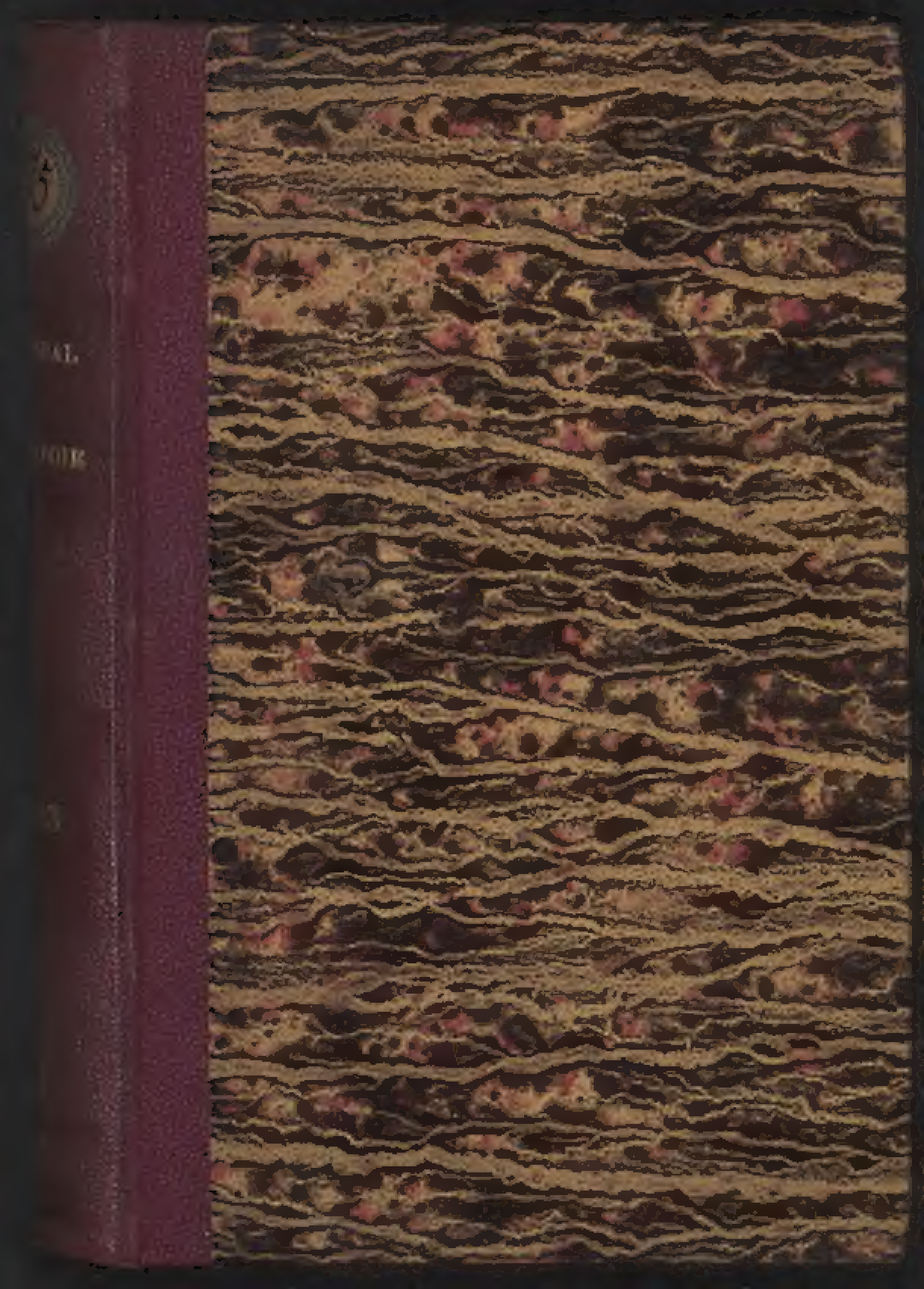



REALE ACCADEMIA DELLE SCIENZE DI TORINO
C2 V 275

AN 1823. (N.° 1.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 3 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 2 janvier. Mgr. de la Palme, Evêque d'Aoste, ayant été prié par Mgr. l'Archevêque de faire l'ordination des quatre tems de l'Avent, ce Prélat a conféré les Ordres dans la Chapelle du Palais archiépiscopal, le samedi, 21 décembre dernier, assisté de MM. Rey et Fortin, Vicaires-Généraux du Diocèse. La cérémonie a commencé par le sacrement de Confirmation, conféré à 40 élèves du Séminaire : il y a eu 15 Minorés, dont deux Religieux Capucins, cinq Sous-Diacres et six Diacres.

DÉCEMBRE 1822.

Moyennes des trois Dixaines du mois.

BAROMÈTRE à 0.°

	Millim.		Pou.	Lig.	
Du 1.er au 10	735.	6	27	2.	1
Du 11 au 20	740.	9	27	4.	5
Du 21 au 31	733.	7	27	3.	5
Max. le 19	745.	6	27	7.	4
Minim. le 16	720.	7	26	4.	8

THERMOMÈTRE.

	Centigrade.		de Réaumur.	
Du 1.er au 10	: +	4°.0	+ 3.	2
Du 11 au 20	: −	0°.6	− 0.	5
Du 21 au 30	: −	1°.5	− 1.	3
Max. le 2	: +	9°.0	+ 7.	2
Min. le 21	: −	5°.3	− 4.	2

		Centigrade		Réaumur	
Température moyenne de	décembre 1821	+ 6.	8	+ 5.°	4
	décembre 1822	+ 0.°	6	+ 0.°	5

La température moyenne du 1er janvier au 31 décembre 1822 a été de + 13.° 1 (centigrades); celle du mois d'octobre a été de + 13.° 4, ce qui confirme l'observation ci-dessus, que la moyenne d'octobre donne à peu près exactement la moyenne de toute l'année.

— Les articles qui ont paru dans ce journal touchant la *Médecine Curative* du chirurgien Leroy, ont donné lieu à des critiques et à des apologies, qui nous ont été adressées de divers côtés. Le nombre et l'étendue de ces articles nous mettent dans l'impossibilité de les insérer dans notre feuille, conformément aux intentions de leurs auteurs. En accueillant les critiques, la justice nous ferait un devoir d'insérer les défenses, et cette discussion deviendrait interminable : ce serait occuper trop long-tems nos lecteurs d'un même objet, dans un journal dont le cadre ne peut comporter de si longues dissertations, et où nous devons maintenir cette variété de matières que nos lecteurs sont en droit de réclamer.

D'ailleurs, quand un journal a rendu compte d'un ouvrage quelconque,

sa tâche est finie sous ce rapport ; c'est au public à juger alors et le journaliste et l'auteur. Un journal aurait trop à faire, s'il était obligé d'insérer toutes les observations, toutes les apologies, toutes les réclamations auxquelles ses articles de critique littéraire pourraient donner lieu.

Quant à ce qui a été dit dans ce journal touchant le remède Leroy, beaucoup de personnes ont attribué les articles dont il s'agit à quelque médecin, prenant en cela, selon leur manière de voir, les intérêts de la Faculté. On s'est complètement trompé sur ce point. L'auteur des articles déclare n'avoir rien de commun avec la Médecine, n'avoir reçu aucune impulsion, n'avoir cédé à aucune influence, et n'avoir eu en vue que ce qui lui a paru être l'intérêt de l'humanité.

Quoi qu'il en soit, nous croyons devoir communiquer à nos lecteurs un article que nous trouvons dans un Journal étranger :

Extrait *du* Journal de Marseille, *du 31 décembre* 1822.

« *Véritable Médecine Curative du Docteur Leroy.*

» La médecine curative du docteur Leroy, composée d'un purgatif, d'un vomi-purgatif et d'une instruction sur la manière de s'en servir, était connue depuis long-tems par les nombreuses guérisons qu'elle avait opérées, lorsqu'on vit paraître, sous le nom de Leroy, chirurgien, des remèdes analogues, préparés par le sieur Cotin, son gendre, et une volumineuse brochure dans laquelle les bons principes du docteur se trouvent altérés, dénaturés même, et où l'on proclame ces remèdes (qui ne peuvent en être qu'une imitation très-imparfaite) comme propres à guérir toutes les maladies ; ce qui est d'une absurdité révoltante.

» Ces nouveaux remèdes ayant été répandus avec profusion par la cupidité, il a été jugé nécessaire de désabuser le public, et d'empêcher qu'il ne fût la victime de ses funestes effets, comme on en a des exemples et des pièces authentiques. (Voyez les gazettes de Santé, N.° 28, année 1820 ; N.° 14, année 1821 ; N.° 12, année 1822.)

» Il importe en effet qu'on ne confonde pas les préparations signées par le sieur Leroy, chirurgien, et par le sieur Cotin, son gendre, avec la médecine du docteur Leroy, qui est la seule véritable et dont le purgatif est contenu dans des bouteilles noires portant sur un cachet incrusté dans le verre les mots *purgatif du docteur le Leroy* ; car le chirurgien Leroy, qui n'a jamais été docteur en médecine, ne peut pas être le docteur Leroy. »

PIÉMONT.

Turin, 27 *décembre*. LL. MM. nos augustes Souverains sont heureusement arrivés de Vérone, dimanche dernier, 22 du courant, à une heure avancée de la nuit. L'incertitude du moment de leur arrivée a privé les fidèles habitans de cette capitale de se porter à leur rencontre et de manifester toute la joie qu'ils éprouvaient de leur retour. Un concours nombreux de personnes les plus distinguées de la Cour et des Corps des Officiers réunis auprès du Palais, ont offert à LL. MM. le tribut de leurs hommages et de leurs félicitations.

— LL. MM. étaient arrivées le 20 à Milan, où elles ont été reçues au palais impérial avec tous les honneurs convenables. Le lendemain, après

la messe, elles ont reçu M. le comte Strassoldo, Président du Gouvernement, M. le Général Bubna et plusieurs autres personnes distinguées de la ville. Le lendemain, ayant poursuivi leur voyage pour Novare, LL. MM. ont été reçues par M. le Général Comte Roberti et par MM. les Syndics. S. Em. M. le Cardinal Morozzo a eu l'honneur de les accompagner de leur carrosse dans les appartemens de l'Evêché, entre deux rangs de Dames, du Clergé et de la Noblesse. LL. MM. ont reçu à Novare les Officiers autrichiens de passage en cette ville, les Dames, M. le général commandant, les Officiers et les Syndics. S. Em. le Cardinal Morozzo, à qui LL. MM. ont daigné témoigner leur entière satisfaction, voulant éterniser le souvenir de la haute faveur qu'elles lui ont accordée en honorant son palais de leur présence, fera graver sur le marbre l'inscription suivante, qui a été imprimée et distribuée : *Quod* KAROLUS FELIX *Sardiniae Rex semper Aug. Veronam expeditus ubi cum primis Europae principibus de rebus maximis egerat V. Kal. Nov. ita et XII Kal. januar. redux cum* MARIA CHRISTINA *Borbonia Regina conj. et comitatu omnigeno Episcopio domo sit hospitatus Josephus Card.* Morozzo *Archiep. Novar. parti et accepti honoris memoriam successoribus suis posterisque omnibus posuit et dedicavit Anno* MDCCCXXII.

— LL. MM. le Roi Victor-Emmanuel et la Reine Marie-Thérèse sont arrivés à Moncalier, de retour de Reggio, le 21 du courant. Leur arrivée a été célébrée par une illumination générale de la ville et des faubourgs.

29 *Décembre*. La décoration de Sainte-Anne de première classe qu'a reçue S. Exc. M. le Comte Radicati de Cocconato, Secrétaire de Cabinet de S. M., avait été remise par S. M. l'Empereur de Russie, à la disposition de S. M. notre Roi, qui a saisi cette occasion de témoigner sa bienveillance à S. Exc. M. le Comte de Radicati.

Il en est de même de la décoration de Sainte-Anne de troisième classe que S. M. a destinée à M. le Marquis César Alfieri de Sostegno, Secrétaire de légation à Paris, qui se trouvait à Vérone auprès de S. Exc. M. le Comte de la Tour; et à M. le Chevalier Desarta, lieutenant-colonel, faisant fonction de chef de l'Etat-Major de la Division de Novare.

— Le jour de Noël, il y a eu grand gala à la Cour. LL. MM. ont assisté le matin à la messe solennelle de la métropole, et le soir, aux vêpres et à la bénédiction du St. Sacrement, qui a été précédée du *Te Deum*, chanté en actions de grâces de l'heureux retour de LL. MM. Le lendemain, le Conseil suprême de Sardaigne a été admis à offrir ses hommages à LL. MM., qui ont daigné accueillir avec toute leur bonté ordinaire, les sentimens d'amour et d'attachement exprimés au nom de leurs fidèles sujets de Sardaigne.

— L'heureux retour de LL. MM. a été l'objet d'actions de grâces dans toutes les églises de cette capitale. Le Corps Décurional a fait illuminer la façade de l'Hôtel-de-Ville, et a assisté au *Te Deum* dans l'église du *Corpus Domini*.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822. Du 27 au 28 *décembre* 1822 : 88 ½

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Le capitan-pacha n'est pas le seul qui ait péri dans la nuit du 10 au 11 novembre sur le vaisseau amiral; presque tous les capitaines de la flotte se trouvaient réunis à son bord, au moment de l'explosion.

— On apprend qu'une maladie affreuse, que l'on croit être le cholera-morbus, fait les plus grands ravages à Tauris. La cour de Perse s'est transportée à Ispahan, pour s'éloigner davantage du foyer de la contagion.

— Il paraît que M. de Lebzeltern se rend à Constantinople, chargé d'une nouvelle médiation entre la Porte et la Russie, touchant les deux principautés, la navigation du Bosphore, et l'espèce de rupture résultant du départ forcé de M. de Strogonoff.

ANGLETERRE.

On avait aussi jeté contre la loge royale, à Dublin, un manche de crécelle. Celui qui tenait cet instrument et celui qui a jeté la bouteille sont tous deux en prison. Entre autres mesures contre les perturbateurs, on parle de la dissolution des associations d'Orangistes. Leur cri était : *Point de vice-roi papiste !*

ESPAGNE.

La mort de Zaldivar paraît se confirmer. On annonce aussi que 2500 insurgés ont été défaits près de Mequinenza. On assure de nouveau la conclusion d'un traité d'alliance entre l'Espagne et le Portugal.

— Le Roi de Portugal, d'après le refus de la Reine de prêter le serment à la constitution, a déclaré que l'on devait exécuter à son égard le décret d'exil prononcé par les Cortès contre tout réfractaire au serment. Mais, sur l'attestation de dix médecins exposant le danger qu'il y aurait pour la Reine à voyager dans cette saison, il a été décidé qu'elle se retirerait dans une maison de plaisance, sans emmener ses filles, et seulement jusqu'à ce que sa santé lui permette de sortir du royaume.

— Deux des véritables auteurs du *Zurriago* ont été exilés, l'un dans l'île d'Iviça, et l'autre aux Canaries.

— Il paraît que le parti constitutionnel cherche à se réconcilier avec le général Morillo, pour tirer parti de sa réputation militaire.

— Torrijos a répandu dans la Navarre une proclamation annonçant des mesures contre les villes et les particuliers qui favoriseraient les royalistes. On y voit, entr'autres, que toute ville où un *milicien sera tué*, sera pillée et brûlée : que les municipalités, le *clergé et les curés* sont responsables de tout excès, etc. etc.

FRANCE.

Paris, 24 décembre. M. le duc de Wellington, qui devait assister à des conférences ministérielles, a été déterminé, dit-on, à partir pour Londres, par des dépêches qu'il avait reçues de sa cour.

— M. de Châteaubriand, reçu par S. M. en audience particulière, est resté une heure auprès de S. M.

— On apprend des frontières d'Espagne que les réfugiés espagnols, dont le nombre va toujours croissant, reçoivent des habitans tous les secours que ceux-ci peuvent leur donner. Des familles entières sont dispersées, et l'on voit des pères, des mères, des enfans, des frères se chercher réciproquement et se refuser à toute consolation.

— Le baron d'Eroles est à Toulouse. Des nouvelles du 17 décembre démentent la prétendue défaite du général O'Donnel dans la Navarre. D'autre part, Mina a essuyé une déroute complète dans son entreprise contre le fort d'Urgel.

— Le 20 du courant, l'ambassade d'Angleterre a expédié un courrier extraordinaire pour Madrid.

25 *Décembre*. Une députation des négocians de Bordeaux a reçu, dit-on, du ministre de l'intérieur, l'assurance que le commerce serait informé à tems des résolutions du gouvernement qui pourraient l'intéresser touchant les affaires d'Espagne.

— L'ambassade de Russie a reçu, le 23, un courrier extraordinaire de Madrid, qui a été expédié le lendemain pour S. Pétersbourg.

— Le Ministre des affaires étrangères a fait partir hier un courrier extraordinaire pour Madrid.

— MM. Foy, Lafitte, Benjamin Constant et Kératry avaient porté plainte en forfaiture contre M. Mangin, procureur-général de Poitiers. La section des requêtes de la cour de cassation a rejeté la plainte.

— Il est mort à Bordeaux, le 18 de ce mois, une dame âgée de 102 ans sans infirmités.

— Des lettres de Wilna et de Varsovie reçues à Francfort, annoncent que de grands mouvemens vont avoir lieu dans les armées russes du midi et de l'ouest. Le corps d'armée de la Bessarabie sera renforcé de quatre régimens d'infanterie, d'un grand nombre de Cosaques et de plusieurs trains d'artillerie.

28 *Décembre*. Il y a eu, le 25, un conseil des ministres, présidé par le Roi, à l'issue duquel S. Exc. le Duc de Montmorency a donné sa démission, que S. M. a acceptée. Le porte-feuille des affaires étrangères est confié par *interim* à S. Exc. M. de Villèle. Le Moniteur a publié cette dernière note, adressée au nom du président du conseil des ministres, à l'ambassadeur français à Madrid. Dans cette note, après avoir motivé l'établissement de l'armée d'observation, on insinue le desir que l'Espagne trouve en elle-même le remède à un état de choses qui inquiète les états de l'Europe, mais que, dans tous les cas, la France restera unie d'intention aux vues des hautes puissances alliées, et qu'elle cherchera au besoin des garanties plus efficaces, si ses espérances sont trompées. Les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse ont envoyé chacun un courrier à Madrid, portant les déclarations de ces puissances, avec ordre, dit-on, à leurs ambassadeurs de se retirer, en cas de refus du gouvernement espagnol d'adhérer aux propositions qui lui sont faites.

— S. G. le duc de Wellington est arrivé à Londres le 23 décembre, à midi.

Cinq pour cent consolidés : 88 fr. ; 89 fr. ; 87 fr., 90 c. ; 88 fr., 70 c.

ITALIE.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche sont arrivés à Venise, de Vérone, le 16 décembre. S. M. l'Empereur de Russie y est arrivé le même jour, et a été reçu au son des cloches.

— Les vents contraires ont retenu dans le port d'Ancône S. Exc. lord Strangford, qui se rend à Constantinople. On dit que S. Exc. est chargée de demander à la Porte, au nom des augustes alliés, le libre passage des Dardanelles pour toutes les Puissances reconnues comme telles.

— S. M. la duchesse de Parme a permis à M. le Major chevalier Gaetan Bossi, commandant des dragons, de porter la croix des SS. Maurice et Lazare, que lui a décernée S. M. le Roi de Sardaigne Charles-Félix, en signe de sa satisfaction des services rendus par les dragons de Parme, concurremment avec les Carabiniers Royaux du Piémont, pour la sûreté des frontières des deux Etats.

VARIETES.

VOCABULAIRE ENCYCLOPÉDIQUE *de poche, français, italien, anglais, contenant tout ce qui est nécessaire pour apprendre facilement ces trois langues et connaître la poésie italienne, etc. etc., enrichi de plusieurs annotations importantes et d'un tableau général et comparatif de la valeur de toutes les monnaies de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique, à l'usage des voyageurs.* Par F. D. A. Falletti, ci-devant Professeur à l'Université de Turin, etc. Un volume in-8.º de 364 pages. Paris, chez Théophile Barrois fils, quai Voltaire N.º 11; et à Chambéry chez Puthod, libraire. 1822.

L'auteur a cru rendre son vocabulaire plus utile, en y introduisant une méthode souvent usitée en Italie, celle de réunir sous diverses catégories, tous les mots qui se rapportent à un même objet ou qui se rattachent à un même ordre d'idées; comme *Agriculture*, *Animaux*, *Corps humain*, *Saisons*, *Dignités ecclésiastiques*, *Poésie*, etc. Nous nous permettrons une observation à ce sujet.

La disposition que nous venons d'indiquer peut avoir son utilité dans certains cas; mais les avantages particuliers qu'elle présente, nous paraissent plus que contrebalancés par les inconvéniens qui en résultent en général. Il est dans toutes les langues une infinité de mots qui se prêtent difficilement à une

classification, ou qui sont susceptibles d'être classés de diverses manières, selon le rapport sous lequel on les envisage. D'où il s'ensuit qu'un lecteur peut se trouver souvent fort embarrassé pour chercher tel ou tel mot dans un Dictionnaire comme celui-ci. Par exemple, on se douterait difficilement qu'il fallût chercher les mots *puanteur* et *son*, sous le titre des *Sens*; ceux de *cahos* et de *crépuscule*, sous le titre du *Tems*, ceux de *citerne*, de *courant*, de *gouffre*, de *marécage*, de *royaume*, sous le titre d'*Univers*; de *contentement*, de *discipline*, de *netteté*, de *travail* sous celui de *Vertus*, de *collége*, d'*horloge*, de *Noblesse*, de *faste*, de *meuble*, de *chemin*, de *pension*, sous celui de *Ville*, etc. etc. D'ailleurs dans quelle catégorie chercher certains mots abstraits qui sont d'une grande généralité, tels que *tendance*, *direction*, *influence*, *inclinaison*, *résultat*, etc? Le lecteur perd un tems considérable à chercher dans la Table, le titre auquel peut se rapporter le mot dont il a besoin; souvent il se trompera, et souvent sa recherche sera inutile.

Il est évident que tout cet embarras est évité par la disposition ordinaire qui assujétit sans exception tous les mots communs d'une langue, à l'ordre alphabétique, dispositon simple, à l'usage de tout le monde et qui n'est susceptible d'aucune sorte d'équivoque.

Quant aux noms propres, il n'y a aucun doute qu'ils ne doivent être séparés et classés à part dans un vocabulaire spécial.

L'auteur annonce qu'il a puisé tous les termes de son Dictionnaire dans ceux de l'Académie française, de la Crusca, dans les meilleurs dictionnaires anglais et dans les plus célèbres auteurs de ces trois langues.

Des parties très-utiles de ce Dictionnaire sont celles des noms propres d'hommes et de femmes les plus répandus, des principaux personnages de la mythologie et de l'histoire, et le vocabulaire géographique.

Le tableau général et comparatif de la valeur de toutes les monnaies de l'Europe, est un accessoire dont les voyageurs surtout doivent savoir gré à l'auteur.

Enfin il a rendu un vrai service aux amateurs de la langue italienne, en faisant connaître les retranchemens ou les augmentations qui ont lieu à la fin de certains mots dans la poésie, et les autres licences qui rendent l'intelligence des poëtes italiens si difficile aux étrangers.

ANNONCE.

L'ANNUAIRE ECCLÉSIASTIQUE des Duchés de Savoie et d'Aoste paraîtra dans le courant de janvier. Il contiendra le calendrier, les éclipses, le lever et le coucher du soleil et de la lune calculés [illegible], etc. etc., un état de la Cour de Rome et une notice sur les Cardinaux morts dans le cours de cette année, la nouvelle circonscription des Diocèses de France, les Cardinaux nés dans les États de S. M., les Archevêchés, Évêchés et Abbayes, la Bulle d'érection de l'Évêché d'Annecy; le tableau des Archiprêtrés, Cures et Rectorats, et les noms des Archiprêtres, Curés, Recteurs et Vicaires des Diocèses de Chambéry, d'Annecy et d'Aoste, les ordinations et les décès, les noms des ecclésiastiques de la Savoie partis pour les missions étrangères; des notices nécrologiques sur Mgr l'Évêque d'Orléans, sur M. Gilbert-Collet et le Père Montmasson, des articles sur les missions, sur les retraites ecclésiastiques, sur quelques établissemens religieux, sur le prince de Hohenlohe, etc. etc.

Cet Annuaire se trouvera chez les principaux libraires du Duché.

Extrait du Journal de Savoie, N.° 50, 14 décembre 1821, sur

LE MENTOR DES ENFANS.

Cet ouvrage est, comme son titre l'annonce, un recueil de maximes qu'il importe le plus d'inculquer dans l'esprit de la jeunesse, pour lui inspirer de bonne heure la haine du vice et l'amour des vertus chrétiennes, pour la garantir des mauvaises [illegible] et la prémunir contre les piéges et les écueils qui l'attendent dans le monde. L'Auteur s'est proposé de plaire en instruisant, de captiver l'attention de ses jeunes lecteurs, en évitant les formes sévères qui auraient pu les rebuter. C'est dans cette vue qu'il a entremêlé ses réflexions et ses conseils de traits historiques qui s'y rapportent, et qu'il a mis, dans chaque chapitre, une ou plusieurs fables appropriées au sujet qu'il y traite: ce qui répand, en effet, de l'agrément et de la variété dans ses leçons. Nous croyons que ce livre peut être mis avec fruit entre les mains des jeunes gens des deux sexes, et qu'il mérite d'être recommandé, sous ce rapport, aux Instituteurs et aux Pères de famille.

Il se trouve chez François Durand, relieur, rue de Notre-Dame à Annecy.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie F. R. PLATTEL, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 2.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 10 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 9 janvier. La Bulle portant érection de l'Evêché d'Annecy, et contenant la circonscription de ce nouveau Diocèse, a été publiée selon les formes canoniques, le 1.er janvier courant. On peut maintenant se procurer à l'Imprimerie du Journal, des exemplaires de cette Bulle, où l'on trouve la nomenclature de toutes les paroisses qui composent le territoire du Diocèse dont il s'agit.

— Par Patentes du 2 du courant, S. M. a nommé M. le Comte Lazare Calei Premier Président au Sénat de Savoie (Voyez plus bas *Turin*).

— Par Patentes du même jour, M. Jean-Edouard Rosemberg est nommé Inspecteur des Mines et Directeur de l'Ecole de Moûtiers; et M. Joseph Quenard est nommé Archiviste du Château de Chambery.

— Nous apprenons que Mademoiselle Joséphine Hosar, très-jeune, mais très-intéressante artiste, habile déjà dans le chant et sur la harpe, vient d'arriver à Chambery, venant de Grenoble, où elle a été entendue avec le plus grand intérêt, et qu'elle se dispose, avec ses parens, à donner ici quelques soirées musicales.

Nous répétons ce que le Journal de Grenoble a dit à cette occasion:

« Cette jeune virtuose, surnommée la petite Merveille, à l'âge de cinq ans, » à Paris, à Londres, à Bruxelles et dans les principales villes de France, » âgée aujourd'hui de douze ans et demi, doit espérer de l'amour des arts » qui caractérise les habitans de cette ville, un concours nombreux d'au- » diteurs à ses soirées musicales. »

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 7 janvier. Lettres-Patentes (du 26 octobre 1822) *par lesquelles S. M. approuve le Tarif y annexé des droits dus aux Officiers des Tribunaux de Judicature-Mage, et aux Procureurs près de ceux-ci, pour les actes judiciaires prescrits par l'Edit du 16 juillet 1822, et les autres dispositions y contenues.*

PIÉMONT.

Turin, 31 décembre. S. M., par un acte de sa munificence et de sa bonté paternelle, qui excitera toute la reconnaissance des pères de famille

vient de créer, par un Billet royal du 27 du courant, en faveur des étudians en droit, un Collège Pensionnat dans la maison de l'Université, dite de St. François de Paule, pour soixante élèves, et ayant trente places gratuites, dont vingt six en faveur des provinces. S. M. a daigné assigner à cet utile établissement une dotation annuelle de 3,000 l., outre les fonds nécessaires pour l'entretien des places gratuites, dont la dépense sera prise sur les fonds de l'ancien Collège des Provinces.

— S. M. l'Empereur d'Autriche a conféré la Grand'Croix de S. Etienne à S. Exc. M. le Comte de la Tour et à S. Exc. M. le Marquis de St. Marsan; la Grand'Croix de Léopold, à S. Exc. le Chev. de la Marmora, à S. Exc. le Comte Brignole et à M. le Comte Ferrero; l'ordre de la Couronne de Fer de première classe, à M. le Comte de Pralormo, la croix de Commandeur de St. Etienne, à M. le Chev. de Collegno; la croix de Chevalier de l'ordre de Léopold, à M. le Comte de Sonnaz, premier Ecuyer de S. M., et à M. le Comte Alfieri de Sostegno, secrétaire d'ambassade à Paris.

4 Janvier. Le 31 décembre dernier, les grandes Magistratures de l'Etat et le corps décurional de Turin ont eu l'honneur d'être admis au baise-main de LL. MM. Le lendemain matin, il y a eu grand gala à la Cour. LL. MM. ont reçu les hommages du Corps Diplomatique, au nom duquel la parole a été portée par S. Exc. M. le Marquis de la Tour-du-Pin, ambassadeur de S. M. T. C. La Noblesse et le Corps des Officiers ont à leur tour été admis au baise-main de LL. MM., qui se sont ensuite rendues à la Métropole pour assister à une Messe solennelle. Elles ont trouvé sur leur chemin, comme au retour, une foule de personnes empressées de voir leurs Souverains bien-aimés. Après dîner, les Dames admises à la Cour ont eu l'honneur de baiser la main à S. M. la Reine.

— Le dernier jour de l'an, S. M. la Reine Marie-Thérèse, avec les Princesses Royales ses filles, est venue de Moncalier, faire une visite à LL. MM. le Roi Charles-Félix et à son auguste Epouse; l'entretien a duré environ une heure.

— S. M., par Patentes du 21 décembre, a nommé M. le Marquis Borro de la Rochette, Premier Président du Sénat de Turin, en remplacement de M. le Comte Borgarelli, qui reçoit le titre, le grade et tous les honneurs de Ministre d'Etat.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1822.

Du 28 au 31 décembre 89 liv.; 88 liv., 50 c. *Du 2 au 4 janvier* 1823: 88 l., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On dit que le corps d'armée Russe, de 50 à 60 mille hommes, cantonné dans le voisinage de Bug, a reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher. On croit qu'il est destiné à se rendre sur les frontières de la Moldavie.

— Les janissaires, qui ont forcé la volonté du Grand-Seigneur dans les derniers événemens, touchant Halet-Effendi et autres grands personnages

disgraciés, ont encore arraché la décision qu'à l'avenir les délégués des janissaires assisteront à toutes les délibérations sur les affaires de l'empire. Les janissaires et le peuple ont forcé le palais d'Halet-Effendi, l'ont incendié et détruit. Le sultan a été obligé d'envoyer chercher la tête de ce favori.

— Les secousses de tremblement de terre ont continué dans la Syrie jusques vers le milieu d'octobre dernier. Mais à la suite de ce fléau, on en redoute un autre: le choléra-morbus s'est déclaré à Orfa, à huit journées d'Alep. Selon les dernières nouvelles de Bagdad, l'armée persanne n'était plus qu'à six heures de marche de cette dernière ville.

— A la mi-novembre, les forteresses de Modon, de Coron, de Patras, de Corinthe et les châteaux de la presqu'île, ainsi que Napoli de Romanie, étaient encore au pouvoir des Turcs. Les Grecs occupent Athènes, défendue par 2000 hommes.

— Il y a dans la Crimée un Arménien âgé de 130 ans, qui se rappelle avoir vu le fameux Thomas Kouli-Kan.

— Churchid-Pacha devait être décapité à Larissa, comme soupçonné d'avoir caché les trésors d'Ali-Pacha; mais voyant qu'il ne pouvait échapper à son sort, il s'est, dit-on, empoisonné.

— Selon les nouvelles de Smyrne, le Capitan-Pacha ne se serait pas trouvé à bord du vaisseau que les Grecs ont fait sauter; mais le Sultan lui aurait fait trancher la tête à Gallipoli.

— On dément aujourd'hui la nouvelle de l'envoi du baron de Lebzeltern à Constantinople.

ANGLETERRE.

Le 26 décembre, il y a eu une longue conférence entre le duc de Wellington, le comte de Liverpool, le vicomte de Melville et M. Canning, ministre des affaires étrangères.

— L'événement de Dublin a été considéré comme un attentat prémédité contre la personne du lord-lieutenant d'Irlande, marquis de Wellesley. Déjà six individus sont arrêtés comme accusés d'être complices ou auteurs du complot.

ESPAGNE.

Malgré les efforts des constitutionnels pour arrêter la circulation de la Charte de France, avec les commentaires qu'on y a ajoutés, cet écrit est aujourd'hui dans toutes les mains.

— Il paraît que le général O'Donnel reçoit continuellement des recrues dans la Navarre. Torrijos devait y commencer ses opérations le 31 Décembre. O'Donnel est entré à Tudela et y a levé une contribution en argent sur les constitutionnels.

— A Lisbonne, le député Acursio das Neves a prononcé, dans le sein des Cortès, un discours énergique contre les mesures précipitées employées contre la Reine au sujet de son refus de prêter serment à la constitution. Après avoir accusé le gouvernement d'avoir violé toutes les formes et manqué à tous les égards, il a demandé que toutes les mesures prises fussent annulées, et que la Reine fût rétablie dans tous ses droits, pour être jugée selon les lois et par une autorité compétente.

— Les royalistes réfugiés en France disent qu'ils n'auraient besoin d'aucun secours étranger, s'ils avaient des armes et des munitions.

— Il règne une grande activité de communications entre les diverses ambassades et le ministère des affaires étrangères de Madrid. On s'attend d'un jour à l'autre aux représentations des ambassadeurs des cinq grandes puissances réunies à Vérone.

— On meuble le château royal du Pardo. Les uns disent que c'est pour le duc de Wellington, les autres, que c'est pour la Reine de Portugal, sœur de Ferdinand VII.

— Le Roi a refusé de sanctionner le décret sur les conspirateurs, comme portant atteinte à la liberté individuelle, et attendu que les lois actuelles ont pourvu à tout ce qui est nécessaire au maintien de la tranquillité publique.

— La troupe de Miralles a enlevé un convoi de 129 mulets chargés, destiné pour l'armée de Mina.

— On remarque un changement de ton chez tous les orateurs exaltés. En revanche, les nouveaux membres de la municipalité de Madrid ont été choisis parmi les plus grands partisans du système.

— Le Roi a élevé Mina au grade de lieutenant-général.

FRANCE.

Paris, 31 *décembre*. S. M. a nommé ministre des affaires étrangères S. Exc. M. le vicomte de Chateaubriand, en remplacement de M. le duc de Montmorency, qui est nommé ministre d'état et membre du conseil privé.

On écrit de Bayonne que dans 48 heures on y a vu passer sept courriers allant de Paris à Madrid et réciproquement.

— Les Chambres sont convoquées pour le 28 janvier 1823.

— Les routes d'Espagne dans les Pyrénées sont encombrées de neige, ce qui rend le passage des courriers très difficile et les intercepte fréquemment.

— Le baron d'Eroles, avant son départ de Toulouse, a eu une longue conférence avec le Trappiste.

— Le nombre des étudians de l'université de Goettingue, est actuellement de 1411, parmi lesquels sont quatre princes et 17 comtes. Cette nombreuse jeunesse tient une conduite très-régulière.

2 *Janvier*. On écrit de Bayonne que l'artillerie continue à y arriver malgré les bruits de paix. Beaucoup de soldats de la Foi rentrent en Espagne et vont joindre l'armée du général O'Donnel, qui, par une adroite manœuvre, a déjoué le projet de Torrijos qui voulait le surprendre, et a pris la route de Vittoria.

— On dit que M. le duc de Fitz-James est nommé ambassadeur à Londres, en remplacement de M. le vicomte de Chateaubriand.

— Une dame s'est noyée dans le bassin de la Villette, où elle a voulu essayer l'exercice du patin.

4 *Janvier*. Deux courriers extraordinaires de Madrid sont arrivés à l'ambassade anglaise, le dernier a été expédié pour Londres.

— Les affaires de l'ordre de St. Jean de Jérusalem n'ont pas été traitées au Congrès de Vérone, elles ont été ajournées à une autre époque.

Actions de la banque de France, jouissance de janvier 1823, 1592 f., 50 c. Cinq pour cent consolidés, 89 f., 40 c.; 88 fr., 60 c.

ITALIE.

S. M. l'Empereur Alexandre est parti de Venise le 22 décembre, à 9 heures du matin, et a pris la route de Trévise et de Bassano. LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche sont partis de la même ville le 22, et ont pris la même direction. Le 21, on faisait à Trente des dispositions pour recevoir ces augustes voyageurs.

VARIÉTÉS.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

SUSPENDEZ VOS CONCERTS, SILENCE, ENFANS DU CIEL! Chant religieux pour l'Élévation et autres cérémonies analogues; par M. G. M. R., de l'Académie des Philarmoniques de Bologne, etc. etc., contenant quatre pages de musique, grand format.

A Paris, chez *Pacini*, Professeur de Chant et marchand de musique, Boulevard des Italiens, N.° 11, à Lyon, chez *Cartoux*, Éditeur et marchand de Musique, rue S. Côme, N.° 4; et à Chambéry, chez *Puthod*.

Les paroles de ce chant religieux sont de M. l'Avocat de Juge. Lorsqu'elles furent remises à l'auteur de la musique, celui-ci annonça sur-le-champ qu'elles se prêtaient à un morceau d'effet. Le caractère de cette pièce, dont les paroles sont de nature à fixer l'attention, a déterminé l'Éditeur qui en a acquis la propriété à la publier avant d'autres morceaux qu'il avait demandés au même auteur. Ces divers morceaux ont fait naître à l'Éditeur l'idée louable et utile de former un recueil de musique religieuse à l'usage des églises où l'on fait contribuer le chant à augmenter la solennité des cérémonies et à exciter les sentimens de piété. Aux divers morceaux fournis par l'auteur, l'Éditeur ajoutera quelques pièces de différens compositeurs, pour donner à son recueil une variété qui en accroisse l'intérêt. Le premier morceau de ce recueil sera le Motet *Adoro te devotè*, dont nous avons fait mention dans le N.° 23 de ce Journal, VII.e Année (du 7 juin 1822). Ce Motet a été annoncé dans quelques journaux étrangers. En conséquence de la loi que nous nous sommes imposée de recueillir les jugemens portés par les étrangers sur les productions de notre pays, nous demandons la permission de citer la *Quotidienne* du 30 octobre dernier, qui a rendu compte du morceau dont il s'agit, en ces termes: « Ce Motet est d'une « grande simplicité et d'un bel effet, il a eu beaucoup de succès

» dans plusieurs villes de l'Italie et de la France. Nous le recom-
» mandons aux communautés religieuses, aux séminaires et à
» toutes les institutions où des chants à la gloire de Dieu se
» mêlent aux exercices de l'instruction. »

On distingue dans la Musique d'Église deux espèces principales de style, savoir : le style sévère et le style libre. Celui-ci, admettant quelques ornemens et plus de variété, peut se prêter aux divers genres d'expression, et particulièrement au pathétique qui se rencontre si souvent dans les belles paroles de l'Écriture ou dans les prières de l'Église ; ce qui rend ce style susceptible de plaire au plus grand nombre des auditeurs et par conséquent de les toucher avec plus de succès. Toutefois le compositeur doit soigneusement s'abstenir des formes théâtrales et des accens passionnés ; il ne doit jamais perdre de vue la sainteté du lieu et le ton de gravité, de noblesse, de dignité qui doit caractériser tout chant religieux.

Le morceau que nous annonçons est en style libre, à trois parties ; il peut se chanter sans accompagnement, quoique l'auteur y ait ajouté postérieurement un accompagnement d'orchestre. Tout morceau d'ensemble, composé sur de mêmes paroles, participe plus ou moins de la nature d'un chœur ; et un chant à plusieurs parties ne convient nulle part mieux que dans les solennités de l'Église, où un tel chant représente le concours des voix des fidèles de tout sexe et de tout âge, se réunissant pour chanter les louanges de Dieu ou pour implorer ses grâces. Sans s'astreindre à faire toujours marcher les parties d'un pas égal, à s'accompagner mutuellement note par note, articulant toutes à la fois les mêmes syllabes, le compositeur peut introduire quelquefois les formes pittoresques du dialogue ; il peut alterner les parties, les entrelacer, les combiner, de manière à produire tout à la fois de plus beaux effets d'harmonie, et une expression plus animée et plus conforme au sens des paroles, lorsque celles-ci comportent cette variété, ou que même elles la supposent.

Les observations que nous venons de faire indiquent le but que se propose, dans ses essais de composition musicale, l'auteur du Motet annoncé ci-dessus ; ce n'est pas à nous qu'il appartient de décider s'il sait l'atteindre.

Le Motet *Alma* etc. que nous avons rappelé ci-dessus, se trouve aux mêmes adresses.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Monsieur,

Accordez, je vous prie, une place dans votre Journal, en faveur de l'utilité de l'avis suivant pour tous les propriétaires de chevaux, concernant l'*usage nuisible de tailler, rogner et couper la corne de la fourchette.* Cette pratique décèle l'ignorance la plus complète sur la destination de la fourchette, dont la corne n'acquiert qu'un certain degré d'épaisseur dont les bornes sont fixées admirablement par la sagesse qui a tout prévu. Lorsque cette corne a atteint l'épaisseur qu'elle doit avoir, elle perd sa faculté d'adhésion, et forme une poussière farineuse, qui disparaît, en laissant la fourchette dans toute sa beauté. S'il en était autrement, tout cheval, dans l'état de nature, se trouverait estropié par cette excroissance.

Un vétérinaire anglais, M. Bracy Clark, vient de prouver jusqu'à l'évidence qu'en enlevant cette défense naturelle dans l'épaisseur de la corne qui la recouvre, l'on prive réellement l'animal d'une protection essentielle. La fourchette devenant alors plus sensible, douloureuse et trop faible, le frottement lui cause de l'irritation et de l'inflammation, sa force et sa résistance naturelle disparaissent, elle se dessèche, se durcit, se contracte, éclate, puis présente des fentes où la boue et l'humidité pénètrent; elle parvient ainsi au dernier état de dépérissement et de maladie.

L'usage des maréchaux de dépouiller la fourchette de sa corne, la conduit souvent à la réduire en plaie, exposée, dans cet état, au choc des pierres, etc.; alors se manifestent la plupart des causes de destruction des parties intérieures. *Autant vaudrait-il donc proposer de couper les pelotes que les chiens ont sous les pieds avant de les mener à la chasse, que de découvrir ainsi la fourchette d'un cheval au moment d'entreprendre un voyage avec lui.*

On peut voir, dans les Annales de l'Agriculture, novembre 1822, page 257, quelques détails sur cette importante notice; et mieux encore dans les *Recherches sur la construction du sabot du cheval*, par le même auteur Clark, avec huit planches, in 8°, Paris, chez Huzard.

L'amélioration déjà sensible de la race du cheval, due aux sages et efficaces moyens employés par le gouvernement, donne quelque intérêt de plus à placer cet avis dans votre Journal.

J'ai l'honneur d'être, etc. L'un de vos Abonnés.

AVIS.

M. François-Hyacinthe Bert, Procureur, à Chambéry, près du Sénat, a l'honneur de prévenir qu'ayant succédé à l'office de Procureur de son pere, M. Hyacinthe Bert (ancien Procureur au Sénat de Savoie, et actuellement Notaire), se trouve chargé de beaucoup d'anciens sacs de procès. Il prie les personnes qui pourraient en avoir, de venir les retirer. Il espère aussi que les personnes qui auraient des procès à poursuivre tant pardevant le Sénat que pardevant le Tribunal de Judicature-Maje de l'Arrondissement de Chambéry, voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'il tâchera toujours de mériter par son exactitude et la célérité qu'il apportera dans les affaires qui seront confiées. Il se charge aussi de toute affaire de commerce et [illegible] de créances.

AVIS. — *A vendre.*

[illegible] et le clos de Minjoud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie ;

[illegible] et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et [illegible], jusque pour une valeur de 100,000 liv.

Ces propriétés, qui sont situées à St.-Pierre d'Albigny, procèdent de la [illegible] de feu noble Louis Favier, baron Dunoyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, pere et fils ; et sur les lieux, à MM. les freres Bertet, notaires.

ENIGME.

Si l'on vient attaquer une place de guerre,
Je me présente en face aux coups des ennemis.
Dans mon premier, que l'on révère,
On se tient honoré de se trouver admis ;
Et mon dernier, dépourvu d'élégance,
Est en vase d'usage en quelque circonstance.

Le mot de la derniere *Enigme* est *silence.*

Marchés de Chambéry des 2 et 4 janvier 1803.

	LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.		
BLED.	l.	c.		l.	c.	
Froment, *Prix*	13	57	—	16	70	
Seigle	7	50	—	9	60	
Orge	0	00	—	0	00	
Sarrasin	4	32	—	5	64	
Blé	7	00	—	9	15	
Avoine (1)	10	10	—	7	04	
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	27	1/2
Viande, *idem*, *idem*.				0	60	

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres :
Froment . . 0. 813
Seigle . . 0. 556
Avoine . . 1. 427

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie F. R. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 3.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 17 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 16 *janvier*. Par Patentes Royales du 24 décembre dernier, S. M. a nommé M. Jean-Marie-Melchior [illegible] Inspecteur des bois et forêts de première classe dans la Division de Savoie; sous-inspecteurs de seconde classe dans la province de Savoie-Propre, M. Joseph [illegible], et dans celle de Genevois, M. François Perret; sous-inspecteurs de troisième classe dans la province de Tarentaise, M. George Gabet; dans celle du Chablais, M. François Tupin; dans celle du *Faucigny*, M. Joseph-Marie Curton; dans celle de Carouge, M. de Magny; et dans celle de Haute-Savoie, M. Gaspard Peyssard.

— Les pensionnaires ecclésiastiques et civils, inscrits dans les états de la province de Savoie-Propre, sont prévenus que le payement du second semestre 1822 a été ouvert le 13 du courant, et qu'il sera clos le 15 février prochain.

— Hier, 15 du courant, à l'occasion de la fête de S. Maurice, Protecteur des États de S. M., on a chanté, dans la chapelle du Collège Royal de cette ville, la prière pour le Roi, *Domine, salvum fac Regem* etc., en musique à trois voix, de la composition de M. [illegible] G. M. B., auteur de celle du chant religieux annoncé dans notre dernier N.°

— Nous venons de recevoir la Circulaire des trois Monarques d'Autriche, de Russie et de Prusse, adressée à leurs légations près les Cours de l'Europe, touchant les délibérations du Congrès de Vérone; nous en donnerons le texte entier dans notre prochain N.°; en attendant, voici les résultats qui y sont annoncés.

1.° Quant à la situation de l'Italie, premier objet du Congrès, les troupes autrichiennes ont commencé à évacuer le Piémont dès le 31 décembre dernier. L'évacuation se terminera le 3[illegible] septembre 1823 par la remise de la place d'Alexandrie. Dix-sept mille hommes abandonnent le royaume des Deux-Siciles, et le reste au fur et à mesure de l'organisation de l'armée napolitaine.

2.° Les puissances, en réprouvant l'insurrection grecque, qu'elles ont attribuée aux mêmes principes que les révolutions de [illegible] et de l'Espagne;

ont néanmoins plaidé la cause de l'humanité en faveur des victimes d'une entreprise *aussi irréfléchie que coupable.*

3.° Quant à l'Espagne, les trois Monarques ont donné ordre à leurs ambassadeurs de quitter la Péninsule.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 20 janvier. LETTRES-PATENTES (du 24 décembre 1822) *par lesquelles S. M. déclare plus amplement quels sont les juges [illegible] abolis, et celles qui sont conservées ensuite de l'Edit Royal du 27 septembre 1822.*

PIÉMONT.

Turin, 9 *janvier*. Dans toutes les parties des Etats de S. M., l'installation des nouveaux Tribunaux de justice s'est faite avec solennité, sous les auspices de la Religion, en invoquant les lumières du Ciel, et en applaudissant au nouvel ordre judiciaire établi par la sagesse de l'autorité souveraine.

— LL. AA. RR. les princes de Prusse étaient arrivés à Gênes le 14 du courant. M. le Comte de Truchess, ministre de S. M. P. près notre Cour, était allé à leur rencontre du côté de Chiavari. Les princes ont témoigné toute leur satisfaction des agrémens et des soins dont ils ont joui en voyageant dans les Etats de S. M.

21 *Janvier*. Le jour de l'arrivée de LL. AA. RR. les princes de Prusse à Gênes, S. Exc. M. le Gouverneur général, accompagné de son Etat-Major en grande tenue, eut l'honneur de leur faire aussitôt une visite. Le soir, ils assistèrent, dans sa loge, à la représentation de la *Donna del lago*, du célèbre Rossini. Le lendemain, voyant défiler toutes les troupes de la garnison, commandées par S. Exc. M. le Gouverneur, ils en admirèrent la belle tenue et l'air martial (1). Dans leurs entretiens avec les principaux officiers, ils firent preuve d'une parfaite connaissance dans l'art de leur aïeul le Grand-Frédéric. Le soir, dans une soirée dansante, donnée par M. le Gouverneur, ils prirent part aux danses avec toute la grâce qui distingue leurs personnes et laissèrent tout le monde enchanté de leur aimable affabilité. Nous devons ajouter que ce qui a le plus contribué aux agrémens de cette réunion, a été la manière distinguée dont S. Exc. M. le Marquis d'Yenne en a fait les honneurs. Ces deux augustes frères rappellent avec orgueil cette illustre Reine si justement renommée par sa beauté, sa valeur et les malheurs qui l'enlevèrent au milieu des regrets de toute l'Europe.

Cours des Effets exigibles sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.

Du 9 au 15 *janvier* 1823. 88 liv., 50 c.

---

(1) Les Corps qui formaient la parade étaient les Carabiniers Royaux, les Chasseurs-Gardes, les Chasseurs [illegible] Piémontais, les Brigades de Savoie, Coni, Acqui, une compagnie des Chevau-légers de Piémont, et une batterie de quatre canons avec leurs caissons.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES,

ALLEMAGNE.

Les journaux russes, du 10 décembre, rapportent qu'un énorme léopard, que l'on croit venu de la Chine, s'est avancé en Sibérie jusques dans le gouvernement de Tomsk, où un cosaque l'a tué à coups de fusil. C'est le premier animal de cette espèce qui ait paru dans ces contrées.

— La tête d'Halet-Effendi a été plantée à la porte du Sérail de Constantinople, avec la sentence, portant que ce favori a abusé de la manière la plus criminelle de la confiance illimitée de son maître. Halet a disputé sa vie par une vigoureuse résistance, et il n'a succombé qu'à la force. Il paraît que les concessions obtenues par les janissaires n'ont fait qu'augmenter leurs prétentions, et Dieu sait où elles s'arrêteront.

— La gazette de Nuremberg annonce un avantage signalé qu'auraient remporté les Grecs, près des villages de Stamna et de la Trinité, dans les environs d'Anatolico.

— La peste continue de désoler les environs de Janina.

— M. de Latour-Maubourg, ambassadeur de France à Constantinople, a obtenu la permission de retourner dans son pays; il fera le voyage par terre. On croit que son départ a pour objet de régler quelques difficultés. Depuis les scènes qui ont amené la chute d'Halet-Effendi, toutes les négociations immédiates entre les ministres étrangers ont cessé.

— On parle maintenant d'une alliance offensive et défensive conclue au congrès de Troppau, entre la Russie, l'Autriche et la Prusse, par laquelle les deux Empereurs, en cas de guerre, devraient fournir chacun 60 mille hommes, et la Prusse 30 mille.

ANGLETERRE.

Les gazettes de New-York, du 6 décembre, donnent le message du Président des États-Unis à l'ouverture du congrès. Le Président applaudit à l'amélioration des relations commerciales rétablies avec la France. Il déplore le sort des Grecs et fait des vœux pour leur indépendance. Il vante la *modération* des nouveaux gouvernemens du Portugal et de l'Espagne, et s'étonne que celle-ci n'ait pas encore reconnu et sanctionné l'indépendance de ses colonies américaines.

— Le *Sun* annonce que lord Fitz-Roy Sommerset, secrétaire de l'ambassade anglaise à Paris, est parti avec une mission pour Madrid, et que lord Bentinck doit s'embarquer incessamment pour le même objet.

ESPAGNE.

La troupe de Miralès s'est revêtue des habits et capotes qu'elle a enlevés aux constitutionnels, au pont d'Orvia. Elle a encore saisi un autre convoi de 40 mulets chargés.

— Le blocus d'Urgel languit; Mina ne veut pas dégarnir la Cerdagne. Les assiégés continuent leurs fréquentes sorties.

— On annonce la prise de Balaguer par les royalistes, sous les ordres

du chef Wolto, qui l'auraient emporté d'assaut avec neuf cents hommes, et se seraient emparés de quatorze pièces de canon.

— Merino vient d'adresser aux Castillans une proclamation où il leur dit que si le manque de chef les a empêchés jusqu'ici de prendre la défense de la religion et du trône, il se présente au champ d'honneur pour guider leur bravoure et les conduire à la victoire.

— La municipalité de Madrid qui s'oppose fortement à ce que le Roi et la famille royale soient emmenés à l'île de Léon, a déclaré aux Cortès que le [illegible] et le peuple soutiendra [illegible] sa résolution.

— Mequinenza est détenu en second siège. Une junte royaliste s'y est instituée. Les journaux de Madrid sont remplis de déclamations contre la France.

FRANCE.

Paris, 7 janvier. La fête de Sainte-Geneviève, patronne de Paris, a été célébrée avec une grande pompe dans l'église de ce nom. Mgr l'Archevêque de Paris a officié toute la journée. Mgr l'Evêque de Troyes a prononcé le discours.

— Le montant des dons versés par la bienfaisance de la famille royale, pendant l'année 1822, s'élève à 255,860 fr., à quoi il faut ajouter un [illegible] de cette somme en bienfaits cachés.

— Le 3 du courant, l'ambassade d'Angleterre a expédié un courrier extraordinaire pour Londres.

— Le courrier qui a porté à Madrid les notifications de Vérone, n'a pu y arriver que le 1er janvier. On ne peut connaître aucun résultat avant le 12 ou le 15 du courant.

— Le général Quesada a été présenté à S. Exc. M. de Châteaubriand par le général Donnadieu.

9 *Janvier.* L'ex-conventionnel Monnel (qui avait voté la mort de Louis XVI), mort en dernier lieu, a fait une rétractation solennelle de ses opinions et de sa conduite, entre les mains du président du collège de Constance.

— [illegible] est arrivé aux affaires étrangères un courrier extraordinaire de Vienne, et le [illegible], il en est arrivé un autre de Londres.

— On [illegible] des nouvelles de la légation [illegible] à Madrid à l'arrivée des notes des puissances alliées.

11 *Janvier.* Les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse ont dû quitter Madrid le 9 janvier.

— Tous les ambassadeurs étrangers ont assisté au dîner donné par M. le comte Pozzo di Borgo, à l'exception de M. de San-Lorenzo, ministre d'Espagne.

— Les ministres se sont réunis hier chez M. le Président du Conseil.

— L'empereur de Maroc est mort le 28 novembre dernier.

— [illegible] et le départ des courriers se succèdent avec rapidité.

Actions de la banque de France, 1560 fr., 1547, 50 c., 1545 fr.

Cinq pour cent consolidés, 87 fr. 60 c., 87 fr., 35 c., 87 fr., 55 c.

ITALIE.

Le consul d'Espagne à Ancône a été rappelé à Madrid. On croit que c'est

ensuite du refus manifesté par le Saint-Père, de recevoir l'ambassadeur d'Espagne.

— Le 23 décembre, est arrivé à Ancône, sur un bâtiment ionien, le prélat grec [illegible], archevêque de Patras, accompagné d'un diacre et de plusieurs prêtres, formant une députation chargée, dit-on, de traiter à Rome la réunion de l'église grecque à l'église latine, et de demander la protection du Souverain Pontife contre les Turcs.

— Les troupes autrichiennes qui étaient à Syracuse et à Agosta en Sicile, passent dans les Calabres, et sont remplacées par 1600 hommes du régiment Bourbon.

— On vient de publier à Rome l'écrit de Cicéron *De Republicâ*, découvert dans les manuscrits palimpsestes de la bibliothèque du Vatican.

VARIÉTÉS.

M.r Charles de Gimbernat, Conseiller de légation de S. M. le Roi de Bavière, dont nous avons publié dans notre N.° 45, VII.e Année (du 8 novembre dernier) les expériences sur les eaux thermales d'Aix en Savoie, vient de nous transmettre une notice fort intéressante sur une source d'eau minérale froide, située à un quart de lieue du Prieuré de Chamonix, au milieu de la vallée, et du côté gauche de l'Arve.

Avant l'arrivée de M. de Gimbernat, MM. Charlet, propriétaires de l'hôtel de l'*Union* et du terrain sur lequel se trouve cette source, en avaient envoyé à Genève, pour la soumettre à l'analyse.

Dix livres d'eau (poids de marc) avaient donné :

Sulfate de potasse.	grains	7.	50
Sulfate de chaux.	——	0.	50
Carbonate de chaux. . . .	——	1.	75
Carbonate de magnésie. . .	——	0.	12
Sous-carbonate de potasse. .	——	0.	55
Oxide de fer	——	0.	10
Substance végétale animale, dans laquelle on distingue des principes résineux et alcalins	——	1.	25

Mais il restait à déterminer les principes gazeux et volatils qui, par leur nature, ne peuvent être examinés qu'à la source même. M. de Gimbernat s'en est occupé pendant son séjour à Chamonix, et par des essais analogues à ceux qu'il a faits à Aix en Savoie, il a reconnu :

1.° Que la *source Charlet* contient une quantité de soufre très-

sensible, et qu'elle la dépose en partie et sous forme de sédiment jaunâtre dans les fossés qu'elle parcourt ;

2.° Qu'elle laisse dégager en grande quantité, des bulles qui ne sont ni du gaz carbonique ni de l'air atmosphérique, mais bien un gaz tout-à-fait analogue à l'azote, qui est le même que celui qui se dégage des eaux d'Aix en Savoie, et qu'il nomme *gaz thermal* ;

3.° Qu'enfin l'eau contient une matière végéto-animale analogue à celle qu'il a également constatée dans les eaux d'Aix en Savoie et dans plusieurs autres eaux thermales.

D'après ce qui vient d'être dit, M. de Gimbernat classe la *source-Charlet* dans les *Eaux minérales*, *froides*, *salines*, *sulfureuses et oxygénées*, c'est-à-dire, imprégnées de matière animale et du gaz qui en est l'élément essentiel.

Elle rentre donc dans le domaine des eaux médicinales ; et elle peut être administrée intérieurement contre les maladies qui proviennent de faiblesse dans les organes de la digestion et autres ; et extérieurement, elle peut aussi s'administrer utilement en bains chauds et en vapeurs, dans les maladies de la peau et les rhumatismes, ayant soin de la faire chauffer dans une chaudière couverte, pour empêcher son contact avec l'air atmosphérique.

MM. Charlet, jaloux de réaliser tout ce qui peut être utile et agréable aux étrangers qui visitent annuellement la vallée de Chamonix et ses glaciers, se proposent de former, près de leur hôtel et sur les plans de M. de Gimbernat, un établissement de bains. Il sera pour les voyageurs un lieu de délassement et d'utilité qui complètera les charmes que la nature a déployés dans la vallée de Chamonix, avec autant de richesse que de magnificence.

Il vient de paraître à Paris une brochure intitulée le *Petit Dictionnaire libéral*, qui a paru assez piquante. Nous allons en extraire quelques articles.

Abus. — Les révolutionnaires comprenaient sous cette dénomination, l'éducation chrétienne, les passe-ports, les réverbères et la gendarmerie.

Adhésion — Signature de confiance qui n'engage à rien, et qu'on traduit assez ordinairement par ces mots : J'adhère à la conservation de toutes mes places.

Barbarie. — Expression dont on se sert pour désigner le tems

qui s'est écoulé depuis Pharamond jusqu'à l'établissement de la république.

Écolier. — Jeune homme qui s'amuse à régenter le gouvernement. — Quatrième pouvoir de l'État. — Secours invoqué par les orateurs libéraux dans les grandes occasions.

Église. — Lieu où un prêtre ne saurait prêcher la parole de Dieu sans être mystifié par un libéral ou lapidé par un révolutionnaire, en vertu de l'article 5 de la Charte qui proclame la liberté des cultes.

Patrie. — Le pays où l'on est né, suivant l'Académie; le trône, les lois, les institutions, pour les royalistes; le sol, pour les libéraux; la maison, pour les chats.

Quelquefois, au lieu de dire J'ai de l'emploi, je suis réformé, on dit: La patrie est sauvée, la patrie est perdue. Le mot patrie se prend aussi pour *avancement*, *cordon*, *fortune*, *pension*, *traitement*, *dignités*.

Police. — Invention infernale qui, sous prétexte de maintenir l'ordre, empêche de le troubler.

Sans-culottes. — Ceux qui prennent les culottes des autres.

Serment. — Substantif masculin qui signifiait autrefois promesse sacrée, engagement solennel. Ce mot désigne maintenant le mouvement machinal du bras droit.

ANNONCE.

Almanach du Duché de Savoie, *pour l'année* 1823, à Chambery, chez Pierre Alliera, imprimeur du Roi.

Cet Almanach paraîtra, aux adresses ordinaires, du 22 au 23 du courant. On a remarqué que l'Almanach de Savoie, commencé en 1818, a reçu, chaque année, quelque utile augmentation, notamment les articles fournis par M. Bellemin, Juge instructeur près le Tribunal de Judicature-Maje de Chambery, l'un des Éditeurs, tels que la description topographique géographique du Duché de Savoie en 1819, le commencement de la statistique du Duché, et celle en particulier de la Savoie-Propre, en 1821; celle de la Maurienne, en 1822. L'Almanach de 1823 contiendra la statistique de la Tarentaise et plusieurs articles non compris dans les précédens.

AVIS.

On offre à vendre une tannerie et corroyerie en pleine activité et bien achalandée, située à deux lieues de Turin; le cours d'eau et les bâtimens rendraient facile l'établissement de filatures pour la laine ou le coton,

Blanchisserie et fabriques de [illegible]. L'acquéreur aurait les plus grandes facilités pour le payement. On vendrait séparément les bâtimens et terrains, dans le cas où l'acheteur ne voudrait pas continuer l'établissement de tanneries. S'adresser à M. Fr. Corcellet à Chambery, qui donnera les indications nécessaires.

AUTRE AVIS.

Concert vocal et instrumental.

Mlle Bozzi, dont nous avons parlé dans notre dernier N.°, *donnera*, conjointement avec ses parens, un second et dernier Concert samedi, 18 du courant.

AVIS. — *A vendre.*

Le château et le clos de Minjoud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie;

Plus, et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, estimés pour une valeur de [illegible] l v.

Ces propriétés, qui sont situées à St.-Pierre d'Albigny, procèdent de la succession de feu noble Louis Favier, baron Dunoyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, père et fils; et sur les lieux, à MM. les frères Sartet, notaires.

LOGOGRIPHE.

Mon nom latin par lui-même s'explique.
J'ai grande vogue en certains jours,
Mais du bon sens, je n'en ai pas toujours.
De l'homme adroit et fin je montre la rubrique.
Je puis aussi fournir le mot
Qui sert à désigner un sot.

Le mot de la dernière *Charade* est *Cour - tine*.

Marchés de Chambéry des 7, 9 et 11 janvier 1823.

Bleds.		Le Vaissel.			L'Hectolitre.		
		f.	c.		f.	c.	
Froment,	*Prix*	13	51	—	16	63	
Seigle		7	50	—	9	80	
Orge		0	00	—	0	00	
Sarrasin		4	50	—	5	90	
Maïs		7	00	—	9	15	
Avoine (1)		9	56	—	6	74	
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	27	1/2
Viande, *idem*, *idem*.					0	60	

(1) Rapport des 3 vaissels en hectolitre: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Chambery, de l'Imprimerie F. R. Plattet, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 4.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 24 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 23 *janvier*. Nous avons inséré l'état des Juges de Mandement dans le ressort du Sénat de [illegible] Voici les noms des juges et des secrétaires destinés aux places demeurées vacantes, pour rester en exercice jusqu'à la fin de 1823.

Juges. *Savoie-Propre*. [illegible] Clément, à [illegible] Jean Fleury, au Châtelard; [illegible] Jean-Auguste, à la Motte-Servolex; Beaumont François-Gabriel, à St. G[illegible].

Haute-Savoie: Sonzès Georges, à Ugine.

C[illegible] J[illegible], à St. Julien.

F[illegible] Ferdinand, à St. Gervais.

Genevois: [illegible] Journau, à Faverges; Besson Jean-Georges, à Thorens-Sales.

Maurienne: [illegible] Jean-François, à Aiguebelle; Ros[illegible] Jacques-Emmanuel, à la Chambre.

Greffiers. *Savoie-Propre*: Rebaudet Jacques, à Aix; Janin François, au Châtelard.

Genevois: Baudé Charles, à Faverges.

Maurienne: [illegible] Antoine, à la Chambre.

— M. le Major-Général [illegible] est nommé au Commandement de la Division de Savoie.

— M. le Chev. [illegible] de [illegible], Colonel Commandant la Brigade de la Reine, est élevé au grade de Major-Général d'armée. M. le Chev. Cavassola, Lieutenant-Colonel Commandant les Chasseurs de la Reine, est nommé Colonel Commandant la Brigade de la Reine.

— Nous avons l'honneur de rappeler de nouveau au public que les lettres qui nous sont adressées relatives au journal, ne peuvent parvenir à leur destination, si elles ne sont affranchies.

PIÉMONT.

Turin, 14 *janvier*. S. M. a élevé [illegible] colonels au grade de Major-Général d'armée, et a fait plusieurs autres promotions militaires.

— Le 19 décembre dernier, la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale, a tenu sa première séance après les vacances. Après avoir pris connaissance des ouvrages tant imprimés que manuscrits qu'elle a reçus en don, la Classe a entendu le rapport d'une commission concernant la méthode d'enseignement pour les sourds et les muets, employée par M. Scagliotti. S. Exc. M. le Comte Napion a lu ensuite une dissertation en forme de lettre, sur une *Épigramme latine* du Comte Balthazar Castiglione, *touchant la mort de Raphaël*.

Le 29 du même mois, dans la séance de la Classe des sciences physiques et mathématiques, M. le prof. Rolando a terminé la lecture de sa dissertation *sur la moelle allongée*. M. l'avocat Colla a lu un mémoire intitulé *Illustratio generis Hyacinthi addita icone nondum cognitae speciei quam diversis nominibus designarunt botanici*. M. le Chev. Avogadro a lu une partie d'un travail ayant pour titre *Sur l'affinité des corps pour le calorique, et sur les rapports d'affinité qui en résultent entre eux*.

Le 2 du courant, la Classe des sciences morales, etc. a entendu la lecture d'une dissertation du Chev. Cordero di S. Quintino, correspondant de l'Académie, intitulée *De marmi lunensi*, que la Classe a approuvée pour être insérée dans ses Mémoires. M. l'abbé Peyron a lu deux fragmens d'un manuscrit palimpseste de la Bibliothèque de l'Université de Turin, contenant deux constitutions de l'Empereur Théodose, toutes deux *de [illegible] ferendo*, l'une de l'an [illegible], et l'autre de l'an 435 de l'ère chrétienne. Ce savant académicien a enrichi le texte de notes nombreuses et pleines d'érudition.

Le 12 du courant, la Classe des sciences physiques et mathématiques, dans sa séance ordinaire, a entendu un rapport sur un travail de M. [illegible], M. le Chev. Avogadro a terminé la lecture de son Mémoire *Sur l'affinité des corps pour le calorique*, etc. M. Bellingeri a lu le second chapitre de son Mémoire intitulé *De medulla spinali, nervisque ex ea prodeuntibus*. Enfin M. Plana a fait un rapport sommaire des opérations astronomiques qu'il a faites en Savoie, en 1821 et 1822, conjointement avec M. l'astronome Carlini.

18 *Janvier*. S. M. a daigné conférer la grand'croix des SS. Maurice et Lazare à MM. les Majors généraux le Baron Joseph [illegible] Pougny de Montbouz et le Comte Louis de Bianchis de Pomaretto. S. M. a encore décerné la décoration du même ordre à plusieurs Officiers et fonctionnaires employés dans les divers ministères.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.

Du 14 *au* 16 *janvier* 1823 : 89 liv. ; 89 l., 20 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Les Grecs d'Ipsara qui ont incendié le vaisseau turc dont nous avons parlé, y sont parvenus au moyen d'une ruse qui rappelle l'introduction du fameux cheval de bois dans la ville de Troye. Les deux brûlots portant

pavillon ottoman, et feignant d'être poursuivis par les Ipsariotes, qui les canonnaient en effet de tems en tems, ils se sont approchés des vaisseaux turcs, qui les appelaient à eux pour les protéger. Alors les faux Musulmans descendirent dans leurs chaloupes, mirent le feu à leurs brûlots et gagnèrent le large.

— La Porte a fait publier à Constantinople que Chourchid-Pacha est mort naturellement. On croit peu à cette déclaration.

— La gazette de Francfort, du 5 janvier, annonce une victoire éclatante remportée par les Grecs, et dont elle réserve les détails après la confirmation de la nouvelle.

— S. M. l'Empereur d'Autriche est arrivé à Vienne le 4 janvier. S. M. le Roi des Deux-Siciles l'avait précédé de quelques heures.

— Le nouveau grand-visir Abdullah est un homme important sous tous les rapports; il l'est surtout en ce qu'il succède à un homme faible qui ne traitait jamais directement avec le Grand-Seigneur, mais par le canal de son favori. Il a, dit-on, tous les moyens de contenir les janissaires et de prévenir de nouveaux désordres.

— S. M. le Roi de Prusse est arrivé à Potsdam le 3 janvier.

ANGLETERRE.

Le Canada est divisé en deux provinces, qui ont chacune leur parlement provincial. Les habitans du Bas-Canada sont presque tous d'origine française, et ceux du Haut-Canada sont Anglais. Ceux-ci viennent de former une pétition au Roi pour obtenir la réunion en une seule province, afin de faire cesser, disent-ils, tout principe de division et de discorde.

— Il existe deux sujets de contestation entre l'Espagne et l'Angleterre. Notre gouvernement réclame 13 millions de piastres au nom des négocians anglais dont les bâtimens ont été pris depuis [illegible], par des pirates espagnols. Pour obtenir une garantie, des bâtimens de guerre sont partis de nos ports pour Côte-Ferme et Porto-Rico, afin d'arrêter les bâtimens espagnols jusqu'à ce qu'il ait été fait droit à notre demande. Le second point regarde les pirateries exercées par ceux de l'île de Cuba. Mais il paraît faux que notre gouvernement ait ordonné l'occupation de cette île.

— On apprend du Brésil que les renforts attendus par les Portugais assiégés dans Bahia, n'arrivent point. Le blocus de la ville s'étend presque jusqu'aux portes; les Indiens l'entourent au nombre de près de cinq mille.

ESPAGNE.

La note du ministère français, envoyée à Madrid le [illegible] a été remise au ministre des affaires étrangères. Elle a été traduite et communiquée par les journaux. Celle des légations d'Autriche, de Russie et de Prusse a été remise le 6; le public n'en connaît pas le contenu.

— Le 31 décembre, Mina était arrivé devant la Seu et s'était établi dans la ville, où les bombes des forts détruisent de tems en tems quelques édifices.

— Les notes diplomatiques ont été envoyées au conseil d'état, qui [illegible] dit-on [illegible] des députés de [illegible] opinions.

— Dans une des dernières séances de la société Landaburienne, il s'est passé une scène burlesque donnée par ces femmes qui voulaient monter à la tribune, et que l'on n'a pu retenir qu'avec beaucoup de peine.

— Mina a quitté la Seu le 2 et s'est dirigé, dit-on, vers [illegible], à la rencontre d'un convoi considérable sorti de Barcelonne.

FRANCE.

Paris, 14 janvier. Une colonne armée des constitutionnels d'Espagne est entrée, le 30 décembre dernier, dans la commune des Aldudes, (Basses-Pyrénées) ; le maire se trouvait absent ; l'adjoint ayant fourni des guides à cette troupe, le préfet a suspendu cet adjoint de ses fonctions et a ordonné une enquête pour constater les faits.

— On a remarqué que M. de San-Lorenzo, ambassadeur d'Espagne, assistait au dîner diplomatique donné avant-hier par S. Exc. M. de Chateaubriand.

— Le 11, il est parti des affaires étrangères un courrier extraordinaire pour Vienne.

— Il vient de mourir, dans le département du Cher, un domestique âgé de 105 ans, qui [illegible] ses maîtres [illegible] avant sa mort. Il existe dans le même lieu une femme âgée de [illegible] ans, qui se rend encore tous les jours à pied au marché, à plus d'une lieue de son village.

— M. Falconieri, ablégat de S. S., qui apporte la barrette de cardinal à Mgr l'archevêque de Toulouse, est arrivé le 12 à Paris.

— M. Prevôt, inventeur des panoramas, est mort à Paris, le 9 de ce mois.

— On écrit de Perpignan que, de mémoire d'homme, on n'a vu autant de neige qu'il en est tombé dans les derniers jours de décembre.

16 Janvier. On apprend de Bayonne que le général O'Donnel est à Saint-Jean-Pied-de-Port, depuis le 5, avec ses deux fils et tout son état-major.

— M. Hyde de Neuville est nommé ambassadeur à Constantinople.

— Selon des dépêches reçues de Madrid, il paraîtrait que les ambassadeurs étrangers ont déclaré au gouvernement espagnol qu'ils attendraient jusqu'au 17, d'où il s'ensuivrait que l'on ne pourrait avoir de décision officielle avant le 22 ou le 23 de ce mois.

— Deux patineurs hollandais ont visité sept villes dans un jour et parcouru ainsi pendant ce tems un espace d'environ soixante lieues.

— S. M., par une ordonnance du 13, a nommé à 17 des nouveaux évêchés compris dans la dernière bulle de circonscription.

Actions de la Banque de France : 1550 fr.

Cinq pour cent consolidés : 87 fr. 50 c., 87 fr. 63 c.

Voyez les Additions, à la dernière page.

CIRCULAIRE *que les trois Monarques réunis à Vérone ont fait adresser à leurs Missions près les Cours de l'Europe, signée, pour les Missions autrichiennes, par le Prince de Metternich.*

Pour celles de Russie, par le Comte de Nesselrode, et pour celles de Prusse, par le Comte de Bernstorff.

Vérone, le 14 décembre 1822.

MONSIEUR,

» Vous avez été instruit par les pièces qui vous furent adressées au moment de la clôture des conférences de Laybach, au mois de mai 1821, que la réunion des Monarques Alliés et de leurs cabinets se renouvellerait dans le courant de l'année 1822, et que l'on y prendrait en considération le terme à fixer aux mesures qui, sur les propositions des cours de Naples et de Turin, et de l'aveu de toutes les cours d'Italie, avaient été jugées nécessaires pour raffermir la tranquillité de la Péninsule, après les funestes événemens des années 1820 et 1821.

» Cette réunion vient d'avoir lieu et nous allons vous en faire connaître les principaux résultats.

» D'après la convention signée à Novare, le 24 juillet 1821, l'occupation d'une ligne militaire dans le Piémont par un corps de troupes auxiliaires, avait été éventuellement fixée à une année de durée, sauf à examiner, lors de la réunion de 1822, si la situation du pays permettrait de la faire cesser ou rendrait nécessaire de la prolonger.

» Les Plénipotentiaires des cours signataires de la convention de Novare se sont livrés à cet examen conjointement avec les Plénipotentiaires de S. M. le Roi de Sardaigne, et il a été reconnu que l'assistance d'une force alliée n'était plus nécessaire pour le maintien de la tranquillité du Piémont. S. M. le Roi de Sardaigne avait marqué elle-même le terme qu'elle jugeait convenable de fixer pour la retraite successive des troupes auxiliaires; les Souverains Alliés ont accédé à ces propositions, et il a été arrêté par une nouvelle convention, que la sortie de ces troupes du Piémont commencera dès le 31 décembre de l'année présente, et sera définitivement terminée par la remise de la forteresse d'Alexandrie au 30 septembre 1823.

» D'un autre côté, S. M. le Roi des Deux-Siciles a fait déclarer aux trois cours qui avaient eu part à la convention signée à Naples, le 18 octobre, que l'état actuel de son propre pays lui permettait de proposer une diminution dans le nombre des troupes auxiliaires stationnées dans différentes parties du royaume. Les Souverains alliés n'ont pas hésité à se prêter à cette propo-

sition, et l'armée d'occupation du royaume des Deux-Siciles sera dans le plus court délai diminuée de 17 000 hommes.

« Ainsi s'est réalisée, autant que les événemens ont répondu aux vœux des Monarques, la déclaration faite au moment de la clôture du congrès de Laybach : « Que loin de vouloir prolonger au delà des termes d'une stricte nécessité, leur intervention dans les affaires d'Italie, LL. MM. désiraient bien sincèrement que l'état des choses qui leur avait imposé ce pénible devoir, cessât au plus tôt possible et ne se reproduisît jamais. »

« Ainsi s'évanouissent les fausses alarmes, les interprétations hostiles, les prédictions sinistres que l'ignorance et la mauvaise foi avaient fait retentir en Europe, pour égarer l'opinion des peuples sur les intentions franches et loyales des Monarques ! Aucune vue secrète, aucun calcul d'ambition ni d'intérêt n'avait eu part aux résolutions qu'une nécessité impérieuse leur avait dictées en 1821. Résister à la révolution ; prévenir les désordres, les crimes, les calamités innombrables qu'elle appelait sur l'Italie toute entière, y rétablir l'ordre et la paix, fournir aux gouvernemens légitimes l'appui qu'ils étaient en droit de réclamer : tel a été l'unique objet des pensées et des efforts des Monarques. A mesure que cet objet s'accomplit, ils retirent et retireront des secours qu'un besoin trop réel avait seul pu provoquer et justifier, heureux de pouvoir abandonner aux princes que la Providence en a chargés, le soin de veiller à la sureté et à la tranquillité de leurs peuples, et d'enlever ainsi à la malveillance jusqu'au dernier prétexte dont elle ait pu se servir pour supposer des doutes sur l'indépendance des Souverains de l'Italie.

« Le but du congrès de Vérone, tel qu'un engagement positif l'avait désigné, aurait été rempli par les résolutions adoptées pour le soulagement de l'Italie. Mais les Souverains et les cabinets réunis n'ont pu se dispenser de porter leurs regards sur deux complications, dont le développement les avait constamment occupés depuis la réunion de Laybach.

« Un événement d'une importance majeure avait éclaté vers la fin de cette dernière réunion. Ce que le génie révolutionnaire avait commencé dans la Péninsule occidentale, ce qu'il avait tenté en Italie, il était parvenu à l'exécuter aux extrémités orientales de l'Europe. A l'époque même où les révoltes militaires de Naples et de Turin cédèrent à l'approche d'une force régulière, le brandon de l'insurrection fut lancé au milieu

de l'empire ottoman. La coïncidence des événemens ne pouvait laisser aucun doute sur l'identité de leur origine. Le même mal se reproduisant sur tant de points divers et toujours avec des formes et un langage analogues, quoique sous des prétextes différens, trahissait trop évidemment le foyer commun d'où il était sorti. Les hommes qui avaient dirigé ce mouvement, s'étaient flattés d'en tirer parti, pour semer la division dans les conseils des puissances, et pour neutraliser les forces que de nouveaux dangers pouvaient appeler sur d'autres points de l'Europe. Cet espoir fut trompé. Les monarques décidés à repousser le principe de la révolte, en quelque lieu et sous quelque forme qu'il se montrât, se hâtèrent de le frapper d'une égale et unanime réprobation. Invariablement occupés du grand objet de leurs sollicitudes communes, ils surent résister à toute considération qui aurait pu les détourner de leur route, mais écoutant en même temps la voix de leur conscience et d'un devoir sacré, ils plaidèrent la cause de l'humanité, en faveur des victimes d'une entreprise aussi irréfléchie que coupable.

« Les nombreuses communications confidentielles qui ont eu lieu entre les cinq cours pendant cette époque, l'une des plus mémorables de leur alliance, ayant placé les questions de l'Orient sur une base d'unanimité et d'accord complètement satisfaisant, leur réunion à Vérone n'a eu qu'à consacrer et à confirmer ces résultats, et les puissances alliées de la Russie peuvent se flatter qu'elles feront disparaître par des démarches communes les obstacles qui ont pu retarder l'accomplissement définitif de leurs vœux.

« D'autres événemens dignes de toute la sollicitude des monarques ont fixé leurs vues sur la position déplorable de la Péninsule occidentale de l'Europe.

« L'Espagne subit le sort réservé à tous les pays qui ont eu le malheur de chercher le bien dans des voies qui n'y conduisent jamais. Elle parcourt aujourd'hui le cercle fatal de sa révolution, d'une révolution que des hommes égarés ou pervers ont prétendu représenter comme un bienfait, comme le triomphe même d'un siècle de lumières. Tous les gouvernemens ont été témoins des efforts que ces hommes ont faits pour persuader à leurs contemporains, que cette révolution était le fruit nécessaire et heureux des progrès de la civilisation, et le moyen par lequel elle a été opérée et soutenue, le plus bel élan d'un

patriotisme généreux. Si la civilisation pouvait avoir pour but la destruction de la société, et s'il était permis d'admettre que la force militaire pût s'emparer impunément de la direction des empires, dont elle n'est appelée qu'à maintenir la paix intérieure et extérieure, certes, la révolution espagnole aurait des titres à l'admiration des siècles, et la révolte militaire de l'île de Léon pourrait servir de modèle aux réformateurs. Mais la vérité n'a pas tardé à reprendre ses droits, et l'Espagne a fourni, aux dépens de son bonheur et de sa gloire, un triste exemple de plus des conséquences inévitables de tout attentat contre les lois éternelles du monde moral.

» Le pouvoir légitime enchaîné et servant lui-même d'instrument pour renverser tous les droits et toutes les libertés légales; toutes les classes de la population froissées par le mouvement révolutionnaire, l'arbitraire et l'oppression exercés sous les formes de la loi, un royaume livré à tous les genres de convulsion et de désordre, de riches colonies justifiant leur émancipation par les mêmes maximes sur lesquelles la mère-patrie a fondé son droit public, et qu'elle tenterait en vain de condamner dans un autre hémisphère; la guerre civile consumant les dernières ressources de l'état: tel est le tableau que nous présente la situation actuelle de l'Espagne, tels sont les malheurs qui affligent un peuple loyal et digne d'un meilleur sort, telle est enfin la cause directe des justes inquiétudes que tant d'élémens réunis de troubles et de confusion ont dû inspirer aux pays immédiatement en contact avec la Péninsule. Si jamais il s'est élevé au sein de la civilisation une puissance ennemie des principes conservateurs, ennemie surtout de ceux qui font la base de l'alliance européenne, c'est l'Espagne dans sa désorganisation présente.

» Les monarques auraient-ils pu contempler avec indifférence tant de maux accumulés sur un pays, et accompagnés de tant de dangers pour les autres? N'ayant à consulter dans cette grave question que leur propre jugement et leur propre conscience, ils ont dû se demander, si, dans un état de choses que chaque jour menace de rendre plus cruel et plus alarmant, il leur était permis de rester spectateurs tranquilles, de prêter même, par la présence de leurs représentans, la fausse couleur d'une approbation tacite aux actes d'une faction déterminée à tout entreprendre pour conserver son funeste pouvoir. Leur décision

n'a pu être douteuse. Leurs missions ont reçu l'ordre de quitter la Péninsule.

« Quelles que puissent être les suites de cette [illegible], les monarques auront prouvé à l'Europe, que [illegible] engager à [illegible] leur conviction [illegible] l'Espagne [illegible] dique et d'intérêt au bien-être d'une nation, que tant de vertus et de grandeur ont [illegible] dans plus d'une époque de son histoire, et pour [illegible] sont [illegible] et qui [illegible]

« Vous vous convaincrez par le présent exposé, que les principes qui ont [illegible] grandes questions dont [illegible], les événemens de nos jours ont démontré que [illegible] ont été démentis dans leurs [illegible], exclusivement fondée sur ces principes, [illegible], ont d'époque en époque [illegible] la faculté de venger encore [illegible] de leurs efforts contre de [illegible] jour l'évidence des faits [illegible] entière doit enfin reconnaître que la [illegible] des monarques est également en harmonie avec [illegible] la force des gouvernemens et avec les intérêts [illegible] des peuples. Ils ne regardent comme ennemis que ceux qui conspirent contre l'autorité légitime des uns et [illegible] à la [illegible] des autres, pour les entraîner dans [illegible]. Les vœux des monarques ne sont [illegible] que [illegible], dans cette paix, bien que solidement [illegible] cette [illegible], ne peut répandre sur la société la plénitude de ses bienfaits, tant que la fermentation qui agite [illegible] dans plus d'un pays, sera entretenue par les suggestions perfides et par les tentatives criminelles d'une faction, qui ne veut que révolutions et bouleversemens, tant que les chefs et instrumens de cette faction, soit qu'ils marchent à front découvert, attaquant les trônes et les institutions, soit qu'ils travaillent dans les ténèbres, organisant des projets sinistres, préparant des complots ou empoisonnant l'opinion publique, ne cesseront de tourmenter les peuples par le tableau sombre et mensonger du présent et par des alarmes chimériques sur l'avenir. Les mesures les plus sages des gouvernemens ne prospéreront, les

améliorations les mieux combinées ne seront couronnées de succès, la confiance enfin ne renaîtra parmi les hommes, que lorsque ces fauteurs de trames odieuses seront réduits à une impuissance complète, et les monarques ne croiront point avoir rempli leur noble tâche, avant de leur avoir arraché les armes qu'ils pourraient tourner contre la tranquillité du monde.

« En faisant part au cabinet près duquel vous êtes accrédité, des notions et des déclarations que renferme la présente pièce, vous aurez soin de rappeler en même tems ce que les monarques regardent comme la condition indispensable de l'accomplissement de leurs vues bienveillantes. Pour assurer à l'Europe avec la paix dont elle jouit sous l'égide des traités, cet état de calme et de stabilité, hors duquel il n'y a pas de vrai bonheur pour les nations, ils doivent compter sur l'appui sincère et commun de tous les gouvernemens. C'est au nom de leurs premiers intérêts, c'est au nom de la conservation de l'ordre social et au nom des générations futures, qu'ils le réclament. Qu'ils soient tous pénétrés de cette grande vérité, que le pouvoir remis entre leurs mains est un dépôt sacré, dont ils ont à rendre compte et à leurs peuples et à la postérité, et qu'ils encourront une responsabilité sévère, en se livrant à des erreurs, ou en écoutant des conseils qui tôt ou tard les mettraient dans l'impossibilité de sauver leurs sujets des malheurs qu'ils leur auraient préparés eux-mêmes. Les monarques aiment à croire que partout ils trouveront dans ceux qui sont appelés à exercer l'autorité suprême, sous quelque forme que ce soit, de véritables alliés, des alliés ne respectant pas moins l'esprit et les principes, que la lettre et les stipulations positives des actes qui forment aujourd'hui la base du système européen ; et ils se flattent que leurs paroles seront regardées comme un nouveau gage de leur [illegible] invariable de conserver au repos de l'Europe tous les moyens que la Providence a mis à leur disposition.

« Recevez, Monsieur, ... l'assurance de, etc. »

Du Suicide. Suite (1)

D'où vient donc que, malgré la céleste influence de cette religion pleine de douceurs, la société ait si souvent à déplorer des crimes que le désespoir lui seul peut inspirer aux

---

(1) Extrait de la *France Chrétienne*. Voyez notre N.° 46 VII.e Année.

malheureux? C'est qu'à côté des infortunes de la vie se trouvent des passions funestes qui flétrissent l'âme plus encore que le malheur. L'homme qui pleure et qui pense à Dieu est promptement consolé; mais nous ne voyons sur la terre que des hommes qui pleurent et qui ne pensent qu'au néant. Qui donc peut alors arrêter leur désespoir? Ne sait-on pas qu'il y a des douleurs plus puissantes que l'amour de la vie, que l'amour de ses amis, de ses proches, de ses enfans, de sa famille? Qu'opposer à de telles douleurs? qu'opposer aux résolutions qu'elles font naître dans les âmes? Le philosophe viendra-t-il parler du courage qu'il y a à supporter [illegible] et l'adversité? Pourquoi ce courage? pourquoi des souffrances inutiles et sans prix? Laissez, laissez les encouragemens de la philosophie: il est des malheurs qui ne sauraient les comprendre, il ne faut qu'un poignard à la douleur qui ne voit rien dans l'avenir.

Ainsi, quand bien même la philosophie abjecte qui ne repose que sur la matière n'aurait pas positivement érigé en loi le suicide, quand elle n'aurait pas semé ses livres de sentences cruelles et homicides; quand elle n'aurait pas fait retentir ses théâtres de ses doctrines de mort, on peut dire qu'elle pousse naturellement l'homme à sa propre destruction, par les doutes de désespoir et d'éternelle désolation qu'elle jette dans son âme lorsqu'il est accablé par les malheurs de la vie. C'est la première cause des fréquens suicides que le monde a vus se renouveler dans les temps modernes. Toutes les causes qui se sont jointes à celle-là n'ont été qu'accidentelles: la première [illegible] conduisait toujours dans ces fureurs extrêmes: car, quelle que soit la violence des passions humaines, elles ne conduisent guère toutes seules l'homme à s'arracher la vie, et sa main, quelque assurée qu'elle pût être pour déchirer ses entrailles, s'arrêterait tout à coup, si au travers des voiles de la mort son esprit apercevait un dernier rayon de la Divinité et s'il voyait des vengeances d'une autre vie.

On s'étonne que la fureur du suicide soit aujourd'hui descendue dans les derniers rangs de la société. Pourquoi s'en étonner? Là, sont les infortunes sans adoucissement, et si l'athéisme a pénétré dans les demeures de la misère, que reste-t-il aux malheureux, sinon d'échapper par la violence aux besoins de la faim et à tous les tourmens qui les oppressent?

Or, il n'est que trop vrai qu'une longue habitude d'irréligion a [illegible] l'espérance et sans consolation les classes inférieures de la société. Parcourez ces lieux désolés qui semblent consacrés aux pleurs et aux gémissemens, à peine y trouverez-vous quelque souvenir de Dieu. Une profonde indifférence tient dans une sorte d'abrutissement ces êtres déjà dégradés par une longue infortune, et jamais un doux sentiment de piété ne vient tempérer les cruelles douleurs qui semblent avoir fait leur séjour de ces demeures hideuses. La pitié humaine va bien quelquefois y apporter ses bienfaits; mais elle n'y paraît [illegible] que pour laisser après elle une désolation plus profonde et un désespoir plus déchirant. Après cela, dis-je, comment s'étonner que le suicide soit si souvent la ressource de ces infortunés? mais aussi comment ne pas s'étonner que la philosophie les abandonne à leurs douleurs, et qu'elle veuille empêcher les consolations religieuses de parvenir jusqu'à eux? [illegible] écarte d'eux les douces pensées de l'immortalité, et semble les tenir ainsi comme enchaînés entre la misère et la mort. Que veut-elle donc? Condamner le malheur à ne jamais trouver sur la terre d'adoucissement, dévouer les infortunés au désespoir, et perpétuer ces morts violentes qui font frémir la nature. Mais quoi! cruelle envers les malheureux qu'elle arme contre eux-mêmes, ne voit-elle pas qu'elle menace aussi la société? Car enfin, pourquoi le malheureux sans ressource se [illegible] plutôt que de frapper son semblable? Pourquoi ce [illegible], s'il est vrai que [illegible] de toute autre victime [illegible] son existence, et lui assurer peut-être une [illegible] fruits de son attentat? Les hommes qui re[illegible] et qui semblent vouloir l'empêcher de péné[illegible], ne réfléchissent pas sur les [illegible] cette main ca[illegible] la Providence [illegible] la perversité de ceux qui [illegible] C'est sans doute [illegible] de porter [illegible] pour nous [illegible] une parole de [illegible] grand [illegible]. Aussi devons-nous encourager de nos vœux les efforts

que fait la religion pour arriver [illegible] à l'oreille de tant de malheureux [illegible] et [illegible] philosoph[illegible] assez [illegible] à leurs infortun[illegible] [illegible] ges [illegible] et de les [illegible] du [illegible] à la vie par l'espérance.

La suite à un autre numéro.

Economie rurale.

Il résulte des expériences de M. Charles Pictet [illegible] MM. Favre, qu'en soumettant au pressoir les pommes de terre à [illegible] aux bestiaux, on peut [illegible] en faire [illegible] quantité beaucoup plus [illegible] Cette nourriture, dit M. Pictet, n'a rien laissé à [illegible] quant à l'abondance du lait pour les brebis, ni [illegible] beaucoup des bêtes, et il ne s'est [illegible] que l'on remarque quelquefois [illegible] les pommes de terre crues non pressées. On emploie à cet effet le pressoir ordinaire, avec une forte caisse percée de trous, et un plateau mobile, qui comprime la pulpe sous la vis de pression.

« Cette manière de nourrir les moutons, ajoute M. Pictet,
» m'a fait faire la découverte de la faculté [illegible]
» de végétation de [illegible] On sait que [illegible]
» les trois quarts du poids des tubercules. [illegible]
» enlève à peu près la moitié de ce poids total [illegible]
» ne peut [illegible] que par [illegible]
» tems, j'ai fait jeter cette eau [illegible]
» que le bord d'un gazon auprès duquel on avait [illegible]
» était plus vert que le reste, je fis essayer l'action de cette
» eau sur un gazon [illegible]
» a été très grand. Il se [illegible] par
» la couleur et la vigueur de [illegible]
» tenu tout [illegible] et
» à chaque coupe, l'avantage de [illegible] a
» été très-considérable.

« Ce fait donne une nouvelle [illegible] à la pomme de terre.
» Les ressources de cette [illegible]
» la [illegible] Son application à [illegible]
» taux est, comme je l'ai dit souvent, le [illegible] d'un

» faire le grenier d'abondance qui nous mette à l'abri des di-
» settes. Or la faculté fertilisante de l'eau de végétation, l'a-
» vantage d'une plus grande salubrité de la pulpe, et celui
» de pouvoir la faire consommer en plus grande masse, sont
» autant d'encouragemens à faire manger les pommes de terre
» crues. »

Sur les Zodiaques d'Esné et de Denderah.

« L'esprit de critique et d'analyse que l'on porte maintenant dans l'étude des antiquités de l'Egypte, conduit chaque jour au même but des savans qui suivent les routes les plus différentes. Ainsi M. Champollion jeune, qui s'occupe avec tant de succès des anciennes écritures de l'Egypte, et M. Letronne, qui s'attache à expliquer les inscriptions grecques et latines trouvées en ce pays, sont arrivés tous deux aux mêmes résultats. Tandis que M. Champollion reconnaît, par les dessins du grand portique d'Esné, que le Zodiaque de ce temple a été sculpté sous le règne de l'empereur Claude, M. Letronne prouve, au moyen des inscriptions grecques trouvées dans le temple d'Esné, que le Zodiaque du pronaos de cet édifice a été fait sous le règne d'Antonin. Le temple lui-même n'est point antérieur au règne de cet empereur. Quant au planisphère de Denderah, M. Champollion lit en hiéroglyphes phonétiques le mot *autocrator*, et le rapporte au règne de Néron. M. Letronne avait aussi prouvé que le Zodiaque rectangulaire du pronaos devait appartenir au règne de Tibère.

« On peut donc regarder comme un fait résultant de recherches positives, que des quatre fameux Zodiaques découverts en Egypte, il n'en est aucun qui soit antérieur à la domination romaine. »

Extrait du Journal des Débats.

ANNONCE.

NOUVELLE ET VÉRITABLE JOURNÉE DU CHRÉTIEN, *sanctifiée par la prière et la méditation, augmentée des antiennes, capitules, hymnes, versets* etc. *des principales fêtes de l'année, etc. etc.*, petit volume in-12, à Chambery, de l'imprimerie de Gorrin, Routin et Comp.e, [illegible]; et se trouve à Chambery, chez Bergoin neveu; à Annecy, chez Sallet. Les principaux libraires de France pourront s'en procurer à l'imprimerie indiquée ci-dessus, place Saint-Léger.

Ces Heures sont du nombre de celles qui contiennent le plus d'articles sous un moindre volume. Outre ceux qui se trouvent dans la Journée ordinaire du Chrétien, celle-ci contient les litanies de Saint-François de Sales;

telles de Saint-Louis de Gonzague, une Oraison en l'honneur de Sainte-Jeanne-Françoise de Chantal, l'Office du Saint-Suaire, etc.

La jolie édition que nous annonçons est la meilleure que nous ayons vue jusqu'ici, surtout pour la netteté des caractères. Nous croyons devoir la recommander à nos lecteurs.

AVIS.

A vendre la coupe d'une forêt de bois foyard et chêne pour brûler, de la contenance d'environ 50 journaux, située sur la commune de Saint-Jean d'Arvey, confins de Thoiry, dépendant du domaine du seigneur de Sonnaz. S'adresser à M.e Ract, procureur, qui fera connaître les clauses, conditions et recevra les soumissions des personnes qui se présenteront pour l'acquérir.

AUTRE AVIS.

Le Sieur *Michel Dalleur*, artiste sculpteur et doreur en ornement et en figures, a l'honneur de prévenir MM. les Ecclésiastiques qui voudront l'honorer de leur confiance, qu'il fait des Exposi-tions d'un genre nouveau, ainsi que des chandeliers et autres objets. Son *épouse* fait toutes sortes d'Ornemens d'Eglise et tient un assortiment de tout ce qui peut convenir à MM. les Ecclésiastiques.

S'adresser chez lui, à *Chambéry*, *Place Saint-Léger*, maison *Travallet*, au 3e *étage*.

ENIGME.

Tel qui de moi croit se parer,
Ne tient souvent qu'une vaine apparence;
Dès-lors, rempli de suffisance,
De son erreur rien ne peut le tirer.
Ce n'est pas à ces traits que je me fais connaître
J'affiche peu d'éclat, je suis simple et sans fard;
Pourtant, qui, tout ainsi que moi, peut agir avec art?
Le travail seul me donne l'être;
Je le règle à mon tour et lui donne du prix
Si, par mon sage ministère,
Je puis faire du bien sur terre,
Ma fausse image égare et trompe les esprits;
A mes bienfaits souvent elle s'oppose:
Qui peut nombrer les maux dont elle fut la cause?

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Relais*, où l'on trouve *rase* et *bars*.

Marchés de Chambéry des 14, 16 et 18 [illegible] 1823.

Bled.	Le [illegible]			[illegible]	
	l.	c.		l.	c.
Froment, Prix	13	18	—	16	71
Seigle	7	90	—	10	32
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin,	4	00	—	5	25
Blé	0	00	—	0	00
Avoine (1)	11	00	—	7	67
Pain, 1.re qualité, la livre				0	27 1/2
Viande, [illegible]				0	60

(1) Rapport des 3 veissels à l'hectolitre: Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Il [illegible] au bureau de l'Intendance générale de Savoie, les Patentes de notaires et de procureurs ci-après désignés, et qui seront restituées aux [illegible], en justifiant de leurs droits, et en produisant les pièces exigées pour une telle remise.

1.° [illegible]-Louis, procureur à Chambéry, du 25 février 1735.

2.° [illegible] Jean-Baptiste, successeur de Joseph-Laurent Quarante, notaire à [illegible], du 19 mai [illegible].

3.° [illegible], notaire à Chambéry, du 7 août 1737.

4.° [illegible] François, notaire à la Rochette, du 27 février 1734.

5.° [illegible], notaire à Montmélian, du 19 décembre 1730.

6.° Perrin Charles-Octavien, de Montmélian, successeur d'Antoine Arestan, notaire à Chambéry, du 31 août 1753 et 31 janvier 1[illegible]39.

7.° [illegible] notaire à la Rochette, du 13 juin 1777.

8.° [illegible]-Dominique, successeur de Joseph Deschamps, notaire à [illegible] novembre 1734.

9.° [illegible] Chambéry, du 8 février 1753.

10.° [illegible], successeur de Charles [illegible]eruet, du 27 septembre 1722 et 6 mars 1762.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le mercredi [illegible] février prochain, à neuf heures du matin, en la salle [illegible] [illegible] pour la construction d'un [illegible] de la somme de 3o5 [illegible].

[illegible] adjudication, offres le cahier des [illegible] jeudi 20 dudit mois de février, à midi précis.

[illegible] estimatif et cahier des charges sont déposés au secrétariat de [illegible] St. Genis, où l'on pourra en prendre connaissance [illegible].

[illegible] anniversaire de la naissance de S. M. la Reine, il [illegible] la Cour [illegible] les premiers [illegible] de [illegible], les [illegible], le [illegible] S. M. [illegible] a reçu [illegible] de son auguste [illegible] la Reine [illegible] S. M. la Reine a tenu un cercle, qui a été des plus brillans.

Paris, 18 janvier. Le courrier porteur de la décision du gouvernement espagnol [illegible], est arrivé à Paris le 16 [illegible]. [illegible] des Cortès ont [illegible] qu'il ne serait fait aucun changement à la [illegible] que par les [illegible] Il a été exprimé aux chargés d'affaires d'Espagne [illegible] l'Europe [illegible] de faire une réponse aux notes de [illegible], de [illegible] et la Russie, [illegible] les chargés d'affaires de ces [illegible] demandé leurs passe-ports. On [illegible] encore aucun courrier de M. le comte de Lagarde, chargé d'affaires de France.

Chambéry, de l'Imprimerie F. H. Plattet, rue du Sénat

AN 1823. (N.° 5.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE;
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 31 Janvier.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 30 janvier. Par suite de l'insertion dans cette Feuille des noms des juges et secrétaires de Mandement, nous devons annoncer les nominations des secrétaires qui suivent :

Maurienne. Le notaire Richard Jean-Pierre, à Modane; le notaire Catterino Jean-Antoine, à Lans-le-bourg.

Savoie-Propre. Le notaire Gabriel Puget, nommé Lieutenant-Juge du Mandement de Montmelian.

— On nous écrit de St. Alban des Villards, en Maurienne, que le respectable Recteur de cette paroisse, M. Joseph Deleglise, à la suite des nombreux bienfaits qu'il n'a cessé de répandre dans sa paroisse depuis plusieurs années, vient encore, secondé par le zèle de M. le Syndic et par celui des habitans, de rétablir quatre cloches, dont les malheurs de la révolution avaient privé cette église, ce qui a donné lieu à une cérémonie religieuse célébrée avec solennité, le 21 du courant, au milieu d'un nombreux concours de fidèles, bénissant la générosité de leur estimable Pasteur.

AVIS. — *Intendance générale de Savoie.*

L'intérêt public et particulier exigeant que les ayant-droit à la concession de dérivation des eaux de l'*Albane*, *Hiere* et *Leisse*, faite par Lettres-Patentes de S. M., du 23 novembre 1771, pour l'objet d'un canal d'arrosement, dès le territoire de Chambéry jusqu'au lac du Bourget, soient connus à l'Intendance générale de ce Duché, on invite tous ceux qui prétendraient avoir droit à cette concession, de remettre, avant le 15 *du mois de février prochain*, au Secrétariat de ladite Intendance, un mémoire contenant l'indication de leurs noms, prénoms, domicile, ainsi que des titres sur lesquels ils fondent leurs droits respectifs.

Chambéry, 25 janvier 1823.

PIÉMONT.

Turin, 25 janvier. Nous apprenons de Lucques que, le 16 du courant, S. A. R. la Princesse Marie-Thérèse de Savoie, épouse de S. A. R. le

Duc de Lucques, est heureusement accouchée d'un Prince qui a reçu les noms de Ferdinand-Joseph-Marie-Charles-Victor-Balthasar.

— La naissance du prince de Lucques a été annoncée par 101 coups de canon et au son de toutes les cloches. La ville de Lucques a été illuminée trois nuits de suite; un *Te Deum* a été chanté dans la cathédrale et dans toutes les églises du Duché.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.

Du 18 au 21 janvier 1823 : 89 liv., 50 c. *Du 23 au 25 janvier* : 89 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

La gazette de Brême publie une longue lettre datée de Rio-Janeiro du 25 octobre. On y voit quelques détails sur les événemens du Brésil. Il paraît que le Prince royal n'a accepté le titre d'empereur qu'avec répugnance et seulement ensuite de la persuasion que son refus serait entraîné la perte du Brésil pour la maison de Bragance. La question importante, dit-on, qui occupe tous les esprits, est celle de la reconnaissance du nouvel empereur, tant en Europe qu'en Amérique, et surtout de la part des États-Unis, qui ne verront pas d'un bon œil la formation d'une grande monarchie dans le Nouveau-Monde.

— Nous avions prévu que les janissaires, satisfaits sur quelques points, ne s'en tiendraient pas là. Ils viennent d'exiger le départ de la plus grande partie des troupes asiatiques des environs de Constantinople, où Halet-Effendi les avait rassemblées pour avoir un appui contre eux. Toutes les négociations avec le gouvernement ottoman paraissent suspendues, et il est remarquable qu'on ne parle plus de persécutions contre les Grecs.

ESPAGNE.

Les trois notes particulières de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse sont rédigées dans le même esprit que leur circulaire commune adressée à leurs légations près les cours de l'Europe. En réprouvant avec énergie l'origine et la direction qu'a prise la révolution d'Espagne, on y rend une justice éclatante au noble caractère de la nation espagnole. Aucun des Monarques n'entend blâmer l'établissement légitime d'un nouvel ordre de choses assorti aux besoins actuels, mais ils demandent qu'avant tout, le Roi recouvre son entière liberté et la plénitude de son autorité royale. L'Autriche désire que *les droits du monarque soient heureusement combinés avec les vrais intérêts et les vœux légitimes de toutes les classes*. La Prusse approuve d'avance des institutions qui, au jugement du souverain, *conviendraient aux mœurs et aux besoins du peuple espagnol*. La Russie ne s'oppose point à l'établissement des *institutions que demandent les besoins et les vœux légitimes de l'Espagne*. Les trois puissances laissent entrevoir les conséquences que peut entraîner la situation particulière, difficile et *compliquée* où se trouve la France vis-à-vis de l'Espagne.

Dans la séance des Cortès ont été lues toutes les pièces diplomatiques. Le député Galiano a demandé qu'il fût envoyé un message au Roi pour déclarer que les Cortès sont décidées à tous les sacrifices pour le maintien de la constitution de 1812 et à repousser toute intervention des étrangers. Le député Arguelles, en applaudissant à cette proposition, a demandé qu'elle fût ajournée, pour prouver, a-t-il dit, à l'Europe, que les Cortès n'ont point agi d'après un premier mouvement, et qu'elle fût renvoyée à la commission diplomatique, pour en faire un rapport dans 48 heures.

Cette commission a fait son rapport. Le projet d'adresse au Roi a été voté à l'unanimité. Les Cortès déclarent leur adhésion immuable à la constitution de 1812 au risque de tous les sacrifices, et assurent que les Espagnols se résigneront à tous les maux, plutôt que de souffrir la moindre atteinte à l'indépendance de la nation. Le député Arguelles a prononcé à ce sujet un discours de deux heures, à l'issue duquel il a été conduit en triomphe par le peuple, dans la voiture du Président.

— Le Portugal qui avait demandé à l'Angleterre une explication franche sur ses dispositions envers ce royaume, l'Angleterre a donné la même réponse qu'elle avait faite en d'autres temps, et a promis son appui en cas d'agression. Dans la séance des Cortès de Lisbonne, du 31 décembre, le ministre des affaires étrangères a dit à ce sujet : « Toute l'Europe verra combien » nous avons à espérer de cette puissance, dans la grande lutte où nous » pourrions être engagés. »

— Mina, qui était en effet allé au devant d'un convoi de 300 mulets, est retourné à la Seo le 5 au soir.

— L'adresse des Cortès a été portée au Roi par Riego, nommé chef de la députation.

— Les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse ont quitté Madrid. Le ministre de Danemark est parti le [illegible], en vertu d'un congé.

— Mina a dû être attaqué par le général Sarsfield, et sur ses derrières par Romagosa, on annonce que son armée a été mise en déroute par cette double attaque, et que ses bagages et son artillerie sont tombés au pouvoir des royalistes.

— Les ministres d'Autriche, de Russie et de Prusse ont eu une dernière communication avec M. San-Miguel, ministre des affaires étrangères. En demandant leurs passe-ports, ils ont manifesté leurs regrets de voir l'Espagne livrée à l'anarchie et à la guerre civile, et précipitée par son gouvernement dans un abîme de maux. Les trois ministres ont reçu leurs passe-ports, celui de Russie est parti le 14, celui de Prusse le 15, et celui d'Autriche le 16.

— Mina fait construire un chemin couvert en face de la citadelle de la Seo, sous le canon des assiégés, qui fatiguent beaucoup les travailleurs. Sarsfield est à Puycerda, et Belver est occupé par les Royalistes.

— On dit que Cuba est déclaré port franc pour l'Angleterre. L'Espagne a admis au grand livre les indemnités réclamées par cette puissance.

FRANCE.

Paris, 21 *janvier*. Il est arrivé aux affaires étrangères un courrier d'Espagne avec des dépêches de M. le comte de Lagarde.

— L'Empereur Alexandre a dû arriver à Varsovie le 16 janvier. On parle d'une nouvelle réunion des souverains à Berlin ou à Vienne.

— Un armurier de Perpignan s'est engagé à fournir à l'armée de la Foi une grande quantité de fusils.

— Deux courriers sont partis des affaires étrangères pour les principales cours de l'Europe. On assure que M. de Lagarde est rappelé de Madrid.

— Le 18 et le 19 il est arrivé à l'ambassade d'Angleterre deux courriers de Madrid.

— Hier, les ministres se sont réunis chez M. le Vicomte de Châteaubriand. Il est parti des affaires étrangères un nouveau courrier pour Madrid. L'ambassade d'Autriche a expédié un courrier pour Londres.

— La Chambre des Pairs vient de perdre deux de ses membres, M. le Marquis de Mortemar, et M. le Marquis de Grave.

— Le général O'Donnel a quitté l'Espagne où il a beaucoup souffert, et où il paraît que ses principes et ses intentions ont été dénaturés auprès de l'armée de la Foi par des ennemis personnels.

— Le ministre d'Espagne a reçu un courrier de Londres et en a expédié un peu après pour Madrid.

— L'ambassade de Russie vient d'expédier un courrier extraordinaire pour St. Pétersbourg.

— Les envois de numéraire, en espèces, à Bayonne et vers les Pyrénées, se succèdent sans interruption.

23 *Janvier*. Nous avons oublié de rapporter un trait de charité aussi louable qu'ingénieux. Un juge avait mis dans sa salle d'audience une cassette, où il invitait les parties qu'il réussissait à concilier, à déposer une aumône pour les pauvres. Au bout de l'année il s'est trouvé 1400 livres dans cette cassette; produit qui atteste l'heureux succès du juge dans ses moyens de conciliation, et lui fait ainsi un double honneur.

— M. l'ambassadeur de Naples a donné hier un grand dîner diplomatique, auquel n'a point assisté M. le Duc de San-Lorenzo, ambassadeur d'Espagne. (*J. des Débats.*)

— Le service anniversaire de S. M. Louis XVI a eu lieu dans toutes les églises de Paris, et le peuple s'y est porté partout avec empressement. (*Idem*).

— On assure que la France a refusé la médiation de l'Angleterre proposée successivement par le Duc de Wellington et par M. A'Court. (*Quotidienne*).

— On attend à Paris les ambassadeurs d'Autriche, de Russie et de Prusse venant de Madrid. (*Idem*).

— Le Trappiste est parti avec le général Fleyres pour rentrer en Catalogne.

22 *Janvier*. De nombreux courriers partent de l'ambassade anglaise pour Londres et pour Madrid.

— Le général Quesada a eu une longue conférence avec M. de Villèle.

— Plusieurs régimens de cavalerie et bataillons d'infanterie de la garde

royale partent pour l'armée d'observation. M. Lauriston, ministre de la maison du Roi part pour la même destination. On désigne les officiers généraux qui doivent accompagner S. A. R. Mgr le Duc d'Angoulême. La garnison de Lille est partie pour l'armée d'observation, qui sera de 100 mille hommes. Les cinq régimens de la garnison de Paris partiront sous peu.

Actions de la banque de France. 1500 fr. 1475 fr.

Cinq pour cent consolidés 80 fr., 50 c.; 78 fr.; 77 fr., 50 c.

SUISSE.

On va établir sur le lac de Constance un bateau à vapeur, à l'instar du paquebot qui naviguera au printems sur le lac de Genève. On croit qu'on ne tardera pas à en établir un sur le lac des quatre Cantons, où il serait d'une grande utilité, attendu que les rives de ce lac sont dépourvues de routes.

— L'établissement que M. le docteur Schnell a fondé à Avenches, en 1812, pour le traitement des aliénés, paraît gagner de plus en plus la confiance publique, par les soins qu'y reçoivent les malades et par les succès dus à la méthode qui y est employée.

VARIÉTÉS.

MEMORIE *della Reale Accademia delle Scienze di Torino, Tomo XXVI*; c'est-à-dire, MÉMOIRES de l'Académie Royale des Sciences de Turin, Tome XXVI.

A Turin, de l'Imprimerie Royale; in-4.° de 581 pages.

L'Académie Royale des Sciences de Turin, l'une des Sociétés savantes les plus distinguées de l'Europe, est aussi l'une de celles qui mettent au jour les travaux les plus nombreux et qui les publient le plus régulièrement. L'importance de ces Mémoires est assez connue, nous en avons parlé ailleurs, et nous sommes dispensés d'insister sur ce point. Voici l'énumération de ceux que contient le volume annoncé ci-dessus:

Mémoires historiques sur la vie et les travaux de Jean-François Cigna, l'un des trois fondateurs de l'Académie des Sciences de Turin, et son premier Secrétaire Perpétuel (en italien); par M. le Professeur *Vassalli-Eandi*.

Nouvelles considérations sur la théorie des proportions déterminées dans les combinaisons, et sur la détermination des masses des molécules des corps; Mémoire de 164 pages (en français): par M. le Chevalier *Avogadro*.

Essai d'Orthopédie; Mémoire très-important, accompagné de dix belles planches lithographiées, où sont exposés les dis

vers appareils inventés par l'auteur (en italien); par M. le Chirurgien-Herniste Barthélemi *Borella.*

Mémoire sur les intégrales définies, qui occupe 96 pages (en français); par M. le Chevalier *Cisa de Grésy.*

Continuation de l'Essai d'Oryctographie piémontaise: Mémoire de 68 pages, accompagné de deux planches dessinées par l'auteur (en italien); par M. l'Abbé *Borson*, Professeur de Minéralogie.

Essai touchant quelques phénomènes électro-magnétiques et chimiques, de 68 pages (en italien), par M. le Professeur Victor *Michelotti.*

Mémoire sur la composition chimique de diverses espèces de borax brut du Levant (en italien); par M. J. B. *Canobbio.*

De la nature végétale des coraux, Mémoire de 30 pages (en latin), par M. G. L. C. *Gravenhorst.*

Description d'une batterie voltaïque particulière (en italien); par M. le professeur Victor *Michelotti.*

Mémoire sur la manière de ramener les composés organiques aux lois ordinaires des proportions déterminées, de 67 pages (en français), par M. le Chevalier *Avogadro.*

Observations sur le Bouillon-blanc (*Verbascum*) cisalpin, décrit par le Médecin C. J. Biroli de Novare (en latin); par M. Louis *Colla.*

Mémoire sur l'intégrale d'une équation traitée par Euler et Lacroix (en français), par M. le Professeur *Plana.*

Description d'un animal nouveau qui appartient à la classe des Echinodermes (en français); par M. le professeur *Rolando.*

Addition à la Note sur l'intégrale de l'équation désignée ci-dessus (en français); par M. le Professeur *Plana.*

Du territoire Piraïque; explication d'un passage de Thucidide, liv. III N.° 91 (en italien); par M. le Professeur Amédée *Peyron.*

Eloge de M. le Baron Joseph Vernazza de Freney (en latin); par M. Charles *Boucheron.*

Total: seize Mémoires, dont plusieurs sont d'une grande étendue, savoir: sept en italien, six en français et trois en latin.

Histoire de la nouvelle doctrine médicale italienne *suivie de quelques considérations relatives à l'emploi de l'eau cohobée de laurier-cerise, par M. Joseph* SAUTHIER, *Docteur en médecine et en philosophie de l'Université de Turin, membre correspondant de la société de médecine Pratique de Paris.* (1)

(*Article communiqué.*)

La nouvelle théorie médicale italienne est peu connue. Quelques notes, des extraits publiés par des élèves et un discours par M. Thomasini pour servir d'introduction à son cours, voilà les sources où l'on peut puiser des renseignemens sur une méthode dont les résultats frappent d'abord d'étonnement. Qui ne sera surpris en effet de voir administrer dans les maladies inflammatoires le tartrite antimonié de potasse à la dose de 15 grains par jour, l'hydrosulfuré rouge d'antimoine (kermès) à 125 grains dans l'espace de vingt-quatre heures, la gomme gutte, la digitale, etc. en proportions aussi fortes? L'étonnement sera-t-il moins grand lorsqu'on entendra dire que ces médicamens ne doivent pas être considérés comme des moyens stimulans? Cependant telle est la base de la doctrine du *contre-stimulus*, que les propriétés vitales surexcitées ou sorties de leur état normal trouvent dans les substances que nous avons énumérées, des moyens propres à les rappeler à leur type naturel, et faire cesser les désordres qui pouvaient résulter dans les fonctions.

Il faut chercher dans le discours du professeur Thomasini, traduit par M. Vander-Linden, l'explication des faits; l'on y trouve l'analyse de cette nouvelle théorie, mais quoique le traducteur ait pris soin d'y ajouter des notes, combien d'objections ne resterait-il pas à faire? On ne peut donc qu'accueillir favorablement tous les renseignemens qui nous parviennent, surtout des témoins oculaires. M. le docteur Sauthier, élève de l'école italienne, surpris de trouver dans une brochure publiée en 1822 la doctrine médicale en quelque sorte défigurée, a entrepris dans l'opuscule qu'il annonce aujourd'hui d'éclairer la théorie des diathèses hypersthénique et hyposthénique, c'est-à-dire de mieux faire connaître qu'on ne l'a

(1) A Paris chez Béchet jeune, libraire, place de l'école de Médecine N° 4; Mignaret, imprimeur-libraire, rue du Dragon N° 20.

fait jusqu'à ce jour les maladies dans lesquelles le stimulus est en plus ou en moins. Il s'est appliqué spécialement à développer les bases du système par la connaissance de ces deux conditions morbides admises par les controstimulistes ; et quelques observations recueillies à l'hospice de Pavie, auprès de M. Borda, lui ont servi d'exemple pour mieux établir les différences qui existent entre les maladies *irritatives* et les affections *diathésiques*.

M. Sauthier ne s'annonce point comme réformateur. Modeste et précis dans ses narrations, il nous fait part avec exactitude du résultat de ses observations. En parlant du traitement des maladies, il trace le tableau des effets des médicamens sur la fibre vivante et arrive à la démonstration de leur manière d'agir suivant les opinions de l'école italienne. Son travail doit intéresser les médecins qui désirent connaître les systèmes qui se partagent le domaine de l'art.

GARDEL D. M. p.

Paris le 14 Janvier 1823.

CHARADE.

Celui qui craint une corvée,
En moi souvent cherche un secours;
Mais en usant de mon secours,
Il donne rarement une excuse approuvée.
On voit renaître mon premier,
Quand le printems ramène le borage;
Et les savans, d'un lourd bagage,
Par fois accablent mon dernier.

Le mot de la derniere *Enigme est science.*

ERRATUM du N.° 3, du 17 janvier courant :

Page 18, article *Turin*, ligne 2 de la *Note*, au lieu de *Savoir*, lisez *Savone*.

MARCHÉS de Chambéry des 21, 23 et 25 janvier 1823.

	LE VEISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLED.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix:*	13	75	—	16	88
Seigle	8	50	—	11	11
Orge	8	00	—	10	46
Sarrazin	4	50	—	5	89
Mays	7	50	—	9	80
Avoine (1)	10	25	—	7	14
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	27 1/2
Viande, *idem*, *idem*				0	60

(1) Rapport des 3 veis[illegible] en hectolitre : Froment . . . 0 613 [illegible] Seigle . . . [illegible] Avoine . . . [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie F. R. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 6.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.



Vendredi, 7 Février.

INTÉRIEUR.

JANVIER 1823.

Moyennes des trois Dixaines du mois.

BAROMÈTRE à 0.°	Millim.	Pou.	Lign.	THERMOMÈTRE. Centigrade		de Réaumur	
Du 1.er au 10	738. 5	27	3. 4	Du 1.er au 10	+ 2°,0	+	1. 6
Du 11 au 20	727. 4	26	10. 5	Du 11 au 20	− 1°,5	−	1. 6
Du 21 au 31	732. 8	27	0. 8	Du 21 au 31	+ 2°,3	+	2. 1
Maxim. le 3	744. 8	27	5. 5	Maxim. le 30	+ 9°,0	+	8. 7
Minim. le 31	719. 8	26	7. 1	Minim. le 23	− 9°,8	−	8. 6

La température moyenne de janvier 1822 avait été de + 1° 6 centigrades, ou + 1°,4 de *Réaumur*. Celle de janvier 1823 a été de + 0°,8 centigrades, ou + 0°,7 de *Réaumur*.

— La station des Carabiniers Royaux d'Annecy vient de donner une nouvelle épreuve de l'humanité et du dévouement qui ont déjà distingué cette arme en plusieurs circonstances. Le 3[illegible] janvier dernier, le nommé Hamel, habitant de cette ville, âgé de 62 ans, traversant le pont près des prisons, pour se retirer chez lui, à 9 heures et demie du soir, eut le malheur de tomber dans la rivière, où il allait infailliblement périr, lorsque les Carabiniers [illegible] et [illegible], qui se trouvaient en patrouille, attirés par les gémissemens de l'infortuné, et n'écoutant ni le danger, augmenté par l'obscurité, ni les représentations des personnes présentes, se jetèrent dans l'eau et parvinrent, après dix minutes d'efforts, à atteindre à la nage et à sauver ce vieillard, dont les parens leur ont, ainsi que les autorités et la population entière, témoigné la reconnaissance et l'admiration les mieux méritées.

— La marche du baromètre, dans la journée du 2 du courant, a été très-remarquable. La moyenne barométrique d'une année, dès le 1.er novembre 1821 au 1.er novembre 1822, a été à Chambéry, de 739 millimètres 3 dixièmes, c'est-à-dire, 27 pouces 3 lignes 6 dixièmes. Le 2 de ce mois le mercure est descendu à 705 millimètres 7 dixièmes, ou 25 pouces 11 lignes 8 dixièmes, c'est-à-dire, 15 lignes sept dixièmes plus bas que la moyenne

ci-dessus. Le 25 décembre 1822, le mercure s'est descendu à 709 millimètres ; ou 26 pouces 2 lignes 3 dixièmes. Ainsi le 2 du courant, il est descendu 2 lignes 4 dixièmes plus bas que le 25 décembre 1822. Il est parvenu à ce point en baissant dès le 31 janvier, par un mouvement lent et progressif, qui s'est terminé le 2 février à 2 heures et demie après midi, époque où il a commencé à remonter. Pendant cet abaissement, le tems, quoique très-variable, a été assez calme, sauf un changement fréquent dans la direction des vents, qui a été le plus souvent nord-ouest. L'atmosphère ne présentait aucun symptôme d'orage. Le lendemain, 3, le baromètre a continué à monter, il est tombé de la pluie par intervalles, à 4 heures du soir, un éclair a été suivi d'un coup de tonnerre, et dans la nuit du 5 au 6, nous avons eu quelques coups de vent assez fort. Nous apprendrons bientôt si ce phénomène extraordinaire dans l'état de l'atmosphère n'a point été accompagné ailleurs de quelques circonstances météorologiques particulières.

AVIS.

Ceux qui auront à faire insérer au *Journal de Savoie* des articles dont l'insertion est prescrite par l'Édit Royal du 16 juillet dernier touchant le régime hypothécaire, sont priés d'adresser ces articles FRANCS DE PORT, à l'Imprimerie du Journal de Savoie.

Attendu les dépenses qu'entraînera l'impression de ces articles, les personnes intéressées sont priées de nous désigner à Chambery un correspondant chargé d'acquitter au fur et à mesure les frais d'insertion.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 1er février. MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 24 janvier 1823) *portant rectification de l'erreur matérielle qui s'est glissée dans l'impression de l'article premier de son Manifeste du 31 août dernier relativement au droit d'entrée sur le chanvre peigné.*

N. B. Le Billet Royal du 8 août 1822 fixait le droit dont il s'agit à *dix livres* le quintal métrique, et le Manifeste du 31 août 1822 le portait, par erreur, à *quinze livres*. Ceux qui ont payé l'excédant seront remboursés, en justifiant de leurs droits.

PIÉMONT.

Turin, 1er Février. S. Exc. M. le comte général Tr[illegible] de Venanson, nouveau gouverneur de la division de Novare, a été reçu le 30 *janvier* dans sa résidence, avec les sentimens de haute considération qu'inspirent ses qualités personnelles, et la reconnaissance pour le choix dont S. M. a daigné honorer cette province et cette ville fidèle.

— Dans la séance ordinaire de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale des sciences, tenue le 26, M. Re[illegible] a terminé la lecture de son ouvrage *De medulla spinali nervisque ex ea prodeuntibus*, etc. Le secrétaire de la classe a lu un Mémoire de M. le Comte Xavier de Maistre, académicien non-résidant, intitulé *Mémoire sur une colle de poisson préparée, qui a la propriété de disperser la lumière*

et de donner successivement toutes les couleurs du prisme suivant la direction sous laquelle on la regarde.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1822.
Du 25 au 30 janvier 1823 89 l. *Du 30 janvier au 1er février* 88 l. 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

L'incendie du 14 janvier qui a consumé le nouveau théâtre de Munich, a épargné l'ancien théâtre, d'où le feu menaçait de communiquer au château royal.

— Les boyards émigrés de la Moldavie et de la Valachie, réfugiés dans les états héréditaires de l'Autriche, ont reçu du gouvernement l'ordre de sortir dans huit jours des États autrichiens.

— On apprend de St. Pétersbourg que l'hiver s'est annoncé très-doux en Russie; au 6 janvier, le thermomètre n'était encore descendu qu'une seule fois à 10 degrés, le froid moyen était de 4 degrés.

— Vingt-cinq compagnies de janissaires avaient reçu l'ordre de partir contre les Persans; mais ces janissaires ont, dit-on, refusé avec de violentes menaces.

— Des lettres de Constantinople contredisent ce qui a été avancé touchant le ton de hauteur et de domination attribué aux janissaires. On assure qu'ils n'ont exigé aucune concession, et que le Grand-Seigneur n'a agi que de son propre mouvement. Les mêmes nouvelles disent que les chrétiens sont traités maintenant avec ménagement. On annonce d'autre part, qu'après l'arrivée de lord Strangford à Constantinople, les négociations seront reprises avec la Russie.

— Le Roi de Naples, qui est encore à Vienne, a reçu une visite solennelle de tout le corps diplomatique. L'envoyé des Cortès n'y a pas été reçu.

— On assure que quels que soient les résultats des nouvelles propositions de lord Strangford à Constantinople, S. M. l'Empereur de Russie est décidé à ne pas entreprendre des hostilités contre la Porte.

ANGLETERRE.

S. M. vient d'enrichir le Musée britannique des livres qui composaient la bibliothèque royale formée par le Roi Georges III, avant qu'il n'y avait pas un seul volume. Cette superbe collection est de 60 mille volumes.

— Le 23, il s'est tenu un conseil des ministres qui a duré deux heures.

— Il s'est tenu le 24 un second conseil des ministres.

— Le *Courrier* affirme, contre le dire de plusieurs journaux, qu'il ne se fait aucun préparatif hostile dans les ports de l'Angleterre.

ESPAGNE.

Le corps de royalistes commandé par Bessières et Ulmann, qui menaçait Saragosse, est entré à Guadalaxara, à 15 lieues de Madrid. Toute la garnison

de la capitale est parti le 26. On parle de la reddition de Tarragone. La division de Navarre a remporté un grand avantage sur les troupes de Torrijos. Les cinq ou six cents hommes que Mina avait laissés aux environs de la Seo, et qui se trouvaient dans un dénuement absolu, ont quitté le pays.

— Le ministre de Russie a renvoyé à M. de San-Miguel, la note de ce ministre qui accompagnait le passeport, en lui déclarant qu'elle était indigne de paraître sous les yeux de l'Empereur son maître.

— On parle d'un projet d'une amnistie générale, même en faveur des accusés dans l'affaire du 7 juillet, dans la vue de rallier les esprits.

— On dit qu'il existe un projet pour la formation de deux légions étrangères, sous les noms de *légion française* et de *légion italienne*.

— Au moment où les ambassadeurs d'Autriche, de Russie et de Prusse allaient quitter Madrid, ils ont assisté à un grand dîner du ministre d'Angleterre.

— Dans la nuit du 21 janvier, on a fait partir en toute hâte des troupes contre l'armée insurgée sur la route de Saragosse.

FRANCE.

Paris, 28 janvier. La messe du Saint-Esprit, à l'occasion de l'ouverture des Chambres, a été célébrée hier avec la solennité ordinaire. La séance royale pour l'ouverture de la session, aura lieu aujourd'hui au Louvre.

— M. le comte Bulgary, ministre de Russie à Madrid, est arrivé à Paris le 25 au soir.

— Depuis le 22 janvier, 39 courriers, dont sept du cabinet, sont partis de Paris pour Madrid, Londres, Amsterdam et Francfort.

— Les régimens français qui sont à la frontière, ont donné aux soldats de Mina, le sobriquet de *Minables*.

— La régence espagnole doit entrer en Catalogne avant l'armée française.

— M. le marquis de Lauriston part dans trois jours. M. d'Oudenarde commandera les gardes-du-corps qui accompagneront S. A. R. le duc d'Angoulême, dont le départ paraît fixé au 14 février.

— Un détachement d'artillerie à cheval, les ouvriers et le train d'artillerie de Metz, sont partis de cette ville pour Perpignan.

30 Janvier. La séance royale pour l'ouverture des Chambres a eu lieu avant-hier, selon le cérémonial accoutumé. Le discours du Roi, attendu avec impatience, a été écouté avec un silence religieux et suivi d'acclamations universelles et prolongées, qui ont fait entendre les cris répétés de *Vive le Roi! vivent les Bourbons! vivent tous les Bourbons* (1)!

— Il y a eu deux jours de suite conseil des ministres chez M. le comte de Villèle.

---

(1) Le discours de S. M. le Roi de France étant d'une haute importance dans les conjonctures actuelles, nous le donnons en entier, comme pièce historique, ainsi que nous l'avons fait dans d'autres circonstances. *Voyez à la suite des Nouvelles.*

— M. de San-Lorenzo, ministre d'Espagne, n'a point assisté à la séance royale; il a reçu ses passeports et doit partir pour Londres.

— Quelques troubles qui avaient eu lieu dans le Grand Duché de Luxembourg, au sujet d'une taxe sur la mouture, ont été promptement apaisés.

— Le général O'Donnel, en qualité de général en chef des armées de S. M. C. dans la Navarre et la Biscaye, a adressé à ses troupes, en forme d'ordre du jour, une proclamation où il leur annonce les desseins des puissances alliées pour faire cesser en Espagne le désordre et l'anarchie et rétablir l'autorité légitime.

— On a remarqué que MM. Manuel et Lafayette père n'ont pas assisté à la séance royale.

— Un courrier extraordinaire est parti des affaires étrangères pour [illegible]

— Sept compagnies de canonniers et un parc complet d'artillerie [illegible] partis le 25 de Strasbourg pour l'armée d'observation.

1.er *Février*. MM. Manuel et Lafayette ont ont prêté le serment [illegible] Chambre des Députés. Le défaut de pièces qui attestent le montant des contributions de M. de Marchangy, a fait ajourner à quinzaine la dé[illegible] sur la nomination de ce Magistrat. M. Manuel a quitté sa place au banc gauche pour siéger au centre gauche. MM. Ravez et de Bonald ont été nommés candidats pour la présidence.

— Des lettres de Lima, du 17 août, annoncent que le général San Martin a disparu, emportant avec lui des sommes considérables.

— On prétend qu'une compagnie a fait une masse de 40 millions pour accaparer les sucres, mais que les nouvelles de Bordeaux feront tomber cette spéculation.

— La gazette de Pétersbourg dément la nouvelle d'un prétendu nouveau congrès qui aurait lieu à Berlin.

— M. le comte Curial, M. le vicomte Donnadieu, M. le prince de Hohenloe, M. le baron Canuel, etc. sont au nombre des lieutenans-généraux qui feront partie de l'armée d'observation.

Actions de la banque de France: 1475 fr.; 1450 fr.;
Cinq pour cent consolidés, 78 fr., 45 c., 78 fr., 35 c.; 78 fr., 70 c.

DISCOURS *de* S. M. le Roi de France, *à l'ouverture de la session des Chambres pour* 1823.

MESSIEURS,

« La durée des deux dernières sessions, le peu de tems qu'elles vous ont laissé de libre, m'auraient fait désirer de pouvoir retarder l'ouverture de celle-ci; mais le vote régulier des dépenses de l'état est un bien dont vous avez senti tout le prix, et j'ai dû compter, pour le conserver, sur le même dévouement qui m'avait été nécessaire pour l'obtenir.

« La situation intérieure du royaume s'est améliorée: l'action de la justice, loyalement exercée par les jurés, sagement et courageusement dirigée par les magistrats, a mis fin aux complots et aux tentatives de révolte, qu'enhardissait l'espoir de l'impunité.

« J'ai terminé avec le Saint-Siége les conventions nécessaires pour la circonscription des nouveaux diocèses dont la loi autorisait l'établissement. Toutes les églises vont être pourvues de leurs pasteurs; et le clergé de France, complètement organisé, contribuera à appeler sur nous les bienfaits de la Providence.

« J'ai pourvu, par des ordonnances, à ce qu'exigeaient l'économie dans les dépenses et l'ordre dans la comptabilité. Mes ministres soumettront à la sanction de la loi le compte des dépenses de 1821. Ils vous feront connaître l'état des recettes et des dépenses effectuées en 1822, et celui des besoins et des ressources présumés pour 1824. Il résulte de ces documens que toutes les dépenses sont ou seront soldées, même celles que les précautions militaires ont nécessitées jusqu'ici, nous entrons dans l'exercice de 1823 avec 40 millions d'excédant sur les crédits pour cette année, et que le budget de 1824 peut offrir la balance des recettes avec les dépenses, sans exiger l'emploi de cette réserve.

« La France devait à l'Europe l'exemple d'une prospérité que les peuples ne peuvent obtenir que du retour à la re- [illegible] à la légitimité, à l'ordre, à la vraie liberté : ce salu- [illegible] elle le donne aujourd'hui.

[illegible] ice divine permet qu'après avoir long-tems fait [illegible] autres nations les terribles effets de nos dis- [illegible] soyons nous-mêmes exposés aux dangers qu'a- [illegible] amènent des calamités semblables chez un peuple voisin.

[illegible] tenté pour garantir la sécurité de mes peuples, [illegible] l'Espagne elle-même des derniers malheurs. L'a- [illegible] lequel ont été repoussées les représentations [illegible] laisse peu d'espoir de conserver la paix.

« [illegible] le rappel de mon ministre; cent mille Fran- [illegible] par un prince de ma famille, par celui que [illegible] à nommer mon fils, sont prêts à marcher, en [illegible] le Dieu de Saint-Louis, pour conserver le trône

à un petit-fils d'Henri IV, préserver ce beau royaume de sa ruine, et le réconcilier avec l'Europe.

« Nos stations vont être renforcées dans les lieux où notre commerce maritime a besoin de cette protection. Des croisières seront établies partout où nos arrivages pourraient être inquiétés.

« Si la guerre est inévitable, je mettrai tous mes soins à en resserrer le cercle, à en borner la durée. Elle ne sera entreprise que pour conquérir la paix, que l'état de l'Espagne rendrait impossible. Que Ferdinand VII soit libre de donner à ses peuples les institutions qu'ils ne peuvent tenir que de lui, et qui en assurant leur repos dissiperaient les justes inquiétudes de la France ; dès ce moment les hostilités cesseront ; j'en prends devant vous, Messieurs, le solennel engagement.

« J'ai dû mettre sous vos yeux l'état de nos affaires du dehors. C'était à moi de délibérer : je l'ai fait avec maturité. J'ai consulté la dignité de ma couronne, l'honneur et la sûreté de la France : nous sommes Français, Messieurs, nous serons toujours d'accord pour défendre de tels intérêts. »

VARIÉTÉS.

LE MONITEUR MÉDICAL *ou secours et remèdes à donner avant l'arrivée du Médecin, ouvrage utile aux Chefs de famille, aux Maîtres et Maîtresses de Pension, aux Maires, aux Curés, et principalement aux personnes qui habitent la campagne*, avec cette épigraphe, tirée d'Hippocrate : *L'occasion passe vite.* Par M. HAVET, Docteur Médecin et Botaniste ;
A Paris, à la librairie d'éducation de *P. Blanchard*, galerie Montesquieu, N.° 1, et à Chambéry, chez *J. B. Bergoin*, rue Couverte.

L'auteur de cet ouvrage insiste, dans sa Préface, sur un principe que nous avons eu l'occasion de professer plusieurs fois dans ce journal, savoir, qu'un traité de médecine prétendue populaire peut rarement être consulté sans danger par les gens du monde, qui, par défaut de connaissances, d'expérience et de discernement, sont rarement capables de faire une application opportune des remèdes qui leur sont indiqués d'une manière générale.

Aussi l'auteur du petit ouvrage que nous annonçons a-t-il

grand soin d'avertir qu'on ne doit point y chercher des recettes qui puissent dispenser de recourir aux lumières des hommes de l'art, mais seulement des moyens de pourvoir aux cas les plus pressans, en attendant le médecin, de soulager d'abord le malade et de prévenir, s'il se peut, les progrès du mal jusqu'à ce que l'on puisse le combattre d'une manière plus sûre. L'auteur répète que les expressions *appeler le médecin*, *avant l'arrivée du médecin*, doivent toujours être sous-entendues dans chacun de ses articles.

Il est un si grand nombre de circonstances où de prompts secours sont de la plus grande urgence, soit par la nature des accidens, soit par l'éloignement des gens de l'art, qu'un livre qui remplirait réellement l'objet que s'est proposé l'auteur serait un vrai présent fait à l'humanité. Il ne nous appartient pas de prononcer si l'auteur a atteint le but; il nous suffit de signaler l'existence de l'espèce de manuel qu'il a publié, et les intentions dans lesquelles il le propose: les juges compétens décideront s'il les a remplies.

AVIS.

J. Duvernay, [illegible] pépiniériste à Annecy, prévient les amateurs qu'il vient de découvrir un moyen pour faire venir des cerises, abricots, prunes et pêches sans noyaux; il offre de se rendre chez les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, dans le courant de mars prochain, moyennant [illegible]. Il connaît aussi le moyen de faire changer les hortensias rouges en bleu de ciel.

Le sieur Duvernay offre de vendre des pattes d'asperges nouvelles, venant de Pologne, plus grosses d'un moitié que celles de Hollande, à 6 fr. le cent. Il est aussi assorti d'arbres fruitiers en plein vent et mi-vent, arbres d'ombrages et arbustes, en tout genre, à un prix modique.

On est prié d'affranchir les lettres.

AUTRE AVIS.

Une lettre, portant le timbre d'*Arras*, est adressée à MM. les héritiers du sieur *André Vernier*, ancien militaire, fils d'Augustin Vernier et de Joséphine Paris, domiciliés à Chambéry. Les personnes que cet avis peut intéresser sont invitées à s'adresser au Bureau du *Journal de Savoie*.

ERRATUM du N.° 3 du 17 janvier 1823.

Page première, ligne 8, au lieu de M. de Magny, *lisez* M. de Maugny.

Marchés de Chambéry des 28, 30 janvier et 1.er février

	[illegible]			L'HECTOLITRE.	
BLED.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*	13	65	—	17	04
Seigle	8	51	—	11	11
Orge	[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Sarrasin	4	53	—	5	89
Maïs	7	25	—	9	47
Avoine (1)	10	25	—	7	64
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	37 1/2
Viande, idem, [illegible]				0	[illegible]

(1) Rapport des 3 veis[illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie F. B. [illegible], rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 7.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 14 *Février*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 *février*. Les désastres et les dommages causés par les débordemens des torrens et des rivières, lorsque rien n'arrête la fureur de leur cours impétueux et [illegible], font sentir tous les avantages qui résultent des moyens propres à les contenir dans leur lit. Parmi les [illegible] que le Duché de Savoie peut désirer d'obtenir de la [illegible] paternelle et de la royale munificence de S. M., le [illegible] de l'Isère tient le premier rang; l'agriculture, le commerce [illegible] réclament un tel bienfait. (Nous [illegible] qu'il a été accueilli avec la plus vive reconnaissance, par les habitans de ce duché, qui en sentiront tout le prix.)

— S. M., déterminée par ces considérations, [illegible] par ce [illegible] public, a daigné créer, par Lettres royales [illegible], une Commission dans la ville de Chambéry, chargée [illegible] les [illegible] projets qui ont été formés jusqu'ici pour [illegible] la partie des États de S. M., jusqu'aux limites de sa [illegible], et de présenter à son approbation royale celui qui lui paraîtra [illegible] le respect dû aux propriétés particulières avec [illegible] public, et le [illegible] d'une [illegible] économie avec la solidité et la grandeur que [illegible] un travail d'une si haute importance. [illegible]

— M. [illegible] Chanoine de Loche, qui [illegible] de la Métropole de Chambéry, a été nommé [illegible], en remplacement de Mgr de [illegible], nommé [illegible] d'Annecy. M. le Chanoine et Chevalier Rey, Vicaire-Général, a [illegible] Archidiacre, en remplacement de M. de Loche. M. l'Abbé Bexel, Aumônier de Mgr l'Archevêque, a été fait Chanoine.

— S. M. [illegible] de [illegible] et [illegible] de [illegible], M. [illegible] Mercier de Mont[illegible], commandant [illegible] commandement de cette [illegible], M. le Chevalier Thomas de [illegible], Major dans la Brigade de Savoie, et [illegible] le grade de Lieutenant-Colonel d'infanterie.

Piémont.

Turin, 8 février. S. M., qui se complaît à encourager et à protéger toutes les inventions utiles, a daigné accorder à M. Joseph [illegible], demeurant à la Vénerie royale, un privilége de dix ans pour fabriquer et employer dans les États du Roi les machines qu'il a inventées pour filer le lin, le chanvre et les étoupes.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1822.
Du 6 au 8 février 1823 85 l., 86 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Allemagne.

Selon la *Gazette universelle* d'Augsbourg, la prise de Napoli de Romanie par les Grecs est confirmée. Les Turcs, qui avaient capitulé, ayant manqué trois fois à leur parole, les Grecs ont donné l'assaut et ont fait main basse sur la garnison, qui était de cinq mille hommes.

— L'*Observateur autrichien* fait remarquer que les journaux ont présenté sous un faux jour ce qui concernent les boyards émigrés de la Moldavie et de la Valachie. On ne leur a point prescrit de sortir des états autrichiens dans un délai fixe, mais seulement de retourner dans leur patrie à volonté, ou de choisir dans l'intérieur de la monarchie, un autre séjour que les villes frontières de la Transylvanie.

Angleterre.

Le prince royal du Portugal a fait part à son père de son élévation à l'empire du Brésil et [illegible] dans sa lettre que le Brésil offrira au besoin à la nation portugaise un refuge contre les malheurs qui la menacent.

— Le 28 janvier a eu lieu un conseil de cabinet qui a duré deux heures.

— Tous les ministres se sont rendus à Brighton pour [illegible] en présence du Roi. Le duc de Wellington y a été [illegible] par S. M.

— Les nouvelles de [illegible] du 24 janvier annoncent qu'une [illegible] insurrection a éclaté parmi les troupes [illegible] à l'expédition pour [illegible].

— Le docteur Jenner, à qui l'Europe doit la vaccine, vient de mourir à l'âge de 63 ans.

— Le discours du Roi à l'ouverture du Parlement, était attendu avec autant d'impatience que [illegible] du Roi de France. S. M. se trouvant [illegible] n'a pu assister en personne à l'ouverture du Parlement. Les points les plus remarquables du discours du trône sont la déclaration des efforts constants de S. M. à conserver la paix de l'Europe, de son refus de prendre part aux actes de [illegible] qui pourraient être considérés comme une intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne de la part des alliés étrangers, des soins qu'elle a employés et continue à employer pour détourner le fléau de la guerre entre la France et l'Espagne, de l'espoir que la paix [illegible]

conservée dans l'Orient ; l'annonce des dispositions réciproques de toutes les puissances étrangères et de S. M. de maintenir entre elles des relations amicales, etc.

— Le général San-Martin, protecteur du Pérou, a donné sa démission, en recommandant aux Péruviens de mettre leur confiance entière dans la représentation nationale.

ESPAGNE.

Un député a proposé de suspendre dans les ports d'Espagne l'entrée des bâtimens des puissances qui cessent d'être en relation avec ce royaume.

— Le nonce du pape a reçu ses passeports. Cet incident paraît avoir produit un mauvais effet, surtout en suite des explications remplies d'amertume, données le [illegible] aux Cortès par le ministre de la justice.

— On craignait à Madrid, le 25, un mouvement anti-constitutionnel dans les faubourgs; on a saisi des armes dans une maison, et l'on croit qu'il existe d'autres dépôts inconnus.

— Il s'est manifesté quelque mésintelligence entre les généraux constitutionnels. L'Empecinado, obligé de se replier, a accusé Velasco d'avoir découvert son flanc gauche, au lieu de le soutenir, comme il l'avait promis. De son côté, Velasco se plaint de ce que l'Empecinado s'est laissé enlever la position de Molina, ce qui a nécessité un mouvement rétrograde sur toute la ligne.

— Le général Bessières, dans sa marche depuis Mequinenza jusqu'aux environs de Madrid, s'est porté successivement sur Saragosse, Calatayud, Siguenza et Guadalaxara. Son approche de la capitale y avait répandu la terreur parmi les constitutionnels. On a annoncé un avantage remporté sur lui, après le succès qu'il avait obtenu sur le général O'Daly, gouverneur de Madrid, maintenant remplacé par le comte de l'Abisbal. Mais le mouvement rétrograde de celui-ci, sur Alcala, pour couvrir la capitale, laisse des doutes sur la nature de l'avantage qu'il aurait obtenu.

— La Reine de Portugal est toujours à Ramalhao, à cinq lieues de Lisbonne. Le mauvais état de sa santé ne lui permet pas encore de sortir du Portugal. Il paraît certain que cette princesse n'ira pas en Espagne. On croit qu'elle hésite entre la France et le royaume de Naples, d'autres disent qu'elle va se rendre à Lucques, auprès de son auguste sœur.

FRANCE.

Paris, 4 février. MM. de Kergorlay, de Causans et de Martignac sont les [illegible] candidats qui ont obtenu la majorité des voix pour la présidence de la Chambre des Députés. Le roi a nommé M. Ravez. MM. de Martignac, de Kergorlay, de Bonald et de Causans ont eu la majorité pour la vice-présidence et ont été proclamés.

— Une ordonnance royale du 2 février réorganise la faculté de médecine.

— Il résulte de renseignemens positifs, que l'Espagne n'a que vingt-trois

mille hommes d'infanterie pour garder les Pyrénées et la Péninsule en été, depuis Barcelonne jusqu'à Cadix, et depuis la Corogne jusqu'à Carthagène.

Journal des Débats.

— M. de Lagarde n'avait pas encore quitté Madrid le 26 janvier.

— Dans la séance du 1.er février, de nombreux cris *à l'ordre* se sont élevés à plusieurs reprises contre M. le général Foy, qui, à l'occasion de l'élection de M. de Mesnard, candidat royaliste, qui avait eu pour concurrent M. l'abbé de Pradt, s'est écrié plusieurs fois qu'il n'y avait plus en France ni élections ni liberté de suffrages.

— Un bâtiment arrivé au Havre a apporté la nouvelle d'un violent incendie qui, le 16 décembre, a consumé la plus grande partie de la ville du Port-au-Prince, des magasins, le bâtiment des douanes, etc.

— Les Espagnols royalistes qui sont à Paris ont adopté une cocarde moitié rouge et moitié blanche, en signe de leur union avec la France.

Quotidienne.

— Le général Quesada a eu l'honneur d'être reçu par S. M.

— Le prix du sucre a baissé de cinq sous.

— Un militaire en retraite, qui tenait un bureau de tabac à Ollioules, département du Var, avait disparu. Après beaucoup de recherches, on apprit de quelques bergers qu'un individu s'était dirigé vers la bouche d'un ancien volcan éteint. Personne ne voulait descendre dans ce gouffre, sur lequel régnaient les traditions les plus sinistres. Un, premier étranger, consentit pour cinquante fr. à tenter l'entreprise, et il parvint en effet à retirer le cadavre de l'infortuné qui était venu chercher la mort en ce lieu.

6 *Février.* Les quatre secrétaires définitifs de la Chambre des Députés sont MM. de Coutlarel, Hay, Longuève, Salaberry et Poteau d'Hancardrie.

— M. le duc de San-Lorenzo a reçu de son gouvernement l'ordre de quitter Paris dans 24 heures, avec toute sa légation espagnole.

— Le 3 du courant, S. M. a fait à Mgr de Clermont-Tonnerre, la remise du chapeau de cardinal, dans la salle du trône, où l'on avait élevé un autel portatif. La cérémonie a eu lieu en présence de toute la Cour et d'un grand nombre de personnes des plus distinguées.

— Mgr l'archevêque de Rouen est mort dans la nuit du 4 au 5.

— Il y a eu le 4, un conseil des ministres chez M. le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre.

— Les régimens d'infanterie de la garde royale partent demain pour l'armée. Le 1.er bataillon du 5.e régiment de la garde, en station à Orléans, doit partir sous peu.

— L'Académie des sciences a élu M. Darcet pour succéder à M. le comte Berthollet. S. M. a nommé en remplacement de M. Delambre au collège de France, pour la chaire d'astronomie [illegible]

8 *Février.* M. de Lagarde est arrivé à Bayonne le 3 février. Il avait demandé ses passeports le 26 janvier et n'a pu les obtenir définitivement que le 30. Il n'a vu, dans toute sa route jusqu'à la frontière, que le spectacle d'un état en dissolution et l'affligeant tableau de l'anarchie et de la guerre civile.

— L'armée aura pour général en chef, S. A. R. le duc d'Angoulême; le général Guilleminot chef d'état major. Le premier corps sera commandé par le comte Molitor, le second par le prince de Hohenlohe, et le troisième par le marquis de Lauriston. Les généraux de division du premier corps sont le baron de Lamas, le comte Bourke, le vicomte Obert, le vicomte Castex; ceux du second corps sont le général Lanoe et le général de Louchy; ceux du troisième corps sont le comte Curial, le vicomte Bonnadieu, le vicomte Pamphile Lacroix, etc. La réserve, composée de la garde, sera commandée par le maréchal duc de Reggio.

— Le baron d'Eroles est arrivé à Paris.

— Une ordonnance du 2 février porte qu'il sera créé quatre nouveaux régimens d'infanterie de 1900, à trois bataillons.

— Une lettre d'Aix, du 4 février, annonce la capitulation des forts d'Urgel. Depuis plusieurs jours la garnison était réduite à se nourrir de son. Elle a obtenu de se rendre où elle voudra.

Actions de la banque de France 1413 fr., 1440 fr., 1437 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés 80 f., 81 fr., 80 fr.

SUISSE.

Le gouvernement de Soleure, par arrêté du 15 janvier dernier, a défendu aux Juifs toute espèce de colportage et leur a retiré les patentes dont ils jouissaient. Ceux qui voudront fréquenter les foires, ne pourront quitter les grandes routes, sous peine d'être [illegible] et punis.

— S. Exc. le comte Capo d'Istria est toujours à Genève. On y attend, dit-on, mais sans en avoir la certitude, l'arrivée de M. le feld maréchal comte de Bubna, chargé d'une négociation importante en Suisse. On parle en même tems d'un troisième personnage qui viendrait y assister à une conférence diplomatique.

VARIETÉS.

Du Suicide (fin) (1).

J'aime à m'arrêter sur ces pensées au milieu des sujets un peu tristes de mes méditations : c'est indiquer en même tems le mal et le remède. Cependant il me resterait à considérer quelques

(1) Extrait de la *France Chrétienne*. Voyez le N.° 4 du *Journal de Savoie*.

causes secondaires qui sont venues se joindre à l'impiété pour multiplier parmi nous les suicides. J'ai dit précédemment d'une manière générale que la révolution devait avoir fait naître au fond des âmes cette [illegible] et ce triste ennui de la vie qui produit ces sortes de suicides. Le spectacle continuel des meurtres et de la destruction finit par endurcir l'homme contre lui-même. L'aspect du sang et du carnage abrutit les cœurs les plus doux, et c'est pourquoi l'on a vu quelquefois de grands conspirateurs appeler leurs complices à d'horribles sermens sur le cadavre palpitant de quelque victime, ou même les faire boire dans une coupe de sang humain, comme pour les fortifier contre la mort, et leur inspirer une résolution plus ferme de se servir du poignard dont ils sont armés. Les impressions violentes de la révolution française ont souvent produit cette même férocité dans des âmes qui semblaient n'être point faites pour donner l'exemple de la barbarie. Joignez à ces tristes causes qui font que l'homme le moins pervers se familiarise avec la mort, ces causes non moins funestes qui font que l'homme le plus [illegible], tourmenté par l'aspect du crime et par la continuelle terreur de ses ennemis, cherche à échapper à ses propres alarmes, et finit par ne voir d'autre remède à la crainte de la mort qui l'agite sans cesse, que cette mort même qu'il trouve dans son pouvoir : c'est le propre des révolutions de donner de ces sortes de suicides. Ainsi dans ces tems éloignés de nous, mais souvent cités comme féconds en scènes de carnage, on vit un sénateur romain, accusé par ordre du maître de Rome, tomber mort subitement en plein sénat, et consterner ses bourreaux par le spectacle d'un supplice qu'ils n'avaient pas ordonné. Ainsi Pætus Traséa fait une libation de son sang à *Jupiter libérateur*, et se roidissant contre les douleurs de la mort par le plaisir de donner un exemple de courage, il n'invoque les dieux contre les tyrans. Ainsi encore dans des tems plus récents, mais non moins funestes à plus d'un malheureux, comme Condorcet et le cardinal de Loménie, crut ne pouvoir mieux échapper à la cruauté d'autrui qu'en recourant à sa main propre. Heureux encore la plupart de ces infortunés, si en mourant ils n'avaient été placés entre un passé qui accusait leurs erreurs et un avenir qui leur montrait ses vengeances !

Plus les violences se multiplient dans une société, plus ces

âmes y prennent un certain dégoût de la vie qui favorise naturellement la terrible fureur du suicide. Après cela, considérez les sujets d'ennui et de cette misanthropie qui se présentent dans les cœurs, considérez les haines profondes qui se nourrissent dans une société long-tems divisée par mille intérêts opposés, les bruyantes ambitions qui vivent au fond des cœurs, les espérances trompées, les regrets amers, les humiliations mortelles de l'amour propre, tant d'autres passions déchaînées, les ravages du jeu, les fureurs de la volupté, les amours cruels, le désespoir, la misère, souvent la lassitude même des plaisirs, tout semble multiplier sous nos regards les causes de ces violences tragiques, qui semblent se présenter au malheureux comme l'unique dénouement de ses fureurs et le terme naturel de ses longs ennuis.

Il faut du tems pour remettre la société dans un état plus calme et plus doux. Il faut de longs efforts de sagesse de la part de ceux qui gouvernent les hommes; mais c'est surtout l'esprit des générations qui naissent qu'il faut essayer de mettre à couvert de ces impressions violentes qui perpétueraient sans fin nos calamités et nos crimes. Combien de ressources présente de lui-même le jeune homme à ceux qui doivent être ses guides! Son âme est encore innocente, elle s'ouvre naturellement aux enseignemens de la vertu, elle frémit au seul récit des grands exemples, elle s'attendrit sur les malheurs de l'humanité, elle bouillonne, elle s'élance à la seule pensée de la gloire. Que ses guides l'affranchissent donc des fausses impressions d'un courage trompeur et d'une générosité perfide, qu'on l'éloigne de l'aspect des violences, qu'on lui laisse éternellement ignorer ces haines amères et avides de sang, qui prennent naissance au sein des révolutions; qu'on lui fasse aimer les hommes, qu'on lui fasse surtout respecter le malheur. Avec ces douces habitudes d'amour, elle grandira pour donner au monde des spectacles consolans, et ceux qui virent les crimes des pères se consoleront eux-mêmes en voyant les vertus de leurs enfans. Jeune encore, j'adresse ces vœux à mes jeunes

contemporains, et je ne sais quoi semble me prédire qu'ils seront plutôt exaucés que ceux qui leur sont adressés aussi par des voix plus flatteuses peut-être, mais moins amies.

AVIS. — *A vendre.*

Maison composée de trois appartemens, située à Chambery, rue Grenette. Ceux qui désireront acquérir cette maison en totalité ou séparément, pourront s'adresser à MM. les notaires Marechal et Cote, qui leur fourniront toutes indications et explications desirables.

AVIS. — *A vendre.*

Le château et le clos de Monjoud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie.

Plus, et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, jusque pour une valeur de 200,000 l. [illegible]

Ces propriétés, qui sont situées à St.-Pierre d'Albigny, procèdent de la discussion de feu noble Louis Favier, baron Dunoyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, père et fils; et sur les lieux à MM. les frères Bertel, notaires.

LOGOGRIPHE.

Avec mes quatre pieds, sous vingt formes bizarres,
Je n'ai qu'un seul usage et je n'en puis changer.
Mes amateurs nombreux, jadis étaient plus rares:
On a vu mon emploi partout se propager.
Bravant la bienséance et la délicatesse,
J'incommode souvent par ma méchante odeur.
Je n'ai qu'un seul enfant, dont on vante l'adresse,
Mais hélas! cet enfant n'est qu'un adroit voleur.

Le mot de la derniere *Charade* est *prétexte*.

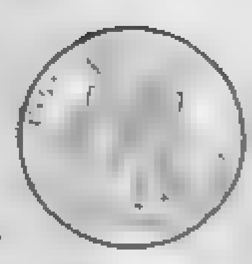
Marchés de Chambery des 4, 6 et 8 [illegible] 1823.

	Le Vaisseau			L'Hectolitre	
Blés	l.	c.		l.	c.
Froment, 1re qualité	14	25	—	13	90
Seigle	8	61	—	11	24
Orge	[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Sarrasin	[illegible]	00	—	6	[illegible]
Maïs	7	[illegible]	—	4	[illegible]
Avoine (1)	[illegible]	50	—	7	33
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	[illegible]
Viande, idem, idem				0	65

(1) Rapport des [illegible]

CHAMBERY, de l'Imprimerie de H. Plattier, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 8.) VIII.e Année.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 21 *Février*.

Intérieur.

Chambéry, 22 *février*. S. M. ayant daigné accorder à la ville d'Aix l'honneur que son Syndic soit de nomination royale, et nommer à cette place M. le colonel Chevalier de Chevillard, son installation a été faite le 5 du courant. Les habitans d'Aix ont exprimé à cette occasion, autant qu'il leur a été possible, leurs sentimens de respect et d'amour pour le Roi et son gouvernement.

M. l'Intendant-Général et le nouveau Syndic ont été reçus à la porte de l'Hôtel-de-ville par le Juge, le Conseil et les notables, auxquels s'étaient réunis M. le respectable Curé et MM. les employés aux Administrations. La Compagnie des Pompiers, en grande tenue, était rangée en bataille sur la place. M. l'Intendant-Général a prononcé un discours prouvant à la fois les différens motifs de reconnoissance que la ville d'Aix a envers ses Souverains, la nécessité et l'avantage de suivre avec zèle les [illegible] projets d'améliorations tant de l'établissement des bains que de la ville, qui ont été approuvés par S. M. dans [illegible], et un vif désir de sa part de concourir au bien public, autant qu'il peut dépendre de lui. Le nouveau Syndic a improvisé une réponse que l'assemblée a écoutée avec le plus grand intérêt.

Après l'installation, M. l'Intendant-Général a été conduit dans un vaste salon décoré des armes du Roi, où un splendide et élégant repas de 40 couverts était servi. Des toasts à S. M., à la Famille Royale et à S. Exc. M. le Gouverneur, ont été portés et vivement accueillis. On a chanté des couplets dont les convives répétaient les refrains en chœur. A la fin du dessert, la Compagnie des Pompiers, qui avait eu aussi son dîner, est entrée tambour battant, aux cris de *Vive le Roi* de tous les convives, qui se sont levés. Cette belle et utile Compagnie de 44 individus, s'est mise en bataille; des verres ont été remis à chacun d'eux, un dernier toast à S. M. a été porté par tous les nombreux assistans, et trois cris unanimes de *Vive le Roi*, ont été répétés plusieurs fois par le peuple rassemblé sous les fenêtres.

Ces [illegible] de [illegible], réunis par les mêmes sentimens [illegible] le [illegible] forme [illegible] heureuse, exprimant avec transport [illegible] son [illegible] et ses vœux pour l'auguste [illegible] de ses sujets.

— M. [illegible], Sous-[illegible] général [illegible] de Savoie, est nommé par S. M., Vice-Intendant du Chablais, en remplacement de M. le Chevalier [illegible], nommé à la Vice-Intendance de la province du Levant.

— M. [illegible], [illegible]-Astronome [illegible] Bureau des Longitudes de France, a été nommé Membre [illegible] du même Bureau, [illegible] de M. [illegible], nommé Membre [illegible], en [illegible] la place [illegible] vacante par la [illegible] de M. [illegible]. S. M. le Roi de France vient d'approuver la nomination de M. Nicollet. [illegible]

— Nous ne croyons pas devoir laisser ignorer à nos lecteurs un acte de bienfaisance exercé en faveur des indigens [illegible], par MM. [illegible] de Lyon, directeurs des Messageries et [illegible] de Turin. [illegible] [illegible] pour être [illegible] [illegible] à leurs [illegible], pour [illegible] aux réglemens de leur administration.

PIÉMONT.

Turin, 13 février. Dans la séance du 30 [illegible] dernier de la classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie royale, M. [illegible] a lu une [illegible] un ouvrage faussement attribué [illegible]; et M. le comte [illegible] de [illegible] a continué la lecture de son [illegible] *[illegible]*. [illegible] correspondant M. le chevalier [illegible], directeur du musée antique du Père [illegible] Mgr Mai, préfet du Vatican; M. le chevalier Niebuhr, [illegible] de Berlin; M. le chevalier [illegible], secrétaire de l'Académie des beaux-arts de Florence, et M. le chevalier Louis [illegible], directeur du cadastre dans les Etats de l'Eglise.

— 15 *Février.* S. M. a fait un grand nombre de promotions et de nominations dans ses [illegible] Corps de l'Armée royale.

— S. M. l'Empereur d'Autriche ayant conféré à notre auguste Souverain [illegible] de Saint-[illegible], comme un nouveau gage de son amitié et de sa haute [illegible], M. le Comte [illegible] a eu l'honneur de le remettre à S. M. en audience [illegible]. Avec son [illegible] S. M. l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, avec une [illegible].

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

[illegible], pour [illegible], à dater du 1er octobre 1822. [illegible] *Du 13 au 15 février* 67 l.; 87 l., 25 c.; 85 [illegible].

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

M. [illegible] Carnecero, chargé d'affaires d'Espagne à Vienne, a adressé à M. le

Prince Ruffo, président le conseil des ministres du Roi de Naples, une lettre où il lui demande l'explication de la mission dont il a été l'objet dans l'invitation faite à tout le corps diplomatique, pour la visite que ce corps a faite à S. M. le Roi des Deux-Siciles. On ne connaît pas encore la réponse du prince Ruffo.

— L'Empereur Alexandre, après avoir passé dix jours à Varsovie, en est parti le 22 janvier pour St-Pétersbourg.

— Don Carnerero a reçu ses passeports du prince de Metternich, le 27 janvier, avec un ordre spécial de l'Empereur de partir le 29 ou le 30 au plus tard.

— La prise de Napoli de Romanie par les Grecs peut avoir les suites les plus importantes pour le sort de la Péninsule. Cette place, garnie de 450 bouches à feu, est la clef de la Presqu'île.

— La cour d'Autriche a obtenu du Saint-Siège le rétablissement des fêtes du lundi de Pâques, de St. Jean-Baptiste, de St. Jacques et de Ste. Anne, qui avaient été supprimées sous Joseph II.

— Les dernières lettres du Levant annoncent que partout les autorités ottomanes occupent en force les ports les plus importans des côtes d'Asie. Les secousses de tremblement de terre continuaient encore en Syrie vers le milieu de novembre dernier.

ANGLETERRE.

Les nouvelles de Madrid annoncent que la mission de lord Fitzroy Sommerset auprès du gouvernement espagnol, n'a eu aucun succès, et que l'agitation des esprits était telle, qu'il ne restait aucun espoir de faire écouter des propositions tendantes à prévenir ou seulement à retarder les calamités de la guerre.

— Le ministre d'Espagne a de nouveau travaillé long-tems dans les bureaux des affaires étrangères.

— L'affaire des catholiques sera reproduite dans la session actuelle du Parlement par M. Plunkett.

ESPAGNE.

Un rapport officiel annonce la jonction des généraux Abisbal et Velasco. Les royalistes se sont retirés sur Orcho et ont abandonné leurs prisonniers. Le général Ballesteros, qui avait pris des mesures pour la sûreté de Madrid, a ordonné aux habitans qui avaient pris les armes, de retourner à leurs foyers. Abisbal dit, dans son rapport, que le général O'Daly s'est particulièrement distingué.

— Les Cortès ont adopté la proposition de suspendre l'entrée des ports aux puissances qui ont cessé leurs relations avec l'Espagne.

— Il a été proposé aux Cortès une contribution extraordinaire du clergé. Les Cortès ont décidé, à la majorité de 70 voix contre 50, qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur ce projet.

— Les Cortès ont décrété, dans la séance du 7 février, une levée de trente mille hommes.

— L'ordre publié à Barcelonne, par lequel on exige de tous les particuliers la déclaration de leurs biens, argenterie et bijoux, à cause du [illegible] général.

F R A N C E.

Paris, 11 *février*. Le projet d'adresse de la Chambre des Députés, en réponse au discours du Roi, a été discuté en comité secret pendant cinq heures et demie. Divers amendemens ont été proposés en faveur de la paix, par l'opposition, ils ont tous été rejetés, et l'adresse a été adoptée par [illegible] voix contre 93.

— M. De Lagarde est arrivé à Paris le 9. Il y a eu le même jour un conseil des ministres chez S. Exc. M. de Villèle.

— Le ministre de la guerre a travaillé pendant une heure chez S. A. R. le duc d'Angoulême.

— Le Roi devait passer en revue la Garde royale dans la cour des Tuileries, le tems ne l'ayant pas permis, la revue a été passée par S. A. R. *Monsieur*.

— On annonce que Mina, après avoir occupé la Seo d'Urgel, a violé le territoire neutre de la vallée d'Andorre, et qu'il a emmené les autorités en otage.

— Le général O'Donnel a adressé une proclamation énergique à ses troupes au sujet du discours du Roi de France, il les félicite de ce qu'elles [illegible] l'avant-garde de l'armée française.

— On écrit de Montauban qu'il vient de mourir dans ce département une religieuse âgée de 103 ans, Mme Marie d'[illegible] de Lectoure.

— La Loire a débordé à Nantes et a causé beaucoup de dégâts. On écrit de Tours que les inondations ont fait aussi beaucoup de ravages dans le département. Ils n'ont pas été moindres dans le département de [illegible].

— Les ministres ont présenté à la Chambre des Députés quatre projets de loi, qui ont respectivement pour objet le réglement définitif des comptes de 1821, un supplément de crédit de cent millions, pour les dépenses extraordinaires de 1823, le budget de 1824, et la dotation des deux Chambres.

13 *Février*. Les N.os du 9 février du *Courrier Français* et du *Journal du Commerce* ont été saisis comme contenant un prétendu compte rendu d'une séance secrète des Députés, sans autorisation de la Chambre, et des paragraphes tendant à exciter la haine et le mépris du gouvernement du Roi.

— On écrit de Bayonne que, le 29 janvier, le général Bessières a complètement battu les constitutionnels espagnols, qu'il leur a pris toute leur artillerie et renvoyé dans leurs familles les gardes nationaux qu'il avait fait prisonniers.

— M. de Lagarde a été reçu en audience particulière de S. M. Le lendemain il est resté deux heures [illegible] de S. A. R. le duc d'Angoulême. Le général Quesada et le baron d'Eroles ont été reçus par S. A. R. *Monsieur*.

— Il y a eu le 11 un conseil des ministres chez S. Exc. le président du conseil.

— M. le duc de San-Lorenzo est parti le 11 pour Londres.

— La célèbre M.me Radcliff est morte en Angleterre le 6 février, âgée de 61 ans.

— On assure que M.gr le duc d'Angoulême doit partir le 5 mars, et que l'armée d'Espagne sera toute entière réunie le 15 mars.

— Un capitaine français a remis à M. l'évêque de Bayonne 500 fr. pour secourir les réfugiés espagnols ; et un lieutenant-général a remis cent pistoles pour la même destination.

10 *Février*. Une ordonnance royale du 2 de ce mois appelle en activité tous les jeunes gens disponibles de la classe de 1822.

— Une autre ordonnance du 12, élève M. le comte de Lagarde à la dignité de Pair.

— Les ministres se sont de nouveau réunis chez S. Exc. M. le comte de Villèle.

— Il y a eu, le 13, une conférence entre M. de Chateaubriand, M. le baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, M. l'ambassadeur de Russie et M. le comte de Lagarde.

— M. l'ambassadeur d'Angleterre a reçu hier un courrier extraordinaire de Londres et en a expédié un pour Madrid.

Actions de la banque de France, 1415 fr. à 1400 fr.

Cinq pour cent consolidés, 77 fr., 75 c., 79 fr.; 78 fr., 50 c.

VARIÉTÉS.

EXPLICATION *historique, dogmatique et morale de toute la doctrine chrétienne et catholique contenue dans l'ancien Catéchisme du Diocèse de Genève*, par M. l'Abbé Du Clot, ancien Archiprêtre et Curé du Diocèse de Genève, sept vol. in-8.°, nouvelle édition corrigée et augmentée, 1822.

A Lyon, chez *Rusand*, libraire, imprimeur du Roi; et à Chambéry, chez Puthod.

M. l'Abbé Du Clot s'est acquis, de son vivant, une honorable réputation par de savans et nombreux écrits entrepris pour la défense de la Religion. Nous avons rendu compte en 1815 (N.os 45 et 49 du *Journal de Savoie*, I.re Année) d'un ouvrage du même auteur, non moins important que celui-ci, *La Sainte Bible vengée*, etc., où M. Du Clot, armé d'une profonde instruction et d'une logique aussi lumineuse que serrée, démontre la vérité et l'authenticité des livres de Moyse, explique les difficultés de la chronologie, signale les méprises des adversaires de la Foi, détruit les objections tirées de l'étude de la nature et des variétés de l'espèce humaine, et répand une bonne fois à tous les argumens et à toutes les plaisanteries des incrédules, en prenant

un à un tous les versets de l'Écriture qui ont été l'objet des critiques, des [illegible] ou des [illegible] de l'impiété.

L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui avait été entrepris par l'auteur dans des vues judicieuses et utiles. Frappé d'une observation et d'une expérience de tous les jours qui démontre la vérité que la Religion, on [illegible] que se trouve de véritables ennemis que chez ceux qui ne la connaissent pas, il s'était proposé d'ouvrir une [illegible] d'instruction sur l'histoire, le dogme et la morale d'une Religion qui n'est attaquée ou dédaignée que parce qu'elle est ignorée, une sorte de répertoire propre à fournir toutes les lumières et toutes les explications nécessaires à ceux qui cherchent la vérité de bonne foi, moyen le plus direct et le plus sûr de [illegible] toutes ses ressources et de [illegible] sans exclure [illegible] que l'ignorance [illegible] à reprendre. L'auteur a travaillé sur un excellent canevas : il a pris pour texte de ses explications et de ses développements, le [illegible] du diocèse de [illegible]. Presque tous [illegible] sont une autorité qui ne peut être contestée : c'est celui de Mgr Biord, l'un des successeurs de Saint-François de Sales qui ont le plus illustré le siège de Genève. L'auteur a mis ce Catéchisme en tête de chaque volume, et chacun des chapitres forme le [illegible] des discours qui en présentent l'explication.

Nous [illegible] ce [illegible] a déjà été fait sur cet ouvrage, [illegible] dans les vues du saint [illegible], s'est attaché, d'une manière particulière, aux points les plus contestés par les Protestans. D'autre part, il a donné une attention spéciale aux erreurs et aux [illegible] reproduites dans le temps présent par les ennemis de la religion et propagées avec [illegible] de la [illegible] et du [illegible] d'où il suit qu'il a également eu en vue d'approprier [illegible] à tous les besoins de son temps. « Ainsi, [illegible], en expliquant le quatrième commandement de Dieu, [illegible] il a traité [illegible] des devoirs envers les Souverains, de l'origine de l'autorité, [illegible] de la juridiction nécessaire pour [illegible] du mariage, il a été question [illegible] des prêtres, etc. »

Les [illegible] qui composent ce recueil sont les instructions que M. l'abbé Du Clot adressait à ses auditeurs dans l'exercice

de son ministère. Embarrassés dans le choix d'une citation, nous donnerons au hasard le passage suivant sur les prophéties.

» L'objet de la prophétie étant de découvrir les choses inconnues aux lumières naturelles, il s'ensuit que la prophétie ne vient que de Dieu seul, et que partout où se trouve la vraie prophétie, se rencontre aussi la vraie Religion. . . . Pour être vraiment prophète, il faut découvrir avec certitude et infailliblement des choses absolument inconnues, et dont l'événement n'est pas nécessairement lié avec les causes secondes et naturelles. Qu'un astronome prédise une éclipse de soleil, et qu'un philosophe annonce un événement naturel qu'il a prévu dans ses causes, il n'y a rien là d'extraordinaire. Mais qu'un prophète prédise les circonstances d'un effet purement casuel, et qui dépend d'une ou de plusieurs causes libres et indifférentes, et cela plusieurs siècles avant qu'il arrive; qu'il annonce la naissance d'un homme, qu'il dise son nom, qu'il marque ses victoires, sa vie, sa mort, qu'il prédise des faits miraculeux et surnaturels, lorsque les circonstances y sont le plus contraires: il faut avouer que cela ne peut venir que de Dieu, et que c'est la marque la plus incontestable de la vraie Religion, puisque c'est le plus surprenant de tous les miracles. *Apprenez-nous les choses à venir*, dit le Seigneur en s'adressant aux idoles des nations, *et nous reconnaîtrons que vous êtes des Dieux*. Le témoignage le plus indubitable de la divinité, est la certitude de la prophétie, dit Tertullien.

» Si donc il y a eu de véritables prophètes chez le peuple de Dieu; si ces prophètes ont réellement prédit des événemens extraordinaires dont la connaissance était évidemment au dessus de la pénétration de tout esprit créé; et si ces événemens ont eu exactement lieu dans le tems et de la façon dont ils avaient été prédits, on ne saurait douter que les prophètes n'aient été inspirés de Dieu et remplis de son esprit. On ne saurait par conséquent, sans vouloir s'aveugler volontairement, méconnaître la vérité de la Religion qu'ils ont prêchée et annoncée; or, dans les Prophètes de l'ancien Testament, il y a des prédictions si claires et si certaines sur tout ce qui devait arriver dans la suite des siècles au peuple de Dieu, au Messie qui devait être envoyé, à différens autres peuples anciens et modernes, qu'on ne

» conçoit pas comment il peut y avoir des incrédules qui se » refusent à tant de lumières. J'ai cru, mes frères, devoir » vous convaincre d'une vérité si consolante et si propre à » ranimer votre foi et votre respect pour la Religion. »

L'ouvrage de M. Du Clot, suffisamment recommandé auprès du public, n'a pas besoin de notre suffrage, qui est d'un faible poids en cette matière. Il a obtenu celui des juges compétens; et l'on peut voir, entre autres, le jugement qui en a été porté dans la *France Chrétienne* (N.° 207, du 25 décembre 1822), où l'on rend un compte très-honorable du dessein de l'auteur et de la manière savante et approfondie dont il l'a exécuté.

L'ouvrage est très-bien imprimé et sur beau papier. M. Routard n'a rien négligé pour rendre cette nouvelle édition digne du sujet, agréable aux lecteurs et propre à occuper une place distinguée dans toutes les bibliothèques.

ENIGME.

Je ne suis point un être, et l'on se plaint de moi;
Je cause des chagrins, des soucis et des craintes.
Par fois je fais rester de pénibles contre-temps,
Je mets les gens à l'aise en les [illegible] à eux.
L'amour et l'amitié m'accusent de leurs peines,
Et mon terme est pour eux le moment le plus doux.
Mais mon règne, dit-on, plaît à certains époux,
En brisant les liens qu'ils appellent leurs chaînes.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *pipe*, où l'on trouve *pie*.

Errata du N.° 5 du Journal de Savoie.

Page première, article *Maurienne*, au lieu de *Catherine Jean-Antoine* lisez: *Bollens Jean-Antoine-Catherine.*

Marchés de Chambéry des 11, 13 et 15 février 1823.

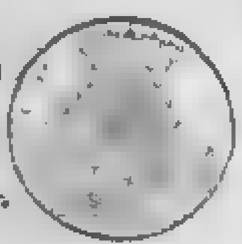
		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.		l.	c.		l.	c.
Froment,	*Prix*	15	36	—	18	40
Seigle		9	[illegible]	—	11	5
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		5	00	—	6	54
Maïs		8	00	—	10	46
Avoine (1)		10	50	—	7	32
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	32
Viande, *idem*, *idem*.					0	60

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres [illegible]

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie F. H. PLATTET, rue de Boigne.

An 1823. (N.° 9.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,



FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 28 Février.

N. B. Les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de mars prochain, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement. Pour six mois, 8 l. n. 50 cent.; pour l'année, à Chambéry, [illegible] l. n.; dans le Duché, 16 l. n.; et hors du Duché, 17 l.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés etc. etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 27 Février. Voici de nouvelles nominations dans l'ordre judiciaire près les tribunaux du ressort du Sénat de Savoie :

Faucigny. Assesseur-suppléant près le tribunal de Bonneville, l'Avocat Rouvier Jean-Michel.

Chablais. Juge du mandement de Thonon, l'Avocat Pernat François ; Juge du mandement du Biot, le Notaire Gal[illegible] Jean-Baptiste ; Assesseur près le tribunal de Thonon, l'Avocat Ile[illegible] Joseph ; Secrétaire-suppléant du mandement d'Abondance, le Notaire Charles André.

PIÉMONT.

Turin, 22 Février. Tous les actes émanés de l'autorité royale [illegible] Souverain [illegible] de la [illegible] qui l'anime pour le [illegible] public et pour l'encouragement de tout ce qui est [illegible]. En voici deux nouveaux exemples.

Par Rescrit royal du 7 du courant, S. M., en [illegible] [illegible] [illegible] de la [illegible] de [illegible] [illegible] par Billet Royal du 21 [illegible] 18[illegible] [illegible] pour le service de l'Observatoire, alloués par Billet Royal du 14

mars 182., vient de porter à 24 le nombre des pensions académiques, et d'attribuer, par cet acte, une nouvelle somme de 14 mille livres, avec jouissance dès le premier janvier dernier, en faveur des Académiciens qui par leurs savans et pénibles travaux, contribuent au bien et à la gloire des États de S. M.

La ville de Turin, l'une des plus belles d'Italie par ses rues, ses places, ses églises, ses palais, ses jardins, ses promenades, son beau pont sur le Pô, manquait d'un pont sur la Doire Ripaire, qui fût assorti à l'aspect de cette Capitale. Depuis long-temps l'Agence Économique de l'intérieur, dirigée d'une manière si distinguée par M. l'intendant général comte Caccia de Romentino, avait senti l'importance et les avantages de cette nouvelle construction. Mais les soins de première nécessité que réclamaient ses travaux, et toutes d'autres besoins urgens et divers obstacles ont dû retarder l'exécution des vues de cette administration. Enfin l'établissement du pont dont l'[illegible], le choix du lieu et le mode de construction ont été arrêtés sur les dessins de M. l'ingénieur chevalier de Mosca. M. le Chevalier Roget de Cholex, Premier Secrétaire des affaires internes, a soumis le projet à S. M. et en a obtenu l'approbation royale. Ce pont sera construit sur le prolongement de la route d'Italie, uniquement en pierres de taille. L'entreprise en a été publiée à Turin, sur la base de 73.,860 livres, et sera adjugée, le [illegible] mars prochain, avec un terme de vingt jours pour les offres de rabais ordinaire.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.

Du 15 au 18 février 1823 87 l., 86 l., 35 c., 87 l.; 86 l., 86 l. 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Des trente-deux mille Turcs qui étaient entrés dans le Péloponèse, il n'en reste que huit à neuf mille, que les Grecs tiennent étroitement bloqués à Corinthe. Tous les autres ont péri, soit dans divers combats, soit par la famine. Les débris de l'escadre turque sont rentrés à Constantinople, après avoir eu encore un vaisseau de ligne incendié.

— Il paraît maintenant que la chute d'Halet-Effendi a été un événement avantageux à l'empire ottoman. La marche du gouvernement est plus simple, plus calme et plus ferme. Les dissensions et les défiances disparaissent. Le Sultan a manifesté avec énergie son intention que les sujets chrétiens fussent traités dans tout l'empire avec douceur et ménagement.

— On n'a reçu à Constantinople aucune nouvelle de lord Strangford, qui aura éprouvé des obstacles dans sa traversée.

— Les États du grand duché de Bade ayant refusé d'adopter le budget qui leur a été présenté, malgré les représentations de S. A. R. le grand duc, en réponse à celles des États, le grand-duc a dissous l'assemblée pour en convoquer une autre, aux termes de la constitution.

ANGLETERRE.

Les individus nommés par le Roi de Portugal pour former la régence du Brésil, et ceux qui étaient destinés aux tribunaux et aux administrations, n'ont pas accepté leurs charges et ont refusé de s'embarquer. Il doit être fait à ce sujet un rapport spécial aux cortès de Lisbonne.

— Le long silence du capitaine Parry excitant des inquiétudes, une frégate, stationnée sur la côte du Pérou, a reçu l'ordre de se rendre vers le détroit de Behring et d'avancer aussi loin qu'elle pourra, à la rencontre de l'expédition.

— Le ministre d'Espagne a encore été long-temps occupé au bureau des affaires étrangères.

— On apprend de Philadelphie qu'il a été conclu, en octobre dernier, sous les auspices de Bolivar et de San-Martin, un traité d'alliance entre la république de Venezuela, le Pérou, le Chili et Buenos-Ayres. Deux régimens de garnison à Monte-Video ont passé du côté des troupes impériales du Brésil.

— Le journal *The Courier*, en parlant d'un changement possible dans le ministère d'Espagne, regarde ce changement éventuel comme une voie qui conduirait à de nouveaux rapports entre la France et l'Espagne, et peut-être à des concessions réciproques qui pourraient prévenir la guerre.

ESPAGNE.

Le ministère a fait fermer le club Landaburien, où il avait été l'objet des plus violentes déclamations. On a nommé une commission chargée de diriger les préparatifs de guerre et de tracer un plan de campagne. Elle est composée des généraux Ballesteros, Morillo, Blake et Zarco del Valle. On fait palissader les environs de la capitale, et l'on fortifie le Retiro.

— La garnison de la Seo, en se retirant, a été obligée de se défendre contre les sentinelles de Arena qui ont massacré les traîneurs.

— L'envoyé d'Autriche qui représentait les villes anséatiques à Madrid, a été rappelé.

— Une insurrection de 2000 royalistes en armes s'est manifestée du côté de Lugo.

— Le projet d'organisation du clergé ayant été rejeté, les Cortès ont nommé une commission pour s'occuper de la dotation du clergé.

— [illegible] a pris position à Huete, sur la route de Cuenca. On regarde ce poste comme très-avantageux.

— La garnison royaliste de Mequinenza n'est ni assiégée ni bloquée; elle parcourt librement les environs de sa place pour se procurer des vivres.

FRANCE.

Paris, 18 *février*. Une forte division navale sortie des ports de France est réunie à Toulon. Elle est destinée à escorter et à protéger tous les bâtimens du commerce français qui entreront dans la Méditerranée.

— M. le Nonce du Pape, qui a quitté Madrid, doit attendre à Bordeaux les ordres de Sa Sainteté.

— Deux Italiens, père et fils, font le premier, depuis trente ans, trompé la religion des personnes charitables, en faisant une quête comme prétendus envoyés par les Pères du Saint-Bernard, arrêtés à Lunéville, en juin dernier, ont été condamnés à cinq ans de prison et à 500 fr. d'amende. Ils avaient surpris la signature de 14 évêques ou vicaires-généraux, de 2 préfets, de 42 sous-préfets, de 272 maires et de 40 commandans de gendarmerie.

— Le général Quesada, qui va partir pour l'Espagne, a été honoré d'une audience particulière de S. M.

— L'ajournement relatif à M. de Marchangy étant expiré et les conditions [illegible] n'ayant pas été [illegible], la Chambre, après une discussion des plus orageuses, a décidé à l'unanimité que M. de Marchangy ne pouvait être admis député.

— On prépare de grands magasins militaires à Perpignan.

— Le 16, a eu lieu une réunion de ministres chez S. Exc. M. le Président du Conseil.

— Mgr l'archevêque de Paris est gravement indisposé.

— L'inondation a été telle dans le département d'Indre-et-Loire, qu'une vaste plaine est restée submergée près de trois semaines, et que dans une commune, douze cents personnes et [illegible] deux mille bestiaux, ont bivouaqué trois jours et trois nuits sur des chaussées, au milieu des lamentations des femmes et des enfans, et des mugissemens des animaux.

— On apprend des frontières d'Espagne, que Mina, avec tout son état-major et une partie de son armée, se rend à Barcelonne.

— Le Trappiste a pris son passeport le 11, il se rend en Navarre.

20 *Février*. L'armée d'Espagne est divisée en cinq corps. Le premier sera commandé par le maréchal duc de Reggio, le second par le général Molitor, le troisième par le prince Hohenlohe, le quatrième devait l'être par le général de Lauriston, qui reste auprès de S. M., le cinquième le sera par le maréchal Moncey, duc de Conegliano; le général Guilleminot est nommé major-général.

— Le baron d'Eroles commandera en Catalogne, le général d'Espagne en Navarre, le général Longa en Arragon, et le général Quesada dans les provinces basques.

— Un curé de Morlaix qu'on [illegible] habile et estimé, parti à six heures du soir avec un guide, par un tems affreux, pour aller au secours d'un malade, a été trouvé le lendemain, lui, son guide et ses chevaux, à moitié dévorés par les loups, malgré ses armes trouvées chargées à ses côtés. Ce déplorable événement a plongé la ville dans une profonde affliction.

— Une nouvelle réunion de ministres a eu lieu chez S. Exc. M. de Villèle.

— Le baron d'Eroles et le général Quesada sont partis pour l'Espagne.

— La foule se porte de plus en plus en Sorbonne pour entendre les éloquentes leçons de M. Villemain, professeur de Belles-Lettres.

— Des volées de cygnes ont parcouru le département de la Meuse; on en a tué plusieurs.

— Mgr l'archevêque de Paris se trouve mieux.

— On assure que plusieurs députés se sont réunis pour proposer à la Chambre des moyens de prévenir les scènes tumultueuses et désordonnées dont la séance du 15 a offert un déplorable exemple.

Actions de la banque de France, 1420 fr., 1425 fr.

Cinq pour cent consolidés, 79 fr., 45 c., 80 fr., 90 c., 78 fr., 95 c.

Voyez les Additions, à la dernière page.

VARIÉTÉS.

NOTICE *sur la fabrique de* CRAN, *près d'Annecy.*

A mesure qu'on approche de Cran, un bruit confus fait pressentir le mouvement et l'activité qui règnent dans cette importante usine. Bientôt on distingue le fracas des eaux, le cri des métaux attaqués par l'acier, le choc du fer contre le fer. Après avoir passé le pont, on laisse à gauche un grand nombre d'artifices et l'on entre dans les cours de la fabrique de fer-blanc.

Six vastes bâtimens irrégulièrement disposés servent aux bureaux, aux magasins et aux ateliers. Des surveillans circulent de l'un à l'autre pour encourager et diriger les travaux, prévenir les besoins et maintenir partout l'ordre convenable. Contenu par une grande et forte digue, le Thiou s'avance d'un cours uniforme et tombe en une nappe transparente, qui ressemble à un cristal immobile, au travers duquel on voit toute la construction des chaussées. En même tems les eaux nécessaires au jeu des machines se précipitent dans les canaux, et elles impriment aux roues le premier mouvement qui va tout animer; là, tourbillonnant sur les bords d'un entonnoir, elles s'engouffrent et entraînent l'air, qui s'accumule dans les réservoirs, d'où il s'élance avec la force et dans la direction qui lui sont prescrites.

Les travaux des grandes forges sont les premiers qui se présentent. Un ouvrier éclairé par une lumière blafarde dirige avec adresse le vent et le feu sur de vastes creusets pleins de fonte liquide, où le fer se granule en se purifiant. Le noyau métallique pressé par les ringards, encore dans le creuset, il s'accroît, on l'enlève avec effort, et une *loupe* de plus d'un quintal est traînée jusques sur l'enclume. Mais déjà la roue a tourné. L'énorme marteau est suspendu, il tombe, se relève précipitamment et redouble; mille étincelles jaillissent, les coups se lient, le

laitier coule en ruisseaux ardens, la masse devient homogène, le métal se montre et le fer est produit.

Alors, tantôt sous le même marteau et à la même forge, tantôt à d'autres forges et sous un autre marteau moins pesant, mais plus actif et qui frappe jusqu'à cent-vingt coups par minute, le fer se subdivise en petites masses, s'allonge en barres ou carrées, [illegible] de toutes les dimensions pour les usages divers auxquels il est ultérieurement destiné (1), ou passe aux ateliers de laminage.

Ici trois paires de cylindres tournent sur leurs axes, au milieu des ouvriers qui les servent en silence par des mouvemens périodiques et uniformes. Les cylindres pesant chacun 40 à [illegible] quintaux, les axes, les engrenages, parmi lesquels on fait remarquer une roue de 5 à 6 pieds de diamètre, tout est massif en fer fondu, tout est fait dans les mêmes usines de même matière. Le mouvement de ces [illegible], est communiqué par trois grandes roues de 16 à 24 pieds de diamètre.

De petites masses de fer chauffées jusqu'au rouge sont présentées aux [illegible] entre les cylindres, qui par[illegible] un instant. Les rouleaux tournent, les masses s'aplatissent, s'élargissent, et s'allongent. Une vis serre les axes et rapproche les cylindres, les masses de fer passent une seconde fois entre [illegible], en perdant toujours leurs dimensions. Cependant le four [illegible], d'autres ouvriers les saisissent. Ils [illegible] pour accélérer l'ouvrage, repassent [illegible], les feuilles sont séparées, doublées, réchauffées, laminées de nouveau, et ainsi encore deux fois de suite.

Alors, on les coupe en rectangles, et l'on obtient enfin la tôle dans l'épaisseur et la forme convenables pour l'étamage (2). Ici commence une autre série de préparations.

La surface des feuilles [illegible] les fours ne s'étamerait pas si l'on tardait à décaper. Pour cela, après avoir trempé la tôle dans une dissolution acide, on la place dans un four [illegible]. Lorsqu'elle est rouge, on la retire, on la bat, on oxid

---

(1) Les deux forges [illegible] de l'établissement de Cran peuvent fournir 40 quintaux de fer par jour.

(2) Un seul laminoir peut fournir 2000 feuilles par journée d'ouvriers.

se détache en larges écailles (3). On achève de la nettoyer, en la décapant dans une nouvelle eau acidulée. Enfin, lorsque les feuilles ont passé à froid sous un laminoir spécial et très-dur, pour prendre du corps et du poli, elles sont plongées successivement dans des bains de graisse et d'étain, qui en font du *fer-blanc*. Elles sont nettoyées dans du son, triées et livrées au commerce.

Parmi les opérations que nous venons d'indiquer si rapidement, mais moins rapidement encore qu'elles ne s'exécutent, la plus curieuse est celle du *décapage*. Un massif de pierres et de briques forme, vers la bouche du four, une espèce de table en demi-cercle, sur laquelle on range en lignes les feuilles de tôle [illegible] sous cette forme Λ, comme celles de fer-blanc préparées pour couvrir le faîte des toits. Le four s'ouvre; l'ouvrier est armé d'une longue baguette de fer garnie d'un anneau monde en bois, il enfile trois feuilles et les place dans le four par un tour de bras qui se communique à peine au reste du corps. Il continue ses mouvemens en cadence, et le four est garni avant qu'on ait seulement distingué les divers temps de ce jeu mesuré, qui ne ressemblent pas mal à ceux d'un exercice militaire.

Dès que le four est plein, s'il est suffisamment chaud, les feuilles mises les premières sont déjà rouges; la baguette les enfile et les reprend, et d'autres les remplacent sans interruption. Si la feuille n'est pas bien chauffée, on la ferme. L'ouvrier se tourne vers des feuilles déjà recuites; il les redresse grossièrement une à une, en les frappant sur la table d'un seul coup, qui les dépouille presque entièrement de leur manteau rougeâtre et brûlé. Des manœuvres les serrent ensuite huit ou dix ensemble, avec une forte pince, et en les battant avec force contre des blocs de tôle, ils achèvent de les redresser et de les dépoudrer. Pendant ce temps, les autres feuilles se sont chauffées, et l'exercice recommence. Un bon ouvrier en passe de cette manière jusqu'à six cent par heure.

Deux autres ateliers méritent aussi de fixer l'attention: l'un

---

(3) Un four suffit pour décaper 5 à 6 mille feuilles par journée d'ouvrier. L'eau [illegible] dans laquelle on plonge la tôle est de l'acide hydrochlorique, la soude [illegible] qui se changer en chlorure par l'action de la chaleur poussée au rouge.

est celui où se fabriquent les objets en tôle noire, pour tuyaux de poêles, [illegible]. Dans l'autre, qui est celui du tour-neur, sont préparés et [illegible] les cylindres [illegible] aux [illegible] de la [illegible]. On y voit [illegible] cylindres [illegible] aux [illegible], qui, au moyen de [illegible] engrenages de [illegible] mis par une roue extérieure, tournent [illegible] en présen-tant successivement toutes les parties de leur surface [illegible] à de forts ciseaux fixés dans des chariots de fonte. Les ciseaux [illegible] à vive arête rongent les cylindres, qui [illegible] en se [illegible] sant. Le mouvement grave et uniforme des cylindres, qui cèdent leurs aspérités à l'acier, l'inaction apparente de l'ouvrier pendant que les roues et les vis exécutent le travail, ces masses d'un [illegible] de quintaux arrêtées sur [illegible] pointes, [illegible] un morceau de bois [illegible] du tourneur en bois, une grande pierre de grès qui, sans [illegible] le pénible et continuel effort d'un [illegible], décrit [illegible] cercles sans repos et sans lassitude; tout ce mécanisme, [illegible] qu'il est simple, excite le plus vif intérêt, même au sortir du spectacle imposant des mar-tinets et des laminoirs.

On [illegible] avec complaisance à considérer cette scène d'un [illegible] [illegible] auxquels des ouvriers nombreux [illegible] pour eux que pour [illegible] [illegible] ateliers, où l'ordre et l'intelligence [illegible] les produits [illegible] et [illegible] à l'industrie nationale un exemple honorable et [illegible].

AGRICULTURE. — *Engrais.*

M. Gazzeri, professeur de chimie à Florence, pense avoir [illegible] plus concluantes, qu'il est, [illegible] [illegible] de ne pas employer le fu-mier [illegible] ne permet pas de l'employer toujours dans [illegible], [illegible] tant que possible [illegible], avant que la fermentation, qui détruit beaucoup [illegible] peu produit.

(1) La [illegible] ouvriers.

Pour montrer l'importance de ces considérations, on observe qu'il résulte des expériences de M. Gazzeri, que du fumier de cheval placé dans les circonstances les moins favorables à sa décomposition, a perdu dans quatre mois plus de la moitié de son poids.

En vain prétendrait-on que la fermentation du fumier augmente la proportion des parties solubles, car, même *relativement*, elle l'augmente très-peu, et *absolument* elle la diminue beaucoup. La seule action vitale des racines détermine la dissolution de beaucoup de substances naturellement insolubles, par une force analogue à celle des affinités prédisposantes, en sorte que le fumier frais cède complètement aux plantes tout ce qui est susceptible d'assimilation.

Mélanges et Notices diverses.

Des souris ayant été introduites dans un gerbier placé sur quatre poteaux garnis de verre à vitre, y ont vécu et multiplié pendant deux ans, sans avoir une goutte d'eau à leur portée; et l'on a vérifié que celles qui tombaient par hasard hors du gerbier, n'y pouvaient absolument pas remonter, d'où il paraîtrait résulter que la souris a la faculté de vivre sans boire.

— On généralise en Angleterre et en Allemagne l'emploi dans les fourneaux, de grilles creuses dans lesquelles il s'établit, par l'effet de réchauffement, des courans d'air ou d'eau, qui, dirigés où l'on veut, deviennent un moyen calorifère très-puissant et très-économique.

— M. de Nérac, propriétaire de nombreux troupeaux de bêtes à laine, a reconnu que l'application d'un fer très-chaud sur la tête de ces animaux, était un remède infaillible contre le tournis, lorsqu'il était employé convenablement.

— On voit au milieu du temple de la Mecque, un édifice carré (la *Kaba* ou *Caabah*) que les vrais croyans croient avoir été bâti par Adam, lorsqu'il fut chassé du Paradis Terrestre. On y voit aussi la fameuse *pierre noire* que les docteurs musulmans disent avoir été apportée, à la création du monde, par l'Ange Gabriel, et laquelle, de blanche qu'elle était dans le principe, est devenue noire par les péchés des hommes.

Ivrognerie périodique.

M. P....., naturellement jovial, est sujet à des accès d'ivrognerie qui se renouvellent tous les deux ou trois mois depuis quinze ans. Le jour de l'accès, il se lève à 5 heures du matin, court dans une taverne, où il se met à boire sans relâche du vin pur (dans son état ordinaire il y mêle beaucoup d'eau), ce qui dure jusqu'à 11 heures; alors il rentre chez lui en chancelant un peu, se remet à boire tout le jour et presque toute la nuit sans rien manger. Pendant ce temps, il conserve son esprit libre dans la conversation, qu'il sème de saillies, et n'a aucune idée de travail et d'économie. A la fin de l'accès, il devient excessivement morose, puis, après un bon sommeil, il se lève le matin, se remet à ses travaux, comme s'il les eût quittés la veille, et sans conserver aucun souvenir de son état précédent.

Population progressive des États-Unis d'Amérique.

La population de ce pays a été successivement, en 1753, de 1,051,000 âmes, en 1774, de 3,026,678, en 1790, de 3,929,326, en 1800, de 5,306,032, en 1810, de 7,239,903, en 1820, de 9,638,000.

Sur les possessions britanniques dans l'Inde.

Depuis 1814, de grandes révolutions politiques ont eu lieu dans l'Inde. La puissance des Mahrattes a été détruite par les guerres de 1815 et 1818, et celle de Nagpour, par la guerre de 1817. Les possessions du Peishwa ont toutes passé sous la domination des Anglais. Voici l'énumération des possessions britanniques, avec les dates respectives de ces diverses acquisitions.

Madras et son territoire, en 1639. Bombay, en 1668. Le fort Saint-David, en 1691. Calcutta, en 1698. Le Jaghire, en 1750 et 1763. Les vingt-quatre Pergunnahs, en 1757. Chittagong, Burdwan et Midnapour, en 1760. Le Bengale, Bahar, etc., en 1765. L'île de Salsette, en 1775. Le Zemindary de Benarès, en 1775. Le Guntoor, en 1787. Seringapatam, en 1792. Le Baramahl et autres districts, en 1792. Divers territoires cédés par le Nabab de Oude, les États du Nabab d'Arcot, Delhi, Agra et autres territoires, en 1803. Les États du Peishwa et

Guicowar dans le Guzerate, en 1803. Le Népaul et autres régions septentrionales, en 1815. Anjar, Mandavie et autres places dans le Cutch, en 1816. Plusieurs places dans le Malwah, Ajmir, Sumbulpour, Sirgoojah, Gurrah, Mundlah et autres cessions dans le Gondwana, en 1818.

Population des possessions britanniques . . .	83,000,000
——— des Alliés des Anglais	4[illegible],000,000
——— des États indépendans	11,000,000
Total de l'Hindoustan.	1[illegible],000,000

Sur les habitans de l'Océanique.

Une ressemblance évidente dans les mœurs des insulaires des nombreux archipels de l'Océan Pacifique, une conformité de langage, de figure, et en général de tous les traits auxquels on peut reconnaître l'identité primitive des races d'hommes que le temps a séparées, ne laissent aucun doute sur une commune origine de toutes les tribus qui habitent les îles éparses sur le Grand-Océan, depuis Madagascar jusqu'aux limites orientales de l'Océanique. Cette communauté d'origine a été récemment confirmée par un fait que rapporte le capitaine Th. Manby. Ce voyageur ayant été tatoué dans l'île d'Otahiti, avec des caractères qui exprimaient le récit de quelques anecdotes curieuses, ces espèces d'hiéroglyphes ont été compris et expliqués de la même manière dans toutes les îles où il a abordé. La race dominante dans tous les archipels de l'Océanique est celle des Malais, qui paroissent originaires des îles de la Sonde.

Sur la ville de San-Domingo.

Cette ville, capitale de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue cédée à la France en 1795, fut d'abord bâtie à l'est du fleuve *Ozama*, détruite par un ouragan, elle fut rebâtie en [illegible], dans sa position actuelle, à l'ouest du fleuve, dans une plaine de 10 à 12 lieues du levant au couchant. Elle est environnée de forêts au nord et à l'est. Ses environs sont très-pittoresques, mais l'air y est humide et malsain. La ville a environ une lieue de circuit. Ses remparts, flanqués de bastions, ont 15 à 20 pieds de haut. La population est de 16 à 18 mille ames. Les rues sont larges et à angles droits, les maisons sont en gé-

néral qu'un étage. On y remarque de belles casernes, l'édifice des prisons, l'église cathédrale, la place d'armes, les boucheries, et surtout les ruines du château bâti sur un rocher par Christophe Colomb.

Des mœurs et des usages de quelques peuples.

Les sauvages des environs de la Baie d'Hudson, au rapport de Samuel Hearne, paraissent inaccessibles à tout sentiment de pitié : ils exécutent les massacres les plus révoltans avec les combinaisons les plus atroces et les plus minutieuses. L'indignation qu'éprouvent les voyageurs à l'aspect de leurs cruautés, ne fait qu'exciter chez eux un accès de rage. Ces Indiens font des filets avec les tendons des animaux, pour prendre les lapins, les écureuils, les castors, etc. Leurs instrumens sont faits avec des pierres, des os, des cornes de [illegible], des dents de castor. Le divorce est très-commun parmi eux; ils chassent la femme hors de la tente, en la frappant.

Parmi les tribus indigènes de l'Amérique septentrionale, les Muscoggées, les Séminoles, les Chicassaws, les Chactaws, sont en général d'une taille médiocre, bien prise et d'une physionomie pleine d'expression. Les femmes Muscoggées paraissent être la plus petite race des femmes connues, tandis que les hommes Chérokees sont très-grands. Les liqueurs si recherchées ordinairement par les sauvages, sont sévèrement proscrites chez ces races d'Indiens.

Les jeunes gens des deux sexes chez les Creeks se fendent le cartilage des oreilles et se l'allongent en y suspendant des masses de plomb. Ils portent des manteaux drapés à la manière des Romains, et une chaussure qui ressemble aux *sandalia* des anciens. Les bras et le cou sont garnis de cercles, de chaînes, et d'anneaux. Les femmes portent un jupon qui descend à mi-jambe, [illegible] leur brodequins. Leurs cheveux sont tressés, tournés et fixés avec une aiguille d'argent. Les hommes se tatouent la peau, mais les femmes [illegible] ne se la peignent jamais. Les danses sont composées de deux rondes concentriques; le cercle des garçons [illegible] au dehors, et celui des filles au dedans, mais la danse se fait en sens contraire. Les jeux principaux sont la paume et le [illegible]. Au mois d'avril, [illegible] recommence, on renouvelle tous les meubles; c'est une fête publique à laquelle on se prépare par trois

jours de jeûne, et qui dure sept jours, dont les quatre derniers sont employés aux visites et aux félicitations.

Les Coucis ou habitans des montagnes de Tipra, à l'extrémité du Bengale, reconnaissent un être suprême, créateur du monde, et des divinités subalternes, au nombre desquelles ils comprennent le soleil et la lune. Ils pensent qu'un esprit emporte l'ame des mourans, pour lui faire trouver les trésors qu'il lui a promis au moment du décès. Une veuve passe l'année entière sur le tombeau de son mari, où on lui porte à manger. On jette des fruits sur la tombe des morts, pendant toute l'année qui suit la sépulture. Le meurtre n'est point puni publiquement chez ces barbares : c'est aux parens ou aux héritiers du défunt à se faire justice. Ils punissent le vol d'une amende. Ils se nourrissent de riz, de chair d'éléphant, de daim, etc. Autrefois ils ne tuoient chez leurs ennemis que les hommes, mais ayant remarqué que ceux-ci n'iroient pas au combat, si leurs femmes ne restoient au ménage pour préparer leurs alimens, depuis lors ils les tuent, et surtout lorsqu'elles sont enceintes : un tel meurtre est honoré et fêté dans toute la tribu. S'ils voient une étoile auprès de la lune, c'est signe d'une attaque pour le lendemain, et ils veillent toute la nuit. Les têtes coupées aux ennemis sont rapportées avec appareil au son des instrumens ; on donne à manger à ces têtes, on les coupe ensuite par morceaux et l'on danse autour. Lorsque les époux ont un fils, le mariage devient indissoluble.

— Les Dahomans (habitans du royaume de Dahomey, sur la côte de Guinée) ont une notion confuse de la Divinité. Ils adorent le Soleil, la Lune, des animaux vivans, des arbres. Ils ont des talismans et des amulettes, qu'ils achètent des Maures et qu'ils suspendent dans leurs appartemens au milieu de quelques figures grotesques. Les ministres sont aussi soumis au Roi que le dernier esclave ; et ce qu'il y a de bizarre, c'est que les

fils du Roi se prosternent devant les ministres. Les mœurs du peuple présentent un mélange de férocité et de politesse : les étrangers reçoivent des marques de prévenance. Le Roi de Dahomey exerce de sang-froid les actes les plus atroces de barbarie. Il exécute lui-même les prisonniers : les crânes des victimes servent à décorer son palais ; il en met partout, pour donner à ce qui l'environne un *air de grandeur* et faire respecter son nom. Les souverains de ce pays ont pour principe fondamental, que les peuples sont créés pour la guerre, que le devoir d'un Roi d'Afrique est de faire mourir beaucoup de monde, pour envoyer à ses prédécesseurs des sujets qui puissent les servir dans l'autre vie. Ils pensent que s'il ne leur en envoyait pas, eux vivans seraient tourmentés jour et nuit par les ombres des défunts. Lorsqu'un Roi meurt, ses femmes pillent et arrachent dans le palais tous les meubles et ornemens qui s'y trouvent ; elles s'égorgent ensuite mutuellement, et cette scène se répète alors dans toute l'étendue du royaume, jusqu'à ce que le successeur du Roi soit entré en fonction.

Dans le royaume d'Eyeo (Eyos ou Aïos), que l'on croit s'étendre fort avant dans l'intérieur de l'Afrique, au nord-est du précédent, on dépose le Roi d'une manière singulière, lorsqu'il survient contre lui un mécontentement général, ou que les Ministres veulent s'en débarrasser. On envoie au Roi une députation qui lui porte des œufs de perroquet. La députation plaint le Roi sur les fatigues que lui donne le gouvernement de ses états, et l'invite à se reposer des affaires publiques. Le Roi se retire alors dans ses appartemens et se fait étrangler par ses femmes. Le successeur monte alors sur le trône, sous les conditions qu'il plaît aux ministres de lui imposer. Le Roi qui régnait en 1774 fut le premier qui s'avisa de refuser les œufs de perroquet : il répondit à la députation qu'il était touché de la sollicitude qu'elle montrait pour sa personne, mais que n'éprouvant point encore les fatigues qui faisaient le sujet des inquié-

tables de ceux qui l'avaient envoyée auprès de lui, il ne croyait pas avoir besoin de repos, et qu'il voulait veiller au contraire pour le bonheur de ses sujets.

AVIS. — *A vendre.*

Le château et le clos de Minond, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie ;

Plus, et incorporément, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, lesque pour une valeur de 30,000 liv.

Ces propriétés, qui sont situées à St.-Pierre d'Albigny, procèdent de la succession de feu noble Louis Favre, baron Dunoyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, père et fils ; et sur les lieux à MM. les frères Burdet, notaires.

ANNONCE.

Recueil des Edits, Lettres-Patentes, Manifestes et Ordonnances publiés dans le Duché de Savoie, dès le 10 septembre 1814, où sont insérés les Réglemens, Instructions et Circulaires concernant le service du Roi et l'Administration de la justice, treizième Volume, in 8°. On peut se procurer la collection entière, dont il ne reste que très peu d'exemplaires, à Chambéry, chez Pierre Alberà, Imprimeur du Roi, place Saint-Leger.

CHARADE.

Quoique muet sur le papier,
Mon premier, quand il faut, se fait assez entendre ;
La grâce et les attraits qui parent mon dernier,
Exercent un pouvoir auquel il faut se rendre :
Qui pourrait contre lui se montrer mon entier,
Si le plus sage même a peine à s'en défendre ?
La justice et les lois condamnent mon entier,
A son coupable but lorsqu'il ose prétendre.

Le mot de la dernière *Enigme* est *absence*.

Mercuriale de Chambéry des 18, 20 et 23 février 1823

		La Vaissel.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		f.	c.
Froment,	Prix	14	92	—	18	33
Seigle		6	25	—	10	78
Orge		9	00	—	11	76
Sarrasin		5	00	—	6	54
Maïs		8	00	—	10	46
Avoine (1)		11	37	—	7	91
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, idem, idem.					0	60

(1) Rapport des 3 vaisselles en hectolitres : Froment 0 813 ; Seigle 0 [illegible] ; Avoine [illegible]

ADDITIONS *aux Articles de l'Intérieur et de l'Étranger.*

Chambéry, 27 février. Des instructions en forme de conférences, analogues à celles de l'année dernière, ont lieu à la Métropole, trois fois par semaine, les mardis, mercredis et jeudis, à cinq heures du soir, par M. le Chanoine et Chevalier Rey, Archidiacre, et M. l'Abbé [illegible]. Ces conférences sont suivies avec la même affluence que l'année dernière.

Turin, 22 février. S. M., par patentes du 14 du courant, a concédé au sieur J. B. [illegible], de Novi, le privilége exclusif de construire et de vendre, pendant quinze ans, une machine par lui inventée, pour améliorer la méthode de filer la soie, et qui présente en effet plusieurs avantages d'une grande importance.

— On écrit d'Ancône, 14 février, que le consul d'Espagne est parti sur un bâtiment espagnol pour Barcelonne, d'où il se rendra à Madrid.

Francfort, 16 février. Le ministre de Saxe, président par substitution de la diète germanique, a communiqué à l'assemblée les résultats des conférences de Vérone, ainsi que les principes et les dispositions des monarques touchant ce qui regarde immédiatement l'état actuel de l'Europe.

— Dès la fin de janvier, le Roi de Prusse avait fait déclarer au chargé d'affaires d'Espagne à Berlin, que ses fonctions publiques avaient cessé. A la nouvelle du départ de Madrid, du chargé d'affaires de Prusse, la légation espagnole à Berlin reçut ses passeports, et elle est partie le 7 février.

Londres, 18 février. Le duc de San-Lorenzo est arrivé hier à Londres.

— Le journal *The Courier* paraît convaincu qu'en Espagne la masse du peuple ne partage pas les sentimens exprimés continuellement dans l'assemblée des Cortès, que ces sentimens ne semblent répandus que dans la capitale et dans quelques villes de province, et qu'ainsi il ne règne point une opinion générale en faveur du gouvernement actuel.

Le même journal assure de nouveau qu'il ne se fait aucun armement, et aucun préparatif hostile dans les ports de la Grande-Bretagne.

Paris, 22 février. Hier, S. Exc. M. le comte de Villèle a travaillé une heure et un quart avec S. M.

— Le départ de S. A. R. le duc d'Angoulême paraît plus prochain qu'on ne l'avait annoncé. Il y aura auprès du Prince un conseil d'Espagnols.

— Le bruit court sur la frontière d'Espagne, que les ministres espagnols ont proposé de transférer le siége du gouvernement à Cadix ou à la Corogne. Tout paraît se disposer à Madrid pour s'opposer au départ de la famille royale.

— On écrit de Bayonne, 14 février, que Bessières, après avoir battu les constitutionnels dans trois rencontres successives, a fait sa jonction avec [illegible] et le curé Merino, et que leurs forces réunies au nombre de quinze mille hommes, ont leur quartier général à Aranjuez.

CHAMBÉRY, de l'Imprimerie F. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 10.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 7 Mars.

INTÉRIEUR.

FÉVRIER 1823.

Moyennes des trois Décades, du mois.

BAROMÈTRE à 0°	Millim.	Pou. Lig.	THERMOMÈTRE	Centigrade.	Réaumur.
Du 1.er au 10	727, 3	26 10, 4	Du 1.er au 10	+ 5°,8	+ 4, 6
Du 11 au 20	735, 4	27 2, 0	Du 11 au 20	+ 5°,0	+ 4, 0
Du 21 au 28	734, 0	27 1, 7	Du 21 au 28	+ 7°,3	+ 5, 8
Max. le 24	[illegible] 5	27 6, 5	Max. le 12	+ 13°,5	+ 10, 8
Min. le 2	[illegible] 7	25 11, 9	Min. le 18	+ 0°,4	+ 0, 3

N. B. La température moyenne du mois de décembre 1822, janvier et février [illegible] a été de + [illegible] la [illegible] mois de décembre 1820, janvier et février [illegible] de + [illegible], c'est-à-dire que l'hiver d'où nous sortons a été beaucoup plus [illegible] que le précédent. On a compté à Chambéry, durant le mois de février, [illegible] heures de pluie, ce qui est [illegible] que l'abaissement barométrique extraordinaire qui a eu lieu le 2 du même mois.

— S. M. a daigné nommer M. Charles-Marie Joseph Despine Ingénieur des Mines, de première classe.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, par voie de soumissions cachetées, au bureau de la Vice-Intendance de la province de Carouge, à St. Julien, le [illegible] Mars, à [illegible] heures du matin, à [illegible] des travaux [illegible] pont [illegible] sur le torrent de l'A[illegible], près St. Julien, [illegible] la somme [illegible] suivant le [illegible] par M. [illegible] de la province.

L'on n'admettra aucune soumission, [illegible] accompagnée d'un certificat de [illegible], capable et [illegible], et en même temps [illegible] du [illegible] la somme [illegible] du trésorier constatant le dépôt de pareille somme faite dans sa caisse.

Les travaux devront être exécutés dans trois mois, dès l'approbation supérieure du contrat, et les paiemens seront faits en trois termes, dont le dernier sera tout après la réception de l'œuvre.

Le délai, pour les offres de rabais du sixième ou demi-sixième, est fixé, vu l'urgence d'exécuter les travaux, jusqu'à tout le mardi 25 Mars, à 10 heures très-précises du matin.

PIECES OFFICIELLES PETITES

Pub. le 25 février. *Lettres-Patentes (du 13 février 1823) par lesquelles S. M. [illegible] une création de rentes [illegible] pour la somme de [illegible] pour [illegible] paiement et leur amortissement [illegible] et fait une [illegible] 56,312 [illegible], pour être employé au paiement de pareille somme de rentes à inscrire sur le registre de la dette perpétuelle de l'Etat.*

PIEMONT.

Turin, 1er mars. S. M. la Reine ayant tenu son Cercle le dimanche [illegible], les Dames reçues à la Cour se sont empressées de s'y rendre, jalouses de jouir de toutes les circonstances qui leur permettent approcher des augustes personnes de [illegible]. Avant le cercle, [illegible] S. M. a reçu en audience [illegible] Mme la marquise de [illegible], épouse de S. Exc. M. l'ambassadeur de France. Pendant le cercle, S. M. le Roi, avec son affabilité ordinaire, s'est entretenu avec S. Exc. l'ambassadeur de France, et avec les ministres de Prusse et de Russie, M. le comte Waldburg-Truchsess et M. le comte Mocenigo.

— Le cours des cédules de notre dette publique atteste la confiance qu'inspirent la sagesse du gouvernement de S. M. et l'exactitude avec laquelle procède l'Administration de cette dette, sous l'habile direction de M. le Comte [illegible] de Vergano. [illegible] sont [illegible] cinq jours au Conseil général de cette Administration pour examiner et vérifier tous les comptes. [illegible] la Dette [illegible], le Conseil a reconnu que, dans l'année écoulée, il a été annulé des cédules pour une somme au montant de [illegible] qui devait être éteinte aux termes de l'Édit de décembre 18[illegible], partie au cours et partie en valeur intégrale, opération qui sera [illegible] et successivement toutes les [illegible].

Dans la séance [illegible] de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie [illegible] le 23 du courant, M. le professeur [illegible] Michelotti a fait un rapport [illegible] chimiques envoyé par M. [illegible] M. le chevalier Avogadro a fait [illegible] d'une communication [illegible] un Mémoire de M. [illegible] Chambery, [illegible] M. le Comte de [illegible] en nombres [illegible], sur quelques [illegible] relatives à la direction des axes des [illegible] planètes et à leurs applications. M. Vassalli-Eandi a lu une Note sur le [illegible]ment extraordinaire du baromètre le 2 de ce mois, et sur quelques phénomènes observés en [illegible]

dans quelques parts d'eau vive. M. le chevalier Avogadro a lu un deuxième Mémoire sur l'affinité des corps pour le calorique, et sur les rapports d'affinité qui en résultent entre eux.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.
Du 22 au 25 *février* 1823: 87 l., Du 25 au 27 *février*: 87 l., 87 l., 55 c. Du 27 *février* au 1.er *mars*. 87 l., 30 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Le vieux sultan de Maroc, Muley-Soliman, est mort le 28 décembre dernier. Il a pour successeur son neveu Muley-Abderrhaman, dont on loue la justice et la douceur.

— On a arrêté dans le port d'Alger, le 20 novembre dernier, un bâtiment de Livourne, qui avait à bord [illegible] piastres en or et en argent. Le navire et la cargaison ont été déclarés de bonne prise.

— Les ministres ont démenti, à la chambre des communes, le bruit que la flotte de Brest est mise à la voile.

— S. M. a tenu en personne un conseil privé à Brighton.

— Le journal *The Courier*, du 20, s'élève contre le parti qui veut la guerre en faveur des révolutionnaires espagnols. Selon ce parti, dit-il, les rois qui s'opposent à l'exécution des complots des rebelles, sont des tyrans; les rebelles qui les déclarent sont des héros. Il espère toujours que le système du gouvernement sera une noble et honorable neutralité.

— M. Jackson est revenu de Madrid, avec des dépêches de lord Fitzroy-Somerset, qui restera encore à Madrid.

— M. Canning a donné à l'ambassadeur et au duc de San-Lorenzo, une fête à laquelle ont assisté le duc de Wellington, le comte Liverpool, etc.

— Le roi de Suède a fait connaître aux États que l'échange des ratifications relatives au mariage du prince royal, a eu lieu le 18 janvier.

— On apprend de New-York que l'empereur Iturbide a dissous les cortès du Mexique, et qu'à cet effet le général Santana a pris les armes contre lui.

— M. Canning et lord Liverpool ont refusé d'entrer au parlement dans aucune discussion sur l'état actuel de l'Angleterre.

— Notre ministre à Madrid a déclaré qu'il quitterait sur-le-champ cette capitale, si l'on y faisait la moindre violence au roi d'Espagne pour le transférer ailleurs.

ESPAGNE.

La session des Cortès extraordinaires est expirée le 19 février. La seconde quinzaine du mois est destinée aux assemblées préparatoires des Cortès ordinaires, qui doivent être constituées pour le 1.er mars.

— La ville de Grenade a eu son 2 *septembre*. Le 4 février, sous le prétexte de l'entrée des étrangers en Espagne, des furieux se sont portés dans

les prisons, où ils ont massacré les détenus comme suspects de s'être [illegible] attachés au système constitutionnel.

— Mina a reçu le grand cordon de l'ordre de S. Ferdinand. On a [illegible] créé la formation d'une armée de deuxième réserve, qui sera command[illegible] par Morillo.

— Bessières s'est retiré dans la Sierra de Cuenca, où l'Abisbal n'a [illegible] jugé à propos de le poursuivre.

— Les Cortès ont laissé au gouvernement le pouvoir de transférer [illegible] siège, en cas de besoin, et de choisir le lieu de concert avec un conseil d'officiers instruits.

— Le gouvernement de Lisbonne a décidé que l'armée de Portugal serait de 35 mille hommes, et que cette force serait suffisante en cas d'invasion de la Péninsule.

— Il est question d'une amnistie en faveur de tous les royalistes qui quitteraient bas les armes.

— Dans la journée du 20, la plus grande agitation a régné dans Madrid. Le Roi étant formellement refusé à quitter la capitale, avait renvoyé tous les ministres. Ils ont ensuite repris [illegible] leurs porte-feuilles. [illegible] rassemblemens ont eu lieu, et quelques voix ont demandé la *déchéance* du Roi et une *Régence*. La majorité des Cortès est en opposition avec [illegible] partie. On ne peut prévoir les suites de cet état de crise.

— Des troubles sérieux ont eu lieu à Cadix, où il se forme une opinion contraire au système actuel.

FRANCE.

Paris, 26 février. M. Martainville, rédacteur du Drapeau Blanc, a été [illegible] à la barre de la Chambre des Pairs et condamné à un mois de prison et à cent francs d'amende, pour un article qui a été déféré comme injurieux à la Chambre.

— Il a paru à Lyon, le premier dimanche de Carême, une mascarade représentant *les funérailles du commerce*. Le convoi était accompagné d'une centaine de jeunes gens en deuil et suivi d'une foule de gens du peuple. L'autorité a fait dissiper cet attroupement, l'individu qui représentait Mercure a été arrêté, et il paraît que des poursuites judiciaires sont dirigées contre les auteurs de ces faits.

— La discussion a commencé hier à la chambre des députés sur le projet de loi relatif au crédit supplémentaire et éventuel pour les dépenses de [illegible], ce qui a amené la question de la guerre. Les discours les plus saillans [illegible] dans cette séance, ont été ceux de MM. Royer-Collard et [illegible] [illegible], et de MM. de la Bourdonnaye et Castelbajac en [illegible] du projet. [illegible] M. de Villèle en réponse aux orateurs de la gauche [illegible] qui a été écouté avec le plus grand silence et qui a [illegible] une vive sensation.

— Le [illegible] a passé à Pau, se rendant à l'armée du général O'Donnell.

— [illegible] Dans la séance des députés du [illegible], après le discours de [illegible], qui a combattu le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires

[illegible] pour 1823, par des exemples [illegible] de l'histoire de France. [illegible] M. [illegible], [illegible] un discours [illegible] en embrassant le [illegible], il a [illegible] toutes les objections avec le talent qui le distingue. Ce discours a fait une grande impression sur l'assemblée. La séance du 26 a présenté [illegible] qui a [illegible] la séance. M. Manuel, en parlant [illegible] le projet, laissa échapper cette phrase : *[illegible] où les dangers de la famille royale [illegible] c'est lorsque la France [illegible] par des forces nouvelles et par une énergie [illegible]* [illegible], l'orage le plus [illegible]. [illegible] *A l'ordre! [illegible] du règlement!* [illegible] de [illegible] de recourir au moyen prescrit par le règlement, de suspendre la séance pendant une heure. Ce terme expiré, la séance a été reprise. M. [illegible] des [illegible] a demandé l'expulsion de M. Manuel, mais malgré les [illegible] de toute la droite, le Président a [illegible] le règlement, qui exige que toute proposition soit déposée d'abord par écrit et [illegible] à l'examen des bureaux. La présence de M. Manuel à la tribune [illegible] la tempête [illegible] [illegible] par le Président. [illegible] recommence. Alors le Président, [illegible] par le règlement, a déclaré la séance levée. Les membres de la droite [illegible] aux cris de *Vive le Roi! [illegible] les Bourbons!*

— 5. M. [illegible] le brevet à deux [illegible], l'un à [illegible], et l'autre de [illegible], pour avoir [illegible] des livres et des chansons tendant à corrompre les mœurs et à outrager la religion.

— On apprend [illegible] que, aussitôt l'arrivée de l'empereur Alexandre, le chargé d'affaires d'Espagne a reçu ses passeports, avec ordre de sortir immédiatement de l'empire.

[illegible] La séance des députés, du [illegible], était [illegible]. M. de [illegible] pour [illegible] dans ses bureaux relativement à M. Manuel, a demandé que la Chambre [illegible] député de la Vendée [illegible] cette proposition de nombreuses [illegible] discours de M. Manuel, mais [illegible] par ce député. M. [illegible] en alléguant les dangers des [illegible] que [illegible] une telle mesure qu'il regarde comme illégale et [illegible] pour avoir été [illegible]. Il reproche à l'assemblée de n'avoir pas voulu écouter la [illegible] de M. Manuel [illegible] tout [illegible] d'accusation. M. Manuel monte à la tribune, et dans un assez long discours [illegible] l'orage qui a éclaté contre lui [illegible]. Il [illegible] coupable [illegible]. M. [illegible] de [illegible] la question préalable. La Chambre décide que la proposition sera prise en considération, et ensuite qu'elle sera renvoyée dans ses bureaux pour en être fait un rapport.

— La séance du 28 devait être consacrée à la suite de la discussion du projet de loi relatif au [illegible] de cent millions. L'apparition de M. [illegible] à la tribune a excité une nouvelle agitation. La droite a [illegible] le rapport de la commission [illegible] et a demandé [illegible] sur [illegible] le jugement de M. [illegible]. Le président a [illegible] sur la demande qui a en été faite.

— M. [illegible] d'Angleterre a expédié hier un courrier pour Madrid.

Actions de la banque de France, 1450 fr.

[illegible] pour cent consolidés, 61 fr., [illegible] f., 50 c.

VARIÉTÉS.

Sur la politique des devoirs. (1)

On a souvent opposé la politique des circonstances à cette politique des devoirs que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] avec courage, [illegible] [illegible] [illegible] Qu'on [illegible] [illegible] les principes sur lesquels repose la société [illegible] que des vérités et des devoirs de l'homme et de tous les temps. [illegible] de la politique [illegible] des gouvernements, c'est-à-dire [illegible] la religion et la [illegible] [illegible], on ne peut [illegible] système, [illegible] plus de [illegible] et de [illegible] dans [illegible] [illegible] pour éluder ses devoirs.

Cette [illegible], qu'on a beaucoup reprochée aux royalistes, n'est cependant pas [illegible] [illegible] [illegible] est [illegible] [illegible] que par elle. [illegible] pas [illegible] l'expérience des siècles, mais [illegible] le langage du genre humain.

La [illegible] n'est pas l'ouvrage des hommes et des circonstances, [illegible] les systèmes que chaque jour voit naître et mourir; elle est [illegible] comme Dieu même qui l'a faite, et [illegible] des erreurs serait de croire qu'on peut [illegible] des vérités, des principes et des devoirs suivant les tems, les lieux et les hommes.

En [illegible] les sociétés, Dieu leur a donné des conditions d'existence, de même qu'il a donné à la matière des lois de mouvement. Qu'oppose-t-on à ces lois éternelles? Des combinaisons [illegible], des intérêts d'un moment, [illegible] prévoyance qui peut être [illegible] se modifient à [illegible] l'infini. Le même événement, [illegible]

---

(1) *Extrait de la France Chrétienne.*

[illegible]

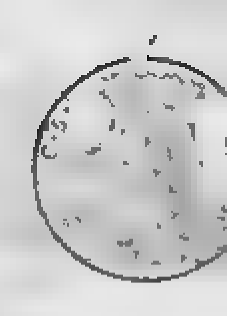
pu mettre ses intérêts temporels en contradiction avec ses devoirs [illegible] il est une justice éternelle [illegible] sacrifices qu'il a faits à sa conscience. Mais [illegible] passagère, et si Dieu [illegible], il est [illegible] de sa [illegible]. C'est pourquoi il a [illegible] et en prescrivant la [illegible] et la [illegible] aux gouvernemens, il a voulu en faire le fon[illegible] grandeur et la base de l'ordre social.

[illegible], nos premiers intérêts ce sont nos devoirs. Est-ce [illegible] qui [illegible], nous qui [illegible] expérience, ce qu'il en coûte au peu[illegible] pour [illegible] ses intérêts de ses devoirs? [illegible] la [illegible] de la société, de la [illegible], il [illegible] un seul [illegible] ce [illegible] point, c'est celui qui imposent au peuple [illegible] son roi, et au gouvernement [illegible] la religion et la monarchie. Les finances, le commerce, [illegible], la [illegible] et l'on ne voyait [illegible] qu'il n'y a [illegible] finances et commerce, ni industrie, ni [illegible] de l'anarchie, et que c'est [illegible] et l'ordre qui [illegible] tous ces biens. [illegible] de ces [illegible] à des [illegible] et [illegible] les plus [illegible], ou [illegible] ces petits esprits qui [illegible] Louis XVI à ses bourreaux?

[illegible] bien la politique des devoirs, [illegible] les [illegible] ne nous [illegible] au mode [illegible] n'est-ce pas [illegible] ces intérêts de circonstance qui [illegible] dans tous les tems, et dont la [illegible] pour une autre [illegible]? Est-ce [illegible] des [illegible], des intérêts éternels de la [illegible] les [illegible] les pouvoirs et les [illegible] par les [illegible]? Est-ce [illegible] de l'égalité et de [illegible], [illegible] au peuple? [illegible] avec la morale des intérêts, qu'on [illegible]. [illegible] ne peut pas être [illegible] pour [illegible] sont [illegible] pour [illegible] ce qu'ils [illegible] qui garantira les [illegible] la [illegible] devoirs ne sont pas [illegible] par la conscience [illegible] gouvernemens et les citoyens?

Chambéry, de l'imprimerie de F. R. [illegible], rue du [illegible]

AN 1823. (N.° 11.) VIII.e Année.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 14 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 *mars*. S. M. a nommé Sous-Intendant-Général dans le Duché de Savoie, M. le Comte et Avocat Pierre-George Calvi, employé au Ministère des Finances.

AVERTISSEMENT.

S. M., par une suite des sollicitudes qui l'animent pour tout ce qui peut contribuer au bien public, et spécialement aux progrès des sciences, a daigné conserver des places gratuites pour les étudians des Provinces, et vient d'en établir le mode. En conséquence, les élèves qui aspirent aux places pour la théologie doivent se présenter, avant le 30 avril prochain, à Mgr l'Archevêque de Chambery, ou à Mgr l'Evêque d'Annecy, pour en obtenir les certificats de piété et d'étude, et dans le même tems, ils doivent présenter à MM. les Réformateurs une délibération du conseil de leur commune, qui [illegible] de l'état de leur famille et de leur patrimoine.

Chambery, 12 mars 1823.

Le Chevalier de M[illegible]É,
Chef du Conseil de la Réforme.

PIÉMONT.

Turin, 6 *mars*. Le 27 février, dans la séance de la Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale, M. le Comte Franchi de Pont a continué la lecture de ses explications de la *Table* [illegible], et M. l'abbé Amédée Peyron a terminé celle de son travail touchant les fragmens inédits de Cicéron tirés d'un manuscrit palimpseste de la bibliothèque de Turin.

— Nous apprenons de Cagliari que depuis deux mois on travaille avec [illegible] en Sardaigne à [illegible] grandes routes, pour [illegible] les communications [illegible] premières parties de l'île.

— S. M. [illegible] du [illegible] février dernier, a nommé, pour former le conseil des Mines, M. le Comte Antoine [illegible], de l'Académie Royale

des Sciences; M. Gobert, Professeur de Chimie générale et appliquée aux arts à l'Université, M. Victor Michelotti, Professeur de chimie medico-pharmaceutique, M. l'abbé Borson, Professeur de minéralogie, et M. Philippe Lavy, directeur des fonderies de la Monnaie-Royale.

8 *Mars.* La première colonne des 17 mille Autrichiens qui évacuent le royaume de Naples, a passé à Rome le 27 février.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1er octobre 1822.
Du 6 au 8 mars. 88 f., 90 c., 89 f., 89 f., 75 c., 89 f., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On écrit de Constantinople, 26 janvier, que le port est rempli de glaces et que l'hiver y exerce une rigueur extraordinaire. Lord Strangford, au 16 janvier, n'avait point encore eu d'audience. Le moment est le plus favorable pour obtenir des concessions, attendu les succès des Grecs et les dispositions que la Porte manifeste envers eux. On cite plusieurs faits qui prouvent les ménagemens dont on use maintenant à leur égard. De leur côté, les Grecs paraissent agir avec plus de modération; ils ont fidèlement rempli les conditions de la capitulation de Napoli de Romanie. Les restes de la grande flotte sont rentrés en mauvais état. On ne peut plus contester les améliorations survenues dans la marche de l'administration et leur salutaire influence sur l'ordre public.

ANGLETERRE.

Le *New-Times*, en parlant du discours prononcé par M. de Chateaubriand à la chambre des députés de France, s'exprime ainsi: « Quelque » opinion qu'on puisse avoir sur les principes et les vues que contient ce » discours, toute personne de goût et de bon sens en admirera l'éloquence, » la dignité, la clarté, l'énergie, ainsi que l'étendue des aperçus qu'il em- » brasse. »

— M. Canning interpellé par M. Brougham sur les affaires d'Espagne, a répondu que les espérances de la paix étaient sensiblement diminuées, mais qu'elles n'étaient pas détruites, qu'au reste le gouvernement donnerait dans le tems tous les éclaircissemens sur ces négociations.

— Le journal *The Courier* dit qu'une liberté raisonnable est incompatible avec la constitution espagnole, et que soutenir le système qui prévaut à Madrid, serait reconnaître le principe de toutes les révolutions militaires qui ont eu lieu en Europe.

ESPAGNE.

Le Roi avait signé le renvoi des ministres le 19. Il ne les a rappelés qu'ensuite des troubles auxquels cette mesure avait donné lieu. L'agitation n'a cessé que momentanément. Les menaces ont ensuite recommencé, et les

a continué à faire circuler la pétition qui demande la déchéance du Roi et l'établissement d'une régence.

— On continue à fusiller à Urgel ceux qui sont reconnus ou soupçonnés ennemis de la constitution.

— Une division de Royalistes s'est portée sur Vittoria. A Pampelune, les habitans ont refusé de marcher contre les royalistes de la Navarre.

— Le conseil d'état a émis l'opinion que la translation de la famille royale serait prématurée. La division règne entre l'Abisbal et l'Empecinado. Bessières est entré de nouveau à Siguenza le 17.

— Les ministres ont de nouveau donné leur démission.

— On dit que le ministre d'Angleterre a donné ordre au consul britannique de Barcelonne de se retirer et d'inviter les Anglais qui se trouvent dans cette ville, à quitter la Péninsule.

FRANCE.

Paris, 4 mars. On assure que Mgr le duc d'Angoulême se rend d'abord à Perpignan, et ensuite à Bayonne, après avoir inspecté toute la ligne.

— Dans la séance du 1.er mars, de la chambre des députés, M. de la Bourdonnaye, ayant été appelé à la tribune comme rapporteur de la commission relative à l'affaire de M. Manuel, le côté gauche a réclamé contre l'incompétence du rapporteur, comme étant lui-même auteur de la proposition. La chambre a passé outre. Après le rapport, qui conclut à l'exclusion de M. Manuel, 23 membres de la droite se sont inscrits *pour*, et [illegible] de la gauche, *contre* les conclusions de la commission. Après divers rapports sur des pétitions, la discussion sur les finances allait être reprise, lorsque M. Manuel s'étant présenté pour continuer son discours à ce sujet, la droite a refusé de l'entendre et a demandé l'ajournement de la discussion. M. Casimir Perrier a demandé que l'on fixât, à l'égard de M. Manuel, le mode selon lequel on devait procéder, et qu'on lui accordât la faculté de récuser un certain nombre de membres. Cette proposition a été rejetée.

Dans la séance du 3, avant l'ouverture de la discussion sur M. Manuel, M. de la [illegible] a élevé la question préalable d'incompétence de la chambre; et à ce sujet, M. Foy ayant dit que le président, en donnant cours à la discussion, avait *forfait à l'honneur*, et ayant continué sur ce ton, a été rappelé à l'ordre. La discussion ayant été ouverte, la chambre, après avoir entendu MM. de S. Aulaire, Royer-Collard et Tronchon, contre la proposition, MM. Duplessis-Grenedan, Hyde de Neuville et d'Aubières pour la proposition, et enfin M. Manuel, a prononcé l'exclusion de ce député, pour toute la durée de la session actuelle.

— Des rassemblemens nombreux s'étaient formés dans le voisinage de la salle des députés, aux cris de *Vive Manuel*. Repoussés par la force armée, les perturbateurs se sont portés en face de l'habitation de ce député et ont recommencé leurs cris de *Vive la liberté! Vive Manuel! Vive le côté gauche!* La troupe et la gendarmerie ont arrêté quelques individus et bientôt le calme s'est rétabli.

6 Mars. Les 35 individus arrêtés dans les rassemblemens du 3, quelques-

uns ont été mis en liberté, et d'autres à la disposition de M. le Procureur du Roi.

— M. l'ambassadeur d'Autriche a expédié, le 4, un courrier extraordinaire pour Vienne.

— Le 4, vers les trois heures du matin, quelques individus passant sur le quai des Tuileries, ont [illegible] une [illegible] sentinelle [illegible] un coup de pistolet, auquel elle a riposté par un coup de fusil. On [illegible] une enquête à ce sujet.

— M. Manuel, malgré la consigne, a réussi à s'introduire, le 4, dans la chambre des députés. Le président l'a invité à se retirer : il a répondu qu'il avait déclaré ne vouloir céder qu'à la force et qu'il [illegible] attendait [illegible]. Le président a suspendu la séance pour donner les ordres nécessaires. [illegible] après, le chef des huissiers, porteur d'un ordre du président, est venu en donner lecture, [illegible] portant de requérir au besoin la force armée. M. Manuel répète sa réponse. L'huissier fait entrer un piquet de garde nationale et un piquet de vétérans. La garde nationale refuse d'[illegible]. On fait entrer un piquet de gendarmerie. Le colonel somme trois fois le député de se retirer : toujours même réponse, et il refuse de suivre les gendarmes. Alors on le saisit au collet et on le fait sortir au milieu des cris de toute la gauche, dont les membres se retirent avec lui en armes. Il n'en reste que quelques-uns dans la salle.

La [illegible] est reprise sur le crédit de cent millions, et ensuite a ouvert ou [illegible]. [illegible] la séance du 5, le président annonce qu'il a reçu [illegible] d'un grand nombre de députés de la gauche, qui [illegible] l'expulsion de M. Manuel. L'assemblée décide qu'il n'en sera pas donné lecture, attendu qu'il ne peut y avoir lieu à protestation contre la [illegible] de la chambre, qui fait loi et lie tous les membres. La [illegible] de la séance est reprise. Après [illegible] du rapporteur, le projet est adopté par [illegible] voix contre [illegible]. Les membres de la gauche ont refusé de [illegible].

— On a remarqué parmi les groupes du 3, quelques Espagnols qui criaient à tue-tête, *Viva Manuel !*

[illegible] la séance du 6 mars, cinq ou six députés seulement [illegible] sur les bancs de la gauche. [illegible] à leur [illegible] [illegible] la [illegible] sur la loi [illegible] [illegible], au service [illegible], [illegible] de [illegible] [illegible] à une [illegible] voix [illegible].

— M. [illegible] est [illegible], venant de Madrid.

— On [illegible] de [illegible], 1.er mars [illegible] [illegible] dans les [illegible], et que [illegible] un [illegible] [illegible], [illegible] et [illegible] [illegible] le 28 février pour Saint-Jean-[illegible].

[illegible] de la Banque de France [illegible] fr. [illegible] fr.

[illegible] cons. [illegible] fr. [illegible] c., [illegible] fr. [illegible] c., [illegible] fr. [illegible]

ITALIE.

Le D[illegible] de R[illegible] a donné des détails sur les communications qui ont

eu lieu entre S. S. et le gouvernement espagnol, au sujet du chanoine Lorenzo de Villanueva. Il résulte de ce document que le Saint-Père a déclaré ne pouvoir recevoir ce chanoine en qualité de ministre de S. M. C. près le Saint-Siége, par la double raison qu'il est auteur d'un ouvrage mis à l'index, et qu'il a professé, comme député, sur les matières ecclésiastiques, des opinions que la Cour de Rome ne peut approuver. S. S. a réclamé le droit qu'a tout Souverain de refuser un ministre étranger, pour des motifs qui n'étant que personnels, ne peuvent entraîner aucune conséquence fâcheuse. Le gouvernement espagnol a persisté à refuser un autre ambassadeur, et a déclaré que si le chanoine de Villanueva n'était pas reçu à Rome, le nonce apostolique serait tenu de quitter Madrid. Ce dernier, avant de quitter l'Espagne, a protesté contre son renvoi, en établissant la différence qu'il y a entre refuser de recevoir un ambassadeur qui n'a encore déployé aucun caractère, et renvoyer un ministre accrédité et admis depuis long-temps. Le S. P. a déclaré que, dans cette affaire, il se regardait comme déchargé de tous les maux qui pourraient s'ensuivre touchant les intérêts de la Religion, ayant épuisé inutilement les moyens confidentiels et toutes les voies de conciliation. M. Aparici, chargé d'affaires d'Espagne près le S. Siége, à Rome, a reçu ses passeports.

VARIÉTÉS.

L'Ermite *de Saint-Saturnin au Rédacteur du* Journal de Savoie;

Monsieur,

Après un long silence dont il est inutile de vous exposer les causes, me permettrez-vous de reprendre la série des derniers Articles auxquels je me suis arrêté? J'avois entrepris de signaler aux pères de famille, aux chefs d'institutions, et, en général, à tous ceux qui ont à cœur de préserver la jeunesse du danger des mauvaises lectures, de leur signaler, dis-je, trois espèces de livres qui doivent plus particulièrement exciter leur vigilance, savoir les livres impies, les livres obscènes et les romans. Je n'ai malheureusement pas lieu d'espérer, que, depuis le moment où j'ai suspendu mes Articles, le danger ait assez diminué pour rendre mes observations désormais inutiles.

Je vois bien avec satisfaction que certaines mesures répressives ont été mises en vigueur contre la propagation des mauvais écrits. Mais ces mesures même sont la triste preuve du mal qui en a fait sentir la nécessité; c'est l'excès du désordre qui les a suggérées, et l'on n'y a eu recours qu'à l'occasion des efforts redoublés de la perversité. On sait que, depuis quel-

que tems, elle a tout mis en œuvre pour multiplier et répandre dans toutes les classes de la société, des ouvrages dictés par ce génie infernal qui, pour introduire l'incrédulité religieuse jusque sous le chaume, cherche à faire pénétrer partout la corruption du cœur, qui est son plus puissant auxiliaire et le plus sûr moyen de lui préparer les voies.

Quel est le but avoué des auteurs de ces coupables manœuvres? Il faut instruire le peuple. Oui, il faut l'instruire, mais de quoi? Il faut, je pense, lui faire connaître ses devoirs, ce qui convient à son état, à [illegible] sa tâche de la manière la plus avantageuse à la société et à lui-même, en se comportant avec honnêteté : que l'on ose me nier cette proposition. Or, pour parvenir à cette fin, quels sont les moyens d'instruction qu'il faut mettre à sa portée? Quelle est la source qu'on va lui ouvrir, des connaissances appropriées à sa condition? Quel est le livre unique qui engagera l'homme du peuple à régler l'ordre de ses travaux et à s'y livrer avec application, à en supporter avec courage les fatigues inévitables, à faire de sa probité, de la bonne foi, de la sobriété, de l'économie, les règles journalières de sa vie, à donner dans sa famille l'exemple des mœurs, de l'ordre, de l'activité et de la fidélité à tous ses devoirs? Ce livre admirable qu'on a choisi pour éclairer le peuple, c'est le *Voltaire des Chaumières*.

Mais quoi? Voltaire a-t-il donc écrit un cours d'instruction à l'usage des habitans des campagnes? Qu'y a-t-il de commun entre Voltaire et les connaissances nécessaires à un pauvre cultivateur ou [illegible] artisan? La littérature doit-elle devenir le passe-tems ordinaire de ces bonnes gens? Sont-ce les tragédies et [illegible] du poëte, qui vont les [illegible] et leur tracer les règles d'une conduite? Est-ce l'Essai sur l'histoire générale, le Siècle de Louis XIV, [illegible] Charles XII? [illegible] pas [illegible] peuple, et je ne sache pas que le [illegible] [illegible] D[illegible] quelques-uns de ses [illegible] que Voltaire [illegible] (pour me servir de ses expressions), par [illegible] concourir à *écraser l'infâme* (*infâme*, c'est la Religion chrétienne, c'est-à-dire, de ravir même aux malheureux, la p

sainte et la plus auguste des religions qui aient paru parmi les hommes). Aussi Voltaire trouvait-il *horrible* que d'Alembert eût dit, en parlant du chef des sceptiques modernes, *Heureux, s'il avait plus respecté la Religion et les mœurs!* Il ne trouvait pas que ce fût trop de toute la vie de d'Alembert pour expier par ses regrets, cette *horrible* exclamation. Qu'y-a-t-il en effet de plus horrible, que de respecter la Religion et les mœurs? Qu'y-a-t-il de plus beau, de plus utile et de plus pressant, que de livrer au ridicule aux yeux du peuple, ce qu'il y avait de plus sacré pour lui, ce qu'il avait appris à révérer dès son enfance? de lui apprendre à ne plus croire en Dieu ni à la vertu? de lui enseigner qu'il peut se livrer sans retenue à tous les mouvemens des passions? de professer ouvertement les maximes les plus licencieuses, de prêcher sans pudeur l'avilissement et la débauche, et le tout, pour le plus grand bien du peuple, pour les plus grands intérêts de l'ordre social, pour le plus grand bonheur de l'espèce humaine et pour la plus haute dignité de l'homme? N'est-il pas évident que lorsqu'on ne respectera plus rien sur la terre, tout ira pour le mieux et que nous aurons atteint cet âge heureux qui est le terme constant des nobles efforts de la philantropie philosophique?

Il faut convenir que le Voltaire des Chaumières est merveilleusement appliqué à contribuer au succès de cette sage et honorable entreprise. Du reste, ne trouvez-vous pas que le *Dictionnaire philosophique* ou *l'Essai sur les mœurs* vont bien dans la main d'un laboureur, ou sur le banc d'un ouvrier? Mais ici le sentiment du ridicule fait place à l'indignation; et il ne reste de consolation aux honnêtes gens que dans l'imprudence de ces apôtres des lumières, de ces précepteurs du genre humain, qui, trahissant leur affreux secret, et laissant voir à découvert le terme de leurs projets odieux, en diminuent ainsi eux-mêmes le danger.

Je reviens à mon plan. Déjà, dans trois premiers Articles, j'ai parlé avec quelque *étendue* des livres inspirés par la haine de la Religion (1). Le grand intérêt attaché à cette importante matière me détermine à prier les pères de famille et tous ceux

(1) *Journal de Savoie*, N.os 44 et 50 de la V.e Année (5 novembre et 15 décembre 1820) et N.o 10 de la VI.e Année (9 mars 1821).

pour qui la surveillance de la jeunesse est un devoir rigoureux et sacré, de vouloir bien consulter ces Articles : non que je pense avoir traité dignement un sujet qui a exercé tant de plumes éloquentes, mais, indépendamment de quelques considérations présentées peut être avec de nouveaux développemens, ces articles épargneront aux lecteurs la recherche des écrits relatifs à cet objet, en leur offrant du moins la substance de ce qu'ont écrit sur ce point les nombreux et savans auteurs qui s'en sont occupés.

AVIS.

A vendre : 1.° Le château de St Marcel et biens en dépendans, situés rière la commune de ce nom et celles de Rumilly, Bloye et Massingy, à quinze minutes de la grande route, et à une demi-heure de la ville de Rumilly, composant un seul corps de ferme, pourvu d'immeubles, de la contenance totale d'environ 160 journaux.

2.° Un domaine en un seul corps de ferme, appelé Charansonex, situé rière la commune de Massingy, à une heure de Rumilly, et dont quelques dépendances sur le territoire de la commune de Bloye, assorti comme le précédent, de la contenance totale d'environ 80 journaux.

S'adresser à M.e Joseph-Humbert Pary, notaire Royal, à St. Girod.

AVIS.

A vendre un cheval de 4 ans, manteau noir, allant bien à la selle et bien à la voiture ; s'adresser à M. Letrasson, maison de MM. Forest et Genoud.

A vendre deux chiens courans âgés de neuf mois, couple parfait, ayant eu la maladie. S'adresser à l'Imprimerie du *Journal de Savoie*.

AVIS. — *Effet perdu.*

On a perdu dans cette ville, mardi, 4 du courant, une épingle en or garnie d'un diamant de forme triangulaire et se fermant au moyen d'un crochet. Ceux qui l'auraient trouvée sont priés d'en donner avis au Bureau du *Journal de Savoie*, on récompensera.

Marchés de Chambéry des 4, 6 et 8 mars 1823.

Poids.		Le Vaisseau.			L'Hectolitre.	
		l.	c.		l.	c.
Froment,	*Prix*	15	[illegible]	—	18	48
Seigle		8	[illegible]	—	11	11
Orge		9	[illegible]	—	11	76
Sarrasin		5	50	—	7	19
Maïs		[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Avoine (1)		14	00	—	7	67
Pain, 1.re qualité, le k. [illegible]					[illegible]	30
Viande, [illegible]					[illegible]	65

(1) Rapport des 3 [illegible]

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. R. PUTHOD, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 12.) VIII.e Année.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 21 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 20 *mars*. Nous apprenons de Marseille, sous la date du 15 du courant, que plusieurs officiers de la garde du Roi d'Espagne qui venaient encore d'y arriver, en sont repartis sur-le-champ pour l'armée de la Foi.

— Le plus jeune des fils du célèbre Albert de Haller est mort subitement à Berne, le 1.er de ce mois. Il était l'un des membres les plus éclairés du conseil de Berne.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Du le 17 mars : 1.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (*du 19 mars 1823*) *portant notification que S. M. a prorogé jusqu'à tout le mois de juin prochain le délai pour l'inscription des priviléges et hypothèques, et pour la transcription des actes y énoncés, et qu'Elle a aussi* [illegible] *de la présentation des titres de conservation desdits priviléges et hypothèques.*

2.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (*du 19 novembre 1822*), *portant notification des dispositions données par S. M. relativement à l'art. 28 du Tarif des droits d'insinuation, publié par le Manifeste sénatorial, en date du 1.er avril 1816, concernant les actes de déclarations de command.*

3.° En langue italienne, un Avis de la Commission Royale Supérieure de liquidation, qui indique aux individus qui [illegible] emplois ecclésiastiques, civiles ou militaires sous le gouvernement français, les formalités qu'ils ont à remplir avant la fin de mai prochain, pour obtenir le paiement des neuf derniers jours de 1813.

PIÉMONT.

Turin, 15 *mars*. On écrit de Rome, 5 mars, que les troupes qui étaient [illegible] royaume des Deux-Siciles, continuent à passer dans cette ville [illegible]. Les [illegible] qui quittent le royaume, se dirigent [illegible].

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.

Du 8 au 11 mars 89 l., 90 c.; 90 l.; 89 l., 75 c. *Du 11 au 13 mars* 90 l.; 89 l., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

On prétend que les Grecs possèdent maintenant 150 pièces de canon de campagne, 700 canons de position, 80,000 fusils et 400 vaisseaux de la portée de 20 à 600 tonneaux. On dit qu'Athènes sera désormais le chef-lieu de la confédération des Etats.

— S. M. la Reine de Wurtemberg est accouchée le 6 mars d'un prince.

ANGLETERRE.

Il paraît que MM. Canning et Peel sont d'accord, au sujet de l'émancipation des Catholiques.

— Le *New-Times*, en traitant d'absurde le décret des cortès de Lisbonne qui déclare le Portugal solidaire touchant l'attaque contre l'Espagne, fait cette réflexion : « Si le Portugal peut faire la guerre dans le seul » objet de soutenir les principes républicains dans un autre pays, assurément la Russie, l'Autriche et la Prusse pourraient aussi justement faire » la guerre pour propager les principes monarchiques en Portugal. »

ESPAGNE.

Plusieurs pétitions aux Cortès, par de notables habitans de Madrid, demandent la révocation du décret de la translation de la famille royale. On a refusé à Cadix d'y recevoir le Roi et le Gouvernement, dans la crainte d'y essuyer un blocus.

— Les cortès de Lisbonne ont adopté le principe que toute invasion de l'Espagne sera considérée comme une agression contre le Portugal.

— Il paraît que les forces de Bessières s'élèvent à 9 ou 10 mille hommes.

— Le Roi a accordé la démission à tous les ministres, en les invitant à rendre préalablement leurs comptes. Au nombre des nouveaux ministres est le général Torrijos, nommé ministre de la guerre. Ce nouveau ministère, qui n'est pas encore installé, passe pour plus exagéré encore que le précédent.

— On rapporte que le Roi, au sujet du projet de translation du gouvernement, ayant demandé aux ministres si on l'emmènerait malgré sa volonté, le ministre lui a répondu : « Oui, si les cortès l'ordonnent, et je » signerai sans hésiter l'ordre de vous emmener *lié*, s'il le fallait absolument. » Le ministre, ajoute-t-on, s'en alla en fredonnant la *Trágala*, tandis que le malheureux prince versait des larmes d'indignation.

— Il paraît que l'on se décidera à transférer le gouvernement à Badajoz. On annonce même que le Roi a signé le décret de translation.

— Le Roi n'a pas fait en personne l'ouverture des cortès; le président a lu en son nom un discours, où sa translation paraît une chose arrêtée.

— Les ministres portugais ont déclaré aux cortès de Lisbonne qu'ils pouvaient promettre 50 mille hommes, et que le Portugal était prêt à coopérer à la défense de la Péninsule. On a adressé aux légations portugaises en Europe une circulaire pour ordonner aux chargés d'affaires de S. M. T. F. de protester contre l'invasion de l'Espagne, et en cas d'agression, de demander leurs passeports.

— Un message du gouvernement vient d'annoncer que le Roi a choisi la ville de Séville pour y transférer les cortès et la famille royale. Le départ doit avoir lieu du 10 au 11. Les cortès ont arrêté qu'une députation prise dans leur sein accompagnerait S. M. dans son voyage. On provoque la conclusion du traité d'alliance avec le Portugal. Le Roi souffre beaucoup de la goutte. On croit qu'il y aura opposition au départ du Roi, et qu'en cas de départ, il sera enjoint à son escorte de s'opposer aux troupes royalistes qui chercheront à l'enlever.

— On annonce des mouvemens contre-révolutionnaires en Portugal.

— Le Roi a repris les précédens ministres.

FRANCE.

Paris, 11 *mars*. On écrit de Perpignan, 1.er mars, que le baron d'Eroles y est arrivé le 28 février. Il a été arrêté que les soldats de la Foi qui sont dans les Pyrénées orientales seraient organisés en cinq bataillons, sous le titre de division espagnole. Tout annonce, dit-on, la prochaine invasion. Arrivée de troupes, de munitions et approvisionnemens de tout genre, de millions en or, nouvelle organisation de la Régence, etc. etc.

— Les divers chefs des légions de la garde nationale de Paris ont publié des ordres du jour où ils censurent la conduite du sergent qui, dans la séance des députés, du 4 mars, a refusé d'exécuter les ordres du capitaine.

— M.gr le duc d'Angoulême part le 15. M. le maréchal duc de Reggio est parti le 8 pour Bayonne.

— Il y a eu réunion des ministres chez M. le président du conseil.

— S. Exc. M.gr le grand-maître de l'Université a fait hier l'ouverture de l'école de médecine à la Faculté de Paris.

— Un affreux incendie a consumé, le 25 février, la filature de coton de Bouvas-les-Doulens (Somme), l'un des plus vastes ateliers de ce genre. Un autre incendie a détruit à Bordeaux la raffinerie de MM. Capreau.

Mars 15. Le commerce de Bordeaux a décerné une médaille d'or au capitaine de frégate Dessa et à tous les hommes de son équipage, pour avoir sauvé de la mort 92 hommes d'un navire hollandais. S. M. le Roi des Pays-Bas a nommé le même capitaine chevalier de l'ordre du Lion belgique.

— On assure que l'ordre est donné sur les côtes de France pour ne laisser faire aucun approvisionnement aux constitutionnels d'Espagne.

— Le 10, à onze heures du soir, un courrier d'Espagne est descendu à l'ambassade anglaise, qui en a sur-le-champ expédié un pour Londres.

— La société de la *Morale chrétienne* a ouvert une souscription en faveur des Grecs expatriés. Dans un instant on a recueilli mille francs.

— L'ordre du jour du major-général de la garde nationale de Paris annonce qu'un conseil de discipline prononcera sur la désobéissance du sergent qui a refusé d'exécuter l'ordre relatif à M. Manuel.

— La rovagne qu'on [illegible] de Madrid le 21, n'évalue qu'à trois mille hommes toutes les troupes de garnison depuis la capitale jusqu'à Irun.

— Toutes les dispositions paraissent prises pour le commencement des hostilités du 5er au 5 avril.

— L'affaire de la mascarade de Lyon se poursuit avec activité.

— Deux courriers [illegible] à Londres ont passé à Bruxelles les 8 et 9 mars.

— M. le comte Curial est parti de Perpignan le 3, pour visiter une partie de la frontière et inspecter les troupes qui y sont cantonnées.

— On a extrait des magasins de Marseille une grande quantité de poudre que l'on transporte à l'armée des Pyrénées.

— On apprend qu'un vaisseau russe, occupé à pêcher la baleine dans les mers australes de l'Amérique, ayant été enfoncé par le choc d'une énorme baleine, tout l'équipage s'était sauvé dans deux chaloupes. Un mois après, les deux chaloupes furent séparées. L'une d'elles fut bientôt dépourvue de vivres, et les hommes qui s'y trouvaient furent réduits à la [illegible] de se dévorer les uns les autres. Lorsqu'elle rencontra enfin un vaisseau, elle ne portait plus que deux hommes, le capitaine et un mousse. Ce dernier, tiré au sort, allait être mangé au moment où ce vaisseau fut aperçu.

— [illegible]. Le très-grand nombre des députés de la gauche sont [illegible] absenter de la chambre. [illegible] du centre gauche [illegible] de voter [illegible] chambre a adopté [illegible] de la [illegible] aux comptes de 1821 [illegible] a refusé d'entendre la lecture d'une liste d'adhésion à la protestation relative à M. Manuel.

— [illegible] M. a travaillé avec MM. de Villèle et de Chateaubriand.

— M. [illegible], chef des huissiers de la chambre des députés, a été [illegible] pour cause de négligence dans ses fonctions, lors de l'entrée de M. Manuel.

— On assure qu'un conseiller d'état accompagnera S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême.

Actions de la banque de France ; 1470 fr.

Cinq pour cent consolidés, 79 fr., [illegible] c., 78 fr. ; 77 fr., 35 c.

VARIÉTÉS.

TRAVAUX exécutés sur les glaciers de la vallée de Bagnes, dans le Canton du Vallais.

On se rappelle la déplorable catastrophe causée dans la vallée

de Bagnes, par la débâcle du 16 juin 1818, dont nous avons rendu compte dans le tems. Après divers essais infructueux pour prévenir le renouvellement d'un pareil malheur, le canton du Valais envoya sur les lieux, en 1820, une commission de trois savans pour examiner la nature des moyens employés, les obstacles à vaincre et les procédés les plus efficaces pour parvenir au but. La commission se décida pour l'usage de la poudre employée à miner les glaciers et à diviser cette masse énorme, qui n'est pas moins de cent trente millions de pieds cubes.

M. l'ingénieur Venetz fut chargé de procéder aux opérations. Mais il ne tarda pas à se convaincre de l'impuissance de ce moyen. Il avait en vain enfoncé ces mines jusqu'à quarante pieds de profondeur : il ne put parvenir à y mettre le feu, et ne put ainsi réussir à faire partir les mines qu'à cinq pieds d'enfoncement. Il vint à bout néanmoins de produire des explosions qui détachoient jusqu'à mille pieds cubes de glace. Mais les dangers attachés à cette manière d'attaquer la glace, le peu de progrès qu'elle procure et la dépense considérable qu'elle entraîne, le déterminèrent à y renoncer pour le moment, sauf à y recourir dans des circonstances plus favorables.

Ayant observé que les eaux de la Dranse se frayoient facilement un passage au travers des glaces et parvenoient à opérer des scissions assez considérables, il conçut le projet d'employer l'eau courante à miner la glace par une action continue. A cet effet, il disposa des courans d'eau, qui, amenée de loin, avoit le tems de se réchauffer par la température de l'atmosphère et l'action des rayons du soleil. Le gouvernement du Valais ayant approuvé ce projet, a fait creuser un canal dans la montagne de l'A[illegible], pour conduire les eaux des sources de cette montagne et celles de la fonte des neiges. Ces eaux conduites par des chenaux de bois soutenus à une hauteur convenable, sont amenées sur le glacier, dans une direction parallèle à celle de la vallée. L'eau divisée en deux courans, qui tombent à peu près sur les deux bords opposés de la Dranse, creuse d'abord des trous d'une grande profondeur ; en remuant les chenaux de quelques pieds, l'eau qui tombe dans les trous les agrandit en faisant l'effet d'une scie, et par ce moyen on finit par détacher, entre les deux courans, une masse considérable de glace, qui tombe dans la rivière.

Quand l'eau est réchauffée par le soleil, elle perce, en 24

heures, un trou de deux cents pieds de profondeur; et les deux courans, qui sont à trente pieds l'un de l'autre, peuvent détacher ainsi, de chaque côté, 72 mille pieds cubes de glace par jour, sans compter ce qui tombe sur les écroulemens et qui s'élève à une quantité encore plus considérable. D'où M. Venetz conclut que ce moyen enlève par jour une quantité moyenne de cent mille pieds cubes de glace, et qu'avec une température favorable, trois années suffiraient pour détruire entièrement le glacier.

Voici de quelle manière s'expriment, touchant ce procédé ingénieux, les commissaires du Valais chargés d'en examiner les effets :

« Quoique familiarisés avec ces localités sauvages, nous
» n'avons pu nous défendre d'une impression qu'on éprouve
» chaque fois que leur aspect se renouvelle, en considérant que
» cette masse est tellement énorme, qu'elle semble défier tous
» les efforts humains, et que l'homme qui est appelé à y porter
» la main peut être comparé à la fourmi qui prétendrait démolir
» une citadelle. . . . . . Quelque frêles et impuissans que
» paraissent des filets d'eau de quatre à cinq pouces de diamètre,
» disposés dans des chéneaux pour l'attaque de cette
» montagne glacée, il est reconnu qu'ils ont pratiqué des brèches
» que l'acier le plus âpre aurait peine à remplir. En l'examinant
» de bien près, la disposition de cet échafaudage
» laisse peu à désirer, surtout si l'on compare ses effets à ceux
» de tout autre agent qu'on pourrait employer. . . . . On
» voit à chaque instant des lames se détacher de leur base
» et se précipiter dans la rivière qui coule au bas, avec des
» détonations semblables à des décharges de grosse artillerie;
» et nous avons vu partir, pour ainsi dire, sous nos pieds, une
» coupure faite d'à-plomb, de neuf pieds d'épaisseur, de vingt-
» sept pieds de largeur, et de cent quatre vingt de profondeur.
» Ce spectacle est l'un des plus imposans dont nous ayons
» jamais été les témoins. »

Voyez pour le surplus, la *Bibliothèque Universelle*, Cahier de janvier 1823.

AGRICULTURE. — *Des Chèvres.*

Nous empruntons à un journal étranger (le *Journal des Maires*) les utiles observations qui suivent.

Des plaintes se font entendre de toutes parts contre cet utile animal. « Il dévaste les forêts, mutile les vignes, dévore les « bourgeons des jeunes arbres, déchire de sa dent les clôtures « les plus épaisses et désole toutes les terres cultivées. Il « coopère encore à la destruction des routes en détruisant le « talus des fossés et les comblant de la terre qu'il rejette avec « ses pieds. »

Telle est l'accusation générale contre cette espèce de troupeaux, et il faut bien convenir qu'elle est fondée sur un très-grand nombre de points. Mais, d'autre part, la chèvre est la vache du pauvre et la mère nourrice d'un grand nombre d'enfans orphelins. Son poil, sa peau, son suif, sa chair même sont des produits qui ne sont pas moins précieux.

Conserver les chèvres, *en les empêchant de nuire*, tel est le problême qu'on cherche encore à résoudre, mais qui serait résolu depuis long-tems, si, au lieu d'écrire des *factums* contre ces animaux, on voulait seulement consulter d'anciennes ordonnances, des réglemens de pays d'état, et notamment les statuts du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc.

D'après ces lois, il faut distinguer d'abord les pays entièrement cultivés, d'avec ceux qui renferment encore des landes ou des bruyères.

Pour les premiers, il était interdit à qui que ce fût de tenir des chèvres en troupeaux hors de ses domaines. Chaque chef de famille pouvait nourrir jusqu'à trois chèvres sur les chemins vicinaux et dans les clairières des forêts communales, mais seulement *à l'attache*.

Dans les pays de parcours, les troupeaux étaient permis, mais avec les deux précautions suivantes. 1.° Que chaque propriétaire ne pourrait avoir qu'un nombre d'animaux déterminé par l'étendue de ses possessions; 2.° qu'un réglement local fixerait, chaque *année*, les lieux que les chèvres pourraient fréquenter, et ceux qui leur seraient interdits. En vertu de cette dernière disposition, on mettait *en réserve* les nouveaux taillis, les nouvelles plantations et les lieux destinés aux pâturages des autres animaux.

Le préfet de la Corse vient de remettre ces dispositions en vigueur dans le ressort de son administration.

Ceci nous fournit l'occasion de placer ici une autre observation qui nous paraît aussi de quelque importance. On voit

de toutes parts de petits propriétaires ou de simples fermiers tenir de nombreux troupeaux de moutons, hors de proportion avec l'étendue des terres qu'ils possèdent ou qu'ils ont à cultiver. Ces troupeaux sont conduits furtivement dans les vignes, dans les prés, dans les champs et autres terres cultivées des propriétés voisines, car enfin il faut nourrir ces animaux, et on les entretient ainsi aux dépens d'autrui. Nous avons entendu des plaintes multipliées à cet égard, et nous avons été souvent témoins nous-mêmes de cet abus et des suites fâcheuses qu'il entraîne. Il serait à désirer qu'il fût mis une restriction au nombre de moutons que chacun peut tenir, en raison de l'étendue des terrains dont il peut légitimement disposer.

AVIS.

Les propriétaires de bois et forêts sont prévenus qu'à teneur du prescrit par le § 6 de l'art. 4 du Règlement sur les bois et forêts, ils ne peuvent avoir de gardes particuliers qu'après en avoir obtenu l'autorisation souveraine, et que leur demande pour obtenir cette autorisation, doit être soumise à l'autorité supérieure, par l'entremise de l'Intendance de leur province respective. Ils sont également prévenus qu'à teneur du § 4 de l'art. 5 du même Règlement, la nomination de leur garde doit aussi être soumise à l'approbation de l'Intendant de leur province, et que cette nomination doit relater la date de l'autorisation souveraine en vertu de laquelle elle a eu lieu.

LOGOGRIPHE.

Par mille et mille traits touchans et généreux
J'ai signalé mon caractère.
Je suis, sous un rapport, un modèle vulgaire
Que l'on devrait imiter mieux.
Ma famille est fort peu nombreuse.
Quatre de mes petits enfans
A marcher seuls sont impuissans,
Et le cinquième hélas n'est que ma tête creuse.

Le mot de la dernière *Charade* est *re-belle*.

Marchés de Chambéry des 11, 13 et 15 mai 1823.

	Le Vessel			L'Hectolitre	
	f	c.		f	c.
Bled.					
Froment, *Prix*	15	14	—	18	64
Seigle	8	50	—	11	11
Orge	9	[illegible]	—	11	76
Sarrasin	5	50	—	7	19
Maïs	8	[illegible]	—	11	[illegible]
Avoine (1)	11	75	—	8	14
Pain, 1re qualité, le kilog.				0	30
Viande, [illegible]				0	60

(1) Rapport des 3 tems [illegible]

Chambéry, Imprimerie de F. H. Platier, rue du Sénat

AN 1823. (N.° 13.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE;
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 28 Mars.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 27 mars. Par Patentes Royales du 14 du courant, S. M. a autorisé la commune de Bonney, province de Genevois, à faire l'acquisition de l'ancien presbytère et du jardin attigu.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 20 mars. 1.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes (du 13 mars 1823) portant notification du délai accordé en faveur des Notaires actuellement exerçant, jusqu'à tout le mois de mai prochain, pour justifier d'avoir fourni le cautionnement en rentes, et d'avoir passé l'acte de soumission pour la finance annuelle, avec les déclarations y exprimées.* 2.° MANIFESTE *du Sénat de Savoie (du 14 mars 1823) portant publication du Traité de limites fait entre S. M. le Roi de Sardaigne, et S. M. l'Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Parme, pour la fixation des confins entre les deux Etats.*

PIÉMONT.

Turin, 20 *mars*. Dans la séance de la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale du 16 du courant, M. le professeur Giobert a lu l'avis d'une commission sur quelques échantillons d'acier naturel, d'acier de cémentation et d'acier fondu, présentés par un particulier qui désirerait établir une fabrique d'acier dans les Etats de S. M. M. le prof. Borson a fait un rapport au nom d'une autre commission touchant des objets chimiques, minéralogiques et industriels, présentés par M. Gaëtan Rosina de Trecate. M. le prof. Catena, Secrétaire de la Classe, a lu une portion de la Notice historique des travaux de la Classe, pour l'année 1822, qui doit précéder les Mémoires du volume prochain.

Cours des Effets publics sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1.er octobre 1822.
Du 15 au 18 *mars* 88 l. 25 c. *Du* 18 *au* 20 *mars*, 89 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

On apprend de Syrie que l'armée persanne s'est rapprochée de nouveau de Bagdad et qu'elle se fortifie à quelque distance de cette ville. Le pacha d'Alep se prépare à aller à sa défense.

— Le 30 janvier dernier, on a ressenti deux secousses assez fortes de tremblement de terre, à un mille au sud de Stockolm. On en a éprouvé une forte en Russie, entre Petersbourg et Riga.

— Depuis l'arrivée de lord Strangfort à Constantinople, les négociations entre la Russie et la Porte paraissent avoir pris une tournure plus pacifique, et l'on est persuadé qu'il n'y aura pas de guerre entre ces deux puissances.

— Les nouvelles d'Alep, du 19 décembre, annoncent la cessation des tremblemens de terre et celle de l'épidemie qui y causait tant de ravages.

— On écrit de Constantinople que, depuis l'arrivée de lord Strangfort, on paraît donner une nouvelle activité aux préparatifs contre les Grecs. Lord Strangfort a fait traduire en langue grecque la note circulaire du 14 décembre, pour ôter aux Grecs tout espoir d'être secourus par les puissances étrangères.

— Lorsque la garnison turque de Napoli de Romanie a capitulé, elle était réduite à l'affreuse nécessité de dévorer les cadavres des malades. On annonce la prise de Patras par les Grecs et la capitulation de la citadelle de Corinthe; ce qui rendrait les Grecs entièrement maîtres de tout le Péloponèse.

— Le fils du vice-roi d'Egypte, Ismaïl-Pacha, qui conduisait l'expédition militaire dans le Sennaar, a été assassiné par un prince nègre. La mort d'Ismaïl, le seul fils de Mehemet-Ali qui fût capable de lui succéder, fait évanouir la perspective d'un nouvel empire en Egypte.

Angleterre.

Dans la séance de la chambre des communes, du 11 mars, le colonel Davies ayant dit qu'il fallait déployer de grandes forces dans un moment où la guerre paraissait inévitable, non-seulement entre la France et l'Espagne, mais même entre l'Angleterre et la France, le côté ministériel s'est écrié : Non ! non ! ... Point de guerre ! neutralité absolue !

— Le 2 et le 3 novembre, la ville de Canton en Chine, a été la proie d'un incendie qui a détruit plus de 7000 maisons et toutes les factoreries européennes. La compagnie anglaise a fait une perte d'un million de livres sterl. Plus de cent personnes ont péri.

— Le bruit qui a couru d'un ordre d'armer immédiatement douze vaisseaux de ligne, est dénué de fondement.

— L'Angleterre vient de perdre ses deux amiraux les plus distingués : lord Keith et le comte de Saint-Vincent.

— Le 12 du courant, le ministre d'Espagne a été long-tems occupé dans les bureaux du ministère des affaires étrangères.

— M. Jakson, du département des relations extérieures, est reparti de nouveau pour se rendre à Madrid.

ESPAGNE.

C'est le comte d'Amarante, l'un des auteurs de la révolution portugaise de 1820, qui a levé l'étendard du royaume contre la constitution actuelle du Portugal. A cette nouvelle, les cortès de Lisbonne ont décrété la suspension de toutes les formalités légales pour l'arrestation des citoyens, et celle de l'inviolabilité du domicile; elles ont autorisé le gouvernement à déplacer ou à destituer toute autorité civile, religieuse ou militaire, et à renvoyer tout étranger suspect.

— Il circule dans Madrid un écrit énergique où l'on se récrie avec force contre la captivité du Roi et son éloignement de la capitale. Le conseil d'état a fait au Roi un rapport sur les événemens du 19 février, dans lequel il blâme ouvertement les ministres actuels comme coupables de crime, d'avoir laissé violer la demeure royale par des attroupemens et des soldats armés, et demande le jugement de tous ceux qui ont pris part à ces événemens ou qui ne les ont pas réprimés.

— Un message a annoncé aux cortès que le Roi éprouvait une attaque de goutte et que sa femme était alitée, ce qui ne ralentit point les préparatifs de départ. Les cortès ont délibéré sur les avantages à accorder aux étudians qui abandonneraient leurs études pour former l'escorte du gouvernement.

— Le plan de Mina est d'organiser toutes ses forces en guérillas.

— Mequinenza tient toujours. On a annoncé que Bessières, complètement défait, s'était sauvé avec trente hommes seulement. Mais il paraît que sa tactique a déjoué ses ennemis; on croit qu'il se retire vers la Navarre ou que peut-être il reparaîtra aux environs de Madrid.

FRANCE.

Paris, 18 mars. S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême est parti le 15, à 9 heures du matin, après avoir pris congé de S. M. et de son auguste père; il est monté en voiture avec le duc de Guiche. S. A. est arrivée le même soir à Orléans, et en est repartie hier.

— La chambre des pairs a adopté la loi sur le crédit des cent millions.

— On assure que plusieurs étrangers, appartenant à des sociétés secrètes, ont reçu ordre de quitter sur-le-champ la capitale et même la France.

— C'est M. de Martignac, député, qui se rend à l'armée d'Espagne, en qualité de commissaire du Roi. M. le vicomte Donnadieu est parti hier pour l'armée.

— On écrit de Tours que le passage des troupes qui se rendent à l'armée d'Espagne, continue toujours.

— On a conduit aux prisons de S. Gaudens, un embaucheur espagnol qui cherchait à séduire les soldats français des avant-postes.

— M. de Vaublanc a proposé à la chambre des députés l'établissement d'un comité spécial pour les douanes. Cette proposition, soutenue par MM.

Delalot et combattue par le ministre des finances et le garde-des-sceaux, n'a pas été prise en considération. Dans la même séance, M. de Frenilly s'élevant contre les journaux qui font des réflexions offensantes pour la chambre, a dénoncé spécialement le *Journal du Commerce* du 11 mars, dont il cite le passage inculpé. Après discussion, la chambre décide que l'éditeur sera poursuivi devant les tribunaux ordinaires.

— Des scélérats ont essayé d'incendier l'arsenal et la poudrière de Toulon. Il paraît que ce sont les forçats qui ont tenté cette criminelle entreprise, dont on s'est aperçu à temps pour en prévenir les suites affreuses.

— Les ministres se sont réunis chez M. le président du conseil.

— La grande quantité de neige tombée sur les Pyrénées et les débordemens des rivières rendent pour long temps les communications impraticables.

— Le général Quesada a adressé deux proclamations énergiques, l'une à l'armée constitutionnelle d'Espagne, et l'autre, aux habitans des provinces basques.

— On écrit de Bayonne que 6000 hommes sont là campés.

— On dit que les Anglais veulent sauver le Roi, en le laissant rendre de Séville à Cadix pour être embarqué.

20 *Mars*. On écrit de Bayonne, 13 mars, qu'il y fait un tems affreux et que l'on y a éprouvé une secousse de tremblement de terre.

— On croit que le plan du comte d'Amarante a été combiné de longue main. Il paraît qu'il sera soutenu par les dispositions du public.

— Le premier corps de l'armée des Pyrénées, sous le commandement du duc de Reggio, entrera en Espagne par Bayonne, se dirigeant sur Vittoria, Burgos et Madrid. Le 2.me corps, sous les ordres du comte Molitor, entrera par S. Jean-Pied-de-Port, et marchera sur Roncevaux et Pampelune. Le 3.me, commandé par le prince de Hohenlohe, entrera par Oléron et Jacca, et se dirigera vers Huesca, Barbastre et Sarragosse. Le 4.me corps, sous les ordres du comte Corial, sera de 35,000 hommes. La division de réserve, composée de 3,600 hommes de la garde et de 2000 chevaux du même corps, entrera à Vittoria, Logrono, etc.

— Les nouvelles de Bayonne paraissent confirmer la dispersion du corps de Bessières. Les émigrations espagnoles continuent et deviennent journellement plus nombreuses.

— La chambre des pairs a adopté le projet de loi qui appelle, en cas de besoin, les vétérans au service militaire. La chambre des députés a adopté les cinq projets de loi relatifs aux comptes de 1821. Les bancs de la gauche continuent à être dégarnis.

Actions de la banque de France 1445 fr.

Cinq pour cent consolidés 78 fr., 25 c.; 78 fr.; 78 fr., 10 c.

ITALIE.

Dans le consistoire du 20 mars, Sa Sainteté, à la suite d'une touchante allocution sur les maux que éprouvent l'Église Romaine, sur les lumières et les secours demandés au ciel pour y apporter les remèdes convenables

sur la sollicitude qui l'anime pour les intérêts de la Religion, et sur l'importance de réparer les vides que la mort a faits depuis quelques années dans le Sacré Collège, a créé et proclamé neuf cardinaux de l'ordre des prêtres, et trois de l'ordre des diacres, presque tous employés jusqu'ici dans la cour de Rome. Onze autres cardinaux ont été réservés *in petto*.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN.

Du choix des livres (suite) (1).

Incedo per ignes.

Dans la matière délicate que j'entreprends de traiter ici, j'ai du moins le triste avantage d'être dispensé de rien prouver, car personne ne peut malheureusement révoquer en doute les dangers de l'espèce de livres sur lesquels je désire porter l'attention des lecteurs. Ma tâche se borne donc à rappeler ces dangers, pour réveiller l'insouciance et exciter toute la sollicitude des personnes chargées du soin de la jeunesse, ou qui mettent quelque prix à lui conserver son innocence.

Voyez ce jeune homme intéressant qu'une éducation attentive ou un heureux concours de circonstances ont préservé jusqu'ici du spectacle contagieux du vice. Il a conservé toute la naïveté du premier âge, sur son front brille l'innocence dans toute sa pureté, l'ingénuité de son regard et les grâces de son sourire sont l'image de la candeur qui règne dans son ame. Les simples et joyeux exercices de l'enfance ont encore pour lui tout leur attrait, il y prend part avec ardeur, il y applique toutes ses facultés. La force et l'adresse qu'il peut déployer n'ôtent rien à la franchise qui préside à ses jeux. Est-il introduit dans une société? Il n'y attire l'attention sur lui que par des qualités qui le font aimer, par une réserve et une modestie qui relèvent le mérite des connaissances qu'il possède déjà et donnent une valeur de plus à ses talens. Chéri de tout ce qui l'environne, il trouve dans l'estime des hommes de bien cette jouissance digne d'un cœur vertueux, qui attache de plus en plus aux choses honnêtes, dont elle relève tout le prix. Il porte

---

(1) Voyez le N.° 44 du *Journal de Savoie*, Année courante.

gravés dans son ame les vérités et les préceptes d'une religion sainte, dont il pratique avec fidélité les devoirs proportionnés à son âge, qui le disposent à exercer plus tard et hautes vertus qui doivent accompagner les circonstances pénibles d'une vie plus sérieuse.

Voyez d'autre part cette jeune vierge, l'orgueil de sa mère et la joie de sa famille. Une grâce touchante est répandue sur toute sa personne. On la distingue parmi ses compagnes comme la fleur épanouie sur un tapis de verdure. Un charme inexprimable embellit tous ses mouvemens. Une gaieté franche et pure éclate dans ses yeux animés. Tout respire autour d'elle une douce sérénité. Les accens de sa voix ont je ne sais quoi de suave et d'enchanteur qui pénètre l'ame d'une tendre émotion. Quelques soins domestiques remplis avec une aimable aisance, des travaux appropriés à sa condition, quelques études et des exercices judicieusement choisis et sagement dirigés, occupent tour à tour ses instans, sans la priver des récréations que réclament son âge et son sexe, et auxquelles elle se livre sans excès avec toute la vivacité de son naturel. Une sensibilité naissante, qui déjà remue son jeune cœur, donne à ses traits une teinte nouvelle et vient en augmenter l'expression. Les peines de l'infortune, les privations de l'indigence, les douleurs d'un être souffrant ouvrent son ame à la pitié et font couler des larmes qui sont le présage de ces vertus douces et compatissantes, apanage naturel de son sexe. Une instruction religieuse à sa portée a également déposé dans son cœur la semence des vertus chrétiennes, et une tendre piété est déjà la disposition habituelle de son ame.

Heureux jeunes gens, qui pouvez devenir bientôt l'ornement de vos familles, et qui êtes au contraire les délices de vos parens, en attendant que vous soyez la consolation et l'appui de leur vieillesse! Vous donnez à la société les plus belles espérances, et l'homme de bien sourit à l'idée qu'il se fait de votre avenir et de tout ce que promettent les autres saisons d'une vie qui s'ouvre par un si beau printemps.

Je m'arrête, glacé d'horreur à la vue de ce qui se prépare.... Je viens d'esquisser un faible tableau des charmes de l'innocence qui captivaient mes regards satisfaits; le crayon s'échappe de mes mains.... Qui me donnera le triste courage de continuer? Le lecteur doit se voiler le visage. Je viens de jui

montrer les victimes infortunées à qui la plus barbare perversité a destiné ses poisons.

Un livre vomi par l'enfer va tomber entre leurs mains. Dieu des Anges et des Vierges! Etendez ici une main protectrice sur celle des vertus qui vous est la plus chère! Juge puissant et redoutable qui abhorrez le crime, oh! que n'avez-vous fait éclater votre foudre vengeresse sur le coupable artisan de corruption, au moment où il osait tracer ces lignes infâmes qui devaient porter de si nombreuses et de si cruelles atteintes aux mœurs? . . . Jeunes imprudens, qu'allez-vous faire? Rejetez loin de vous cet instrument de mort! . . . Mais que dis-je? Hélas! celui qui ne voit pas le serpent qui le menace, peut-il éviter sa funeste piqûre? Peut-on exiger qu'il fuie un danger qu'il n'aperçoit pas?

Une curiosité naturelle fait ouvrir le livre; on en lit quelques pages. La nouveauté des objets augmente l'attention; un attrait puissant, invincible, ne permet pas de s'arrêter; on poursuit. . . . . Quel bouleversement d'idées dans ces jeunes têtes! Quelle agitation, quel désordre dans les sens! Le coup fatal est porté. le venin s'est introduit dans un cœur virginal qu'il va dégrader, abrutir et entraîner dans la fange du vice. C'est une étincelle qui va allumer un horrible incendie, un embrasement que rien ne saurait plus éteindre. Des mystères affreux dévoilés à des yeux novices s'empareront en maîtres de l'imagination, la poursuivront sans relâche et ne lui laisseront plus aucun repos.

Sages leçons de l'éducation, souvenirs d'une vie innocente et paisible, lois saintes de la Religion, voix de la conscience, conserverez-vous encore quelque force pour lutter contre une pareille tempête, au milieu du trouble de l'esprit et du soulèvement de tous les sens? Que va devenir ce faible roseau battu par un tel orage? Hélas! trop souvent le mal sera consommé. Un instant aura produit la plus déplorable révolution dans un cœur surpris par le piége et livré sans défense à l'ennemi. Plus tard, ces infortunés, préparés peu à peu, par une sage prévoyance, à supporter un jour le spectacle odieux du vice dans toute sa laideur, auraient appris à le considérer sans péril et à ne l'envisager qu'avec une sainte et salutaire indignation.

Aujourd'hui, tout le fruit de l'éducation est peut-être dé-

truit sans retour. Il est des images funestes qui laissent une impression profonde que le tems ne peut effacer et qui se reproduisent encore dans les derniers jours de la vie. Si les principes que l'éducation a employés ont eu le tems de jeter quelques racines dans le cœur, peut-être ces principes pourront-ils se réveiller dans un autre âge, lorsque le mouvement des passions s'affaiblira et que le règne des illusions sera passé. Mais jusques-là, quels excès, quels désordres vont souiller une vie qui eût été honorable et utile! S'il faut donc ainsi attendre que la mesure du vice soit comblée, que les passions aient épuisé leur fureur, que le mal ne cesse que par l'effet de la lassitude et de la satiété, n'est-il pas triste de n'avoir plus à espérer qu'une sagesse incertaine et tardive, achetée à ce prix? Et n'est-il pas tout aussi bien à craindre qu'un heureux retour ne puisse jamais expier une vie déréglée? Sera-t-il au pouvoir du coupable de réparer tout le mal qu'il aura fait? Combien de fautes, combien de torts, je dirai même combien de crimes, qui ne sont susceptibles d'aucune réparation! Rendra-t-on l'innocence à ceux à qui on l'aura ravie? Remettra-t-on dans le sentier de la vertu tous ceux que l'on aura entraînés dans le rapide chemin du vice? Détruira-t-on tout l'effet du scandale qu'on aura causé? Combien de victimes perdues, qu'il ne sera plus tems de sauver! Et n'est-il pas même à redouter qu'une conscience endurcie par l'habitude ne soit éteinte à jamais?

Le renversement des idées qui s'est opéré peut avoir dénaturé pour toujours les principes, les maximes et toutes les circonstances d'une saine éducation. Ici se réalisera cet adage trop vrai, justifié par l'expérience de tous les jours, que la dégénération des meilleures choses amène ce qu'il y a de pire. Le mal de la chute est d'autant plus grand que l'on tombe de plus haut. Le poison du vice flétrit et corrompt tout ce qu'il touche. Des parens religieux et des maîtres sages n'auront plus paru que des prêcheurs importuns et des pédans ridicules; les devoirs n'auront plus été qu'une servitude, les pratiques de la religion qu'une puérilité, l'innocence et les vertus qu'une sottise. La dépravation du cœur répandra sa souillure sur tous les objets; de là le mépris des choses les plus sacrées, la dérision versée sur les obligations les plus saintes, le ridicule jeté à pleines mains sur tout ce qu'il y a de plus vénérable.

de là cette moquerie exercée contre tout ce qui rappelle une morale incommode, de là enfin les sarcasmes du libertinage et les blasphêmes de l'impiété. Comment se flatter qu'une vie passée dans de telles dispositions et livrée à tous les excès où elles doivent nécessairement conduire, puisse aboutir à une sage réforme et ramener aux principes si long-tems et si cruellement foulés aux pieds?

Mais la jeunesse est-elle donc si fréquemment exposée aux dangers des écueils que j'ai indiqués? Je demanderai, moi, au contraire, si l'on peut rester un seul instant sans alarmes à ce sujet, lorsque nous sommes inondés des productions les plus scandaleuses, qui peuvent à toute heure tromper la vigilance la plus soutenue, et qu'il suffit d'un moment pour blesser un cœur à mort. Pouvons-nous ignorer combien d'écrivains poussés par un exécrable génie ont multiplié et multiplient encore tous les jours ces honteuses productions; combien de spéculateurs, complices de leur crime, trouvent le moyen de les répandre parmi une jeunesse imprudente et malheureuse; combien de cruels amis sont prêts à communiquer furtivement les livres dont ils ont fait leurs criminelles délices?

Seroit-il donc nécessaire de dépeindre ces abominables écrits, pour augmenter l'horreur qu'ils doivent inspirer? Et que pourrois-je en dire, même avec toute la réserve possible, qui ne fût capable d'alarmer la pudeur et de blesser l'honnêteté publique? Comment parler avec décence de ces livres où respirent la séduction et la volupté la plus effrénée, où tout conspire à enflammer les sens, à allumer le feu dévorant des passions, mais surtout de ces livres où non-seulement sont exposées les images les plus obscènes, où sont détaillées sans voile les descriptions les plus lascives, mais où le langage le plus cynique, jugé insuffisant pour hâter le mal, est encore accompagné et secondé de peintures lubriques offrant aux yeux les plus sales objets et les scènes les plus hideuses de la débauche dans toute sa nudité? Pères et mères de famille! est-ce assez de dangers pour vos enfans? En faut-il donc de plus grands pour dissiper chez vous une trompeuse et funeste sécurité?

Comment s'étonner, après cela, de ces affreux déréglemens contre lesquels la morale et la Religion ont si souvent élevé la voix? La plus grande partie des désordres prennent leur source dans les premiers égaremens de la jeunesse. Que peut en effet

devenir une génération qui débute par le libertinage et par tous les excès qu'il entraîne à sa suite ? Depuis quand le vice serait-il la source des vertus sociales ? A quoi la société pourrait-elle s'attendre, si elle ne devait être renouvelée que par une masse corrompue, et si les nouveaux membres qui lui sont destinés ne devaient lui apporter que des germes dépravés ?

C'est ainsi que le règne du vice se perpétue. Sa permanence et sa presque universalité accoutument tellement les regards à sa présence, que l'on finit par n'être plus surpris de rien dans le monde. Dès-lors on peut violer ouvertement les mœurs, sans cesser de recevoir le titre d'honnête homme. Le libertinage régne dans ses détails journaliers, comme une conduite naturelle; il devient une chose ordinaire et toute simple, qui, loin de révolter personne, n'est tout au plus que le sujet des honnêtes plaisanteries de ceux qui n'en font aucun mystère. Comment respecte-t-on le nœud sacré qui est le fondement de tout l'ordre civil ? On profane avec une froide indifférence et sans remords la sainteté du lien conjugal. Quels désordres la dissolution des mœurs n'introduit-elle pas dans les familles ? Quels outrages faits à la pudeur et à l'innocence ! Combien de victimes sacrifiées à la fureur des passions ! Quelles maladies déplorables, qui sont la honte de l'espèce humaine ! Et, le dirai-je, combien d'attentats secrets, homicides et atroces, qui font frémir l'humanité, hommage affreux, rendu par le crime à un reste d'honnêteté qui subsiste encore dans la société !.....

Mais détournons nos regards affligés et laissons ces odieux tableaux !... Cherchons quelque consolation dans celui que nous offre la vie des gens de bien, qui n'ont pas encore tous disparu de dessus la terre. Mettons quelque confiance dans les nobles efforts employés de tems à autre à combattre les progrès du désordre. Espérons que la Religion reprenant peu à peu son empire salutaire, diminuera la contagion de l'exemple, ramènera quelque terreur dans les consciences, quelque repentir dans les cœurs, et sauvera du moins un plus grand nombre de ses enfans, de la perte qui les menace. Reposons-nous sur la sollicitude d'un gouvernement sage qui veut le règne des mœurs et frappe le vice d'une juste réprobation, qui sait remonter à la source du mal, en portant une sévère vigilance sur une jeunesse que l'Etat a le droit de diriger dans le sens des devoirs qui peuvent seuls lui donner des garanties pour l'avenir. Osons surtout

mettre quelque espoir dans la surveillance des chefs de famille, qui, réfléchissant sérieusement aux grandes obligations que leur imposent à la fois la nature, la société, la Religion et les lois, connaîtront toute l'étendue de leurs devoirs envers le dépôt sacré qui leur est confié, et n'épargneront rien pour préserver cette précieuse jeunesse des pieges qui l'entourent et des abîmes creusés sous ses pas.

NOTICE sur la vie et les ouvrages de M. TÔCHON, *d'Annecy, par M.* J. SAINT-MARTIN, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris.

Le *Journal de Savoie* étant le dépôt naturel où doit être recueilli tout ce qui tend à honorer notre pays, nous avons cru devoir y consigner la Notice suivante, placée en tête du principal Ouvrage de M. Tochon et qui a été insérée au Moniteur. Non-seulement elle servira à rectifier et à compléter ce que nous avons donné dans le tems, mais on y prendra connaissance du grand Ouvrage posthume qui doit faire le premier titre de gloire de M. Tochon, et dont nous n'avons pas eu l'occasion de rendre compte dans notre feuille.

D'ailleurs cette Notice, qui est un peu longue, n'est pas bornée aux détails biographiques, mais on peut la considérer comme un mémoire historique plein d'intérêt, qui contient d'ailleurs des aperçus utiles sur la numismatique et sur la science des antiquités en général.

« Joseph-François Tôchon naquit, le 4 novembre 1772, au château de Metz, près d'Annecy en Savoie, d'une famille ancienne et distinguée par les charges qu'elle avait remplies dans la magistrature. Après avoir commencé ses études, il fut envoyé à Turin pour les terminer, il était âgé alors de seize ans. Il suivit avec succès le cours de droit à l'université de cette ville, et y obtint le titre de docteur. Il revint dans sa patrie en 1792, riche de connaissances qui devaient faire un jour le charme de sa vie. Partout les jurisconsultes qui veulent consacrer leurs talens et leurs lumières à la défense des droits et des intérêts de leurs concitoyens, sont astreints à un stage plus ou moins long: cet usage existait aussi en Savoie, mais

sous une forme plus belle, plus utile et plus honorable (1) : c'était en se consacrant gratuitement au service de la veuve et de l'orphelin, sous la direction de *l'Avocat des pauvres*, qu'on se rendait digne d'être admis dans le corps des avocats, et de parvenir ensuite aux charges et aux magistratures. M. Tôchon se préparait, en remplissant ce respectable noviciat, à suivre la carrière que ses pères avaient parcourue avec honneur, quand la révolution qui tourmentait la France depuis plusieurs années, étendit ses ravages jusque dans ces paisibles contrées, qui auraient dû en être préservées par les Alpes et par leur pauvreté.

« Heureux ces tems trop mal appréciés, où les hommes libres, dès leurs jeunes années, de suivre les honorables exemples de leurs ancêtres, ou de s'élancer dans une carrière nouvelle, mais de leur choix, pouvaient régler leur avenir sans que d'impérieuses volontés, une insupportable tyrannie, ou des catastrophes terribles vinssent les jeter subitement loin de la route qu'ils voulaient parcourir. Tel fut le sort de M. Tôchon quand son pays, réuni violemment à la France, fut forcé de subir le joug de sa révolution et de partager, sous le nom de liberté, son infortune et son esclavage. La plupart des personnes que leur naissance ou leurs fonctions devaient attacher à l'ordre établi, se virent dans la nécessité d'émigrer, pour éviter les fers ou la mort; le père de M. Tochon fut de ce nombre. La plus grande partie de sa famille fut emprisonnée, et lui-même fut arraché à ses paisibles occupations pour embrasser le métier des armes. Compris par son âge dans la grande réquisition militaire qui se fit alors, il ne put se dispenser de combattre pour un pays qui lui était étranger quelques mois avant, on ne lui accorda que cinq jours de délai, et il partit comme simple soldat pour l'armée des Alpes.

« Il y avait à peine quatre mois qu'il était sous les drapeaux, que ses chefs, dont il avait mérité l'estime et la confiance, l'attachèrent au service de l'état-major, comme adjoint aux adjudans-généraux, avec le grade provisoire de lieutenant, qui lui fut confirmé en 1794. Les événemens au milieu des-

(1) Il y existe toujours sous la même forme. *Note du Réd. du Journ.*

quels il se trouva, lui offrirent plus d'une occasion de se faire remarquer, et notamment en 1793, à Toulon, où il défendit et sauva, au péril de sa vie, plusieurs victimes poursuivies par les révolutionnaires de cette ville. En 1797, il obtint le grade de capitaine, et bientôt après il se retira du service (2).

« M. Tôchon, rendu désormais aux douceurs d'une vie paisible, et libre de s'occuper, sans contrainte et sans partage, de ses goûts littéraires qui ne l'avaient jamais abandonné au milieu des devoirs bien différens que lui imposait son état, s'y livra dès-lors avec une nouvelle ardeur. L'histoire et la littérature ancienne furent plus particulièrement l'objet de ses études, mais une circonstance imprévue vint bientôt leur donner une direction plus spéciale, en les appliquant à une science qui fut depuis l'occupation de sa vie entière. En 1798 il était aux bains d'Aix, dans sa patrie, quand on lui montra par hasard quelques médailles nouvellement découvertes dans le pays : elles fixèrent son attention, et dès-lors la numismatique devint l'objet constant de ses études. Un voyage qu'il fit alors en Italie, et qu'il avait long-tems désiré d'entreprendre, acheva de le rendre passionné pour la science qu'il venait d'adopter et pour l'antiquité en général. Les riches cabinets, les superbes collections, si communes dans cette terre classique des beaux-arts, fixèrent toute son attention, et le familiarisèrent tellement avec les monumens antiques, qu'il acquit bientôt de fort grandes connaissances dans ce genre. Quand on aime et qu'on étudie les monumens des arts et les précieux restes de l'antiquité, il est difficile de ne pas se laisser entraîner au plaisir d'en posséder soi-même et de former une collection. Il est rare qu'on ne cède pas à cette tentation, le défaut d'une fortune suffisante pour l'entreprendre, n'est pas toujours un obstacle : qu'on juge de ce qu'il en doit être, quand on peut s'y livrer sans empêchement. M. Tochon fit donc, dans son voyage d'Italie, l'acquisition d'un grand nombre de beaux monumens antiques, qui formèrent le noyau d'une collection bientôt célèbre. Les événemens désastreux qui agitaient l'Italie à cette époque, ne lui permirent

(2) C'est à cette époque, en 1795, que M. Tôchon épousa M.lle *Eugénie Humbert*, de Genève, et non pas *Elise Humbert*, comme nous l'avions dit dans notre Notice. *Note du Réd. du J.*

pas de prolonger son séjour autant qu'il le désirait, il ne put visiter Naples et la Sicile, qu'il était si important pour lui de connaître. Il fut donc, à son grand regret, obligé de revenir en France. En 1800, il fixa son séjour à Paris, où il ne s'occupa plus que d'étendre et perfectionner les connaissances qu'il possédait déjà, ainsi que d'enrichir sa belle collection de médailles, qui devint le rendez-vous de tous les amateurs de l'antiquité et des savans les plus habiles.

« Parmi les diverses études relatives à la science de l'antiquité, il n'en est aucune qui demande plus de connaissances pratiques que la numismatique. Il est rare qu'on y puisse acquérir un certain degré d'habileté, sans posséder ou sans avoir à sa disposition un riche cabinet. L'habitude de voir et de manier les monumens donne bientôt une expérience que rien ne peut suppléer, et qui est telle, que souvent des personnes étrangères du reste à toute littérature, et par conséquent de faire un utile emploi de la numismatique, deviennent cependant très-supérieures dans cette science à d'autres personnes bien plus habiles d'ailleurs, mais privées de l'inappréciable avantage d'avoir toujours sous les yeux les objets de leur étude. Aucun obstacle n'arrêta M. Tôchon dans la culture de la science qui fut toujours l'objet de sa prédilection; il put joindre les lumières d'une longue observation aux connaissances littéraires qu'il avait acquises, et se flatter d'ajouter quelques découvertes aux travaux de ses devanciers. La science numismatique, qui doit être considérée comme une des principales bases de la certitude de l'histoire, ne peut avoir une véritable utilité, et ne peut recevoir de juste application, qu'autant qu'on y joint tous les secours que peuvent fournir les langues et la littérature ancienne; sans cela ce n'est qu'une vaine curiosité, ou un simple objet de commerce.

« Malgré le vif empressement que l'on mit, dès l'époque de la renaissance des lettres, à recueillir et à expliquer les médailles des différens peuples de l'antiquité, cette science fut long-tems abandonnée aux spéculations des faussaires, qui abusèrent de l'ignorance des amateurs, ou de la facilité des savans, qui n'avaient pas encore appris à reconnaître l'authenticité des monumens qu'ils étudiaient, ou qui les publiaient trop légèrement et sans en faire un examen bien sévère. Les pièces apocryphes, mal décrites ou suspectes, se multiplièrent à un tel point, qu'il

est assez difficile maintenant de distinguer, dans les nombreux ouvrages publiés sur la numismatique, les monumens qui sont vraiment dignes de confiance. Cet embarras est bien moindre depuis la publication de l'immortel ouvrage d'Eckhel, qui a été pour la numismatique l'époque d'une nouvelle ère. Cependant, comme la critique de ce très savant homme n'a pu s'exercer avec le même succès sur toutes les parties de la science, et que d'ailleurs les difficultés qui l'ont arrêté, peuvent être résolues par de nouvelles découvertes, il est évident qu'il reste encore dans la numismatique un grand nombre de points obscurs qui attendent leur explication des lumières et de la sagacité des antiquaires.

La suite à un autre numéro.

ENIGME.

Tout le monde connaît ma famille nombreuse :
Je lui dois l'existence ; et, chose curieuse,
Je vois, quoique je vive hélas ! fort peu de tems,
Tous les petits-enfans de mes petits-enfans.
Les quatre fils dont je suis père,
(Quoique tous quatre égaux, ne se ressemblent guère)
Sur le front de l'aîné, la jeunesse en sa fleur
Etale son éclat, sa grâce et sa fraîcheur.
Le second, né plus tard, contraste avec son âge :
Il se montre plus mûr, plus grave et moins volage.
Le suivant mieux encor vient combler mes souhaits,
Par les biens qu'il présente à mes yeux satisfaits.
Mais le dernier venu, de sa triste présence
Vient m'affliger trop tôt : vieillard à sa naissance,
Subissant du destin l'irrévocable loi,
Il ne peut me survivre et succombe avec moi.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *chien*, où l'on trouve *ce*, *ci*, *ne*, *ni*, et *niche*.

Marchés de Chambéry des 18, 20 *et* 22 *mars* 1823.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.		
	l.	c.		l.	c.	
Bleds, Froment, *Prix*	15	69	—	19	25	
Seigle	9	50	—	12	42	
Orge	9	25	—	12	08	
Sarrasin	5	50	—	7	19	
Maïs	8	00	—	10	46	
Avoine (1)	11	25	—	7	02	
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	32	1/2
Viande, *idem*, *idem*.				0	60	

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres : Froment . . . 0,813 ; Seigle . . . 0,758 ; Avoine . . . 1,434.

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 27 *mars*. La retraite spirituelle qui a lieu chaque année au Collège Royal de cette ville, pour préparer les Elèves à la célébration de la Pâque, a commencé samedi, 22 du courant, et a duré jusqu'à ce jour. Outre les diverses fonctions remplies par MM. les Ecclésiastiques du Collège, M. l'Abbé Chavas, prof. de Théologie au Séminaire, a prêché régulièrement deux fois par jour. Cette retraite, où les Elèves réunis quatre fois par jour dans l'Eglise (et une cinquième fois pour ceux de la première Communion) se sont fait remarquer par leur assiduité et leur recueillement, a été terminée aujourd'hui par la première Communion de ceux qui y ont été admis, et par la Communion paschale du très-grand nombre des étudians de toutes les classes.

Turin, 22 *mars*. Suite du cours des inscriptions. *Du* 21 *au* 22 *mars* 68 L., 65 c., 68 L., 25 c.; 88 l.

Paris, 22 *mars*. Une ordonnance royale du 19 prescrit la radiation des contrôles de la garde nationale, du sergent Mercier, qui a désobéi lors de l'exclusion de M. Manuel.

— Dans la séance du parlement d'Angleterre, du 18, M. Canning, ministre des affaires étrangères, a déclaré qu'il ne voyait rien qui dût entraîner l'Angleterre dans la guerre entre la France et l'Espagne.

— Les consuls de France à St. Ander et à la Corogne, ne se croyant plus en sûreté dans leurs résidences, ont quitté l'Espagne et sont rentrés en France.

— On croit que si le décret de translation du Roi à Séville a pu être mis à exécution, il n'aura pu l'être avant le 17 ou le 18.

— On annonce de Bayonne que 400 constitutionnels espagnols se sont rendus avec armes et bagages à Irun, sous les drapeaux des royalistes.

— Une dixaine de pétitions adressées à la chambre des députés, ont été envoyées du Hâvre, de Bordeaux, de Lille, de Rouen, de Morlaix et de quelques autres lieux, pour réclamer le maintien de la paix dans l'intérêt du commerce de terre et de mer. Le rapporteur a fait remarquer qu'elles paraissaient toutes se réduire à deux rédactions différentes, après plusieurs considérations sur la manière dont on pouvait présumer qu'elles avaient été faites, et observant qu'il n'y avait aucune pétition des villes importantes de Lyon, de Marseille, de Nantes, de Strasbourg, etc., a conclu à l'ordre du jour. Après une discussion où M. Lainé a parlé en faveur du droit de pétition, la chambre a passé à l'ordre du jour.

— Un pétitionnaire a demandé la mise en accusation de M. le [illegible]. La chambre a passé à l'ordre du jour motivé sur ce que cet objet est étranger à ses attributions.

— A dater du 1er avril, l'armée d'Espagne sera traitée sur le pied de guerre.

— Il y a eu hier conseil des ministres chez S. Exc. M. de Châteaubriand.

CHAMBERY, Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 14.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 4 Avril.

INTÉRIEUR.

MARS 1823.

	BAROMÈTRE à 0.° Millim.	Pouc. Lign.	THERMOMÈTRE. Centigrade	Réaumur.
Du 1.er au 10	[illegible] 3	27 [illegible] 6	Du 1.er au 10 + 4°,3	+ 3,4
Du 11 au 20	[illegible] 8	27 3 5	Du 11 au 20 + 5°, [illegible]	+ 4, 1
Du 21 au 31	[illegible] 0	27 [illegible] 7	Du 21 au 31 + [illegible] 5	+ [illegible]
Maxim. le 31	[illegible] 4	27 [illegible]	Maxim. le 30 + 13°,5	+ 10, 8
Minim. le 9	718, 8	26 6 6	Minim. le 3 − 1°,2	− 1, 0

AVIS DE LA RÉFORME.

Le Gouvernement de S. M. ne laisse échapper aucune occasion de favoriser l'instruction publique et le progrès des Sciences, on en trouve une nouvelle preuve dans la détermination de l'Excellentissime Magistrat de la Réforme, du [illegible] mars proche passé, portant que le Collège Royal de Chambéry aura définitivement une Chaire de Chimie, et que tous les étudians qui voudront suivre les cours de Médecine, de Chirurgie ou de Pharmacie, seront obligés d'assister aux leçons du professeur de Chimie. M. le docteur [illegible], Médecin des Prisons Royales de Chambéry, qui, en vertu d'une autorisation particulière, donnait, depuis une année, avec distinction, des leçons de Chimie pharmaceutique, est nommé Professeur à cette Chaire.

Le Chevalier DE MONTBEL.

AVIS.

MM. les propriétaires de jumens destinées à la régénération sont prévenus que les étalons de S. M., sous la direction de M. le Commandant du Haras royal à Annecy, sont répartis de la manière suivante :

A Chambéry, 2 Etalons, à la caserne militaire de cavalerie.
A l'Hôpital, 2 *id.*, chez le sieur Pechoz, propriétaire.
A Thonon, 4 *id.*, chez le sieur Colly, ancien cavalier.
A Bonneville, 3 *id.*, chez le sieur Clerbiron, négociant.
A Mélussy, 4 *id.*, chez le sieur Hubin, notaire royal.
A Taninge, 3 *id.*, chez le sieur Bel Claude, fermier.

A Sallanche,	6	id., chez le sieur Marin Thorex, [illegible]
A Thônes,	2	id., chez le sieur Marchex, aubergiste.
Au Grand-Bornand,	2	id., chez le sieur Missillier Joseph, aubergiste.
A Rumilly,	6	id., chez le sieur Bouquelet, propriétaire rentier.
A Annecy,	8	id., à l'Etablissement du Haras de S. M.

NÉCROLOGIE.

Article communiqué.

La ville de Chambéry vient de faire une grande perte en la personne de M.me Marie-Henriette-Suzanne de Benoît de la Prunarède, veuve de Pingon, née à Montpellier en 1777, issue d'une des familles les plus distinguées du Languedoc. Dès son enfance, beaucoup de vivacité et de pénétration d'esprit annoncèrent les succès qu'une éducation soignée lui préparait. Aux grâces naturelles vinrent se joindre des connaissances utiles et des talens agréables. Une piété sincère relevait l'éclat de tous ces avantages. La religion, qui avait guidé les pas de son enfance, fit l'ornement de sa jeunesse. Déjà elle avait manifesté son amour pour les pauvres et les malades, lorsqu'elle fixa le choix de M. le comte de Pingon, dont la bienfaisance extrême et une haute piété, trouvèrent dans Mademoiselle de la Prunarède toutes les qualités propres à le seconder dans ses vues. Relever les autels renversés par les Vandales modernes, et répandre de nombreux bienfaits dans les familles indigentes, tels furent les soins continuels de ce couple pieux. M.me de Pingon, en faisant le charme de la vie de son époux, a été sa consolation et le soutien de ses vieux ans. Les soins à prodiguer à un époux âgé et infirme, et les embarras d'un nombreux domestique ne suffisaient pas à son activité. Membre d'une société de dames de charité formée en cette ville en 1812, elle en remplissait les charges avec le zèle le plus édifiant, et ses respectables collègues trouvaient dans ses exemples de puissans motifs d'encouragement. En mars 1820, la Providence vint la frapper, dans la partie la plus sensible de son âme, par la mort de son époux, à qui elle avait prodigué les soins les plus tendres et les plus délicats. Devenue propriétaire d'une fortune considérable, elle continua de la consacrer à des œuvres de charité. Par le moyen de privations personnelles, elle jouissait de la satisfaction d'accroître la part que son âme bienfaisante réservait aux indigens. Au milieu de ces soins, on l'a vue préserver ceux-ci des écueils de la contagion, et souvent en ramener d'autres de leurs égaremens.

On peut dire de cette sainte veuve qu'elle a vécu dans un état de retraite, *comme ensevelie vivante dans le tombeau de son époux* (St Paul). Sa modestie et son humilité savaient couvrir ses bienfaits de ce voile religieux qui leur en assure le vrai prix.

Agée seulement de 56 ans, nous avions l'espoir que la Providence nous la conserverait long-tems, le Ciel en a disposé autrement. Il vient de nous l'enlever après quelques heures d'extrêmes douleurs. La Religion, qui avait embelli sa belle âme dans tout le cours de sa carrière, a fait sa consolation dans ses derniers momens. M.me la comtesse de Pingon a cessé de vivre le Dimanche 23 mars 1833, à 6 heures du matin. Elle est instamment

les avenues de son hôtel furent remplies des nombreux infortunés qu'elle avoit nourris, orphelins, au milieu desquels on remarquait cependant des personnes de tous les rangs, qui s'empressaient d'approcher de sa dépouille mortelle, qui conservait les formes apparentes de la vie, par la configuration naturelle des traits de son visage, comme dans le sommeil paisible d'une ame livrée à des idées célestes. On ne s'en approchait qu'avec un respectueux silence; c'est là le premier sentiment qu'ont éprouvé tous ceux qui se sont présentés auprès de son corps. Outre cette particularité remarquable, on observait encore la flexibilité naturelle aux articulations, ce qui contribuait à lui supposer un principe de vie. Cet état continuait encore le lendemain 25. Tout-à-coup le bruit se répand que Mme de Fangon vit encore; de tous les quartiers de la ville, même les plus éloignés, une foule innombrable se porte avec empressement auprès de la défunte. On appelle tous les gens de l'art qui, sans hésiter, ne laissent aucune espérance de retour à la vie. Les pleurs et les sanglots de cette multitude de tout âge et de tout rang, la religieuse contenance de chacun, formaient un spectacle attendrissant et bien rare dans le siècle actuel, spectacle qui se prolongea jusqu'au mercredi suivant, où une foule immense a accompagné son convoi funèbre, et semblait suivre cette belle ame dans la patrie céleste, plutôt que dans la nuit du tombeau.

Cette mort a causé une affliction profonde et un deuil général. Les pauvres pleurent une mère; les établissemens publics regrettent une bienfaitrice; et tous les habitans de cette ville considèrent cette mort comme une calamité publique. Ah! si quelque jour on place sur le sol qui renferme ses cendres, un monument qui rappelle aux âges futurs la profondeur de nos regrets, le souvenir de ses vertus, et la reconnaissance publique pour ses bienfaits; qu'il la signale surtout aux jeunes personnes du sexe, aux femmes mariées et aux veuves, comme un modèle à imiter.

G. C. d. L.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que le jeudi 10 du courant, à onze heures du matin, il sera procédé, à Chambéry, devant M. l'Intendant général, aux enchères pour l'adjudication de la reconstruction *d'une partie du pont en pierres dit du Plat, sur le Guier, territoire de Belmont-Tramonet, route provinciale du pont de Beauvoisin en France par St. Genix*, évaluée à [illegible]7 l. 89 c.

PIÉMONT.

Turin, 29 *mars*. Le 20 du courant, la Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale, a tenu sa séance ordinaire. M. le comte Franchi de Pont a terminé la lecture de son explication de la *Table Isiaque*. Après le rapport d'une commission, la Classe a entendu la lecture d'un travail de M. le chevalier Omodei, capitaine d'artillerie, touchant l'origine et le perfectionnement des pétards et autres artifices pour abattre les portes, les herses, les murailles, les palissades, etc. Ce Mémoire est un extrait d'un ouvrage plus étendu auquel l'auteur travaille depuis plusieurs années, sur l'origine et les progrès de l'artillerie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du [illegible] avril [illegible].

Du 25 au 29 mars [illegible]

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE.

Il se fait peu de préparatifs sur les frontières pour s'opposer à l'entrée de l'armée française, du côté des Pyrénées occidentales. À l'exception de [illegible] conscrits arrivés à Bilbao, [illegible] n'a que les troupes nécessaires pour défendre Saint-Sébastien et Pampelune. Cette dernière ville est environnée de troupes royalistes. Bessières, qui n'a point été défait, comme on l'a annoncé, a divisé ses forces en deux colonnes, qui tiennent les deux rives de l'Èbre.

— Les mouvemens insurrectionnels ont éclaté en Aragon, dans le royaume de Valence et en Estramadure.

— L'itinéraire fixé pour le départ du Roi comprend un trajet de 88 lieues de Castille (cette lieue est de [illegible] deux [illegible] au degré), et un voyage de [illegible] jours, contre 6 jours de repos. L'escorte sera de [illegible] hommes et de deux pièces de canon.

— On fortifie la Seo d'Urgel, la place est approvisionnée pour un an.

— Les troubles de Saragosse ont eu lieu à l'occasion du [illegible]. Une proclamation publiée à ce sujet menace de deux ans de galères, [illegible] des villes où le [illegible] découvrirait des [illegible].

— Les autorités [illegible] des provinces du nord ont reçu l'ordre de se retirer à trente lieues dans l'intérieur, mais la plupart d'entre elles se rendront en Angleterre ou en Portugal.

— Le Trappiste a passé la Bidassoa, le 18, avec deux à trois cents royalistes.

— L'armée de la *Régénération*, commandée par le comte d'[illegible], poursuit ses opérations. Un général-major envoyé contre elle, a passé sous ses drapeaux.

— Il y a peine de mort à Barcelonne contre ceux qui [illegible] des personnes *suspectes*. Les ecclésiastiques sont obligés, sous peine de déportation, de prêcher [illegible] à la constitution.

20 *Mars*. Le Roi est parti le 20, avec une escorte de 5 à 6 mille hommes. D'autres disent que cette escorte est seulement composée de [illegible] et de quelques troupes de ligne. Il y a, dit-on, 22 mille [illegible] sous les armes de Madrid à Séville. On a emballé pour Séville tous les effets précieux des palais de Madrid, de l'Escurial, d'Aranjuez et de S. Ildefonse. Le corps de [illegible] est à Guadalaxara, et [illegible], autre chef [illegible], est à 14 lieues de Madrid. Le général [illegible] a donné sa démission de chef politique, attendu qu'il commande l'armée de réserve.

FRANCE.

P[illegible] mars. M. le maréchal duc de Bellune, ministre de la guerre, [illegible] général de l'armée des Pyrénées, M. le vicomte Digeon,

Pair de France et lieutenant-général, est chargé par intérim du porte-feuille de la guerre pendant l'absence de M. le duc de [illegible].

— Il y a eu, le 28, un conseil des ministres chez S. Exc. M. de [illegible] à la suite de l'arrivée d'un courrier extraordinaire parti de Madrid [illegible]. Le Roi devait partir le [illegible], [illegible] son état de santé [illegible]. S. M. a demandé [illegible] de trois jours, qui [illegible], et le départ a été fixé [illegible] au 20, malgré le rapport des médecins, qui ont dé[illegible] qu'ils ne pouvaient [illegible] ce voyage. Par le fait du consentement du Roi à partir [illegible] changemens dans le ministère. M. [illegible] San-Miguel est remplacé par M. Florez [illegible], qui [illegible] de l'établissement d'une chambre haute. Le comte [illegible] sera investi d'une espèce de dictature. Les cortès ne partiront que [illegible] heures après le Roi.

— La commission du budget de 1824 a fait son rapport. Le montant total des recettes est [illegible] fr., et la commission propose de fixer les dépenses à 896,[illegible] fr., ce qui donnerait un excédant de 13,914,927 fr.

— On a arrêté à la barrière d'Enfer six individus qui se rendaient dans le midi sous des noms supposés, qui sont le maréchal-de-camp Piat, deux [illegible] et trois commerçans.

— L'armée des Pyrénées occidentales se compose de 59,[illegible] hommes de toutes armes.

— Le général Dumouriez est mort le 14 de ce mois à Turville-Park (en Angleterre), âgé de 85 ans.

— M. Barber, ministre protestant aux États-Unis, cherchant dans l'Écriture des argumens contre la religion catholique, y a trouvé les motifs de sa conversion. Il a converti son père et sa femme. Après d'assez grandes épreuves, il a été admis aux Ordres sacrés, et sa femme a pris en même tems le voile.

27 Mars. On assure que par suite de l'arrestation du général Piat, plusieurs individus compromis ont été arrêtés, et notamment le colonel Soussey.

— Des lettres répandues dans le Midi annonçaient une insurrection arrivée à Grenoble; on avait même supposé des lettres du maire de Grenoble qui confirmaient le fait. Le Journal de Grenoble du 23 mars dément complètement ces nouvelles.

— S. M. travaille fréquemment avec les différens ministres. Elle a présidé un conseil qui a duré une heure et demie. Un autre conseil a eu lieu chez S. Exc. le Président des ministres.

— S. Exc. le duc de Reggio est arrivé à Bayonne le 19 mars. On y attend la Régence espagnole, qui doit être de nouveau organisée par S. A. R. le duc d'Angoulême.

— Le prince généralissime est arrivé le 20 à Toulouse, au milieu des acclamations publiques et aux cris de *Vivent les Bourbons!*

— On apprend de Naples que, le 5 mars, on a éprouvé à Palerme une forte secousse de tremblement de terre, qui a causé beaucoup de dégâts et la mort de quelques personnes.

— L'éditeur du *Journal du Commerce* a été condamné, pour offense

envers la Chambre des députés, à 3 mois d'emprisonnement, et à 3000 fr. d'amende. Le même éditeur et celui du [illegible] ont été condamnés, d'autre part, pour un délit analogue, à 3 mois de prison et à 2000 fr. d'amende.

— Il est arrivé à Marseille, de Gibraltar, 13 officiers espagnols, qui [illegible] et qui se rendent à l'armée de la Foi.

[illegible] il vient de paraître une caricature, le *Jeune libéral*. L'un [illegible] l'un [illegible] le [illegible] de France, lui dit : *faites la paix*, l'autre [illegible] tous les [illegible] et leur dit : *faites la guerre*.

Actions de la banque de France, 1475 fr.

Cinq pour cent consolidés, [illegible] fr. [illegible], 78 fr. 70 c.

VARIÉTÉS.

SUR le Peuple primitif de BAILLY.

Les savans ne sont point d'accord sur ce qu'ils appellent le [illegible] des sciences et des arts. Prévenus de systèmes [illegible] ou [illegible] par [illegible], ils ont varié sur le [illegible] de [illegible] le foyer primitif des lumières et des [illegible] sont parties, selon eux, les rayons qui ont [illegible] être. C'est ainsi qu'ils en ont [illegible] tour à tour aux [illegible], aux Chaldéens, aux Indiens, etc. Il paraît qu'on a tenu peu de compte d'une considération importante à laquelle il semble [illegible] que l'on devait avoir quelque égard. Les hommes, considérés dans une certaine [illegible], sont doués, du plus au moins, des mêmes facultés physiques et morales. Est-il déraisonnable de penser que, placés dans des circonstances analogues, ils doivent se comporter de la même manière, dans tous les temps et dans tous les lieux, se livrer à des travaux, à des efforts, à des recherches semblables et parvenir à peu près aux mêmes résultats ? Le développement des facultés, les produits de la réflexion, les fruits de l'industrie, seront sans doute plus ou moins [illegible] par le concours et l'effet des besoins et des [illegible], et porteront l'empreinte des causes qui les auront déterminés. Il est même des genres de travaux et de découvertes qui seront propres à [illegible] particulières, selon la diversité des [illegible] à l'esprit de recherche et à l'exercice des facultés [illegible]. Mais toujours est-il vrai qu'il est une certaine mesure de connaissances positives, auxquelles les hommes, en vertu de leur organisation générale et de la nature de leurs facultés communes, placés toutefois dans les circonstances [illegible], peuvent arriver séparément et indépendamment de toute communication.

Bailly reconnaît la vérité de ce principe pour les connaissances premières et simples qui ont pu suffire d'elles-mêmes.

mais il ne l'admet pas pour celles qui sont postérieures, dit-il, qu'à la faveur du tems nécessaire au développement de l'industrie, comme s'il étoit impossible de croire que plusieurs peuples anciens aient pu [illegible] du tems et [illegible] pour ce développement. Mettant à [illegible] [illegible] plusieurs [illegible] qui par [illegible] et le laps de tems, avaient [illegible] et les notions qu'elles avaient pu emporter à l'époque de leur séparation.

Est-il donc indispensable de recourir dans tous les cas à un peuple primitif, unique et privilégié, premier et seul dépositaire des lumières et de l'industrie, chargé par la nature d'instruire les autres nations ? Et faut-il admettre que toute connoissance trouvée ailleurs exige qu'on en aille chercher la source sur un seul point favorisé du ciel, à l'exclusion de tous les autres ?

Je ne puis croire, dit Bailly, que les secrets de l'antiquité soient renfermés sous une clef, et que toutes les fables aient été jetées dans le même moule et fabriquées sur un même modèle. Bailly diffère donc, a-t-on observé à ce sujet, de tous les auteurs de systèmes, qui rapportent tout à l'hypothèse qu'ils se sont faite, qui tourmentent ce qu'ils ont à expliquer et ne manquent pas de donner aux faits une interprétation et une couleur propre à leur faire signifier tout ce qui s'accorde avec leurs vues intéressées. On aurait pu ajouter que puisque Bailly ne croyait pas que tous les mystères de l'antiquité fussent renfermés sous une *clef*, il pouvoit craindre lui-même que la nouvelle clef qu'il avoit à présenter ne fût peut-être pas plus heureuse que les autres.

Nul ne rend plus de justice que nous aux lumières, à l'étendue de l'érudition de Bailly, et nous ajouterons, aux qualités distinguées de son style, si ce dernier genre de mérite n'étoit tout-à-fait étranger à la question. Mais seroit-il le premier homme qui, avec du génie, du talent et de grandes connoissances, se seroit exposé à s'égarer dans le vaste champ des conjectures ? tant est puissante l'influence de l'esprit de système !

Nous placerons ici une remarque, dont nous ne prétendons point faire une application personnelle à Bailly, mais qui nous donnera lieu de rappeler une maxime trop oubliée dans les recherches historiques.

Il n'est pas très-difficile de créer des hypothèses spécieuses en opposition avec toutes les idées reçues. Il y a eu de tout tems des hommes à paradoxes qui ont cherché à frapper l'attention par des opinions nouvelles et extraordinaires. Il en est qui ont fait leur gloire à élever avec art l'édifice d'un système qui ne ressemble à rien de ce qui est généralement admis. En prononçant contre toutes les opinions consacrées, en contre-

disant toutes les traditions, en contestant l'autorité des m[illegible] [illegible] pas au[illegible] [illegible] qu[illegible] passe pour avoir fait [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] qui ont [illegible] [illegible]

Il [illegible] [illegible], les auteurs [illegible] le grand principe [illegible] dans [illegible] et ce principe est le même qui [illegible] progrès [illegible] [illegible] à la fois [illegible], et l'usage qu'en a fait lui-même dans son excellent ouvrage (1).

« En exposant l'origine des lois, des arts et des sciences, » et en [illegible] leurs premiers progrès chez les anciens peuples, » [illegible] [illegible] » [illegible] » il est un principe dont [illegible] on ne doit [illegible] » [illegible], autrement ce serait [illegible] » [illegible] et non par celle des événemens. Enfin, avant tout » [illegible] le fait sur lequel on s'appuie est bien [illegible] » [illegible], quelque extraordinaire qu'il puisse paraître [illegible] » [illegible] Avoir prouvé qu'une chose » n'est pas vraisemblable, est-ce avoir prouvé qu'elle est fausse? » L'expérience ne nous a-t-elle pas appris que souvent [illegible] » n'est pas vraisemblable? Parce qu'un fait dément une [illegible] » [illegible] qu'il nous a plu d'embrasser, est-ce une raison [illegible] » [illegible] pour le nier? [illegible] métaphysique peut-il » détruire une preuve historique? L'homme n'est point [illegible] » à la triste [illegible] de flotter perpétuellement [illegible] » [illegible] sur les principaux faits que l'histoire et la tradition nous » ont transmis. Il ne faut pas s'imaginer qu'on ne puisse les apercevoir » même dans l'antiquité la plus reculée. Tout ce [illegible] » en rapporte n'est point arbitraire, problématique et [illegible] » *De la bonne foi, avec de la droiture dans le cœur et dans l'esprit*, » suffisent pour nous convaincre de cette précieuse vérité, si [illegible] » prend soin [illegible] de [illegible] cette vaine présomption, » ou cette prévention [illegible], qui font souvent beaucoup plus » d'illusion qu'on ne pense. »

Dans un autre article nous entreprendrons quelques [illegible] que nous avons en vue, en commençant [illegible] sur le système de Bailly touchant l'origine historique des connaissances humaines.

La suite à un autre numéro.

---

(1) *De l'origine des lois, des arts et des sciences*, etc. Préface, page XXVIII.

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. H. [illegible], rue du [illegible]

AN 1823. (N.° 15.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE;

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 11 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 10 avril. Dimanche dernier, 6 du courant, a été célébré en [illegible] l'anniversaire de la naissance de S. M. le Roi Charles-Félix. S. Exc. M. le Gouverneur Général du Duché, M. le Général Commandant la division de Savoie et MM. les Officiers de l'Etat-Major se sont rendus à la Métropole, où ils ont assisté à la Messe célébrée pour cette heureuse circonstance, à l'issue de laquelle a été chanté le *Te Deum*. Les troupes de la garnison en parade et en grande tenue ont fait plusieurs décharges pendant la cérémonie.

— Les Préfets, les Professeurs et les Elèves du Collège Royal de Chambéry ont manifesté leur attachement à nos augustes Souverains, par l'empressement qu'ils ont mis à célébrer, le 6 du courant, dans la Chapelle du Collège, l'heureux anniversaire de la naissance de S. M. le Roi Charles-Félix.

Après l'Office du matin et les prières d'usage, on a exécuté une symphonie au commencement de la Messe. On a chanté ensuite un morceau à trois voix, avec accompagnement d'orchestre, musique de Gossec. Ce morceau a été suivi d'un autre trio religieux, chanté pendant l'élévation et la suite du Canon. A la fin de la Messe, on a exécuté à trois parties vocales et à grand orchestre, la prière pour le Roi: *Domine salvum fac Regem*, etc., suivie d'une paraphrase française des mêmes paroles, musique de M. [illegible] M. Raymond, Professeur et Préfet honoraire au Collège Royal, les paroles françaises par l'auteur de la musique. Les [illegible] de ces trois morceaux ont été chantées par deux Préfets, deux Professeurs et deux Elèves. MM. les Musiciens de la ville et plusieurs amateurs se sont empressés de faire [illegible] cette circonstance, un hommage de leurs talens. M. le Chevalier et Intendant De Montbel, Chef du Conseil de Réforme, a assisté à la cérémonie.

— La ville d'Aix a aussi célébré l'anniversaire de la naissance de S. M.: les autorités et les fonctionnaires publics se sont rendus à l'église, où

M. le Curé a fait voir, dans un beau discours, que le don le plus précieux du Ciel est celui d'un bon Roi, ainsi que nous l'éprouvons depuis l'avènement de Sa Majesté le Roi Charles-Félix. La Messe a été suivie du *Te Deum*. Après la cérémonie religieuse, le cortège s'est rendu dans une belle salle où était préparé un dîner de 50 couverts. La gaîté la plus vive a présidé à cette réunion. M. le Curé a proposé la santé de notre auguste Souverain, qui a été accueillie avec le plus grand enthousiasme. M. Cu... tallat, juge du Mandement, a porté ensuite celle de S. Exc. M. le Gouverneur, à laquelle on a répondu avec une satisfaction universelle. M. Bataillard, Banquier des sels, doué d'une superbe voix, a chanté avec beaucoup de grâce, un couplet exprimant les vœux de tous les sujets de S. M. pour la prolongement de ses jours, et dont tous les convives ont répété le refrain en chœur, suivi des cris mille fois répétés de *Vive le Roi*.

— Nous apprenons de Rumilly que, le 8 du courant, à huit heures du soir, il y a éclaté un incendie qui menaçait la ville entière, mais qui, grâce aux secours les plus prompts, a été heureusement maîtrisé.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, le mardi 15 avril courant, à 11 heures, à Chambery, devant M. l'Intendant général de la Division de Savoie, aux enchères pour l'adjudication des travaux *en maçonnerie, serrurerie, charpente etc., à exécuter à la Grande Caserne d'infanterie à Chambery*, évalués à 8149 l., 60 c.

Le délai pour nouveaux rabais de 6.me ou demi-6.me, ne sera que de quatre jours.

— Le public est prévenu que le dimanche 20 avril 1823, à une heure après midi, au chef-lieu de la commune du Bourg-St.-Maurice, il sera procédé pardevant M. le syndic, à l'adjudication par la voie des enchères, des travaux en reconstruction à neuf du pavé de la traverse dudit lieu, route provinciale de Moûtiers à Aoste, par le Petit-St.-Bernard, et de l'entretien dudit pavé pendant six ans, lesquels travaux ont été évalués à la somme de 5251 l. 03 c., pour la reconstruction, et à celle de 110 l. [illegible] c. par an, pour l'entretien, conformément aux plan, devis, détail estimatif et cahier des charges, rédigés par M. Chambon, adjudant du génie, le 6 octobre 1822, déposés au secrétariat de la commune, où chacun pourra en prendre connaissance sans déplacement. Le délai pour faire offre après l'adjudication, de rabais du sixième ou du demi-sixième, ne sera que de cinq jours, et expirera le vendredi 25 avril à midi.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 5 avril. Manifeste *de la Chambre Royale des Comptes* (du 21 mars 1823), *portant notification d'un nouveau et dernier terme jusqu'à tout le mois de juin prochain, accordé par S. M. aux propriétaires des places de Notaire, pour former la demande en liquidation et présenter les titres requis par l'article 4 du Manifeste Caméral, en date du 2 septembre 1822.*

2.° En langue italienne, une notification de M. le Directeur-général de la dette publique, contenant la liste des Rentes liquidées par le soit dant

le second tirage des rentes rachetables pour leur remboursement intégral, à forme de l'art. 47 de l'Edit Royal du 21 décembre 1819, lequel tirage a eu lieu le 29 mars dernier. Les rentes sont celles inscrites sous les n.os 6408, 3,46, [illegible], 5,11, 6222, 6597, 6074, 7105, 1955, 2174, 7760, [illegible] et 7652 au Registre general, et sous le n.° 514 du Registre d'office.

PIÉMONT.

Turin, 31 *mars*. LL. MM. ont assisté à tous les offices de la Semaine sainte dans l'église métropolitaine. Le Jeudi-saint, a eu lieu le lavement des pieds dans les appartemens royaux. Cette religieuse et touchante cérémonie a été faite avec tout l'appareil dont elle est susceptible. Le jour de Pâques, il y a eu grand gala à la Cour, et un cercle très-nombreux chez S. M. la Reine.

— Le 25 du courant, toutes les troupes de la garnison se sont rendues sur la place du Château, où une chapelle avait été préparée, dans laquelle le clergé de Monseigneur l'Archevêque, en présence de S. Exc. M. le Gouverneur, environné d'un nombreux et brillant Etat-Major, et de M. le Commandant de la Division, a reçu le serment de fidélité de tous les chefs de corps, lequel a été répété par tous les soldats, aux cris réitérés de *Vive le Roi!* Après la cérémonie, toutes les troupes, au son d'une belle musique militaire, ont eu l'honneur de défiler sous les yeux de LL. MM. placées à l'une des fenêtres du Palais.

5 *Avril*. La gazette de Vienne a publié, le 22 mars dernier, la convention conclue à Vérone, le 14 décembre 1822, entre les plénipotentiaires respectifs d'Autriche, de Prusse et de Russie, d'une part, et de S. M. le Roi de Sardaigne, de l'autre, en vertu de laquelle 4000 hommes des troupes autrichiennes ont évacué les Etats sardes avant le 1.er janvier 1823; trois autres mille hommes devaient être retirés au 1.er avril suivant, et les cinq mille restant devaient être concentrés dans les places d'Alexandrie et de Valenza, jusqu'au 1.er octobre 1823, époque où devra s'effectuer l'évacuation totale des Etats de S. M.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On assure qu'un courrier de Constantinople arrivé à Vienne a apporté la nouvelle que la Porte avait accepté les conditions proposées par Lord Strangford, pour le rétablissement des relations amicales entre la Russie et la Turquie. On parle aussi d'une amnistie en faveur des Grecs.

ANGLETERRE.

MM. Hume et Bennet ont dénoncé sir Thomas Maitland, haut-commissaire dans les îles Ioniennes; ils ont prétendu qu'il avait rendu le nom anglais odieux dans ces îles. Le ministre de l'intérieur a déclaré au contraire que le gouvernement était satisfait de ses services.

Lord John Russel a interpellé brusquement M. Canning et lui a demandé si par quelques-uns des traités passés, l'Angleterre se trouvait engagée à garantir la couronne de France dans la famille des Bourbons. M. Canning a répondu que, quoique pris au dépourvu, il croyait que les engagemens contractés à cet égard par les grandes puissances continentales, [illegible] mons à l'Angleterre. Le journal *The Courier*, en citant le texte de l'article [illegible] du traité du 20 novembre 1815 et une autre note diplomatique, a confirmé la réponse du ministre.

— Les ministres ont annoncé aux deux chambres qu'ils feraient le 14 avril, la communication promise de toutes les pièces et de toutes les [illegible] tions relatives aux négociations touchant les différends entre la France et l'Espagne. Les ministres ont confirmé, dans leurs réponses aux nouvelles interpellations qui leur ont été faites au sujet de la couronne de France, que l'Angleterre était engagée par ces traités à s'opposer à l'usurpation de tout individu de la famille de Bonaparte, et à concourir à toutes les mesures nécessaires au maintien de la paix en Europe.

ESPAGNE.

On apprend que toute l'Estramadure est en insurrection.

— On évalue à 30,000 le nombre des personnes qui ont quitté Madrid après le départ du Roi. La ville est dans la consternation.

— Une junte royaliste s'est formée à Logrono. L'insurrection de l'Estremadure fait des progrès rapides.

— Mina a établi une ligne depuis Vich jusqu'à Mollo. Le 19, Mina et Llobera ont quitté la Junquera pour se rendre à Figueras. Milans a pris la même direction. Le bruit court que le même jour il s'y est opéré un mouvement anti-constitutionnel, qui a déterminé Mina à s'y rendre à marches forcées.

FRANCE.

Paris, 1er avril. On croit que les hostilités commenceront les premiers jours de ce mois, et le 10 au plus tard.

— L'armée des Espagnols royalistes sera composée de trois divisions: la première, commandée par O'Donnell et le comte d'Espagne, la seconde par Quesada et le Trappiste, la troisième par le général Longa. On annonce que le Trappiste est entré à Yrun avec [illegible] hommes.

— Les éditeurs du *Pilote* et du *Courrier Français* ont été cités pour entendre prononcer par la cour royale une suppression d'un mois, pour avoir manifesté dans une suite d'articles, une tendance à porter atteinte à la paix publique.

— Mina a formé un cordon pour arrêter les émigrations nombreuses de ceux qui refusent de se soumettre à la levée en masse.

— Mgr le duc d'Angoulême est arrivé à Perpignan, le 23 mars, aux cris de *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!*

— M. de la Bourdonnaye, en votant contre le budget de 1823, a prononcé un long discours, souvent interrompu par les murmures. Il a accusé M. de Villèle, de n'avoir présenté, dans la vue de dissimuler l'état des

choses, qu'un *budget fictif*, qui n'offre point les ressources nécessaires dans les circonstances. Il a encore accusé le ministre d'avoir compromis toujours les intérêts de la monarchie légitime, soit en ce qui regarde la guerre d'Espagne, soit dans tous les détails de l'administration. M. de Villèle a répondu sur-le-champ en exposant l'état des finances et les mesures prises pour assurer le service de l'armée. L'impression du discours de M. de la Bourdonnaye a été rejetée. Les membres de la gauche continuent à s'absenter de la Chambre.

— Une ordonnance royale établit un secrétaire-général au bureau de la Guerre.

— Le 28 mars, il est arrivé de Madrid un courrier extraordinaire à l'ambassade anglaise, qui en a expédié un pour Londres.

4 *Avril.* Madame, duchesse d'Angoulême, est partie hier pour Bordeaux.

— Des lettres d'Alep, des 7, 10 et 13 janvier, annoncent que des tremblemens de terre s'y sont de nouveau fait sentir dans le même territoire.

— Le journal de Toulouse est rempli de détails intéressans sur le séjour de Mgr le duc d'Angoulême dans cette ville. Le prince y a reçu la communion dans sa messe privée, où il n'a voulu aucun appareil. Ce jour là, il a fait remettre mille fr. à M. le cardinal, pour les pauvres.

— Le 18 mars, le comte Curial a exercé à la petite guerre, près de Céret, huit bataillons d'infanterie et deux régimens de chasseurs, avec une compagnie d'artillerie légère.

5 *Avril.* On a des nouvelles de Madrid du 25 mars. Les Cortès sont parties le 23 avec les ministres San-Miguel et Egea; elles reprendront leur session à Séville le 23 avril. Il paraît que l'itinéraire du Roi a été changé et que le voyage est accéléré, ce qu'il était naturel de prévoir.

— Des nouvelles certaines de Bayonne annoncent que le général partisan Santos Ladron a remporté sur les constitutionnels, près de Pampelune, une victoire où il leur a tué 350 hommes, fait 600 prisonniers et enlevé l'état-major. Deux à trois cents hommes seulement sont rentrés dans Pampelune.

— L'insurrection de Valence fait des progrès. Les royalistes ont pris Sagonte. On annonce aussi que l'insurrection portugaise s'étend de proche en proche.

— Les ministres se réunissent souvent chez M. le président du conseil.

— La ligne télégraphique de Paris à Bayonne sera en activité du 15 au 20.

Actions de la banque de France 1,490 fr., 1,480 fr.
Cinq pour cent consolidés 78 fr., 75 c.; 78 fr., 60 c.

VARIÉTÉS.

NOTICE *sur la vie et les ouvrages de M. Tôchon d'Annecy*, par M. J. Saint-Martin, de l'Académie Royale des Inscrip-

tions et Belles-Lettres de l'Institut de Paris. (*Suite*) (1).

« La première chose à faire dans cette étude (celle de la numismatique) est donc de s'assurer de ce qui constitue l'ensemble de la science, et il n'est possible d'y parvenir que par l'inspection et le maniement des originaux, alors seulement on peut prononcer hardiment sur ces nombreuses médailles que l'imposture a supposées, dans un tems où la critique n'existait pas encore pour la numismatique, et l'on peut reconnaître les parties qui réclament un nouvel examen ou qui laissent espérer de nouvelles découvertes. Souvent c'est à des conjectures très-légères en apparence, mais cependant fondées sur une foule d'observations fines et délicates, mais non moins incontestables, qu'on est redevable des plus importantes innovations. Ce n'est que par de longues et minutieuses observations qu'on peut acquérir cette habileté, ce tact exquis, qui est le génie de la science, et avant de songer à en étendre le champ, en faisant au monde savant le résultat de ses recherches, il faut long-tems voir et étudier. Telle fut la conduite de M. Tochon. Depuis long-tems il était un très-habile numismatiste, et son extrême modestie l'avait empêché de faire connaître les importans ouvrages dont il s'occupait, il semblait ne s'attacher qu'à enrichir et à compléter sa belle collection, qui est, après celle du Roi, l'une des plus riches de la capitale (2).

» Son premier ouvrage, qu'il publia en 1815, fut une *Dissertation sur l'époque de la mort d'Antiochus Sidetes, roi de Syrie*. Cette dissertation, moins remarquable par son étendue que par son importance, suffit pour montrer les vastes connaissances de son auteur, sa sagacité, la justesse de son coup d'œil, et tout ce que la science pouvait attendre de lui. Dans ce mémoire, qui intéresse également l'histoire des successeurs

---

(1) Voyez le N° 13 de ce Journal, *année courante*. Nous avons commis une erreur en avançant que la présente Notice avait été insérée au *Moniteur*; celle qui a paru dans le *Moniteur* est de M. Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris.

(2) Seulement il avait inséré dans la *Biographie universelle* des frères Michaud, plusieurs articles dans lesquels on peut voir l'heureuse application de ses connaissances numismatiques. On distingue particulièrement les articles *Denys de Syracuse*, *[illegible]*, *[illegible]*, *Gelon*, *Hieron*, etc.

N. de M. S. M.

d'Alexandre et la critique d'un de nos livres sacrés, il combat une opinion admise par plusieurs [illegible], et surtout appuyée par l'autorité imposante de Visconti, le plus habile de nos antiquaires, qui l'avait adoptée dans son Iconographie grecque (1). M. Tôchon est parvenu à mettre hors de doute une autre opinion plus vraisemblable, et qui rend [illegible] un grand nombre de difficultés qui n'avaient pas été résolues par les savans. Les preuves de toute [illegible] qu'il avait [illegible] étaient si convaincantes, que M. Visconti, qui avait [illegible] le système d'Eckhel, par [illegible], n'hésita pas à adopter une explication aussi solide (2).

L'année suivante, M. Tôchon publia deux autres dissertations; l'une est intitulée, *Notice sur une médaille de Philippe-Marie Visconti, duc de Milan*, et l'autre *Dissertation sur l'inscription grecque d'un vase trouvé à Tarente, et sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes*. Ces deux ouvrages sont moins importans que ceux dont nous venons de parler, non seulement par leur sujet, qui est [illegible] et beaucoup plus borné, que pour la manière dont ils sont exécutés. Ils contiennent beaucoup de choses fort curieuses, et l'on y retrouve toujours la même science et la même connaissance des arts et de l'antiquité.

Ces travaux étaient à peine achevés, qu'il s'occupa d'un nouveau mémoire rempli de vues neuves, délicates et ingénieuses, et cependant solides; on y remarque l'heureuse et fréquente application de toutes les lumières que peuvent donner une longue habitude des monumens numismatiques et leur comparaison avec les témoignages écrits que l'antiquité nous a transmis.

Les médailles d'un certain Marinus, personnage entièrement inconnu dans l'histoire, quoiqu'il eût été divinisé, avaient depuis long-tems fixé l'attention des savans. Conjectures, suppositions, explications plus ou moins ingénieuses, rien n'avait été épargné, sans qu'on en fût plus avancé au fond. Enfin, sans

---

(1) Le résultat auquel arrive M. Tôchon a été pleinement confirmé par les travaux subséquens les meilleurs [illegible]; et [illegible] du respect dû aux livres saints, en [illegible] des passages du livre des Macchabées, M. Tôchon avait poussé la délicatesse [illegible] jusqu'à consulter M. l'Abbé Frayssinous [illegible] de France, auquel il soumit son travail, et n'eut l'approbation [illegible] sans scrupule. *N. du Réd. du J.*

(2) M. Tôchon avait l'instinct propre à la numismatique, comme d'autres [illegible] de la [illegible]. Il a vu [illegible] ce qu'il n'avait [illegible] que comme un soupçon, se vérifier ensuite par la découverte de quelques [illegible], comme on en verra plus bas un exemple. [illegible] cette sagacité, il s'écriait alors, dans son langage ultra-[illegible]: *Superbe conjecture!* *N. du Réd. du J.*

avoir aucune raison plausible de se décider, on pensait généralement que les médailles grecques de ce Marinus, honoré par les honneurs de l'apothéose, avaient été frappées pour un personnage aussi obscur de naissance que de rang, décoré du titre impérial dans une émeute militaire, et massacré bientôt après par ses complices dans un pays où l'on ne parlait pas grec (la Mésie). Des suppositions aussi invraisemblables n'étaient pas de nature à en imposer à M. Tochon. L'opinion des plus habiles antiquaires ne put prévaloir dans son esprit contre les doutes qu'il avait conçus dès long-tems. Il se crut assez sûr de ses observations pour avancer que ce n'était point sur les rives du Danube, mais aux extrémités orientales de l'empire romain, sur les frontières de l'Arabie, qu'avait vécu le personnage mystérieux, objet de tant de discussions. Les monnaies qui nous ont conservé le souvenir de son existence et des honneurs qui lui furent décernés, présentent pour le revers, la plus parfaite similitude avec les médailles grecques de l'empereur Philippe et des personnes de sa famille. Elles ont été frappées dans la même ville, qui est celle de Philippopolis d'Arabie, patrie de cet empereur, et élevée par lui au rang de colonie romaine. Les médailles de Marinus, décoré du titre de Dieu, sont donc un témoignage de la piété filiale de Philippe, qui, à l'exemple de plusieurs autres empereurs, voulait faire participer son père à son illustration personnelle. Bien qu'aucun historien ne nous ait transmis de renseignemens sur ce fait, on peut regarder l'opinion de M. Tochon comme tout à fait péremptoire. M. Visconti et tous les savans qui la connurent à l'époque où elle fut émise pour la première fois, l'adoptèrent avec empressement (1).

La suite à un autre numéro.

Marchés de Chambéry des 1.er, 3 et 5 avril 1823.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bleds.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*	15	65	—	19	26
Seigle	9	10	—	11	90
Orge	9	00	—	11	76
Sarrasin	5	65	—	7	39
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	12	00	—	8	37
Pain, 1.re qualité, la livre				0	32 1/2
Viande, *idem*, *idem*				0	60

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitres : Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

(1) Le *Journal des Savans* observa à ce sujet qu'il ne manquait pour démontrer le sentiment de M. Tochon, que de découvrir quelques nouvelles médailles du même genre avec quelques inscriptions [illegible]. Et c'est précisément ce qui arriva par la découverte d'une médaille [illegible] en 18[illegible] par M. [illegible], [illegible] postérieurement à la publication du mémoire de M. Tochon. *N. du Réd. du J.*

Chambéry, Imprimerie de F. R. Plattet, rue de Boigne.

AN 1823. (N.° 16.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 18 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 17 avril. S. M. a daigné conférer la Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare, à M. le marquis Henri Millet de Faverges, Major général, Commandant la Brigade de Piémont. A l'occasion de l'heureux anniversaire de sa naissance, S. M., entr'autres promotions, a décerné de même la Grand'Croix des SS. Maurice et Lazare, à M. le Baron J. B. Michal de la Chavanne, Major général de cavalerie, Lieutenant dans la Compagnie des Gentilshommes Archers des Gardes du Corps de S. M.

— Nous apprenons que les villes de l'Hôpital et de Conflans, chefs-lieux de la Province de Haute-Savoie, ont célébré de concert et avec un égal enthousiasme, le 13 du courant, l'anniversaire de la naissance de S. M. le Roi Charles-Félix. La fête a été annoncée la veille par des décharges. Le jour de la fête, M. le Commandant de la province, les autorités administratives et judiciaires des deux villes, les fonctionnaires, les notables, M. le Préfet avec les élèves du collège royal de Conflans, et un grand concours d'habitans se sont rendus respectivement dans les deux églises paroissiales, où, après la Messe accompagnée de la musique, et les discours de MM. les Archiprêtres, il a été chanté un *Te Deum* au bruit des décharges des Carabiniers Royaux et des Pompiers, qui faisaient la parade en grande tenue. Dans les deux dîners, on a porté, aux acclamations universelles, la santé de LL. MM. et celle de toute la Famille Royale. On a porté ensuite celle de S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, etc. Le soir, il y a eu illumination et bal. Au milieu des témoignages de la joie publique, on a surtout remarqué la parfaite harmonie qui règne entre les habitans des deux villes, et une entière conformité de sentimens confondus dans un égal attachement à la personne sacrée de nos augustes Souverains.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que le jeudi 1.er du mois prochain, à onze heures du matin, il sera procédé à Chambéry, devant M. l'Intendant-Général de la

Division de Savoie, à l'adjudication par la voie des enchères publiques et de soumissions cachetées, des travaux à exécuter en rectification des rampes du Mont-du-Chat, route provinciale de Chambéry en France par Yenne et le bac de la Balme, dans la partie comprise entre les chemins tendant aux villages de Bourdeaux et de la Chapelle du Mont-du-Chat, sur la longueur de 3377 mètres, 20, évalués à la somme de 222,169 l. 56 c., et à devoir être exécutés dans trois ans, suivant l'ordre qui sera donné à l'adjudicataire, et conformément aux plan, devis, détail estimatif et cahier des charges par lui rédigés le 1.er juillet 1822, par M. le capitaine-ingénieur Negretti, qui sont déposés au secrétariat de l'Intendance générale où l'on pourra en prendre connaissance. Le délai pour, après la délivrance, faire des offres de nouveaux rabais de sixième ou demi-sixième ne sera que de huit jours francs, et il expirera le vendredi neuf mai à midi précis.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 10 avril. LETTRES-PATENTES (du 25 mars 1823) *par lesquelles S. M. proroge à tout le mois de juin 1823 le terme pour la déclaration des bois prescrite par le Règlement du 15 octobre 1822.*

Pub. le 11 avril. LETTRES-PATENTES (du 20 mars 1823) *par lesquelles S. M. autorise une émission de rentes amortissables, pour une somme de 16,844 l., 65 c., assigne les fonds nécessaires pour leur paiement et leur amortissement proportionnel au cours, et fait une assignation de 80,470 l., 60 c., pour être employée au paiement de pareille somme de rentes à inscrire sur le registre de la dette perpétuelle de l'État.*

Pub. le 14 avril. 1.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 23 mars 1823) *portant notification des dispositions données par S. M. relativement aux droits et frais de justice.*

2.° Note de l'Administration de la Dette publique, contenant la liste des Cédules rachetées au cours, et de celles qui ont été remboursées en valeur intégrale, durant le trimestre échu au 31 mars dernier.

PIÉMONT.

Turin, 10 *avril.* Le 6 du courant, on a célébré avec solennité, dans cette capitale, l'heureux anniversaire de la naissance de S. M. Les troupes de la garnison, infanterie, cavalerie et artillerie, avec douze pièces de canon, ont fait la parade en grande tenue sur la place du Château, en présence d'un concours immense de spectateurs qui prenaient part à la joie publique et manifestaient leurs sentimens d'amour envers nos augustes Souverains. LL. MM. ayant daigné paraître aux fenêtres du Palais, l'infanterie a fait trois salves de mousqueterie, auxquelles a répondu le canon de la citadelle, et ont défilé sous les yeux de LL. MM., au son des instrumens de musique. LL. MM. ont ensuite reçu les ambassadeurs étrangers. Il y a eu grand gala à la Cour, et LL. MM. ont reçu les hommages de toutes les personnes distinguées qui jouissent des grandes entrées.

12 *avril.* LL. MM. sont parties le 7 du courant, à neuf heures et demie, avec leur cortège ordinaire, pour se rendre à Gênes, où elles sont, comme

les années précédentes, passer le printems. Avant leur départ, Elles ont reçu les hommages et les vœux des personnes les plus distinguées.

— Les orages qui ont eu lieu, du 20 au 27 mars, sur les côtes de l'Adriatique, ont causé des désastres et plusieurs naufrages.

— Nous apprenons des diverses parties des États de S. M., que l'heureux anniversaire de sa naissance a été célébré partout avec le même enthousiasme et les mêmes marques de dévouement à l'auguste dynastie de nos Souverains bien-aimés.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1823.
Du 5 au 8 avril. 86 l., 86 l. 50 c. *Du 8 au 10 avril.* 86 l., 25 c., 87 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Selon les Grecs arrivés de Belgrade à Semlin, le dernier incendie de Constantinople aurait consumé plusieurs milliers de maisons; le quartier des chrétiens aurait été réduit en cendres.

— On annonce que les forteresses de Modon et de Coron sont tombées au pouvoir des Grecs.

— Le pacha de St-Jean-d'Acre, révolté contre le Grand-Seigneur, est serré par trois pachas, qui lui ont coupé toute communication par terre. Il a dû traiter avec les Hydriotes, pour en obtenir des secours.

— On apprend de Constantinople que le Grand-Seigneur a exilé le nouveau grand-visir. C'est, dit-on, une satisfaction accordée à lord Strangford.

ANGLETERRE.

Le duc de San-Lorenzo a échoué à Londres dans son projet d'un nouvel emprunt au nom des Cortès.

— Le tremblement de terre qui a eu lieu au Chili, le 14 novembre dernier, a été le plus terrible qu'on ait encore éprouvé dans ce pays. Valparaiso, ville de 15 mille âmes, est entièrement détruit, à l'exception de quelques maisons.

— Iturbide, empereur du Mexique, abandonné de ses troupes, s'est sauvé, dit-on, à Mexico avec vingt hommes. Le gouvernement républicain s'est installé à Xalapa.

ESPAGNE.

Bessières a paru le 21 à Alcala, à quatre lieues de Madrid. On croit que son projet est de s'emparer de la capitale. Les chefs royalistes paraissent avoir le dessein de surprendre les députés qu'ils pourront atteindre, afin de les garder en ôtages, pour répondre de la sûreté de la famille royale. Plusieurs insurgés de Valence doivent passer en Andalousie, pour intercepter tous les convois venant de Madrid.

— Les administrations financières doivent rester à Madrid, à l'exception de la section du trésor.

— Dans la Navarre et la Galice, plus de mille conscrits ont passé du côté des royalistes. Il paraît que Santos-Ladron a obtenu de nouveaux succès en Navarre.

— Les royalistes de Valence, après s'être emparés de Murviedro, ont pris le château de Segorbe.

— On annonce que le comte d'Amarante a remporté en Portugal, le 13 mars, une victoire signalée sur le général Rego, et que trois régimens constitutionnels ont passé sous ses drapeaux.

— Les forces de Mina sont de 10 à 12 mille hommes; Torrijos en a 4 à 5 mille, et l'Abisbal 3 mille. Le reste des forces constitutionnelles se réduit aux miliciens. Le baron d'Eroles rentre en Catalogne avec dix mille hommes. Merino, Zavala et Santos-Ladron se renforcent de jour en jour. On a été obligé de détacher presque toute l'escorte du Roi pour venir au secours de Valence. Les mesures extrêmes prises dans cette ville annoncent tout le danger qui menace les constitutionnels. Des mouvemens insurrectionnels se manifestent dans les Asturies.

— Il vient de paraître à Madrid, sans obstacle de la part de l'autorité, un écrit intitulé : *Sur la réforme de la Constitution.*

FRANCE.

Paris, 8 avril. L'armée française a dû passer la Bidassoa le 7. Le corps Gorosty l'avait passée le 31 mars avec 800 hommes. Le Trappiste l'a aussi passée avec 1000 constitutionnels, qu'il a amenés à l'armée de la Foi.

— On attend incessamment à Paris S. Exc. M. le duc de Bellune.

— Voici l'ordre du jour de S. A. R. le duc d'Angoulême, du 30 mars :

« Soldats ! je suis parmi vous. J'ai été satisfait du bon esprit qui vous anime, de votre constance à supporter les fatigues d'une longue marche pendant l'intempérie de la saison. C'est par l'éclat de toutes les vertus militaires que vous manifesterez bien et votre dévouement au Roi et à la patrie. *Fidélité, honneur, discipline*, tel sera toujours la devise du drapeau blanc sous lequel nous avons combattu. Je veillerai à tous vos besoins. Au quartier-général à Bayonne, le 30 mars 1823. *Signé* Louis-Antoine. *Contresigné* : le Major-général, Comte Guilleminot. »

Un autre ordre du jour, du 3 avril, recommande aux troupes le respect de la religion, des lois et des propriétés. Dans une proclamation aux Espagnols, le prince leur annonce que l'armée française n'a d'autre but que de faire cesser leurs maux et de les réconcilier avec leur Roi ; que tout se fera pour eux et avec eux ; que leur drapeau flottera seul sur leurs cités ; que les provinces seront administrées au nom de Ferdinand VII.

— On évalue à huit mille hommes la division de la Foi sous les ordres du baron d'Eroles.

— Le ministre de la guerre a proposé un projet de loi pour rendre disponibles pendant cette année, les jeunes gens de cette classe.

— Lord Fitzroy-Somerset, arrivé de Paris à Madrid, le 4, est parti le 6 pour Londres.

— S. Exc. M. le vicomte de Châteaubriand, en parlant sur le budget des affaires étrangères, a fait un exposé des plus lumineux, des détails

et des besoins de son ministère. Ce Budget a été adopté sans réclamation.

— Un journal (la *Quotidienne*) observe plaisamment que trois révolutions se retirent en même tems : celle de la France, par le côté gauche de la chambre des députés ; celle de l'Espagne, qui se réfugie à Séville, pour passer au besoin à Cadix, et de là dans les îles Canaries ; et enfin, celle du Portugal, qui tient des bâtimens à vapeur tout prêts pour gagner l'Amérique.

— S. A. R. *Madame*, duchesse d'Angoulême, qui se rend à Bordeaux, est arrivée le 2 avril à Orléans, aux cris de *Vive le Roi ! vive Madame !*

10 *Avril*. Une ordonnance royale confère à S. A. R. le duc d'Angoulême le pouvoir de nommer définitivement, pendant la durée de son commandement, à tous les emplois dans l'armée d'Espagne, et de décerner toute décoration des ordres royaux de S. Louis, de la légion d'honneur et du mérite militaire.

— Dans la discussion du budget relatif au culte catholique, plusieurs orateurs ont parlé avec force des besoins du clergé. Le ministre de l'intérieur a manifesté l'intention du gouvernement d'entrer à ce sujet dans les vues de la chambre.

— Une dépêche télégraphique, transmise en 35 minutes, a annoncé l'arrivée à Bordeaux de S. A. R. la duchesse d'Angoulême, le 8 du courant.

— Les ministres se sont réunis, le 8, chez le président du conseil.

— Le consul de France à Madrid, arrivé le 8 à Paris, n'a rencontré, de Madrid à Burgos, que 2 à 3 mille hommes, mal armés et mal équipés.

— On a célébré à Rome, le 23 mars, l'entrée du Saint-Père dans la 24.me année de son pontificat.

— Le 6 avril au soir ont été donnés à Bayonne tous les ordres pour le passage de la Bidassoa, qui devait s'effectuer le lendemain.

— Des lettres d'Allemagne annoncent que le duc de Leuchtenberg (Eugène de Beauharnais) a éprouvé le même jour deux attaques d'apoplexie.

12 *Avril*. Une dépêche télégraphique a été reçue en ces termes :

« *Bayonne*, 8 *avril*, à onze *heures*. M.gr le duc d'Angoulême a passé la Bidassoa le 7 au matin ; son quartier-général est à Yrun, où S. A. R. a été reçue par les habitans, aux cris de *Vive le Roi ! Vive M.gr le duc d'Angoulême !*

« *Bayonne*, 9 *avril*, à 6 *heures du soir*. S. A. R. M.gr le duc d'Angoulême fait occuper le port du Passage et le fort Isabelle. »

— Une dépêche du major-général, datée du 7, annonce que près de 150 réfugiés français et italiens, après avoir provoqué, par tous les moyens, les troupes françaises à la désertion, criant *Vive Napoléon II*, ont approché un canon, se sont écriés : *Vive l'artillerie française !* Le général a répondu : *Oui, vive l'artillerie, mais vive le Roi ! . . . feu !* Au même instant une compagnie masquée a débouché et a dispersé ceux que la mitraille avait épargnés. Le régiment Impérial-Alexandre s'est retiré sans coup férir. L'armée française est en pleine marche dans les directions de Pampelune, de Tolosa et de Saint-Sébastien.

Actions de la banque de France, 1480 fr., 1530 fr.

Cinq pour cent consolidés, 79 fr., 50 c. ; 84 fr., 30 c. ; 86 f. 10 c.

VARIÉTÉS.

§ I.er D'une flamme qui se dégage d'une montagne de l'Asie Mineure, près de Deliktash (l'ancienne *Olympus* de Strabon.).

On trouve dans Pline le passage suivant : « Il sort perpé- » tuellement du mont Chimère, près de *Phaselis*, une flamme » qui brûle nuit et jour. »

Pendant que le capitaine Beaufort dressait, en 1811, par ordre de l'amirauté anglaise, la carte de cette partie de l'Asie Mineure qu'on appelle maintenant la *Caramanie*, il aperçut la nuit sur une montagne voisine de *Deliktash*, une flamme qu'il alla visiter le lendemain. Voici sa description :

« Après avoir parcouru un espace d'environ deux milles à » partir de Deliktash, à travers une plaine fertile, cultivée en » partie, nous montâmes par une vallée rocailleuse et boisée » jusqu'au point d'où la flamme sort. Nous trouvâmes là un » bâtiment ruiné, à l'un des angles intérieurs duquel était une » ouverture d'environ trois pieds de diamètre, ayant la forme » qu'on donne à la bouche d'un four. C'est de là que la flamme » sort. La chaleur est intense, mais il n'y a absolument aucune » fumée. Des arbres, des broussailles, et toute espèce de » mauvaises herbes croissent presque au bord de ce petit cra- » tère. Le sol ne paraît pas ressentir l'effet de cette chaleur » à la distance de quelques yards. Le monticule est composé » de petits fragmens de serpentine, parmi lesquels on trouve » çà et là des blocs détachés de roches calcaires; aucune pro- » duction volcanique ne s'aperçoit dans le voisinage. A quelque » distance, un peu plus bas, sur le flanc du même monticule, » est une autre ouverture par laquelle, suivant toute apparence, » s'échappait, à des époques reculées, une flamme semblable. » Le guide déclara que, de mémoire d'homme, on n'en avait » vu qu'une, et toujours de la même grandeur et de l'apparence » qu'elle a actuellement. Jamais elle n'avait occasionné ni bruit » ni tremblement de terre, jamais elle n'avait jeté ni pierres » ni vapeurs malfaisantes. Quelque quantité d'eau qu'on eût » jeté dans cette ouverture, la flamme était restée du même » état. Les bergers préparent souvent leurs repas à la chaleur » de cette flamme : ils assurent, avec un grand sérieux, qu'il » ne serait pas possible d'y faire cuire des alimens qui auraient » été volés. »

L'auteur ne doute pas, d'après la comparaison des localités, que la flamme qu'il a visitée, ne soit celle dont parle Pline. Cette circonstance ajoute beaucoup de prix à l'observation de M. Beaufort (1).

Le même auteur rapporte que le colonel Hooke avait découvert une flamme du même genre à Samos, sur une montagne placée vers la partie occidentale de l'île, mais elle était intermittente, tandis que la flamme de Deliktash offre toujours un éclat invariable et semble produite par un dégagement de gaz constant. A Chittagong, au Bengale, il existe une flamme autour delaquelle on a aussi bâti un temple. (*Extrait des Annales de Physique et de Chimie.*)

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, *ancienne et moderne*, etc., par une société de gens de lettres et de savans; Tomes XXXIII et XXXIV. A Paris, chez L. G. Michaud, libraire-éditeur, rue de Cléry, N.° 13, 1823.

Les auteurs de la *Biographie Universelle* continuent leur travail avec constance, et tout annonce qu'ils le termineront avec le même succès qu'ils ont obtenu jusqu'ici. C'est une des grandes entreprises de ce genre qui aura été poursuivie avec le plus de soins et de persévérance.

---

(1) Le mont Chimère, nommé par Ovide *Chimærifera*, situé dans la Lycie, ne peut être autre chose que la montagne visitée par le capitaine Beaufort, eu égard à sa position relativement aux villes de Phaselis et d'Olympus. La flamme du mont Chimère a été célèbre dans l'antiquité. On savait déjà chez les anciens que l'eau ne produisait sur cette flamme aucun effet sensible, et l'on croyait qu'elle ne pouvait s'éteindre qu'avec de la terre. On sait comment cette montagne a donné lieu à la fable du monstre de ce nom. On croyait que des lions habitaient sur le sommet de la montagne, que sur les flancs étaient des pâturages où paissaient des chèvres, et à son pied des marais remplis de serpens. Ce qui avait fait dire que la Chimère avait la tête d'un lion vomissant des flammes, le corps d'une chèvre et la queue d'un dragon. Cette explication est beaucoup plus naturelle que celles tirées des noms des trois capitaines des Solymes, ou de la forme d'un vaisseau de pirates, ou des hautes qualités qui distinguaient le grand [illegible].

Note du Réd. du Journ.

Parmi les articles importans contenus dans cette nouvelle livraison, nous avons principalement remarqué les suivans: *Saint Pierre* et *Saint Paul*, apôtres, par M. Gence; *Paswan-Oglou*, par M. Audiffret; *Peiresc* et *Pétrarque*, par M. Foisset aîné; *Guillaume Penn*, par MM. Depping et Weiss; *Periclès*, par M. Daunou. *La Pérouse*, par M. de Rossel; *Péthion* et *Pichegru*, par M. Beaulieu; *Phidias*, par M. Emeric David; *Philippe* de Macédoine, *Philippe-le-hardi* (roi de France), *Philippe-le-Bel* et *Philippe-de-Valois*, par M. Villenave. *Pie VI*, par M. Desportes-Boscheron; *Pindare*, par M. Amar-Durivier, les deux *Pitt*, par M. Dezos de la Roquette, etc.

Nous avons indiqué chaque fois les articles fournis par les auteurs savoisiens. Nous devons faire une mention spéciale des articles qui suivent: *Pierre l'hermite* et *Piron*, par M. Michaud aîné; *Philippe-Auguste*, *Pierre I.er*, *Pierre II*, *Pierre III* et *Paul I.er*, Czars de Russie, par M. Michaud jeune, *Paschase de St. Jean*, *François Patrice*, *Paul-Emile* (l'ancien), *Pausanias* (l'historien), *Pinello* (Antonio de Léon), etc., par M. C. M. Pillet.

Pour compléter cette dernière annonce, nous ajouterons que, sur la demande des Editeurs, nous avons fourni dans le Tome 33 l'article *Pascal* (Blaise).

CHARADE.

Le nectar, le poison passent dans mon premier.
Chacun derrière soi promène mon dernier.
Dieu vous garde, lecteurs, des mains de mon entier!

Le mot de la dernière *Enigme* est *année*.

Marchés de Chambéry des 8, 10 *et* 12 *avril* 1823.

	Le Veissel.			L'Hectolitre.	
Bled.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix*	15	40	—	18	93
Seigle	9	00	—	11	76
Orge	8	50	—	11	11
Sarrasin	6	00	—	7	84
Maïs	9	00	—	11	76
Avoine (1)	11	50	—	8	12
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	32 1/2
Viande, *idem*, *idem*.				0	60

(1) Rapport des 3 veiss. en hectolitres: Froment . . . 0 813; Seigle . . . 0 765; Avoine . . . 1 416.

Chambéry, Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 17.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 25 Avril.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 24 avril. Samedi dernier, 19 du courant, il commença à tomber ici, dans la plaine, quelques flocons de neige; le lendemain, dimanche, une neige extrêmement abondante est tombée pendant presque toute la matinée, au point de blanchir entièrement le sol et les toits des maisons, malgré la grande humidité résultant des pluies qui avaient précédé. Il en est encore retombé dans l'après-midi. Le tems s'étant subitement éclairci, il a gelé dans la nuit du 20 au 21.

— S. M. l'Empereur de Russie a daigné conférer la Croix de Sainte-Anne de première classe à M. le marquis [illegible] de Faverges, Major général commandant la brigade de Piémont.

AVIS.

Intendance Générale de Savoie.

Par Lettres-Patentes du 1.er mars 1822, S. M., d'après les rapports avantageux qui lui ont été faits sur l'établissement formé à Chambéry par les sieurs Gagnière et C.e, pour la fabrication du savon, a daigné leur accorder le privilége exclusif pour cette fabrication dans le duché de Savoie, pendant la durée de quinze ans, pourvu que dans un an, ils fissent constater par le Conseil de Commerce, par M. l'Intendant général de la Savoie, la mise en activité de leur manufacture. Ces Lettres-Patentes défendent à qui que ce soit d'établir dans ce duché, pendant la durée de ce privilége, une semblable manufacture de savon, sous peine de 1000 l. d'amendes.

La mise en activité de cette manufacture ayant été constatée par M. l'Intendant général, suivant procès-verbal du 24 mars de cette année, transmis à S. Exc. le Président du Conseil de Commerce, avec des échantillons de ses produits, les sieurs Gagnière frères et C.e ont été reconnus avoir droit à la pleine et entière jouissance du privilége obtenu.

Le Secrétaire de l'Intendance Générale,

[illegible]

N. B. Nous croyons pouvoir [illegible], dans un de nos prochains N.os, une notice détaillée sur cet [illegible].

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 18 avril. NOTIFICATION *de la Commission Supérieure de liquidation (du 7 avril 1823) contenant une liste des créanciers en [illegible] France, qui se trouvent liquidés, et qui, pour obtenir leur paiement sans retard, doivent se conformer aux dispositions qui ont été indiquées [illegible] les précédentes Notifications.*

Pub. le 19 avril. MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes (du 1.er avril 1823) portant notification des dispositions données par S. M. relativement aux Notaires [illegible] des [illegible] de monnoie.*

Pub. le 21 avril. MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes (du 31 mars 1823) par lequel [illegible] S. M. assigne une somme annuelle de [illegible] pour être employée au remboursement à la valeur intégrale des rentes amortissables de la dette publique.*

PIÉMONT.

Turin, 1.er avril. L'anniversaire de la naissance de S. M. a été célébré à Cagliari avec beaucoup d'éclat. Au dîner donné à cette occasion par S. Exc. M. le marquis d'Yenne, Gouverneur du Duché, ont assisté S. Em. le cardinal [illegible], Mgr l'Archevêque de Gênes, Mgr [illegible], nouveau Nonce de S. S. en Portugal, et Mgr [illegible], évêque de Castelsardo en Sardaigne.

19 avril. LL. MM. nos augustes Souverains sont arrivés à Gênes le 2 du courant, à 4 heures après midi, aux [illegible] de joie de la population entière, accourue à leur passage, et au bruit du canon de la [illegible], des forts de terre et de l'escadre [illegible]. LL. MM. ont été reçues au Palais par les premières Autorités [illegible], civiles et militaires, les Dames et la Noblesse, ayant à leur tête S. Exc. M. le marquis d'Yenne, Gouverneur du Duché. Le soir, LL. MM. se sont rendues au théâtre richement illuminé, où elles ont été accueillies par de nouveaux témoignages d'allégresse et de respectueux dévouement. Le lendemain LL. MM. ont reçu les hommages des fonctionnaires, des commandans de Corps et de la Noblesse, et le soir, il y a eu cercle des Dames à la Cour.

— Le 11 du courant, ont été échangées à Turin les conventions relatives à l'évacuation du Piémont par les troupes autrichiennes, entre S. Exc. M. le comte de la Tour, ministre des affaires étrangères, et M. [illegible] plénipotentiaire de S. M. l'Empereur de Russie.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On a des détails sur l'incendie de Constantinople. Le nombre des maisons turques consumées par les flammes est de [illegible] mille, avec 50 mosquées, dans un seul quartier. Le feu s'est manifesté en plus de vingt lieux à la fois. La flamme [illegible] par le vent, a épargné les quartiers des Chrétiens. L'incendie a duré [illegible] jours.

— Le butin fait à Napoli par les Grecs, consistant en 3-5 canons, 60 mille fusils, meubles, argenterie, etc., a été mis en dépôt sous scellé, pour être partagé après la prise de Corinthe et de Patras. Il en sera fait trois parts égales, l'une pour le gouvernement, la seconde pour l'armée, et l'autre pour la marine.

ANGLETERRE.

Dans la séance du 14, lord Liverpool et M. Canning ont mis sous les yeux des deux chambres les documens concernant les conférences de Vérone et les affaires d'Espagne. L'un et l'autre ont exposé, dans de longs discours, les motifs que l'Angleterre a eus de refuser de prendre part à toute discussion relative à une intervention armée dans les affaires d'Espagne, et les moyens qu'elle a employés pour prévenir la guerre. Quant au Portugal, ils ont déclaré que l'Angleterre n'était engagée à le soutenir que dans le cas d'une légitime défense, mais que la France n'avait aucune intention d'attaquer ce royaume.

— A la nouvelle du commencement des hostilités en Espagne, les ministres ont dépêché un message à S. M. à Brighton.

— M. Canning a réitéré au parlement l'assurance de *la plus stricte neutralité*.

ESPAGNE.

Toute la population des villes et des campagnes se porte sur le passage de Mgr le duc d'Angoulême, qui est reçu partout comme un libérateur. Trois députés des provinces basques sont venus lui rendre hommage et reconnaître le gouvernement provisoire durant la captivité du roi Ferdinand.

— Le général Bourke occupe les hauteurs de Saint-Sébastien. La garnison de cette place a voulu faire une sortie, elle a été vivement repoussée par les Français, qui ont combattu avec héroïsme. S. A. R. le duc d'Angoulême s'est rendu sur les lieux, pour décerner des croix d'honneur à ceux qui se sont le plus distingués. Le général Bourke a été nommé Commandeur de Saint-Louis. Le prince a couché le 11 à Tolosa. Le même jour l'avant-garde du premier corps était à Villaréal, à deux marches de Vittoria. Le duc de Reggio occupait Villafranca. S. A. R. jouit de la meilleure santé.

— L'occupation du port du Passage est très-importante pour maintenir les communications de l'armée française par mer et recevoir des transports par cette voie.

— Il est déjà question à Lisbonne d'emmener le Roi de Portugal dans les Açores, et de l'embarquer au besoin pour l'île de Madère.

— L'agitation est grande à Madrid et tout y fait présager une crise; on ne compte nullement sur une défense contre l'armée française. Le général Torrijos, qui est venu prendre le porte-feuille de la guerre, part pour Séville. On n'a aucune nouvelle des soixante députés qui sont partis le 23 pour cette ville.

— Les royalistes continuent de harceler la ville de Valence. Les paysans des campagnes lieu-peuplées des environs prennent en général leur parti.

— La garnison de Saint-Sébastien se compose de 1500 hommes de troupes de ligne et de 1000 miliciens. Celle de Pampelune s'est retirée dans la citadelle de cette place, au milieu des huées de la population et des cris de *Vive Ferdinand !*

— Les royalistes occupent le Pardo et l'Escurial.

— C'est le 9 que le 3.e corps de l'armée française, commandé par le prince de Hohenlohe, est entré en Espagne par S. Jean-Pied-de-Port.

— La junte provisoire du gouvernement d'Espagne vient d'adresser à la nation espagnole une [illegible] proclamation, signée [illegible], [illegible] et [illegible].

— Pampelune et S. Sébastien sont investis. Les [illegible] se multiplient. On annonce de grands mouvemens de ce genre en Andalousie.

FRANCE.

Paris, 15 avril. Une ordonnance royale rappelle dans le royaume, sous les peines portées par les lois, tout Français qui se trouvant, avec ou sans autorisation, au service de quelque puissance étrangère, serait dans le cas d'agir en Espagne contre l'armée française.

— On croit qu'il y a eu [illegible] dans l'affaire de la [illegible]; on présume que le capitaine Delon s'y trouve compris.

— On a formé, à une [illegible] de Perpignan, un corps de huit mille Espagnols royalistes, à qui il vient [illegible] aux mêmes fonds.

— Le corps du maréchal Moncey, combiné avec celui du baron d'[illegible], au nombre total de 40,000 hommes, doit entrer en Espagne le 18.

— Il paraît que les préfets ont reçu l'ordre de faire surveiller de près les marchands ambulans, les [illegible] voyageurs et les colporteurs de nouvelles.

— M. le maréchal duc de Bellune est arrivé hier au soir à Paris; il a eu conseil des ministres chez S. Exc. M. de Villèle.

— M. le vicomte Digeon, pair de France, qui avait par intérim le porte-feuille de la guerre, vient d'être nommé ministre d'état et membre du conseil privé.

— Le budget de la marine, proposé à 63 millions, a été adopté avec une réduction de 3 millions.

— Les incendies recommencent dans le département de la Somme.

17 *Avril.* Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 15, porte ce qui suit : « Pampelune est serrée de près, le quartier-général était le 14 à [illegible]; il sera le 17 à Vittoria, les deux corps d'armée seront le même jour sur l'Ebre. »

— Lorsque S. A. R. le duc d'Angoulême était sous les murs de Saint-Sébastien, la garnison de la place fit avancer une pièce de 24; un boulet [illegible] de cette pièce, vint percer une maison au pied de laquelle se trouvait le prince.

— Le Moniteur vient de publier des réflexions et des pièces authentiques, pour démontrer que dès l'origine de la révolution espagnole, cette révolution a dirigé ses efforts contre la France, en accueillant les transfuges traîtres à leur patrie, et secondant leurs projets de renverser le

gouvernement de Louis XVIII et de changer la dynastie, projets hautement avoués par leurs auteurs dans leurs proclamations, et confirmés par le drapeau qu'ils ont déployé sur les bords de la Bidassoa; qu'ainsi l'agression n'est point du côté de la France, qui ne fait qu'user du droit d'une légitime défense.

— La *Gazette universelle d'Augsbourg* annonce, sous la rubrique de Vienne, 6 avril, que les régimens autrichiens qui viennent de l'Italie, ont reçu l'ordre de faire halte provisoirement.

— L'armée française a franchi sans obstacle les fameux défilés de Salinas, en avant de Vittoria, que Ballesteros avait abandonnés. Le prince généralissime a quitté, le 15, Tolosa, après y avoir installé la junte espagnole.

18 *Avril*. Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 17, annonce que les avant-gardes sont à Vittoria et à Bilbao. C'est le général Quesada qui est entré dans cette dernière place.

— Les troupes de Mina ont évacué Puycerda, qui est au pouvoir des Français.

— A la suite de l'arrivée d'un courrier extraordinaire de Londres, les ministres se sont réunis chez S. Exc. le président du Conseil.

P. S. Une dépêche télégraphique, postérieure à la précédente, annonce la prise du port et de la citadelle de Guetaria, deux cents hommes dont deux colonels et six officiers, avec cinq pièces de canon ont été pris dans cette affaire. Burgos doit avoir été évacué le 14. L'armée française est partout accueillie avec enthousiasme.

Actions de la banque de France 1530 fr.

Cinq pour cent consolidés 84 fr., 50 c., 84 fr. 60 c.

VARIETÉS.

PHILOSOPHIÆ TURONENSIS *Institutiones ad usum Collegiorum et Seminariorum, Vol. I: Historia Philosophiæ.*

PHILOSOPHIE DE TOURS, à l'usage des Colléges et des Séminaires, Volume I. Histoire de la Philosophie. A Tours, chez Mame, imprimeur-libraire, 1822. Un vol. in-12 de 508 pages. Se trouve à Paris, chez Delalain, veuve Nyon, Brunot-Labbe et Rusand, et à Lyon, chez les frères Périsse.

Dans l'état actuel de la philosophie, un bon traité élémentaire dans cette matière, convenablement adapté aux formes de l'enseignement public, n'est pas un œuvre facile à faire. Les matériaux existent sans doute dans les nombreux ouvrages publiés par les diverses écoles de philosophie de France, d'Allemagne, d'Angleterre et d'Ecosse; mais combien le choix en est délicat! Il ne peut appartenir qu'à un esprit très-éclairé, judi-

cieux, de bonne foi, exempt de préjugés et de préventions, de tirer de cette multitude de théories, d'opinions et de systèmes, des connaissances positives, une doctrine pure, un [illegible] propre à nourrir l'esprit de la jeunesse, à le former, qui la dirige dans la bonne route et qui garantisse ses premiers pas d'un funeste écart, en un mot, un cours de saine philosophie classique. Cette tâche importante a été essayée en dernier lieu par quelques bons esprits. On a cité avec éloge les Leçons de Philosophie de MM. [illegible] et Laromiguière, dont l'auteur du livre que nous annonçons s'est plu à rendre un honorable témoignage.

M. Gley, auteur de la Philosophie de Tours, dans son Discours préliminaire adressé aux étudians, pose les premiers élémens de la philosophie. Il trouve le principe des connaissances humaines dans un certain nombre de faits et de vérités premières qui sont démontrés aux yeux de la saine raison, comme [illegible] et Fénelon, il fonde la philosophie sur le sens commun.

C'est une heureuse idée de faire entrer dans un cours élémentaire de philosophie une histoire succincte de toutes les doctrines philosophiques qui ont paru sur la terre, depuis l'enfance [illegible] jusqu'à nos jours. L'exposé [illegible] des premières vérités reconnues, des opinions et des systèmes qui ont pris naissance dans l'observation et la méditation, dans la marche de l'esprit humain, dans les découvertes, dans l'esprit de secte, et encore le même, dans les travers de certains génies, dans ceux des [illegible] intéressans, où les rapprochemens sont faits avec discernement et méthode, est non-seulement susceptible d'un grand intérêt, mais il devient une source d'instruction réelle, il ouvre un vaste champ à la réflexion, il peut être considéré, si non comme introduction à un cours de philosophie, au moins comme un complément indispensable de cette branche des études.

Nous aurions pensé que ce tableau historique, envisagé sous ce dernier point de vue, serait exposé peut-être avec plus de fruit à la suite des leçons élémentaires proprement dites, qui prépareraient les élèves à une intelligence plus directe, plus facile et mieux sentie des doctrines philosophiques des diverses écoles. L'auteur de la Philosophie de Tours en a jugé autrement. Il a pu croire qu'en déroulant d'abord sous les yeux des élèves cette longue série d'efforts, de découvertes plus ou moins heureuses, d'hypothèses et d'erreurs, dans la recherche de la

[illegible], c'est les mettre à même d'entrevoir le fort et le foible des diverses doctrines, d'apercevoir leurs analogies, leurs points de contact, leurs contradictions, que c'est leur indiquer aussi, d'une manière indirecte, la bonne route qu'ils doivent prendre, [illegible] à suivre alors avec confiance un maître sage qui [illegible] comme un guide nécessaire dans ce labyrinthe [illegible] et de systèmes, et capable de [illegible] de cet [illegible], les conséquences les plus [illegible] qui doivent [illegible] cette matière. Quoi qu'il en soit, nous [illegible] que l'expérience que l'auteur a faite de sa [illegible] été, et qu'il n'aurait pas man[illegible] les inconvéniens qu'elle aurait pu offrir dans la pratique.

Le premier volume que nous annonçons contient l'Histoire de la philosophie. L'auteur convient qu'entr'autres sources où il a puisé, l'excellente Histoire comparée des Systèmes de Philosophie, de M. Degerando, lui a été fort utile. Cet ouvrage [illegible] en effet un des plus complets qui aient été publiés [illegible].

M. [illegible] y expose d'abord les plus anciennes traditions du genre humain recueillies par Moïse. Il cherche ensuite les vestiges des traditions chez les peuples profanes, tels que les Chaldéens, les Perses, les Égyptiens, les Indiens, les Phéniciens et les Celtes. De là il passe au premier âge de la philosophie des Grecs, dont il examine la cosmogonie et la mythologie.

En Italie, il commence par l'École de Pythagore et cite les [illegible] élèves qui en sont sortis. Viennent ensuite les Écoles d'Élée, d'Héraclite et la secte des Sophistes.

Le chapitre cinquième est consacré à l'École Ionienne, fondée par Thalès, et qui compte quelques élèves célèbres.

L'École de Socrate mérite une attention particulière, réclamée à la fois par le nom de son illustre chef et par celui du fondateur non moins illustre de la première Académie. Avant de passer à celle-ci, l'auteur s'arrête un instant à quelques Écoles secondaires, entées, en quelque sorte, sur celle de Socrate, telles que le Cyrénaïsme, le Mégarisme, la secte [illegible] et la philosophie du Cynosarge, fondée par le fameux Antisthène.

Après avoir développé avec quelque étendue la philosophie de Platon, il jette un coup d'œil sur les trois dernières Académies.

Le Lycée, le Portique, et les Écoles d'Épicure et de Pyrrhon terminent le tableau de la philosophie des Grecs.

Arrivé aux Romains, l'auteur montre comment les doctrines de la Grèce s'introduisirent à Rome. Il s'arrête particulièrement à Cicéron, dont il examine les principaux ouvrages philosophiques. Après quoi, il dit un mot des philosophes ro-

mains qui se partagerent entre les diverses sectes de la Grèce.

L'École d'Alexandrie, la philosophie des Juifs depuis la captivité de Babylone, et celle des Pères et des Docteurs de l'Église le conduisent jusqu'au moyen âge, où commence ce qu'il appelle la seconde Période de la Philosophie, laquelle s'étend du septième au seizième siècle inclusivement.

Bacon ouvre la Période suivante. Le défaut d'espace ne nous permet pas d'entrer ici dans les détails importans que comprend cette troisième partie du tableau historique tracé par l'auteur. Nous nous contenterons de citer les écrivains dont il analyse successivement les doctrines. Il passe en revue Bayle, Gassendi, Hobbes, Gale, Cudworth, More, Burnet, Newton, Locke, Huet, Gassendi, Descartes, Bossuet, Fénélon, Malebranche, les auteurs de Port-Royal, Leibnitz, Stanley, d'Aguesseau, d'Alembert, Anquetil du Perron, Barthélemi, Batteux, Bergier, Berkeley, Brucker, Buffier, Buffon, Condillac, Diderot, Dumarsais, Fabricius, Fontenelle, S'Gravesande, Helvétius, Hume, Laharpe, Montesquieu, J. J. Rousseau, l'École écossaise, celle de Kant, MM. de Bonald, Boldé, de Châteaubriand, Cuvier, Flotte, Degerando, La Romiguière et de la Mennais. Cette seule nomenclature peut donner une idée de l'intérêt que présente cette dernière partie.

L'auteur a promis une doctrine solide, religieuse et étrangère à tout esprit de système, il nous paraît qu'il a tenu parole. Son livre est écrit en français et en latin. Il propose, pour l'exercice des leçons, de faire d'abord lire et discuter le sujet en français, de le faire ensuite répéter en latin et d'argumenter dans cette dernière langue. Chaque chapitre est accompagné de sujets indiqués de composition.

L'auteur annonce qu'il a travaillé trente-six ans à son histoire de la Philosophie : ce qui la recommande suffisamment aux maîtres qui seront dans le cas d'en faire usage, et son expérience dans l'enseignement de la Philosophie, est une garantie de la bonté de sa méthode.

Marchés de Chambéry des 15, 17 et 19 avril 1823.

	Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Bled.					
Froment, *Prix.*	15	23	—	18	25
Seigle	9	00	—	11	75
Orge	8	25	—	11	[illegible]
Sarrasin	5	50	—	7	[illegible]
Maïs	9	00	—	11	[illegible]
Avoine (1)	11	50	—	8	00
Pain, 1re qualité, la livre				0	[illegible] 1/2
Viande, bœuf, [illegible]				0	[illegible]

(1) Rapport des 3 [illegible]

Chambéry, Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 18.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 2 Mai

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement. Pour six mois, 8 l. n. 50 cent.; pour l'année, à Chambéry, 15 l. n.; dans le Duché, 16 l. n., et hors du Duché, 17 l.

N. B. Ce Journal tient lieu de Feuille d'Avis pour toutes sortes d'annonces, de ventes, de demandes, d'effets perdus ou trouvés, etc. etc.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 1.er mai. Voici le résultat des observations météorologiques du mois d'avril dernier.

AVRIL 1823.

BAROMÈTRE à 0.°	Millim.	Pou. Lig.	THERMOMÈTRE	Centigrade	de Réaumur
Du 1.er au 10	732. 8	27 0. 9	Du 1.er au 10	+ 10°.8	+ 9. 7
Du 11 au 20	736. 6	27 2. 5	Du 11 au 20	+ 9°.0	+ 8. 1
Du 21 au 30	735. 0	27 2. 1	Du 21 au 30	+ 13°.0	+ 10. 8
Max. le 17	741. 4	27 6. 2	Max. le 19	+ 22°.0	+ 19. 8
Minim. le 5	723. 8	26 8. 6	Min. le 21	+ 0°.0	+ 0 0

PIÉMONT.

Turin, 23 avril. La construction d'un pont en pierre sur le Tessin, est d'une haute importance pour assurer une communication facile et durable entre les États de S. M. notre Roi et ceux de S. M. I. et R. A. L'établissement de ce pont auprès de Boffalora, a été concerté entre les deux gouvernem

ment, et l'entreprise en sera mise aux enchères, à Milan, le 12 mai prochain, sur la base de 827,580 livres, outre la cession à l'entrepreneur des matériaux déjà destinés à cet effet, évalués à la somme de 330,420 l. L'entrepreneur devra donner caution pour la somme de 50,000 l. en biens fonds ou en deniers. Les conditions peuvent être consultées à Turin, auprès de l'Agence Royale Économique.

24 *Avril*. La Société Royale d'Agriculture de cette ville, dans sa séance du 22 de ce mois, entr'autres objets intéressans, s'est occupée d'un projet soumis au Gouvernement, pour l'établissement d'une vaste pépinière de mûriers en Savoie, à l'effet d'y propager la culture de cet arbre précieux et d'encourager ainsi l'éducation des vers-à-soie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour 100, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1823.
Du 19 au 24 avril 1823 89 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

On écrit de Bucharest, 31 mars, que des tartares ont apporté vers le Danube des firmans du Grand Seigneur qui ordonnent une levée universelle de tous les Musulmans, entre quinze et cinquante ans, pour marcher contre les Grecs. Le rendez-vous de la grande armée en Thessalie, est à Sophia.

ANGLETERRE.

Après une discussion sur le bill qui défend aux sujets de S. M. B. de prendre du service dans l'étranger, ce bill a été maintenu dans l'intérêt de la neutralité.

— M. Canning a été interpellé s'il n'existait pas un traité par lequel la Russie se serait engagée à débarquer au besoin des troupes à Toulon, pour seconder la France dans la guerre d'Espagne, le ministre a répondu qu'il ne croyait point à l'existence d'un pareil traité. Dans la séance du 17, M. Plunkett a reproduit la motion pour l'émancipation des catholiques. M. Canning a déclaré qu'il ne croyait pas le moment favorable au succès de cette affaire, attendu la division du ministère sur cette question et la composition actuelle du Parlement. M. Brougham, qui, dans la dernière séance, avait fait une longue et violente sortie contre la France et, en particulier, contre M. de Chateaubriand, a attaqué, dans celle-ci, M. Canning sur

des voies peu honorables qu'il lui attribue sur son entrée au ministère. M. Canning s'est levé avec indignation et a protesté contre la fausseté de ces allégations.

— M. Hill, messager du Roi, vient de partir de Londres, avec des dépêches pour l'Espagne.

ESPAGNE

L'armée française est partout reçue à bras ouverts; les villes sont illuminées, les fenêtres sont décorées du drapeau blanc, et le peuple témoigne sa joie par des danses publiques. Les paysans crient: *Vive le Roi Ferdinand! Vive la France!* Le Prince généralissime est très-aimé des soldats, dont il s'occupe avec beaucoup de sollicitude. La discipline est rigoureusement observée.

— On ne doit s'attendre à aucun événement majeur dans les mouvemens des troupes françaises, jusqu'à ce que l'armée des Pyrénées orientales ait pris ses positions dans la Catalogne. On sait que Molitor marchait sur Saragosse, et que tout le flanc gauche de Mina est à découvert.

— C'est le 3.e corps, commandé par le prince de Hohenlohe, qui fait le blocus de Saint-Sébastien et de Pampelune.

— Dans la prise de Logrono, un carré de 900 constitutionnels, qui faisait une vive résistance, a été enfoncé par l'avant-garde du général Obert. Ce sont les voltigeurs qui ont brisé les portes de la ville, que les constitutionnels avaient barricadées. Un général a été pris.

FRANCE

Paris, 22 *avril.* De nouvelles élections viennent de pourvoir aux places de députés restées vacantes. M. de Marchangy a été réélu à Lille: il a réuni 295 voix sur 310. Dans la Vendée, où M. Manuel, nommé aux Sables et à Fontenay, avait opté pour les Sables, M. de Vasse, candidat royaliste, a obtenu 192 voix sur 365. Dans le Calvados, M. de Bonvouloir, candidat royaliste, a eu 215 voix sur 346, M. Lemercier en a eu [illegible] et M. Benjamin Constant, sept. Les départemens de la Nièvre et du Finistère ont aussi élu des candidats royalistes.

— La division Obert occupe Logrono, et une brigade de la division Molitor est à Tudela. Le passage de l'Èbre a eu lieu sans difficulté. Mg.r le duc d'Angoulême est attendu avec impatience à Burgos, qui a été en

été évacué le 14 par les troupes des Cortès. Le quartier-général français était le 17 à Vittoria. On a trouvé à Pancorbo 31 pièces de canon, avec des bombes et boulets. Des nouvelles de Madrid annoncent que le parti constitutionnel commence à s'y désorganiser.

— Le chevalier de Lostende, aide-de-camp du général Guilleminot, qui avait été arrêté, vient d'être mis en liberté et complètement justifié.

— Une frégate, partie de la Guadeloupe le 10 mars dernier, a rapporté que le vaisseau français le *Jean-Bart* a pris un bâtiment espagnol, chargé de deux millions de piastres pour le gouvernement des cortès. On sait du reste que le gouvernement français a défendu la prise des bâtimens de commerce espagnol, et a généreusement renoncé aux armemens en course.

— Le corps du prince de Hohenlohe s'étend dans l'Arragon, pour se mettre en communication avec le maréchal Moncey, qui entrera en Catalogne le 23 ou le 24.

24 *Avril.* La chambre des Députés a adopté le budget de 1824. Aucun membre de la gauche n'a voté. M. Labbé-de-Ville-l'Évêque, du centre gauche, qui jusqu'ici ne prenait aucune part aux délibérations, a pris la parole contre le projet qui autorise au besoin de lever en 1823 les jeunes gens de cette classe, qui ne devaient être appelés qu'en 1824. Ce projet de loi a été adopté.

— L'élection de M. de Marchangy a été approuvée; ce nouveau député a prêté le serment.

— Une conspiration espagnole a été découverte à Perpignan. On a arrêté un porteur de dépêches de Mina.

Actions de la banque de France 1520 fr., 1530 fr.

Cinq pour cent consolidés 83 fr., 60 c., 83 fr., 95 c.; 84 fr., 50 c.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS.

NOTICE *sur la Fabrique de Savon établie à Merande, près Chambéry, par MM.* GANIÈRE *frères et Comp.e*

Tout ami de son pays doit applaudir aux efforts des hommes actifs et intelligens qui cherchent à introduire dans leur patrie de nouvelles branches d'industrie et de commerce, propres à pourvoir immédiatement aux besoins de la société, en créant

l'avantage inappréciable de mettre en valeur des matières premières qui resteraient sans utilité, d'augmenter ainsi la masse des richesses locales, et de prévenir une trop grande exportation de numéraire.

Le dernier N.° de ce Journal a fait connaître la mise en activité de la Fabrique de savon de MM. Ganière, et le Privilége qu'elle a obtenu de S. M. Nous allons ajouter ici quelques détails que nous avons promis sur cette utile Manufacture. Nous les tirerons du Rapport de la visite faite par M. l'Intendant-Général de la Division de Savoie, à l'effet de constater la situation actuelle de la Fabrique et la nature de ses produits.

M. l'Intendant-Général, assisté de témoins et expert et du Secrétaire de l'Intendance Générale, s'est transporté à Meranne, le 24 mars dernier. M. l'Intendant et les personnes qui l'accompagnaient ont donné leur attention à toutes les parties de la Fabrique, et ont examiné avec soin la qualité des savons qu'elle produit.

Cette Fabrique, située dans un emplacement spacieux, clos de mur et jouissant d'un cours d'eau dans son intérieur, comprend : 1.° Une maison de maître, ayant vue sur toutes les parties de l'établissement, et réunissant un atelier de serrurier, un autre de charpentier et un petit laboratoire de chimie ;

2.° Un vaste hangar construit à neuf, couvert en ardoises, clos de mur, sous lequel se trouvent un appareil distillatoire pour la fabrication de l'acide pyroligneux, employé à la confection des soudes pour savon blanc, et disposé de manière à mettre à profit la vapeur qui sort du bois, lorsqu'on le charbonne ;

3.° Un fourneau à reverbère pour la fabrication des soudes ;

4.° Deux vastes chaudières en pierres de taille avec les fonds en métal, le tout solidement cimenté, pouvant fournir quatre cents quintaux métriques de savon par mois, et même au delà, selon que l'écoulement pourra l'exiger,

5.° Une petite chaudière, dite d'essai ;

6.° Quatre mises et six citernes pour le service des grandes chaudières,

7° Diverses pompes, les unes fixes, les autres mobiles, et autres pièces nécessaires pour le service des différens appareils.

Les fourneaux sont construits de manière à économiser, autant que possible, les combustibles, dont la Manufacture a d'ailleurs la faculté de s'approvisionner en proportion de ses besoins, et pour un grand nombre d'années, dans une carrière de lignite que MM. Garière ont mise en exploitation dans la commune de Souaz, et dont le transport est d'une grande facilité.

La dernière partie de l'Établissement consiste en écuries et remises, et en un vaste magasin. M. l'Intendant-Général, avec les témoins et expert, se sont rendus dans cette dernière pièce; ils y ont trouvé la quantité d'environ deux cent cinquante quintaux métriques de savons fabriqués en blanc, en bleu vif et en bleu pâle, tous marqués de l'empreinte de la Manufacture.

Après un examen attentif de ces produits, l'Expert a été invité à manifester son opinion sous le rapport de leur qualité. Celui-ci a fait remarquer et a déclaré que ces savons présentent une pâte bien égale, une marbrure bien prononcée, une coupe douce, et que, d'après les connaissances qu'il a acquises par un long commerce en savons, ceux de la Fabrique de MM. Garière égalent les meilleurs savons de Marseille, et qu'ils ont encore sur ceux-ci l'avantage de ne conserver presque aucune odeur de soufre, d'avoir la propriété, constatée par les divers essais qu'il a eu occasion d'en faire dans d'autres circonstances, de dégraisser les étoffes sans en altérer les couleurs, sans imprégner les linges d'une certaine mauvaise odeur qu'ils conservent lorsqu'ils sont blanchis avec des savons mal fabriqués; qu'en un mot, il pense que les diverses qualités de savons de la Fabrique de MM. Garière peuvent remplacer les diverses qualités que Marseille verse dans le commerce.

Aux divers échantillons remis à M. l'Intendant-Général, pour être transmis à S. Exc. M. le Président du Conseil de Commerce, MM. Garière l'ont prié de vouloir bien joindre un échantillon de savon liquide, à la fabrication duquel ils se proposent de se livrer, dont l'usage n'est presque pas connu en Savoie, et lequel réunissant la même propriété que les autres pour le dé-

graissage, aura de plus l'avantage d'être moins cher et de présenter ainsi une ressource pour la classe indigente.

C'est ensuite de cette visite et de l'examen détaillé et soigné de tout ce qui concerne la Fabrique de MM. Gautière, qu'ils ont été autorisés à entrer immédiatement en jouissance du Privilége Royal qui leur a été accordé par S. M.

Nous ajouterons aux détails qui précèdent, un fait qui est à notre connaissance. Des fabricans de Chambéry, qui ont fait usage du savon de cette Manufacture, pour le blanchiment de la soie, ont témoigné à MM. Gautière une satisfaction complete sur les résultats de leurs essais.

Des échantillons de ces savons sont déposés à la Bibliothèque publique de cette ville, où chacun peut en examiner la qualité.

NOTICE *sur la vie et les ouvrages de M.* Tochon, *d'Annecy, par M.* J. Saint-Martin, de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris. *Fin* (1).

« Des travaux aussi intéressans, et qui en promettaient d'autres plus considérables et plus importans encore, fixèrent sur M. Tochon l'attention des membres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, qui l'admirent dans leurs rangs, au mois de décembre 1816, à la place vacante par la mort de Ginguené. Le 14 mars suivant, il y lut son mémoire sur Marinus, et, bientôt après, une notice moins étendue, mais fort intéressante, sur une médaille nouvellement découverte et encore unique, de l'usurpateur Jotapianus.

« Cependant un ouvrage de plus longue haleine était depuis long-tems l'objet constant des travaux de M. Tochon, je veux parler de ses Recherches *géographiques et historiques sur les médailles des nomes ou préfectures d'Egypte.* Il fut facilement appré-

(1) Voyez les N.os 13 et 15 de ce Journal, *Année courante.*

cier toute l'importance de ce sujet, trop négligé par les antiquaires, et bientôt il eut terminé un mémoire fort considérable, dont il communiqua plusieurs parties à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il en lut même un extrait dans la séance publique du mois de juillet 1818. Cependant une multitude de difficultés s'opposèrent à la prompte publication de ces recherches; chaque jour de nouvelles observations, de nouvelles découvertes grossissaient son ouvrage, et l'auteur, jaloux de lui donner toute la perfection dont il était susceptible, en différa la publication jusqu'à ce qu'il fut à-peu-près sûr d'avoir réuni tous les documens qu'on pouvait raisonnablement espérer de se procurer (1). Les médailles des nomes ou préfectures d'Egypte, quoique assez nombreuses sous le rapport de la variété des types et des modules, sont au total assez rares; peu de collections, et même de collections royales, en contiennent un certain nombre; le cabinet du Roi, à Paris, quoique l'un des plus riches sous ce rapport, ne l'est cependant pas assez pour que l'on puisse traiter cette matière avec son secours seul. Pour se flatter d'en donner une juste idée, il fallait donc diriger vers cette partie de la numismatique toutes ses recherches; à force de soins et de patience, M. Tochon parvint à réunir une collection de médailles de ce genre, qui l'emporte sur toutes celles qui existent, pour la quantité et le choix des pièces. Il n'épargna non plus aucune peine pour se procurer des empreintes fidèles de toutes les monnaies de la même espèce qui existent dans les différens cabinets de l'Europe. Il entretint, pour cet objet, une correspondance très-suivie avec tous les antiquaires de Rome, Florence, Naples, Turin, Venise, Vienne, Berlin, Londres, Copenhague, sûr alors de posséder tout ce qui existait en

---

(1) M. Tôchon aspirait par-dessus tout à une rigoureuse exactitude dans le résultat de ses recherches. Il consultait les traducteurs et les compilateurs; mais avant d'arrêter sa rédaction, il vérifiait toujours sur les meilleures éditions des auteurs originaux et même sur les manuscrits de la bibliothèque du Roi, d'après lesquels il a fait faire à ses frais les *fac-simile* du passage relatif aux nomes d'Egypte.

N. du Réd. de J.

Europe sur la matière qu'il traitait, il put songer à se décider à publier son ouvrage. Le rapprochement seul de tous ces monumens ne pouvait manquer de procurer d'intéressans résultats, aussi ne balancera-t-on pas à regarder ces recherches comme l'un des ouvrages les plus distingués de la science numismatique, et suffisant pour faire à jamais la réputation de leur auteur.

« Nous dirons encore plus : à une époque où l'Egypte est devenue l'objet d'un intérêt général parmi les savans, où chaque jour voit éclore de nouveaux ouvrages sur ce pays, c'est une des productions relatives à cette contrée célèbre qui présentent le plus de résultats incontestables et importans : elle ne se recommande pas seulement comme un ouvrage purement numismatique : elle est d'une très-grande utilité pour l'étude de la géographie ancienne. M. Tochon est parvenu à retrouver, à classer et à expliquer des monumens qui attestent, de la manière la plus évidente, l'existence de quarante-huit nomes ou préfectures en Egypte ; de plus, ces médailles, par l'uniformité des modules et des dates, semblent avoir été frappées pour constater les divisions géographiques de ce pays, sous les règnes de Trajan, d'Hadrien et d'Antonin-le-Pieux, et elles sont presque partout en parfaite harmonie avec la géographie de Ptolémée, qui fut composée sous le dernier de ces empereurs. Nous doutons beaucoup que de nouvelles découvertes changent en rien les résultats de ce travail, elles ne pourront qu'accroître le nombre des monumens. On peut donc regarder comme constant qu'à cette époque, l'Egypte, sans y comprendre les Oasis, contenait quarante-huit nomes ou préfectures, et que l'on n'en découvrira pas d'autres. Nous comprenons dans ce nombre le nome *Antinoïtes*, créé par Hadrien, et le nome *Libya*, canton particulier situé sur les bords du Nil, dans le voisinage d'Alexandrie, et bien différent de la province de Libye. Quoique ce nome ne soit point mentionné par les anciens parmi les divisions de l'Egypte, M. Tochon était très-disposé à l'y admettre, parce que les médailles du cabinet Borgia, qui en attestent l'existence, sont authentiques et semblables à toutes les autres médailles des nomes.

« Son goût pour la numismatique n'était pas tellement exclusif, que M. Tochon ne trouvât encore le temps de se livrer à

d'autres occupations fort différentes, son voyage d'Italie, en le familiarisant avec les monumens de l'antiquité en général, lui avait donné les moyens de connaître et d'admirer les nombreuses et belles collections d'anciens vases grecs, appelés assez mal-à-propos *vases étrusques*, qui sont si communs dans les musées de ce pays. Il conçut bientôt un goût très-vif pour ce genre de monumens, et il en réunit une collection assez considérable, qui fit pendant long-tems le principal ornement de son cabinet. En 1817, il consentit à la céder au gouvernement, avec toutes les planches destinées à la reproduire, en se réservant toutefois le droit de les publier. Les vases qu'elle contenait n'étaient pas moins précieux ni moins intéressans par l'élégance et la beauté de leurs formes, que par la diversité et l'intérêt des sujets qu'ils représentaient. Ce fut pour lui l'objet de nouvelles recherches. De belles gravures devaient accompagner ses savantes observations, les unes et les autres sont encore inédites. Il se livra aussi pendant long-tems, et avec beaucoup d'ardeur, à l'étude de la botanique et de l'histoire naturelle en général.

« Les excellentes qualités de son cœur, sa loyauté, son extrême bonté, lui avaient acquis dès long-tems un grand nombre d'amis (1). Toujours empressé à servir et à obliger ceux qui s'adressaient à lui, en toute occasion et en quoi que ce fût, il était devenu en quelque sorte le patron, le protecteur de tous ses compatriotes. Assez heureux pour avoir pu faire effacer son père de la liste des émigrés, il parvint à rendre le même service à beaucoup d'autres personnes de son pays. Il en reçut plus tard une récompense bien flatteuse en 1815, il fut nommé par le département du Mont-Blanc, pour le représenter à la Chambre des Députés. Les voix furent unanimes, sans distinction de parti, tous les électeurs, qui l'aimaient et l'estimaient également, s'empressèrent de lui donner leurs suffrages, quoi-

(1) La vue d'une injustice le blessait au point de le rendre malade. Quoique naturellement timide, rien n'ébranlait chez lui le courage de la conscience. Il donna, sous ce rapport, un bel exemple de fermeté et de générosité dans un procès fameux (l'affaire [illegible]), dont les détails ne peuvent trouver place ici. *N. du R. d. du J.*

qu'on n'ignorât pas que ses opinions bien prononcées le plaçaient parmi les députés qui formaient la majorité de cette Chambre. Il y siégea peu de tems; son pays ayant bientôt cessé de faire partie de la France, il ne crut pas pouvoir y prendre place plus long-tems. Peu après, il fut nommé chevalier de la légion d'honneur (1).

« Rendu désormais aux douceurs de la vie privée, M. Tôchon croyait pouvoir se livrer sans réserve aux études qu'il affectionnait, quand une maladie cruelle, dont il avait déjà ressenti les atteintes, vint l'arrêter au milieu de ses projets. Doué d'une florissante santé, d'une haute stature, d'une constitution robuste, qui semblaient lui promettre de longs jours, je ne prévoyais point alors que j'étais destiné à remplacer cet homme si vrai, si estimable sous tous les rapports, si cher à tous ceux qui l'ont connu, et qui dès-lors me flattait de l'espérance de me voir assis à ses côtés dans le sein de cette Académie pour laquelle il professait un si vif attachement.

« Dans un voyage qu'il avait fait en Normandie, en 1813, il fut emporté par ses chevaux dans une descente rapide où sa voiture se brisa, et où il reçut d'horribles blessures, dont il fut long-tems à se guérir. Comme il n'eut aucune fracture dans cet accident, on en conçut peu d'inquiétude; cependant, cinq mois après, le bras qui avait le plus souffert fut tout-à-coup privé de mouvement: ce fut là le premier symptôme de la funeste maladie qui se renouvela plusieurs années après, avec plus de force, et qui l'a conduit au tombeau, après sept ans de souffrances toujours croissantes. Nous l'avons vu brillant encore de force et de jeunesse, s'affaiblir et enfin succomber sous les efforts lents, mais constans, d'un mal dont rien n'a pu arrêter le cours. C'est le 20 Août 1820 qu'il cessa d'exister (2).

---

(1) A peu-près dans le même tems il apprit par les journaux que, sans avoir fait la moindre démarche, il venait d'être nommé membre de la société des antiquaires d'Herculanum. *N. du Réd. du J.*

(2) Sincèrement religieux, M. Tôchon ne dédaigna jamais de faire hautement profession de foi à cet égard. Lorsqu'il reçut les derniers sacremens, en pleine connaissance plusieurs jours avant sa mort, il voulut que ce fût en présence de tous ses domestiques. *N. du Réd. du J.*

« En mourant, il laissa inédites ses recherches sur les médailles des nomes d'Egypte. Cet ouvrage de prédilection fut sa seule distraction pendant sa longue maladie, jusqu'au dernier instant il s'occupa de le revoir et d'y ajouter; et enfin il était parvenu à le rendre tel qu'il le desirait. La plus grande partie des planches étoient gravées, il ne restait plus à faire qu'une derniere revision, plutôt pour la forme que pour le fond des choses, quand l'intensité du mal vint l'empêcher à jamais d'y songer. C'est alors qu'il nous légua, pour ainsi dire, le soin de conserver son ouvrage, en le faisant connaître au monde savant. Nous avons rempli du mieux qu'il nous a été possible une obligation si douce et si sacrée : il aurait été trop malheureux pour les lettres et pour ceux qui s'intéressent aux progrès des études solides, qu'un ouvrage aussi estimable fût perdu.

« M. Tôchon s'étoit encore occupé de plusieurs autres ouvrages qu'il a laissés imparfaits, tels qu'un travail sur les médailles gauloises, qui aurait été très-considérable, et aurait contenu un fort grand nombre de planches dont tous les dessins existent, et une Bibliographie numismatique, qui aurait été certainement un ouvrage fort utile. Il travailloit encore à un recueil qui devoit contenir toutes les médailles inédites de son cabinet, avec des descriptions et de courtes explications. Ce travail est fort avancé; toutes les planches relatives à l'Europe sont finies, une partie des médailles d'Asie sont également gravées, les autres sont dessinées; il reste bien peu de chose à faire pour que l'ouvrage soit terminé. nous comptons bientôt nous en occuper, et nous pensons que, sous peu de tems, on pourra compléter les œuvres numismatiques d'un savant si malheureusement enlevé à la fleur de son âge, et au moment même où la science avoit droit d'en attendre tant et de si importans services. »

Sur la ductilité du verre (par M. John Deuchar).

« L'art de filer le verre, c'est-à-dire, de l'allonger en fils quand il a été ramolli, remonte à environ quarante ou cinquante ans, et M. Knée, d'Edimbourg, est le premier qui

fait pratiqué en grand. Une vingtaine d'années après, au lieu de tirer le verre avec les doigts, on s'est servi d'une roue sur laquelle le fil s'enroule en même tems, et, par ce moyen, on est parvenu à filer le verre beaucoup plus vite que les substances ordinaires.

» Ce qui m'a engagé à m'occuper de cet objet, c'est la différence que j'avais remarquée entre les fils tirés d'un morceau de verre à vitre à angles aigus, et ceux tirés d'un morceau de cristal circulaire également transparent, les premiers avaient beaucoup d'éclat, et les derniers présentaient une surface obscure.

» Quand on tire un morceau de verre creux, le trou se conserve toujours, quelle que soit la finesse du fil. On a pris un morceau de tube de thermomètre dont le diamètre intérieur était très-petit, et on l'a tiré en fil. La roue dont on s'est servi avait trois pieds de circonférence, et comme elle faisait 600 révolutions en une minute, on obtenait trois mille mètres de fil par heure; en sorte que le fil était d'une finesse extrême, et que son diamètre intérieur était à peine calculable.

» Ce fil, coupé par morceaux d'un pouce et demi de longueur et placé sur le récipient d'une machine pneumatique, un bout en dedans et l'autre en dehors, a laissé passer le mercure en petits filets brillans, lorsqu'on a fait le vide dans le récipient.

» Le fil provenant d'un petit morceau de verre à vitre, coupé avec un diamant, a présenté, à un microscope puissant, une forme aplatie avec quatre angles droits très distincts. Il est très-probable, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, qu'il doit à cette forme particulière la supériorité de son éclat; car les fils provenant de morceaux de verre ronds ont toujours une apparence obscure.

» Réunissant du verre de diverses couleurs en un seul tube,

le fil qui en provient conserve toutes les couleurs originales sans qu'elles se mélangent et sans qu'on y remarque aucune interruption, mais la plupart se ternissent par l'opération, particulièrement le jaune, qui, dans quelques expériences, avait presque entièrement disparu. Le noir était passé au brun, et le pourpre et le vert étaient un peu altérés, le bleu n'a paru éprouver aucun changement. Le verre blanc, coloré avec de l'arsenic, était très-fragile.

« La plupart des échantillons de verre filé sont aussi souples que la soie, et peuvent aisément être roulés à la manière du fil commun et employés en ornement. Au toucher ils ressemblent aux cheveux, et peuvent être bouclés, et d'une manière permanente, en les roulant sur un fer chaud. Les fils du verre noir ont une si grande ressemblance avec les cheveux noirs, qu'on les confond souvent ensemble. » Extrait des *Annales de Chimie et de Physique, Cahier de février* 1825.

AVIS.

École spéciale de Commerce de Lyon.

Il vient de s'établir à Lyon, la seconde ville de France, et l'une des plus commerçantes du monde, une École spéciale où sont déjà ouverts seize cours, les plus propres à former les jeunes gens pour toute espèce de négoce, et qui sont enseignés par trente-six maîtres les plus instruits, chacun dans son genre.

Cet établissement, qui compte déjà un grand nombre de pensionnaires et d'externes de divers pays, est dirigé par M. Guillard-Lièvre, à qui l'on peut s'adresser pour tous renseignemens; mais les personnes qui voudraient connaître les détails de cette belle entreprise, les trouveront dans une Notice qui est déposée chez M. *Puthod*, libraire, à Chambéry.

ANNONCE.

IMPRIMERIE EN TAILLE-DOUCE,

Place de la Madeleine, N° 13, 2e étage, à Genève.

Le Sieur Jacques-Louis [illegible], bourgeois de Bursinel, Canton de Vaud, élève de M. Bichonnier aîné, imprimeur en taille-douce, de la *Chalcographie* du Muséum, à Paris, vient de s'établir dans cette ville. Il imprime tout ce qui concerne son état, les planches les plus difficiles

factures, les cartes de géographie, de quelque grandeur qu'elles soient, les lettres de-change, bons de caisse, têtes de lettres, étiquettes, cartes de visite, vignettes et estampes, les planches de musique, etc.

Il se charge de faire graver avec beaucoup de soin ces cartes de visite, lettres-de-change et autres objets de ce genre. Il n'épargnera rien pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, tant par la netteté de son travail que par la modération de ses prix.

Les personnes éloignées de Genève peuvent, en toute sûreté, lui envoyer, par les voitures publiques, les planches que l'on desirerait faire imprimer; il suivra à cet égard les instructions qu'on lui donnera.

AVIS. — *A vendre.*

Le château et le clos de Minjoud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie.

Plus, et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, jusque pour une valeur de [illegible]00,000 liv.

Ces propriétés, qui sont situées à St.-Pierre d'Albigny, procèdent de la discussion de feu noble Louis Favier, baron Dunoyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, père et fils; et sur les lieux à MM. les frères Berlat, notaires.

LOGOGRIPHE.

Selon le temps où je parais,
Je suis un objet de surprise,
Et annonce un état de crise
Dont on peut craindre les effets.
Je fournis un sujet de plainte
A qui n'aime pas la contrainte;
Et j'offre encor deux petits mots
Qui servent à nier à tel ou tel propos.

Le mot de la dernière *Charade* est *Coupe-jarret.*

Marchés de Chambéry des 23, 24 et 26 avril 1823.

Blé.		[illegible]			[illegible]	
		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	15	55	—	18	77
Seigle		0	[illegible]	—	0	[illegible]
Orge		9	[illegible]	—	11	[illegible]
Sarrasin		5	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Maïs		9	00	—	11	[illegible]6
Avoine (1)		11	40	—	7	95
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	33 1/2
Viande, idem,	*idem*				0	60

(1) Rapport des 3 poids au métrique [illegible]
Froment . . . [illegible]
Seigle . . . [illegible]
Avoine . . . [illegible]

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le lundi 22 mai 1823, à onze heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, il sera procédé, par devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute Savoie, à enchères, par voie de soumissions cachetées, pour l'adjudication des travaux à exécuter en rectification de la route provinciale de l'Hôpital à Moûtiers, comprise entre le pont sur Arly et la grange Dumas, sur une longueur de 566 mètres, 45 centimètres, consistant en mouvemens de terre et maçonnerie, évalués à 10,559 l. 39 c. y compris 3,307 l. 14 c., en indemnité de terrain à occuper, à devoir être terminés au 1er novembre prochain, conformément aux plans, devis, détail estimatif et cahier des charges particulières, rédigés et signés le 1er février dernier, par M. Gagier, Ingénieur de la Province, dont on pourra prendre connaissance, sans déplacement, au secrétariat de la Vice-Intendance.

Le délai pour l'admission des offres en rabais ultérieur du sixième ou du demi-sixième expirera le samedi 31 dudit mois de mai, à midi précis.

Turin, 26 *avril*. S. Exc. M. le Comte de La Tour, Ministre et Premier Secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, est arrivé à Gênes, le 21 du courant.

Naples, 10 *avril*. Le Vésuve fait entendre par intervalles de légères détonations. Les nouvelles bouches lancent une épaisse fumée qui dessèche les vignes et les arbres des environs.

Madrid, 10 *avril*. Le Roi et sa famille sont arrivés le 4 à Cordoue, ils ont dû arriver à Séville le 9. Nous apprenons que les Asturies et une partie de la Galice sont en pleine insurrection. Bessières, Merino et [illegible], qui se sont réunis, doivent, dit-on, se rendre dans la Galice.

Paris, 20 *avril*. Le quartier général de l'armée française était à Vittoria dès le 17 de ce mois. Les vivres sont assurés, la conduite de l'armée mérite les plus grands éloges. La 5e division du 4e corps entrée le 19 en Espagne, est arrivée à la Junquière sans rencontrer l'ennemi. La frontière a été franchie aux cris de *Vive le Roi!*

— La veille de l'entrée de Quesada à Bilbao, le peuple avait brisé la pierre de la constitution et promené en triomphe le buste du Roi. Le lendemain, on a sonné toutes les cloches et chanté un *Te Deum*.

P. S. *Perpignan* 21 *avril*. Le corps de l'armée française occupe la plaine du Lampourdan. Les troupes sont entrées à Figuières et en sont sorties sans que le fort ait tiré un coup de canon, mais seulement quelques coups de fusil, qui ont blessé quatre chasseurs.

— Le 20, on a chanté à Puycerda une messe solennelle en musique en l'honneur de l'entrée des Français. Mina s'est [illegible] à Vic, comme à Barcelonne et ailleurs. Il enlève les richesses des églises et met à contribution tous ceux qui ont de la fortune, quelles que soient leurs opinions.

— L'avant-garde française a dû occuper la ville de Gérone. Le général Donnadieu est entré aujourd'hui dans la Catalogne espagnole.

CHAMBERY, Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat

An 1823. (N.° 19.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 9 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 8 mai. Le Corps royal de l'Artillerie française a perdu un brave officier en la personne de M. [illegible], Capitaine d'artillerie, natif de Chambéry, mort à la fleur de l'âge, des suites d'une longue et pénible maladie. Cet officier, aussi distingué par son intrépidité que par ses talens, avait fait ses premières études au Collège de Chambéry, d'où il était passé immédiatement à l'Ecole Polytechnique de Paris. En entrant dans le Corps de l'Artillerie, où il fut rapidement avancé, il avait fait, avec la plus grande valeur, toutes les dernières campagnes en Espagne, en Allemagne, et en France. Depuis l'extraction d'une balle qui lui avait fait souffrir les plus cruelles et les plus longues douleurs, il n'avait jamais pu se rétablir complètement. Il a emporté les plus vifs regrets de tous les officiers de son Corps, qui lui étaient sincèrement attachés.

— M. le Chevalier de [illegible], Colonel en retraite, l'un des fondateurs de l'utile établissement de la Caisse d'Epargne de Lyon, a été nommé dernièrement Correspondant de la Société Linnéenne de Paris et de celle d'encouragement de la même ville.

— On a appris de Gênes, 3 mai, que trois jeunes gens de la *brigade* de Savoie en garnison à Gênes, ont arrêté un embaucheur espagnol qui voulait les enrôler pour l'armée de Mina.

— Par arrêt du 5 du courant, le Sénat de Savoie a destitué de leurs fonctions, les sergens royaux Jean-Baptiste [illegible] et Henri [illegible] du mandement de [illegible], pour malversations et sur exactions dans l'exercice de leurs fonctions.

PIÉMONT.

Turin, 3 mai. On apprend de Sienne la mort du cardinal Zondadari décédé le 13 avril, à l'âge de 83 ans.

— A la suite d'une nouvelle attaque d'apoplexie, le prince Eugène de Leuchtenberg (Beauharnais), est mort après une douloureuse maladie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.

Du 26 avril au 1.er mai 1823 : 90 l. *Du 1.er au 3 mai :* 90 l., 89 l. 95 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Depuis l'attaque infructueuse des Turcs contre Missolonghi, les Grecs se trouvent maîtres de l'Epire jusqu'aux Cinq-Ports, de l'Acarnanie, de l'Etolie, de la Locride, de la Phocide, de la Béotie, de l'Attique et de la Thessalie jusqu'à Pharsale.

— On écrit de Semlin que le Pacha de Belgrade a reçu la nouvelle d'une défaite essuyée en Arménie par les Turcs, qui auraient perdu 25,000 hommes dans une bataille livrée par les Persans.

— Le Grand-Seigneur a fait vendre au poids tous les livres qui se trouvaient dans les belles bibliothèques grecques de Constantinople.

— L'Empereur Alexandre a tenu sur les fonts de baptême, avec M.me la comtesse de Nesselrode, l'enfant de M. l'ambassadeur de France.

— Il est question de l'arrivée prochaine d'un ministre russe à Constantinople et de l'applanissement de toutes les difficultés entre la Russie et la Porte.

— On dit que la Russie, lors du congrès de Vérone, ayant rappelé son ministre près la cour de Téhéran, la Perse a vu par là que la Russie se rapprochait de la Porte et a entamé à son tour des négociations.

ANGLETERRE.

Dans la discussion de l'adresse des Pairs à S. M., pour la remercier de la communication des documens relatifs aux négociations, lord Ellenborough avait proposé un amendement tendant à improuver la conduite des ministres et à suggérer des vues hostiles contre la France. Cet amendement a été rejeté par 142 voix contre 48.

— M. Canning, répondant à une interpellation, a déclaré qu'il n'existait aucun traité signé à Vérone qui engage les trois grandes puissances du Continent à fournir des secours à la France dans la guerre d'Espagne; mais qu'il ne pouvait rien affirmer touchant toute autre convention éventuelle.

— Plusieurs journaux des provinces blâment sévèrement M. Brougham du ton qu'il a pris contre le gouvernement français au sujet des affaires d'Espagne.

— Le comte d'Amarante inspire, en Portugal, une telle frayeur au gouvernement, que celui-ci a cru nécessaire de déployer toutes ses forces. On s'attendait à une grande affaire entre le Comte et le général Rego.

ESPAGNE.

Riego, qui a voulu se montrer à Séville, a été poursuivi, dit-on, par un [illegible] qui l'a obligé de quitter la ville. L'autorité fait arrêter, à Madrid, ceux qui annoncent que l'armée française est entrée sur le territoire espagnol.

— La famille royale a été reçue à Séville avec les sentimens de la plus vive affection. Le Roi et la Reine ont été portés par le peuple dans leurs chaises à porteurs; les habitans jetaient leurs chapeaux en l'air, en signe de joie; d'autres étendaient leurs manteaux par terre. Les ministres et les Cortès ont été reçus avec la plus grande froideur.

— On s'attend à voir les Français à Madrid pour le 25 ou 26 avril. Peut-être seront-ils à Séville avant cette époque, attendu que leurs escadres s'approchent des côtes.

— Le Roi, qui ne devait arriver à Séville que le 23, y est entré le 10; ce qui prouve qu'on a cru nécessaire d'accélérer l'itinéraire.

— Le général l'Abisbal fait comme Mina; il enlève l'argenterie des églises pour se créer des ressources pécuniaires.

— Il paraît certain que la ville de Cadix s'opposerait à ce que le gouvernement et la Famille Royale y fussent transférés.

— Les provinces de Lugo, de Mondonedo et d'Orense, en Galice, se soulèvent contre le régime des Cortès. L'autorité de ceux-ci est méconnue partout; il paraît même qu'elle a peu d'influence à Séville.

— Le Roi Ferdinand a renvoyé le ministre San-Miguel.

FRANCE.

Paris, 29 avril. Une dépêche télégraphique, datée de Vittoria, du 25 avril, annonce que le fort Lerado a été pris le 21, et que le deuxième corps, qui marche sur Sarragosse, communique avec le premier, par la droite de l'Èbre.

— Les deux brigades du général Bourke, qui bloquaient Saint-Sébastien, se sont rendues à Vittoria; elles ont été remplacées par la division du [illegible] Canuel. Le quartier-général du maréchal Oudinot est entré à Burgos le 22. L'armée de la Foi est maîtresse d'Aranda, à 25 lieues de Madrid.

— Le corps des Pyrénées Orientales, qui s'est établi le 22 à Peralada, sous les murs de Figuières, fait le blocus de cette dernière place. Les troupes françaises sont entrées le 23 dans la forteresse de Roses, aux cris de *Vive le Roi!*

— Le *Courrier Français* est suspendu pour quinze jours, à raison d'une suite d'articles tendans à troubler la tranquillité publique.

— M. le chevalier de Lostende est allé reprendre son poste à l'armée.

— 1er Mai. Les troupes françaises occupent Burgos depuis le 22. Le duc de Reggio y a porté son quartier-général le lendemain. La municipalité de cette ville l'avait invité depuis plusieurs jours à s'y rendre. Le premier corps

y a été reçu aux acclamations de *Vive le Roi! Vive l'union de la France et de l'Espagne!* La réception des Français à Tudela et à Taffalla a été également un vrai triomphe. Toute la population des villes et des campagnes est pour eux, et les militaires voyagent partout sans obstacle et avec une entière sécurité.

— S. A. R. le prince généralissime a fait mettre à l'ordre de l'armée les noms des officiers et soldats qui se sont distingués à l'affaire de Logrono, et a décerné des décorations à plusieurs officiers.

— La *Pilote*, comme le *Courrier Français*, est suspendu pour quinze jours et pour le même motif.

— S. Ander va être occupé par nos troupes, et l'on croit que l'avant-garde du général Molitor est entrée à Saragosse.

3 Mai. S. Exc. M. de Chateaubriand, répondant à ceux des Pairs qui auraient voulu que les ministres eussent déposé sur le bureau, à l'exemple de ceux d'Angleterre, les documens officiels relatifs aux affaires d'Espagne, a fait un discours remarquable, où il expose toute la différence qu'il y a entre les gouvernemens, les mœurs et les institutions des deux peuples. Ce discours contient en outre, [illegible], la plus noble réponse à ce qui a été dit par un membre de l'opposition du Parlement britannique, contre le gouvernement français et contre S. Exc. en particulier.

— Une dépêche télégraphique annonce que l'avant-garde du 2.me corps est en effet entrée à Saragosse le 26. Le général Molitor y est entré le 27 avec tout son corps. On y a trouvé 48 bouches à feu et beaucoup de [illegible] et la population de la ville a témoigné beaucoup d'allégresse. Le blocus de [illegible] est levé par suite [illegible] gens et [illegible] qui [illegible]. La [illegible] de Jaca est au pouvoir de l'armée de la Foi. On écrit de Bayonne, [illegible], que l'on entendait une canonnade du côté de Saint-Sébastien.

— Le fort de Figuières a été sommé de se rendre; la réponse a été négative, [illegible] bien accueilli. Le fort [illegible] est bloqué par 4000 hommes.

3 *Mai*. La Chambre des Pairs a adopté la loi relative aux jeunes gens de la classe de 1822.

— On annonce que Ballesteros se retire sur Valence, où il paraît qu'il a été [illegible] qui a fait [illegible] ceux qui ont [illegible] la [illegible] du général [illegible] et [illegible] entre les généraux Morillo et Molitor.

Rentes [illegible] de la Banque de France [illegible] fr., [illegible] fr. 50 c., [illegible] fr. Cinq pour cent consolidés [illegible] fr., [illegible] c., [illegible] fr., 86 fr., 15 c.

Suisse

M. le chevalier [illegible] qui a momentanément la Suisse [illegible] en son absence, la correspondance diplomatique [illegible], et les légations seront [illegible] de S. M. [illegible] à Genève.

VARIÉTÉS.

AGRICULTURE. — ENGRAIS.

De l'enfouissement des plantes vivantes.

Ce moyen d'engrais est si clairement indiqué par la nature, qu'on a droit de s'étonner de l'oubli où il reste, [illegible] le pays où il produirait le meilleur effet. C'est d'ailleurs la seule ressource dans ces contrées sablonneuses, où une sécheresse constante ne permettant pas d'avoir des prairies, ni de compter sur des pâturages permanens, on est forcé de faire errer les troupeaux pendant toute l'année, ce qui prive nécessairement du produit des étables.

Aussi, *l'enfouissement des plantes fraîches* est-il fortement recommandé dans le cours d'agriculture [illegible] et [illegible] la France [illegible], comme dans cette région [illegible] plantes et de [illegible] qu'on ne peut y tirer [illegible] des [illegible] dans les palades de la Guyenne, sur [illegible] et sur toute la côte de la Méditerranée, [illegible] on ne voit presque aucune [illegible] que aucun troupeau à demeure, presque aucune [illegible] à fumer; [illegible] indispensables pour la confection des engrais ordinaires.

Mais là aussi, comme dans l'Ara[illegible], naissent par prédilection, et poussent avec vigueur les [illegible], les sa[illegible]ges, les [illegible], les gypsophiles, les [illegible], etc., et [illegible] les plantes succulentes, qui grasses par elles-mêmes, [illegible] l'air [illegible], à l'instar de notre [illegible] de [illegible] secours de cette humidité sans laquelle [illegible] ne peut y avoir de végétation. [illegible], lorsque leur sol propre est [illegible] en don [illegible] à la fois et la matière de l'engrais et l'eau [illegible] pour sa formation.

---

(1) Traduit en espagnol, et publié, en 18[illegible], par ordre de la cour de Madrid.

Les plantes grasses doivent donc être regardées comme l'engrais naturel des terres légères, situées dans les climats ardens, pourvu néanmoins qu'on les enfouisse immédiatement, après les avoir [illegible] du sol qui les a nourries. Mais, quelqu'abondant que soit ce genre de plantes, il est rare que la quantité qui en croît spontanément, puisse suffire à des cultures un peu étendues, on s'est avisé alors de les semer sur le champ même qu'ils doivent amender, on n'a plus alors qu'à les soulever et à les enterrer par un simple labour à la bêche ou à la charrue.

Tel est l'état actuel de cette méthode, d'après laquelle, suivant le climat, le site et les accidens du sol, on emploie le seigle, le colza, la navette, la lentille, la fève de marais, et jusqu'au sainfoin d'Espagne, le tabac a réussi dans le Frioul et le genêt (*spartium junceum*) dans l'Andalousie. On tient pour maxime dans la basse Italie, que trois amendemens donnés de cette manière avec la vesce, équivalent au meilleur engrais que l'on puisse répandre avec la plus grande abondance.

Nous avons déjà fait pressentir que le moment d'enfouir les plantes est celui où elles entrent en floraison. C'est à cette époque de leur vie que leurs vaisseaux séveux sont les plus pleins, que leur suc propre est le plus abondant, et que leur [illegible] est le plus riche en principes fermentables. (*Extrait du* Journal des Maires).

MÉTHODE de Plain Chant, par La Feillée, *disposée à l'usage des principaux diocèses de France, Notée quant au chant figuré d'une manière plus conforme aux principes de la Musique, par* J. D. [illegible], nouvelle édition *augmentée*. Un fort volume in-[illegible], 18[illegible]. A Lyon, chez Rusand, libraire-imprimeur du Clergé, et à Chambery, chez Puthod.

Le Plain Chant, ne fût-il considéré que comme renfermant quelques restes de l'ancienne mélodie des peuples de l'Orient, mériterait sous ce point de vue seul toute l'attention des amis des arts. Si l'Église chrétienne a conservé, à l'abri des autels et dans l'ombre des cloîtres, une infinité de choses précieuses que la faux du temps et le torrent des révolutions auraient emportées sans retour, c'est encore elle, qui en particulier, a sauvé les seuls débris qui nous restent de la musique

des anciens. Mais, envisagé dans l'usage auquel il est destiné, le Plain-Chant acquiert un tout autre degré d'intérêt et une bien plus haute importance.

Le Chant est naturel à l'homme; c'est le langage du cœur: il peut rendre toutes les affections de l'ame, il peut exprimer tous les sentimens, la joie, la douleur, l'admiration, la contemplation, la prière, les gémissemens, les regrets, tous les mouvemens du cœur trouvent leur interprète dans les chants de l'homme. Si l'Église a fait admirer sa sagesse dans le choix des pompes augustes dont elle embellit ses solennités, elle ne se montre pas moins sage dans la dignité des chants qu'elle consacre à célébrer la gloire du Très-Haut ou à lui demander ses grâces. A quels plus nobles élans de l'ame peuvent répondre les accens mélodieux de la voix humaine? Quels plus dignes sentimens peuvent inspirer les chants de la reconnaissance ou de la prière? On ne saurait donc trop louer les efforts de ceux qui s'attachent, non seulement à conserver dans leur pureté les anciennes traditions du chant ecclésiastique, mais à donner aux chants nouveaux calqués sur la musique moderne, les agrémens et l'harmonie dont ils sont susceptibles, sans nuire toutefois au caractère de gravité et de noble simplicité que réclame la sainteté des cérémonies religieuses. On doit aussi leur savoir gré des soins qu'ils mettent à enrichir les recueils de liturgie, d'un plus grand nombre de chants appropriés aux diverses solennités de l'Église, et de l'heureuse variété des ressources qu'ils offrent ainsi pour concourir à l'éclat des fêtes et des exercices pieux.

Sous ces divers rapports, nous pensons que le nouvel Éditeur de la Méthode de La Feillée a rendu un vrai service au Chant ecclésiastique, en perfectionnant cette Méthode, soit par les améliorations qu'il y a introduites, soit par les artifices dont il s'est servi pour donner au Plain-Chant figuré les moyens de rendre avec plus de précision les diverses nuances qu'il emprunte à la musique, pour la valeur des notes de toute espèce, pour l'expression du Chant et pour régler la marche des parties dans les morceaux d'ensemble.

Quant au Plain-Chant proprement dit, l'Éditeur ne s'est pas borné au Chant romain; il a jugé convenable d'y joindre le Chant propre aux principales Liturgies de France, telles que celles de Paris, de Vienne et de Lyon.

AVIS. — *A vendre.*

Le château et le clos de M[illegible]oud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie,

[illegible], et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, [illegible] pour une valeur de [illegible]

[illegible] qui sont situés à St [illegible], procèdent de la [illegible] de feu noble Louis [illegible] baron Dunoyer.

S'adresser, [illegible], à MM. Michel, père et fils, et sur les lieux à MM. les frères Bertel, notaires.

ENIGME.

On laisse ma demeure ouverte à tous les vents ;
De toutes les saisons j'éprouve l'inclémence :
Mais mon corps, insensible à tous ses changemens,
Les subit tour-à-tour avec indifférence.
Du haut de mon séjour, où je règne à loisir,
J'exerce mon pouvoir chaque jour, à toute heure :
Si ma voix vous appelle, on vous voit accourir ;
Avec moi l'on s'égaie, et quelquefois l'on pleure.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *orge.*

Marchés de Chambéry des 29 avril, 1 et 3 mai 1823.

Bled.		Le V[illegible]			L'Hectolitre.	
		l.	c.		l.	c.
Froment,	Prix	15	56	—	19	15
Seigle		9	00	—	11	78
Orge		9	00	—	11	76
Sarrasin		5	50	—	7	19
Maïs		9	00	—	11	76
Avoine (1)		11	40	—	7	95
Pain 1re qualité, le kilogr.					0	35 1/3
Viande, idem, idem.					0	60

(1) Rapport des 3 [illegible]

P. S. On écrit de Bayonne, 29 avril, que la grosse artillerie destinée aux sièges de Saint-Sébastien et de Pampelune, commence à arriver. L'armée de la Foi se grossit tellement, qu'elle sera de [illegible] hommes à son arrivée à Madrid. Le général Empecinado s'est replié sur Madrid, où il est allé joindre l'Abisbal.

Dépêche télégraphique de Paris, du 5 Mai 1823.

L'avant-garde du général Molitor s'est portée sur Fraga.

La garnison royaliste de Mequinenza a fait occuper le fort et la ville d'Alcan[illegible].

Ballesteros s'est retiré de la Catalogne sur Da[illegible].

Plusieurs bataillons royalistes [illegible] à Saragosse.

Chambery, Imprimerie de F. B. Plattet, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 20.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 16 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 15 mai. On a pu remarquer que nous donnons depuis quelque temps un dernier article de nouvelles qui devance d'un jour ou deux les nouvelles les plus récentes des journaux étrangers. On trouvera désormais cet article à la dernière page de notre feuille.

— Nous avons eu de fréquentes occasions de faire observer avec quelle sollicitude et quelle royale bienveillance S. M. daigne encourager et protéger toutes les entreprises utiles à la société, tous les essais d'industrie qui tendent à naturaliser les arts manufacturiers dans ses Etats. Par Patentes Royales du [illegible] dernier, S. M. a conféré à M. Joseph Biron, de Chambéry, un privilège de douze ans pour la fabrication de l'acier naturel en Savoie, et pour celle de l'acier fondu et des limes, pour tous les Etats de terre-ferme. M. le chevalier Charles Bassano a obtenu un semblable privilège de quinze ans pour la fabrication de l'acier naturel dans tous les Etats de S. M., à l'exception du Duché de Savoie.

Voyez de plus l'article suivant.

AVIS.

Nous croyons qu'il est d'un véritable intérêt pour le commerce et d'un grand avantage pour les consommateurs, d'annoncer que la Distillerie exploitée à Annecy par MM. J. F. Wey et Comp.e, avec privilège exclusif de S. M., continue à fabriquer des alcohols, des eaux-de-vie, des extraits d'absinthe et des eaux de Cologne de première qualité.

Il est reconnu aujourd'hui que les produits de cette manufacture sont supérieurs à ceux qui viennent de l'étranger, et les analyses multipliées qui ont été faites de ces liquides, à Paris et à Turin, par des chimistes et des distillateurs, ont démontré qu'ils ne contiennent aucune substance nuisible à l'économie animale et que leur emploi comme boisson et comme véhicule dans les préparations de chimie, de pharmacie et des arts, présente des avantages supérieurs sur les liquides de l'espèce qu'on importe dans ce Duché.

La protection spéciale que S. M. a daigné accorder à cette fabrique doit convaincre les consommateurs que les produits de cette distillerie, loin de contenir des principes délétères et malfaisans, peuvent au contraire remplacer, avec avantage, les mêmes liquides que le commerce tire à grands frais des fabriques étrangères.

AVIS D'ADJUDICATION.

Casernement des Carabiniers Royaux.

Le public est prévenu que le mardi trois juin prochain, à onze heures du matin, il sera procédé, devant M. l'Intendant Général de la Division de Savoie, à l'adjudication, par la voie des enchères publiques, et à l'extinction de la bougie vierge, de la fourniture pour sept ans et demi, à devoir commencer au premier juillet prochain, de tous les effets de casernement nécessaires pour le service des brigades de Carabiniers Royaux en station dans les Provinces de la Division de Savoie, celle de Maurienne exceptée. Lesdites Brigades formant ensemble une force effective de [illegible] hommes à pied et de [illegible] hommes à cheval, et une force présumée de [illegible] hommes, en raison des lits de réserve à fournir au nombre de quatre pour le chef-lieu de la Division, de deux pour les six autres résidences d'officiers, et d'un pour les trente-deux stations ordinaires.

Ladite fourniture, évaluée à raison de 30 l. [illegible] par an pour un homme à pied, et à raison de 33 l. [illegible] également par an pour un homme à cheval, sera adjugée sur les bases du cahier des charges rédigé pour cette entreprise, et dont on pourra prendre connaissance aux Secrétariats des Intendances de la Division.

Le délai pour, après ladite adjudication, faire des offres de nouveaux rabais de sixième ou demi-sixième ne sera que de *huit jours francs*; il expirera le *mercredi onze juin*, à midi précis.

Fait à Chambéry, le 10 mai 1823.

Le Secrétaire de l'Intendance Générale,

BONNET.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, au Bureau de la Vice-Intendance de Moûtiers, le lundi deux du mois de juin prochain, par la voie des soumissions cachetées, à l'adjudication des travaux en rectification de la route de cette province sur le territoire de [illegible], lesquels travaux consistent en mouvement de terres, maçonnerie en pierres sèches, pavés, placement de bornes, gravelage, etc., sur une longueur de 390 mètres [illegible], et devront être exécutés pour un tiers cette année et pour le surplus en 1824. Le prix fixé à [illegible] 62 c., sera payé en quatre termes.

PIÉMONT.

Turin, 20 mai. Nous avons annoncé prématurément la mort du prince Eugène de Leuchtenberg. Après une léthargie de quinze heures, le malade

a donné quelques signes d'amélioration, et sa guérison n'était pas encore désespérée.

— A l'occasion de la présence de S. A. R. Mme la Duchesse de Chablais, arrivée à Gênes le 29 avril, et reçue avec tous les honneurs dus à l'auguste sœur de notre Souverain, il y a eu, le 2 mai, un grand cercle et concert à la Cour. La réunion des Dames était aussi brillante que nombreuse. MM. les Envoyés des Cours étrangères ont assisté à cette soirée vraiment royale.

— Dans la séance de la Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale des sciences, tenue le 1er du courant, Mme la comtesse Saluces de Revel a lu le premier chant d'un Poëme de sa composition, intitulé *[illegible]*; M. l'abbé Peyron a lu la traduction d'un passage du traité du sublime de Longin, touchant les causes du déclin de l'éloquence.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1823.

Du 3 au 6 mai: 90 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

LL. MM. le Roi et la Reine de Bavière, qui sont à Dresde, doivent retourner à Munich plutôt qu'on ne l'avait annoncé. D'après le vœu manifesté par le Roi, sa présence n'a donné lieu à aucune fête publique dans la capitale de la Saxe.

ANGLETERRE.

Les débats relatifs à l'adresse au Roi touchant les affaires d'Espagne ont duré trois jours dans la chambre des Communes. La motion ministérielle, proposée par M. Stuart Wortley, a été adoptée malgré l'Opposition, par 372 voix contre 20. Il résulte de cette discussion que, [illegible] s'est prononcée contre la guerre. On a observé un changement marqué dans le ton de M. Canning, qui a montré beaucoup plus de modération envers le ministère français.

— Les nouvelles d'Oporto, en parlant de l'entrée du comte d'Amarante sur le territoire espagnol, ajoutent que le général Rego, en le poursuivant, est entré aussi en Espagne, et se trouve à Puebla de Sanabria. Si cela est, le Portugal, en devenant agresseur, perdra tous ses droits à la protection de l'Angleterre, qui ne s'est engagée à le défendre que dans le cas où il serait attaqué.

ESPAGNE.

On assure que le comte d'Amarante, avec 400 hommes, est à Leon, où il manœuvre pour se réunir à un corps de royalistes. Morillo doit être

porté en Galice avec deux mille hommes. l'Abisbal est toujours campé à Pardo, à deux lieues de Madrid, avec deux ou trois mille soldats.

— Les Cortès ont repris leur session à Séville. On a lu, le 24, la déclaration de guerre à la France, rédigée au nom du Roi et contre-signée San-Miguel.

— Le comte de l'Abisbal est parti de Madrid pour Ocaña, sur la route de l'Andalousie. On dit que Mo[illegible] a été abandonné de ses troupes.

FRANCE.

Paris, 6 *mai*. S. A. R. Mme la duchesse d'Angoulême est partie de Bordeaux le 1er mai, pour se rendre à Toulouse. Son séjour à Bordeaux a été marqué par une suite de fêtes continuelles. Les journaux du midi sont remplis d'une foule de détails intéressans sur les actes de bienfaisance exercés par cette auguste Princesse et sur l'enthousiasme que cause partout sa présence.

— L'entrée des Français à Saragosse sera l'un des faits les plus mémorables de la campagne. [illegible] Buonaparte perdit 20,000 hommes sous les murs de cette place pendant deux ans de siége, et cette fois le deuxième corps y est entré, au milieu de toute la population, qui était venue à sa rencontre avec les démonstrations d'une joie et d'un enthousiasme qui n'a [illegible] point eu besoin d'être [illegible] retenu. Les habitans voulaient loger et nourrir les troupes. Le général Molitor a remercié l'Alcade en lui annonçant qu'il avait reçu des ordres sévères de faire payer comptant toutes les dépenses des soldats.

— Il paraît que la tâche importante confiée au général Donnadieu est de couvrir les flancs et les derrières de l'armée devant Figuères, de couvrir l'Arriége et de chasser des montagnes ceux qui voudraient occuper les troupes de la Foi. La division [illegible] Curial s'étend depuis Castellon jusqu'à Rosas.

— Le Prince généralissime sera à Burgos le 9, et y séjournera quelques jours. On croit que le quartier-général sera établi à Madrid du 20 au 25.

6 Mai. Le quartier-général de l'armée française de l'ouest a été transféré le 5 à [illegible]. C'est le même jour que les différentes divisions ont dû se mettre en mouvement pour se porter sur Madrid par les différentes routes de Burgos, de Valladolid, de [illegible]. Le général Molitor [illegible] sur [illegible] pour lier les opérations avec celles du 4e corps. Le général Bourke, [illegible] Burgos, maintient les communications avec Madrid, et le prince Hohenlohe continuera le blocus de Saint-Sébastien et de Pampelune.

— Le Prince généralissime, considérant que l'armée française n'est point entrée en Espagne que comme ennemie, et qu'elle n'a point l'intention de troubler le commerce de cette nation, a fait restituer aux propriétaires un navire en séquestre dans le port du Passage et en a fait payer la cargaison de blé, farines et légumes dont il était chargé.

— S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême a refusé la coopération du comte d'Amarante, par la raison que la France n'est point en guerre avec le Portugal.

— La ville de Girone a envoyé une députation à l'armée française, pour hâter son arrivée dans ses murs.

— Les habitans de Burgos ont préparé les plus grandes fêtes pour la réception du duc d'Angoulême. Il y aura des arcs et des chars de triomphe, spectacles gratis, illuminations, bals, etc.

[illegible] Mai. Nos troupes ont été reçues à Girone par la [illegible] police, l'Evêque à la tête de son clergé, et la population presque entière, dont l'enthousiasme égalait celui des habitans de Saragosse. Girone sera le dépôt des approvisionnemens du 4.e corps. Il résulte des mouvemens de ce corps que si Mina fût demeuré à Besalu, le général Donnadieu eût attaqué son flanc gauche et ses derrières, tandis que le baron d'Eroles l'eût combattu de front. Il n'a dû son salut qu'à sa retraite précipitée favorisée par le mauvais temps.

— La session des deux Chambres a été close hier.

— Le quartier général du duc d'Angoulême était le 7 à Briviesca. Ballesteros continue son mouvement rétrograde par Teruel et Molina.

— On assure que Rego et le comte d'Amarante sont rentrés en Portugal.

Actions de la banque de France [illegible]40 fr.

Cinq pour cent consolidés 87 fr. 90 c., 87 fr. 60 c.

VARIÉTÉS.

Sur le peuple primitif de Bailly. Suite (1).

On sait que Bailly, s'écartant de toutes les opinions émises sur l'origine des connoissances humaines, avoit avancé, dans son Histoire de l'Astronomie, que les lumières semblent venues du nord, *contre le préjugé reçu*, dit il, *que la Terre s'est éclairée comme elle s'est peuplée, du midi au nord*. En parcourant les premières découvertes de l'Astronomie et les hautes connoissances dans cette partie, dont il croit trouver les vestiges chez quelques unes des plus anciennes nations connues, il en attribue l'invention à un peuple primitif et unique, qui auroit précédé tous les autres. Les Chaldéens, les Egyptiens, les Indiens, les Chinois n'auroient été que d'ignorans héritiers de ce peuple savant, de qui ils auroient reçu des dépôts qu'ils étoient incapables d'apprécier. Bailly place ce peuple primitif dans cette partie de la Sibérie qui s'étend au nord du 50.me degré de latitude, près les rives de l'[illegible], jusqu'au pays des Tongouses, à l'orient de la Léna.

Cette opinion, préparée avec art et étayée de diverses consi-

(1) Voyez le N.° 14 de ce Journal, *Année* courante.

dérations, n'étoit présentée, il est vrai, que sous la forme d'une conjecture, mais qui néanmoins laissoit entrevoir toute la pensée de l'auteur. Elle excita les réclamations de Voltaire en faveur des Indiens, que celui-ci vouloit faire passer pour les instituteurs du genre humain. C'est ce qui donna lieu à Bailly de développer plus amplement son système dans ses Lettres sur l'Origine des Sciences et sur l'Atlantide.

Commençons par examiner un principe qui est l'une des bases principales de son opinion. Bailly ne pense pas qu'une nation puisse assez dégénérer pour perdre ou même altérer ses connoissances fondamentales; elle ne peut passer de la science à l'ignorance, de la raison à la démence. Il y a deux moyens d'examiner cette assertion et de vérifier si elle a quelque fondement; ces moyens sont le raisonnement et le témoignage de l'histoire.

Tout ce que nous voyons sur la terre est sujet au dépérissement; il n'est rien dans l'ordre physique ni dans l'ordre moral qui puisse se soustraire à une dégénération progressive, à un pouvoir destructeur qui pousse chaque chose vers sa fin. Nous n'avons pas besoin de confirmer cette vérité par une énumération trop facile de faits et d'exemples; les preuves sont sous les yeux de tout le monde. Comment les nations échapperoient-elles à cette loi universelle, les nations qui renferment dans leur sein tant de germes de corruption, qui sont exposées à subir les conséquences de tant d'événemens, et dont tant de causes extérieures peuvent troubler l'existence? Les nations ont une vie qui, comme celle des individus, a ses divers périodes d'enfance, de jeunesse, de maturité, de vieillesse et de décrépitude. L'analogie est frappante dans tous les détails. La durée naturelle de la vie humaine peut être abrégée par des causes nombreuses qui en accélèrent le terme; tels sont les travaux excessifs, les excès fréquens, de graves imprudences, des secousses morales. Pour les peuples, ce sont les guerres, les révolutions politiques, de grands événemens, de grandes fautes en législation ou en politique, des accidens variés qui peuvent naître dans leur sein ou leur venir du dehors. Nous voyons des individus encore au milieu de leur carrière, flétris par le vice et l'abus de la vie, offrir les symptômes d'une caducité précoce. Ainsi voit-on des nations très-éclairées, mais corrompues par le luxe et la dissolution des mœurs, par un excès de civilisation, arriver à une décadence prématurée, au milieu des monumens du génie et

de l'industrie, qui appartiennent à un âge qu'elles n'ont pas encore dépassé. Cette vieillesse anticipée diffère essentiellement, de part et d'autre, par les mêmes traits et le même caractère, de la décrépitude naturelle qui n'est que le produit du tems. On voit les hommes succéder aux hommes, comme on voit des nations nouvelles remplacer les anciennes, de nouveaux empires s'élever sur les ruines de ceux qui les ont précédés. Que l'on presse la comparaison, que l'on pousse le parallèle aussi loin que l'on voudra, partout on retrouvera la même ressemblance, et l'on se convaincra de plus en plus que le cercle de la vie humaine est une image abrégée de cet être collectif que l'on nomme un peuple, une nation.

Il n'est donc point étonnant qu'un peuple vieilli par le tems puisse arriver à un état où il ne saura plus reconnaître lui-même l'origine de ses traditions altérées, ni la valeur des connaissances dont il lui reste des débris qu'il ne sait plus rattacher à un même ensemble, parce qu'il en a oublié les rapports. Une nation peut donc, comme l'individu, perdre sa raison primitive. Qui ne sait pas que la vieillesse est plus stupide que l'enfance?

D'ailleurs, pour admettre qu'une nation ne peut pas dégénérer, il faudrait donner un démenti à l'histoire toute entière, qui n'est qu'une longue démonstration de la triste vérité contraire à une pareille assertion. Les troubles politiques, les dévastations des conquérans, les changemens de dynasties, les croisemens de races, une foule de causes ne tendent-elles pas à changer de siècle en siècle la face des contrées où elles exercent leur influence, à modifier de mille manières le caractère des peuples, leurs usages, leur industrie, leurs connaissances? Les révolutions politiques respectent-elles constamment les œuvres de la raison et du génie? Est-il donc vrai qu'on ne les ait jamais vues troubler la marche de l'esprit humain? Ont-elles toujours conservé précieusement le fruit des découvertes? N'ont-elles jamais troublé ou anéanti les monumens de la science? Portons nos regards sur les régions qui ont été les plus florissantes dans l'antiquité; partout nous serons affligés du triste spectacle de la dégradation, partout nous trouverons les traces d'une antique grandeur ensevelie dans la poussière; partout nous lirons l'histoire de la rétrogradation écrite avec des ruines.

Bailly demande comment les Indiens ont mis des rêveries

grossières à côté de connaissances profondes, comment on peut réunir à la fois les jeux [illegible] l'âge mûr et ceux de l'enfance. Ce qui serait bien plus étonnant, ce serait un ordre de [illegible] fection aussi [illegible] qu'il n'est pas donné à l'homme d'atteindre. L'homme, si [illegible] à la fois et si [illegible], ce [illegible] prodigieux de grandeur et de [illegible], est destiné à [illegible] à ses yeux et l'empreinte de sa propre [illegible], c'est la condition naturelle de toutes les choses humaines, [illegible] de caractère qui distingue l'homme. On a fait observer à Bailly, que quelque surprenant qu'il paraisse que dans la même ville on ait pu inventer la Géométrie et l'Astronomie, et croire que la Lune est à [illegible] lieues du Soleil, Galilée au milieu de ses [illegible] doit encore surprendre davantage. N'a-t-on pas vu Louis le Débonnaire, instruit en astronomie et mourir de frayeur à la vue d'une éclipse? Et de nos jours, ne voyons-nous pas Bailly lui-même et l'illustre auteur de la Mécanique céleste, en même tems que Nostradamus et le Messager Boiteux?

La suite à un autre numéro.

CHARADE.

Mon [illegible] est passager, ma puissance est précaire,
On respecte pourtant mon pouvoir emprunté.
Tout instrument sonore est [illegible] monté
[illegible] à mon premier [illegible] nécessaire.
Mon dernier [illegible] rarement.
On voit, à son aspect, [illegible] d'un autre âge:
[illegible] cependant,
Lafontaine avec grâce en a su faire usage.

Le mot de la dernière *Énigme* est *Cloche.*

Erratum du N° 19.

Page dernière, ligne seconde en remontant *de la Catalogne,* lisez *de Catalogne.*

Marchés de Chambéry des 6 et 10 mai 1823.

Bled.		La Veille.			L'Aujourd'hui.	
		l.	c.		l.	c.
Froment,	*Prix*	18	72	—	19	15
Seigle		9	25	—	12	08
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		8	[illegible]	—	11	43
Avoine (1)		[illegible]	[illegible]	—	7	84
Pain, 1re qualité, le kil gr.					0	35 1/2
Viande, *idem,*	*idem*				0	60

(1) Rapport des 3 veis [illegible]

P. S. Une dépêche télégraphique de Paris du 13 mai, annonce que le quartier général français est à Burgos depuis le 9. La [illegible] Prince [illegible] très brillante. Le 1er corps a commencé son mouvement sur [illegible].

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 21.) VIII.e Année.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 23 Mai.

Intérieur.

Chambéry, 22 *mai*. Avant-hier, 20 du courant, on a célébré ici, comme les années précédentes, l'anniversaire de l'heureux retour du Roi dans la capitale de ses États de Terre-ferme. S. Exc. M. le Comte D'Andezeno, Gouverneur Général du Duché, M. le Commandant de la Division, et MM. les Officiers de l'État-Major ont assisté, dans l'Église métropolitaine, à la Messe et au *Te Deum*, qui ont été suivis de la bénédiction du S. Sacrement. Les troupes de la Garnison ont fait la parade en grande tenue et des décharges de mousqueterie.

— M. le Commandant d'Annecy, par lettre du 17 du courant, a transmis à S. Exc. M. le Gouverneur du Duché, le Rapport suivant, que nous nous faisons un devoir de consigner dans notre feuille :

« J'ai l'honneur d'informer V. Exc. que, ce matin, sur les sept heures, un jeune homme âgé de douze ans environ, fils de M.me veuve Guillet, traversant un échafaudage qu'on vient d'établir sur la rivière de Thioux, pour procéder à la construction du nouveau pont, s'est laissé tomber dans ce grand courant d'eau, qui se trouve avoir neuf pieds et demi de profondeur ; il y aurait infailliblement péri, sous les yeux d'un grand nombre de spectateurs qui jetaient les hauts cris, sans le dévouement d'un nommé *Jean Bussier*, de la commune de Châteauneuf, mandement de Chamoux, employé aux ouvrages du pont, qui, malgré la profondeur et la rapidité de l'eau, s'est jeté à la nage et a été assez heureux pour atteindre et retirer de l'eau ce jeune homme, qui était au moment de rendre le dernier soupir. »

« On ne saurait jamais donner trop d'éloges et de publicité aux traits de cette nature ; aussi ledit *Bussier*, libérateur du jeune Guillet, a été généralement fêté et applaudi par tous ceux qui ont eu connaissance de son dévouement généreux. »

S. Exc. M. le Gouverneur, empressé d'encourager les bonnes actions, a fait remettre à Bussier une honorable gratification.

1165. — *Distribution de Médailles aux propriétaires des plus belles juments.*

Le Commandant du Haras Royal d'Annecy prévient qu'il aura l'honneur de distribuer dans ce Duché quarante médailles d'argent, à titre de prime, aux propriétaires des [illegible] les juments destinées à la reproduction [illegible] sentées cette année à la monte des étalons de S. M., dans les différentes stations, comme il suit :

Le 24 mai, à Thônes, 2 médailles. — Le 26 id., au Grand-Bornand, 2 id. — Le 31 id., à Bonneville, 4. — Le 2 juin, à Sallanches, 4. — Le 4 id., à Taninge, 2. — Le 5 id., à Mieussy, 4. — Le 7 id., à Thonon, [illegible] — Le 12 id., à Rumilly, 5. — Le 14 id., à Chambéry, 3. — Le 16 id., à l'Hôpital, 3. Le 10 juillet, à Annecy, 7.

MM. les propriétaires de juments qui auront obtenu des médailles d'argent sont prévenus qu'ils auront droit de concourir pour les médailles en or de la valeur de 100 à 200 liv., qui seront distribuées à Chambéry [illegible] juillet prochain, sous les auspices de S. Exc. M. le Gouverneur Général du Duché.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le Vice-Intendant de la province de Carouge, informe le public qu'en suite des arrangemens pris entre le Gouvernement de S. M. et le Gouvernement français pour la construction d'un pont en charpente, sur le fleuve du Rhône à Seyssel, il sera procédé dans la salle de la Mairie de Seyssel (France) et dans les formes prescrites par l'arrêté du Gouvernement du 29 Ventose an 11, à l'adjudication au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de construction du pont dont il s'agit, pour le prix de 41,500 [illegible] non compris la somme à valoir.

Les sujets de S. M. qui voudront se rendre soumissionnaires de ces travaux, pourront prendre connaissance des devis et détail estimatif, à la Mairie de Seyssel, où les pièces sont déposées, depuis 9 heures jusqu'à 12 du matin de chaque jour.

Leur soumission devra être sur papier timbré, elle énoncera leurs nom, prénoms et demeure, et ils s'engageront à exécuter lesdits travaux moyennant un prix déterminé ou un rabais de tant pour cent sur le prix du détail estimatif, en se conformant aux devis, clauses et conditions du cahier des charges.

Chaque soumission devra être accompagnée 1.° d'un certificat de capacité, délivré par un ingénieur; 2.° d'un acte de cautionnement souscrit par l'entrepreneur lui-même, ou par telle autre personne solvable, sur [illegible] affectation d'un immeuble; 3.° d'un certificat de non-inscription délivré par le Conservateur des hypothèques de la situation dudit immeuble.

Toutes ces pièces seront déposées, sous enveloppe cachetée et [illegible] *Ponts et Chaussées*, à la Mairie de Seyssel, jusques et y compris le 25 mai courant.

Le lendemain 26, à midi, les soumissions seront ouvertes par MM. le Maire de Seyssel, Membre du Conseil d'arrondissement, et le Syndic de Seyssel.

Il sera immédiatement rédigé une seconde affiche dans laquelle sera énoncé le prix porté dans la plus faible soumission admise.

N. B. Les personnes qui [illegible] seraient se charger de cette entreprise, sont invitées à présenter une soumission sur cette première affiche, afin d'éviter des frais et des retards non moins nuisibles à leurs intérêts que préjudiciables aux travaux. Elles sont prévenues qu'à égalité d'offre, lors de l'adjudication définitive, l'entrepreneur qui aura fait une première soumission, sera préféré au concurrent qui aura attendu la dernière publication pour faire connaître ses prétentions.

Elles sont averties en outre que les questions auxquelles l'exécution du contrat pourra donner lieu, seront jugées par les Autorités françaises, si l'entrepreneur est français, et par les Autorités de notre Gouvernement, si l'entrepreneur est sujet de S. M.

Les frais d'adjudication sont à la charge des adjudicataires.

St. Julien, le 15 mai 1823.

Piémont.

Turin, 27 mai. Dans la séance tenue, le 4 du courant, par la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale, M. [illegible], Secrétaire perpétuel, a présenté à la Classe divers ouvrages envoyés en don par différens auteurs nationaux et étrangers. Il a été [illegible] divers articles de zoologie envoyés des Etats-Unis d'Amérique, par M. Gaspard [illegible], Consul général de S. M. à Philadelphie. La Classe a ordonné l'insertion dans la partie historique de ses volumes, d'un travail de M. [illegible], Correspondant de l'Académie, sur les circonstances météorologiques les plus remarquables de l'an 1822, observées à Alba. M. [illegible] a lu l'avis d'une Commission, sur une nouvelle espèce de chanvre [illegible], proposée par un de nos concitoyens. M. Michelotti a fait, au nom d'une Commission, un rapport sur quelques améliorations [illegible] proposées aussi par un compatriote. M. [illegible] Avogadro a terminé la lecture de son Mémoire *sur l'affinité des corps pour le calorique*, etc. M. Rolando a lu quelques observations sur le cerveau.

— Nos manufactures de cristal n'ayant pas encore mis en pratique le moyen de former des médaillons avec portraits incrustés dans cette matière, M. [illegible] a fait exécuter, par un habile artiste de cette capitale, le portrait de notre auguste Souverain, et l'a envoyé à Paris pour compléter la série des princes régnans, qu'il y a entreprise, et pour satisfaire les désirs empressés des sujets de notre Monarque bien-aimé, qui regardent son image comme le plus bel ornement de leurs cabinets.

Cours des inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.
Du 13 au 15 mai. 90 l.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

Le conseil aulique de l'Autriche a transmis à tous les ports de l'Adria-

lique des ordres pour repousser tous les corsaires sous pavillon espagnol. Dans le cas où on saisirait leurs prises, elles seront mises sous le séquestre pour être restituées aux légitimes propriétaires.

— Les nouvelles de la Turquie d'Asie annoncent que les troupes ottomanes de Bagdad ont essuyé un nouvel échec de la part des Persans. Les lettres de Bassora font mention de torrens extraordinaires qui ont fait de grands ravages dans les Indes; deux mille maisons ont été renversées à Surate et dans les environs. Une ville a été détruite dans le Bengale.

— La connaissance de divers complots a déterminé le Grand-Seigneur à ne plus se rendre aux mosquées; cette résolution a été annoncée par le Molla.

— On a reçu à Pétersbourg des nouvelles diplomatiques qui font espérer un heureux résultat des négociations entre la Russie et la Porte.

— Un envoyé extraordinaire du Brésil est chargé, dit-on, de solliciter auprès de S. M. l'empereur d'Autriche, beau-père du Prince royal de Portugal, la reconnaissance du titre d'*Empereur* qu'a pris ce dernier. On dit que S. M. a déclaré qu'elle désapprouvait ce titre, mais qu'au reste elle ne pouvait prendre aucune initiative à cet égard, et qu'elle en référerait à ses alliés.

— On écrit de Trieste et de Constantinople que la prise de Corinthe par les Grecs semble être confirmée. On assure que lord Strangfort cherche à provoquer un arrangement avec les Grecs.

— Le journal officiel de Francfort dément la nouvelle accréditée en Angleterre, qu'il se forme une armée russe à Varsovie.

ANGLETERRE.

M. Brougham a interpellé le ministre des affaires étrangères sur les rassemblemens de troupes qui ont lieu en Pologne et sur la concentration des troupes autrichiennes dans la Lombardie. M. Canning a répondu affirmativement sur la première question, mais qu'il n'avait aucun document sur l'objet de la seconde.

FRANCE.

Paris, 13 *mai*. Une lettre particulière de Figuières, du 1.er mai, annonce qu'on y est très-occupé des travaux du siége, malgré le canon de la citadelle, qui n'avait encore tué que trois hommes. Les travaux sont dirigés par le général Vimeux de Maringonet.

— Les cortès de Séville ont mis hors de la loi la Biscaye et la Navarre.

— S. A. R. *Madame*, duchesse d'Angoulême, arrivée à Toulouse le [illegible] mai, a assisté le [illegible], à la fête annuelle de l'Académie des jeux floraux et a distribué des fleurs de Clémence Isaure.

— M. le marquis de Talaru, pair de France, va se rendre à Madrid, chargé, dit-on, d'une mission importante.

15 *Mai*. L'ex-conventionnel Laporte, qui vient de mourir à Colmar, a fait appeler, à l'approche de sa fin, un ministre de la religion et a rétracté, en présence de témoins, les opinions qu'il a professées contre

l'autel et le trône, et manifester tout son repentir de la part qu'il a prise à l'assassinat du Roi martyr.

— S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême était attendue le 10 à Avignon, le 12 à Aix, et le lendemain à Marseille.

— Il y a eu à Bilbao une cérémonie religieuse de neuf jours, pour remercier le Ciel de l'arrivée des Français. Il a dû y avoir le 3 une course de taureaux. Des lettres annoncent que les habitans de Séville se seraient emparés du Roi pour le conduire à Madrid. On ajoute que L'Abisbal était disposé à se soumettre avec les 5 ou 6000 hommes qu'il a à Madrid. Le général Donnadieu est entré le 6 à Vich, où les troupes françaises ont été reçues avec enthousiasme.

— M. Machado, consul général d'Espagne à Paris, a reçu ses passeports. Les Espagnols qui sont à Paris ont reçu l'ordre d'en partir dans un court délai.

— On se rappelle que la chambre des députés avait renvoyé aux tribunaux le jugement touchant un article outrageant du *Journal du Commerce*, qui lui avait été dénoncé par M. de Frénilly. La cour royale de Paris a condamné l'éditeur du Journal à trois mois de prison et à 3000 fr. d'amende.

— Les fêtes données à Burgos, à l'occasion de l'entrée du prince généralissime, ont été telles que nous les avions annoncées. Le prince a refusé de monter sur le char de triomphe et a voulu faire son entrée à cheval.

— Une lettre de Bayonne, du 8 mai, annonce *comme positif* que dix mille hommes portant le drapeau blanc sont sortis de Madrid pour aller au devant des troupes françaises.

— S. A. R. le duc d'Angoulême doit partir de Burgos le 13; il paraît qu'il arrivera à Madrid le 24, pour y célébrer la Saint-Ferdinand.

— On écrit de Perpignan que Mina se trouve séparé des divisions Milans et Lloberas, et entouré des trois divisions Curial, d'Eroles et Romagosa. Il se trouve ainsi dans la nécessité de fuir ou de capituler.

7 Mai. L'armée de Mina avait été coupée en deux par les manœuvres des généraux français. Une partie s'était retirée sur Hostalrich, pour s'approcher de Barcelonne, et l'autre, commandée par Mina, avait remonté le Ter et pris la direction de Campredon. Mina, pressé entre la frontière de France, le général Curial et le baron d'Eroles, a cherché à gagner Berga. Le baron d'Eroles a reçu ordre de le poursuivre dans les défilés, qu'il connaît aussi bien que lui, tandis que la division Curial se portera sur Milans et Lloberas qui cherchent à atteindre Barcelonne. Mina marche sans artillerie, sans cavalerie et n'a que très-peu de vivres.

— L'armée commandée par S. A. R. continue son mouvement sur Madrid. Le duc de Reggio est entré le 12 à Valladolid. Le quartier-général était le 13 à Lerma, et le général Obert devait entrer le 14 à Almazan, à sept lieues au sud de Soria.

— M. le comte d'Espagne est nommé vice-roi de la Navarre.

Actions de la banque de France, 1580 fr., 1582 fr. 50 c., 1580 fr. Cinq pour cent consolidés, 87 fr. 50 c., 87 fr. 75 c., 87 fr. 50 c.

VARIÉTÉS.

Sur le peuple primitif de Bailly. *Suite* (1).

A l'aspect des restes de l'astronomie des Chinois, des Indiens, des Chaldéens, on croit voir, dit Bailly, une [illegible] de paysans bâtie de corniches et de fragmens de colonnes d'une belle architecture. Tout [illegible] doit conclure, selon lui, que ce sont là les débris d'un édifice construit par un architecte plus habile et plus ancien que les habitans de cette maison. Cette image est heureuse, elle est spécieuse même en faveur du système dont Bailly est préoccupé. Mais ce mélange du grand, du grand, de la faiblesse et de la force, de l'erreur et de la vérité, est-il donc un phénomène si extraordinaire? Lorsque nous voyons de misérables échoppes adossées contre les murs d'un palais, des cabanes auprès des restes ruinés d'un temple, les haillons de la fripperie suspendus aux colonnes d'un portique, pensons-nous que ces monumens soient l'ouvrage d'un peuple étranger? Si les hommes à venir [illegible] nos livres d'astronomie et sur nos [illegible] d'horoscopes, seront-ils en droit de nous refuser la propriété des uns, pour nous honorer exclusivement de celle des autres? Cela prouve que la même époque a pu produire [illegible] rares, [illegible] profonde et les rêves absurdes [illegible], cela-là [illegible] peut être une chose [illegible] par ses [illegible], mais il [illegible] qu'un paradoxe dans l'[illegible] évidemment contredit par les faits.

Supposons que, par une suite de révolutions ou d'événemens quelconques dont on conçoit la possibilité, l'Europe, [illegible] plus malheureuses, vînt à être privée tour à tour des savans du premier ordre qu'elle possède dans les diverses branches des connaissances humaines, sans que ceux-ci eussent laissé des élèves capables de suivre leurs traces et de les égaler, ne voit-on pas que la culture des sciences marcherait rapidement vers son déclin, et qu'on arriverait enfin à une époque où il n'y aurait plus personne en état de comprendre et d'expliquer les grands ouvrages qui auraient pu rester? Faudrait-il en conclure alors que l'Europe n'aurait que des connaissances [illegible], et que les vestiges des sciences qu'on y trouverait [illegible]

---

(1) *Voyez les* N.ºs 14 et 20 de ce Journal, *Année* courante.

retenir que les restes de connaissances étrangères transportées autrefois parmi ses habitans ?

Autre hypothèse non moins plausible. La renaissance des lettres en Occident est un fait accidentel qui pouvait ne pas arriver. L'ignorance et la barbarie pouvaient affermir et perpétuer leur règne sur l'Europe, par la destruction successive de tous les monumens historiques. Il pouvait se faire qu'aucune étincelle, partie de l'Orient, n'eût rallumé le flambeau des lumières, que l'on ne fût mis sur la voie de retrouver les productions de la Grèce et de Rome. Les Arabes pouvaient rester dans la [illegible] où ils étaient encore du tems de Mahomet. Les conquérans Musulmans pouvaient répéter partout le fatal exemple d'Omar et sacrifier à l'Alcoran tous les monumens des sciences. Ou bien l'irruption des Barbares pouvait s'étendre sur l'Asie et l'Afrique, détruire l'empire grec et prévenir tout retour de l'Europe aux lumières. Dans cet état de choses, rien n'aurait pu révéler aux Grecs modernes les titres de gloire de leurs ancêtres ; ces titres fussent restés ensevelis pour eux dans un oubli éternel. Supposons maintenant que quelques hommes venus d'un autre hémisphère et n'ayant aucune notion de l'histoire de celui-ci, eussent parcouru la Grèce et observé les ruines admirables de ses antiques monumens ; ils auraient trouvé là une belle matière à faire la comparaison de la chaumière bâtie avec des chapiteaux et des tronçons de colonnes ; ne trouvant parmi les habitans de cette région aucune trace de leur ancien état, aucun [illegible] entre leur avilissement actuel et ces restes magnifiques des édifices dont le génie des arts avait jadis couvert leur sol, ils auraient pu conclure avec Bailly que cette pauvre nation grecque n'avait jamais été capable de s'élever au degré de civilisation, de connaissances, de talent et de goût, attesté par de telles ruines.

Un autre argument sur lequel Bailly insiste beaucoup, est le grand nombre de notions communes aux divers peuples de l'Asie, qui n'ont pu, selon lui, se transmettre de l'un à l'autre par communication, qui n'ont pu naître non plus des mêmes causes chez les uns et les autres séparément, comme produit naturel de la constitution humaine et des circonstances, mais qu'ils n'ont pu recevoir que d'une commune source. Bailly s'attache avec beaucoup de soins à établir la répugnance des nations à adopter les systèmes et les usages étrangers. Il convient

que l'homme est naturellement imitateur, mais n'en affirme pas moins que les hommes tiennent fortement à leurs idées et sont disposés à repousser toute innovation. Il attribue surtout cette disposition aux peuples de l'Asie, qui se montrent particulièrement ennemis de toute nouveauté étrangère. Nous conviendrons volontiers de cet éloignement de quelques peuples pour les usages des autres nations et de tous les obstacles que l'habitude, l'amour propre et l'ignorance peuvent opposer à certaines communications. Mais on ne peut se dissimuler d'autre part que ces obstacles n'ont pas été toujours ni partout les mêmes, que l'évidence, l'utilité, l'ascendant de la supériorité, les relations commerciales et beaucoup d'autres causes n'aient souvent triomphé des difficultés dont il s'agit, et des exemples modernes très connus, nous prouvent assez tout le pouvoir de l'esprit d'imitation entre des nations même de caractères tout opposés.

Mais admettons si l'on veut, sans restriction, cette extrême répugnance de chacun des peuples de l'Asie à recevoir en communication les connaissances et les usages d'un autre peuple. Comment se fait-il que ces mêmes nations aient admis sans obstacle les lois, la religion, les sciences, la philosophie du peuple instituteur qui leur a apporté la lumière des climats septentrionaux? Pourquoi cette obstination à repousser les connaissances, les opinions et les usages qui leur seraient venus du Midi, et cette grande docilité à les accueillir lorsqu'ils leur sont arrivés du Nord? (*La suite à un autre numero.*)

Mercuriale de Chambéry des 13, 15 et 17 mai 1823.

	[illegible]			[illegible]	
	f.	c.		f.	c.
Blés.					
Froment, *Prix:*	15	40	—	18	95
Seigle	9	00	—	[illegible]	[illegible]
Orge	8	25	—	10	8
Sarrasin	5	50	—	7	19
Maïs	8	50	—	11	11
Avoine (1)	11	25	—	7	84
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	32 1/2
Viande, *idem*, *idem*.				0	60

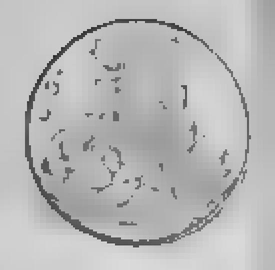
(1) Rapport de [illegible]

P. S. Les troupes françaises bloquent Hostalrich. Une action [illegible] a eu lieu à [illegible]. Mina et Milans ont été battus une seconde fois [illegible]; ce dernier, qui avait déjà perdu 250 prisonniers et beaucoup de morts, a été blessé cette fois au bras; on lui a pris deux mulets chargés d'argent et 200 prisonniers. Mina s'est jeté dans les montagnes de Berga.

— Une dépêche télégraphique d'Aranda, du 15 mai, porte ce qui suit: Le quartier général de S. A. R. est à Aranda. Le général [illegible] à Siguenza, il communique avec Bessières, qui a pris 4 canons, [illegible] hommes et 200 fusils à Ballesteros, qui se retire sur Valence. Le duc de Reggio a été reçu le 13 à Valladolid, avec un enthousiasme encore plus vif que partout ailleurs.

CHAMBERY, Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 22.) VIII.e Année.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 30 Mai.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 30 mai. S. M. a daigné conférer le grade de lieutenant-colonel de l'État-général d'armée, en expectative, à M. le Chevalier [illegible] Baron du Chaney, Major d'infanterie, et à M. le Comte Alfred Sallier de la Serraz, sous-lieutenant dans le régiment de Piémont-Royal cavalerie, le rang de maréchal-des-logis surnuméraire dans la compagnie des Gentilshommes Archers des Gardes du Corps, avec le grade de Major de cavalerie.

M. François-Marie Martin, Capitaine d'infanterie et Adjudant-Major de la Place de Chambéry, est nommé Major en second de la même Place.

— Nous avons rendu compte dans le courant de l'année dernière d'un [illegible] arrivé dans la traversée du [illegible], au bac de [illegible], où plusieurs personnes furent noyées.

Un événement non moins malheureux a eu lieu le 8 mai courant, au bac de Fréterive sur la même rivière, nouvel effet de la forme vicieuse des bacs établis en Savoie pour le passage des eaux, qui les rend assez peu sûrs, dangereux même. Ce bac où se trouvaient dix personnes et une douzaine de vaches, ayant chaviré par suite de la mauvaise distribution de sa charge peu considérable en elle-même, aussitôt divers habitans de Fréterive, et notamment François Miguet, vice-Syndic, les frères Vulliens, Claude Turrel, Martinon, Jean-Claude Bonzel et Jacques Revelet, se sont jetés à l'eau, et sont parvenus, par leur prompt secours, à sauver la vie à quelques personnes; mais l'extrême étendue de la rivière, effet de sa crue, a empêché de porter des secours à tous les [illegible], et l'on a à regretter la perte de cinq personnes, au nombre desquelles s'est trouvé le batelier.

On ne peut taire, dans cette circonstance, le trait de dévouement filial de Joseph [illegible], qui parvenu à gagner le bord par ses propres forces, et s'apercevant que son père [illegible] n'était pas encore sauvé, s'est aussitôt précipité dans la rivière, et aidé par d'autres nageurs, a réussi à le ramener à bord.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 25 mai. Manifeste de la Chambre des Comptes (du 9 mai) [illegible] portant [illegible] du Réglem[ent] approuvé par S. M. pour la [illegible] courses des Glaciers et autres endroits remarquables de la vallée de [illegible] [illegible].

PIÉMONT.

Turin, 25 mai. Dans la séance [illegible] de la Classe des sciences [illegible] rales, historiques et philologiques de l'Académie Royale [illegible] S. Exc. M. le Comte Napion a lu une partie de sa dissert[ation] [illegible] [illegible] [illegible] du temps [illegible], et sur [illegible] [illegible]. La Classe a ensuite pris connoissance d'un travail de M. le Chevalier Cordero de S. Quintino, Correspondant, sur les marbres anti[ques] de Toscane, trouvés dans les ruines [illegible] de [illegible]. Quelques étrangers distingués ont assisté à cette séance, et [illegible] le Chevalier Vermiglioli, professeur d'Archéologie à Pérouse, [illegible] de l'Académie étrusque.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette P[ublique].

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1er avril 18[illegible].

Du 20 au 22 mai [illegible] l., [illegible] *Du 23 au [illegible] mai* [illegible] l., [illegible]

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

On annonce que S. M. le Roi de Naples ne tardera pas à quitter [illegible] [illegible] pour se rendre dans ses Etats. Déjà une partie de sa [illegible] est en route.

— Des lettres de Smyrne annoncent que [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] près de [illegible], après leur sortie des Dar[da]nelles, par les flottes grecques.

— On apprend de Trieste que le gouvernement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] général de la [illegible], et [illegible] de [illegible] et de l'[illegible].

— S. M. le Roi de Bavière [illegible] [illegible] Dresde, après y avoir fait un séjour de plusieurs semaines.

— On a appris de St. Pétersbourg [illegible] attend de [illegible] en [illegible] [illegible] qui doit [illegible] une grande réduction dans l'effectif des armées russes.

ANGLETERRE.

Pendant que le Sun et le New Times [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] entre la France et l'Espagne et qu'il n'y aura aucune difficulté de [illegible] [illegible] [illegible] avec le [illegible] [illegible], et que les Cortès de Séville [illegible] [illegible] à aucune proposition.

— Tous les ministres ont assisté, le 15, à un conseil qui a duré plus [illegible] heures, et qui devait être suivi d'un autre le lendemain, pour affaires importantes.

ESPAGNE.

Le peuple de Séville a fait éclater sa joie au sujet de la naissance d'un fils de l'infant [illegible] de Paule. On a [illegible] remarqué les cris : *Vivent les Bourbons ! Vive le Duc de Bordeaux ! Vive l'Infant [illegible] !* [illegible] *de M[illegible] !*

— On annonce de Lisbonne que le général Rego aurait été rappelé [illegible], à cause de ses opinions [illegible]. On désigne le général [illegible] pour son successeur.

— [illegible] de Léon, dans une dépêche interceptée, du 10 mai, [illegible] sur l'opinion publique par les [illegible] du chef [illegible] Séville, il convient que le peuple a manifesté [illegible] pour la [illegible] donc s'obstiner à prendre [illegible] constitution [illegible] [illegible] de faire le bonheur de l'Espagne ?

— On apprend de Séville que Don [illegible] à l'armée et [illegible] Mina ; il est remplacé par intérim, par M. [illegible] Calatrava [illegible] le ministère de l'intérieur. Trois personnages ont successivement [illegible] le porte-feuille par intérim de la guerre.

— Les Français sont attendus à [illegible] On croit que [illegible] cherche à gagner l'Estramadure.

FRANCE.

P[illegible] 20 mai. S. M. a reçu le 17 Mme la duchesse de Gothland (reine de [illegible]), qui a pris congé du Roi, à l'occasion de son départ pour [illegible] au mariage du prince [illegible] son fils.

— Après l'occupation de [illegible], [illegible] du premier corps a [illegible] une position sur le [illegible], aux ponts de [illegible], de Puente [illegible] et de [illegible]. La ville de Pampelune est serrée de près par huit bataillons et huit escadrons du troisième corps et [illegible] royalistes espagnols. Ces forces seront incessamment augmentées, et l'on croit que l'arrivée du train de siége décidera cette place à ouvrir ses portes.

— Le *Te Deum* a été chanté à [illegible], le [illegible], pour l'occupation d'Olot par les troupes françaises. L'armée qui vient de l'Aragon va [illegible] le siége de Lérida.

— Les Français ont été reçus à Palamos avec [illegible].

— La garnison de Saint-Sébastien, qui manque d'eau douce et de viande fraîche, commençait à murmurer, il y a peu de jours.

— [illegible] M. le comte de [illegible], officier d'ordonnance du prince de Hohenlohe, s'est rendu au fort St.-Sébastien en qualité de parlementaire. La [illegible] aux officiers qui s'y étaient présentés avant lui, donnait des craintes à son égard. Mais, après avoir été introduit dans la place, [illegible] de deux heures, il a été reconduit honorablement et accompagné par tous les chefs de la garnison.

— Le passage et le séjour de S. A. R. *Madame* dans les principales

villes du midi, sera une époque mémorable dans toutes ces provinces. Cette princesse y rattache tous les cœurs à l'auguste dynastie des Bourbons.

— On écrit de Gironne, 15 mai, que le général Curial [illegible] de se rendre à Santa-Coloma, pour [illegible] la place d'Hostalrich et [illegible] de [illegible], que [illegible] doit mettre sa marche sur Manresa [illegible] rapport avec celle du général Donnadieu, et que des hommes [illegible] du corps du baron d'Eroles, sont à la poursuite de Mina, qui [illegible] se retirer sur Barcelonne par Montserrat. M. le maréchal Moncey est [illegible] à Gironne le 16.

— Le général Pamphile Lacroix a passé la Cinca le 8; il a enlevé le même jour la ville de [illegible] (à [illegible] lieues de Barbastro). Un détachement de la garnison de Lérida a été chargé et culbuté à [illegible]. Le général Molitor se porte sur Valence.

— M. le duc de San-Carlos, grand d'Espagne, est arrivé à [illegible] 24 Mai. Le quartier-général de l'armée française était à Esc[illegible]guilles le 18 mai. Les [illegible] que l'Abisbal avait en avant de Madrid, se sont retirés sur cette ville. Le général Molitor se porte sur la Segre.

— L'*Etoile* annonce avoir la certitude que l'armée française est entrée à Madrid, le 23 au soir.

— Mina doit être peu éloigné de Barcelonne. Milans est entre Hostalrich et San-Saloni. Une insurrection royaliste générale a éclaté dans la Manche.

— Le général Rotten, avec 3000 hommes sortis de Barcelonne, a été complètement défait et repoussé, à Moya, par le général Donnadieu. Mina [illegible] de ce corps, qui [illegible] à sa rencontre, se trouve entre les généraux Donnadieu et [illegible], près de Manresa. Le général Curial commence le blocus d'Hostalrich.

Actions de la banque de France : 1580 fr ; 1590 fr.

Cinq pour cent consolidés : 88 fr. 60 c. ; 89 fr., 20 c. ; 89 fr., 90 c.

ITALIE.

Sa Sainteté, dans le Consistoire du 16 mai, a nommé aux évêchés de [illegible], de [illegible], de [illegible], de B[illegible], de Gap, de Nevers, de [illegible], d'[illegible], de [illegible], de T[illegible], de S. Claude, de Tarbes, de Moulins, et aux archevêchés [illegible], de [illegible], d'Albi, de [illegible], de [illegible], de [illegible], et de Perpignan.

— Parmi [illegible] S. S. a nommé [illegible] des Camaldules, et Mgr de la Fare, archevêque de Sens.

SUISSE.

Le bateau à vapeur, dit le *Guillaume Tell*, dont nous avons annoncé dans le temps [illegible], sera [illegible], des *Eaux-Vives*, [illegible] Genève et Lausanne commencera [illegible] prochain [illegible].

— Un [illegible] le Conseil d'Etat de Genève a publié un arrêté qui [illegible] sont des peines [illegible] toute [illegible] à la [illegible], sans autorisation préalable du Conseil d'Etat.

VARIETÉS.

NOTICE sur la briqueterie chez les anciens, appliquée à l'art de bâtir en Savoie.

Par M. le G. C. de LOCHE.

L'importance de procéder par des expériences et des recherches pour obtenir des briques de bonne qualité [illegible] plus [illegible] sentie de nos jours, [illegible] constant [illegible] les [illegible] plus, comme [illegible] particuliers, est essentiellement attaché à se procurer [illegible] des matériaux qui, dans bien des cas, est à préférer aux pierres, [illegible] que sa légèreté rend très-convenable pour [illegible] des bâtimens, soit pour les voûtes, soit pour les cloisons. La brique se prête plus [illegible] que toute autre substance à recevoir les formes à désirer, pour donner lieu à l'architecte d'orner à peu de frais l'extérieur des édifices. La facilité du transport, et la [illegible] de l'exécution leur assurent un grand avantage sur la construction en pierres. Enfin l'alignement considérable des [illegible] de construction, doit seul faire pressentir combien il importe d'obtenir des briques, et des briques de bonne qualité. [illegible] des long-tems à rendre raison des motifs qui [illegible] à n'avoir que des briques [illegible] la solution [illegible] propre à supporter l'action [illegible] [illegible] [illegible] résister au poids d'une masse considérable, et aux gardes [illegible] la propriété d'adhérer [illegible] au ciment qui doit les lier.

On voit d'abord que le premier de ces motifs est la facilité d'avoir des pierres dans un pays où la nature a [illegible] les [illegible] Celles-ci présentent sans doute de grands avantages, mais non tous ceux qui doivent rechercher les constructeurs. Combien, par exemple, auront été [illegible] des briques pour le grand théâtre que l'on [illegible] en cette ville? [illegible] n'auraient-ils pas été favorables à la répercussion des sons, au moyen de [illegible] à placer sous les loges, dont [illegible] eût été disposée pour cet effet!

Parmi les moyens les plus convenables de rechercher la voie la [illegible] pour obtenir de bonnes briques, [illegible] [illegible] toute la [illegible] nécessaire pour [illegible] de la [illegible] de [illegible] en Savoie, et plus particulièrement dans les environs de [illegible]-

béry et d'Aix. On voit déjà qu'il est question des briques que les Romains avaient fabriquées dans ces contrées.

On peut voir au Musée (attaché à la Bibliothèque publique de cette ville) quelques échantillons de briques romaines de différentes dimensions, qui, après dix-huit siècles environ depuis l'époque de leur construction, sont, ce me semble, un assez bon titre en faveur de leur résistance à l'action des temps. Les couleurs de la [illegible] peuvent [illegible] quelque [illegible] sur la nature de la pâte dont elles ont été formées. Les unes sont plus ou moins mélangées de mica, les plus [illegible] sont remarquables par l'homogénéité des parties qui les composent. La plupart portent l'empreinte du nom du briquetier. On lit sur l'une en beaux caractères qui annoncent [illegible] du règne d'Auguste, [illegible] CLARIANVS, sur d'autres CLARIANA [illegible] à Aix sur lesquelles on lit CLARIANVS CISALPINVS, [illegible], entr'autres, qui sert maintenant à Aix [illegible] de [illegible] sa grandeur ayant été [illegible] pour cette destination. La marque du fabricant est l'empreinte d'un fer-à-cheval de grandeur colossale.

Il en est une au Musée, remarquable par son volume et par sa forme.

	pi.	po.	l.
Sa longueur est de	1	[illegible]	[illegible]
Sa largeur, à une extrémité, est de . . .	0	11	6
à l'autre extrémité, de	1	6	0
son épaisseur, de	0	1	0

Cette brique pèse 2[illegible]0 onces. Son volume, en comptant les rebords latéraux, est de 2[illegible]0 pouces cubes, ce qui donne le poids d'environ une once par pouce cube.

On voit, à chacun de ses bords les plus longs, une saillie d'environ un pouce. Cette proéminence [illegible] recevait en recouvrement les parois latérales d'un [illegible] qu'une [illegible] d'eau couvert par cette brique. On ne saurait douter que cette brique n'ait été fabriquée par les Romains, ce qui est plus particulièrement signalé par la marque du briquetier, configurée ainsi ℓ sur cette brique. Sa forme allongée, plus étroite à l'un de ses bouts qu'à l'autre, fait voir qu'elle a été emboîtée avec d'autres pareilles, ce qui est encore démontré par ces échancrures faites à dessein, et qui [illegible] comment elles ont été fabriquées pour servir de couverture à une conduite d'eau.

On peut voir encore avec quelle ténacité adhère le ciment à cette brique. Elle a été trouvée à St Alban, où l'on a des traces d'un canal. Ce village mérite d'être visité par les amateurs d'archéologie: sa situation des plus agréables détermina sans doute les Romains à y former un établissement, ce qu'indique encore une [illegible] inscription en l'honneur de *Sextus* [illegible], et d'autres restes et indices, qui annoncent qu'une voie romaine traversoit cet agréable vallon. On voit au [illegible] du lieu nommé *La* [illegible], de beaux restes d'un [illegible] ou réservoir romain, exactement conforme à la description qu'a donnée Vitruve des édifices de cette sorte, et dans la construction duquel les briques concourent avec les pierres. On trouve encore dans les environs de la ville, et en bien d'autres endroits de la Savoie, des morceaux de briques antiques que l'on doit considérer comme des leçons dans l'art de bâtir, que les maîtres du monde ont léguées aux générations qui leur succèdent.

Après avoir prouvé, par la force de ces exemples, la possibilité de confectionner de bonnes briques dans notre pays, il me semble, par cela seul, avoir combattu avec succès le préjugé assez contraire à [illegible] l'impossibilité d'en former de convenables avec la terre du pays. Il est vrai que ce préjugé [illegible] les briques [illegible] on construisit les somptueux édifices (maintenant détruits), au Château Royal de Chambéry. Il est vrai que l'on fit venir du Piémont des briquetiers les plus renommés, et que ceux-ci ne firent que des briques aussi mauvaises que celles [illegible] formées par les ouvriers du pays, c'est-à-dire, ayant peu de force et de cohésion, et [illegible] par l'action des éléments, quoique leur cuisson eût été opérée selon les bons principes. Mais, ainsi qu'il m'en souvient, les travaux de ces briquetiers piémontais se bornèrent à opérer avec la terre qu'on leur fit indiquer, ou qu'ils crurent, sur l'apparence, propre à former de bonnes briques. Ils ne cherchèrent point à la fortifier par l'addition de diverses substances minérales. Telle est l'issue de ces tentatives, tel a [illegible] et tel est encore l'état de l'art du briquetier dans ce pays.

Les exemples des anciens peuvent conduire à des succès, [illegible] les secours lumineux que présentent les découvertes modernes. Il est prouvé, par le résultat des recherches de Réaumur, et de ceux qui, sur ses traces, enrichissent les arts,

en leur enseignant les découvertes des chimistes, qui, quoique les [illegible] soient très-actives, [illegible] par [illegible], elles ont la propriété [illegible] une masse beaucoup plus compacte [illegible] une plus grande durée. [illegible] corps [illegible] des [illegible]

Ce n'est pas assez d'avoir procuré [illegible] une plus grande [illegible], il leur faut [illegible] exposés en [illegible] disposition [illegible]. Aucun agent ne peut [illegible] que le fer [illegible] par la [illegible] rapprochent [illegible] substances [illegible] est [illegible] par la nature. Il est très [illegible] à tous les corps [illegible] et par leur [illegible] avec les parties [illegible] par la [illegible]. De la mine de fer, ou des [illegible] de forges [illegible] saturées avec [illegible] préparée, [illegible] un grand [illegible] dans cette [illegible]

On a de [illegible] ouvrages, et particulièrement dans [illegible] des traités sur le fer [illegible] où l'on trouve [illegible] leçons pratiques [illegible] doit consulter, [illegible] dans le champ [illegible] de cette notice, [illegible] des vues générales [illegible] lesquelles elle est nécessairement [illegible].

Après avoir exposé l'importance [illegible] dans notre pays, [illegible] prix [illegible] fût décerné à celui qui aurait [illegible] le plus [illegible] entre les pratiques [illegible] du [illegible] prévînt toute infraction aux [illegible], et en assurât aussi l'exécution.

P. S. Le général Donnadieu écrit [illegible] à M. le maréchal Moncey que Mina est à [illegible] avec quatre [illegible] hommes, et qu'il [illegible] de se porter en avant le lendemain pour que l'ennemi ne puisse pas échapper.

— Une dépêche télégraphique de Paris, du 6 mai à [illegible] heures [illegible], est conçue en ces termes : « L'avant-garde du corps de réserve [illegible] « brigade de [illegible] Hubert, sont entrées à Madrid, le [illegible] « [illegible] attendent avec impatience. . . . S. A. R. le Duc d'Angoulême « [illegible] entrer le 24 dans Madrid. »

CHAMBERY, Imprimerie de J. R. [illegible], rue du Sénat.

An 1823. (N.° 23.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 6 Juin.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce [illegible] sont priés de le renouveler [illegible], afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement. Pour six mois, 8 l. n. 50 cent., pour l'année, à Chambéry, [illegible], dans le Duché, [illegible], et hors du Duché, [illegible].

INTÉRIEUR.

MAI 1823.

BAROMÈTRE à 0.°						THERMOMÈTRE.					
	Millim.		Pou.	Lig.		Centigrade			Réaumur		
[illegible] du 1	[illegible]	[illegible]	27	3	[illegible]	Du 1.er au [illegible]	+	[illegible]	+	5.	7
[illegible] au [illegible]	[illegible]	5	27	3	6	Du 11 au 20	+	[illegible]	+	15.	2
[illegible] au 3	[illegible]	3	27	[illegible]	8	Du 21 au 31	+	[illegible]	+	13.	8
[illegible] le [illegible]	[illegible]	2	27	6.	8	Max. le 12	+	[illegible]	+	20.	1
[illegible] le 23	[illegible]	4	27	[illegible]	[illegible]	Min. le 16	+	6 [illegible]	+	[illegible]	6

En 1822, la température moyenne du mois de mai a été de + 18° centig.; en [illegible], la température moyenne du même mois a été de + 17 [illegible] la différence en moins n'est donc que d'un demi-degré centigrade, mais un demi-degré chaque jour peut avoir une grande influence sur la végétation.

— M. [illegible] (de [illegible]), Astronome-Adjoint du Bureau des Longitudes de Paris, a été nommé dernièrement Membre de la Société Astronomique de Londres, de la Société Helvétique des sciences naturelles, et de la Société de physique de Genève.

BOUCHERIES DE CHAMBERY.

L'administration de la Ville de Chambéry a fait construire un [illegible] destiné à servir d'abattoir pour le bétail, dans l'emplacement le plus convenable, au bas du faubourg de Maché, entre les [illegible]. A ce sujet, M. le Syndic [illegible] qu'il était nécessaire de réunir les dispositions relatives aux Bouchers, tant de l'ancien Règlement de police que de diverses ordonnances [illegible]

pour les coordonner avec le nouvel établissement qui venait d'être formé. En conséquence, un Règlement général sur cet objet a été arrêté par le Conseil d'Administration de la Ville, le 21 mai dernier, et a été publié le 1.er juin courant. Les dispositions de ce Règlement nous paraissent propres à corriger et à prévenir les abus dans cette partie, et à assurer le service des Boucheries d'une manière conforme aux intérêts des consommateurs, et à concilier ce service avec tout ce que réclame la salubrité publique.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, le mardi 10 juin, à dix heures du matin, à Thonon, au bureau de la Vice-Intendance, par devant M. le Vice-Intendant de la province, à l'adjudication par enchères au rabais, de l'entreprise pour la construction d'un pont en pierre de 15 m. 50 d'ouverture, sur la rivière de la Drance près du Biot, route de Thonon à St.-Jean d'Aulph, évaluée à la somme de 15,818 l., 29 c., dans laquelle se trouve comprise celle de 3800 l. 93 c., pour travaux en nature à faire par la commune du Biot.

Le délai pour, après l'adjudication, faire des offres de rabais de 6.me et demi-6.me, ne sera que de huit jours francs, et il expirera le 18 juin, à midi précis. Les plan, détail estimatif et cahier des charges, sont déposés au bureau de la Vice-Intendance susdite, où l'on peut en prendre connaissance.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 30 mai. Notificazione della Regia Commissione Superiore di liquidazione du 23 mai 1823.

C'est un État de créanciers envers la France définitivement liquidés.

PIÉMONT.

Turin, 31 mai. S. A. S. le prince de Carignan, arrivé à Marseille sur le vaisseau de S. M. le *Commerce de Gênes*, et débarqué dans cette ville le 7 du courant, en est reparti de suite. En passant à Nîmes, il a vu S. A. R. la duchesse d'Angoulême. S. A. est arrivée le 12 à Barcelonne, d'où elle est partie pour le quartier-général du Prince généralissime de l'armée d'Espagne.

— Le 22 mai est arrivée à Gênes la frégate anglaise le *Glasgow*, venant de Calcutta et ayant à bord le marquis d'Hastings, ci-devant gouverneur général de la Compagnie des Indes, que l'on croit destiné à remplacer lord Maitland dans le commandement général des forces de S. M. Britannique dans la Méditerranée.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.

Du 24 au 27 mai. 90 l., 89 l., 75 c. et 89 l. 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Selon le *Correspondant de Nuremberg*, l'Angleterre aurait fait connaître

ser au divan de Constantinople un projet de traité par lequel la Porte consentirait à l'indépendance de la Grèce, au moyen d'un tribut annuel, équivalent au produit des impôts qu'elle retirait de ces pays.

— Il paraît que le prince Eugène de Leuchtenberg se rétablit, quoique très-lentement.

— Le canon de Constantinople a annoncé, le 22 avril, la naissance d'un prince, qui a reçu les noms d'Abdul-Medschid. Depuis lors, les fêtes se sont succédées sans interruption.

ANGLETERRE.

M. Canning, interpellé dans la chambre des communes sur les prétentions de la Russie à la souveraineté d'une partie de la côte nord-ouest d'Amérique, a répondu que les réclamations de l'Angleterre avaient été communiquées à Vérone, et que les négociations à ce sujet se continuaient à Pétersbourg.

— On écrit de Curaçao, 8 avril, que Moralès, qui commande au nom du gouvernement espagnol contre les républicains de Colombie, continue à leur faire face; qu'il occupe toujours Maracaybo et plusieurs autres points importans, mais qu'il est difficile qu'il se soutienne, s'il ne reçoit pas des secours d'Europe.

ESPAGNE.

La population de Barcelonne s'est tout-à-coup accrue de 30,000 individus; ce sont tous les partisans exaltés de la constitution, qui, des diverses parties de la province, se sont réfugiés dans cette place.

— L'Abisbal a adressé une proclamation aux habitans de Madrid, pour leur annoncer qu'il ne quitterait la capitale qu'au moment de l'entrée des Français, pour prévenir tout désordre. Dans une lettre au comte de Montijo, sur l'état désespéré de la cause des Cortès, il déclare que, comme général, il doit rester fidèle au gouvernement qui l'a nommé, mais que comme citoyen, il reconnaît que la majorité de la nation espagnole rejette la constitution de 1812, et qu'il ne voit de salut que dans les moyens qu'il propose: 1.° déclarer à la France que l'on consent à modifier la constitution; 2.° ramener le Roi à Madrid; 3.° convoquer de nouvelles Cortès; 4.° nommer un ministère étranger à tous les partis et agréable aux puissances; 5.° accorder une amnistie générale.

— Le général Bessières a voulu s'emparer de Madrid le 21, mais il a été repoussé par les constitutionnels, et il y a eu un certain nombre d'hommes tués. S. A. R. le duc d'Angoulême avait dit au général espagnol Pastor: « Pressez l'organisation de votre régiment; comme je ne veux pas entrer « en conquérant dans la capitale de l'Espagne, c'est à la garde de Ferdinand « qu'il appartient d'y entrer la première. » Les Français ont été reçus avec calme dans Madrid, mais rien n'égale l'enthousiasme qui a éclaté à Foncarral. C'est le général Latour-Foissac qui a occupé Madrid le 23, à quatre heures du matin. M. le comte d'Escars en a pris le commandement. Le duc d'Angoulême, qui, par humanité et par mesure de haute police, avait

permis à la garnison de Madrid de rentrer dans la ville, a voulu qu'elle se retirât sans être attaquée dans sa première marche.

— Selon les nouvelles de Séville, le roi est encore en dispute. Les ministres l'ont forcé de signer un manifeste à la nation espagnole. Quoique le gouvernement ait appris l'entrée des Français à Burgos, il paraît que le projet de départ pour Cadix est abandonné, ou du moins ajourné.

— On prétend que les grands d'Espagne et les anciennes Cortès doivent conférer au duc d'Angoulême le titre de Régent du royaume, jusqu'à ce que le Roi Ferdinand ait recouvré sa liberté.

FRANCE.

Paris, 2[illegible] *mai*. On voit, par un article du *Moniteur*, que la France a fait armer deux escadres chargées de croiser, l'une dans l'Océan, et l'autre dans la Méditerranée. La première a envoyé une forte division pour observer Cadix. L'autre surveille les Côtes orientales de l'Espagne. Elle ne doit capturer que les bâtimens de guerre espagnols qui refuseraient de se rallier aux forces navales de France, les corsaires et les cargaisons destinées pour les ports bloqués par les Français.

— L'attaque ordonnée par le général Donnadieu, près de Moya, contre les troupes de Llobera, commandées par le général Milans, a eu lieu au village de Castel-Tersol. Les Français n'ont perdu que vingt hommes et un officier. L'ennemi a eu un grand nombre de tués, qu'il a été forcé d'abandonner.

— Quelques journaux donnent un manifeste du Roi à la nation espagnole dans le style et l'esprit des déclarations faites par le ministère espagnol au sujet des notes des puissances réunies à Vérone, et où le monarque annonce qu'il repousse à la face du ciel et de la terre la protection que veut lui accorder la France. On doute de l'authenticité de cette pièce, qui toutefois peut s'expliquer comme toutes les déclarations de ce genre.

— Les forces totales de Mina ne se montaient qu'à 9000 hommes, avant leur séparation en trois corps, ceux de Mina et ceux de Llobera et de St. Juan.

— Au 19 mai, Mina était à Legent, et Milans, retiré de St-Celoni, cherchait à gagner Barcelonne par Mataro. Llobera, après sa défaite, s'est porté à Saint-André-de-Palomar. On annonçait que Miralles avait été tué aux environs de Cervera.

— Le général Molitor a fait sommer la ville de Lérida de se rendre; une partie de la garnison était d'avis de capituler, et l'autre partie s'y est opposée. On a fait sortir les Miquelets, ce qui semble faire présager une prochaine reddition.

— Le maréchal duc de Reggio était le 18 à Ségovie, où il a trouvé une quantité considérable de pièces d'artillerie et de munitions.

24 *Mai*. Le prince généralissime est entré à Madrid le 24, à neuf heures du matin. Le général L'Abisbal l'avait fait prier de faire incessamment occuper la ville, pour prévenir les réactions.

— Le général Curial a pris possession de Mataro, que Milans n'a pas même essayé de défendre. On croit que Mina, réuni à Llobera et à Milans,

[illegible] à se jeter dans Barcelonne. Le général Donnadieu a de nouveau battu l'ennemi dans une escarmouche.

— On assure qu'il est arrivé hier des nouvelles importantes de Séville à un membre du corps diplomatique, rien n'a transpiré à ce sujet.

— La ville de Barcelonne, une fois fournée, ne peut tenir sans faire éprouver à la population toutes les horreurs de la famine. Le port est étroitement bloqué et aucun approvisionnement ne peut y entrer.

Actions de la banque de France 1690 fr.

Cinq pour cent consolidés 89 fr., 20 c., 88 fr., 75 c., 89 fr., 10 c.

SUISSE.

Le directoire fédéral a annoncé aux gouvernemens cantonnaux que S. M. le Roi de Sardaigne a accrédité, en qualité de son chargé d'affaires près la Confédération Helvétique, M. le chevalier Bazin de Chanay, en remplacement de M. le chevalier Coutous d'Arcollières, qui a obtenu sa retraite pour des raisons de santé.

— Le 24 mai, on a éprouvé dans les cantons de Saint-Gall et de Glaris, et le long du lac de Constance, jusques dans les Grisons, une secousse de tremblement de terre, dont la direction était de l'est à l'ouest.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIETES.

L'AMI DU PEUPLE, *ou Observations utiles contre la corruption du tems, dans lesquelles on traite 1.° De l'excellence du Gouvernement Monarchique, 2.° de l'horreur des révolutions; 3.° de l'horrible crime du parjure, et de la sainteté du serment; 4.° de la nécessité et de l'utilité de la Religion,*

Par un Prêtre de la Province de Haute-Savoie, Brochure in 8° de 45 pages. Chambéry, chez Gorrin, Routin et compagnie, 1823.

« On ne peut, sans effroi, dit l'Auteur, dans son Avant-Propos, parcourir les annales du monde où sont consignés les excès commis dans les révolutions.

» Dans tous les tems il y a eu des hommes pervers qui ont travaillé avec le plus grand zèle à aliéner les esprits, corrompre les cœurs, et détruire tout sentiment de foi, de justice, de soumission et de fidélité (et cette espèce d'hommes n'est pas rare.)

» L'histoire cependant ne fournit pas un seul exemple de

révolution qui n'ait été fatale au peuple, et n'ait traîné après elle les plus grands désastres, et l'on peut dire avec raison que, desirer le bouleversement de l'ordre, y coopérer et consommer le crime, c'est vouloir sécher le marais de Camarine, c'est-à-dire, être l'artisan de son malheur. »

Ce petit Écrit est l'ouvrage d'un homme de bien, on ne peut que rendre justice aux louables intentions de l'auteur, et souhaiter qu'il soit lu sans prévention par les hommes de toutes les classes, qui, avec de la bonne foi et dans le silence des passions, ne pourront refuser de reconnaître la justesse des utiles observations qu'il fait sur les objets importans dont il s'est occupé.

AGRICULTURE.

FAITS ET OBSERVATIONS sur la fabrication du sucre de betteraves, par M. C. J. A. Mathieu de Dombasle. Paris, 1823.

Les savans auteurs de la *Bibliothèque Universelle*, de Genève, ont déjà donné deux extraits étendus de cet ouvrage, qui appelle, par de puissans motifs d'utilité générale, l'attention du public sur une branche spéciale d'industrie qui est loin d'avoir perdu le degré d'intérêt qui semblait exclusivement lui venir des circonstances particulières auxquelles elle a dû sa naissance. En renvoyant nos lecteurs à l'ouvrage même, nous placerons ici quelques observations faites à ce sujet par les Rédacteurs de la *Bibliothèque Universelle*, qui nous paraissent offrir des considérations générales, susceptibles d'intéresser les amis de l'Agriculture et de toute industrie utile à la société.

« Une fabrication qui suppose la culture active d'une racine à sarcler, intéresse souverainement l'agriculture. Les progrès incontestables qu'a faits en France depuis trente ans, l'art de cultiver la terre, sont principalement dus à l'admission des prairies artificielles, surtout du trèfle, pour alterner avec les céréales. On ne saurait se dissimuler que cette amélioration ne sera imparfaite et partielle, aussi long-tems que l'on n'associera point à la culture du trèfle celle des plantes qui forcent à nettoyer la terre, par les cultures qu'elles exigent pendant la durée de leur végétation. C'est à l'introduction de ces récoltes sarclées, appelées aussi récoltes jachères, c'est à l'art de ces

intercaler convenablement entre les céréales et les prés artificiels, que les agriculteurs intelligens doivent principalement viser; c'est de l'application judicieuse des principes, qui, sur ce point, découlent de l'expérience, que dépend la science des assolemens, c'est-à-dire, la science de l'agriculture toute entière.

» Ce n'est donc pas seulement sous les rapports du commerce et de l'économie politique, sous les rapports plus graves et plus importans encore, de l'humanité, qu'il importe de pouvoir remplacer le sucre de cannes, par le produit d'une plante indigène : cette substitution tend directement à améliorer fondamentalement l'agriculture, soit par le nettoyement des champs, soit par la création des engrais provenant du résidu de la fabrication.

» On doit beaucoup à ceux qui ont porté leur attention, leurs connaissances et leurs travaux, sur un objet d'une si haute importance pour la prospérité nationale, objet, qui tôt ou tard, et par la force des choses, attirera l'intérêt du public, l'industrie et les capitaux des hommes entreprenans.

» M. Chaptal a donné à ses publications sur la culture des betteraves et la fabrication du sucre, tout le poids attaché à sa grande réputation, et à une longue expérience directe sur l'objet. Cependant, comme il arrive toujours pour les vérités nouvelles, ses enseignemens ont eu à combattre une grande masse de préjugés et d'intérêts. L'ouvrage que nous annonçons n'en aura guères moins à vaincre. Il porte le nom d'un homme qui ne s'est attaché qu'à des entreprises utiles et à d'honorables travaux, qui a marqué toutes ses recherches par une grande intelligence, par l'esprit d'analyse d'un philosophe, par une persévérance opiniâtre et par les sentimens d'un excellent citoyen.

» M. Chaptal recommande de faire, de la fabrication du sucre, la dépendance d'une grande exploitation rurale. M. de Dombasle ne pense pas que ce soit la marche qui donne le plus de chances de succès, et comme sur ce point-là, ainsi que sur quelques autres, il a à combattre une grande autorité, il a cru convenable d'appuyer ses opinions, de l'historique de son entreprise, ne pensant pas (dit-il modestement) que son nom, peu connu, lui donne le droit d'être cru, sans présenter un exposé sommaire des travaux dont il tire les directions qu'il donne. »

Sur le peuple primitif de Bailly. *Suite* (1).

Si l'Europe, dit Bailly, venait à perdre un jour ses connaissances et qu'il n'en restât que des lambeaux, un jurisconsulte philosophe qui viendrait à découvrir dans la suite, des lois semblables chez les Allemands, chez les Français, chez les Italiens, ne pourrait trouver la cause de cette uniformité dans la nature de l'homme; il remonterait nécessairement à un peuple antérieur qui aurait imposé à ces diverses nations le joug des mêmes lois. Or, si les débris d'une même législation lui laissaient tirer cette conséquence, à plus forte raison pourrait-il l'appliquer aux opinions philosophiques, aux vérités des sciences physiques et mathématiques. On soumet physiquement les hommes, on leur impose le frein des lois, mais les esprits gardent leur liberté. Les principes des sciences, qui supposent aussi l'instruction, ne se communiquent pas sans difficultés et ne sont pas d'une adoption si facile.

On peut admirer ici la puissance de l'esprit de système pour dicter les jugemens les plus étranges. On conçoit que la force est nécessaire pour soumettre à des lois uniformes, des peuples qui n'ont rien de commun dans leur caractère, leurs mœurs, leurs usages, leurs habitudes, la nature de leur climat, leurs besoins, leur langue, etc.; et le jurisconsulte raisonnerait avec justesse. Mais comment serait-il vrai que les vérités naturelles et positives seraient plus difficiles à établir? Les esprits gardent leur indépendance, c'est précisément par cette raison qu'ayant la faculté de former des opinions arbitraires, ils sont forcés d'adopter des vérités expresses, qui exercent par elles-mêmes leur empire. Les mœurs, les opinions, le caractère, les besoins diffèrent d'un peuple à l'autre, mais les vérités naturelles sont de tous les tems et de tous les lieux. Elles sont unes et l'esprit est forcé de se rendre à leur évidence. Qui pourrait croire que quelque formule de droit puisse s'établir partout de même ainsi qu'un axiome ou un théorème de géométrie? On conçoit autant de systèmes de législation qu'il y a de situations sociales essentiellement différentes, mais il n'y a qu'une géométrie et qu'une astronomie. L'unité de législation suppose unité de nation

(1) [illegible] N.os 19, 20 et 21 de ce Journal, *Année courante*.

ou une force majeure qui comprime les résistances ; tandis que les savans de tous les pays forment une seule république qui reconnaît partout les mêmes lois. Les vues politiques se croisent, les intérêts nationaux se heurtent, les armées ennemies se combattent ; mais les spéculations des sciences n'interrompent pas pour autant leurs relations pacifiques, et les savans se donnent la main au travers des barrières élevées par la politique.

Sans prétendre rien prononcer sur la supposition qu'une colonie d'Égyptiens ait pu pénétrer autrefois à la Chine, il nous paraît que Bailly a réfuté peu solidement cette opinion. Selon lui, les ressemblances que l'on remarque entre ces deux peuples remontent à la fondation des deux monarchies, et la marine n'est pas aussi ancienne ; d'ailleurs les Chinois auraient fermé leurs ports aux Égyptiens. Que les traits de conformité qui existent entre les Chinois et les Égyptiens datent de la fondation des deux monarchies, c'est une pure hypothèse, un fait avancé gratuitement, qui après tout ne prouverait rien dans la question dont il s'agit. Comment se pourrait-il que l'on ignorât l'usage des navires, dans un tems où l'on connaissait le mouvement du Soleil, qui, selon Bailly, suppose des siècles d'observation ; dans un tems où l'on avait déterminé les points des équinoxes et des solstices, la véritable durée de l'année de 365 jours et un quart, l'année bissextile, etc. ? Les Phéniciens étaient-ils aussi savans, lorsque leurs bâtimens parcouraient déjà les côtes de l'Afrique et de l'Europe ? « Combien de siècles, dit Bailly, n'a-t-il pas fallu donner à l'étude du Ciel, pour soupçonner seulement le mouvement du Soleil ! Combien de siècles encore pour déterminer les quatre intervalles de sa course ! » Peut-on penser que, pendant cette longue suite d'années, des hommes pressés par le besoin, exercés par l'industrie, n'aient pas songé à une foule d'autres recherches que celle de la connaissance du Ciel ? Les sciences et les arts enfantés par la nécessité, ont partout précédé les spéculations du loisir. Comment une multitude de circonstances journalières, de désirs naturels, de besoins, le simple mouvement même de la curiosité n'auraient-ils pas porté les hommes à s'essayer de franchir un fleuve, un lac, un bras de mer ? Qui pourrait soutenir que les premières tentatives de navigation n'ont pas précédé les grandes connaissances astronomiques ? Les sauvages, qui ne sont pas des astronomes, savent construire des canots plus ou

moins industrieux, la plupart des îles du Grand-Océan nous offrent les preuves de migrations lointaines qui ont eu lieu parmi ces insulaires. La connaissance du Ciel poussée aussi loin qu'on le suppose, a dû révéler la figure et l'étendue de la Terre, et la géographie a dû faire des progrès parallèles à ceux de l'astronomie. Dès-lors on a dû être tenté de visiter la surface du globe terrestre. Les connaissances géographiques déterminent les voyages, ou au moins en indiquent la possibilité.

S'il n'est donc point absurde de supposer que, dans les tems reculés, une colonie d'Égyptiens instruits ait pu arriver sur les côtes de la Chine, pourquoi cette colonie n'aura-t-elle pas aussi bien pénétré dans le pays, qu'une colonie tartare? Pourquoi ces Chinois, qui auraient repoussé avec tant de résistance une flotte égyptienne, ont-ils accueilli un *Scythe* avec une docilité telle « Que jamais, dit Bailly, une influence plus « profonde, un empire plus durable n'ont été accordé à un « homme sur l'opinion des hommes, que l'admiration le suit « les hommes se rassemblent autour de lui, les villes s'élèvent « un peuple se forme, etc. » Il est aisé d'arranger des systèmes quand on dispose ainsi de l'esprit des peuples, de leur résistance ou de leur soumission.

Nous avons déjà fait quelques observations sur la possibilité que certaines découvertes et certaines connaissances positives aient pu naître en divers lieux indépendamment de toute communication. Bailly reconnaît que les connaissances astronomiques rentrent les unes dans les autres et se supposent mutuellement. Il compare les anciens peuples à nos bergers et à nos laboureurs. Il est vrai, dit-il, que ceux-ci ont des almanachs qui, leur annonçant la marche des saisons et l'ordre de leurs travaux, les dispensent de toute observation. Mais, ajoute-t-il, les anciens, qui n'avaient aucun secours de ce genre, combien de difficultés ne durent-ils pas éprouver et combien de tems ne leur fallut-il pas pour arriver à des connaissances certaines? Sur quoi nous remarquerons d'abord que les almanachs ne sont pas pour nos laboureurs un moyen de faire des découvertes en astronomie; ensuite nous dirons que c'est précisément parce que les anciens n'avaient point d'almanachs, qu'ils furent obligés d'observer la marche des saisons, en étudiant le mouvement des astres, et de faire des recherches qui durent les conduire assez prompte-

ment à des notions positives. Les mêmes besoins durent produire partout des résultats analogues.

Bailly est principalement frappé de trouver chez plusieurs peuples différens l'année divisée en douze mois, le jour en 24 heures, l'heure en 60 minutes, le cercle en 360 degrés, etc. Ce qui, selon lui, indique nécessairement une source commune. La division de l'année en 12 mois procède de l'année lunaire composée de douze lunaisons, qui a été naturellement adoptée par tous les peuples qui ont pris le cours de la Lune pour la première mesure du tems. Quant au reste, il était tout simple que, cherchant des nombres qui pussent se prêter facilement aux usages auxquels on les destinait, on choisît de préférence ceux qui admettaient le plus de divisions et de subdivisions.

Nous ne nous arrêterons pas aux périodes et aux tables astronomiques dont on a fait tant de bruit, pour établir la haute antiquité des découvertes auxquelles on les rapporte. On sait que ces tables et ces périodes ne prouvent rien sous ce rapport, puisqu'elles ont pu être calculées en remontant, à partir des époques récentes où elles ont pu être découvertes. M. de Laplace a fait voir que les tables astronomiques des Indiens ont, en effet, été calculées en rétrogradant, ce qui renverse d'un seul trait, comme nous l'avons dit ailleurs, toutes ces vaines conséquences que l'on voulait tirer d'observations prétendues, lesquelles ne sont que des indications de phénomènes possibles qui auraient eu lieu aux époques auxquelles on remonte en s'appuyant sur des faits postérieurs.

Des observations astronomiques [illegible] rapportées à telle ou telle latitude ne fourniraient pas [illegible] inductions plus fondées. Puisqu'il est loin d'être [illegible] qu'un peuple isolé n'ait pu dégénérer et finir par oublier les fondemens de ses connaissances, si l'on admet que les nations méridionales de l'Asie aient pu posséder, à une époque reculée, la même instruction que l'on attribue au peuple perdu, pourquoi ces nations n'auraient-elles pas éprouvé le desir d'étendre leurs connaissances? Pourquoi n'auraient-elles pu tenter des entreprises scientifiques? N'auraient-elles pas pu avoir leurs Maupertuis, leurs Cassini, leurs Bouguer, leurs La Condamine, leurs Chappe, leurs La Pérouse? D'où vient que toute observation faite sur un point particulier du globe ferait nécessairement naître l'idée que c'est là seulement qu'étaient établis les corps de savans, les académies et les observatoires? Supposons

encore une fois que les sciences de l'Europe viennent à se perdre avec ses monumens historiques, et que la postérité réussisse à découvrir qu'un degré terrestre fut autrefois mesuré par le 66.e degré de latitude boréale, un Bailly à venir pourra conclure de ce fait que c'est aux Lapons que la France, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie ont dû les sciences dont il trouvera quelques restes défigurés chez ces différens peuples de l'Europe. En méditant ainsi des systèmes auxquels les débris de notre histoire peuvent donner lieu dans les livres des érudits futurs, dans des mémoires profonds, nous nous représenterons facilement combien riraient actuellement nos ancêtres, s'ils avaient connaissance des systèmes auxquels nous conduisent quelquefois nos recherches et de tout ce que nous avons imaginé sur leur compte.

Bailly observe que les orientaux modernes disent encore que la terre est environnée d'une haute montagne, et que la lumière vient de derrière cette montagne pour les éclairer, ce qui lui paraît rappeler le souvenir d'une nation qui aurait franchi des montagnes pour arriver dans une nouvelle patrie où elle a apporté le flambeau des sciences. Nos paysans, qui voient chaque jour le soleil se lever derrière les montagnes, en disent autant que les orientaux. Il serait plaisant que quelque savant voyageur vînt recueillir ce fait comme un reste précieux d'une antique tradition, et bâtît là-dessus une hypothèse ingénieuse sur l'origine d'un peuple instituteur qui serait venu jadis éclairer l'Europe.

Bailly pose comme un fait qui lui paraît prouvé par plusieurs exemples, qu'une astronomie perfectionnée a présidé à la naissance de toutes les anciennes monarchies connues. Par conséquent, le peuple éclairé d'où provenaient ces hautes connaissances comptait alors ce nombre prodigieux de siècles d'études et d'observations, sur la nécessité duquel Bailly insiste si fréquemment. Or, quand on considère que l'Europe sortant à peine des ténèbres de la barbarie du moyen âge, s'élance sur toutes les mers et découvre en peu de tems les points les plus reculés de la surface du globe, on ne revient pas de son étonnement sur la tranquille insouciance du peuple primitif, qui, ayant acquis une connaissance approfondie des rapports de la Terre avec le Ciel, est parvenu à mesurer la circonférence du globe terrestre, et ne soupçonne pas même l'existence des belles régions qui sont

tout auprès de la sienne, on n'éprouve pas la moindre curiosité de les visiter pendant la longue durée de tant de siecles. On a peine à comprendre comment quelques degrés de latitude et quelques montagnes ont pu être pour un tel peuple des barrieres si difficiles à franchir, comment il ne s'est pas trouvé, dans un si long période, un seul curieux qui ait appelé plutôt l'attention de ses compatriotes sur des contrées où la nature avoit inutilement prodigué toutes ses richesses, où, malgré le plus beau Ciel et le sol le plus fertile, la société n'étoit pas née, où l'homme n'avoit pas encore su faire les premiers essais de son intelligence. Cette indifférence et cette inertie sont d'autant plus remarquables, que ces peuples du nord se sont fait connoître dans la suite sous un rapport précisément opposé, par des irruptions les plus fréquentes et les plus étendues. Bailly observe avec raison que l'on quitte facilement des climats rudes pour un Ciel plus doux : « Les Suisses, dit-il, descendroient volontiers en Italie, si on les laissoit faire. » Nous le croyons aussi, et c'est ce qui redouble notre surprise sur le long retard du peuple perdu à pénétrer dans les régions méridionales de l'Asie. L'hypothèse du refroidissement du globe, dont nous parlerons plus bas, ne peut donner lieu ici à aucune réponse : car Bailly, qui s'y arrête avec beaucoup de complaisance, déclare cependant qu'il n'y tient pas essentiellement et que son système peut subsister sans recourir à cette supposition.

Le climat de la Tartarie, dit notre auteur, est loin de s'opposer aux observations astronomiques. La latitude de 50 degrés est celle de Paris, de Londres, de Berlin, celle qui a fourni les plus grandes découvertes de l'astronomie moderne. Le beau Ciel des régions méridionales de l'Asie, au lieu de favoriser les progrès de l'astronomie, a dû leur opposer au contraire des obstacles. La constance du Ciel a dû y entretenir la paresse et la constance des idées. Il faut un Ciel mobile pour donner de l'activité aux idées.

Lorsqu'un écrivain de mérite, dont les talens égalent les connoissances, a avancé quelque systeme contraire à toutes les idées généralement admises, quelque paradoxe remarquable par sa singularité, le lecteur impartial trouve un sujet curieux d'observations dans les moyens qu'emploie l'auteur pour appuyer son opinion, dans les paradoxes accessoires auxquels il est obligé d'avoir recours. Il y trouve encore un intérêt d'un ordre plus

élevé, lorsqu'il envisage ces efforts dans leurs rapports avec l'esprit de système et avec l'histoire des erreurs de l'esprit humain. Aura-t-on pu se douter qu'un climat incertain et souvent rigoureux, où l'homme est exposé à plus de besoins, fût néanmoins le plus propre à seconder les recherches et les travaux scientifiques qui exigent le plus de loisir et d'indépendance? Bailly nous avait dit lui-même: « Je ne me sens pas la force » de méditer quand je suis pressé par la faim, quand il faut » songer à me vêtir pour me défendre du froid, ou quand la » pluie m'inonde, en attendant que ma maison soit bâtie. » Se serait-on douté qu'une atmosphère nébuleuse, dérobant fréquemment les astres aux yeux de l'observateur, dût être favorable à leur étude, et qu'un Ciel toujours pur pouvait être un obstacle aux progrès d'une science qui repose toute entière sur l'observation des phénomènes célestes? La latitude de 50 degrés est celle qui a fourni les plus grands résultats astronomiques parmi les modernes. Oui, mais il faut distinguer, dans une science, les découvertes faites immédiatement par l'observation, d'avec celles qui sont le produit du génie méditant sur des faits connus. Les fruits d'une profonde et savante théorie peuvent naître sous toutes les latitudes en l'absence des objets dont elle s'occupe. Les premières règles de la philosophie et de la critique nous apprennent aussi que, pour apprécier une découverte, il faut comparer l'inventeur à son siècle, examiner les ressources dont il a été privé, ce qu'il a fait par ses propres forces, ou les secours que lui avaient préparés ses devanciers; la masse des faits recueillis ou non avant lui, en un mot, toutes les circonstances au milieu desquelles il s'est trouvé. « Sans » doute, dit encore Bailly, il a bien fallu que les découvertes » de Newton fussent préparées, on ne construit pas un vaste » édifice sans matériaux amassés. »

Pour étayer l'opinion relative à la latitude où Bailly place le berceau des sciences, il parle de vestiges d'un ancien peuple civilisé, que l'on trouve dans ces régions, tels que des ruines de villes, des manuscrits en papier de soie, des caractères tracés avec l'encre de la Chine, de l'or et de l'argent, des tombeaux, des inscriptions, etc. Mais si la révolution qui détruisit le peuple primitif, est, selon l'auteur même, du nombre de celles qui détruisent tout, comment ces ruines peuvent-elles appartenir à un peuple anéanti par une semblable révolu-

tion ? Et ces ruines ne sont-elles pas beaucoup trop modernes, pour dater d'une époque antérieure de plusieurs siecles à celle de trois mille ans avant notre ere, tems où l'astronomie n'était, dit Bailly, qu'un emprunt fait à des siecles bien plus anciens? D'ailleurs, dans combien d'autres lieux ne trouve-t-on pas des ruines, des monumens et des traces d'une ancienne civilisation ?

(*La suite à un autre numéro.*)

AVIS. — *A vendre.*

Le château et le clos de Monjoud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie,

Plus, et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et maisons, unique pour une valeur de [illegible] liv.

Ces propriétés, qui sont situées à St-Pierre d'Albigny, procèdent de la direction de feu noble Louis Favier, baron Duboyer.

S'adresser, à la cocherie, à MM. Michel, père et fils; et sur les lieux aux frères Bertel, notaires.

LOGOGRIPHE.

Je suis un jeu plaisant, de médiocre aloi;
Au goût de mes amis je dois être assortie
Mais parquelques enfans qui valent mieux que moi.
L'un est du corps humain la plus noble partie.
L'autre est une boisson, liqueur digne des Dieux,
Mais nectar inconnu dans l'olympe d'Homère
Un troisième, est, au Chœur, d'un usage ordinaire,
Il peut fournir sa part d'un chant mélodieux.
J'ai deux autres enfans d'un rôle très-utile;
Mais chacun des deux seul, demeureroit stérile:
L'un, pour tout designer, est l'unique secours;
Et l'autre n'est jamais qu'un lien du discours.

Le mot de la dernière *Charade* est *Re-gent*.

ERRATUM du N° 22 de ce Journal.

Page 202, ligne 2 de l'article d'Italie, au lieu de *Bailey*, lisez *Brouvais*.

MARCHÉS de Chambéry des 27, 29 et 3 mai 1803.

Bled.		La Vessel. l.	c.		L'Hectolitre. l.	c.
Froment,	Prix	14	19	—	17	46
Seigle		9	00	—	11	75
Orge		8	00	—	10	46
Sarrasin		6	00	—	7	84
Maïs		9	50	—	11	16
Avoine (1)		11	25	—	7	84
Pain, 1re qualité, le kilogr					0	32 1/2
Viande, idem, idem					0	60

(1) Rapport des 3 valeurs en hectolitres: Froment ..., Seigle ..., Avoine ...

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Turin, 31 *mai*. S. M. vient d'accorder un nouveau délai jusqu'au 3 octobre prochain, pour l'inscription des privilèges et hypothèques, etc. avec déclaration expresse que ce dernier terme sera péremptoire.

Suite du Cours des inscriptions sur le Registre de la Dette publique.

Du 29 au 31 mai 1823 89 l., 75 c.

Paris, 31 *mai*. S. A. R. le duc d'Angoulême est entré dans Madrid le 24, à neuf heures du matin, précédé de la garde royale espagnole. Les troupes étaient dans la plus belle tenue. L'enthousiasme de la population était au comble. Toutes les maisons étaient décorées de drapeaux, d'inscriptions, de guirlandes, etc. On préparait une illumination générale pour le soir. Le prince généralissime, en conséquence de sa proclamation à la nation espagnole, du 23, datée d'Alcabendas, a convoqué le Conseil de Castille et le Conseil suprême des Indes, chargés de nommer une junte pour gouverner au nom de Ferdinand, jusqu'à sa délivrance. Les choix des conseils sont tombés sur le duc de l'Infantado, président, le duc de Montemar, le baron d'Eroles, l'évêque d'Osma et M. Calderon. Ces choix sont considérés comme faits avec beaucoup d'habileté.

— Mina avait attaqué la ville de Vich, le 26, à la tête de deux mille hommes et 300 chevaux. Après huit heures de combat, il a été chassé, culbuté et a laissé sur le terrain deux cents morts, dont plusieurs officiers.

— Milans et Llobera ont attaqué Mataro dans la nuit du 24 mai. Le général [illegible] le plus grand sang-froid, son corps a remporté un avantage complet. L'ennemi a perdu 150 hommes, 300 prisonniers, un drapeau, 200 fusils, etc. Le général Llobera a été blessé. Le général Donnadieu a dû chercher Mina, qui rodait autour de Cardona.

Londres, 2[?] *mai*, à *huit heures du soir*. Deux courriers de Séville, arrivés par mer, partis le 9 et le 15, annoncent que l'on ne craint plus à Séville le départ pour Cadix ou les Canaries, que le Roi va être libre et que les Cortès vont se rendre.

— Les dernières nouvelles de Lisbonne annoncent que l'on s'y attend à un changement dans la constitution, que le parti des modérés l'emporte ; il paraît, ajoute-t-on, que le veto sera attribué au Roi, et qu'il sera créé une chambre haute.

Francfort, 24 *mai*. Des lettres de Vienne annoncent que le départ de S. M. le Roi de Naples pour ses états est différé. Le mariage de la jeune princesse de Leuchtenberg avec le prince Oscar de Suède a été célébré à Munich, le 22 ; la princesse a reçu la bénédiction nuptiale selon le rit catholique. Le prince a été représenté par procureur.

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 24.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 13 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 12 juin. On nous transmet de Moûtiers la note suivante concernant les Eaux de la Perrière.

Eaux thermales de la Perrière, près Moûtiers.

Les travaux exécutés depuis le mois d'avril dernier à l'établissement des eaux thermales de la Perrière, tant pour le garantir du torrent que pour concentrer les eaux, venant d'être achevés, on donne avis qu'il est ouvert au public depuis quelques jours, et que, par le moyen des travaux intérieurs, on pourra disposer d'un plus grand volume d'eau. Ces eaux thermales ont même acquis plus de chaleur, ce qui ne peut qu'augmenter leurs propriétés médicinales et énergiques, constatées par un grand nombre de cures, pour les affections tant internes qu'externes. On y trouvera tous les agrémens que les localités peuvent permettre. On travaille maintenant avec activité pour l'amélioration de la route.

— Nous recevons à l'instant une relation de l'entrée de Mgr de Thiollaz, nouvel Évêque d'Annecy, dans sa ville épiscopale (le 6 du courant). La composition de notre feuille se trouvant achevée, nous sommes forcés de renvoyer au N.° prochain les détails intéressans qui nous sont parvenus à ce sujet.

Annemasse, 4 juin. Un événement déplorable a eu lieu le 7 mai dernier, sur la rivière d'Arve, au bac d'Étrembières, par l'effet de la fracture du timon, qui se cassa au milieu du passage. Tous les habitans se portèrent aussitôt au secours de ce bateau chargé de monde, et notamment de la famille de M. le Comte Desportes. On a à regretter le général Desportes, qui, quoique tiré de l'eau, n'a pu être rappelé à la vie, malgré tous les secours de l'art. S. M., par Billet Royal du 31 mai, a daigné récompenser le courage et l'intrépidité du batelier Bonjon, qui a sauvé plusieurs personnes du naufrage, ainsi que du sieur Corajod et du préposé Verdet, qui se sont particulièrement distingués dans cette circonstance, malgré la crue des eaux.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Lundi, 23 juin courant, à 9 heures du matin, à Rumilly, dans la salle de Ville, il sera procédé, sur soumissions cachetées, qui auront été déposées à l'avance au Secrétariat de Ville, à l'adjudication par enchères au rabais et à [illegible], sur le prix le plus avantageux, [illegible] des travaux en reconstruction du dôme et restauration de la tour du clocher de la [illegible] Ville, conformément aux plans et au [illegible] estimatif de M. l'architecte [illegible], évalués à la somme de [illegible].

Le délai pour surenchérir le rabais du 6.me ou demi-6.me ne sera que de 7 jours et expirera le lundi suivant, 30 juin, à 6 heures du soir.

Les plans, devis et cahier des charges sont déposés au Secrétariat de Ville où l'on peut en prendre connaissance.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 6 juin. 1.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 26 mai 1823) *portant notification des dispositions données par S. M. relativement aux actes et aux informations tendantes à constater l'existence en vie de douze enfans, et aux Tribunaux qui doivent y procéder.*

2.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 26 mai 1823) *portant notification du nouveau et dernier terme accordé par S. M. à tout le mois d'octobre prochain, pour l'inscription des privilèges et hypothèques, et pour la transcription des actes de mutation de propriétés antérieurs au 1.er janvier dernier, avec les déclarations y contenues.*

3.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 20 mai 1823) *portant notification du nouveau et dernier terme jusqu'à tout le mois d'août prochain, accordé par S. M. aux Notaires, pour justifier d'avoir fourni le cautionnement, etc.*

4.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 20 mai 1823) *portant notification des dispositions données par S. M. relativement aux droits dus aux Témoins et aux Experts dans les causes criminelles, et aux frais de nourriture et de voiture dus aux Juges, Procureurs fiscaux et Greffiers de Mandement, dans les cas de transport y énoncés.*

PIÉMONT.

Turin, 7 juin. Dans la séance du 30 mai, de la Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale, S. Exc. le comte Napion a terminé la lecture de sa Dissertation sur l'invasion et la marche des Cimbres en Italie au temps de Marius. M.me la comtesse [illegible] Roero de Revel a lu le second chant de son poème *[illegible]*. M. le Chevalier [illegible] de Saluces a commencé la lecture d'une lettre [illegible] de M. le Professeur Raymond, de Chambéry, Académicien non résident, ayant pour titre [illegible] [illegible] tant anciens que modernes.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.

Du 31 mai au 5 juin 1823: 84 l., 50 c., 89 l., 75 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Allemagne.

Selon les lettres d'Hydra, du 21 mai, le nouveau gouvernement de la Grèce s'est constitué définitivement à Napoli. Mavrocordato a refusé la présidence; il est remplacé par Pietro, prince des Mainotes, l'un des plus grands propriétaires et qui a beaucoup d'influence sur le peuple.

Angleterre.

Lord Nugent a présenté un bill tendant à accorder aux catholiques d'Angleterre le même droit d'électeurs qu'à ceux d'Irlande. M. Peel, ministre de l'intérieur, a déclaré qu'il consentirait à ce que les catholiques d'Angleterre fussent électeurs, mais jamais à ce qu'ils devinssent éligibles. Le bill a été pris en considération.

— L'ambassadeur de Perse a travaillé avec M. Canning le 29 mai.

Espagne.

La nouvelle de l'insurrection de la Manche et de l'Estrémadure a produit le plus grand effet à Séville. Tout le ministère est changé, et l'on prétend que le pouvoir est dans ce sens dirigé par l'Abisbal. San-Miguel s'est retiré, et son départ n'a pas causé la moindre sensation. Le peuple crie ouvertement *Vive le Roi!* Plusieurs membres des Cortès se sont déjà retirés et ne paraissent plus.

— Le général [illegible] se porte sur Badajoz, et le général Bordesoul se rend en Andalousie pour y seconder le mouvement des royalistes.

— Le commandant des détachemens de l'armée royaliste de la Manche est entré à Tolède avec ses troupes, le 20 mai, à la suite d'un engagement brillant avec les troupes constitutionnelles, dont la plus grande partie a été faite prisonnière.

— Le Roi, dit-on, a tenté de partir de Séville, l'archevêque de Cordoue, auteur du projet, a été arrêté.

— On dit que la Régence établie par les Conseils suprêmes de Castille et des Indes, a nommé ministre des affaires étrangères M. Vargas Laguna; ministre de grâce et de justice, M. de Garcia de la Torre; de la marine, M. Salazar; de la guerre, M. le maréchal de camp San-Juan; des finances, M. Erro.

— Une adresse a été présentée par trente-deux Grands d'Espagne, à S. A. R. le duc d'Angoulême, pour lui exprimer la reconnaissance du Corps dont ils font partie.

— On a créé un sixième ministère, celui de l'intérieur, qui embrasse les attributions de la haute police, exercées précédemment par le conseil de l'inquisition.

— Le nombre des Grands d'Espagne s'élève à plus de cent; mais dans ce nombre, un quart est à peu près choisi parmi des étrangers. Plusieurs d'entre eux sont actuellement en voyage, en sorte qu'au moyen des quatorze nouveaux signataires, on peut dire que l'adresse à S. A. R. le duc d'Angoulême a été signée par la majorité de ce Corps.

— Les illuminations ont con[illegible] tous les soirs depuis l'arrivée des Français, et la plupart des maisons sont restées décorées de draperies.

— Les Cortès de Séville ont prononcé le séquestre des biens de tous les Espagnols attachés à l'armée française, ou qui prennent un parti quelconque contre le système constitutionnel actuel. On a fait frapper la garde du Roi.

— Une croisière française devant Cadix empêche de sortir du port jusqu'aux [illegible].

— Les habitans de Madrid ont admiré que le duc d'Angoulême n'eût point voulu occuper le palais royal. S. A. R. loge à [illegible] Villa Hermosa. Le jour de la Saint-Ferdinand, la Régence a reçu tout Madrid. La joie régnait dans tous les cœurs. La Régence a nommé des ambassadeurs auprès de toutes les cours de l'Europe. La [illegible] de [illegible] s'est empressée de reconnaître la Régence.

FRANCE.

Paris, 3 *juin*. S. A. R. le duc d'Angoulême, à son arrivée à Madrid, a fait mettre en liberté les personnes qui avaient été arrêtées. Les Espagnols et les Français n'ont bientôt formé que des groupes d'amis. Des tables ont été dressées dans les rues, et la ville entière semblait donner un repas de famille.

— Toutes les lettres de Madrid, dit le *Journal des Débats*, parlent de la fermentation qui a eu lieu dans cette capitale les 22 et 23 [illegible] que devait être chérie du peuple, ces [illegible] qui avaient établi la *liberté*, étaient si fort en horreur à ce peuple, qu'il a fallu tous les efforts de l'armée française et la sollicitude de son illustre général, pour empêcher les réactions les plus sanglantes.

— Le général Vallin a atteint les troupes révolutionnaires qui se retiraient de Madrid, à Talaveyra de la Reyna, le 27 à six heures ; elles étaient au nombre de 3000 hommes et de 300 chevaux. Vigoureusement attaquées, elles se sont retirées précipitamment, en laissant bon nombre de tués, 60 prisonniers, 15 voitures chargées d'approvisionnemens, et une caisse contenant [illegible] francs.

— Le pont construit sur la Bidassoa est achevé ; il a été solennellement inauguré et a reçu le nom de *Pont d'Angoulême*.

— M. le maréchal Davoust, prince d'Eckmühl, est mort le 1er juin des suites d'une phthisie pulmonaire.

— Le [illegible], il y a eu conseil des ministres chez M. le maréchal duc de Bellune.

— S'il était vrai, comme le disent certains journaux, qu'il se fût établi des guérillas sur les derrières de l'armée française, comment se fait-il que des courriers extraordinaires [illegible] de Madrid à Bayonne en moins de cinquante heures, tandis qu'en 1808, les courriers mettaient plus de [illegible] pour faire la même route ?

— La [illegible] de Miralles père est confirmée. Les constitutionnels, avant de quitter Caceres, y ont encore égorgé [illegible] et ont porté la [illegible] au bout d'une pique. Ils ont fini par saccager la ville.

4 *Juin*. Le 30 mai, jour de Saint-Ferdinand, S. A. R. le duc d'Angoulême a passé la revue des troupes sous Madrid. Toute la population s'y est portée.

la bonne tenue magnifique des soldats a causé une admiration générale et a fait une vive impression sur le peuple.

— Le 29 mai, le général Donnadieu s'est mis en communication avec le général Lamplane La Croix, commandant la 6.e division du 2.e corps, à Balaguer.

— On annonce que Ballesteros s'est retiré à Grenade, avec les garnisons de Valence, d'Alicante, de Carthagène, etc. Morillo est dans les environs de Benavente, dans le royaume de Léon, avec 12 à 1500 hommes; le général Bourke était chargé de marcher sur lui.

— *Juin.* On écrit de Corogne, 1.er juin, que deux officiers de Mina, avec cent hommes, sont venus se soumettre aux troupes françaises.

— Il y a eu, avant-hier, chez M. le comte de Villèle, un conseil des ministres qui a duré trois heures et demie.

— Les ouvrages de siége au siége de Pampelune sont entièrement terminés.

Actions de la banque de France 1590 fr., 1585 fr.

Cinq pour cent consolidés 88 fr., 80 c.; 89 fr., 10 c.; 88 fr.

VARIÉTÉS.

MUSIQUE SACRÉE.

Quelques morceaux de musique religieuse, à plusieurs voix, que nous avons composés, pour être chantés au besoin sans accompagnemens obligés, et qui ont été accueillis avec indulgence, ont fait naître à Lyon l'idée d'entreprendre un Recueil de pièces de ce genre, susceptibles d'être facilement exécutées partout, sans avoir besoin de recourir à aucune espèce d'accompagnement. Cette entreprise, à laquelle nous sommes totalement étranger, et où nous n'avons pris d'autre part que d'en fournir quelques-uns des morceaux qui nous ont été demandés pour entrer dans ce Recueil, lesquels sont devenus la propriété de l'Éditeur, cette louable et utile entreprise, vient d'être exécutée à Lyon. Elle est annoncée par le prospectus suivant, que l'éditeur a publié à Paris et à Lyon, et que nous sommes invités à insérer dans notre feuille.

RECUEIL DE MUSIQUE RELIGIEUSE À PLUSIEURS VOIX, *sans accompagnemens obligés; à l'usage des Métropoles, des Cathédrales, des Séminaires, des Communautés religieuses, des Maisons d'éducation, etc.*

PROSPECTUS.

« La pompe des cérémonies religieuses n'est pas seulement un hommage de l'Église envers le souverain Maître de l'univers, c'est encore un moyen qu'elle fait servir à frapper les sens et à pénétrer par eux jusqu'à l'âme. Aussi l'Église catholique, qui a toujours montré une profonde connaissance de l'homme, n'a-t-elle rien négligé de ce qui peut contribuer à captiver

l'attention, à s'introduire dans le cœur des fidèles, à le remuer par de nobles mouvemens, et à élever ses affections vers le Ciel. C'est dans cette vue qu'elle emploie les grandes et belles formes de l'architecture dans ses Temples, le choix et l'élégance dans ses décorations, la richesse et la variété dans ses ornemens, l'éloquence dans ses discours, la noblesse du langage poétique dans ses hymnes, le chant dans ses louanges, dans ses actions de grâces et jusque dans ses prières et ses supplications. Ce n'est pas sans une grande sagesse qu'elle a voulu faire concourir ainsi tous les arts à l'embellissement de ses cérémonies, à l'éclat de ses solennités.

» L'harmonie est fille du Ciel; le Sanctuaire est le lieu naturel où elle doit déployer ses plus grandes beautés, et faire entendre ses plus sublimes accens. Appliquer la musique aux chants et aux prières de l'Eglise, c'est la rappeler à sa première et à sa plus noble destination, c'est aussi ajouter un moyen efficace d'émouvoir les ames, à ceux dont la Religion fait usage pour exciter les élans de la piété, pour inspirer un saint enthousiasme, pour pénétrer les cœurs des divers sentimens qui doivent les animer au pied des autels et en présence du Dieu vivant exposé à leurs adorations.

» La musique vocale est, en particulier, celle qui convient le mieux aux cérémonies sacrées, et la mieux assortie à la dignité qui en fait le principal caractère. Si quelque chose sur la terre peut faire naître une foible idée des hymnes et des divins concerts qui retentissent dans la cour céleste autour du trône de l'Eternel, il n'appartient qu'à la musique de produire dans nos temples cette touchante illusion.

» Nous croyons donc entrer dans les vues et l'esprit de l'Eglise, en proposant un Recueil de chants pieux, embellis des charmes de l'harmonie, à l'usage des Métropoles, des Cathédrales, des Séminaires, des Communautés religieuses et des Maisons d'éducation.

» On s'est récrié avec raison contre l'abus scandaleux d'introduire dans l'Eglise les airs les plus mondains des Opéras en vogue, en adaptant des paroles religieuses à des chants profanes qui ont retenti sur les théâtres, et qui, répétés à l'Eglise, doivent naturellement reporter sur la scène la pensée de ceux qui les y ont entendus. C'est outrager la Religion, c'est violer la sainteté de ses augustes cérémonies. D'ailleurs, quoi qu'on en puisse

dire, la musique faite pour le théâtre ne peut avoir que très-rarement le caractère essentiellement propre à la musique religieuse.

» Nous avons la satisfaction de n'offrir ici que des pièces exclusivement composées pour l'Église et pour les seules paroles qui en ont inspiré les chants. C'est une harmonie vierge, qui, uniquement consacrée au Sanctuaire, est digne de mêler ses accens à la voix des Pontifes prosternés auprès de l'arche sainte.

» Nous avons formé ce Recueil, de pièces de divers compositeurs étrangers, soit pour lui donner plus d'intérêt par la variété des styles, soit pour réunir un assortiment de morceaux relatifs aux diverses cérémonies de l'Église.

» Nous avons considéré qu'il est nombre de lieux et de circonstances où il n'est pas facile de se procurer un orchestre, ni même quelques instrumens d'accompagnement. Et pour rendre notre Recueil plus généralement utile, nous l'avons formé de morceaux d'ensemble qui, par leur harmonie propre, peuvent se passer d'accompagnemens. Toutefois rien n'empêche qu'on ne puisse les accompagner de l'Orgue ou du Piano : un accompagnateur ordinaire ne peut être embarrassé, lorsqu'il a sous les yeux la partition d'un *duo* ou d'un *trio*, laquelle supplée suffisamment une basse chiffrée.

» Quelques-unes des pièces de notre Recueil offrent un intérêt particulier, à raison de la variété des chants, des formes pittoresques et de l'entrelacement des parties, sans s'écarter néanmoins, à notre avis, de la gravité de style que réclame la musique sacrée. Pour faciliter l'exécution, nous avons choisi de préférence des morceaux écrits en style libre et de la facture la plus simple.

» Le très-grand nombre de ces pièces sont composées sur des paroles latines. Il en est quelques-unes dont la musique est adaptée à des paroles françaises, et entre autres, la prière pour le Roi, dont la musique, faite pour le verset *Domine, salvum fac Regem*, se trouve heureusement appliquée à une paraphrase française de ces paroles, en sorte que les deux pièces peuvent se chanter de suite l'une après l'autre, si l'on le juge convenable.

» Au nombre des morceaux que nous avons recueillis sont trois antiennes ou prières à la Sainte Vierge, qui peuvent se chanter dans toutes les fêtes de Notre-Dame. Nous avons cru qu'on seroit d'autant plus satisfait de les trouver dans notre

Recueil, que des morceaux de musique en l'honneur de la Vierge sont, en général, assez rares.

» La souscription, composée de 12 Mo[illegible]ts qui seront publiés de trois en trois mois, est fixée à 15 fr., *franc* de port par la poste, la moitié payable en souscrivant, et l'autre après la publication du sixième Numéro. Chaque Numéro se vend séparément.

On souscrit à Paris, chez Pa[illegible], compositeur et marchand de musique, Boulevard des Italiens, N.° [illegible]; à Lyon, chez [illegible], éditeur et marchand de musique, rue St. Louis, N.° [illegible], à Chambéry, chez Puthod, libraire.

L'argent et les lettres doivent être affranchis.

Les trois premiers N.os sont en vente, ce sont les suivans: *Alma te devote* et *Suspendez vos concerts, silence Enfans du Ciel*, par M. G. M. Raymond, et *O salutaris Hostia*, par M. Bennett, compositeur anglais.

A V I S.

Ceux qui désireront acquérir un domaine situé dans les communes d'[illegible] la B[illegible] et St [illegible], contenant environ 90 journaux, consistant en une maison fermière construite en 1817, une autre maison fermière, deux granges, un four et un hangar, le tout en bon état, et en champs, prés, [illegible], vignes et [illegible], se trouveront le 15 juin courant, dans l'étude de M. [illegible], notaire royal à Albens, à trois heures après midi. Le tout sera expédié en gros ou en détail. On donnera toutes facilités pour les payemens.

On peut s'adresser, pour avoir des renseignemens, audit M. Rosset, ou à MM. Meunier, orfèvre, et Buisson, à Chambéry.

Errata du N.° 23.

Page 22[illegible], avant dernière ligne, au prix du kilogr. de pain première qualité, au lieu de [illegible], lisez [illegible].

Marchés de Chambéry [illegible], du 7 juin 1823.

Blés.		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	14	13	—	17	47
Seigle		9	00	—	11	74
Orge		8	00	—	10	46
Sarrasin		6	[illegible]	—	7	84
Maïs		9	[illegible]	—	11	76
Avoine (1)		11	2[illegible]	—	7	84
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*,	*idem*				0	60

(1) Rapport des 3 ve[illegible]

P. S. Mina est arrivé le 1.er [illegible] à la Seo d'Urgel avec quatre régimens et quatre compagnies [illegible] — [illegible] à Mina trois mulets chargés d'or et de [illegible] — Le marquis de Lauriston est élevé à la dignité de maréchal de France, en remplacement du maréchal [illegible] et commandant en chef [illegible] de l'armée [illegible] en Espagne [illegible] — [illegible] graphique de Paris, du [illegible] que le maréchal [illegible] un corps de [illegible] hommes, [illegible] avec un général et un lieutenant-colonel.

CHAMBERY, Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du [illegible]

An 1823. (N.° 25.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 20 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 19 *juin*. Dans le nombre des mesures bienveillantes et paternelles qui attestent la munificence de S. M. et les soins qu'elle met à encourager tout ce qui tend à la prospérité publique et à l'avantage de ses fidèles sujets, on doit particulièrement remarquer les primes honorables qu'elle daigne accorder chaque année pour l'amélioration de la race des chevaux indigènes. Aussi ces primes ont-elles été accueillies partout, cette année comme les précédentes, avec une vive reconnaissance envers notre auguste Souverain. Là où il ne s'est pas trouvé des musiciens, l'enthousiasme y a suppléé par d'autres moyens, tels que par des couronnes de fleurs mises sur la tête des juments, des marches publiques ayant les tambours de ville à leur tête, etc. Voici les premières distributions de Médailles d'argent qui ont eu lieu, du 24 mai dernier au 5 juin courant, conformément à l'annonce que nous en avons donnée dans notre N.° 21 de cette année.

ÉTAT *de la distribution des Médailles d'argent, en 1823, en vertu du Manifeste de S. Exc. le Grand-Écuyer de S. M., du 23 janvier 1822, faite en l'assistance de MM. les Commandants, Intendants et Syndics.*

STATION DE THÔNES (24 mai 1823), 2 *Médailles.*

Membres de la Commission :

MM. Lathuile, *Syndic.*
Gay, *ancien Garde-du-Corps de S. M.*
Curis, *Vétérinaire.*
Mechez, *Garde-Étalon Royal.*
Bozier, *Commandant le Dépôt Royal des Étalons.*

Propriétaires des juments :

MM. Bigex *Jean*, *fermier à la Balme-de-Thuy.*
Gollliet *Bernard*, *agriculteur de Manigod.*

STATION DU GRAND-BORNAND (25 mai), 2 *Médailles.*

Membres de la Commission.

MM. Angelloz, *Syndic.*
Mussant *Pierre*, *propriétaire.*

MM. Pergoli, *Antoine-François.*
Metral, *Garde-Etalon.*
Rollier, *Commandant le Dépôt Royal.*

Propriétaires des jumens

MM. Tochon, *Notaire Royal, du Grand-Bornand.*
Suize *Alexandre, propriétaire agriculteur, idem.*

STATION DE BONNEVILLE (31 mai), 4 *Medailles.*

Membres de la Commission

MM. Dubois *Joseph, propriétaire.*
Thevenet *Antoine, id.*
Grosset, *Vétérinaire.*
Clerc-Biron, *Garde-Etalon.*
Rollier, *Commandant le Dépôt Royal.*

Propriétaires des jumens

MM. Jacquier, *Recteur au Vilard sur Boëge.*
Pouvrard, *agriculteur de Pontchy.*
Bouvard *Joseph, propriétaire à St. Pierre de Rumilly.*
Bastian *Claude, propriétaire à Bonneville.*

STATION DE SALLANCHES (2 juin), 4 *Medailles.*

Membres de la Commission.

MM. Morel, *Major en retraite.*
Duclos, *Propriétaire.*
Trebaud, *Vétérinaire.*
Thorez, *Garde-Etalon Royal.*
Rollier, *Commandant le Dépôt Royal.*

Propriétaires des jumens.

MM. Pugnat *Marie, agriculteur à Cordon.*
Bibolet *Pierre, id. à Domancy.*
Simond *Frederic, id. à Chamonix.*
Pernat *Martin, à la Roche.*

STATION DE TANINGES (4 juin), 2 *Medailles.*

Membres de la Commission :

MM. Jacquier *Claude-François, Propriétaire.*
Lavanchy, *Vétérinaire.*
Bel *Claude, Garde-Etalon Royal.*
Rollier, *Commandant le Dépôt Royal.*

Propriétaires des jumens :

MM. Chaumetty *Pierre, agriculteur de Taninges.*
Anthonioz *François, ancien Officier de Cavalerie, id.*

STATION DE MIEUSSY ([illegible] juin), 4 *Medailles*

Membres de la Commission :

MM. Rubin *Louis, Propriétaire de Mieussy.*
Anthonioz, *ci-dessus nommé.*
Lavanchy, *Vétérinaire, de Taninges.*
Rubin, *Notaire Royal, Garde-Etalon.*
Rollier, *Commandant le Dépôt Royal.*

Propriétaires des jumens:

MM. Pacthod *François, laboureur, de la Tour.*
Baugge *Nicolas, id., de Mieussy.*
Mauguet *Joseph, id., de la Tour.*
Gandaz, *maréchal, de Mieussy.*

STATION DE THONON (7 0 0). [illegible] *Médailles.*

Membres de la Commission

MM. Naz, *Propriétaire, de Thonon*
Ravasza, *lieutenant au régiment des Chasseurs de Savoie; ancien Officier de Savoie Cavalerie.*
Chevanne, *maréchal expert.*
Cotly, *Garde-Etalon Royal.*
Rollier, *Commandant le Dépôt Royal.*

Propriétaires des jumens:

MM. Delescheaux *Pierre, propriétaire, à Thonon.*
Deboulos *Jean-Marie, Syndic d'Armoy.*
Vuattoux *Jacques, propriétaire, à Lullin.*
Genoud *Jacques, id., à Thonon.*

(La suite à un autre numéro.)

— Nous avons rendu compte, dans notre N.° 22, du malheureux événement arrivé le 8 mai dernier, au Bac de Frétérive. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que S. M. a daigné accorder un secours à la famille du batelier [illegible] dans cette circonstance, et une gratification aux personnes qui ont sauvé quelques-uns des individus qui se trouvaient sur ce Bac.

RELATION *de l'entrée de Mgr* DE THIOLLAZ *dans sa ville épiscopale.*

Les vœux de la ville et du Diocèse d'Annecy sont enfin accomplis. Le siège de Saint-François de Sales, privé de Pontife depuis plus de trente ans, est occupé par un Prélat dont les vertus, les lumières et les éminentes qualités n'ont pas besoin d'éloges et justifient si bien les désirs universels de ce Diocèse, de le posséder à la tête de son église. La nomination définitive de Mgr de Thiollaz ne fut pas plutôt annoncée, qu'une députation du Clergé d'Annecy s'est empressée de venir le recevoir à Chambéry, à son retour de Turin, et de lui porter l'hommage de son dévouement et de sa soumission.

Le [illegible] juin, malgré une pluie abondante, Mgr de Thiollaz se mit en route pour se rendre [illegible] son troupeau, qui l'attendait avec la plus vive impatience. Il ne lui fut pas possible de s'apercevoir qu'il s'approchait de son [illegible]; à peine arrivé à Albens, il fut reçu et complimenté par M. le Curé de Rumilly, accompagné des Ecclésiastiques de son Archiprêtré, par MM. les Syndics et le Corps des Pompiers de la même ville. Sa voiture fut bientôt environnée d'une foule nombreuse d'habitans des paroisses voisines, que le mauvais tems n'avait pas empêché d'accourir pour recevoir les premières bénédictions de leur Pasteur chéri. Ici commence une scène touchante qui s'est renouvelée à chaque pas sur toute la route du Prélat. Près d'Alby, le [illegible] Curé du lieu, à la tête des prêtres de son district, vint offrir à son Evêque le tribut de ses religieux sentimens. L'abondance excessive

de la pluie obligea Mgr de Thiollaz de séjourner jusqu'au lendemain dans le Château de [illegible], où il fut reçu par ses deux respectables [illegible]. On eût dit que le Ciel en disposât ainsi, pour que l'entrée du Prélat eût lieu le jour de Saint Claude, sa fête.

En effet, le lendemain, le tems s'étant rétabli, il se remit en chemin au moment où arrivaient à Alby, pour le complimenter, MM. les [illegible] d'Annecy et leurs Vicaires, qui eurent ensuite l'honneur de l'accompagner [illegible]. Le cortège fut augmenté d'un grand nombre d'Ecclésiastiques de paroisses les plus éloignées et des habitans des campagnes, qui abandonnaient leurs travaux, pour en faire partie : spectacle bien consolant pour les amis de la Religion, qui ne peuvent contempler sans une émotion délicieuse un peuple fidèle qui a su conserver la foi de ses pères qu'il doit aux soins infatigables de ses Pasteurs.

A une heure d'Annecy, Mgr de Thiollaz fut complimenté par M. le Noble Syndic de cette ville, à la tête d'une Garde d'honneur à cheval en superbe tenue, composée de cinquante jeunes gens des plus distingués de la ville. Le discours de M. le Syndic fut suivi des cris prolongés : *Vive le Roi ! Vive Mgr de Thiollaz !* Depuis là, ce fut un véritable triomphe. Un escadron de la Garde d'honneur, précédé de Carabiniers Royaux à cheval, ouvrait la marche, et était suivi de plusieurs Ecclésiastiques à cheval. Un second escadron suivait immédiatement la chaise de poste de Mgr, ayant après lui un grand nombre de voitures, dans lesquelles se trouvaient, entr'autres, de jeunes ecclésiastiques, faisant retentir les airs de leurs chants inspirés par les sentimens dont ils étaient animés.

Le cortège, pressé entre deux haies d'assistans, impatiens de contempler leur vénérable Pasteur, fut obligé de ralentir sa marche depuis [illegible] jusqu'au Palais épiscopal. Le Grand et le Petit-Séminaires, ayant à leur tête leurs dignes Supérieurs, s'empressèrent de témoigner au Prélat tout ce qu'ils éprouvaient de satisfaction, de se voir réunis au sein d'une famille qui soupirait depuis si long tems après l'heureux moment de retrouver en lui un père digne de leurs vœux. Monseigneur répondit à leurs compliments avec cette bonté et cet à propos qui le distinguent.

Le Corps des Pompiers, en très belle tenue, une musique nombreuse, une foule immense d'habitans et d'étrangers, attendaient [illegible] la porte de la ville. Le [illegible] d'Annecy a fait éclater dans cette circonstance [illegible] les travaux étaient suspendus, les boutiques fermées, [illegible] des arcs de triomphe, des inscriptions, des [illegible] des Croix [illegible] du Prélat, des chants d'allégresse : tels étaient les signes par lesquels se manifestait la joie publique.

Mgr de Thiollaz, arrivé au Palais épiscopal, reçut [illegible] les hommages de M. le Commandant, de M. l'Intendant, de MM. les Nobles Syndics, de M. le Juge-Mage à la tête du [illegible], des dames et des personnes les plus distinguées de la ville, [illegible] en offrant le tribut de son respect et de son amour, [illegible] qui ne peut être comparé qu'à l'ardeur de ses vœux, qui l'avaient si heureusement [illegible].

Le soir, il y eut illumination générale et spontanée. Mgr voulut bien se rendre d'abord au Grand-Séminaire, où avait été préparé un superbe feu d'artifice, dont l'effet était favorisé par [illegible] élevé, environné de verdure, et par le calme de la nuit. Pendant que jouaient ces feux, dont l'éclat était [illegible] par les ondes [illegible] du lac, les jeunes [illegible] exprimaient leur allégresse par des chants et [illegible], auxquels [illegible] et la foule des spectateurs répétait les cris de *Vive le Roi! Vive notre Évêque!* Les élèves du Petit-Séminaire, rivalisant avec leurs aînés, exécutaient en même tems un autre feu [illegible] au bord du lac, et plus loin, des chœurs de jeunes gens des deux sexes mêlaient leurs voix innocentes aux accens de la [illegible] commune.

Mgr se rendant ensuite aux vœux de ses enfans et d'une foule empressée de jouir de sa présence, parcourut la ville, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques, et partout il put voir des preuves [illegible] de son troupeau, [illegible] de l'amour et de la vénération que l'on portait à sa personne. Cette [illegible] fête de famille [illegible] jusqu'à [illegible], tout [illegible] régna d'une Religion [illegible] son empire [illegible] les cœurs, et [illegible] on peut en douter, [illegible]. Mgr était déjà rentré dans ses appartemens, que [illegible] il était encore rassemblée une foule nombreuse qui [illegible] de [illegible] par ses chants et ses [illegible].

Parmi les décorations [illegible] Évêque [illegible] de la rue de l'Évêché et de l'église de Saint-[illegible] paraît on [illegible] les [illegible] respect de ses enfans, reprit [illegible].

Telle a été cette [illegible] bien foible [illegible] et tant la [illegible] tant a été profonde l'impression [illegible].

PIÉMONT

TURIN, 10 juin. Le 5 du courant, LL. MM. avec S. A. R. la Duchesse de Chablais, accompagnées [illegible] S. Exc. [illegible] Gouverneur de Turin, et de S. Exc. [illegible] à un exercice des élèves de [illegible] fait le respectable père [illegible] des réponses données par ces élèves, dans les langues française, [illegible], espagnole, allemande [illegible] LL. MM. et S. A. R. ont daigné [illegible] avec plaisir, de la part des garçons, quelques [illegible] et [illegible] en [illegible], et des [illegible].

— La société royale [illegible] où il lui a été communiqué [illegible] à quelques-unes des branches de l'économie [illegible].

Le [illegible] juin, LL. MM. le Roi [illegible] et la Reine [illegible],

avec S. A. R. la Duchesse de Chablais, sont arrivées hier au soir, vers minuit, en cette capitale, de retour de Gênes, et en très bonne santé.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.

Du 7 au 14 juin 1823. 89 l. 57 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Les réductions de l'armée de Hesse ont été ordonnées par un décret du mois d'avril, elles produiront une diminution de dépense de 18 millions sur le budget annuel de l'État.

— S. A. R. la comtesse de Scanie, épouse du prince Oscar de Suède, est arrivée le 2 juin à Hambourg, elle en est repartie le lendemain pour Lubeck, où elle doit être reçue à l'amiral comte de Cederstrom. La Reine de Suède, aussi arrivée dans cette ville, part pour Stockolm.

— La 4.e expédition maritime des Turcs contre les Grecs a mis à la voile. Elle est composée de [illegible] navires et de 30 bâtimens de transport. Elle doit prendre les troupes de débarquement à Smyrne et agir d'abord contre l'île de Samos.

ANGLETERRE.

Le *New-Times* pense qu'on ne pouvait mieux choisir pour présider la Régence d'Espagne que le duc de l'Infantado, qu'il regarde, pour l'Espagne et pour les puissances étrangères, comme un gage de modération et de sagesse, tant par son attachement au Roi et sa loyauté personnelle, que par sa popularité et l'estime dont il jouit, que par ses immenses richesses qui lui assurent une grande influence.

— Le fameux Iturbide [illegible] pour l'empire du Mexique, s'est recommandé à la générosité du congrès. Il voulait se retirer à la Jamaïque, ce qui lui a été refusé; il a été conduit sous une escorte qu'il avait demandée, dans une maison de campagne. Le bruit a couru qu'il avait été empoisonné.

ESPAGNE.

C'est le 1.er juin qu'a commencé le mouvement des deux colonnes qui, sous le commandement des généraux [illegible] et Bordesoult, se portent l'une sur Badajoz et l'autre sur Séville. La première est de [illegible] hommes et l'autre de [illegible]. S. A. R. le duc d'Angoulême [illegible] à Madrid que le nombre de troupes qu'il faut pour faire le service, de concert avec la garde bourgeoise. L'on évalue [illegible] que [illegible] hommes dans la capitale.

— Le général [illegible] se porte rapidement sur Valence, où les troupes [illegible] sont [illegible].

— Le [illegible], le général Donnadieu était à Borga, à la poursuite de Mina [illegible] de [illegible] et le baron d'Eroles marchaient dans la même direction. Mina [illegible] à Lasquera comme [illegible] il s'est [illegible] dans un pays affreux et inaccessible. Le général Donnadieu écrit qu'il est prêt à le poursuivre partout.

— A la suite du mouvement de Bessières sur Madrid, le 20 mai dernier, un grand nombre de personnes ont péri victimes dans cette circonstance. A ce sujet, la Régence a décrété que les deux régimens qui ont concouru au massacre seront rayés à perpétuité de la liste militaire. Tous les individus qui ont pris part à cette action seront poursuivis et jugés selon les lois.

— Les Cortès de Séville, qui avaient rejeté en séance secrète la translation du Roi, l'ont approuvée en séance publique à la majorité de deux voix.

— Deux couvens de la ville de Solsona ont été livrés aux flammes par les constitutionnels. Ces mesures atroces sont d'accord avec l'arrêté pris par Mina à Cellent le 14 mai, par lequel il annonce que tout individu ayant pris une part quelconque aux mesures opposées au système actuel, sera fusillé sur-le-champ, et que toute ville ou village qui se prononcera contre la constitution, sera réduit en cendres, jusqu'à ce qu'il n'y reste pas pierre sur pierre.

— La Régence vient d'adresser deux proclamations, l'une à l'armée et l'autre à la nation espagnole. La Galice a envoyé une députation auprès de la Régence, pour manifester son adhésion et les vœux d'être délivrée des troupes constitutionnelles.

— La Régence organise la garde royale espagnole, qui sera de 6,000 hommes.

— Il règne à Séville une grande fermentation. Le bataillon de la milice a montré l'intention de s'opposer au départ du Roi.

— La colonne qui se dirige sur Séville est éclairée par un corps royaliste espagnol de trois mille hommes, et celle qui se rend dans l'Estremadure par un corps de pareil nombre.

— Le général Zorraquin, mort des suites des blessures qu'il avait reçues au combat de Vich, était le bras droit de Mina et son conseil; c'est lui qui dirigeait toutes les opérations militaires de son corps d'armée.

FRANCE.

Paris, [illegible] *juin*. M. le marquis de Talaru, ambassadeur de France près la Régence d'Espagne, doit partir sous peu pour Madrid. M. le comte de Boutourlin, aide-de-camp de S. M. l'Empereur de Russie, part incessamment pour la capitale de l'Espagne.

— Mina, dans sa retraite sur la Séo, a essuyé deux combats où les hommes qu'il a perdus sont évalués au nombre de [illegible], tant tués que blessés.

— Dans le petit village de [illegible], en Calabre, vit actuellement une femme bien portante, qui, âgée de 125 ans, a vu trois siècles. Elle a eu quatre maris, dont le dernier est mort depuis 50 ans.

— On écrit de l'Hospitalet, 7 juin, que Mina, sorti de la Séo, était auprès de Puycerda avec deux ou trois mille hommes. [illegible] de Bellver a été perdu en se battant toujours. Puycerda est actuellement gardé par 300 hommes. Tous les habitans de la vallée de Carol ont pris les armes pour s'opposer à Mina, dans le cas où il tenterait de pénétrer dans la vallée de l'Arriège.

— Une ordonnance royale prescrit l'organisation de 60 escadrons dont la formation est autorisée par le budget de 1823.

12 Juin. Deux courriers expédiés [illegible] par la Régence, aux cours d'Autriche et de Russie, [illegible] arrivés à Paris.

— M. le marquis de Talaru est parti, en qualité d'ambassadeur de France près S. M. le Roi Ferdinand VII. On assure le départ prochain pour Madrid, des agens [illegible]

— Le général Curial s'est porté en avant de Granollers, à la vue de [illegible]. Les troupes de cette dernière ville ont tenté une attaque sur Granollers, d'où elles ont été repoussées avec une grande perte.

— Les lieutenans généraux Obert et [illegible] sont nommés grands officiers de la légion d'honneur.

14 *Juin.* On écrit de Perpignan, 9 juin, que Mina ayant poussé jusques sur la [illegible] française, s'est exposé à Osséja; mais il s'était déjà retiré sur [illegible], lorsque des renforts envoyés de Perpignan sont arrivés.

— L'avant-garde de la division Bourke occupait la ville de Léon le [illegible]. Dans tout le royaume de Léon les troupes françaises sont reçues avec le même enthousiasme que dans le reste de l'Espagne. Deux bataillons français sont entrés de vive force à Cardona. Hostalrich est au moment de capituler. Le général Bourke est entré à Oviedo.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 12 juin, annonce que l'armée portugaise a fait une contre-révolution à Lisbonne; que l'infant Don Miguel est à la tête du mouvement, et que la constitution a été abolie à Lisbonne le 1er juin.

Actions de la banque de France, 1585 fr.; 1581 fr. 25 c.; 1585 fr. Cinq pour cent consolidés, 87 fr. 10 c., 87 fr. 20 c., 87 fr. 30 c.

Marchés de Chambéry des 10, 12 et 14 juin 1823.

Blés.		Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix*	15	08	—	18	56
Seigle		9	00	—	11	76
Orge		7	00	—	9	15
Sarrasin		6	25	—	8	16
Maïs		9	00	—	11	76
Avoine (1)		11	25	—	7	84
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, idem, idem					0	60

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitres [illegible] Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

P. S. On apprend de Perpignan, du 9 juin, par estafette extraordinaire, que le baron d'Eroles, [illegible] de la [illegible] de [illegible], avec huit mille hommes et 400 chevaux, était être aux prises avec Mina.

— Une dépêche télégraphique de Paris, du 15 juin, annonce que l'avant-garde de la colonne [illegible] a atteint, le 8, près de Santa-Cruz, une [illegible] ennemie de quinze cents hommes, qui a été dispersée et lui a pris 600 hommes, un drapeau et deux canons.

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 26.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 27 Juin.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 26 juin. S. M., par Patentes du 13 du courant, a accordé le titre et le grade de Président, à MM. les Sénateurs au Sénat de Savoie Chevalier Charles Portier du Belair et Charles-François Pacoret de St.-Bon.

— Depuis l'ouverture des Bains, jusqu'au 25 juin, on compte environ 140 étrangers venus à Aix, parmi lesquels on remarque surtout beaucoup d'Anglais.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le jeudi, 10 juillet prochain, à 11 heures, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, il sera procédé, par devant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, aux enchères, par voie de soumissions cachetées, pour l'adjudication des travaux à exécuter en rectification de la route provinciale de l'Hôpital à Moûtiers, au-dessous de Conflans, comprise entre le pont sur Arly et la grange Dumas, sur une longueur de 566 mètres 45 centimètres, à devoir être terminés au 31 mars 1824, consistant en mouvement de terre et maçonnerie, évalués à 10,004 fr. 29 c., y compris 3307 fr. 14 c. en indemnité de terrains à occuper, conformément aux plan, devis, détail estimatif et cahier des charges particulières, rédigés et signés le 1.er février dernier, par M. Ougier, ingénieur de la province, dont on pourra prendre connaissance sans déplacement.

Dans le cas où les indemnités de terrains viennent à excéder le montant auquel elles sont calculées dans le devis, l'excédent sera supporté par la province, tout comme, dans le cas contraire, la différence en moins tournera à son bénéfice.

Le délai pour l'adjudication des offres en rabais ultérieur de sixième ou de douzième, expirera le lundi, 14 dudit mois, à midi.

— Le public est prévenu, que par suite du rabais du demi-sixième fait sur

le prix pour lequel l'entreprise de la construction d'un pont en pierres de 35 mètres 50 centimètres d'ouverture, sur la rivière de la Drance, près le Biot, fut adjugée le [illegible] du courant, il sera procédé, le mardi, [illegible] juillet prochain, à 10 heures, à Thonon, au bureau de la Vice-Intendance, par la voie des soumissions cachetées, à l'adjudication définitive de ladite entreprise, conformément aux plan, devis estimatif, etc. qui sont déposés au Secrétariat de la Vice-Intendance.

D'après le rabais fait lors des premières enchères et celui résultant du demi-sixième, la mise à prix se trouve réduite à la somme de [illegible] fr. dans lequel se trouve également compris le montant des travaux en nature mis à la charge de la commune du Biot.

PIÉMONT.

Turin, 19 juin. La Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale, dans son assemblée ordinaire du 12 du courant, a entendu la continuation de la Dissertation de M. Raymond, Académicien non-résident, intitulée: *Des principaux systèmes de notation musicale en usage ou proposés chez différens peuples tant anciens que modernes.* M. le Comte Donato Boero de Revel a lu le [illegible] Chant de son Poème *Gli Egizi nel IV secolo.* M. le Chevalier Colombo di St. Quintino, Correspondant, a lu un Mémoire Italien ayant pour titre: *Observations sur quelques monumens et autres pièces touchant la collection d'antiquités égyptiennes du chevalier Drovetti.*

21 Juin. S. M., à l'exemple de ses augustes prédécesseurs, acquiert de jour en jour de nouveaux droits à la reconnaissance publique, par les dispositions bienfaisantes qu'elle ne cesse d'appliquer à toutes les parties de l'administration de son royaume. C'est ainsi qu'en réglant, par une munificence éclairée, le traitement des Chapelains des troupes, leurs pensions de retraite et celles des Chirurgiens-Majors, en proportion de l'importance de leurs fonctions et de leurs services, elle vient d'ordonner qu'il soit fait par les Gouverneurs et Commandans militaires des Divisions, de fréquentes visites dans les hôpitaux militaires, et qu'il lui soit fait des rapports sur le mode d'administration, sur la discipline de ces établissemens, et sur tout ce qui s'y pratique pour le soulagement et la guérison des malades, objet qui intéresse particulièrement le cœur paternel de S. M.

— Par Patentes du 17 du courant, S. M. a daigné conférer la charge de Conseiller dans le Suprême Conseil de Sardaigne, à M. le Chevalier Joseph Manno, son Secrétaire privé et premier Officier dans la Secrétairerie d'Etat pour les affaires internes, retenu au poste qu'il occupe actuellement dans le Ministère.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.

Du 14 *au* 18 *juin* 1823, 89 l., 75 c., 89 l., 50 c. *Du* 19 *au* 21 *juin* 89 l., 60 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Nous avons annoncé le départ de la flotte Ottomane. Au moment de mettre à la voile, le capitan-pacha a eu l'honneur [illegible] de recevoir à bord de sa frégate, le Sultan, qui lui a remis 500 bourses en or, et une ordonnance de 500 bourses sur le trésor impérial, pour être distribuées aux équipages. On ajoute qu'avant son départ, l'amiral ottoman a reçu de la part des ministres d'Autriche et d'Angleterre, les invitations les plus pressantes de ménager les intérêts du commerce des deux nations et particulièrement ceux de l'humanité. Il a [illegible] que, dans ses opérations, il ne devait recourir à la force qu'après avoir épuisé les voies de conciliation.

ESPAGNE.

Les nouvelles de la contre-révolution de Lisbonne se confirment. Le brigadier du 23.e régiment avait donné des soupçons au gouvernement, qui le destitua le 27 mai. Ce brigadier se mit à la tête de son régiment et se déclara en faveur de la royauté contre la constitution. L'infant don Miguel vint se joindre la nuit suivante. Les Cortès déclarèrent la patrie en danger. Quelques nouveaux ministres nommés passèrent du côté des insurgés. Le comte d'Amarante est rentré en Portugal. Tout annonce un dénouement complet. Sepulveda, qui avait été le premier [illegible] d'Oporto, et chargé de la défense de la capitale, a joint l'infant don Miguel. A Elvas, on a tiré le canon en réjouissance de ces événemens.

— Les Cortès de Séville ne comptent guères plus que 65 membres.

— Le duc de Dino a attaqué, à Santa Cruz, l'arrière-garde de la division de [illegible], lui a fait [illegible] prisonniers, s'est emparé de deux canons, de deux caissons, des bagages et d'une caisse de [illegible]. S. A. S. le prince de Savoie-Carignan a attaqué à [illegible] la colonne [illegible], lui a fait plusieurs prisonniers et [illegible]. Dans cette circonstance, sa bravoure lui a mérité l'admiration des soldats.

— Les villes de Plasencia, de Coria et plusieurs autres de l'Estramadure, n'ont pas attendu les armées libératrices pour abattre les pierres de la constitution, abolir le régime des Cortès et désarmer les milices.

— Le bruit s'est répandu que le corps de Sepulveda avait amené le Roi de Portugal à Santarem, et que le régiment N.º 18 y avait amené la Reine et les infantes, et qu'ainsi toute la famille royale s'y trouvait réunie. Plusieurs provinces du Portugal se sont prononcées contre la constitution, et divers régimens, ainsi qu'un grand nombre d'officiers généraux se sont rendus auprès de l'infant don Miguel.

— Le Roi Ferdinand était encore à Séville le 8. On assure que l'approche des Français a déterminé un mouvement parmi les Cortès, dont 40 membres ont abandonné l'assemblée.

— La Régence a publié un décret qui ordonne un service funèbre dans

toutes les églises pour les victimes massacrées le 20 mai par les troupes du général Zayas.

— On croit que l'Angleterre a déclaré qu'elle prendrait parti pour la France, si le Roi et la famille royale n'étaient pas rendus à la liberté à une époque fixée. L'escadre de Gibraltar a mis en mer pour croiser devant Cadix.

Voyez plus bas les nouvelles du 21 juin.

FRANCE.

Paris, 17 juin. Le 15, S. Exc. le marquis de Lauriston a prêté serment au Roi et a reçu de S. M. le bâton de maréchal.

— L'avant-garde du général Bordesoult a détruit, le 9, à Vilches, les débris de la colonne Placencia, et a fait 250 prisonniers. Celle du général Bourmont a enlevé le 6, le pont d'Arrobispo, défendu par 400 fantassins et 100 dragons. Le général Vallin a poursuivi l'ennemi jusqu'à Valdecaсas, d'où il a continué son mouvement.

— M. le comte de Bethisy, gouverneur des Tuileries, est mort le 14.

— La statue de Bayard a été solennellement inaugurée à Grenoble le 9. La cérémonie a été fort belle. S. Exc. M. le Comte d'Andezeno, gouverneur du Duché de Savoie, qui y assistait, était placé entre M. le Préfet et M. le Maire de Grenoble.

— Mina avait paru à Olesa dans la vallée de Ribas. Ses soldats annonçaient qu'il allait au secours de Figuères; dans ce cas, le général Sainte-Priest, qui se trouvait le 8 à Ripoll, l'aura devancé à Olot, et aura déjoué son projet.

— Le général Moncey annonçait le 8, son intention d'investir incessamment la place de Barcelonne.

— Un régiment espagnol est arrivé à temps à Bergera, pour délivrer l'Alcade de l'Alcaraz, qui, après avoir arrêté dans la malle-poste française, a fait [illegible] le [illegible]. L'Alcade est entré en France.

19 Juin. On espérait forcer Mina à combattre dans une position assez forte qu'il avait choisie près de Figuères, qu'il voulait ravitailler. Mais s'y voyant tourné, il s'est échappé de nouveau, et on le poursuit sur la direction de Campredon. M. le maréchal Moncey écrivait, le 10, que, selon les derniers avis, il s'était porté sur Llherona.

— Le général Bourmont était le 11 à Truxillo, et a dû être le 13 à Merida. Le brigadier Merino a attaqué, le 10, à Moraleja le corps de l'Empecinado, de 800 hommes, l'a battu complètement et lui a tué une centaine d'hommes.

— Le baron d'Eroles pensant que Mina se retirait sur Cardona, se disposait, le 15, à marcher dans cette direction. Llomogosa occupait Llers.

21 Juin. Les nouvelles télégraphiques de Bayonne, du 19 juin au soir, annoncent que le Roi d'Espagne a été emmené à Cadix le 11 ou le 12, et que les troupes françaises arriveront les 21 et 22 à Séville, d'où elles se porteront immédiatement sur Cadix.

— [illegible] sur les hauteurs de Nuria, qui sont un désert, le

24, il en descendit pour prendre le chemin de la vallée d'Err. Il a fait faire une fausse attaque contre le général Saint-Priest, qui a détruit cette colonne dans la vallée d'Osseja. Il a paru ensuite lui-même avec environ 2 mille hommes, mais, à la vue d'un fort détachement de la garnison de Mont-Louis, il s'est porté sur [illegible] et de [illegible] dans la vallée de Laro. Si on peut le couper de la route d'[illegible], il est perdu. Le [illegible] on était aux prises avec lui, et l'on s'attend qu'il sera incessamment pris ou tué.

— Dans une seconde et brillante affaire du duc de Reggio, l'avant-garde du général Bordesoulle, il a [illegible] les huit à neuf cents hommes qui s'étaient échappés et ensuite ralliés. On assure que le Prince généralissime lui a envoyé le cordon de Saint-Louis.

— Une lettre de Madrid du 13 annonce que, selon les nouvelles de Lisbonne du 3, tout est fini en Portugal, que le Roi est libre et qu'il vient de nommer son ministère, dont M. de Palmela est le chef.

Actions de la banque de France, 1595 fr.

Cinq pour cent consolidés, 88 fr. 90 c.; 88 fr. 20 c.

VARIÉTÉS.

MÉMOIRE *sur une éducation de vers-à-soie (en 1822), présenté à la Société Royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles, de Lyon*, Par M. Matthieu Bonafous, Membre titulaire de la Société d'Agriculture de Turin, et Directeur du Jardin expérimental de la même Société, Associé correspondant de celle de Lyon, Linnéenne de Paris, etc. Brochure de 16 pages, in 8.° Lyon, imprimerie de J. M. Barret, place des Terreaux. 1823.

Nous avons déjà rendu compte dans ce Journal de deux ouvrages du même auteur, l'un contenant des observations générales et d'une grande utilité pratique, sur l'éducation des vers-à-soie, et l'autre sur la culture du mûrier. Dans le Mémoire que nous annonçons aujourd'hui, l'auteur indique, jour par jour, tous les détails des soins dus à une assez grande quantité de vers-à-soie, dans tout le cours de leur éducation, tels que la disposition de l'atelier, le transport des vers éclos sur les claies, les dimensions de celles-ci, le choix des feuilles, le nombre des repas appropriés aux divers âges des vers, la température de l'atelier, le renouvellement de l'air, les [illegible], le délitement des vers, l'établissement des haies pour les faire monter, etc.

La méthode de l'auteur doit être jugée par ses résultats.

Trois onces de graines, réduites à deux par le choix des vers éclos, dont on a rejeté les premiers et les derniers nés, ont produit trois cent quatre livres et huit onces, poids de table, de cocons (seize rubs et six livres de Piémont). Ces cocons ont été fermes, bien tissus, de l'espèce de ceux connus sous le nom de *centurines*, qui sont les plus recherchés en Italie. Seize cocons pris au hasard pesaient une once.

L'éducation totale a duré 47 jours. On a consumé 2 887 livres 6 onces de feuille, ce qui fait une livre de cocon pour 9 livres de feuille épluchée.

Le Mémoire de M. Bonafous ne peut qu'être recherché par ceux qui s'occupent de cette branche intéressante d'industrie; elle peut leur fournir d'utiles indications, qu'ils approprieront aux circonstances particulières dans lesquelles ils auront à opérer, en les modifiant convenablement selon les lieux, les moyens d'exécution et les quantités de vers qu'ils auront à soigner.

AGRICULTURE. *Sur l'enfouissement des végétaux verts.*

Dans le N.° 19 de ce Journal, *Année* courante, nous avons inséré un article sur l'engrais fourni par l'enfouissement immédiat des plantes vivaces. Nous croyons utile de joindre aux observations contenues dans cet article, les faits suivans qui se rapportent au même objet.

M. Chancey a communiqué à la Société Royale d'Agriculture de Lyon, deux faits qui lui paraissent démontrer que les végétaux verts enfouis sont de meilleurs engrais que le fumier de litière.

Ayant divisé en deux parties un champ où l'on venait de récolter du froment, dans l'une il sema des vesces, et dans l'autre il répandit du fumier. Quelque tems après, il les fit bêcher et ensemencer en froment. La partie qui avait été fumée par la vesce enfouie donna une récolte plus abondante.

A une époque antérieure, il avait fait une expérience du même genre sur un champ qui venait de porter du colzat. Ce champ, divisé en deux portions égales, fut d'un côté fumé avec d'excellent fumier de litière, de l'autre avec du lupin enfoui, la totalité fut ensemencée en froment.

Jusqu'à la fin de mars, la végétation offrait par tout le même

aspect ; peu de jours après, on remarqua un vert plus foncé dans le froment couvrant la partie qui avait reçu le lupin ; ses tiges s'élevèrent six à huit pouces plus haut, ses *épis* furent plus longs et plus gros, ils donnèrent beaucoup plus de grains.

Le même agronome a cultivé quatre années de suite du froment dans la même terre, en semant immédiatement après chaque moisson, du lupin qui était enfoui au moment des semailles du blé.

Il a vu à Besseney, des terres annuellement cultivées en céréales : aussitôt après la récolte du froment, on y sème des vesces que l'on enfouit, et l'on sème du seigle. Dès qu'il est moissonné, on sème encore des vesces pour les enfouir de même, et l'on revient au froment.

Un autre agriculteur est dans l'usage de semer des vesces ou des pezettes, immédiatement après la moisson, de les plâtrer et de les enfouir au moment des semailles du blé ; et à la faveur de cet assolement, il récolte tous les ans du froment sur ses terres emblavées.

En comparant les frais de ces deux fumiers, on trouve le rapport suivant :

Pour faire produire du froment pendant deux années de suite à une bicherée de terre, il faut 4 à 5 chars de fumier de litière, qui valent 24 à 30 francs. Le même espace peut être ensemencé avec un bichet de vesces coûtant 3 francs, amendées avec un sac de plâtre, qui revient à 2 francs. Il y a donc, en faveur de l'enfouissement, une économie de 19 à 25 francs par bicherée (13 ares, ou 176 toises de Savoie).

Si le sol sur lequel on se propose de jeter des légumineuses pour les enfouir est maigre, il est nécessaire de fumer fortement ces plantes jusqu'à ce que le sol ait acquis de la fertilité.

M. Chancey s'est assuré que le plâtre amendait fort bien les vesces, et il juge par analogie qu'il pourrait produire le même effet sur les lupins et les fèves.

AVIS.

Voiture périodique *en poste, de Nice à Coni et réciproquement.*

Les Maîtres de Poste de la route qui tend de Nice à Coni ayant obtenu le privilège d'établir sur icelle une Voiture périodique d'allée et de retour en poste, se réservent d'en faire connaître ultérieurement les dépendances, et donnent en attendant l'avis qui suit.

La voiture partira, à commencer dès le 15 du courant, savoir

De Nice, les lundi et jeudi, à 4 heures du matin,

De Coni, les lundi et mercredi, à 6 heures du matin. Le prix des quatre places de l'intérieur, est fixé à 25 livres chacune, et celui du cabriolet, à 20 livres. La Voiture se charge aussi du transport des effets et marchandises.

Les bureaux sont établis, tant à *Nice* qu'à *Coni*, à la Poste Royale des Chevaux.

A V I S. — *Souscription.*

M. *Philippe*, Professeur d'Écriture à Chambéry, vient d'exécuter en traits de plume, le portrait de S. M. le Roi Charles Félix, représenté à cheval. Il désire faire graver cet ouvrage par souscription, pour le prix de 5 francs l'exemplaire, dès qu'il aura trouvé cent souscripteurs, nombre auquel il veut se borner. L'ouvrage est exposé chez M. *Bouten*, négociant, rue Couverte, où on peut le voir. On souscrit chez M. *Bouten*, ou chez l'auteur, Place Saint-Léger, N.° 308.

A V I S. — *A vendre.*

Le château et le clos de Mioloud, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie;

Plus, et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, jusque pour une valeur de 200,000 liv.

Ces propriétés, qui sont situées à St.-Pierre d'Albigny, procèdent de la discussion de feu noble Louis Favier, baron Dunoyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, père et fils; et sur les lieux MM. les frères Bertet, notaires.

L O G O G R I P H E.

A de nombreux efforts on me voit recourir
Pour regagner une patrie
Qui me rappelle hélas ! plus d'un beau souvenir.
Un signe qui, tout seul, à rien ne peut servir,
Un élément de l'harmonie,
C'est tout ce que mon nom peut ici vous offrir.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *farce.*

Marchés de Chambéry des 17, 19 et 21 juin 1823.

	Le Vessel.			L'Hectolitre.	
	l.	c.		l.	c.
Bled.					
Froment, Prix:	14	98	—	18	44
Seigle	9	50	—	12	42
Orge	8	50	—	11	11
Sarrasin	6	40	—	8	50
Maïs	9	25	—	12	08
Avoine (1)	10	50	—	8	02
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	30
Seconde, idem, idem				0	[illegible]

[illegible]

Chambéry, Imprimerie de F. R. Plattat, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 27.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 4 Juillet.

INTERIEUR.

Chambéry, 3 juillet. Voici le résultat des observations météorologiques faites à Chambéry, pendant le mois de juin dernier.

JUIN 1823.

BAROMÈTRE à 0.°					THERMOMÈTRE	en [illegible]	de Reaumur	
	Moyenne	Pou.	Lig.					
Du 1.er au 10	[illegible]	27	2	3	Du 1.er au 10	+ 15°6.	+ 5.	8
Du 11 au 20	[illegible] 3	27	2	0	Du 11 au 20	+ 16.[illegible]	+ 15.	2
Du 21 au 30	[illegible] 5	27	2.	0	Du 21 au 30	+ 17° [illegible]	+ 13	5
Max. [illegible]	1	27	4	1	Max. le 30	+ 28[illegible]	+ 22.	7
Minim. le 12 [illegible]	1	26	10.	1	Min. le 20	+ 8° 6	+ 7.	9

Juin 1822, température moyenne du mois, + 24° 7 centig.
Juin 1823, température moyenne du mois, + 17°. 2 idem.
Différence en moins, + 7°. 5, ou + 6°. 75 de Reaumur.

— La *Gazette [illegible]*, du 26 juin dernier, fait un juste éloge de M. [illegible], dont nous avons annoncé dans ce Journal divers mémoires [illegible], et en dernier lieu une notice sur une éducation de vers à soie. [illegible] les preuves du zèle de M. Bonafous pour tout ce qui tend au développement d'une [illegible], on observe qu'il mérite une reconnaissance particulière pour avoir introduit dans les Etats de S. M. la race renommée des chèvres du Thibet, si connue par la belle laine de Cachemire. On espère qu'elles pourront facilement s'acclimater et que de leur mélange avec les chèvres [illegible], il résultera une [illegible] elle race d'animaux, à l'instar de celle qu'a produite le mélange des mérinos avec les moutons du pays.

AVIS.

Messieurs Puget et Fortis, en vertu des pouvoirs à eux conférés, préviennent qu'il sera procédé par enchères publiques, à l'extinction des feux et à [illegible] manière accoutumée [illegible] ou aire [illegible] à ces fins commis, les 14, 15 et 16, juillet prochain, à huit heures du matin et à trois heures

de relevée, à la vente préparatoire, et successivement à la vente définitive le même mois [illegible], aux mêmes heures, dans l'appartement au premier étage de la maison du sieur Beauregard, rue Couverte, en cette ville, de diverses propriétés ayant appartenu à ce dernier, consistant :

1.° En une maison située rue Couverte, composée de cinq appartements avec leurs dépendances, telles que deux magasins, celliers et autres.

2.° En un appartement au second étage, et les deux tiers d'un autre appartement au troisième étage d'une maison ayant vue sur la place Château, avec un cellier, et deux quinzièmes [illegible] sous la maison Grobert.

3.° En un troisième étage d'une maison située place de l'Herberie, composé de cinq chambres, [illegible] et galetas.

4.° En un bâtiment faisant partie de l'ancien couvent des Bernardines, au faubourg de Maché, composé de trois chambres au premier étage, et de toute la partie du second étage, où est établie la fabrique du sieur Beauregard, avec un très-grand galetas.

5.° En un domaine situé au lieu de Beauvoir, banlieue de Chambéry, dans une très-belle exposition, avec maison de maître, cour, jardin et terrasse, fontaine, maison fermière, grange et autres rustiques.

Ce domaine se compose de champs hutinés, terres, prés, vignes et châtaigneraies, de la contenance d'environ dix-neuf journaux. La maison de maître renferme un mobilier assez considérable, qui sera compris dans la vente, ainsi qu'un cheptel en bétail, fonds de semences, outils aratoires, ensemble les fustes et vases nécessaires à la récolte des vins.

6.° En un domaine dans la commune de Montagnole, consistant en maison fermière, un petit logement de maître, grange, écurie, jardin, prés, champs, vergers, pâturages, vignes et bois châtaigneraies, de la contenance totale de vingt-sept journaux environ, dont vingt-trois journaux et demi ne forment qu'un seul mas.

Ce domaine est dans une très-belle situation, la vente qui en sera faite comprendra la récolte de l'année courante, les cheptel et fonds de semences que le fermier est tenu de représenter.

7.° En un domaine situé dans la commune de Bissy, à une très-grande proximité de la ville, sur la route du Bourget, consistant en une maison fermière, grange et écurie, en une autre maison habitée par le sieur [illegible], avec écurie, jardin, grange, pressoir, champs hutinés, vignes, prés, bois et broussailles, de la contenance totale de [illegible] journaux [illegible]. [illegible] de ce domaine sont en bon état, et dans la vente d'iceux, seront compris les fonds de semences y attachés, ainsi qu'un albergement dont le revenu est de [illegible] de châtaignes [illegible].

Les personnes qui désireront obtenir de plus amples renseignements sur ces diverses propriétés, pourront les obtenir en se présentant chez le sieur Cot, notaire, rue des prisons, qui leur communiquera le manifeste rédigé et affiché aux fins de cette vente, renfermant les charges, clauses et conditions d'icelle, avec tous les documens qui en établissent les consistance et provenance, de même que les détails relatifs aux facilités et garanties données aux acquéreurs pour leur libération.

Chambéry, le 26 juin 1823. Poset et Fortis.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 25 juin. Lettres Patentes (du 7 juin 1823) *par lesquelles S. M. autorise une émission de rentes amortissables, pour une somme de [illegible] liv. de rente, assigne les fonds nécessaires, etc. et fait une assignation de [illegible] pour être employée au payement de pareille somme de rentes à inscrire sur le registre de la dette perpétuelle de l'État.*

PIÉMONT.

Turin, 27 juin. S. M., par Patentes du 20 du courant, a nommé Ministre d'État, M. Raymond de Quesada, Marquis de St Saturnin.

— Le 23, veille de la fête de Saint Jean-Baptiste, Patron de cette Capitale, le Corps de Ville a allumé sur la place du Château les feux accoutumés. La brigade des Grenadiers-Gardes, celle de Savoie et les Chevau-légers de [illegible], en parade sur la place, ont fait trois salves et ont eu l'honneur de défiler sous les yeux de LL. MM. et de S. A. R. la Duchesse de Chablais, qui s'étaient rendues aux fenêtres du Palais, après avoir passé en revue devant les troupes.

— Le 2[illegible], LL. MM. et S. A. R. la Duchesse de Chablais sont parties [illegible] pour le château de Govone.

— Un capitaine de vaisseau parti de Lisbonne le 6 juin et arrivé à Gênes le 24, a apporté la nouvelle décisive de l'abolition de la constitution des Cortès portugaises; un *Te Deum* solennel a été chanté dans la cathédrale. Le Roi a repris son autorité et a publié une proclamation et [illegible]. Plusieurs membres des Cortès et autres se sont embarqués.

— La Porte ayant accepté la médiation de l'Angleterre envers la Perse, un plénipotentiaire anglais a été envoyé à Erzerum; la Porte en a envoyé un de son côté, et l'on espère un heureux résultat de cette négociation.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1823.

Du 24 au 26 juin 1823 89 l., 50 c. *Du 26 au 28 juin* 89 l., 60 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Le gouvernement anglais vient de renouveler la défense aux sujets de S. M. B. d'entrer au service étranger.

— Un courrier expédié par la Régence de Madrid a apporté des dépêches dont l'objet est de demander que l'Angleterre reconnaisse cette Régence, comme l'ont fait les autres puissances de l'Europe.

— Un conseil de cabinet, qui a duré plus de deux heures, a eu lieu le 17, au ministère des affaires étrangères. Tous les ministres y ont assisté.

ESPAGNE.

Le prince de Portugal don Miguel avait manifesté son entreprise par une proclamation datée de Villa-Franca, le 2[illegible] mai, dans laquelle il invite la nation à sortir de l'avilissement où elle a été réduite et à briser, au nom du Roi, le joug de fer sous lequel elle gémissait. La nouvelle Régence

a reconnu l'autorité royale, et toutes les troupes portugaises ont suivi le même exemple.

— Les troupes françaises sont entrées à Cordoue aux acclamations de tous les habitans. La ville de Jaen et toute la province se sont prononcées pour la cause du Roi. Les Français sont entrés à Séville le [illegible]

— Le 3.e corps, après avoir fait lever le siége de Sagonte, est entré à Valence le 13. Le chef royaliste Ramon Chambo a pris, le [illegible], le château de Tortose.

— Lorsque les Cortès de Séville proposèrent au Roi de partir pour Cadix, il s'y refusa. Alors les Cortès décrétèrent la déchéance du Roi et [illegible] ment d'une régence de trois membres, motivé sur l'aliénation [illegible] de S. M. Le Roi a été dès lors abreuvé d'outrages. Le ministre d'Angleterre [illegible] invité à suivre le gouvernement et le Roi à Cadix, a déclaré qu'il [illegible] seulement accrédité auprès d'aucun genre et [illegible] de partie. Le [illegible] de l'Angleterre subordonnée à la condition qu'il ne serait fait aucune [illegible] au Roi et à la famille royale, cesse par le fait, puisque cet infortuné monarque a été enlevé de vive force.

— La frayeur et la fuite précipitée des Cortès de Séville ont été telles qu'elles ont laissé plusieurs millions dans les caisses et beaucoup de [illegible] généreusement enlevé aux églises. Plus de [illegible] officiers des troupes constitutionnelles sont restés à Séville. Le général Riumont doit partir [illegible] ment pour aller se joindre le général Ballesteros. Les troupes constitutionnelles de Lopez Banos et de Villa Campa, à la nouvelle des violences exercées à Séville contre le Roi, ont abandonné leurs généraux.

— Le juge-inspecteur des imprimeries et librairies du royaume d'Espagne vient de publier une ordonnance conforme aux anciennes lois, qui défend l'impression, la réimpression et la vente de tout livre ou écrit quelconque sans la permission du conseil ou du tribunal de la librairie.

— Lorsque le Roi reçut la proposition de quitter Séville, il répondit que *comme particulier, il ne verrait aucun inconvénient, mais que, comme Roi, sa conscience et l'intérêt de ses sujets ne le lui permettaient pas.*

— La régence [illegible], dit-on, déclarer que les familles des ministres de Madrid [illegible] otages pour la sûreté de la vie du Roi. Elle a [illegible] [illegible] les députés qui ont adhéré au décret de déchéance de S. M.

FRANCE.

Paris, 24 [illegible]. Lorsque l'armée de Mina a voulu déboucher dans la Cerdagne française, elle a été attaquée par le corps du maréchal de-camp Saint-[illegible] et celui de [illegible], qui [illegible] de [illegible] lui ont fait 600 prisonniers et ont laissé la place couverte des morts de l'ennemi. Orrea, l'un des chef de Mina et son secrétaire sont au nombre des prisonniers. Mina [illegible] avec 8 à 900 hommes.

— [illegible] le *Journal des Débats*, qui renferme tout, le Roi est [illegible], comme toute place investie, et il ajoute [illegible] [illegible] que la révolution espagnole [illegible] de [illegible] et elle sa [illegible] dans [illegible] de Léon.

— La campagne d'Espagne pourrait être regardée comme à peu près finie

Si les places bloquées tardent à ouvrir leurs portes, les ordres sont donnés pour convertir les blocus en siéges.

— Le prince generalissime a nommé le general Romagosa Chevalier de la Légion d'honneur. (*Quotidienne*).

— 21 Juin. La colonne de Mina défaite par le baron d'Eroles a eu de 6 à 700 hommes tués. Il paraît que Mina est entré seul dans la Seu d'Urgel, guidé par deux paysans. On écrit de Gironne, 20 juin, que les désastres de Mina n'étaient pas encore connus à Barcelonne, mais que la nouvelle du mouvement de Tortosa y avait jeté le découragement dans le parti des [illegible].

— On n'a pas reçu la confirmation du bruit qui s'était répandu, le 19 juin, dans Madrid, que le Roi d'Espagne s'était échappé de ses gardiens dans le trajet de Séville à Cadix.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne, qui donne la date de Madrid 21 juin, annonce que l'avant-garde du 2.e corps, après avoir culbuté l'arrière-garde de Ballesteros, à Algemesi, a enlevé la tête du pont d'Alcira sur le Jucar. L'ennemi a perdu son artillerie et quelques centaines d'hommes.

— Le secrétaire de la légation anglaise de Séville, a passé le 24 à Paris, se rendant à Londres pour prendre les ordres de son gouvernement.

28 Juin. M. Boyer, ministre plénipotentiaire de Rome près S. M. C., vient de partir pour Madrid.

— La garnison de St. Sébastien a tenté une sortie; mais elle a été vigoureusement repoussée.

— Une proclamation du général portugais Rego ne laisse aucun doute sur la soumission de ce général au gouvernement du Roi, entièrement rétabli à Lisbonne (Voyez plus haut l'article *Turin*).

Actions de la banque de France, 1565 fr.

Cinq pour cent consolidés 88 fr., 90 c.; 88 fr., 75 c., 88 fr., 30 c.

ITALIE.

Le 24 mai dernier, on a éprouvé à Landstrass et à St. Barthélemi, cercle de Neustadt (Illyrie), une secousse de tremblement de terre, qui a duré une minute et un quart, accompagnée d'un bruit semblable à celui du tonnerre. La direction était du nord au midi.

— Le 1.er du courant, il a été tenu à Rome, au Palais Quirinal, une congrégation préparatoire des Rits, pour la discussion des miracles du vénérable Alfonse Rodriguez, frère coadjuteur de la Compagnie de Jésus, relative à la béatification de ce serviteur de Dieu.

VARIÉTÉS.

Sur le *Peuple primitif de Bailly*. *Suite* (1).

L'auteur dit que si l'on pouvait placer l'origine des sciences en [illegible], ce seroit peut-être le moyen de donner une

(1) Voyez les N.os 19, 20, 21 et 23 de ce Journal, *Année* courante.

explication naturelle de plusieurs fables, telles que celle de Proserpine, qui passant tour à tour six mois sur la terre et six mois dans les enfers, serait l'emblême des nuits de six mois et des jours de six mois qui se succèdent au Pôle. Ce serait aussi à l'origine des années de six mois que l'on retrouve encore au Kamtschatka. Mais malgré ces vraisemblances, Bailly renonce à une telle supposition et déclare que ce n'est en effet qu'une simple hypothèse, *une pure fiction*. Il convient donc, et nous pouvons prendre acte de cet aveu, qu'une certaine correspondance spécieuse entre les traditions et des circonstances locales ou climat, est une faible preuve en faveur des inductions qu'on en voudrait tirer. Mais alors, pourquoi trouverait-il plus de vraisemblance à rapporter l'origine de la fable du Phénix à des nations habitant les contrées qui voient disparaître le soleil plusieurs jours de suite?

Les vestiges des plantes de l'Inde que l'on trouve en Europe, les empreintes découvertes à une grande profondeur, semblaient, aux yeux de Bailly, que les climats où on les rencontre furent jadis la patrie de ces plantes, où régnait une chaleur nécessaire à leur existence et dont la privation postérieure devait ces espaces, qui exigeant un climat ou suivant la température à laquelle elles sont attachées. Il en est de même des grands animaux des pays chauds, dont on trouve des ossements dans la Sibérie et autres régions éloignées de leur patrie actuelle.

« On n'a point dit, observe Bailly à ce sujet, que la cause » de ces faits était une altération de la température du globe. » Cette explication est trop simple pour avoir été saisie d'abord ; » elle n'est que le fait même. . . . . L'esprit humain » n'arrive aux idées vraies, et surtout aux idées simples, que » par une marche tortueuse, par des circuits. » Parlant ensuite de l'hypothèse du changement de position de l'axe terrestre, « Si ce changement, dit-il, est arrivé graduellement, » il a fallu plusieurs milliers de siècles ; et c'est une supposition bien forcée de croire que les formes de la substance, » que ces dépouilles d'un animal mort n'eût pu se conserver » sans altération, et soient encore reconnaissables après ces » milliers de siècles. »

En rejetant avec Bailly l'hypothèse du déplacement graduel de l'axe terrestre, nous lui demanderons combien il a fallu

de siècles depuis l'époque où la température de la zône torride régnait par les 70 degrés de latitude, où les bords de la mer glaciale étoient la patrie naturelle de l'éléphant et du rhinocéros, jusqu'à celle où, par l'effet graduel du refroidissement successif du globe, l'abaissement de la température devait amener dans ces lieux la congélation du mercure. Nous lui demanderons comment, pendant ces *milliers de siècles*, la chair des animaux a pu se conserver jusqu'à nos jours, avec sa peau et ses poils, et dans un tel état de fraîcheur que des chiens, comme l'on sait, en ont mangé. N'est-il pas de la dernière évidence que cette chair, à l'instant de la mort des animaux, a dû être saisie par un froid assez prompt pour la geler tout-à-coup et la maintenir dès lors constamment dans cet état? Et un tel phénomène peut-il s'expliquer autrement que par une grande et subite catastrophe, qui a transporté ces animaux dans les diverses régions où l'on trouve aujourd'hui leurs dépouilles, et les a déposés sur un sol étonné de les recevoir?

Ne se moquerait-on pas de nous, si nous disions sérieusement que la chair des animaux qui meurent actuellement dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, se conserve dès ce moment et se conservera jusqu'à l'époque future où le refroidissement du climat viendra la mettre pour toujours à l'abri de la putréfaction, pour la montrer un jour aux observateurs à venir? C'est pourtant précisément ainsi que l'on raisonne, lorsqu'on explique la conservation des restes d'éléphans trouvés dans la Sibérie, par le refroidissement du globe terrestre.

Si les lumières, marchant avec la température qui leur convient, sont venues du nord à mesure que les climats se sont refroidis, il régnait donc chez le peuple primitif, dans les temps où il cultivait les sciences avec tant de succès, une température beaucoup plus élevée que celle que l'on éprouve aujourd'hui dans ces régions. Mais alors, nous avons deux remarques à faire à ce sujet. Il est donc faux que le climat tempéré de Paris, de Londres et de Berlin soit le plus favorable aux progrès des sciences, et les grandes découvertes dont on fait honneur à ce climat s'élèvent contre le système même à l'appui duquel on les cite. D'un autre côté, comment les lumières ont-elles si fort dégénéré, en approchant des contrées méridionales, à mesure qu'elles sont venues rencontrer la tem-

pérature qui leur était le plus convenable et à la faveur de laquelle elles avaient fait leurs premiers et leurs si hauts progrès.

Si la Terre s'est refroidie, c'est par des degrés [illegible] par une [illegible] que nous [illegible] des siècles connus. La [illegible] vivante, [illegible] dans les régions [illegible] s'avancer vers [illegible] que par une marche insensible. Comment expliquer, dans ce cas, l'origine attribuée à toutes [illegible] de l'Asie et de l'Afrique, que l'on nous [illegible] comme [illegible] à peu près simultanées à un peuple septentrional? Comment expliquer le fait sur lequel on s'appuie, que le berceau de toutes les anciennes monarchies date d'une époque fixe à peu près la même pour toutes?

(*La suite à un autre numéro.*)

AVIS.

Le Sieur *[illegible]*, Relieur, venant de Lyon, a l'honneur de prévenir les amateurs de livres qu'il relie aussi proprement, en tous genres, qu'à Lyon et Paris, fait la dorure sur tranche, et tranches aux livres, [illegible] [illegible], fait aussi les boîtes en carton, portefeuilles, registres [illegible], colle les cartes géographiques sur toile, et tout ce qui concerne son état, aux prix les plus modérés. Il ose espérer de satisfaire par son zèle et son activité, toutes les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance.

Sa demeure est à Chambery, rue des Prisons N.° 204.

On s'adresse à M. *Puthod*, Libraire du Clergé.

AUTRE AVIS.

Ceux qui désireront acquérir en totalité ou en partie, un domaine composé de [illegible], de la contenance d'environ [illegible] journaux chacun, [illegible] dans la commune de Châteauneuf, mandement de Coubloux, consistant en bâtiment, jardins, prés, champs, vignes, bois taillis, [illegible] [illegible] peuvent [illegible] avant le 1.er novembre prochain 1823, au sieur Bontron, [illegible] St. Pierre d'Albigny.

CHARADE.

Un bon agriculteur recherche mon entier.
[illegible] du pain, conservez mon premier;
[illegible], lecteur, d'éprouver mon dernier!

Le mot du dernier *Logogriphe* est *Grec*, où l'on trouve [illegible]

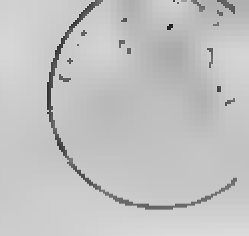
Marchés de Chambery des 24, 26 et 28 juin 1823.

		Le Vendredi			L'Hectolitre	
		l.	c.		l.	c.
Bled.						
Froment,	Prix	15	18	—	18	64
Seigle		10	00	—	13	07
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		6	50	—	8	50
Maïs		10	00	—	13	07
Avoine		11	00	—	7	67
Pain, 1.re qualité, le kil gr.					0	31
Viande, [illegible]	idem				0	60

[illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat

AN 1823. (N.° 28) VIII.e Année.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 11 *Juillet*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 10 *juillet*. Demain, 11 du courant, il y aura, au Collège Royal de cette ville, un Exercice public de Physique et de Chimie, où plusieurs Elèves exposeront les fruits de leurs études et feront diverses expériences intéressantes, relatives aux théories qu'ils auront l'occasion de développer. Cet Exercice aura lieu dans la Chapelle du Collège, et commencera à trois heures précises après midi, en l'assistance de MM. les Professeurs respectifs des Classes de Physique et de Chimie.

AVIS aux Pensionnaires ecclésiastiques et civils.

MM. les Pensionnaires ecclésiastiques et civils sont prévenus que le paiement du premier Semestre de l'année courante 1823 est ouvert, et que la clôture en est fixée au 31 août prochain.

PIÉMONT.

Turin, 3 *juillet*. La Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale, dans sa séance du [illegible] du mois dernier, a entendu la lecture du résumé de la Dissertation de M. [illegible], académicien non-résident, *sur les principaux systèmes de* [illegible] *ou les* [illegible] *proposés chez divers peuples tant anciens que modernes*. La Classe a voté à l'unanimité l'impression de ce travail dans les volumes de ses Mémoires. M. le Comte Franchi de Pont a lu un Mémoire sur quelques inscriptions importantes trouvées dans les ruines de [illegible], par les soins de M. le Comte Vagnone, [illegible] dans la province d'Albe, qui dirige les fouilles. M. le Chevalier César de Saluces a communiqué, au nom de [illegible], une [illegible] *Sardaigne*.

5 *Juillet*. S. A. S. le prince de Carignan a donné en Espagne une nouvelle et belle preuve de la noble valeur qui a toujours signalé les Princes de la Maison Royale de Savoie. Nous avons fait mention précé-

demment d'une circonstance où le P[illegible] a excité l'admiration des troupes et il vient de nouveau d'être honorablement cité dans un bulletin de Madrid, du 19 juin).

— Le 29 juin dernier, la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu sa séance ordinaire, dans laquelle M. le professeur B[illegible] a fait, au nom d'une Commission, un rapport sur le nouveau mode de [illegible] perpétuel, proposé par S. Nicolò [illegible] de Gênes. M. le professeur Carena a lu un *Supplément à la Monographie du genre Hirudo.*

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.

Du 28 juin au 1.er juillet 1823 89 f., 50 c. *Du 1.er au 5 juillet* 89 fr., 60 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

M. Ward, attaché à l'ambassade de sir A'Court en Espagne, est arrivé à Londres le 25 juin, il a voyagé avec la plus grande célérité. Son arrivée a donné lieu à un conseil de tous les ministres du cabinet. On en ignore le résultat, mais on croit que notre ambassadeur sera rappelé.

— La reine et la princesse de Suède ont été reçues au rivage par le Roi, le Prince et toute la cour de Stockolm. La solennité du mariage est fixée au 19 juin.

— Le bill qui accorde aux catholiques de l'Angleterre le droit de voter a passé à la troisième lecture.

ESPAGNE.

Le Roi de Portugal voyant que toutes les troupes abandonnaient la cause des Cortès, et invité lui-même par le 18.e régiment à suivre le mouvement qui se prononçait de toute part, quitta [illegible] avec les deux princesses ses filles, et se rendit à [illegible]-Franca, d'où il donna, le 31 mai, une proclamation adressée aux habitans de Lisbonne. La Reine y fut amenée par le général [illegible]. La même [illegible] envoya une députation au Roi pour hâter son retour dans la capitale. Plusieurs députés joignirent S. M., et d'autres firent leurs paquets. Le 2 juin, les Cortès se déclarèrent dissoutes, en protestant toutefois contre tout changement à la constitution. Le Roi, dans une seconde déclaration, a dit : « De compte de ce jour, les auteurs de nos maux se sont démis *de fait*, et [illegible] de droit. » Enfin le Roi est rentré dans Lisbonne au milieu des acclamations générales et des cris de *Vive le Roi, à bas la constitution, vive la Reine!* S. M. et toute la famille royale ont assisté au *Te Deum*, ainsi que les nouveaux ministres et le conseil d'Etat.

— Le colonel [illegible], aide-de-camp de S. M. l'Empereur de Russie, est arrivé le 20 à Madrid.

— Le général Bordesoulle a dû arriver le 26 au port Sainte-Marie

l'armée française tient toutes les positions autour de Cadix. Les Cortès ont fixé leur siége dans l'île de Léon. La famille royale est dans Cadix.

— L'ambassadeur de Portugal et celui des États-Unis d'Amérique ont suivi l'exemple de sir William A'Court, en refusant de se rendre à Cadix.

— On a reçu de nouveaux détails sur les outrages faits à la famille royale lors de son départ de Séville. On a vu la jeune Reine en pleurs, se débattre entre les mains des députés qui l'entraînaient. Les nouvelles relatives au départ forcé du Roi avaient tellement exaspéré le peuple de Madrid, que la Régence a dû prendre des mesures pour empêcher la démolition des maisons des Cortès.

— Lopez-Banos, après son évacuation de Séville, a essuyé, le 20, une défaite, où on lui a fait [illegible] prisonniers et pris son artillerie, beaucoup d'armes et plus de 2 millions de réaux qu'il avait enlevés à Séville et ailleurs. Il s'est jeté dans les montagnes pour gagner Badajoz.

— La Régence, entr'autres mesures, fait donner au gouverneur de Ceuta, l'ordre d'interdire l'entrée de cette place aux Cortès, dans le cas où ils tenteraient de s'y rendre.

— Les troupes de Lopez Banos ont exercé à Séville, avant leur départ, des excès analogues à ceux de Zayas à Madrid.

— La Grandesse d'Espagne, à la nouvelle des violences exercées à Séville contre le Roi et la famille royale, s'est réunie ayant à sa tête le duc de San-Fernando-y-Quiroga, et après avoir manifesté son indignation, elle a voulu l'exprimer dans une adresse à la Régence, où elle offre de porter ses personnes et les débris de ses fortunes, à la délivrance du monarque.

— Les lettres interceptées de Cadix peignent toute la désolation de cette ville.

— Les deux divisions Bordesoulle et Bourmont doivent être réunies devant Cadix depuis le 25. L'escadre française est dans la baie et a dû se mettre en communication avec la terre.

— La ville d'Oporto, en Portugal, s'est ouvertement prononcée contre les Cortès.

— On se rappelle que la Reine de Portugal s'était courageusement séparée d'un trône qu'elle regardait comme avili. Voici la lettre de cette princesse, qui a mis les armes à la main de son fils don Miguel et a amené la chute de la révolution dans ce royaume :

« Mon fils, il faut agir. Prends ton épée et prouve qu'il y a de la royauté
« dans tes veines. Les tems sont venus où l'on doit savoir que quelquefois
« descendre du trône pour faire le métier de Roi sur la place publique
« et dans les casernes. Rends-toi digne de moi, comme tu seras digne de
« la couronne que tu dois porter un jour. Attaque donc l'infâme Consti-
« tution qui [illegible]. J'ai tout préparé, on t'attend, ne perds pas une
« minute, marche, tu triompheras. Je te couvre de ma bénédiction.

Signé « CHARLOTTE-JOACHIME. »

— Le ministre de la guerre Sanchez Salvador s'est coupé la gorge à Cadix pour se punir, a-t-il dit dans un billet qu'il a laissé, d'avoir consenti à la déchéance du Roi.

— Le roi de Portugal a révoqué le décret qui excluait les vaisseaux français des ports du royaume. Il a ordonné la mise en liberté de tous les [illegible] détenus pour opinions politiques. Les milices sont renvoyées dans leurs foyers. Deux personnes que l'on dit d'un rare mérite sont chargées d'une importante mission pour le Brésil. Le comte d'Amarante est rétabli dans tous les rangs et titres dont les Cortès l'avaient dépouillé. La liberté de la presse est suspendue jusqu'à ce qu'il soit fait une loi qui en prévienne les abus.

— Il s'est formé des guérillas dans l'Andalousie; mais elles sont dirigées contre les troupes constitutionnelles.

— On croit que le moyen d'obtenir le plus prompt dénouement, serait un débarquement à Rota de deux mille Français, qui sépareraient aussi le Roi des Cortès.

— Toute l'artillerie que Lopez-Banos voulait faire embarquer à San-Juan-del-Puerto, a été enlevée par les dragons commandés par le colonel d'Hautefeuille; 12 à 1500 hommes ont fui devant 200 dragons, et Lopez-Banos s'est embarqué lui-même avec la plus grande précipitation.

— Il règne une grande confusion à Cadix, dont la population redoute la famine et les épidémies. Le général Bordesoulle est arrivé devant cette place le 24.

FRANCE.

Paris, 1er juillet. On croit que Mina est sorti de la Séo d'Urgel avec mille hommes, et qu'il devait se porter sur Lérida.

— S. Exc. le maréchal Moncey ayant reçu les renforts qu'il attendait, va se porter avec tout son corps sur Barcelonne, qui sera investie du 6 au 7 juillet.

— La Reine et la princesse de Suède ont débarqué, le 13 juin, à un quart de lieue de Stockolm.

3 *Juillet.* Mina ne s'est pas dirigé sur Lérida, comme on l'avait annoncé, mais du côté de Tarragone.

— Le Roi de Portugal a nommé l'infant don Miguel généralissime de ses armées. Lorsque le Roi s'est rendu à la cathédrale de Lisbonne, un groupe nombreux d'officiers et de hidalgos a traîné sa voiture, et cinquante officiers de tous les corps l'ont traînée au retour. L'enthousiasme le plus

il s'est manifesté dans toutes les classes, et la contre-révolution n'a éprouvé aucun obstacle.

— Il paraît que c'est le maréchal Lauriston qui fera le siége de Pampelune.

— M. le comte de Saint-Priest est promu au grade de lieutenant-général.

— Un courrier est arrivé de Petersbourg à Paris, en 13 jours.

— Les Grands d'Espagne français ont envoyé à Madrid leur adhésion aux déclarations des Grands d'Espagne espagnols envers la Régence.

— On annonce que Ballesteros a licencié la plus grande partie de son armée, faute de pouvoir la payer.

— On croit que dans la session prochaine des Chambres, la garde nationale sera réorganisée sous le titre de *garde de la couronne de France*, et que S. A. R. *Monsieur* en sera le Colonel-général.

Actions de la banque de France : 1535 fr.

Cinq pour cent consolidés 88 fr., 50 c.; 88 fr., 45 c.; 88 fr., 35 c.

ITALIE.

Dans la campagne de Capodacqua, près d'Arquata, dans la Marche d'Ancône, il est tombé, dans les premiers jours de juin, une telle quantité de neige, qu'elle s'est élevée à la hauteur de 35 palmes, (environ 7 mètres, ou près de 23 pieds). Cette neige a enveloppé 48 personnes, dont 12 ont péri. Vingt-six maisons se sont écroulées, et une grande quantité de terrains en culture a été entièrement détruite. On a trouvé une femme vivante qui est restée 56 heures sans prendre de nourriture.

— On écrit de Zante, 22 mai, que la forteresse de Négrepont et la ville de Lépante (Naupacte) sont tombées au pouvoir des Grecs.

VARIÉTÉS.

Sur le *Peuple primitif* de Bailly. Fin (1).

Bailly admet le déluge, mais on dirait qu'il n'y croit que parce qu'il en trouve des indices dans les vagues traditions des peuples les moins connus. Quand on abandonne volontaire-

---

(1) Voyez les N.os 14, 20, 21, 23 et 27 de ce Journal, *Année courante*.

ment la lumière des monumens historiques, il n'est pas étonnant que l'on tombe dans un dédale de difficultés et de contradictions, au fond duquel on se débat à la lueur incertaine et trompeuse des conjectures et des hypothèses les plus gratuites et les plus étranges.

Nous avons dans les livres saints une histoire authentique du déluge et de la dispersion des peuples, qui résout toutes les difficultés et donne une explication satisfaisante de tous les faits. Pourquoi laisser le flambeau de l'histoire pour s'enfoncer dans les nuages des conjectures et des systèmes? Pourquoi s'écarter d'un fleuve dont le cours est non-interrompu et dont on a la source sous les yeux, pour aller chercher au loin quelques branches égarées, qui, par leur changement de pente et de direction, peuvent tromper sur leur véritable origine? Est-ce par le déluge qu'a péri le peuple primitif d'où sont sortis les législateurs et les instituteurs de toutes les nations postérieures? Bailly ne s'explique pas nettement là-dessus. Les lumières qu'il attribue à ce peuple sont les connaissances présumées antédiluviennes dont il a essayé de tracer l'histoire. Mais comment concilier cette opinion avec les assertions suivantes, qui sont les conséquences expresses de ses deux premières Lettres: « Que les Perses furent une colonie tartare étrangère » à la Perse, que Fohi à la Chine, que les Brachmanes furent » un collège étranger de prêtres instituteurs, qui apportèrent les » lumières d'un autre climat, que les Brames ne sont point » originaires de l'Inde, et qu'ils y ont apporté une langue et » des connaissances étrangères? » Bailly adopte la date du déluge fixée par la chronologie sacrée, en choisissant toutefois la limite la plus reculée assignée à ce grand événement. Mais qu'est-ce donc à dire? Les Perses, les Chaldéens et les Brames sont-ils des hommes antédiluviens ou non? Nous n'avons jamais ouï dire que Noé eût embarqué dans l'Arche, des collèges de prêtres chargés de transmettre sur la terre renouvelée les connaissances dont ils auraient été les dépositaires. Si ces colonies savantes sont postérieures au déluge, il n'est plus possible de comprendre le système de Bailly, et tout ce qu'il dit des lumières antérieures est alors en pure perte. Le peuple primitif lui-même a-t-il survécu au déluge? Non sans doute, puisque le souvenir en était déjà perdu plus de trois mille

ans avant notre ère. Mais alors d'où venaient donc ces colonies qui ont instruit les Egyptiens, les Indiens, les Perses, les Chaldéens et les Chinois ? Au commencement du 3.e livre de son histoire de l'Astronomie, Bailly semble convenir d'une manière assez expresse, que ce défaut de liaison observé dans les connaissances des anciens peuples, ce mélange hétérogène de notions positives, d'erreurs et de fables qu'il s'étonne si fort de trouver chez les Indiens, les Chinois, les Chaldéens, et avait pris sa source dans les suites inévitables de la dispersion des peuples partis d'un centre commun, lesquels conservant quelques restes des traditions échappées au déluge, en ont perdu les théories et les explications, et ne purent que les transmettre aux générations suivantes. Mais cela ne prouverait rien touchant la latitude du peuple anté-diluvien, dont le déluge a dû effacer toutes les traces, et la question des colonies de ce peuple reste avec toutes ses difficultés.

Si le peuple primitif n'est, après tout, que le genre humain considéré dans l'état où il était avant le déluge universel, ce n'était pas la peine de faire tant d'efforts pour découvrir sur quel point de la terre il avait plus particulièrement donné l'essor à son intelligence et à son industrie, pour prouver qu'il devait y avoir plus de connaissances au moment du déluge, qu'il n'en dut rester après la destruction des hommes, et pour établir qu'une partie des connaissances humaines peut remonter à une source primitive, ce que personne ne songe à contester. Combien de discussions étrangères se trouvent liées ici à un sujet si simple ! Que font à cette matière la question si une nation peut dégénérer, celle du refroidissement du globe, et une foule de détails qui semblent n'avoir d'autre but que de jeter le doute et l'incertitude sur toutes les traditions historiques et de donner à penser qu'il faudrait refaire toute l'histoire ancienne, en rejetant tous les matériaux réputés authentiques jusqu'ici ?

Les lettres de Bailly sont écrites dans un style très agréable et ornées de belles connaissances. Il est fâcheux qu'il n'ait pas fait de tant de richesses un usage plus raisonnable et surtout plus utile. Nous l'avons souvent cité contre lui-même : c'est le sort inévitable de tout écrivain qui soutient une cause fausse, de s'exposer à être battu par ses propres armes. Les

incohérences et les contradictions sont la pierre de touche de tout écrit où l'on poursuit un autre objet que la vérité car la vérité ne peut se démentir elle-même. L'édifice le plus beau et le mieux decoré ne peut se soutenir, s'il porte sur une fausse base.

Mais il n'importe pas moins, en pareil cas, de prémunir les jeunes gens et les lecteurs superficiels contre la séduction que peuvent exercer sur eux les grâces du style et l'appareil des connaissances.

AVIS. — *A vendre.*

Le château et le clos de Mionnaz, qui passe pour une des plus jolies propriétés de la Savoie;

Plus, et indépendamment, des biens consistant en prés, champs, vignes et marais, jusque pour une valeur de 200,000 liv.

Ces propriétés, qui sont situées à St.-Pierre d'Albigny, procèdent de la discussion de feu noble Louis Xavier, baron Denuyer.

S'adresser, à Grenoble, à MM. Michal, père et fils; et sur les lieux MM. les frères Bertet, notaires.

ENIGME.

Je me dévoile aux yeux sous mainte et mainte forme:
Tantôt je suis vieillard, tantôt je suis enfant;
Je prends le corps d'un nain, ou d'un géant énorme;
Ici je suis muet, ailleurs je suis grondant.
Femme chargée de fers, ou bien femme plaintive,
Je poursuis tout mortel accessible à la peur,
Je le glace d'effroi; je frappe de terreur
Celui qui fuit le brave et la fille craintive.
D'où me vient mon pouvoir? Que suis-je donc? . . Hélas!
J'exerce un grand empire, et je n'existe pas!

Le mot de la dernière *Charade* est *fourrage.*

Marchés de Chambéry des 1, 3 et 5 juillet 1823.

	LA VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLED	l.	c.		l.	c.
Froment, *Prix*	15	43	—	18	99
Seigle	1[illegible]	[illegible]	—	13	72
Orge	9	[illegible]	—	1[illegible]	56
Sarrasin	6	25	—	8	16
Maïs	10	00	—	13	07
Avoine (1)	10	00	—	6	9[illegible]
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	32 1/2
Viande, la livre, le kilogr.				0	60

(1) Rapport des 3 [illegible]

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du [illegible]

AN 1823. (N.° 29) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 18 *Juillet*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 17 *juillet*. L'Exercice public de Physique et de Chimie du Collège Royal de cette ville, a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, vendredi dernier, 11 du courant. Il a été honoré de la présence des premiers fonctionnaires de [illegible], des personnes les plus distinguées de la ville, d'un très grand nombre de dames et d'autant de spectateurs que la salle a pu en contenir. Cet Exercice a été soutenu, quant à la Physique, par MM. Jean de Lo[illegible], de la Motte, et Joseph Bastian, de Bonneville; et sur la Chimie, par MM. Michel Lafour, de Chambéry, François Salas, de la Rochette, et Sébastien Chardonnet, d'Aiguebelle. Ces élèves, interrogés tour à tour sur des parties nombreuses des deux sciences qui ont fait respectivement l'objet de leurs études, ont pleinement satisfait l'attention du public, soit par la netteté de leurs réponses, soit par les expériences pleines d'intérêt qui ont servi à démontrer les diverses théories qu'ils ont exposées. L'Exercice a eu lieu en l'assistance de M. l'Abbé Rendu, Préfet du Collège et Professeur de Physique, et de M. le docteur Domengel, Professeur de Chimie Pharmaceutique, Médecin des Prisons Royales de Chambéry.

Parmi les expériences, qui toutes ont excité l'attention des spectateurs, nous croyons devoir citer plus particulièrement la suivante. La potasse, alkali végétal, est composée d'oxygène et d'une base métallique à laquelle on a donné le nom de *potassium*. Ce métal a des propriétés physiques et chimiques très-curieuses. Le potassium obtenu, dans la Classe de Chimie, par M. Domengel, au moyen d'un procédé chimique qu'il a modifié d'une manière ingénieuse, a la couleur et l'éclat de l'argent pur. Dans l'expérience que nous rapportons on a jeté quelques globules de potassium dans une grande cloche de verre renversée et presque remplie d'eau. Aussitôt on a vu ces globules brûler en jetant une belle flamme et tournant en tout sens sur la surface du liquide. Dans cette combustion, l'eau a été

rapidement décomposée, le potassium s'est emparé de l'oxygène, pour lequel ce métal a une grande avidité, et a formé ainsi de la potasse; et le gaz hydrogène s'est enflammé par l'effet du dégagement du calorique produit dans cette expérience.

SUITE *de la distribution des Médailles d'argent, en vertu du Manifeste de S. Exc. le Grand-Ecuyer de S. M., du 24 janvier 1821 (voyez notre N.° 25, Année courante).*

STATION DE RUMILLY (12 juin 1823), 5 *Médailles.*

Membres de la Commission :

MM. De Coucy, *ancien Garde-du-Corps de S. M.*
Armand Bastian, *Propriétaire rentier.*
Binguet, *Artiste vétérinaire.*
Briqueler, *Garde-Etalon Royal.*
Roiller, *Commandant du Dépôt Royal des Etalons.*

Propriétaires des jumens

MM. Jacquier Charles, *Propriétaire à Rumilly.*
Langard Etienne, *idem, à Albens.*
Cavoret Jacques, *agriculteur à Moye.*
Gruffat Claude, *idem, à Marcellaz.*
Blanchard François, *idem, à Vallières.*

STATION DE CHAMBERY (14 juin), 3 *Médailles.*

Membres de la Commission :

MM. Baron du Bourget.
Comte d'Andèse, *Capitaine des Chevau-Légers de Savoie.*
Caste fils, *Artiste Vétérinaire.*
Castenan père, *Garde-Etalon Royal.*
Roiller, *Commandant du Dépôt Royal.*

Propriétaires des jumens :

MM. Comte de Sonnaz, *Lieutenant-Colonel.*
Comte de Mareschal, *Ecuyer de S. M.*
Comte de Vars, *Adjudant-Général.*

STATION DE L'HOPITAL (16 juin), 3 *Médailles.*

Membres de la Commission :

MM. Pallud fils, *Avocat.*
Monod, *idem.*
Brunet, *Artiste vétérinaire.*
Fechoz, *Garde-Etalon Royal.*
Roiller, *Commandant le Dépôt Royal.*

Propriétaires des jumens :

MM. Gardet, *agriculteur à Cohennoz.*
Levret Jean-Antoine, *Propriétaire à l'Hôpital.*
Chevallier Jean-Louis, *idem, ibidem.*

STATION D'ANNECY (10 Juillet), 7 *Médailles.*

Membres de la Commission :

MM. Chevalier [illegible], *Capitaine des Carabiniers Royaux.*
Chevalier de Monthoux, *ancien militaire.*
Jarrin, *Artiste vétérinaire au Dépôt Royal.*
Bolnier, *Commandant du Dépôt.*

Propriétaires des jumens :

MM. Salomon François, *Maître des Postes à Annecy.*
Bopby François, *Propriétaire rentier, Ibid.*
Mathis Bernard, *Agriculteur à Sillingy.*
Bouvard Joseph, *id. à Sevrier.*
Chaumontel Jean, *id. à Chaumont.*
Carron Charles, *Docteur Médecin à Annecy.*
Dubouloz François, *Agriculteur à Sevrier.*

Nous avons parlé, dans notre N.° [illegible], du 20 juin dernier, de l'enthousiasme et de la reconnaissance qui ont partout éclaté au sujet de la distribution des Médailles et des honorables encouragemens dus à la munificence de S. M. La ville d'Annecy ne s'est pas montrée moins sensible aux bienfaits du Souverain dans cette circonstance. Il a suffi d'un mot de M. le Commandant du Dépôt Royal, pour exciter l'empressement d'une vingtaine d'amateurs musiciens, formant l'élite de la jeunesse d'Annecy, qui se sont rendus au lieu du concours, pour en augmenter l'éclat, et la fête, car c'en étoit une, a encore été embellie par la présence d'un grand nombre de Dames qui se sont fait un plaisir d'y assister. Après la distribution, MM. les amateurs se sont transportés au Haras Royal, où ils ont prolongé l'expression de la joie publique, en faisant de la musique jusqu'à la nuit.

A V I S.

L'Avocat Fiscal-Général au Sénat de Savoie, rappelle aux fonctionnaires publics, aux maris, pères, beaux-pères (parâtres), tuteurs, curateurs et autres administrateurs, tant publics que privés, ainsi qu'à toute autre personne indiquée dans l'art. 167 de l'Édit du 16 juillet 1822, sur le système hypothécaire, que le nouveau et dernier délai accordé pour l'inscription des privilèges et hypothèques antérieurs au premier janvier dernier, expire le 31 octobre prochain.

Il les engage en conséquence à remplir toutes les obligations portées par cet Édit, chacun en ce qui les concerne, non-seulement dans l'intérêt du public et des tiers qui veulent contracter avec les débiteurs, mais encore dans leur propre intérêt, afin d'éviter l'application des peines prononcées par le dit Édit.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que, le jeudi 3 juillet courant, à 11 heures du matin, à l'hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, pardevant M. le

Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, il sera procédé, par voie d'enchères publiques à l'extinction des feux, des travaux à faire en rectification de la route provinciale de l'Hôpital à Montmélian entre le bourg de ... et le hameau de Fontaine, lieudit vers le ruisseau de Praz-Pétou, sur une longueur de 234 mètres 33 cent., consistant en mouvement de terre, maçonnerie à pierres sèches, dalles en recouvrement d'aqueducs, etc., le tout évalué à 5057 l. 91 c. suivant les plan, devis, détail estimatif et cahier des charges particulières, rédigés les 29 décembre 1822 et 29 juin 1823 par M. l'Ingénieur de la province Ougier, dont on pourra prendre connaissance au Secrétariat de ladite Vice-Intendance.

Les ouvrages devront être achevés dans les six mois après l'approbation du contrat, et le délai pour, après ladite adjudication, faire des offres d'un nouveau rabais du sixième, ou du demi sixième, expirera le 7 août suivant à midi précis.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 10 juillet LETTRES-PATENTES (du 16 juin 1823) *par lesquelles S. M. accorde un nouveau délai à tous les possesseurs de certificats provisoires délivrés par l'Administration de la dette publique pour inscription au registre séparé, comme étant frappés de plusieurs oppositions, et provenant de l'ancienne Banque de St Georges de Gênes ou Mont de Milan, et se trouvant grevés de plusieurs charges ou hypothèques, à l'effet de pouvoir présenter les recours dont à l'article 11 des Lettres-Patentes du 7 février 1822, tendant à faire établir la propriété entièrement absolue ou partielle desdits certificats, ainsi que la libre disponibilité des rentes.*

Pub. le 12 juillet LETTRES-PATENTES (du 27 juin 1823) *par lesquelles S. M. autorise 1.° les Châtelains, les Syndics ou Vice-Syndics des communes du Duché de Savoie où ne résident ni le Juge, ni son Lieutenant, à recevoir les actes d'affirmation des procès-verbaux voulus par l'art. [illegible] du Règlement approuvé par les Patentes Royales du 5 octobre 1822; 2.° les Châtelains à procéder, dans le cas prévu par l'art. 65 dudit Règlement, aux informations sommaires; 3.° les Syndics et Vice-Syndics à recevoir les plaintes et dénonciations, à procéder aux actes et à dresser les procès-verbaux, d'après ce qui y est établi.*

Pub. le même jour REGIE PATENTI (in data del 27 giugno 1823) *colle quali S. M. concede un nuovo perentorio termine di mesi quattro da computarsi dal primo di luglio a tutto il mese di ottobre prossimo venturo, per la consegna de' Boschi.*

Par ces Lettres-Patentes, il est accordé un nouveau terme définitif de quatre mois, jusqu'à la fin d'octobre prochain, pour la déclaration des Bois, prescrite par l'art. 11 du Règlement approuvé par les Patentes Royales du 15 octobre 1822.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

— S. M. le Roi des Pays-Bas vient d'accorder 8600 florins pour réparations d'églises et de presbytères catholiques romains. Le Saint-Père envoie auprès de ce souverain un ministre plénipotentiaire pour terminer toutes les affaires du concordat à conclure avec le Saint-Siège.

— Le gouvernement de Berlin, convaincu du maintien de la paix générale, va faire une réduction considérable de l'armée prussienne, à l'instar des deux autres grandes puissances, la Russie et l'Autriche.

— Le Grand-Seigneur a confirmé au Vice-Roi d'Égypte la réunion de l'île de Candie à son pachalik, ce qui oblige ce dernier à employer ses forces pour la défense de cette île contre les attaques des Grecs.

ANGLETERRE.

On dit que l'infant de Portugal don Miguel doit se rendre à Cadix, les armes à la main, pour sauver sa sœur, épouse de l'infant don Carlos.

— Le gouvernement républicain du Mexique doit envoyer un ambassadeur à [illegible] pour annoncer au Souverain Pontife que le Mexique reconnaît la religion catholique, apostolique et romaine pour la seule religion de l'État. Il paraît que tout le Mexique se prononce pour une république fédérative à l'instar de celle des États-Unis d'Amérique. Dans le Pérou et le Chili, les royalistes continuent d'obtenir des avantages marqués contre les républicains.

ESPAGNE.

En Portugal, toutes les municipalités et autorités établies par la constitution sont supprimées. Le Roi a nommé une junte de 14 membres, présidée par le comte de Palmella, ministre des affaires étrangères, pour préparer un projet de loi fondamentale de la monarchie portugaise.

— Le blocus de Cadix et de la ville de Léon a été formé le 15 juin par terre et par mer. On croit que Lopez Banos, Riego et Zayas sont dans l'île de Léon, à la tête des troupes qui viennent de s'y réfugier. Ballesteros est nommé commandant en premier de cette île, à la place de Villacampa. Il n'est resté que 1500 hommes dans Cadix. Le Roi est gardé à vue; il ne perd pas une occasion de protester contre la violence qu'on lui fait; il déclare qu'il ne dit rien de ce qu'on lui fait dire, et qu'il ne reconnaît ni n'accepte point le pouvoir royal qu'on prétend lui avoir rendu.

— Le Roi de France voulant donner une preuve de son désir de maintenir l'union la plus étroite entre les deux nations, a fait remettre à S. A. R. le duc d'Angoulême les drapeaux pris aux Espagnols dans les dernières guerres, et ceux qui ont été pris depuis l'entrée de S. A. R. en Espagne, pour être remis entre les mains de la Régence jusqu'à ce qu'ils puissent être déposés aux pieds du Roi. En conséquence, la remise de ces drapeaux a été faite le 3 juillet, avec la plus grande solennité.

— Campillo a été culbuté le 21 juin, dans la province de Santander, par le général Hubert, et le 25, le corps de ce chef a été presque entièrement détruit. Dans le même tems, le général d'Albignac poursuit un autre corps qu'il a mis dans une déroute complète. Les deux généraux Hubert et d'Albignac se sont réunis pour se porter sur Lugo, en même tems que le comte Bourke.

— La capitulation des Français dans l'Andalousie a mis en leur pouvoir près de 100 pièces de canon de tout calibre.

— Le général Morillo s'est enfin prononcé ouvertement contre les Cortès ensuite des violences faites au Roi. Il ne reconnaît point encore la Régence de Madrid, mais lui et son armée cessent d'obéir aux Cortès jusqu'à ce que le Roi et la nation aient adopté un mode de gouvernement légalement établi. Il a fait proposer un armistice au comte Bourke. On dit que S. A. R. le prince généralissime l'a fait inviter à se soumettre à la Régence de Madrid. Le fameux Quiroga n'a pas voulu entrer dans les vues de Morillo; il s'est embarqué.

— On a reçu de Cadix la nouvelle de la grossesse de la Reine.

— Le général Hubert a poursuivi ses succès, et a achevé de détruire le corps de Campillo. Les habitans de Gijon ont accueilli les troupes françaises et les ont regardées comme leurs libérateurs. Le général est venu à tems pour sauver une contribution qui avait été imposée, de 3,000 fr., qu'il a fait restituer à la ville. On a pris à Ferrol douze canons de 24, un de 36, des fusils et une grande quantité de munitions.

— Le baron d'Eroles a fait occuper la ville d'Urgel, et laissé devant la Seu le général Romagosa; il est allé investir Cardona. La brigade Saint-Priest s'est dirigée sur Manresa.

— Les ministres ont donné leur démission aux Cortès, et celui des finances s'est enfui de Cadix.

— Toutes les villes du Portugal ont donné leur adhésion au nouvel ordre de choses. L'autorité a besoin de réprimer les effets de l'exaspération du peuple contre les partisans de la constitution abolie.

— On annonce qu'à l'approche des généraux Bourke, Hubert et d'Albignac, Jacomo s'est décidé à reconnaître la Régence de Madrid.

FRANCE.

Paris, 8 juillet. M. le marquis de Marialva a reçu ses lettres de créance comme ambassadeur du Roi de Portugal.

— Des scélérats ont pénétré dans la cathédrale de Nantes; ils ont volé les vases sacrés et dispersé les saintes hosties. Mgr l'archevêque a écrit à tous les curés une circulaire, où il leur manifeste son indignation de cet horrible sacrilége et ordonne des prières d'expiation. On est à la poursuite des auteurs de ce crime.

— Il y a eu conseil des ministres chez S. Exc. M. le comte de Villèle.

— Il ne s'agit point d'un projet de loi pour la garde nationale, comme

quelques journaux l'ont annoncé, mais seulement d'un réglement qui ne ressemble en rien au plan donné par les journaux.

— On apprend de Gironne que le 4e corps d'armée a l'ordre de se tenir prêt à marcher sur Barcelonne.

— S. Exc. le nonce du Saint-Siége a eu l'honneur d'offrir à S. A. R. Mme la duchesse de Berry, de la part de S. S., un magnifique reliquaire contenant un morceau de la vraie croix.

— Mgr le prince de Croï, grand-aumônier de France, est nommé archevêque de Rouen.

— [illegible] est entré, dit-on, dans Barcelonne. On parle d'une escadre de quinze vaisseaux anglais sur les côtes.

— *Juillet*. [illegible] est arrivé malade à Tarragone, il en est parti le 26 pour se porter sur Barcelonne, il a établi son quartier-général à une demi-lieue de cette ville. Le maréchal de Moncey va établir le sien à [illegible]. La division Donnadieu a quitté Vich pour se rendre vers le même lieu, la division Curial a commencé à investir Barcelonne, toute l'armée est en mouvement.

— M. le duc de San-Carlos, a été reçu par S. M. en audience publique, en qualité d'ambassadeur de S. M. C. Dans la réponse que le Roi a faite à son discours, S. M. a dit entre autres : « Fort de la parole de mes intentions et de celles des Souverains mes alliés, je suis bien résolu à ne poser les armes qu'après avoir rendu à l'Espagne le bonheur, à son Roi la liberté, et à l'Europe ce repos dont les troubles de votre patrie menaçaient de la priver. »

— M. de Martignac est nommé commandeur de la légion d'honneur. Il a quitté Madrid le 7 juillet pour revenir à Paris.

Actions de la banque de France : 1560 fr.

Cinq pour cent consolidés 88 fr., 25 c. ; 89 fr., 20 c.

VARIÉTÉS.

NOTICE *sur le Lignite de Sonnaz.*

En allant de Chambéry à Aix, un demi-quart d'heure environ avant d'être vis-à-vis l'église de Sonnaz, on aperçoit sur la droite, à quelques centaines de pas du chemin, le commencement d'un vallon assez profond et agréablement boisé. Il se prolonge quelque peu du sud au nord, parallèlement à la route, se replie ensuite subitement au sud-est, et descend dans cette direction jusqu'au marais de Sonnaz. C'est au bas de ce vallon solitaire, un peu avant d'arriver au marais, que l'on trouve le dépôt de lignite. Lorsque j'y suis allé, j'y ai trouvé

quatre ouvriers occupés à en faire l'exploitation pour les propriétaires de la fabrique de savon récemment établie près de cette ville. Le lignite actuellement mis à découvert présente une masse homogène et compacte, de six pieds d'épaisseur sur vingt pieds de largeur. Cette masse est composée de deux couches immédiatement posées l'une sur l'autre. Chaque couche est terminée en dessus et en-dessous par une surface plane à peu près unie, leur situation, à en juger par la portion maintenant visible, paraît être horizontale, jusqu'ici leur épaisseur est allée en augmentant. Du côté du nord, elles sont terminées par les débris d'un essai d'exploitation, qui a eu lieu il y a environ 24 ans; du côté du sud, elles paraissent se prolonger au loin sous le sol de la commune, sous l'épaisseur de laquelle elles sont ensevelies. Les ouvriers assurent qu'ils en ont reconnu la continuation à trente pieds au delà de ce qui est actuellement découvert; ils ajoutent que l'on en a trouvé le prolongement il y a quelques années, en creusant un puits à cinq ou six cents pas plus loin. Ces divers renseignemens nous prouvent que ce banc de lignite s'étend jusqu'à une distance encore inconnue. Quelques personnes m'ont assuré que l'on trouve aussi du lignite sur le territoire des communes de la Motte et de Barberaz; mais je n'ai pas eu le loisir jusqu'à présent d'aller en faire l'examen local.

A Sonnaz, on trouve au-dessous de ce banc de lignite une couche d'une argile blanchâtre, dont l'épaisseur n'est pas encore bien connue; elle contient une immense quantité de petits coquillages d'eau douce, et fait avec les acides une prompte et vive effervescence, ce qui indique un mélange de matière calcaire. Au-dessus du lignite se trouve une autre couche d'argile d'un gris tirant sur le noir; elle n'a qu'environ deux pieds d'épaisseur et ne présente plus aucun fragment de coquillages. Au-dessus de cette couche argileuse, on voit des bancs successifs de sable et de cailloux roulés, quartzeux et granitiques, jusqu'à la hauteur de 50 ou 60 pieds; et comme le banc de lignite se présente dans une situation à peu près horizontale à l'extrémité inférieure d'une petite colline, à mesure que l'exploitation avancera, l'épaisseur du terrain superposé deviendra de plus en plus considérable. Ces indices montrent clairement que ce lignite est enseveli dans un terrain de transport, et qu'il est par conséquent de formation tertiaire.

Les deux couches de ce lignite ne renferment dans leur inté

tient presqu'aucun corps étranger, si ce n'est de loin en loin quelques cailloux roulés et quelques [illegible] argileux, il est en général d'une nature assez compacte pour que les instrumens n'y entrent qu'avec une [illegible] difficulté, [illegible] la carrière, sont après la dessiccation [illegible] brun noirâtre [illegible] cassure en est terne et [illegible], il présente une forme un peu schisteuse et [illegible] les ouvriers l'enlèvent en plaques de plusieurs pieds de diamètre sur cinq à six pouces d'épaisseur, exposé au soleil, sa surface se fendille et se soulève en écailles diversement recourbées. Il est beaucoup plus pesant que l'eau, il perd un peu d'éclat par la rayure, et produit sur le papier une tache d'un roux dorée. Il paraît que c'est le lignite terreux de Brongniart et le Braun Kohle commun des Allemands. Son tissu n'est [illegible] terreux, on ne peut douter que ce ne soit le produit d'un énorme dépôt de bois macéré et entièrement tombé en dissolution.

En quelques-unes de ses parties, ce lignite terreux offre des points [illegible] et ressemble un peu par là à un schiste micacé [illegible] à la loupe que ces points [illegible] ne sont que des grains quartzeux très-petits et [illegible]. Il est naturel de penser que ces grains de quartz ont été charriés par l'humidité, qui a pénétré les couches de lignite, après avoir traversé les bancs de sable qui sont au-dessus.

En séparant un morceau de ce lignite en plaques minces, on y trouve très-fréquemment des restes de végétaux parfaitement conservés, on y voit surtout en grande quantité une feuille qui paraît avoir appartenu à une plante [illegible], sa largeur est de six lignes à un pouce, on n'a pu encore reconnaître sa longueur, mais à en juger par les fragmens [illegible], elle a dû être de un à deux pieds. Son tissu est assez bien conservé, on n'y distingue plus de [illegible] paraît avoir [illegible] décidée [illegible] en ses bords, M. [illegible], [illegible], présume que c'est la feuille de [illegible]. J'avais pensé d'abord que c'était non une feuille, mais une tige de jonc extrêmement aplatie, mais je n'ai [illegible] distinguer deux membranes l'une sur l'autre. Je n'ai pas découvert non plus [illegible] de ramification, ce qui me porte à croire que c'est en effet une feuille et non une tige.

On trouve aussi dans les couches de ce lignite terreux des troncs et des branches d'arbres de différente grosseur, aussi

un état de conservation plus ou moins parfaite. Tous les fragmens qui présentent des caractères bien connaissables, paraissent avoir appartenu à des arbres conifères : on le reconnaît avec certitude aux nœuds et à la forme des branches, on y a trouvé aussi quelques pignons assez bien conservés. Ces troncs et ces branches d'arbres, quelles que soient d'ailleurs leurs dimensions, sont tous tellement aplatis, que le petit diamètre n'est pour l'ordinaire que le quart ou la cinquième partie de l'autre : j'ai vu des troncs de plus d'un pied de coupe et des branches seulement de quelques lignes, dans lesquels l'aplatissement était proportionnellement le même. Ce bois est en plusieurs états différens.

Il en est qui est parfaitement conservé : il a sa couleur ordinaire, sa contexture fibreuse, et sa dureté naturelle, comme s'il n'avait été abattu que depuis peu de temps : ordinairement cependant il est plus ou moins bituminisé, il a pris une teinte un peu noirâtre, il est extrêmement dur, cassant et peu élastique, sa cassure a déjà quelque chose de luisant et de vitreux. C'est le lignite fibreux de Brongniart, le bois bitumineux de Lucas et le sutubrand des Islandais. Dans cet état il brûle très-bien et même avec un peu de flamme, mais il répand une odeur désagréable. On en trouve quelques fragmens peu volumineux qui sont presque entièrement convertis en jayet, ils sont parfaitement noirs, durs et à cassure vitreuse : on en remarque également quelques échantillons, qui sont plutôt carbonisés que bituminisés, ils présentent un charbon noir, sec et facilement friable.

Brongniart remarque que l'on trouve dans le lignite terreux des environs de Cologne, un fruit ligneux de la grosseur d'une noix, reconnu pour être celui du palmier arec (areca) ; les ouvriers de Sonnaz m'ont assuré avoir extrait d'une cavité située entre les deux couches du lignite terreux, une grande quantité de noix, mais ils m'ont montré qu'elles étaient tellement friables qu'ils n'ont pu en conserver aucune. Serait-ce le fruit dont parle Brongniart? C'est ce qui reste à vérifier, si l'on vient à en retrouver.

Quelques personnes ont demandé si l'on ne pourrait pas supposer que ce bois a été jadis entassé de main d'homme et recouvert ensuite par une inondation? Si l'on examine l'épaisseur et l'étendue des couches déjà actuellement connues,

si l'on considère qu'il existe des dépôts semblables en plusieurs endroits de l'Europe, on reconnaîtra jusqu'à l'évidence que l'on ne peut pas s'arrêter un instant à cette idée.

D'Aubuisson des Voisins attribue l'aplatissement des bois qui se trouvent dans les couches de lignite, au ramollissement du bois, produit par l'humidité, et à la pression des couches supérieures; cette explication est assez plausible, elle ne laisse pas cependant de présenter quelques difficultés : 1.°, à en juger par ce qui se passe à la surface de la terre, on ne conçoit pas qu'une tige ligneuse puisse être amollie jusqu'à ce point et conserver en même temps toute la perfection de son tissu ligneux, à plus forte raison un ramollissement semblable supposerait toujours une putréfaction très avancée, et une disparition presque entière de la fibre végétale; 2.° les morceaux qu'on a retrouvés sont encore dans un tel état de solidité qu'un plus grand ramollissement semble entièrement impossible, il faudrait donc dire que le principe ramollissant n'existe plus ou qu'il a cessé d'agir, ce qui ne serait pas vraisemblable; peut-être pourrait-on ajouter que, lorsqu'une tige de bois est enfoncée dans la terre ou dans le sable, la pression ne paraît pas devoir être de beaucoup plus forte sur le diamètre vertical que sur le diamètre horizontal. On ne peut pas cependant dire que cet aplatissement soit produit par l'érosion ou la carbonisation d'une partie des couches, car on trouve des branches aplaties, qui ont encore toute leur écorce.

Tels sont les faits que j'ai recueillis et les observations que j'ai faites sur le lignite de Sonnaz. Je n'entreprends pas d'en expliquer la formation; il faudrait pour cela s'enfoncer dans l'examen de tous les systèmes géologiques. Je me bornerai à remarquer en passant que ce phénomène ne peut être expliqué qu'au moyen d'une grande catastrophe, et qu'il renverse par conséquent l'hypothèse d'un grand nombre de géologues modernes, qui ont prétendu tout attribuer à l'action lente des causes ordinaires, de peur de rencontrer quelque part Moïse sur leur route.

N. B. Depuis la rédaction de la notice précédente, on s'est assuré qu'il existe en effet une grande quantité de lignite sur le territoire de la Motte et particulièrement à la colline de Servolex. La couche, qu'on y voit à découvert en plusieurs endroits, y occupe au moins plusieurs milliers de journaux. Comme il

n'y a pas d'exploitation commencée, on n'a pu en reconnaître l'épaisseur. La colline de Servolex n'est, dans son entier, qu'un terrain de transport déposé par couches au milieu de la vallée: de l'argile, du sable, des cailloux roulés, quartzeux et granitiques, paraissent être les seuls matériaux qui forment ce dépôt. Or, si l'on considère qu'en général ces substances appartiennent aux roches primordiales, et qu'en deçà de l'Hôpital et d'Aiguebelle, tout est secondaire, on sera obligé de conclure que les élémens qui forment la colline de Servolex, viennent des Hautes-Alpes, et qu'ils n'ont pu être transportés jusque-là que par une grande inondation.

Le lignite de Servolex a à peu près les mêmes caractères que celui de Sonnaz, on remarque seulement qu'il est moins terreux, et que la substance ligneuse et végétale s'y trouve dans un plus grand état de pureté, ce qui en rendrait la combustion plus facile, et l'exploitation plus avantageuse. 2.° Que l'on y voit en assez grande quantité une petite graine ronde, grisâtre, aplatie, et d'environ une ligne de diamètre, qui est assez bien conservée. 3.° Que l'on y trouve aussi quelques insectes écrasés; j'en ai observé deux de la classe des coléoptères, l'un à élytres vertes, et l'autre à élytres noires.

Ce banc de lignite est placé dans la colline de Servolex, de manière qu'il existe un grand nombre de couches de terrain tertiaire au-dessous de lui et quelques unes encore au-dessus: on ne peut attribuer son origine qu'à une forêt ensevelie au moment d'une catastrophe, mais doit-on croire que tous ces arbres ont été simultanément renversés par un énorme courant et enfouis dans leur sol natal, sans éprouver aucun déplacement, ou bien faut-il supposer qu'ils ont été transportés de loin et déposés ensuite dans cet endroit? Cette dernière opinion me paroît plus vraisemblable, 1.° parce qu'une forêt ensevelie sans déplacement, ne semble pas pouvoir fournir une épaisseur de lignite aussi considérable que celui qu'on voit à Sonnaz et 2.° parce que les couches terreuses qui sont au-dessous et au-dessus, ayant été incontestablement transportées d'un sol primitif, il paroît naturel de supposer que tous ces arbres ont été charriés là par le même phénomène, et en effet une inondation, qui descend du sommet des Alpes, et assez violente pour entraîner de semblables matériaux, a sans doute déraciné et entraîné dans son cours tous les arbres qu'elle a rencontrés

sur son passage, elle les a déposés ensuite en divers endroits, elle a recouvert ces dépôts par de nouvelles couches de sable et de gravier, et ce bois enseveli a formé le lignite que nous découvrons aujourd'hui.

B.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

O *SALUTARIS HOSTIA*, *Motet à trois voix*, par M. V[illegible] M. *Bennat*, à Paris, chez Pacini, Professeur de Chant et marchand de Musique, Boulevard des Italiens, N.° [illegible], à Lyon, chez *Cartoux*, [illegible] et marchand de musique, rue Saint-Côme, N.° 4; et à Chambery, chez *Puthod*.

Ce Motet est le troisième du Recueil de musique sacrée dont nous avons inséré le Prospectus dans le N.° 24 de ce Journal, du 13 juin dernier. La facture en est très-simple et d'une exécution facile. Nous avons cru y reconnaître quelques traits qui rappellent le célèbre *Salutaris Hostia* de Gossec; ce sont peut-être des réminiscences involontaires, à moins que l'auteur n'ait eu l'intention réelle d'imiter quelques passages d'un motet connu de tous les amateurs. Ce morceau a néanmoins un caractère d'originalité, et l'on y remarque de bons effets d'harmonie qui appartiennent à l'auteur. Le style a de la noblesse, il a cette gravité et ce genre d'expression qui convient à un chant religieux.

L'Editeur poursuit son entreprise, qui a déjà obtenu du succès en France. Le quatrième morceau qui suivra les premières pièces déjà publiées, sera la *Prière pour le Roi*, aussi à trois voix, dont le chant est successivement adapté aux paroles latines, *Domine salvum fac Regem*, et à la paraphrase française suivante de ce verset :

Dieu tout-puissant, qui des Rois de la terre
Tiens dans tes mains les destins et les jours,
A notre Roi donne un règne prospère;
Que ta sagesse en prolonge le cours!
Reçois les vœux de son peuple fidèle,
Les vœux ardens qu'il forme chaque jour:
» Daigne le conserver long-tems à notre amour,
» Et lui donner enfin la couronne immortelle! »

L'auteur de ces vers, qui est aussi l'auteur de la musique, observe qu'ils ne doivent pas être jugés sous un rapport absolu, parce qu'il les a composés pour la musique adaptée aux paroles latines, et qu'il a été nécessairement gêné par la contexture des phrases musicales, et surtout par l'enchaînement des parties vocales, que les effets d'harmonie ne permettaient pas de changer.

Les autres pieces du Recueil, qui paraîtront successivement, sont 1.° trois Antiennes à la Vierge, par le même auteur; 2.° un *Tantum ergò*, par M. Marino; 3.° un motet pour les fêtes patronales, par M. G***.; 4.° *O sacrum Convivium*, par le même; 5.° un *Panis Angelicus*, par M. Mardoni; 6.° *Adoremus in æternum*, par le même; 7.° *Ecce panis Angelorum*, par M. R.; 8.° *O Sacramentum Pietatis*, par M. Gioardo.

ÉCONOMIE RURALE.

Sur la filasse tirée de l'écorce du Mûrier.

On sait depuis long tems que les libers des mûriers peuvent fournir de la filasse, mais on n'a peut-être pas assez étudié cette substance. M. Madiot, agronome connu par un grand nombre d'utiles expériences en agriculture et en économie rurale, l'a examinée avec beaucoup d'attention.

C'est au mois de mars 1820, qu'ayant élagué les branches latérales de ses jeunes mûriers, il choisit parmi elles les plus longues, les plus droites, les plus nouvelles; il les plongea dans une eau stagnante, où elles restèrent jusqu'aux premiers jours de juin. Le rouissage fut complet. L'écorce, réduite à son élément ligneux, se détacha facilement; on la lava à plusieurs eaux, on l'exposa à la rosée, on la fit sécher à l'ombre; elle devint douce au toucher et offrit presque le maniement de la soie, dont elle avait la ténacité.

Cette matière fut remise à M. Coste, habile teinturier de Lyon, qui fixa sur elle des couleurs brunes, jaunes, rouges, violettes, etc., brillantes et solides. Ce n'est pas moins de vingt échantillons de cette filasse, teints de couleur variée, que M. Madiot a mis sous les yeux de la Société royale d'Agriculture de Lyon; il a fait filer cette espèce de soie; il la croit susceptible d'être travaillée sur le métier, et l'on attend avec intérêt les résultats de cette expérience.

Sur l'utilité du Sureau (sambucus nigra).

Quoique le sureau ne soit pas cultivé dans les vergers, ni dans les jardins, il ne paraît pas moins mériter quelque attention. On se demande pourquoi ses baies sont dédaignées dans nos contrées, tandis que, dans le pays des Grisons, on en fait des conserves et des marmelades d'un goût exquis.

On pourrait faire entrer cet arbuste dans la construction des haies, il est facile à multiplier par bouture, il est d'une croissance rapide, et ses branches ont un grand penchant à se souder pour former des palissades impénétrables. On pourrait entourer les vignes médiocres avec le sureau, qui y porterait une utile influence, attendu que le pollen de ses corymbes, porté par les vents sur les ceps fleuris, donne au vin un goût de muscat. D'un autre côté, son odeur repousse le bétail et même les insectes.

Il y a plus. A mesure que le sureau vieillit, la partie inférieure de sa tige acquiert une forte consistance, la moelle disparaît, et il en résulte un bois plein, susceptible du plus beau poli, dont les tabletiers tireraient un parti avantageux. Nous n'avons pas besoin de rappeler les propriétés médicinales et connues des fleurs de cet arbuste.

LOGOGRIPHE.

Tantôt blanc, tantôt noir, et quelquefois châtain,
Je suis un animal du genre masculin,
Dans la guerre et la paix également utile;
Je sers à mon maître en esclave docile.
Six pieds, mon cher lecteur, composent mon entier.
Si tu veux me changer, supprime le dernier;
En rangeant le surplus, si tu me décomposes,
Tu seras étonné de la métamorphose.

Anonyme.

Le mot de la dernière *Enigme* est *Revenant*.

MARCHÉS de *Chambery des 8, 10 et 12 juillet* 1823.

	La Veissel.		L'Hectolitre.	
	f.	c.	f.	c.
Froment, Prix	15	35	18	69
Seigle	10	00	13	07
Orge	7	50	9	60
Sarrasin	6	00	7	64
Maïs	10	00	13	07
Avoine (1)	10	50	7	32
Pain 1re qualité, le kilogr.			0	32 1/2
Viande, idem, idem.			0	60

(1) Rapport des 3 poids de l'hectolitre : Froment [illegible], Seigle [illegible], Avoine [illegible].

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambery, 17 juillet. Une lettre de Moûtiers assure que Dimanche [illegible] du courant, on a ressenti dans cette ville quatre secousses de tremblement de terre bien distinctes. Nous ferons connaître les détails qui pourront nous parvenir à ce sujet.

Turin, 12 juillet. Le 29 juin dernier, jour de la fête du Prince des Apôtres, Mgr François-Marie [illegible] a été sacré Evêque de [illegible] par Mgr Charles-Thomas Arnosio, Archevêque de Sassari, assisté des Evêques d'Alghero et de Bisarcio.

Paris, 12 juillet. S. A. R. la Duchesse d'Angoulême a visité, le [illegible] juin, le pont de la Bidassoa, elle a reçu les hommages de la députation de la Biscaye, présidée par le duc de Grenade, et ceux de plusieurs villes espagnoles voisines. Priée d'honorer la ville d'Irun de sa présence, elle a répondu qu'elle ne le pouvait pas, attendu que son prince généreux n'ayant pas permis d'entrer en Espagne, aux femmes des militaires pendant la guerre, elle devait donner l'exemple de soumission à cet ordre.

— Le général Bourck a eu de nouveaux avantages : il a pris dernièrement quatre pièces de canon, beaucoup de fusils et de bagages et s'est emparé de plusieurs bâtimens chargés de vivres et de munitions. Il a été reçu à Oviedo avec le plus grand enthousiasme.

— M. de Martignac, dont la mission à Madrid est finie, est nommé ministre d'Etat, membre du conseil privé.

— Le maréchal Lauriston, qui se rend en Espagne, est arrivé à Bayonne le 6 juillet.

Cinq pour cent consolidés, 90 fr., 60 c.

Madrid, 6 juillet. Les Français sont attendus à Malaga, dont la garnison désespérant se défendre, s'est retirée à Algésiras. L'armée [illegible] marche sur Alicante. Le général Molitor a dû se porter sur Murcie, d'où il poursuivra sa marche sur Grenade.

— Le marquis de Talaru, ambassadeur de S. M. T. C., a eu son audience solennelle auprès de la Régence, en sa qualité.

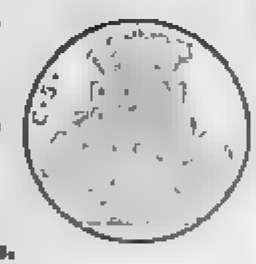
— On apprend de Cadix que la division a éclaté entre Riégo et les Cortès. Les troupes françaises continuent d'arriver devant Cadix, dont le blocus est serré de plus près. Déjà 25 chaloupes canonnières sont dans le port de Rota.

AVIS.

Le 31 juillet courant, on amodiera, à Annecy, dans l'étude de M.e [illegible], notaire et secrétaire de [illegible] près d'Annecy, au dernier enchérisseur, un pré verger, appelé pré Barbier, appartenant à ladite commune, situé [illegible] le Chœur du Lac, pour autant de tems que l'on désirera. Le pré contient les arbres fruitiers, des chênes et des frênes dans les [illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Collège.

AN 1823. (N.° 30.) VIII.e Année.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 25 Juillet.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 24 juillet. Par Patentes Royales du 10 de ce mois, S. M. a nommé M. le Commandeur [illegible], premier Sous-Intendant-général de cette Division, aux fonctions de Vice-Intendant de la province d'Ossola.

M. le chevalier de Juge de Pieuillet, Sous-intendant près l'Intendance du Genevois, aux fonctions de Sous-Intendant-général de cette Division.

M. [illegible] est remplacé comme premier Sous-Intendant-général, par M. le Comte [illegible], actuellement second.

Par Billet Royal du 26 juin dernier, S. M. a nommé M. le Comte Emmanuel [illegible] dei Carminati aux fonctions de Sous-inspecteur de l'Insinuation et Domaines dans la division de Savoie, à la résidence de Chambéry.

AVIS D'ADJUDICATION.

Casernement des Carabiniers Royaux.

Le public est prévenu que le *mardi cinq août* prochain, à onze heures du matin, il sera procédé à Chambéry, devant M. l'Intendant-général de la division de Savoie, à l'adjudication, par la voie des enchères publiques et à l'extinction des feux, de la fourniture pendant sept ans et tiers, à dater [illegible] premier septembre [illegible], de tous les effets de casernement nécessaires pour le service des Brigades des Carabiniers Royaux en station dans les provinces de la division de Savoie, lesquels [illegible] forment ensemble une force effective de 171 hommes à pied et [illegible] à cheval, et une force présumée de [illegible] hommes, en raison des lits de réserve à fournir au nombre de 4 pour le chef-lieu de la division, de deux pour les autres lieutenances d'officiers, et d'un pour les stations ordinaires.

Ladite fourniture, évaluée à raison de [illegible] liv. n. par an, pour un homme à pied, et à raison de [illegible] liv. n. également par an, pour un homme à cheval, sera adjugée sur les bases du cahier des charges rédigé pour cette entreprise, et dont on pourra prendre connaissance aux secrétariats des Intendances de la division.

Les offres seront reçues, ou séparément pour la fourniture dans une ou plusieurs provinces, ou cumulativement pour toute la division.

Le délai pour, après ladite adjudication, faire des offres de nouveaux rabais de sixième ou demi-sixième, ne sera que de *huit jours francs* et il expirera le *mercredi, treize août*, à midi précis.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que mercredi, 30 juillet courant, à dix heures du matin, il sera procédé, au bureau de la Vice-intendance de la province de Carouge, à l'adjudication par voie d'enchères, à l'extinction de la bougie vierge, des travaux à exécuter en construction d'un ponceau sur le ruisseau des Écrevisses, situé sur la route provinciale de St. Julien à Seyssel par Frangy, sur la mise à prix de 4708 fr. 79 c.

L'adjudicataire devra donner bonne et suffisante caution, pour la garantie de ses engagemens, et produire un certificat de moralité et capacité pour son admission aux enchères. Le délai pour les offres en rabais du sixième ou demi-sixième, ne sera que de cinq jours, et expirera le lundi [illegible] à midi.

Les plan, devis, détail estimatif et cahier des charges sont déposés au bureau de la Vice-intendance susdite, où l'on peut en prendre connaissance.

AVIS.

On prévient le public que la seconde enchère des biens du sieur Joseph Beauregard aura lieu dans sa maison, rue Couverte, aux jours et heures ci-après, de la manière indiquée aux Manifestes.

Le 28 juillet courant, à huit heures du matin, pour la maison située rue Couverte, sur la mise à prix totale de . . . . 53,000 l. outre les charges portées au Manifeste.

Le même jour, à trois heures après midi, pour la maison et cave situées sous la place du Château, sur la mise à prix totale de 7000 l.

Le 29 juillet, à huit heures du matin, 1.° pour les appartemens et cellier situés place aux Herbes, sur la mise à prix de . . . . . 25 0 l.

2.° Pour la cave située à Marché, sur la mise à prix de . . . 923 l.

3.° Pour les bâtimens situés à Marché aux ci-devant Bernardines, ayant servi de fabrique, sur la mise à prix totale de . . . . . . 8000 l.

Le même jour, à trois heures après midi, pour le domaine de Beauvoir, sur la mise à prix, outre les charges portées au Manifeste . 17,500 l.

Le 30 juillet, à huit heures du matin, pour le domaine de Montagny, sur la mise à prix, outre les charges portées au Manifeste. . 7000 l.

Successivement pour le domaine de Bissy, sur la mise à prix totale 16,675 l. outre les charges indiquées au Manifeste . . . .

Devant M.e Col, notaire.

Le 3 août prochain, à huit heures du matin, pour le domaine de Charnot et la grangerie des Couennes, situés sur St. Baldolph [illegible] communes voisines, sur la mise à prix de . . . . 35,000 l.

Le lendemain, à la même heure, pour les fermes de Bon-Plan, Vignes

n cellier de Mians, situés sur les Marches et communes voisines, sur la mise à prix de. . . . . 24,000 l.
Par-devant M.e Marthe, notaire.
Chambéry, le 23 juillet 1823. FORTIS.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 20 juillet. MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes (du 12 juillet 1823) portant notification des dispositions données par S. M. relativement à l'inscription des priviléges et hypothèques légales au profit du fisc, des communes, corporations et autres établissemens publics, des femmes mariées, fils de famille, mineurs et autres personnes administrées, pour des créances conditionnelles, éventuelles ou indéterminées.*

PIÉMONT.

Turin, 17 *juillet.* Dans la séance du 10 du courant, de la Classe des sciences morales, historiques etc. de l'Académie Royale des sciences, S. E. M. le Comte Napion a lu des Notices sur la Monnaie de Dezana dans le Verceillois, et sur une monnaie rare frappée dans cette ville. M. Randoni, premier architecte de S. M., a lu des Observations sur la perspective des anciens. M. l'abbé Peyron, Directeur du Musée royal d'antiquités, a lu des Observations sur une monnaie d'or d'Odoacre, roi d'Italie. M. l'avocat Costa, Conseiller d'Etat au bureau des affaires internes, a lu une copie de trois prières publiques récitées dans le diocèse de Grenoble pendant l'emprisonnement de Jeanne d'Arc, pour sa délivrance, et tirées d'un manuscrit original des archives de Grenoble.

19 *Juillet*. S. M. a daigné approuver l'élection en qualité de membre non-résidant de l'Académie Royale, de M. Alexis Bouvard, natif des Contamines en Savoie, membre de l'Institut de France, du Bureau des Longitudes, et Directeur de l'Observatoire royal de Paris.

— Le 17 du courant, est arrivé en cette capitale M. Pahlen, conseiller privé de S. M. l'Empereur de Russie.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.
Du 12 au 17 *juillet* 1823 89 l., 75 c.; 90 l., 90 l., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Le Roi de Portugal a rendu, le 17 juin, un décret qui abolit à perpétuité dans le royaume toute société secrète. Le comte d'Amarante a fait, le ... son entrée solennelle dans Lisbonne, à la tête de 3000 hommes; l'infant Don Miguel lui est allé au devant.

— Le bill qui accordait aux Catholiques de l'Angleterre proprement dite le droit de voter aux élections, et qui avait passé à la Chambre des communes, a été rejeté dans la Chambre des lords, à la seconde lecture, par 80 voix contre 73.

— Des nouvelles de New-York, du 27 mai, annoncent que le Mississipi a débordé dans la Louisiane et y a causé des dommages incalculables.

— Les Mexicains ont annulé tous les actes du gouvernement de l'empereur d'Iturbide. Le congrès lui accorde vingt-cinq mille dollars, payables à Mexico, sous la condition d'aller résider en Italie; il aura le titre d'*Excellence*.

— La ville d'Alep continue d'éprouver de fortes secousses de tremblement de terre.

ESPAGNE

Toutes les Asturies sont au pouvoir des Français. Lorsqu'ils sont entrés à Oviedo, toutes les rues étaient tapissées, toutes les maisons pavoisées; les soldats étaient couverts de fleurs par les habitans.

— Le consulat de Cadix a offert au Roi 20 millions de réaux; et le banquier Gargollo, 2 millions pour son compte. Les négocians de cette ville sont résolus à protéger le Roi; ils ont déjà eu des rixes avec ceux de Madrid et de Séville. Lorsque le Roi passait sur la place de la douane, où il est logé, les habitans du Port-Sainte-Marie [illegible] leur amour par des cris. Le gouvernement a interdit au Roi cette promenade.

— Selon les dernières nouvelles de Séville, sir William A'Court n'avait point encore quitté cette ville, malgré les instances qu'on lui avait faites de se rendre à Cadix.

— Le général Molitor a complètement battu le corps de Ballesteros, dont les débris ont été mis sous le commandement de *Zayas*.

— Les Cortès de Cadix ont agité la question de se soumettre. Quelques adversaires de cette proposition ayant parlé de la *mort du Roi*, on les a fait sortir. Le peuple est très-agité en faveur du Roi, et il paraît que la troupe veut se réunir aux habitans.

— Les royalistes se sont rendus maîtres de Cardona. Des coups de canon ont été tirés à la Seu pour faire diversion, et cinq cents hommes se sont échappés du fort. Mina s'est porté sur Berga, pour leur couper la retraite.

— L'escadre française devant Cadix s'est emparée, le 5, de divers bâtimens qui cherchaient à introduire des vivres dans la place.

— M. de Royer, chambellan et ministre plénipotentiaire de Prusse, a été présenté le 10 juillet à la Régence de Madrid, avec le cérémonial accoutumé.

— La ville de Saint-Sébastien n'a pas voulu attendre la reddition du fort, pour faire sa soumission à la Régence, par une adresse qu'elle a fait parvenir. La garnison du fort offrait de capituler avec les honneurs de la guerre, ce qui lui a été refusé; on veut qu'elle se rende prisonnière.

— Deux régimens de Ballesteros ont passé du côté des Français avec armes et bagages. Les troupes de ce général ont abandonné Murcie; le général [illegible], qui y est entré le 7. Il y a à Cordoue [illegible] désertion continuelle.

— On a reçu la nouvelle officielle de la réunion de Morillo avec trois mille hommes, à la division du comte de Bourk. Le général Sarsfield, de son côté, est venu déclarer au maréchal Moncey, qu'il se mettait sous la protection des armes françaises.

FRANCE.

Paris, 17 Juillet. L'investissement de Barcelonne a été ordonné pour le 10. Le [illegible] jour, le maréchal Moncey a dû se porter de sa personne au centre de la ligne, pour en suivre le mouvement.

— Mina est dangereusement malade, on l'a transporté à Barcelonne. Le général Rotten maintient la terreur dans cette ville par des exécutions.

— Les troupes françaises seront le 15 juillet devant la Corogne et le Ferrol.

— Le général Donnadieu a fait une reconnaissance, le 6 juillet, sous les murs de Barcelonne. Il n'y a de troupes constitutionnelles hors de cette place, que sur la route de Tarragone; le général Donnadieu devait les attaquer le 7.

— C'est le 10 du courant que la vente des 23 millions de rente a eu lieu sous la présidence de S. Exc. M. le comte de Villèle. Ils sont échus à la compagnie [illegible], dont la soumission a offert 89 fr. 55 c. [illegible] compagnies [illegible], Sartoris et Lapanouse avaient offert [illegible] fr. [illegible] 5 c.

19 Juillet. L'investissement de Barcelonne a été terminé le 10 du [illegible]. Pendant les opérations, les Français ont enlevé, avec leur [illegible] accoutumée, les fortes positions du Moulin-à-Vent et de [illegible] [illegible] la division [illegible] poussé [illegible] sur une [illegible] l'ennemi [illegible] dans [illegible] combats, [illegible] hommes tués et un grand [illegible] de blessés. Le nombre des Français morts est peu considérable, et les blessés sont au nombre de [illegible].

— Le général [illegible] avait [illegible] ses opérations depuis le 5 et les [illegible]. Un [illegible], qui était contre Quiroga avec [illegible], il marchait avec lui sur la Corogne. Morillo avait donné une nouvelle proclamation contre les [illegible] et contre Quiroga, qui ne s'est pas embarqué, comme on l'avait dit.

— Une ordonnance royale du [illegible] transporte à Toulouse l'école des arts et métiers qui existe à Châlons-sur-Marne.

— Mgr. l'archevêque de [illegible] de S. S. auprès de S. M. le Roi d'Espagne, devait partir de Bordeaux le 14 du courant, pour se rendre en [illegible] auprès de la Régence de Madrid, qui lui a adressé une lettre des plus honorables.

[illegible] On apprend de Rome, 8 juillet, que le Pape a fait une chûte dans sa chambre, qu'il s'est [illegible], et que son état donne de vives inquiétudes.

Actions de la banque de France [illegible] 1585 fr.

Cinq pour cent consolidés [illegible] fr. [illegible] 91 fr., 15 c. à 91 fr., 25 c.

ITALIE.

S. M. le Roi de Naples doit partir le 14 juillet de Vienne, pour revenir dans ses États.

— On dit qu'une escadre anglaise se rend dans les eaux de Cadix.

— Des lettres du Caire, du [illegible], annoncent l'arrivée d'un tartare de

Constantinople, qui a dû y apporter un firman du Grand-Seigneur, conférant au Vice-Roi d'Egypte le titre de généralissime des troupes ottomanes contre les Russes, avec le titre de Seraskier.

VARIÉTÉS.

PANTHÉON ÉGYPTIEN, *collection des personnages mythologiques de l'ancienne Egypte, d'après les monumens; avec un texte explicatif par M. J. F. Champollion le jeune, et les figures d'après les dessins de M. L. J. J. Dubois. (Environ 200 planches et 450 pages de texte, in 4°.) Cet ouvrage est honoré de la souscription de S. M. le Roi de France.*

PROSPECTUS.

Les recherches sur l'histoire et les institutions de l'ancienne Egypte n'ont offert, jusqu'à la fin du dernier siècle, que bien peu de résultats positifs, cette contrée n'étant point assez explorée ni bien connue, et les recherches dont elle avait été le sujet n'ayant alors encore d'autres fondemens que les rapports souvent incomplets ou assez vagues des écrivains grecs, latins et orientaux.

Dès cette époque, la célèbre expédition des Français en Egypte fit naître d'autres espérances, et les conquêtes de nos savans et de nos artistes les ont réalisées en grande partie. D'autres voyageurs, marchant sur leurs traces, ont ajouté à ces premières richesses; et le tems est enfin venu où l'observation et la critique peuvent amplement, et avec une juste confiance, s'exercer sur toutes les parties de l'histoire de l'empire Egyptien.

D'autres travaux feront connaître plus spécialement ses institutions sociales, ses arts, sa langue et ses écritures. L'ouvrage dont on publie le *Prospectus* est consacré à son culte et à ses pratiques religieuses.

Tout, on peut le dire, sera égyptien dans cet ouvrage, et l'on suppléera ainsi à l'insuffisance des rapports et des explications tirés des écrivains étrangers à l'Egypte, et qui avaient été néanmoins les fondemens uniques d'autres explications souvent plus incertaines encore, et de tant de systèmes qu'il était si facile de créer, et non moins difficile d'accréditer auprès des savans, leurs véritables juges.

Les monumens purement égyptiens fourniront les matériaux

de ce nouvel ouvrage, les peintures, les sculptures coloriées, les manuscrits sur papyrus, et même les figures de petites proportions, travaux originaux dont l'authenticité ne saurait être douteuse, seront fidèlement consultés et fidèlement reproduits.

Le *Panthéon Égyptien* sera la *collection de tous les personnages religieux que les monumens ont fait connaître*; il les présentera dans leurs attitudes habituelles, munis de tous les attributs qui caractérisent chacun d'eux, le distinguent de tous les autres et indiquent ses diverses fonctions, avec leurs couleurs variées, et consacrées pour leur nu et leur costume; avec leur nom, en écriture hiéroglyphique et hiératique, suivi, le plus ordinairement, de son interprétation; enfin avec l'indication de leur rang généalogique, quand les monumens le permettent. On s'attachera très-particulièrement à ce dernier point. Le rang généalogique de chaque personnage devant, dans l'ensemble de la religion égyptienne, faire connaître avec certitude la place qu'il tenait dans l'ordre hiérarchique ou sacré; et ces notions généalogiques, qui ont, dans ce but, tant d'importance, seront puisées à leur source la plus pure, dans les textes égyptiens antiques, écrits en caractères hiéroglyphiques. Deux pages de texte français accompagneront chaque figure, et feront connaître sommairement le rôle mythologique du personnage, ses attributs, la nature et l'étendue de ses fonctions.

Cette collection doit devenir la base fondamentale de toutes les recherches sur la religion égyptienne, elle sera aussi des savans un guide sûr pour reconnaître et qualifier les nombreuses figures appartenant au culte égyptien, qui ornent les collections publiques et particulières; elle servira facilement à leur classification méthodique; enfin, elle sera à la fois neuve et utile.

C'est dans cet espoir, du moins, qu'on l'offre au public, aux savans comme aux hommes de goût de tous les pays où la renommée de l'antique Égypte a trouvé des amis, et ses monumens de dignes appréciateurs ou de doctes interprètes; on a dû compter sur leurs honorables encouragemens.

L'ouvrage se composera d'environ 200 planches et de 450 pages de texte français, on peut assurer que la fidélité et la scrupuleuse exactitude des dessins ne laisseront rien à desirer;

on donnera aux figures une attention toute particulière, la gravure et le coloriage seront soignés sous tous les rapports, et l'on n'oubliera pas qu'il n'y a qu'une seule manière de dessiner l'*antique*, c'est de le reproduire même avec ses imperfections. Le texte dépendant de chaque planche en expliquera le sujet assez complètement pour le but de l'ouvrage, et les presses de M. Firmin Didot exécuteront ce texte avec toute la correction et l'élégance que l'on peut souhaiter.

Le *Panthéon Égyptien* paraîtra par livraison : chacune contiendra six planches coloriées et douze pages de texte. Les planches seront tirées sur papier fin collé, et du même format.

Les *Tables* nécessaires pour l'ordre de l'ouvrage et pour rendre les recherches faciles, le termineront.

La première livraison sera publiée *à la fin de mai* 1823, les autres se succéderont de [illegible] sans interruption. Tous les matériaux sont réunis et [illegible] en [illegible] d'autre [illegible] que celui qu'exige la bonne exécution de l'ensemble.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le prix de chaque livraison, composée de *six planches coloriées et de douze pages de texte*, format in-4.°, même papier que le *Prospectus*, *est fixé* (*prise à Paris*) à 10 francs.

On tirera un très-petit nombre d'exemplaires sur papier vélin (texte et planches), format grand in-4.°, dont le prix sera de 20 francs.

Pour souscrire, il faut se faire inscrire *avant le* 1.er *août prochain*, à Paris, chez M. Dubois, rue de Savoie-Saint-André-des-Arcs, N.° 4; et à Chambéry, chez Puthod.

Après le 1.er *août* 1823, la souscription sera [illegible] fermée. Le prix de chaque livraison sera augmenté de deux francs pour les nouveaux acquéreurs, et *l'ouvrage ne sera tiré qu'en proportion du nombre des souscriptions*. Le désir de lui conserver sa valeur primitive, et de ne fournir que de belles épreuves des planches dont le tirage doit être borné, rend cette dernière résolution irrévocable.

A V I S. — *A louer en tout ou en partie :*

Une maison située à quelques minutes des bains de la Perrière (de Brides près Moûtiers), dans une position très-agréable.

Les chambres sont toutes indépendantes et meublées proprement. Les personnes qui désireront faire leur ménage, y trouveront la batterie de cuisine, de bois, charbon, etc., en un mot il ne manquera que le linge et l'argenterie. S'adresser à Moûtiers, chez [illegible], hôtel de [illegible]

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du [illegible]

AN 1823. (N.° 31.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 1.er Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 31 *juillet*. S. M. a conféré le grade de Colonel d'infanterie à M. le Chevalier Pierre-François Jaillet de St. Cergues, auparavant Lieutenant-Colonel et Commissaire des levées en Faucigny, qui est remplacé dans cette dernière fonction par M. le Baron J. B. Bardy, Major dans la Brigade de Savoie.

S. M. a accordé le grade de Colonel d'infanterie à M. le Chevalier J. B. Pignière, Lieutenant-Colonel dans la Brigade de la Reine, et l'a nommé Commandant de la ville de l'Hôpital et de la province de Haute-Savoie.

— Le voyage de Mg.r de Thiollaz, Evêque d'Annecy, à la Roche, et la réception qui lui a été faite dans cette ville, ont présenté le renouvellement des scènes intéressantes que nous avons décrites au sujet de l'arrivée de ce Prélat dans sa ville épiscopale. Parmi toutes les paroisses du voisinage qui se sont pressées sur la route à son passage, nous devons citer plus particulièrement celle de Thorens, qui, toujours heureuse de l'honneur d'avoir donné le jour au grand François de Sales, était surtout impatiente de jouir de la présence du nouveau successeur du saint Evêque de Genève. M. le Curé, Archiprêtre de Thorens, est accouru avec tous les élèves des deux sexes, des écoles de sa paroisse, ainsi que le Conseil et tous les habitans de la commune. Après avoir offert leur hommage à leur vénérable Pasteur, M. le Curé et tous les Ecclésiastiques de l'Archiprêtré ont eu l'honneur de l'accompagner jusqu'à la Roche.

Dans le N.° prochain, nous donnerons quelques autres détails qui nous sont parvenus.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Pub. le 26 juillet. *Manifeste de la Chambre Royale des Comptes* (du 20 juin 1823) *portant notification des changemens ordonnés par S. M. aux tarifs et aux réglemens des Douanes.*

PIÉMONT.

Turin, 26 *juillet*. S. M., toujours disposée à encourager l'industrie et les découvertes utiles, vient d'accorder, ensuite d'un rapport de l'Académie

Royale des Sciences, au chimiste pharmacien, M. Joseph Degiorgi, un privilège exclusif de dix ans, pour la fabrication et la vente d'une nouvelle espèce de chandelles qu'il est parvenu à préparer, après un grand nombre d'expériences. La première qualité de ces chandelles réunit la blancheur, la dureté, l'économie, l'exemption de rancidité, de fumée et de toute mauvaise odeur. Celles de la seconde qualité ne diffèrent des autres que par la couleur, qui est le brun de chocolat.

— Dans la séance de la Classe des sciences physiques et mathématiques du 13 du courant, M. le professeur Bidone a fait un rapport sur un nouveau moyen de transport des grands fardeaux, proposé par un compatriote. M. le professeur Rolando a fait, au nom d'une commission, un rapport sur le manuscrit du docteur Dominique Paoli, de Pesaro, touchant la grue d'Éthiopie et le Courbaril d'Amérique. M. le professeur Giobert a communiqué le travail d'un autre compatriote sur l'analyse du vin. Il a fait ensuite un rapport sur un Mémoire intitulé *De l'existence de l'iode dans les eaux minérales sulfureuses, spécialement dans celles de Castelnuovo d'Asti, et des moyens de la constater.* M. le Prof. Rossi a lu l'avis d'une commission sur un Mémoire ayant pour titre : *De Mercurii praesentia in urinis syphiliticarum mercurialem curationem patientium specimen chemico-physicum.* La Classe a voté l'insertion des deux derniers Mémoires dans les Volumes de ses actes.

— L'autorité ecclésiastique a ordonné des prières publiques pour la conservation des jours du Souverain Pontife.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1er avril 1823.

Du 19 au 22 *juillet* 1823 90 l., 50 c. ; 90 l., 30 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

S. A. S. le prince Frédéric-Guillaume de Holstein-Gottorp-Oldenbourg est mort subitement, le 2 juillet, âgé de 66 ans et demi.

ANGLETERRE.

Le 19 juillet, a eu lieu la clôture du Parlement, qui a été prorogé au 23 septembre prochain.

ESPAGNE.

Le général Hubert a battu un corps ennemi en Galice. Il a fait, dit-on, 2500 prisonniers, dont un général, et a pris beaucoup d'artillerie. La garnison de Barcelonne, dans une troisième sortie, a été repoussée en déroute jusque sous les murs de la place, aux cris de *Vive le Roi !*

— On annonce que Mina est mort des suites d'un ébranlement de santé qui est l'effet de la chute de cheval qu'il a faite.

— Le blocus de Cadix est de plus en plus resserré. L'artillerie française a reçu les instructions nécessaires pour ne point diriger son feu du côté de l'habitation du Roi.

— Saint-Sébastien a envoyé des parlementaires ; mais comme ils voulaient

neure d'adhérer à quelques-unes des conditions exigées, la reddition de la place est de nouveau différée.

— L'escadre française devant Cadix a déjà capturé un grand nombre de bâtimens qui cherchaient à introduire des provisions dans la place. Le général Burgesson fait envoyer tous les jours à la famille royale un bâtiment chargé de vivres frais, qui sont remis à leur destination par ordre des Cortès, qui commencent à s'humaniser.

— Le général Bourk a trouvé Morillo à Lugo, le 10. Ils ont pris ensemble les dispositions convenables pour la suite des opérations en Galice. Le résultat de cette réunion est l'entrée des Français dans cette province sans la résistance que la nature des lieux pouvait favoriser. Le général Morillo a fait protester à la Régence de Madrid de tous ses efforts pour concourir à la délivrance du Roi.

— Les îles de Las Medas se sont rendues par capitulation ; on y a trouvé 18 pièces de canon et beaucoup de vivres. L'occupation de ces îles rend le commerce libre sur toutes les côtes de la Catalogne.

— Un aide-de-camp du prince de Portugal est venu complimenter S. A. R. le duc d'Angoulême, et lui offrir tous les secours au nom du Roi son père.

— Sir William A'Court s'est embarqué pour Gibraltar.

— S. A. R. le prince généralissime a fait un grand nombre de nominations dans les ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

— La nouvelle de la désertion d'un grand nombre de généraux a fait sur les Cortès de Cadix une vive impression.

— La prise du fort d'Ayamonte par le marquis de Conflans, rend les Français maîtres de tout le littoral depuis Cadix jusqu'à l'embouchure de la Guadiana.

— Il paraît certain que le bombardement de Cadix commencera le 25. On compte un nombre de plus de 20 mille hommes sous les murs de cette place.

— La fameuse pierre de la constitution de Vich a servi à faire de la chaux, avec laquelle on a blanchi l'église de Saint-François.

FRANCE.

Paris, 22 juillet. Une lettre de Madrid, du 14, annonce que les Asturies, complètement remises sous l'autorité royale, jouissent d'une parfaite tranquillité, et que le consulat de Cadix a formé deux compagnies pour la garde du Roi.

— On écrit de Toulouse qu'un vol sacrilége d'un ciboire d'argent a eu lieu dans une église de l'arrondissement de Ville-Franche.

— Le 14, la ville de Chalons-sur-Marne a essuyé les plus grands dégâts, causés par un violent ouragan.

— M. de Marbœuf, arrivé le 19 à Paris, a eu une audience de S. M.

— L'explosion d'une machine à vapeur a blessé grièvement 12 à 15 personnes dans une fabrique du boulevard du Mont-Parnasse.

— On apprend qu'une affaire assez vive a eu lieu avec le général Quiroga, qui a été complètement battu. La division Bourk est en possession du Ferrol et se trouve à peu de distance de la Corogne, qui, dit-on, a fermé ses portes à Quiroga.

24 *Juillet.* M. le duc de Larochefoucauld-Liancourt, Pair de France, ayant accusé le gouvernement du Roi d'injustice et d'arbitraire, dans une lettre au Préfet de l'Oise, une ordonnance royale l'a destitué des diverses fonctions honoraires dont il était revêtu.

— Une lettre de Rome, du 10 juillet, donne des nouvelles rassurantes sur la vie du Saint-Père (voyez plus bas l'art. *Italie*).

26 *Juillet.* Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 24 juillet, annonce que l'ennemi a fait, le 16, une sortie de l'île de Léon et du Trocadéro au nombre de [illegible] hommes, qui, repoussé sur tous les points, il a subi une perte de [illegible] hommes. Le général Molitor a pris la forteresse de Lorca le 13, et il marche sur Grenade. Le général Bourk, après une affaire très vive, a bloqué la Corogne le 15.

— Une lettre de Madrid parle d'une alliance de l'Espagne avec le Portugal.

Actions de la banque de France 1590 fr., 1595 fr.

Cinq pour cent consolidés 91 fr., 45 c.; 91 fr., 95 c.

ITALIE.

La flotte turque, forte de 103 voiles, a été vue dans les eaux de Zante; on croit qu'elle a à bord des troupes qui doivent être débarquées à Patras pour agir contre la Morée.

— Les nouvelles de Rome, du 12 juillet, annoncent que la guérison du Souverain Pontife avance heureusement, et que S. S. n'a pas d'autre incommodité que les effets de sa chute.

— Le 15 juillet, un incendie a entièrement consumé le toit et le beau plafond de la basilique de S. Paul, a fondu presque toutes les colonnes ont été calcinées ou renversées. On a eu beaucoup de peine à sauver le monastère.

On a toujours désiré qu'il pût s'établir à Chambéry une société d'hommes instruits, s'occupant spécialement de recherches utiles au pays et de recueillir toutes les vues qui peuvent tendre au bien public. Des tentatives en ce genre ont été faites à diverses époques. On sait qu'il s'était formé dans cette ville, en [illegible], une réunion qui reçut le titre de *Société Royale Économique*, dont les travaux devaient avoir principalement pour objet l'Agriculture, le Commerce et les Arts. Elle dut sa fondation au zèle et aux vues éclairées de S. Exc. le Comte Joseph-François Sallier de la Tour, Commandant Général du Duché, du célèbre Marquis de Costa, auteur de l'excellent *Essai sur l'amélioration de l'Agriculture dans les pays montueux, et particulièrement en Savoie*, du Baron de Conzié, Comte des Charmettes, du Médecin Daquin, et de quelques autres personnes distinguées de Chambéry. Les Réglemens de cette Société, approuvés par le Roi Victor-Amédée III, furent imprimés en 1774. Cette Société a cessé d'exister par l'effet de la Révolution, qui en avait dispersé les membres.

Il s'était formé postérieurement une autre Société sous le titre de *Société libre d'Agriculture de Chambéry*, mais les événemens

du tems et quelques circonstances particulières en amenèrent la dissolution, au moment où elle commençait à s'occuper utilement des intérêts du pays.

Si l'on pouvait croire (ce qui est au moins douteux) que le progrès des lumières et de l'industrie n'eût pas suivi en Savoie, dans une exacte proportion, l'accroissement de la population et celui des besoins publics et privés qui en est la suite, la cause principale de ce retard n'aurait pu se trouver que dans le défaut de moyens propres à faire connaître les ressources que nos montagnes offrent à l'industrie agricole et manufacturière, à exciter une louable émulation, à provoquer les recherches et à accélérer le perfectionnement des arts.

Il est hors de doute que l'un des remèdes les plus efficaces à opposer à cet état de choses, serait l'établissement d'un centre de communication, d'un foyer local propre, d'une part, à réunir les fruits des recherches qui seraient faites dans les diverses parties du Duché, sur les principaux objets d'utilité publique, et les résultats des travaux particuliers dans les différens genres d'industrie, et d'un autre côté, à faire subir aux uns et aux autres un examen éclairé pour en apprécier le mérite et l'importance, à répandre les lumières nécessaires pour imprimer au zèle et aux efforts une utile direction, pour guider les expériences et en suggérer les applications, pour offrir des encouragemens honorables aux essais et aux entreprises qui peuvent tourner au profit de la société.

Notre pays ne manque pas essentiellement des moyens qui rendent une nation active, éclairée, industrieuse et florissante : nous devons croire, pour l'honneur de notre patrie, que la nature ne l'a pas traitée en marâtre. Nous avons, pour preuve de sa justice, nous dirions presque de sa générosité, l'exemple de ce grand nombre de nos compatriotes établis dans l'étranger, qui se sont distingués et qui se distinguent encore, souvent avec éclat et toujours avec honneur, partout où ils ont rencontré les ressources nécessaires au développement de leurs talens.

Une Compagnie littéraire peut rendre de grands services dans les pays où il est possible d'en rassembler les élémens. Elle rapproche et met en contact des hommes instruits qui gagnent à être connus, elle leur fournit l'occasion de manifester des vues utiles, de s'éclairer les uns les autres; elle affaiblit l'égoïsme qui naît de l'isolement et entretient l'esprit de société; elle excite l'amour du travail et du succès, elle dirige les idées et les essais de la jeunesse; elle développe et entretient le goût des choses nobles et utiles, elle bannit cette obscurité mystérieuse qui flétrit les âmes et corrompt les [illegible] apprécier le vrai mérite, elle excite le généreux désir d'y atteindre; elle offre un dépôt toujours ouvert aux fruits des travaux qui peuvent mériter de fixer l'attention publique; elle sert de canal de communication

entre les centres principaux des lumières et les régions privées de leur influence immédiate, et réciproquement, elle acquiert par un heureux échange de services, les découvertes ou les vues nouvelles qui peuvent intéresser l'État ou la société : en un mot, elle favorise tout ce qui peut contribuer à l'accroissement des lumières et de l'industrie, et à l'amélioration des mœurs privées et publiques.

Pénétrés de ces diverses considérations, quelques habitans de Chambéry, amis des arts et sciences et prenant un véritable intérêt au bien de leur pays et à l'industrie nationale, se sont communiqués mutuellement leurs vues pour réaliser une pensée qui les occupait depuis long-tems. Ils ont commencé par rédiger un projet contenant l'exposé des motifs d'intérêt public qui réclamaient l'établissement d'une Société littéraire dans la Capitale du Duché, et les divers points de vue qu'il leur paraissait convenable d'assigner à ses travaux. Ils ont ensuite pris la résolution effective de fonder une Société dans le sens projeté, sous le titre de *Société Académique de Savoie*, composée de Membres nés ou domiciliés en Savoie, ou immédiatement originaires du pays. Ils ont considéré que les circonstances paraissaient tout-à-fait favorables à leur projet. La Savoie, rétablie en corps de nation et recouvrant son existence politique, était rentrée sous le sceptre paternel de ses légitimes Souverains, qui l'ont rendue à ses antiques lois et à l'influence salutaire de la Religion de nos pères. La ville de Chambéry doit à la bienfaisance du Gouvernement de S. M. l'établissement d'une Chaire de Médecine, d'une Chaire de Chimie pharmaceutique et d'une École de Peinture. D'ailleurs, la consistance nouvelle que venait de prendre la Bibliothèque publique de Chambéry, rétablie comme par enchantement, dans un beau local, par les soins du Corps de Ville et par le zèle et la généreuse activité de son Bibliothécaire ; l'empressement d'un grand nombre d'amateurs à concourir à l'augmentation de ce dépôt et à la formation d'un Muséum d'histoire naturelle et d'antiquités, ont paru d'un heureux augure pour le succès de la création d'une Société littéraire, et ont fait espérer qu'un tel établissement trouverait un accueil favorable dans l'opinion publique.

Une Société de ce genre n'étant point créée par un acte de l'Autorité, doit s'établir spontanément. Dès lors les personnes qui en forment le premier noyau reçoivent leur mission de la pensée qu'ils ont eue de former une utile institution, des soins qu'ils se donnent et des démarches qu'ils font pour arriver au but. C'est ainsi (sans que nous prétendions faire aucune autre comparaison que celle des faits) que l'Académie Royale des Sciences de Paris prit naissance dans les entretiens de quelques hommes instruits qui s'assemblèrent d'abord librement et tour à tour les uns chez les autres ; et c'est encore ainsi que s'est formée, en 1757, l'Académie Royale des Sciences de Turin

Les fondateurs de la Société Académique de Savoie s'occupèrent d'un projet de Réglemens, et les communiquèrent confidentiellement à quelques autres personnes, afin de procéder avec plus de connaissance et de maturité dans l'adoption de ces Réglemens.

La Société naissante tint d'abord quelques réunions particulières sur la fin de 1819 et au commencement de 1820. Autorisée par une lettre aussi gracieuse que favorable, de S. Exc. le Ministre Premier Secrétaire d'État pour les Affaires internes, en date du 29 avril 1820, elle se constitua définitivement, en nommant un Président, un Vice-Président, un Secrétaire perpétuel, et les autres Officiers établis par ses Réglemens. Elle commençait à se livrer à d'utiles travaux, lorsqu'elle se vit forcée de les interrompre par les malheureux événemens de 1821.

Mais bientôt le rétablissement de l'ordre et de l'autorité légitime dans les États du Roi, et l'heureux avénement de S. M. Charles-Félix au trône de ses illustres aïeux, firent renaître les espérances de la Société et la déterminèrent à reprendre ses réunions, pour consacrer tous ses efforts au bien public, sous le règne d'un Prince dont la sagesse et la fermeté garantissent la stabilité des institutions et promettent de nobles encouragemens à toutes les entreprises utiles au bien de ses peuples et aux intérêts de l'État.

Cette Société vient de recevoir une distinction qui, en contribuant à son affermissement, sera pour elle un puissant motif d'émulation.

L'Académie Royale des Sciences de Turin, dans sa séance générale du 6 juillet dernier, a délibéré qu'il serait accordé à la Société Académique de Savoie, un Diplôme de Correspondance, et qu'elle jouirait en outre du double avantage de recevoir les Volumes et autres imprimés publiés par l'Académie, et de la prérogative accordée à ses Membres, d'être admis en toute occasion à l'honneur d'assister aux séances de l'Académie. Ainsi, les rapports qui l'unissent désormais à l'une des Compagnies savantes les plus distinguées et les plus célèbres de l'Europe, sont de nature à lui attirer cet intérêt et cette considération publique qui sont à la fois l'aiguillon et la récompense du talent. Honorée de correspondre avec une illustre Académie qui fait la gloire de leur commune patrie, cultivant les sciences et les arts utiles à l'ombre des lois sages et protectrices du même Souverain, la Société Académique de Savoie tâchera du moins de marcher de loin sur les traces d'une Compagnie savante à qui il appartient à si juste titre de lui montrer la route, et dont tous les Membres seront pour elle des guides et des modèles.

Elle a d'abord regardé comme un présage rassurant, les encouragemens flatteurs qu'elle a reçus à sa naissance. Des hommes de la plus haute distinction, soit par leur rang, soit par leurs lumières, n'ont pas dédaigné de lui appartenir. Elle se félicite, entre autres

de compter au nombre de ses Membres un Ministre de S. M., à qui elle s'honore de pouvoir donner le titre de compatriote, M. le Chevalier Roget de Cholex, Premier Secrétaire d'État au Bureau des Affaires internes, protecteur éclairé des Arts et de tout ce qui tend au bien public dans le ressort de son administration. Elle a vu sa liste honorée des noms de deux Membres qui avaient pris le plus vif intérêt à sa formation, et qu'elle a eu le regret de perdre trop tôt, S. Exc. le Comte de Maistre, Ministre Régent la Grande Chancellerie d'État de S. M., Auteur d'ouvrages littéraires et politiques qui ont fixé l'attention universelle, et M. le Comte Berthollet, Pair de France, l'un des premiers Chimistes de l'Europe.

AVIS.

Il existe à la commune de Saint-Michel, province de Maurienne, une place de Maître d'École, avec un traitement fixe de quatre cents livres neuves, un petit logement et les ustensiles nécessaires à la Classe, le tout fourni par la commune.

On exige, pour occuper cette place, une personne de bonne vie et mœurs, qui soit capable de donner des leçons d'Écriture, de Grammaire, d'Arithmétique et d'enseigner la Doctrine Chrétienne.

Le concours aura lieu de la manière prescrite par la délibération du conseil de ladite commune de St. Michel, sous date du 20 juillet dernier, jusqu'au 8 septembre prochain.

Le postulant devra être muni des certificats voulus par le Règlement sur les Écoles (art. [illegible]), approuvé par l'Édit Royal du [illegible] juillet 1822, tant de bonnes mœurs que des patentes de capacité, ex articles 48 et 18 dudit Règlement, avec promesse de se conformer à ses dispositions.

CHARADE.

Les sots sont quelquefois charmés par mon dernier.
Mon premier n'a qu'un terme propice à mon entier.

Le mot du dernier *Logographe* est *cheval*, où l'on trouve *vache*.

Marchés de Chambéry des 22, 24 et 26 juillet 1823.

	Le Vaissel.			L'Hectolitre.	
Bled.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix.*	14	61	—	17	97
Seigle	9	00	—	11	06
Orge	5	50	—	7	19
Sarrasin	5	00	—	6	24
Maïs	10	00	—	13	[illegible]7
Avoine (1)	9	50	—	6	63
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, *idem*. *idem*				0	60

(1) Rapport des 3 [illegible]

Chambéry, Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 32.) VIII.° Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 9 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 *août.* Voici le résultat des observations météorologiques faites à Chambéry, pendant le mois de juillet dernier.

JUILLET 1823.

BAROMÈTRE à 0.°	Millim.		Pou.	Lign.		THERMOMÈTRE. Centigrade		de Réaumur.
Du 1.er au 10	7[illegible]3.	2	27	3	2	Du 1.er au 10	+ 19°.4	+ 17. 5
Du 11 au 20	738.	8	27	3	5	Du 11 au 20	+ 21°.1	+ 19.
Du 21 au 31	738.	0	27	3.	1	Du 21 au 31	+ 18°.7	+ 16.
Max. le 20	743.	9	27	5.	8	Max. le 30	+ 3[illegible]°.1	+ 27.
Minim. le 3	7[illegible]3.	1	27	[illegible]	0	Min. le 20	+ 9°.0	+ 8.

Juillet, tempéra- { En 1822 + 21°.6 de degr., ou + 19.° [illegible] de Réaum.
ture moyenne. { En 1823 + 19°. id., ou + 17.° 7 idem.

— Le voyage de Mgr l'Evêque d'Annecy à la Roche, dont nous avons parlé précédemment, avait pour principal objet, l'administration du Sacrement de la Confirmation. Arrivé au Plot, village de la paroisse de Groisy, Mgr de Thiollaz fut complimenté par M. le Commandant de la Compagnie des Chevaliers-Tireurs, aussi recommandable par ses principes religieux, que par son attachement au Roi. La garde urbaine, dans la plus belle tenue, attendait le Prélat à la porte de la ville. De jeunes enfans jetèrent des fleurs autour de sa voiture. Descendu vis-à-vis du Petit-Séminaire, il fut complimenté par le digne Supérieur de cet Etablissement, qui se félicitait de recevoir son illustre fondateur en la personne même de son Evêque. Nous hésitons à répéter ici les mêmes détails que nous avons donnés sur la réception faite à Mgr de Thiollaz dans sa ville Episcopale : même affluence de peuple, mêmes transports de joie, arcs de triomphe, pyramides, inscriptions, décharges, feux d'artifice, illuminations, cris d'allégresse, tout ex-

primait la vénération des habitans pour leur Pontife chéri, et les monumens religieux qui les annoncent. Le lendemain de son arrivée, Mgr donna la Confirmation à près de onze cents personnes, et le 23 il reprit la route d'Annecy, laissant dans la ville de la Roche une nouvelle et vive impression des sentimens que ses talens et ses vertus y avaient déjà si souvent produits.

— On trouva, il y a environ sept ans, à Montagny, en Tarentaise, à l'entrée des mines de houille qui existent dans cette commune, une médaille en or, du tems des empereurs romains. Cette médaille portait d'un côté le nom d'Agrippine, et sur le revers, la figure d'Esculape. Il eût été difficile d'expliquer alors comment cette médaille se trouvait égarée dans ces montagnes. Les eaux thermales de la Perrière retrouvées trois ans après, fourniraient peut-être maintenant le moyen de résoudre la question. La figure du Dieu de la Médecine, et la certitude acquise qu'il a anciennement existé des bains dans le lieu où l'on a retrouvé les eaux chaudes dont il s'agit, pourraient faire conjecturer avec assez de vraisemblance, que la médaille d'Agrippine est un monument de la réputation dont jouissaient les eaux à l'époque où elle fut frappée. Si un examen attentif de cette médaille confirmait la vérité de cette conjecture, il conviendrait que cette pièce intéressante fût placée dans l'établissement des Bains de la Perrière. Elle fut vendue 14 fr. par le paysan qui l'avait trouvée, et revendue ensuite 20 fr. à M. de Brossard, employé aux Douanes; il serait à désirer qu'on pût la recouvrer.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 2 août. LETTRES-PATENTES (du 24 juin 1823) *par lesquelles S. M. ordonne quelques mesures relativement aux jeunes gens qui, n'ayant point encore satisfait à la levée militaire, sont obligés de se rendre à l'étranger.*

PIÉMONT.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.

Du 26 au 29 juillet 1823 : 90 l., 40 c.; 90 l., 30 c.; 90 l., 50 c.

Du 31 juillet au 2 août : 90 l., 50 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Le pacha de Scutari marche avec 40,000 hommes, de Janina contre la Morée. D'un autre côté, on annonce que, le 17 juin, le Capitan-Pacha était arrivé dans les eaux de Patras, avec quatorze frégates et vingt-cinq bâtimens de transport.

— Un bâtiment parti de Constantinople, le 2 juillet, annonce que les négociations de la Porte avec la Perse ont été rompues, et que les hostilités ont recommencé.

— Des avis de Constantinople, du 22 juin, rapportent une victoire remportée par les Turcs sur les Persans, auprès de Bagdad.

ESPAGNE

Dans la sortie de Cadix, les constitutionnels étaient au nombre de 9000 hommes soutenus par le feu de plus de 60 pièces de gros calibre et de neuf chaloupes canonnières, et divisés en 6 colonnes; nous en avons fait connaître le résultat. Le comte de Bur... recommande un très-grand nombre de militaires qui se sont vaillamment distingués dans cette affaire. Pendant le combat, la flotte française s'est emparée d'un bâtiment espagnol venant d'Amérique, avec 900 mille francs destinés aux Cortès.

— Le général royaliste Bessières s'est emparé, le 18, du fort de Chinchilla.

— La ville du Ferrol a capitulé le 15. Le général Morillo marche sur Saint-Jacques de Compostelle et sur Vigo.

— Un incendie prémédité a éclaté dans toute sa violence, dans l'église où S. A. R. le duc d'Angoulême avait ouï la messe, le 20 juillet, cinq minutes après la sortie de S. A. R. L'église entière et les maisons voisines ont été la proie des flammes, qui pouvaient atteindre jusqu'au palais habité par le prince. Le feu a duré 24 heures. Des indices trop évidens annoncent ce qu'il faut penser de cet événement. La Régence a pris les mesures les plus promptes pour en découvrir les auteurs, et déjà une cinquantaine de personnes sont arrêtées. Le dommage est estimé à environ 200 mille francs.

— C'est au pas de la course que les troupes du général Molitor ont pris la forteresse de Lorca, avec cette bravoure dont les soldats français ont donné de si beaux exemples. Il en est résulté la prise de 35 officiers, de 400 sous-officiers et soldats, d'un drapeau, de 18 canons, de 1200 fusils et de beaucoup de munitions.

— Les garnisons de Saint-Sébastien et de Pampelune ont fait de nouvelles sorties dont elles n'ont retiré aucun avantage. On s'est battu à la Seo d'Urgel pendant trois jours consécutifs, la garnison avait pour but de protéger l'entrée d'un convoi de 40 bêtes de somme, qui a été pris.

— La Régence fait évacuer la capitale par tous les miliciens réfugiés et les moines sécularisés.

— On annonce que Ballesteros a été blessé et qu'il a licencié une partie de son armée. On répand aussi le bruit de la délivrance du Roi.

— S. A. R. le duc d'Angoulême doit partir de Madrid le 28, pour porter son quartier-général à Séville.

— On écrit de Séville, 16 juillet, que tout est disposé pour le bombardement de Cadix dans les journées des 28, 29 et 30. L'hospice où l'on a transféré le Roi est à l'abri de la bombe. Des nouvelles de Cadix, dont on ignore la source, ont paru satisfaire beaucoup le prince généralissime. Les troupes sont disposées pour marcher au premier signal. Le corps de Molitor sera rendu à ce qu'on dit de Bordeaux le.., lorsque le prince arrivera. Un officier espagnol qui a traversé le canal de Cadix à la nage, a donné des nouvelles qui font espérer un prompt dénouement.

— Dans un seul jour, Bottea a fait pendre treize habitans de Barcelonne.

— Le général constitutionnel Villa-Campa ayant osé dire aux Cortès, dans une lettre, que leur système était en opposition avec l'opinion générale, a été destitué. Ses troupes se sont réunies aux royalistes.

— La frégate française l'*Antigoo* s'est emparée devant Cadix de la *Victoria*, venant de Manille et portant 45 à 50 mille piastres.

— Des lettres de Séville, du 20, parlent d'une émeute populaire et militaire qui aura eu lieu à Cadix en faveur du Roi.

— S. A. R. le Duc d'Angoulême doit être au Port-Sainte-Marie, le 25 août.

— Le général Quesada a taillé en pièces un parti constitutionnel qui voulait s'approcher de Madrid.

— Le général Molitor a dû arriver à Grenade, le 24.

FRANCE.

Paris, 29 *juillet*. Le gouvernement français a ordonné l'envoi à Rome d'un de ces lits mécaniques, si utilement employés en France et [illegible] en Italie, pour les cas analogues à l'état du Saint Père, à la suite de sa chute.

— S. Exc. M. de Châteaubriand, ministre des affaires étrangères, a dénoncé officiellement aux cabinets étrangers, le blocus des ports de Cadix, de la Corogne, de Barcelonne, de Santona et de Saint-Sébastien.

31 *Juillet*. Une affaire majeure devait avoir lieu, le 28, à l'armée de Catalogne. Milans, Llobera et Manso avaient réuni leurs forces à Vendrell, au nombre de 9000 hommes. Le maréchal, parti de Mataro le 24, devait attaquer l'ennemi de front, pendant que le baron d'Eroles devait le prendre en flanc. Les généraux Donnadieu et Curial étaient chargés d'observer la garnison de Barcelonne.

— Un orage sans exemple a éclaté le 11, pendant une heure, sur la ville d'Aurillac (Cantal). L'eau s'est élevée à trois pieds dans les rues; elle a renversé plusieurs maisons et couvert la campagne de terre et de sable.

2 *Août*. Morillo a pris Saint-Jacques de Compostelle, le 17.

— Le baron d'Eroles a détruit une colonne ennemie; il a fait 200 prisonniers.

— La croisière française des côtes de Valence a pris une polacre napolitaine qui portait à Cadix cinq pièces de canon et quatre mortiers.

Actions de la banque de France : 1595 fr. ; 1590 fr. ; 1585 fr.
Cinq pour cent consolidés : 91 fr., 45 c., 91 fr., 10 c., 95 fr. 91 fr. 90

ITALIE.

S. A. R. l'archiduc duc de Modène s'est rendu, le 12 juillet, de Cattolica dans sa capitale, pour s'y trouver au passage de S. M. le Roi des Deux Siciles, qui revient dans ses États. S. M. doit s'embarquer à Livourne où sont arrivés trois bâtimens de guerre, l'un de 74 canons, un autre de 36, et le troisième de 8, ayant à bord, en tout, 750 personnes d'équipage.

— On apprend avec satisfaction que la guérison de la fracture du fémur du Saint-Père avance régulièrement, et que le malade se trouve aussi bien que peut le comporter sa situation.

— S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé à Florence, le 26 juillet

VARIÉTÉS.

LETTRE de M. l'Abbé Michaud, *Missionnaire à la Louisiane*, à M. B***, à Chambéry (1).

Saint-Louis, le 16 avril 1823.
(*Reçue à Chambery, le 26 juillet*).

MONSIEUR,

Je ne saurais désirer une meilleure occasion pour me procurer la satisfaction de vous écrire, que celle que me procure le départ de M. Borgna, l'un des Missionnaires de la Louisiane. J'ai appris avec beaucoup de plaisir qu'il passerait à Chambéry en se rendant à Rome, parce qu'il vous donnera dans la conversation, bien des détails qu'on ne croit pas assez intéressans pour les exprimer dans une lettre. En vous écrivant, dans le mois de décembre dernier, je vous ai promis la relation du voyage de l'un de nos Missionnaires, qui est allé le premier chez les sauvages de la nation *Osage* (2): il est juste que je tienne parole, je vais tâcher de le faire aujourd'hui.

En 1821, plusieurs chefs de la nation Osage se rendirent à Saint-Louis, par ordre du sur-intendant des sauvages. Le premier chef des Osages, appelé *Sans-Nerf*, était à leur tête; ils firent une visite à Monseigneur notre Évêque, qu'ils appelèrent le Chef *de la Robe noire*: ils en avaient d'avance une haute idée, et ils ont en général un grand respect pour les prêtres catholiques, parce qu'ils savent par tradition que leurs grand'pères ont été autrefois visités par des Robes noires (les Jésuites). Avant de se présenter chez M.gr Dubourg, ils se mirent en grand costume; leur corps, qui est de couleur rougeâtre, fut enduit de graisse, leur visage et leurs bras rayés de différentes couleurs; le blanc de plomb, le vermillon et le vert-

(1) M. l'Abbé Eugène Michaud, natif de Samoëns, est parti pour les missions de la Louisiane au mois d'avril 1822, après avoir fait trois années de théologie au Séminaire de Chambéry.

(2) Les *Osages* sont une tribu du Missouri; nous l'avons indiquée dans nos *Élémens de Géographie Moderne*, Tome II, Note de la page 20…. Cette nation est divisée en trois branches, les *Grands Osages*, les *Petits Osages* et les *Osages d'Arkansas*. Ils font surtout la guerre aux tribus voisines, au nord et au sud. Ils ont pour gouvernement une espèce d'aristocratie héréditaire.
Note du Rédacteur du Journ.

de-gris formaient, dans leur tatouage, une grande variété de dessins, lesquels aboutissaient tous au nez. Leurs cheveux étaient rangés par touffes; ils portaient des bracelets et des pendants d'oreille, ils s'étaient percé le nez et les lèvres pour y passer des anneaux; leur chaussure était faite d'une peau de chevreuil et ornée de plumes de différentes couleurs. Ils y suspendent quelques fragmens garnis de petits tuyaux de fer blanc, auxquels ils attachent un grand prix, à cause du bruit qu'il les met en mesure de faire, soit en marchant, soit en dansant. Leur tête est ornée d'une espèce de couronne, sur laquelle on remarque des têtes d'oiseaux, de petites cornes de cerfs, des griffes d'ours, et autres [illegible] de cette délicatesse. Une couverture de laine pendante sur leurs épaules, et un peu moins élégante que les schals dont on se sert dans la vieille Europe, leur couvre presque tout le reste du corps; ce surtout est encore orné de queues de différens animaux. C'est avec cette parure qu'ils se présentèrent chez Mgr l'Évêque de la Louisiane. Il avait dans sa chambre un très-beau crucifix d'ivoire, et plusieurs tableaux. La vue du crucifix les frappa d'étonnement, ils le regardaient avec admiration et attendrissement. Mgr profita de la circonstance pour leur donner une première idée de l'Évangile; voici, leur fit-il dire par l'interprète qui les accompagnait, voilà le fils du maître de la vie (c'est le nom qu'ils donnent à Dieu); il est venu du ciel sur la terre, il est mort pour nous sur la croix, soit pour les peaux rouges (les sauvages), soit pour les peaux blanches, c'est pour nous rendre heureux dans l'autre vie (ils l'admettent), qu'il a volontairement beaucoup souffert et versé tout son sang; c'est lui, qui m'a envoyé ici pour vous faire connaître ses volontés. Il est impossible de vous dépeindre l'attention avec laquelle tous ces pauvres sauvages écoutaient les paroles de Mgr et l'émotion qu'ils éprouvaient, lorsque l'interprète leur en expliquait le sens. Ils levaient les mains au ciel, reconnaissans, [illegible] à baiser le crucifix avec un profond attendrissement : cette scène toucha tous les spectateurs. Avant de quitter Mgr l'Évêque, Sans Nerf le pria d'aller les visiter chez eux; il lui assura qu'il serait bien reçu, qu'il leur ferait beaucoup de bien et qu'il jetterait de l'eau sur la tête d'un grand nombre, c'est à dire, qu'il les baptiserait. Il le leur promit et fit présent à chacun d'un crucifix et d'une médaille, qu'il suspendit à leur

cou avec un ruban ; il leur recommanda de les conserver avec soin ; ils les prirent et tinrent parole. Un fait que je vous citerai bientôt vous le prouvera.

La même année, peu après cette première visite des sauvages, Mgr Dubourg leur envoya M. l'Abbé Lacroix, pour faire chez eux l'essai d'une mission. Le moment n'était pas favorable ; ils étaient sur le point de partir pour la chasse, qui est toujours pour eux une grande expédition ; il ne put visiter qu'un seul village ; il en fut très bien reçu, il y baptisa même un assez grand nombre d'enfans et promit d'y retourner dans un temps plus opportun. Il s'y rendit de nouveau en effet durant l'été [illegible], il partit le 22 juillet de Florissant, situé à 5 lieues de Saint-Louis. Après avoir marché à cheval pendant douze jours, au travers de vastes prairies entrecoupées de bois et de rivières, il arriva au village qu'il avait déjà visité le printems précédent, accompagné de quelques marchands qui allaient trafiquer avec les sauvages, on fut au comble de la joie de revoir le missionnaire. Toute la cavalerie de la peuplade vint à leur rencontre, et les conduisit comme en triomphe chez le Grand Chef. Plusieurs familles leur avaient préparé des festins pour eux ; et pour qu'ils ne méprisassent personne, ils furent obligés de courir jusqu'au soir de cabane en cabane. On leur servait pour l'ordinaire quelques plats de bois remplis de maïs bouilli, ou de la viande de cerf, d'ours, ou de bœuf sauvage. Pour leur faire plaisir, il faut goûter de chaque mets, mais on se tire d'affaire comme on peut, car ils n'ont ni couteaux, ni cuillers, ni fourchettes.

Le grand chef et six des principaux officiers s'offrirent pour accompagner le Missionnaire dans la visite de tous les villages de la peuplade. Il fut reçu partout avec empressement ; un village entre autres se distingua d'une manière particulière, en venant à sa rencontre, à plus de quatre ou cinq milles ; ils étaient plus de deux cents cavaliers, tous parés de leurs plus beaux ornemens. Leurs chevaux sont admirablement bien dressés. L'occupation ordinaire des hommes, est la chasse et la guerre ; comme chez d'autres nations indiennes, les femmes y sont très laborieuses ; ce sont elles qui bâtissent les cabanes et qui charrient le bois de chauffage, la quantité qu'elles en portent à la fois sur leurs épaules est étonnante. Cette nation est au moins vêtue d'une manière décente.

La polygamie est usitée parmi eux ; il est dans leurs coutumes que lorsqu'un sauvage obtient une fille en mariage, toutes ses sœurs sont par-là même censées lui appartenir et devenir en même tems ses femmes. Ils tiennent à honneur d'en avoir un grand nombre : c'est ce qui met un obstacle à leur civilisation et cet obstacle n'est pas le seul. Ils ont aussi une extrême dégoût pour la culture des terres et pour toute espèce de travail assujétissant. Ils n'ont d'inclination que pour la guerre et pour la chasse. Ils se montrent néanmoins très-favorablement disposés en faveur de la religion catholique. Le Missionnaire célébra un jour le saint sacrifice, auquel assistèrent tous les chefs de la nation et autant d'autres sauvages que l'appartement put en contenir. Il fut touché de leur recueillement et de l'exactitude avec laquelle ils se levaient ou se mettaient à genoux, comme ils le voyaient faire, et des sentimens religieux, qu'ils manifestaient en levant les yeux au ciel avec émotion. Après la messe, il baptisa plusieurs enfans, et distribua à tous les chefs quelques croix avec un ruban, qu'il leur passa autour du cou.

(La suite à un autre numéro.)

ANNONCE.

ŒUVRES SPIRITUELLES du P. Judde, *recueillies par M. l'Abbé Le Noir Duparc. Nouvelle Edition, revue et corrigée avec soin.* Tome premier. Annecy, de l'imprimerie d'Alexis Burdet, imp. libr. du Clergé. 1823.

N. B. Nous rendrons compte incessamment de cet Ouvrage.

ENIGME.

Par mes habiles mouvemens
Je brave des chemins la plus longue distance.
Du public attentif aux grands événemens
Je satisfais l'impatience.
Interprète du Cabinet,
On peut compter sur moi, ma réserve est extrême :
Comment trahirais-je un secret ?
Ce que j'annonce au loin, je l'ignore moi-même.

Le mot de la dernière *Charade* est *mais-ton.*

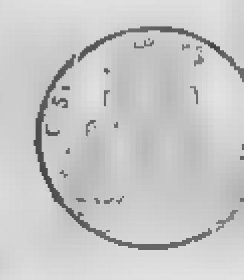
MARCHÉS de Chambery des 29, 31 juillet et 2 août 1823.

BLÉS.		LE VESSEL. f.	c.		L'HECTOLITRE. f.	c.
Froment,	*Prix*	14	40	—	17	72
Seigle		8	50	—	11	[illegible]
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		5	00	—	7	19
Maïs		10	50	—	13	72
Avoine (1)		9	25	—	6	45
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*, *idem*					0	60

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitres [illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 33.) VIII.e Année.



JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 15 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 14 août. Le 31 juillet dernier, les habitans de Yenne, ayant appris que S. Exc. M. le Marquis de Yenne, ancien Vice-Roi de Sardaigne, Gouverneur général du Duché de Gênes, que leur ville a l'honneur d'avoir vu naître, était descendu par le Rhône, venant d'Aix, à la Balme, chez M. le Général Comte de Curson, se réunirent et s'empressèrent de nommer une députation, chargée d'aller offrir à leur bienfaiteur, l'hommage de leur vénération et de leur reconnaissance, pour l'intérêt que S. Exc., dans le cours de ses éminentes fonctions, n'a cessé de porter à sa ville natale.

M. le Chevalier de Magnieu, Syndic d'Yenne, accompagné d'une cinquantaine des plus notables de la ville et de la Compagnie des Pompiers, se rendit au Château de la Balme. Le hasard sembla favoriser les vœux de la députation: elle rencontra S. Exc. sur la route de la Balme, occupée à considérer un équipage de sel remontant le cours du Rhône. M. le Syndic s'avança à la tête de sa députation, et se rendit auprès de M. le Marquis, organe et l'interprète des sentimens de tous ses administrés. S. Exc. répondit au discours de M. le Syndic, avec cette aimable affabilité qui lui est naturelle, combien Elle était sensible aux sentimens de ses compatriotes. Après avoir visité les deux lignes de Pompiers, M. le Marquis fut accompagné jusques dans la cour du Château de la Balme, où les Pompiers firent deux salves de mousqueterie.

De retour à Yenne, on se rendit à un banquet qui avait été préparé. On but d'abord par trois fois à la santé de LL. MM. le Roi et la Reine, ensuite à celle de S. Exc. et celle de M. le Syndic.

La satisfaction publique fut malheureusement interrompue par un de ces accidens qui viennent souvent troubler les fêtes les plus innocentes. On apprit la nouvelle de l'incendie très-avancé d'une maison située au milieu du hameau de Chambuet, à une demi-lieue de la ville. Il était sept heures du soir. On se précipite sur la route, et les Pompiers, encore en uniforme, volent où l'humanité et leur devoir les appellent. Déjà le toit et les planchers étaient consumés: il ne restait que l'espoir de sauver les maisons

voisines, toutes couvertes de chaume. C'est ce que firent avec succès les Pompiers, dont l'activité fut parfaitement secondée par les Carabiniers Royaux, avec le zèle qui distingue ce Corps si recommandable. M. le Syndic de Yenne, malgré l'obscurité et l'éloignement, n'a quitté le hameau que lorsque le feu a été entièrement éteint. Plusieurs personnes distinguées de la ville ont imité son exemple. Le feu n'a heureusement détruit qu'une maison, habitée, il est vrai, par trois familles des plus pauvres du village. Le lendemain les habitans de la ville ont ouvert une souscription en faveur de ces malheureuses victimes de l'incendie, et ont ainsi consacré le souvenir de la veille par un bienfait.

AVIS *aux Etudians en Philosophie, Physique et Mathématiques dans les Colléges de Savoie.*

Les étudians dans les classes de Philosophie, de Physique et de Mathématiques, sont prévenus qu'ils doivent se pourvoir, pour la rentrée prochaine, des livres respectivement attribués à ces diverses branches d'études, et prescrits par l'Excell.me Magistrat de la Réforme. Ces livres sont :

1.° *Logicæ et Metaphysicæ Elementa, auctore J. B. Bennone; Augustæ Taurinorum, ex Regio Typographeo;* 1822, in-8.°

2.° *Dyonisii Andreæ Pasio, in Regio Taurinensi Athenæo Professoris, Elementa Philosophiæ moralis, idem, idem.*

3.° *Georgii Fallon, in Regio Taurinensi Athenæo Professoris, Physicæ experimentalis Elementa; ex Typis Regiis,* 1822, in-8.°

4.° *Arithmetices et Geometriæ Elementa, auctore Antonio Martis, in Regio Taurinensi Athenæo Professore,* etc. etc.

On trouvera ces livres à Chambéry, chez Puthod, libraire.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Le public est prévenu que, le jeudi 28 août, à onze heures du matin, à l'Hôpital, au bureau de la Vice-Intendance, pardevant M. le Vice-Intendant de la province de Haute-Savoie, il sera procédé à adjudication par enchères publiques, au rabais et à l'extinction des feux, des travaux de reconstruction du pont en charpente, dit de Pugin, sur le torrent le [illegible] pont Pugin, route provinciale de l'Hôpital à Annecy, consistant en charpente, plâtrages, pierres de taille, maçonnerie à bain de mortier, crépi [illegible] d'eau, ferrure, peinture, pavés, bornes, mouvemens de terre, etc. le tout évalué à 2.395 l. 48 c., en conformité des plan, détail estimatif et cahier d'obligations particulières, arrêté le 7 mars dernier, par M. [illegible] ingénieur de la province, dont on pourra prendre connaissance au Bureau de la Vice-Intendance. Les travaux devront être terminés dans deux mois après l'approbation du contrat.

Le délai pendant lequel pourront être admises des offres en rabais, non moindres du sixième ou du demi-sixième, ne sera que de trois jours francs, et il expirera le 1.er septembre suivant à midi précis.

PIÉMONT.

Turin, 9 *août*. Des nouvelles de Rome, du 4 du courant, annoncent que le Saint-Père se rétablit de jour en jour, et qu'il a été assez bien pour recevoir l'Eucharistie le 1.er août, jour de S. Pierre-ès-liens.

— Des lettres de Lisbonne, du 23 juillet, arrivées à Gênes, font espérer un prochain arrangement entre le Portugal et le Brésil.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.

Du 5 *au* 7 90 l., 50 c.; 90 l., 75 c. *Du* 7 *au* 9 *août* 90 l., 50 c.; 90 l., 75 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Le *Courrier* dément la nouvelle du départ d'une escadre anglaise pour la Méditerranée. Si une escadre mettait en mer, ce serait plutôt, dit-il, pour Lisbonne, afin d'y faire contrepoids à quelque parti.

— Les nouvelles du Mexique annoncent une nouvelle révolution dans ces contrées, dont le Yucatan s'est déclaré indépendant du Mexique.

— Le *New Times*, parlant de l'incendie de Madrid, du 20 juillet, dit que l'on soupçonne le général Empecinado d'en être l'auteur.

— Le baron [illegible] Sourier, chargé d'affaires du Portugal, est arrivé le 30 juillet au ministère des affaires étrangères.

ESPAGNE.

Une division de l'armée française a traversé la ville de Valence le 25 juillet. On attendait pour le lendemain une autre division qui avait passé la nuit à Murviedro. Le château de Morella s'est rendu aux royalistes par capitulation.

— Le 25 juillet, les positions de Jorba, vigoureusement défendues par les troupes de Milans, ont été enlevées par les Français. L'ennemi a fait sa retraite sur Cervera. Le maréchal Moncey a envoyé d'Yguelada, la liste des militaires de toutes armes, français et espagnols, qui se sont distingués dans cette affaire. Dans le même tems, le baron d'Eroles a fait à Caraf [illegible] prisonniers.

— Le prince généralissime, avant son départ de Madrid, qui a eu lieu le 28, a décerné le commandement supérieur des diverses provinces d'Espagne aux généraux le duc de Reggio, le prince de Hohenlohe, le marquis de Lauriston, le général Molitor, le vicomte Foissac-Latour et le comte de Bordesoulle.

— On a placé au fort Sainte-Catherine deux pièces de 24 venues de Séville, et quatre à Puerto-Réal, pour s'opposer au feu du Trocadéro. Le colonel

français qui a été envoyé dans Cadix pour une mission militaire, a été accueilli par le peuple avec des transports de joie. Le pain coûte dans cette ville de 4 à 5 fr. la livre.

— Monzon, place considérable de l'Arragon, a été rendue à Santos Ladron, par les troupes constitutionnelles qui l'occupaient.

— M. le maréchal marquis de Lauriston est arrivé le 28 juillet devant Saint-Sébastien, il a fait sommer de suite les assiégés de se rendre. Un parlementaire de la citadelle est venu apporter la réponse, que l'on ne connaît pas encore. (Voyez plus bas l'article *Paris*).

— Dans la brillante affaire de Jorba, le maréchal Moncey s'est tenu constamment au milieu du feu, montrant à la fois autant d'activité que de sang froid. Le baron d'Eroles s'est également couvert de gloire.

— On a appris à Madrid, le 31 juillet, que Ballesteros, avec les mille hommes qui lui restent, se dirige sur Malaga, étant poursuivi par les généraux Valin, Molitor et Bonnemains-Latour (Voyez plus bas, l'art. *Paris*).

— La Régence doit, dit-on, créer un régiment qui portera à perpétuité le nom du Prince libérateur de l'Espagne.

— Le général Vigodet, l'un des trois membres de la Régence de Séville, écrit le 22, de Cadix, que la délivrance du Roi, très-prochaine, aura lieu sans qu'il soit nécessaire d'en venir à aucune extrémité.

— Le général Morillo a détruit un corps ennemi de 700 hommes près de Vigo, et a fait un grand nombre de prisonniers.

— Rotten a imposé sur Barcelonne une nouvelle contribution de 4 millions; on soupçonne qu'il veut décamper avec une partie de cette somme.

— M. le comte de Grandchet est nommé commandant supérieur de Madrid par S. A. R. le duc d'Angoulême.

— A Aranjuez et dans tous les lieux où le Prince généralissime a passé, il a été reçu avec un enthousiasme difficile à exprimer.

— Le général Bonnemains-Latour est à Villa-Cordo, et le général de la ...verde est retourné à Guadix, sur les derrières de l'ennemi, qui, ... engagé, demande à entrer en arrangement.

— Suivant une dépêche du Port Sainte-Marie, le roi Ferdinand est traité avec plus de respect, et on lui permet de se promener sur le rempart des Capucins.

— Voici la liste des places fortes occupées par les Français: Pancorbo, Guetaria, Astorga, le Ferrol, Ayamonte, Ciudadela, Morella, Vinaroz, Tortose, Morvedro, Sarragosse, Jaca, Venasque, Monzon, Mequinenza, Cardona, Roses, Palamos, Las Medas.

— La municipalité et le commerce de Cadix ont sollicité auprès du gouvernement la délivrance du Roi, pour préserver la ville des désastres dont elle est menacée.

FRANCE.

Paris, 5 août. Il y a eu un conseil des Ministres qui a duré trois heures.

— M. Sarrut-Rouvin, député de l'Isère, siégeant au côté gauche, vient de mourir à Paris; il a réclamé et reçu les secours de la religion.

Paris, 7 *août*. Une dépêche télégraphique, du 3 août, annonce que toute la cavalerie de Ballesteros a été dispersée par l'avant-garde du général Molitor, qui l'a battue complètement à Campillo d'Arenas. Grenade a été occupée le 27 juillet.

9 *Août*. La goëlette l'*Antilope* est partie de Bayonne avec trois navires chargés de munitions de guerre, qu'elle va escorter jusque devant Cadix.

— Le gouverneur de Saint-Sébastien a répondu au colonel Clouet qu'il ne livrerait la place qu'après s'être battu contre les Français. « Il ne dépend que de vous, a dit le colonel, les Français sont là, à une portée de canon; sortez, ils vous attendent. »

Actions de la banque de France : 1590 fr.; 1592 fr., 50 c.
Cinq pour cent consolidés 91 fr., 35 c., 92 fr., 92 fr., 60 c.

Suisse.

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vient d'ordonner l'acquisition, pour le Muséum de Lausanne, de quelques centaines de médailles d'argent trouvées à Villars-sous-Yens, dans un vase de cuivre entièrement oxidé. Les médailles sont des empereurs Gordien le pieux, Q. Herennius, Hostilien, Volusien, Trebonien, etc., et des impératrices Otacilie, Etruscille etc.

OUVERTURE *d'un Etablissement Orthopédique, pour corriger diverses difformités des os du corps humain, en moins de tems et avec plus de sûreté que par les procédés en usage.*

Ensuite de l'approbation Souveraine, notifiée par lettre officielle du 29 juillet dernier, S. M. a daigné permettre à M. Borella, Chirurgien-Erniste, l'ouverture de l'important Etablissement Orthopédique qu'il a formé près de la ville de Moncalier, dans la belle maison de campagne de S. Em. le Cardinal Delle Lanze, pour guérir les personnes estropiées et contrefaites.

Conformément aux avis donnés précédemment, à cet égard, le Docteur Medico-Chirurgien Patono, Directeur et associé de cet Etablissement, annonce qu'il est maintenant ouvert et convenablement disposé pour recevoir les infortunés affligés de difformités apportées en naissant ou accidentelles, soit aux pieds, aux genoux ou aux jambes, soit dans la colonne vertébrale.

En conséquence, ces personnes pourront être adressées à cet Etablissement, et mettre toute leur confiance dans l'usage des ingénieuses machines inventées par M. Borella, lesquelles, outre

qu'elles ont obtenu les suffrages de l'Académie Royale des Sciences de Turin, et d'autres Académies distinguées de l'étranger, ont été employées avec le plus grand avantage, dans différentes cures très-difficiles, entreprises par l'Inventeur, et bien connues du Gouvernement Royal de S. M.

Ce qui ne contribuera pas peu au succès des soins donnés aux malades, c'est la salubrité de l'air, l'excellence des eaux, les agrémens du local rempli de treillages et d'arbres fruitiers, et la variété des promenades agréables qu'on y trouve de toutes parts, à quoi il faut ajouter l'usage des remèdes internes et externes appropriés aux circonstances.

Le Propriétaire n'a épargné aucun sacrifice pour rendre cet Etablissement digne de rivaliser avec toute autre du même genre existant dans l'étranger.

Pour répondre complètement à l'attente du public et pour mériter de plus en plus la bienveillance Souveraine, le Directeur et l'Auteur mettront, dans les détails de l'administration intérieure et de la direction de l'Etablissement, toute l'activité nécessaire pour arriver au but qu'ils se proposent.

S'adresser, à Moncalier, à *M. le Directeur*, et à Turin, au *Propriétaire*, rue *des Orphelines*, maison *Ardy*, Porte N.° 3.

Au Rédacteur du Journal de Savoie.

MONSIEUR,

Je lis toujours avec plaisir votre Journal, je m'étonne sans cesse que vous puissiez vous rendre intéressant au milieu des journaux de Paris, qui sont entre les mains de tout le monde. Je puis vous dire que, lorsque j'ai lu dans de longues colonnes, la masse des nouvelles étrangères, le résumé que vous en faites, en moins de mots possible, m'est encore indispensable comme tablettes, pour fixer dans ma mémoire ce qu'il y a de positif et d'utile à retenir: mais le grand avantage d'un journal de province, est de faire connaître ce qui intéresse naturellement et exclusivement cette province. Est-il rien de plus intéressant pour les habitans de Chambéry, que les observations

tions sur les *lignites* de Sonnaz et de la Motte-Servolex, que vous nous avez donnés tout récemment? Si ce lignite est économique pour le fabricant de savon, comment ne le serait-il pas pour moi, dans le poêle de mon antichambre? Cependant, je ne le connais que depuis que vous nous en avez parlé, et l'on voit que M. B*** ne l'a observé que pour sa satisfaction et sous le rapport de la science. Je m'étonne que les propriétaires de ce lignite ne cherchent pas à former une société pour ouvrir cette source importante de prospérité publique. Ils trouveraient facilement quelques personnes qui hasarderaient quelques fonds, dans la seule espérance de faire un grand bien. Avec cela, on pourrait établir un dépôt de lignite à Chambéry. Son utilité serait bientôt reconnue. Vend-on, ou ne vend-on pas? voilà un problème qui se résout par cela seul qu'on le propose. Si le public recherche ce nouveau combustible, les spéculateurs s'avanceront bien vite.

J'invite donc M. B*** à nous parler des lignites de Sonnaz et de la Motte-Servolex sous le rapport d'utilité et d'économie générale. S'il a reconnu qu'il est le même que d'autres lignites déjà connus, qu'il nous dise comment on exploite ceux-là, et quel parti l'on en tire, afin que nous puissions apprécier ce que nous possédons. Et vous, Monsieur l'Académicien, qui avez deux armes à la main, toujours utiles à tous, votre Journal et votre plume, je vous invite à vous en servir pour aiguillonner l'esprit public sur cet important objet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec la
plus haute considération, etc.

DE M***.

AVIS.

Nous devons annoncer qu'en insérant dans le N.° 29 de ce Journal (du 16 juillet dernier), un Avis d'adjudication d'un pré appartenant à la commune de [illegible], près d'Annecy, nous avons été induits en erreur par la lettre qui nous a été adressée sans la participation de l'Autorité.

AVIS.

Il existe à la commune de Saint-Michel, province de Maurienne, une place de Maître d'école, avec un traitement fixe de quatre cents livres neuves, un logement et les ustensiles nécessaires à la Classe, le tout fourni par la commune.

On exige, pour occuper cette place, une personne de bonne vie et mœurs, qui soit capable de donner des leçons d'Écriture, de Grammaire, d'Arithmétique et d'enseigner la Doctrine Chrétienne.

Le concours aura lieu de la manière prescrite par la délibération du conseil de ladite commune de St. Michel, sous date du 20 juillet dernier, jusqu'au 8 septembre prochain.

Le postulant devra être muni des certificats voulus par le Règlement sur les Écoles (tit. 2), approuvé par l'Édit Royal du 23 juillet 1822, tant de bonnes mœurs que des patentes de capacité exigées articles 48 et 49 dudit Règlement, avec promesse de se conformer à ses dispositions.

ANNONCE.

On trouve chez Puthod, libraire, à Chambéry, les *Œuvres de Massillon*, imprimées à Besançon, sur beau papier et en caractères neufs, en 12 vol. in-12, au lieu de 15, au prix de 24 livres, ou 2 livres le volume broché, avec couverture imprimée.

On souscrit chez le même libraire pour les *Œuvres de Bourdaloue* en 15 vol., au lieu de 18, au même prix, même papier et mêmes caractères que le Massillon. Il a aussi en vente les *Œuvres choisies de Bossuet*, 23 vol. in-12, brochés, 46 liv.; *Traité de la vraie Religion*, par Bergier, 10 vol. in-8.°, brochés, 40 liv.; *Vies des Pères, des Martyrs et autres principaux Saints* par Godescard, 14 vol. in-8.° brochés, 54 liv. Il fournit aussi tous ces Ouvrages reliés.

ENIGME.

Et sans âme et sans mouvement,
Je réfléchis bien mieux qu'un sage;
De l'hiver je suis l'apanage;
J'orne encore un appartement.

J. M. V.

Le mot de la dernière *Enigme* est *télégraphe*.

Marchés de Chambéry des 5, 7 et 9 août 1823.

Bled.		Le Veissel. l.	c.		L'Hectolitre. l.	c.
Froment,	*Prix*	14	30	—	17	60
Seigle		8	50	—	[illegible]	[illegible]
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		10	50	—	13	72
Avoine (1)		9	25	—	6	65
Pain, 1.re qualité, le kilog.					0	30
Viande, *idem*,	*idem*				0	60

Chambéry, Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 34.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 22 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 21 *août*. S. M., en audience du 14 de ce mois, a daigné nommer Sous-Intendant de la Province de Genevois, M. l'Avocat Pierre [illegible], actuellement Premier Suppléant au Tribunal de Judicature-Mage de la même Province.

— Nous croyons convenable et utile de faire connaître des traits tels que ceux que nous allons rapporter et qui font honneur au caractère et aux sentimens des Savoyards qui, établis dans l'étranger, conservent non-seulement un vif attachement pour leur pays, mais en donnent souvent des preuves touchantes et [illegible] d'intérêt.

M. François Colomb, natif de Cusy (Mandement d'Albens, Province de Genevois), sorti jeune de son pays, est parvenu, par son travail et sa bonne conduite, à acquérir une honorable fortune à Paris. L'année dernière, la veille de la Fête-Dieu, il vint visiter son pays natal avec son épouse. A leur arrivée, ils offrirent en don à l'église de la paroisse, les objets suivans : Un très-beau bénitier en argent, et une aiguière du même métal, une superbe nappe d'autel, deux beaux vases de porcelaine, dorés et garnis de leurs bouquets assortis, un riche habillement en soie pour la Vierge et l'Enfant Jésus, avec leurs couronnes, le tout orné de galons, et une magnifique garniture pour quatre autels. Dans le courant de juillet dernier, ensuite de la commission dont les avait priés M. le Curé de Cusy, ils envoyèrent, pour la somme de deux cents francs, une chape qui n'aurait pu être achetée dans le pays qu'au moyen d'un prix double; ils joignirent à cet envoi, pour en faire un nouveau don à l'église, deux belles burettes en argent avec leur plateau, et une aube de toile fine.

Faire un tel usage de sa fortune, c'est acquérir des titres bien assurés à l'estime et à la reconnaissance publiques; et un tel exemple mérite d'être signalé. Nous savons qu'un grand nombre de communes du Duché auraient été dès long-tems en état de [illegible]. En voici un autre récent qui n'est pas moins remarquable.

De jeunes Savoisiens, de la commune d'Aillon-le-Vieux en Bauges, ont fait une épargne sur le produit de leur travail, et, au moyen de cette contribution, ils ont fait fondre une cloche pour la paroisse où ils ont pris naissance. Cette cloche a été bénite à Paris, le 20 octobre dernier, dans l'église de S.-Leu. M. le Curé de cette paroisse n'a pas manqué, dans cette cérémonie, de faire remarquer aux fidèles, tout ce que cette pieuse offrande avait de touchant de la part de ses auteurs. La cloche a reçu le nom de Françoise-Marie; elle est partie de Paris le 2 novembre suivant pour sa destination.

Nous nous empresserons de recueillir tous les traits de cette nature qui viendront à notre connaissance; nous les croyons assez dignes d'intérêt pour être communiqués à nos lecteurs.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Pub. le 14 août. NOTIFICAZIONE *della Regia Commissione Superiore di Liquidazione* (in data del 1[illegible] agosto 1823).

Cette notification annonce l'approbation des liquidations publiées le [illegible] mai dernier, en faveur des créanciers envers la France, dont elle contient la liste.

Pub. le 15 août. LETTRES-PATENTES (du 5 août 1823) *par lesquelles* S. M. pourvoit aux indemnités qui devront être payées aux Inspecteurs et Sous-Inspecteurs des bois et forêts.

PIÉMONT.

Turin, 14 *août*. La Cour a commencé hier un deuil de sept jours à l'occasion de la mort de S. A. le duc Pierre-Frédéric-Guillaume de Holstein-Oldenbourg.

— Le 10 du courant, la Classe des sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu une séance extraordinaire, dans laquelle le Professeur Carena a lu, au nom d'une commission, un rapport touchant des cocons de mauvaise qualité, présumés provenir de vers à soie d'une race [illegible]. M. Bonelli a lu quelques observations sur un hippopotame nouvellement reçu au Musée de Turin. M. Rossi a communiqué une observation de la clôture du vagin et de l'obstruction du canal par épaisseur d'environ deux travers de doigt, chez une femme de 22 ans, qui est accouchée d'un fils, le 7 du courant, après l'opération nécessaire.

16 *Août*. Le Monarque et l'État viennent de faire une grande perte en la personne de l'un des Ministres les plus distingués par ses lumières et son inviolable fidélité à son Prince. S. Exc. M. le Comte Alexandre de Saluces est mort le 10 du courant, à 10 heures du matin, après une longue et douloureuse maladie de poitrine.

— S. M., par Billet Royal du 5 du courant, vient d'établir une Direction chargée de la surveillance de toutes les Écoles soumises à la juridiction du Magistrat de la Réforme, à l'exception de celles du Duché de Savoie. Cette Direction est composée de trois Visiteurs et du Censeur de l'Université, qui en est le Chef.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

On apprend de Constantinople que les Grecs ont fait des débarquemens sur la côte d'Asie, dans l'espoir d'opérer une diversion en faveur de la Morée. Les Ipsariotes ont débarqué près de Smyrne, et après avoir enlevé quelque butin, ils se sont rembarqués. Ils ont aussi fait une descente près de Pergame, où ils ont pillé et brûlé plusieurs villages et massacré même des habitans, ce qui a occasionné des représailles de la part des Turcs contre la population grecque; douze mille individus environ en ont été les victimes. Le Sultan a désapprouvé cette vengeance et a ordonné d'en punir les auteurs.

ANGLETERRE.

Une lettre d'un officier des gardes-marines annonce que l'amirauté a donné l'ordre de mettre à la voile pour Lisbonne; que l'escadre, après s'être ralliée aux vaisseaux de guerre mouillés à l'embouchure du Tage, se portera immédiatement sur Cadix, pour veiller au salut du Roi d'Espagne.

— Le vaisseau qui transportait M.me Quiroga, de la Corogne en Angleterre, a été capturé par les Français, et cette dame a été emmenée à Lorient. Elle a adressé un mémoire au gouvernement français pour obtenir sa délivrance. On soupçonne que le bâtiment portait des lettres de Sir Robert Wilson, qui combat en Espagne pour la cause des Cortès.

— L'arrivée de Quiroga en Angleterre (il a débarqué à Plymouth), est regardée comme un présage de la prochaine reddition de la Corogne. Il est remplacé par le général Novello.

ESPAGNE.

Après la belle affaire du 28, à Campillo de Arenas, à la suite de laquelle a eu lieu l'occupation de Grenade, le découragement s'est mis dans l'armée constitutionnelle; le lendemain, quinze cents hommes ont déserté. Zayas a été séparé de Ballesteros; celui-ci s'est enfoncé dans les montagnes, d'où il a envoyé un parlementaire, avec ses premières propositions, qui n'ont pas été acceptées. Il s'est soumis postérieurement à la Régence.

— Le 30 juillet, la garnison de Barcelonne a fait une sortie, au nombre d'environ cinq mille hommes, avec six pièces de canon et 80 chevaux, soutenus sur la droite par six chaloupes canonnières. Les Français les ont attendus, et le combat a duré plusieurs heures. Le comte Curial a conduit lui-même un bataillon du 19.e L'ennemi a été repoussé en désordre jusque sous les murs de la citadelle; il a eu, dans cette affaire, environ 300 hommes mis hors de combat.

— Par la convention conclue entre le général Molitor et Ballesteros, non-seulement celui-ci reconnaît la Régence, mais il s'engage à ordonner de la reconnaître, aux généraux et gouverneurs des places situées dans son

gouvernement, qui sont *Carthagène*, *Alicante*, *Pampelune*, *Saint-Sébastien*, *Pensacola*, *Las Peñas de San-Pedro*, *Monzon* et *Venasque* (ces deux dernières places sont au pouvoir des royalistes). Les troupes de Ballesteros, qui comptent sept mille vieux soldats, seront placées dans les cantonnemens désignés par le général Molitor. Ballesteros et les autres généraux soumis à la Régence, chefs et officiers, conserveront leurs grades, leurs emplois, leurs distinctions et leurs soldes.

— Manso s'est soumis et s'est rendu auprès du maréchal Moncey, avec un escadron de 150 hommes.

FRANCE.

Paris, 12 *août*. Une dépêche télégraphique de Bayonne, transmise le 8 août au soir, est conçue en ces termes : « *Le Duc d'Angoulême au président du conseil des ministres.* Ballesteros a fait sa soumission, et reconnaît la Régence. »

— Le maréchal de Lauriston a établi son quartier-général à Tolosa. Cent cinquante-six bouches à feu vont investir la place de Pampelune, et seront servies par 80 compagnies d'artillerie.

— Le célèbre Carnot vient de mourir à Magdebourg, âgé de 70 ans.

14 *Août*. Le Roi a fait grâce pleine et entière à un condamné aux travaux forcés à perpétuité, qui s'était chargé d'un grand crime dont il était innocent, pour sauver le vrai coupable, qui était son père !

— Les officiers espagnols Longa, José Spina et Rambon Chambo ont été nommés Chevaliers de Saint-Louis par S. A. R. le duc d'Angoulême.

— Une dépêche télégraphique de Bayonne annonce que, selon des lettres de Madrid, du 10, le Roi et sa famille seraient libres, que les membres les plus influens des Cortès se seraient embarqués, et que l'on faisait à Madrid des réjouissances publiques.

— S. A. R. le duc de Cumberland, frère du Roi d'Angleterre, est arrivé à Paris. Il a logé chez S. Exc. M. de Châteaubriand.

— La soumission du général Ballesteros est due aux sages combinaisons du prince généralissime, secondé par les habiles manœuvres du général Molitor et la valeur des soldats français. Le prince, dans cette circonstance, s'est montré grand capitaine, habile politique et digne petit-fils de Henri IV.

Actions de la banque de France 1595 fr., 1592 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés, 93 fr., 25 c., 93 fr., 30 c.

ITALIE.

S. M. le Roi des Deux-Siciles est arrivé à Livourne le 31 juillet; il a été salué par 101 coups de canon. S. M. a été reçue par LL. AA. II. et RR. le Grand Duc et la Grande-Duchesse de Toscane, et par S. M. la Duchesse de Lucques. Le 2 août, elle s'est embarquée et a fait voile pour se rendre dans ses Etats.

— On écrit de Palerme, 22 juillet, que les villages qui sont aux environs de cette ville viennent d'éprouver diverses secousses de tremblement de terre, qui n'ont heureusement causé aucun dommage.

— Augustin Yturbide, ci-devant soi-disant empereur du Mexique, a débarqué à Livourne, sur la fin de juillet, à bord du bâtiment le *Bowling*.

Voyez les Additions à la dernière page.

Lorsque nous avons donné, dans le N.° 31 de ce Journal (du 1.er août dernier), une Notice sur la Société Académique de Savoie, le défaut d'espace ne nous a pas permis de donner plus d'étendue à cette Notice; nous allons la compléter aujourd'hui par l'indication sommaire des divers objets qui ont paru devoir entrer dans les vues de la Société, pour donner une utile direction à ses recherches et à ses travaux, et mettre à profit, dans l'intérêt général, les diverses connaissances et la situation respective de ses Membres et de ses Correspondans.

La Société se propose, avant tout, de s'occuper principalement et spécialement de tout ce qui peut tendre à l'utilité locale et immédiate du pays, sans négliger toutefois certains objets d'un avantage plus éloigné, attendu que les arts et les sciences sont enchaînés par des liens communs, qu'ils se prêtent mutuellement des secours, qu'ils exercent entr'eux une influence réciproque, et que la lumière qui se réfléchit de l'un à l'autre est souvent nécessaire pour les éclairer convenablement. Elle ne doit pas même, ce nous semble, exclure la simple littérature, dont les charmes délassent des recherches pénibles et tempèrent la gravité des travaux sérieux. D'ailleurs, nous sommes dans un siècle où les sciences les plus abstraites ont appelé à leur secours la parure d'une diction élégante et pure; les savans ont étudié l'art de s'exprimer avec correction; ils ont appris à couvrir les épines de la science sous les agrémens du langage. Après tout, il convient que la Société parle une langue convenable; elle doit avoir de dignes interprètes auprès du public, elle doit donner l'exemple du bon langage, et cette influence de sa part ne sera pas la moins utile parmi celles qu'elle doit exercer.

Au nombre des objets qui réclameront tour à tour son attention, elle s'est proposé les suivans: l'agriculture, l'économie rurale, le soin des troupeaux, la culture de l'abeille, les plantes alpines, envisagées soit comme fourrage, soit dans leurs propriétés médi-

cinales; la culture des arbres forestiers, les insectes nuisibles, les animaux utiles, la confection des fromages, l'influence de l'air des montagnes et des vallées, le crétinisme, l'hygiène rurale, la constitution médicale du pays, les règles d'hygiène particulière qui lui conviennent et qui doivent dériver de la nature de son climat, de ses productions, des alimens, des habitudes locales, des professions les plus nombreuses; les eaux minérales considérées tant sous le point de vue médical, que sous celui des autres usages auxquels elles peuvent se trouver propres, la botanique, la minéralogie, la lithologie dans ses rapports avec l'art de bâtir; les arts industriels, tels que la tannerie, la teinture, la filature, le tissage, l'art du cirier, la culture du ver à soie, etc. Viennent ensuite les antiquités locales, les monumens du moyen âge, les médailles, les monnaies de nos Princes, les anciennes chartes, l'histoire littéraire du pays, des vues sur les études, sur l'éducation privée et publique, l'encouragement de la langue italienne, etc.

Ce champ est vaste sans doute; mais la Société ne doit pas être accusée de vues trop ambitieuses : elle n'a pas la prétention d'embrasser tout-à-coup tous ces objets à la fois; elle n'entend point que ses premiers pas la conduisent d'un trait au but de son institution. Elle sait que le bien ne se fait que peu à peu et qu'il n'est que le lent ouvrage du tems. Il ne faut pas non plus, d'un autre côté, que le nombre et l'étendue des travaux produisent le découragement : c'est parce qu'il y a beaucoup à faire, qu'il faut commencer une fois. Quelque peu de bien que produise la Société, elle fera toujours plus que si elle n'existait pas. Ajoutons qu'elle peut recevoir des secours efficaces de la part des associés que lui fourniront les provinces du Duché, surtout pour un grand nombre de détails relatifs aux localités et pour les divers genres de recherches qu'elle sera dans le cas de provoquer. Elle trouvera aussi d'utiles ressources dans les Membres et Correspondans résidant à l'étranger, qui lui procureront la connaissance des découvertes faites ailleurs, des procédés nouveaux éprouvés dans d'autres contrées. Enfin, l'heureuse influence de la Société fera naître des sujets qui viendront l'éclairer un jour et l'enrichir aussi des fruits dont elle aura fécondé le germe.

Dans notre précédente Notice, nous avons dit un mot tout bref de quelques-uns des premiers Membres de la Société. En nous bornant, pour le moment, aux Membres et Correspondans domiciliés

nes du Duché de Savoie, nous citerons parmi ceux-ci, M. le Comte Xavier de Maistre, Général au service de S. M. l'Empereur de Russie; M. le Chevalier de Saint-Réal, Intendant Général de la Marine Royale à Gênes, M. Bouvard, Membre du Bureau des Longitudes de France, Directeur de l'Observatoire Royal de Paris, M. l'Abbé Borson, Professeur de Minéralogie à l'Université Royale de Turin (tous quatre Membres de l'Académie Royale des sciences de Turin) M. Michaud, Membre de l'Académie Française; M. Michaud jeune, Éditeur de la Biographie Universelle; M. Nicollet, Astronome adjoint au Bureau des Longitudes de France; M. Picot, Rédacteur en chef de la Biographie Universelle; M. le Baron Louis Vignet, Secrétaire de légation de S. M. Sarde, à Londres; M. Carrier, Professeur de Droit à la Faculté de Dijon; M. J. B. Raymond, Capitaine Ingénieur-Géographe au service de France, Chevalier de la Légion d'Honneur, auteur de la grande Carte Topographique Militaire des Alpes; M. l'Abbé Genevois, Prof. à l'Académie Royale militaire de Turin, etc. etc.

VARIÉTÉS.

ŒUVRES SPIRITUELLES du P. Judde, *recueillies par M. l'Abbé* Le Noir-Duparc, *nouvelle édition, revue et corrigée avec soin.* Tome premier: vol. in-12, de 335 pages: à Annecy de l'imprimerie d'*Alexis Burdet*, imprimeur-libraire du Clergé; 1823. Prix, 1 liv. 50 cent. en papier ordinaire, et 3 liv. en papier vélin. Le second volume est sous presse.

Quel est ce P. Judde, demanderont sans doute quelques-uns de nos lecteurs? Dans les circonstances présentes, où les intérêts politiques des nations et des événemens militaires de la plus haute importance fixent les regards de l'Europe entière, le moment est-il bien choisi pour nous entretenir des Œuvres spirituelles du P. Judde?

Et d'ailleurs, quand la guerre et la politique viendraient à faire une pause et à donner quelques instans de relâche au géographe et aux statistes, n'y aurait-il donc aucune autre ressource que d'aller exhumer les écrits ignorés d'un religieux tout-à-fait inconnu dans le monde? Car, qui, dans ce siècle,

peut s'intéresser aux Œuvres du P. Judde? Aujourd'hui que les sciences marchent à grands pas, de découvertes en découvertes, que les arts, en se perfectionnant de jour en jour, nous promettent sans cesse de nouvelles jouissances, n'y aurait-il pas une foule de détails piquans à communiquer aux lecteurs d'un journal?

Nous partageons avec le public l'intérêt qu'il prend aux événemens politiques et militaires, dont les conséquences ne sont pas indifférentes pour le repos de la société, pour la prospérité des états et pour la sécurité des particuliers. Nous rendons également justice aux progrès des sciences et de l'industrie, aux lumières que les recherches et les travaux des savans répandent sur les arts. Et quoique, parmi les nombreuses inventions que l'on nous annonce chaque jour, il en est plus d'un procédé que des inconvéniens ou des dangers imprévus et multipliés feront abandonner, pour nous ramener aux anciennes méthodes, nous ne refusons point de convenir de l'utilité d'un grand nombre de découvertes.

Mais, quand nous saurions jour par jour et à point nommé tout ce qui se passe dans chacun des États de l'Europe, en Espagne, dans la Grèce, en Turquie, sur les frontières de la Perse, dans la république de Colombie, au Brésil, à Buenos-Ayres, au Mexique, au Pérou, au Chili, en un mot dans toutes les parties des deux hémisphères, quand nous lirions chaque semaine les procès-verbaux des séances de toutes les Académies, que nous aurions sous les yeux le tableau de toutes les inventions et de tous les perfectionnemens obtenus dans les arts, quand nous aurions retiré de tout cela, pour notre propre compte, les plus grands avantages matériels, peut-être nous resterait-il encore quelque tâche à remplir, quelques obligations à connaître, quelques devoirs à pratiquer, dans la situation où la Providence nous a placés, pour arriver à notre véritable destination, pour accomplir la fin de notre existence.

Pour nous, qui pensons que cette fin ne consiste pas uniquement dans les jouissances et les commodités de la vie, pour nous, qui croyons que même les biens temporels bien entendus, ainsi que les véritables intérêts de la société, se rattachent à de plus hautes considérations, et, disons-le sans détour, n'ont de solide appui que dans la religion, nous estimons

qu'au milieu de tant de soins que l'on se donne dans le monde pour l'agrément d'une vie passagère, que l'on traite comme si elle ne devait jamais finir, l'étude de nos devoirs doit trouver à son tour quelque place. Des intérêts éternels valent bien la peine qu'on s'en occupe quelques instans. Nous croyons donc ne pas faire une chose fort étrange ni tout-à-fait inutile, lorsque nous donnons un moment d'attention aux écrits qui rappellent les hommes à leur véritable destinée : un auteur religieux ne nous effarouche point assez pour nous le faire rejeter et condamner, sur le seul titre de son livre, et nous avouons que nous avons ouvert sans répugnance les Œuvres spirituelles du P. Judde.

Le P. Judde donc, puisqu'il faut en passer par là, fut un Jésuite contemporain de Bourdaloue et tellement estimé de ce grand orateur, que celui-ci, à sa mort, manifesta le désir que tous ses manuscrits lui fussent confiés. Le P. Judde était né à Rouen en 1661. Il exerça d'abord la prédication avec succès, et, par le conseil même de Bourdaloue, il fut placé à la tête du Noviciat des Jésuites de Rouen. Il s'attacha plus particulièrement aux Retraites, genre de ministère qu'il exerçait avec une onction toute particulière et avec les plus grands fruits.

Nous venons de prononcer le mot de *retraite*, et ce n'est pas sans crainte que nous l'avons fait, nous sentons tout ce que cette idée de *retraites spirituelles* a de repoussant dans un siècle entièrement livré aux jouissances sensuelles, et au milieu des fêtes, des spectacles, des scènes de plaisir, des profusions de luxe et des raffinemens de la volupté. On est bien importun, ou plutôt on paraît bien ridicule aujourd'hui dans le monde, avec les mots de *religion*, de *retraites*, de *prières*, de *pénitence*. Hélas! quelque étourdis que vous puissiez être au sein des illusions d'une vie toute consacrée aux affections terrestres, vous ne pouvez échapper au moment inévitable qui tôt ou tard vous livrera cruellement de l'oubli où vous aurez vécu jusques-là, de ce que vous aviez à faire sur cette terre pendant le peu d'instans qu'il vous était donné d'y passer. Les jeux, les fêtes, les divertissemens, les plaisirs, tout cela, vous ne pouvez en douter, finira une fois et finira pour toujours! Le réveil sera affreux, parce que rien n'en pourra tempérer l'horreur. Chaque jour en amène de tristes exemples,

qui tous sont perdus pour ceux qui devraient en profiter ; chaque jour justifie le ministère et les paroles de ces hommes apostoliques qui, par leurs discours ou leurs écrits, cherchent à dissiper le songe funeste qui abuse tant de malheureuses victimes.

Mais c'est bien à tort que les hommes du siecle qui, selon l'expression du P. Judde, ont un fonds de vertu et un peu de raison, s'effrayeraient d'une religion qu'ils ne connaissent pas et d'une vie pieuse dont ils ignorent les douceurs et les consolations. Le P. Judde, à l'ouverture de ses retraites, prenait soin de rassurer ses auditeurs à cet égard, et il leur annonçait qu'il n'avait jamais vu personne qui, avec de mauvaises dispositions, malgré les préventions qu'il put avoir au commencement d'une retraite, n'eût fini par y recueillir des fruits salutaires et par goûter sincèrement des vérités qu'il n'envisageait auparavant qu'avec terreur ou avec dégoût.

Nous croyons donc devoir recommander la lecture des Méditations du P. Judde. Elles doivent surtout offrir un grand intérêt aux Missionnaires et à tous les ecclésiastiques chargés du ministère de la parole. Le volume que nous annonçons contient les Méditations de la grande Retraite de l'auteur; il est terminé par un petit traité du bon emploi du tems.

Peut-être quelques personnes peu touchées des observations que nous venons de faire, diront-elles que nous n'avons fait autre chose qu'un mauvais sermon. A cela nous répondrons que si nous avons fait un sermon, nous ne prétendons à aucune espece de mérite que celui de l'intention qui nous l'a dicté. Nous ajouterons que nous ne connaissons pas deux manières d'apprécier sous son véritable point de vue, l'objet que se propose l'auteur d'un ouvrage de cette nature, et que dans le compte que nous entreprenons de rendre d'un livre quelconque, nous avons l'habitude de ne suivre d'autre règle que la voix de notre conscience.

LETTRE de M. l'Abbé Michaud, *Missionnaire à la Louisiane, à M.* B.***, à Chambéry (*Fin*) (1).

Il y a quelques années que des ministres protestans furent

---

(1) Voyez le N.° 32 de ce Journal, *Année courante.*

envoyés chez les Osages, par le gouvernement américain, pour élever les enfans indiens, et leur faire embrasser leur religion. Ils y avaient formé quelques petits établissemens, mais ils n'y ont eu que peu de succès, et, depuis près d'un an, les sauvages ont retiré tous leurs enfans, en disant qu'ils reconnaissaient qu'ils n'étaient pas des *Robes-noires*, comme ils l'avaient cru d'abord.

Les terres, sur cette partie des bords du *Missouri*, sont très-fertiles, on y voit des prairies unies, qui ont jusqu'à six ou sept lieues d'étendue. En été, les chaleurs y sont excessives, ce fut dans cette saison et au milieu des courses pénibles qu'il faisait chaque jour, que le zélé Missionnaire fut attaqué d'une fièvre brûlante; elle interrompit ses travaux apostoliques, et l'obligea à quitter l'intéressante nation des Osages plutôt qu'il n'aurait voulu. Il fut forcé, pour son retour, de faire douze jours de marche à cheval, en passant la nuit dans les bois, sans rencontrer, pendant tout ce trajet, une seule misérable cabane qui pût l'abriter un instant. Voici de quelle manière on fait son petit campement en pareille occasion: on choisit, dans la forêt, l'endroit jugé le plus convenable, on décharge ses chevaux et on les met en pleine liberté, afin qu'ils puissent aller à la pâture. On arrange une petite cabane avec des branches d'arbres pour s'abriter, on fait sa provision de bois et l'on allume un grand feu, tant pour faire griller un morceau de chevreuil enfilé dans un bâton planté devant le feu, qu'on a soin de tourner de tems en tems, que pour écarter les ours et les autres bêtes féroces qui n'y sont pas rares. Après cela, on s'enveloppe dans une peau de buffle, ou bien dans une couverture, que l'on met, durant le jour, sous la selle de son cheval. La fatigue fait trouver ce repas et ce lit bien bons. Tel est le régime de tous ceux qui voyagent dans ces contrées encore inhabitées.

Quoique l'ambassade de Sans-Nerf ne soit pas relative au principal objet de ma lettre, je crois devoir, avant de la finir, vous en citer encore quelques circonstances que vous ne lirez pas sans intérêt. Les sauvages du Missouri le regardent comme leur plus grand orateur, et, quoiqu'il n'ait pas fait sa Rhétorique en Europe, on ne laisse pas de trouver dans ses discours, beaucoup d'esprit naturel, avec un grand fonds de franchise et d'indépendance.

La députation des sauvages assistant un jour à un conseil qui se tenait à Saint-Louis, chez le sur-intendant des Indiens Sans-

Nerf, après avoir fumé le calumet de paix, prit la parole et s'étendit fort au long sur la mauvaise foi avec laquelle il prétendait que les États-Unis avaient rempli les conditions d'un traité préalablement signé entr'eux : « Nous t'avons cédé, dit-il, à toi « et à ton grand-père (Washington), toutes les terres que tu as « voulu, toi, tu nous avais promis bien des choses, mais regarde, « tu as une double langue, avec une, tu dis une chose, et avec « l'autre, une autre ; les ustensiles que nous avons reçus de toi, « valent si peu, que nos enfans même ne les veulent pas pour « s'amuser, les couvertures que tu nous a données, sont si mau- « vaises, que le moindre vent en emporte les fils, et si claires, « que nous voyons distinctement le soleil au travers. Si nous les « étendons par terre, la pointe des herbes passe et forme de « petites prairies au-dessus d'elles. » Voilà mot à mot une partie de son discours, qui fut très-long.

Quelques jours après, les chefs des sauvages allèrent à Washington et furent introduits chez le Président des États-Unis, qui les reçut avec bonté et donna à chacun un superbe uniforme avec une médaille d'argent. Dans un grand dîner auquel se trouvaient les premiers personnages de la ville, le Président porta la santé du général Washington, et les convives, chacun à leur tour, portèrent celle des hommes les plus distingués de l'Amérique, et l'on pensait que Sans Nerf, quand son tour fut venu, porterait la santé du Président, on fut trompé. « Je bois, dit-il, « à la santé de notre bon Père, le chef des Robes noires, qui « demeure au village des Chouteaux » (Saint-Louis fondé par les MM. Chouteaux en 1763), alors le Président et toute l'assemblée se joignirent à lui. Les sauvages montrèrent ensuite les croix et les médailles que Mgr leur avait données. Ces objets religieux tiennent toujours le premier rang dans le long chapelet de médailles qu'ils portent ordinairement sur eux : vient ensuite la médaille française, puis l'espagnole, puis l'anglaise, et enfin l'américaine. Ils appellent les Américains les grands-couteaux, à cause des poignards qu'ils ont coutume de porter.

Voici encore une autre manière dont se servent les Indiens pour exprimer la mesure de leur attachement pour les diverses nations auxquelles ils ont été successivement soumis. Un Américain demandant un jour à un sauvage, quel était le peuple qu'il aimait le plus. *Tiens*, lui répondit le sauvage, en lui portant la main vers l'épaule et en montrant toute la longueur du

bras, *voilà comme j'aime les Français;* puis baissant la main jusqu'au coude, il ajoute : *voilà pour les Espagnols,* il la baisse jusqu'au poignet, en disant : *voilà pour les Anglais,* enfin il montre l'extrémité de ses doigts et dit : *voilà pour les Américains.*

Plusieurs protestans de Saint-Louis, surpris de voir encore au cou des chefs des Osages, les croix et les médailles que M.gr leur avait données, voulurent reconnaître jusqu'où allait leur attachement pour ces pieux objets. Comme il n'y a rien au monde de plus agréable à un sauvage qu'une belle selle, on les conduisit dans un magasin, et on leur en offrit une à choisir pour la croix et la médaille; Sans-Nerf répondit que quand même on lui donnerait tout le magasin, il se garderait bien de faire un tel marché.

Nous avons tout lieu d'espérer qu'en moins d'un an, les Jésuites viendront se fixer sur les bords du Haut-Missouri, au milieu des sauvages; ils pourront alors continuer des travaux que leur Société avait autrefois si glorieusement commencés. Cette espérance est fondée sur une lettre que M.gr nous écrit de Washington, par laquelle il nous annonce qu'il a heureusement terminé les affaires pour lesquelles il s'était rendu au Congrès. Le gouvernement lui a confié la mission des Indiens, dans laquelle les ministres protestans avaient échoué, avec des fonds pour la soutenir. La maison des Jésuites de Georgestown nous enverra quelques-uns de ses membres. J'aurai l'avantage de vous faire connaître dans la suite les succès que la Religion espère retirer de cette entreprise (1).

J'ai appris avec bien de la peine les mouvemens politiques qui agitent l'Europe, ici nous sommes tranquilles; ma santé est excellente, et quoique la saison de l'été, dans laquelle nous allons entrer, mette les tempéramens à l'épreuve, je suis plein de courage et de confiance en la divine Providence. Je suis etc.

(1) Les espérances de M. l'Abbé Michaud ne peuvent que se réaliser heureusement, car les Osages ont promis de donner tous leurs enfans dès qu'il y aura un établissement formé pour les recevoir, ainsi que nous l'apprenons d'une lettre de M. l'Abbé de Lacroix, Missionnaire dont il est parlé dans cette lettre.

INFLAMMATION *de la poudre déterminée par la chaleur qui se dégage pendant l'extinction de la chaux.*

La propriété bien connue qu'a la chaux vive d'absorber l'eau avec beaucoup d'énergie et de la fixer au point de lui ôter complètement la propriété de se réduire en vapeur à la température ordinaire de l'atmosphère, et même à celle de cent degrés, la fait employer pour dessécher les substances humides, et l'on a proposé de s'en servir pour maintenir les magasins à poudre dans un état convenable de sécheresse, et rétablir les poudres avariées par l'absorption d'une trop grande quantité d'humidité. Mais la chaleur qui se dégage pendant son extinction étant considérable, puisqu'il est certain qu'elle a déterminé des incendies, le Comité consultatif de la Direction des Poudres et Salpêtres a pensé qu'il était important de faire des essais pour constater si, au moment où on éteint la chaux, la chaleur qui se produit était suffisante pour déterminer l'inflammation de la poudre.

On a pris environ trois kilogrammes de chaux vive, on l'a immergée dans l'eau jusqu'au moment où on a senti à la main qu'elle commençait à s'échauffer, et ensuite on l'a placée dans une bassine. Peu de tems après, des vapeurs d'eau s'en exhalaient en abondance, mais au bout d'environ deux minutes, elles avaient cessé entièrement. On a alors jeté sur la chaux quelques pincées de poudre de chasse et de pulvérin, et presque à chaque fois il y a eu inflammation.

Cet effet pouvait être déterminé par la réunion de deux causes: par la chaleur dégagée pendant l'extinction de la chaux, et par celle due à sa combinaison avec une portion du soufre de la poudre. Dans cette supposition, en jetant du pulvérin sur la chaux, de manière qu'il n'y formât qu'une couche extrêmement mince, l'inflammation ne devait plus être aussi fréquente. C'est en effet ce que l'expérience a confirmé: la poudre en grains s'est constamment mieux enflammée que du pulvérin qu'on faisait tomber d'un tamis très fin, mais néanmoins l'inflammation a eu lieu quelquefois.

Pour vérifier si la chaleur dégagée pendant l'extinction de la chaux pouvait seule déterminer l'inflammation, on a mis un peu de poudre dans un tube de verre fermé par un bout; ce tube a été plongé dans la chaux, et on l'a changé de place de tems en tems, afin que la température parvînt exactement à celle de la

chaux. Il s'est écoulé quelques minutes sans qu'on ait remarqué autre chose que la volatilisation d'une portion du soufre de la poudre; et l'on commençait à croire qu'il n'y aurait point d'inflammation, lorsqu'on a entendu une très-vive détonation, qui cependant n'a pas brisé le tube. Il est donc certain que la chaleur dégagée par la combinaison de l'eau avec la chaux est seule suffisante pour déterminer l'inflammation de la poudre, et qu'elle doit le faire à plus forte raison lorsqu'elle est réunie à celle qui se dégage par la combinaison du soufre avec la chaux.

On sentira, d'après ces observations, combien l'emploi de la chaux, pour dessécher les magasins à poudre, exige de précaution. A la vérité, la chaux, exposée seulement à un air humide, ne serait point dans les mêmes circonstances que si on l'éteignait rapidement, et la chaleur dégagée ne serait sûrement pas aussi grande; mais il faut remarquer que dans un magasin humide, il pourrait tomber par accident de l'eau sur la chaux; et de plus que, lorsque la chaux a commencé à s'échauffer, il s'établit un courant d'air rapide, qui pourrait amener assez d'humidité pour produire une température suffisante à l'inflammation de la poudre. La prudence commande de ne point introduire de la chaux dans les magasins à poudre, ou, si on y était forcé, de prendre les précautions convenables pour qu'elle ne puisse s'éteindre trop rapidement. (Extrait des *Annales de Physique et de Chimie*).

LOGOGRIPHE.

Boîte précieuse et solide,
Je renferme un certain trésor
Que l'avare le plus avide
Ne voudrait pas céder pour des montagnes d'or.
Avec deux pieds de moins, quoique animal stupide,
Ce bien, je le possède encor.

Le mot de la dernière *Enigme* est *glace*.

Marchés de *Chambery des* 12, 14 *et* 16 *août* 1823.

	Le Maximum.			Le Minimum.	
	f.	c.		f.	c.
[illegible], *Prix*	13	85	—	17	05
[illegible]	9	00	—	11	76
[illegible]	0	00	—	0	00
[illegible]	0	00	—	0	00
[illegible] (1)	9	50	—	12	42
[illegible]	9	50	—	6	63
[illegible] qualité, le kilogr.				0	29
idem, *idem*.				0	60

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitres: Froment . . . 0 [illegible]; Seigle . . . 0 [illegible]; Avoine . . . [illegible].

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 21 *août*. Il résulte des listes publiées depuis l'ouverture des Bains d'Aix jusqu'au 17 du courant, qu'il y a eu, dans cet intervalle, aux eaux d'Aix, environ onze cent vingt étrangers, sans comprendre dans ce nombre les domestiques attachés au service d'un grand nombre d'entre eux.

Turin, 16 *août*. Les nouvelles de la santé du Saint-Père, qui vont jusqu'au 9 du courant, sont de plus en plus satisfaisantes.

Lausanne, 13 *août*. La onzième réunion de la Société Helvétique de Musique a eu lieu dans cette ville les 5, 6 et 7 du courant, avec la plus grande pompe. Des envoyés de plus de la moitié des 22 cantons, se sont réunis pour cette fête. Le premier concert a eu lieu dans la cathédrale, où l'orchestre comptait plus de trois cents musiciens, outre les chanteurs et les cantatrices. On a exécuté des symphonies et des oratorio des célèbres Haydn, Hummel, Weber, Beethoven, etc. Dans le second concert plusieurs talens se sont distingués sur le piano, la harpe, le violon, la clarinette, etc.

Paris, 16 *août*. Plusieurs courriers arrivés successivement à Madrid le 9 du courant, ont apporté verbalement la nouvelle de la délivrance du Roi Ferdinand. La famille Royale, ont-ils dit, parcourait la ville de Cadix au milieu d'une foule immense qui faisait retentir l'air de ses cris de joie. Déjà on avait remarqué une grande amélioration dans la situation du Monarque. Il n'était point encore sorti depuis son arrivée, lorsque le 2 de ce mois, il alla visiter l'église de Saint François et se promener en voiture hors de la porte de terre. On ajoute que les révolutionnaires se sont concentrés dans l'île de Leon, qu'à Cadix on avait fermé les portes du côté de l'île, et qu'on n'attendait plus que l'arrivée de S. A. R. le duc d'Angoulême, pour ouvrir les portes du côté de la mer. Le directeur des postes de Madrid a annoncé les mêmes nouvelles au général commandant à Bayonne. Les Cortès ont dû suspendre leurs séances le 4. Riego s'est rendu à l'île de Léon, où l'esprit royaliste commence à se manifester.

— M. le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de la marine, a porté les nouvelles précédentes à S. M., aux Tuileries, et M. de Châteaubriand les a communiquées à LL. AA. RR. *Monsieur* et M.me la duchesse de Berri.

— Le 27 juillet, une frégate française avait déjà fait feu sur la Corogne. Si la place n'a pas été rendue le 28, elle a dû être bombardée dès le 29. Un officier et 75 sous-officiers et soldats en sont sortis aux cris de *Vive le Roi, meure la constitution!*

CHAMBERY, Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 35.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 29 Août.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 28 août. Jeudi 21 de ce mois, Madame de Roget de Cholex, épouse de S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, venue en Savoie pour sa santé, a daigné favoriser de sa présence la ville de Bonneville. Elle y a été reçue avec l'empressement de la joie et cette affection respectueuse que son affabilité, sa bonté touchante et les grâces de son esprit inspirent si bien à ceux qui ont le bonheur de la connaître. Malgré son état de souffrance, elle a bien voulu se rendre au bal que l'administration de la ville a donné en son honneur, et elle a même porté la complaisance jusqu'à y rester fort avant dans la nuit. Le lendemain matin avant son départ, cédant à la pitié dont elle est constamment animée pour les malheureux, elle a voulu visiter les prisons. Elle s'y est rendue accompagnée de M. l'Intendant, de M. le Juge Mage et de M. l'Avocat Fiscal; elle s'est informée avec soin de la situation des prisonniers, de leur santé, et des besoins les plus nécessiteux. En sortant des prisons, elle a fait remettre aux détenus une abondante aumône, en ordonnant qu'elle leur fût distribuée le jour même.

— La distribution des prix aux élèves du Collège Royal de Chambéry a eu lieu jeudi dernier, et du concours, avec la même solennité que les années précédentes. M. l'Abbé Chuit, Professeur de Rhétorique, a ouvert la cérémonie par un excellent discours sur les divers genres d'instruction que la jeunesse peut retirer de ses lectures, sur le choix qu'elle doit faire [illegible] et sur la manière dont elle doit procéder pour en retirer les meilleurs fruits. Il a saisi l'occasion de la clôture de cette année académique, pour rendre un bel hommage à cette savante Compagnie, habile dans l'éducation et dans l'instruction de la jeunesse, à qui le Collège de cette ville va être prochainement remis, ainsi qu'à la noble générosité de celui à qui la ville de Chambéry devra ce bienfait. Il a terminé par payer un juste tribut d'éloge et de reconnaissance aux dignes Membres de la [illegible] des [illegible], dont [illegible]

les soins n'ont rien négligé pour faire fleurir l'instruction, aux fonctionnaires de tous les rangs, qui ont encouragé la jeunesse par leur présence et l'intérêt qu'ils ont pris à prendre part à ses exercices, et enfin à la sollicitude paternelle et aux vues éclairées d'un Monarque dont l'*Europe* admire la sagesse et les qualités vraiment royales qui le distinguent. La distribution des prix et des couronnes a été faite ensuite, aux sons de la musique, avec le même appareil et les mêmes circonstances touchantes que nous avons rapportées les autres années.

Nous croyons devoir citer ici la dernière partie de la péroraison de l'Orateur:

« Bientôt, jeunes élèves, bientôt vous aurez l'avantage d'être livrés à des mains plus habiles. Une Société, célèbre depuis des siècles, conduira vos pas dans les sentiers de la science et de la vertu. Heureux vos professeurs actuels, s'ils ont eu le bonheur de ne vous être pas tout à fait inutiles; plus heureux mille fois de vous voir enfin confiés à la prudence, au zèle, à la sagesse, aux lumières des guides expérimentés que nos vœux appelaient depuis long temps! Le pilote ordinaire sort avec joie du navire, quand il sait qu'un bras plus vigoureux que le sien pourra désormais le garantir des écueils. Vous irez donc avec une pleine assurance, avec une véritable allégresse, sous la discipline des savans maîtres qu'une aimable Providence vous envoie. Comme par le passé, vous serez dociles et studieux, et vous trouverez dans leur expérience des ressources que n'aura pu découvrir notre bonne volonté. Ils achèveront notre ouvrage, ils perfectionneront ce que nous n'avons pu qu'ébaucher. Ainsi, votre éducation, redevenue mâle et sévère, comblera les vœux de notre illustre compatriote, portera une joie nouvelle dans son cœur bienfaisant, lui fera compter pour rien les généreux sacrifices que sa grande âme lui inspire; vous rendra vous-mêmes dignes des emplois importans que vous êtes appelés à remplir dans la société; dignes enfin de vous montrer et d'être toujours les sujets les plus dévoués, les plus utiles et les plus fidèles du plus ferme, du plus religieux, du plus juste et du meilleur des Rois!!! »

— Dans la nuit du dimanche au lundi, 25 du courant, on a ressenti à Aix deux secousses de tremblement de terre, l'une à deux heures après minuit, l'autre à deux heures et demie; la seconde a été un peu plus violente que la première. On les a également aperçues à Tresserve et à St. Innocent.

AVIS.

Les soussignés font savoir que les biens du sieur Beauregard compris dans le second Manifeste, et dont les secondes enchères avaient été annoncées pour les 5 et 6 août courant, n'ayant été enchéris qu'en partie, la vente n'en a pas eu lieu, et qu'ils seront de nouveau exposés aux enchères par devant M.e Marthe, notaire à ce commis, le 30 août courant, au bureau des ventes, sur Couverto, à dix heures du matin, aux charges, clauses et conditions, et de la manière portées audit Manifeste, savoir:

1.° Le domaine de Mont-Charvaux, commune de Saint-Baldoph, sur la nouvelle mise à prix de . . . 22,480.

2° La ferme dite des Cotennes, sur ce même lieu et annexée au même domaine, sur la nouvelle mise à prix de 9,000 liv.

3° Une ferme à Bois-Jean, à quatre bœufs, sur la nouvelle mise à prix de 10,000 liv.

4° Une seconde ferme à quatre bœufs, sise au même lieu, exploitée par Jean-Claude Ortolland, sur la nouvelle mise à prix de 9,000 liv.

5.° Une vigne en un seul mas, lieudit aux Autmes, commune des Marches, sur la mise à prix de 5,025 liv.

Tous les biens portés aux articles 2, 3, 4 et 5, seront vendus, comme ceux de l'article 1.er, avec la récolte de l'année courante, le droit colonique [illegible], et avec les cheptel, fonds de semence, etc.

Chambéry, 18 août 1823. PUGET. FORTIS.

NOUVELLES ETRANGERES.

Allemagne.

S. M. le Roi de Prusse a rendu, le 1.er juillet, une loi qui règle définitivement l'administration de la marche de Brandebourg et du margraviat de la Basse-Lusace, au moyen de l'organisation des États provinciaux. Ces États se composent de trois Ordres, dont le premier comprend le chapitre de Brandebourg, le comte de Solms-Baruth, les seigneurs de Basse-Lusace et l'Ordre équestre; le second est composé des villes; et le troisième, des propriétaires-fonciers, des fermiers héréditaires et des paysans. Les élections se feront pour dix ans, et se renouvelleront par moitié tous les cinq ans. Le Roi nommera le Président, sous le titre de Maréchal, ainsi que le Vice-Président. Il réglera aussi la durée de chaque assemblée. Le Maréchal réglera la marche de toutes les affaires, et donnera tous les ordres. Le Commissaire du Roi près les États en fera l'ouverture et la clôture; il sera le centre de toutes les opérations, c'est lui qui communiquera aux États toutes les instructions nécessaires, et qui recevra toutes les déterminations et résolutions. Le siège des États est fixé à Berlin.

— Vers le milieu du mois d'août, M. de Kotzebue doit entreprendre son nouveau voyage autour du monde.

— S. M. l'empereur de Russie a accordé une pension de deux mille roubles à [illegible] métropolitains grecs fugitifs.

Espagne.

S. A. R. le duc d'Angoulême a laissé sous les ordres de M. le comte d'Ambrugeac, le corps d'armée avec lequel il est parti de Madrid. S. A. R. est partie de Cordoue en poste, pour arriver le 16 au port de Sainte-Marie, où son corps devait se rendre le 20.

On a vu S. A. R., après de longues marches, parcourir les bivouacs, s'informer des besoins de tous les soldats, et coucher souvent sur la paille comme le premier d'entr'eux, sans permettre qu'on lui rendît d'autres soins.

— Les nouvelles de Cadix sur l'entière délivrance du Roi étaient prématurées. Ce qui y a donné lieu, c'est la liberté dont le Monarque paraissait

jouir le 2 du mois, lorsqu'il a visité l'église de Saint-François, et qu'il s'est promené en voiture hors de la porte de terre. Mais il paraît certain que les Cortès ont réellement délibéré sur les conditions de sa délivrance.

— Il y a eu à Sarragosse, le 20, un mouvement des habitans de la campagne contre les partisans du système constitutionnel. Les autorités et le colonel français ont réussi, par leur prudence et leur fermeté, à prévenir toute effusion de sang.

— Le général Ballesteros s'est rendu au quartier-général, pour offrir son respectueux hommage au Prince généralissime.

— On annonce que les villes d'Algésiras et de Malaga ont ouvert leurs portes aux royalistes.

— Mina est toujours malade.

— S. A. R. le duc d'Angoulême a été reçu avec enthousiasme à Cordoue. Il est parti le 13 pour Sainte-Marie.

— Nous avons dit que le Prince généralissime, couchant sur la paille à côté des soldats, ne voulait pas qu'ils lui rendissent aucune espèce d'honneur en pareil cas. Mais ceux-ci à peine s'apercevaient-ils qu'il fût endormi, que le bataillon se levait en silence pour former un triple cercle autour de sa personne.

— Le Roi est absolument libre dans Cadix. Il est devenu, dit un journal, le salut même de ceux qui l'opprimaient : on le ménage, et le respect a succédé aux insultes. Le peuple l'accueille partout avec des transports de joie.

— Le général Novella, qui a succédé à Quiroga, dans la Corogne, a envoyé un parlementaire au général Bourk, et un colonel au général Morillo, pour avoir son avis.

— Il paraît que Milans cherchait à se diriger sur la Séo d'Urgel. Le baron d'Eroles et le général Tromelin se sont mis à sa poursuite.

— On compte déjà 80 pièces de gros calibre devant Pampelune. Le parlementaire envoyé par Ballesteros, en vertu de sa capitulation, a été introduit dans la place.

— On a remarqué que depuis la nouvelle de la soumission de Ballesteros, les troupes de Cadix ont cessé de faire feu sur les lignes françaises.

— Milans et Llobéras, qui avaient réuni leurs forces, ont été successivement débusqués de deux fortes positions, au pont de Cabrianes [illegible] et battus une troisième fois à Moya, par le baron d'Eroles et le général Tromelin.

— Les Cortès se sont dissoutes dans Cadix et ont laissé une commission.

— La Corogne a été attaquée le 6 et le feu y a déjà été mis à plusieurs endroits.

— Le Prince généralissime a rendu une ordonnance, en vertu de laquelle toute opération devra être autorisée par les commandans français.

FRANCE.

Paris, 19 août. M. le général Donnadieu est arrivé le 14 à Toulouse

Il se rend aux eaux de Barrège, pour soigner une ancienne blessure que les fatigues de la campagne ont rouverte.

— Tout est préparé pour l'exposition publique qui doit avoir lieu au Louvre le 25 août, des produits de l'industrie nationale.

— Le 20 de ce mois, M. le marquis Alfieri, ambassadeur de S. M. le roi de Sardaigne, donnera un dîner diplomatique.

— S. A. R. le duc de Cumberland a dîné avec S. M. en famille.

— On annonce que S. M. l'empereur d'Autriche doit passer l'hiver prochain à Milan.

Le *Sun* annonce que le duc de Wellington doit se rendre à Cadix. S. G. a dû s'embarquer, le 13 ou le 14, sur le vaisseau le *Vengeur*.

21 *Août*. Au sujet des quatre potences élevées dans un jour à Barcelone par Rotten, et des malheureux jetés dans la mer à la Corogne, Rotten, dit un journal, a appris à l'Espagne qu'elle avait son Robespierre, et la Corogne a voulu rappeller les noyades de Nantes.

— Le Roi, à l'occasion de la Saint-Louis, a fait un grand nombre de promotions dans les ordres de chevalerie.

23 *Août*. Le bruit courait à Madrid, le 15 août, que Zayas avait fait sa soumission, et que les troupes de l'Estrémadure en faisaient tout autant.

— S. A. R. le duc de Cumberland est parti le 21 pour l'Allemagne.

Banque de France 1590 fr., 60 c., 1585 fr.

Cinq pour cent consolidés 93 fr., 10 c., 93 fr., 40 c.

VARIÉTÉS.

Au Rédacteur du Journal de Savoie.

MONSIEUR,

Nous nous trouvons dans le cas de répondre à une lettre qui, sans nous être directement adressée, nous est cependant parvenue par la voie de votre Journal. On regrettera sans doute que M. B.... n'entre pas lui-même dans l'arène où on l'appelle; mais ayant eu souvent l'avantage de discuter sur les usages économiques du lignite, avec ce savant aussi profond qu'il est modeste et communicatif, forts de ses observations, encouragés par ses conseils, favorisés par quelques autres circonstances, nous préparions pour votre Journal un bel article, que nous aurions donné dans un mois ou deux, parce que nous attendions diverses notes qui nous seraient nécessaires. Dans cet état de choses, M. De M*** vient nous solliciter, nous dirons donc ce que nous savons, sauf à y revenir dans la suite, peut-être même sera-t-il mieux de toucher ainsi

plusieurs fois cette corde, n'étant pas toujours facile de se faire écouter, quand il s'agit de proposer des vues nouvelles quoique utiles.

Convenons d'abord franchement du principal inconvénient des lignites: c'est une odeur bitumineuse et ammoniacale qu'ils exhalent en brûlant, et qui serait particulièrement fort désagréable pour *les poêles d'antichambre*. Nous ne la croyons cependant point nuisible: elle se rapproche plutôt de l'odeur salutaire de la houille grasse (1), que de celle sulfureuse et fatigante des houilles sèches; et l'on s'y habitue assez facilement. D'ailleurs, en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie, on emploie beaucoup ce combustible: pourquoi serions-nous plus délicats que les autres peuples?

Les cuisiniers, personnages d'une assez haute importance dans notre pays, comme dans beaucoup d'autres, ont un autre grief contre notre combustible: le lignite, sauf quelques morceaux choisis, ne fournit pas de la braise au potager. Cette accusation est très-grave, cependant nous indiquerons un remède très-efficace: les cuisiniers en grand peuvent travailler au fourneau, et les grands cuisiniers peuvent ajouter quelques sacs à leurs provisions de charbon de bois.

Ce n'est pas encore tout: un nouvel obstacle se présente. Le lignite ne peut être brûlé d'une manière avantageuse que sur des grilles semblables à celles que l'on emploie pour le charbon de terre (cinq ou six tringles en fer assemblées parallèlement et à claire-voie, à une petite distance du sol du foyer: valeur, 6 à 10 l.). Pour dresser un appareil *aussi compliqué et aussi dispendieux*, il faut avoir essayé le lignite, et pour essayer le lignite il faut avoir dressé l'appareil. Comment des consommateurs soumis à l'empire de l'habitude ne reculeraient

(1) Londres était anciennement assez sujette aux épidémies. Lors de l'introduction de la houille, dans la consommation journalière, on en détournait les habitans de cette ville, dans la crainte d'augmenter le mal; le besoin fit franchir l'opposition... et Londres n'a [illegible] les épidémies que par le souvenir. Ce fait prouve au moins l'innocuité des vapeurs de la [illegible]. — L'on sait pareillement que les vapeurs du goudron sont très-salutaires pour les malades qui sont attaqués de la phthisie; et, tout en accordant que les vapeurs du lignite en combustion sont bien différentes de la houille et du goudron, il reste du moins vrai qu'il ne faut pas se presser de les appeler nuisibles, parce qu'elles sont désagréables.

n'ont-ils pas devant une semblable difficulté? Ils continueront donc à payer chèrement le bois et le charbon ordinaire, en se moquant des *embarras du lignite*, comme tel bon campagnard se moque des *embarras des souliers*.

Nous ajouterons même, car il ne faut rien déguiser, que le lignite doit être en masse suffisante, exposé à une température un peu élevée, et par conséquent fournir à l'action d'un tirage un peu fort. Aussi, en général, il n'est pas très-propre à faire un feu de cheminée, à entretenir des foyers qui ne sont animés que momentanément: il exige, en un mot, presque nécessairement l'emploi des fourneaux. Il ne faut donc pas espérer de commencer par l'introduire dans l'économie domestique, les inconvéniens réels, grossis par le préjugé et par les habitudes formées, ne le permettront pas. Mais quelle immense utilité, quelles facilités il présente pour les grands établissemens, pour les arts, pour l'industrie manufacturière! C'est à ce point qu'il faut s'attacher, c'est là que sera essayé notre combustible; et bientôt ensuite nous le verrons utilisé dans les réduits de la misère et successivement dans l'asyle de la médiocrité.

Mais les détails dans lesquels nous devons entrer nous conduiraient trop loin pour une première lettre. Nous attendrons quelques jours pour reprendre notre sujet, où l'on ne nous accusera pas d'apporter des préventions favorables.

Nous avons l'honneur d'être etc. Vos très humbles etc.

S. et P.

ÉCONOMIE RURALE ET DOMESTIQUE.

Perfectionnement et introduction d'une nouvelle méthode utile et simple de vinification, au moyen d'une condensation économique, perfectionnée, simplifiée et éprouvée en grand, par M. le Chevalier Burel.

Le procédé de M. Borel, Chef de bataillon du Génie au service de France et Ingénieur en chef à Cette, est un perfectionnement de la méthode inventée par M.lle Gervais de Montpellier. Ce procédé, qui consiste dans un appareil moins dispendieux, qui n'exige que l'emploi d'une seule personne, et qui donne un bénéfice plus considérable, en condensant et recueillant une plus grande quantité de vapeurs, augmente la

vinification du 10 au 15, et même au 25 pour cent, selon la nature des vins, en prévenant la perte de leurs principes spiritueux, aromatiques et essentiels, en leur donnant une couleur plus belle, plus vive et plus riche, par la dissolution d'une plus grande quantité des parties colorantes; et l'on obtient un vin plus mûr, mieux élaboré et aussi épuré qu'il pourrait le devenir avec le tems.

M. Burel a sous les yeux et se fait un plaisir de montrer un nombre très considérable de procès-verbaux et de rapports authentiques et académiques de tous les pays, qui tous prouvent l'excellence de sa méthode, laquelle, outre l'augmentation de la quantité et de la qualité du vin, produit plus d'alkool dans la distillation, annulle l'acidité du marc et donne, sans aucun danger, le vin connu en Lorraine sous le nom de *vin enragé*, et en Savoie sous celui de *vin forcé*, elle donne enfin au condensateur une eau piquante et très-saine.

M. Burel ajoute que tous les avantages qu'il procure au vin par la condensation, s'appliquent en grand, depuis plus d'un an, à la bière de France, et que l'eau acidulée qui en provient, est plus piquante encore que celle qui résulte de la condensation du vin.

M. Burel a obtenu, par Patentes Royales du 10 juillet 1822, un Privilége exclusif pour dix ans dans les Etats de S. M., dûment enregistré à la Chambre Royale des Comptes, le 27 juillet 1822.

Persuadé que tout ce qui tend à augmenter et à perfectionner les produits de l'agriculture, ne peut qu'intéresser les propriétaires, et que sa méthode peut contribuer à l'amélioration des vins dans les Etats de S. M., M. Burel a autorisé M. Vincent Huber à établir dans les diverses provinces, des dépôts de *licences*, pour l'emploi de sa méthode.

Pour la Savoie, s'adresser à Chambéry, à M. *Trabund*.

AVIS.

M. Cossano, directeur du spectacle des funambules, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de cette ville qu'il a fait construire un théâtre au Jeu-de-Paume. Son spectacle sera composé de danses de corde, [illegible] tion, pantomimes féeries et pantomimes historiques, l'affiche du jour en donnera le détail. M. Cossano, ainsi que sa troupe ne négligeront rien pour obtenir le suffrage des personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. B. PLATTET, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 36.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 septembre. Voici le résultat des observations météorologiques faites à Chambéry, pendant le mois d'août dernier.

Août 1823.

BAROMÈTRE à 0.°						THERMOMÈTRE.			
	Millim.		P.	Lig.			Centigrade	à Réaumur	
Du 1.er au 10	734.	6	27	[illegible]	9	Du 1.er au 11	+ 19.° 3	+	[illegible]
du 11 au 20	[illegible]	2	27	3	7	du 12 au 20	+ 19.° 6	+ 17	6
du 21 au 31	729.	8	27	4	0	du 21 au 31	+ [illegible]	+ 20.	4
Max. le [illegible]	7[illegible]	5	27	6	5	Max. le [illegible]	+ 3[illegible]	+ [illegible]	[illegible]
Minim. le 13	735.	0	27	1	8	Min. le 20	+ 11.° 0	+ 9	9

— Au milieu des espérances de plus en plus consolantes auxquelles on se livrait avec joie, et des vœux ardens de tous les amis de la Religion pour la conservation des jours du Saint-Père, le vénérable Pontife a été enlevé à l'Eglise universelle, dont il emporte tous les regrets. Il a cessé de vivre le 20 de ce mois, à six heures du matin. Il est allé recevoir la couronne des Justes qui ont fait le bien sur la terre; toute la Chrétienté donnera des larmes à sa mémoire. Pie VII sera compté par la postérité au nombre des plus grands Papes qui aient occupé la Chaire de Saint Pierre, non-seulement à cause des vertus éminentes qui ont rempli toute sa vie, mais pour le noble et beau caractère qu'il a déployé au sein des orages de son règne et dans les circonstances [illegible] qui ont agité le cours entier de sa carrière apostolique.

Ensuite de la Lettre Pastorale de Monseigneur l'Archevêque de Chambéry, on a fait, lundi dernier, 1.er septembre, dans la Métropole de cette ville, un service solennel pour l'âme du Pontife dont l'Eglise en deuil, privée de son Chef visible, pleure en ce moment la perte.

Le Chœur et l'Avant-Chœur de la Métropole étaient tendus de noir. Au milieu de ce dernier s'élevait un beau catafalque, surmonté d'un sarcophage sur lequel on voyait la thiare et les autres attributs du Souverain Pontife; les faces et les gradins du catafalque étaient décorés d'emblêmes convenables, éclairés par environ 140 cierges et présentaient des inscriptions tirées de l'Écriture Sainte, faisant allusion aux vertus, à la fermeté et à l'héroïque résignation de l'auguste défunt. La cérémonie a eu lieu en l'assistance de Monseig.r l'Archevêque de Chambéry, de Monseig.r l'Evêque de La Palme, du Chapitre, du Clergé, des RR. PP. Capucins, de tous les Ecclésiastiques de la ville et des environs, et d'une foule nombreuse de fidèles. La Messe a été célébrée par M. le Chanoine de Loche, Prévôt du Chapitre Métropolitain. On a chanté un *Dies iræ* et le Motet pour les Morts, *O salutaris Hostia sacra*, à trois parties vocales, accompagnés par M. l'Organiste de la Métropole, de la composition de M. Raymond, Profes. honoraire du Collège Royal de cette ville.

Le service funèbre sera répété dans toutes les Eglises du Diocèse dans la semaine qui suivra la publication de la Lettre Pastorale de Monseig.r l'Archevêque.

— Jeudi, 28 août dernier, a eu lieu la distribution solennelle des prix à l'École de Peinture : les principaux ouvrages des élèves étaient en exposition, et ont occupé agréablement, jusqu'à l'ouverture de la cérémonie, l'attention de la nombreuse réunion de parens, d'amateurs et de curieux qui se pressaient dans la salle.

A l'arrivée de M. le Chevalier De Montbel, Chef du Conseil de Réforme, l'orchestre a exécuté une brillante symphonie. M. le Professeur Moreau a prononcé un discours dans lequel il a fait habilement ressortir le caractère des différens âges de la peinture et de la sculpture, dans la Grèce et dans les temps modernes, ainsi que l'influence mutuelle de la civilisation sur ces arts et de ces arts sur la civilisation.

La distribution des prix et des couronnes de laurier qui les accompagnaient, a ensuite commencé aux sons de la musique, qui en a marqué tous les intermèdes. Parmi les élèves qui ont mérité des distinctions, on a remarqué avec plaisir plusieurs jeunes gens qui ont terminé depuis longtems leurs cours scolastiques, et qui, placés dans le commerce et les administrations, sacrifient le peu d'instans que leurs devoirs leur laissent de disponibles, pour venir perfectionner leurs précédentes études, sous la direction de M. Moreau. Ainsi se remplissent les vues des Autorités à qui Chambéry doit cette précieuse institution, chargée d'enseigner la peinture et le dessin, spécialement comme beaux-arts, comme arts d'imagination

« La cérémonie a été honorée de la présence de S. Exc. M. le Premier Président du Sénat, du Conseil de la Réforme, de M. l'intendant-général, de M. le Syndic de première classe, du Conseil de la ville, de M. le Général Comte de Boigne, etc. etc.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 30 août MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 27 août 1823) *portant notification d'un nouveau terme péremptoire jusqu'à toute l'année courante, accordé par S. M. aux Notaires, pour faire constater d'avoir fourni le cautionnement en rentes sur la dette publique amortissable, et d'avoir passé l'acte de soumission pour le payement de la finance annuelle, en conformité de l'Edit Royal du 23 juillet 1822.*

Pub. le 4 septembre LETTRES-PATENTES (du 19 août 1823) *par lesquelles S. M. établit de nouvelles peines pour réprimer la contrebande à main armée et par quadrilles.*

PIÉMONT.

Turin, 30 *août* S. M., dans sa sollicitude paternelle pour le bien de ses sujets, vient de donner, relativement aux militaires qui passent alternativement du service, dans le sein de leurs familles, des dispositions nouvelles qui concilient les intérêts des particuliers avec ceux du service. La publication de ces sages dispositions en fera apprécier le bienfait.

30 *Août*. Le 26 du courant, on a célébré à Gavone, avec toute la solennité que la circonstance et le lieu ont pu permettre, un service funèbre pour l'âme de S. S. le Pape PIE VII. LL. MM. et toute la Cour y ont assisté. La foule nombreuse qui s'y est rendue a pu voir, dans cette occasion, une nouvelle preuve de la grande vénération de nos Augustes Souverains envers la personne sacrée d'un Pontife si justement et si universellement regretté.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.
Du 23 au 28 *août* 1823: 93 f. Du 28 au 30 *août* 93 fr., 75 c.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Cette année étant le terme fixé pour l'affranchissement d'un certain nombre des serfs de la Livonie, y compris la province d'Oesel, on a rendu la liberté à 39,045 individus mâles et à 38,483 de l'autre sexe, total: 77,528.
— On a reçu à Constantinople, le 4 juillet, une note du Secrétaire

d'État de S. M. l'empereur de Russie, Comte de Nesselrode, au Reis-effendi, datée de Pétersbourg, du 6 (18) mai 1823. Cette note donne à espérer un prochain aplanissement de toutes les difficultés entre les deux gouvernemens.

ESPAGNE.

La Régence fait continuer la visite des prisons et fait élargir tous les individus qui n'étaient détenus que pour opinions politiques.

— Après la capitulation de Zayas et de ses troupes, les autorités de Malaga se sont embarquées, et les royalistes ont pris possession de la ville au nom de la Régence. On parle d'une insurrection dans Cadix, où le peuple aurait fermé les portes aux troupes de l'île de Léon.

— Rotten a eu, dans Barcelonne, une vive discussion avec Mina, qui a refusé, dit-on, de rentrer en campagne.

— Le général Morillo a pris le fort de Bayonne, à l'extrémité de la Galice.

— Les premières conditions demandées par la garnison de la Corogne ayant été rejetées, un nouveau parlementaire s'est présenté. Le maréchal Oudinot est convenu que la garnison de la Corogne passerait sous les ordres du général Morillo, qui stipulerait ses intérêts. Aussitôt l'occupation de la Corogne, le général Bourk y laissera un régiment et se portera à Astorga. La brigade Larochejaquelein se rend en Estramadure.

— S. A. R. le duc d'Angoulême est arrivé au Port Sainte-Marie, le 16, S. A. a convoqué les officiers en conseil de guerre, et a passé la revue des troupes. Tout est prêt pour le bombardement de Cadix, en cas de refus de soumission absolue. Le aide-de-camp du Prince, porteur d'une lettre au Roi d'Espagne, a été accueilli à Cadix avec enthousiasme.

— Le Roi Ferdinand ne doute pas de sa délivrance prochaine, il a une intention de se rendre d'abord à San-Lucar, d'où il ira à Séville par eau et de là à Madrid sans interruption.

— Algéciras a capitulé le 16.

— Morillo écrit qu'il envoie un adjudant à Madrid, pour porter à la Régence, la nouvelle de la soumission de la Corogne, qui a dû capituler le 17.

— La Régence fait restituer aux églises et aux monastères les biens qu'on leur avait enlevés. Elle a aussi déclaré nul le décret des Cortès relatif aux seigneuries.

— Tout était prêt à Cadix pour une attaque générale après l'expiration du délai fixé par S. A. R. le duc d'Angoulême. Le prince a parcouru la ligne entière de circonvallation de Cadix et de l'île.

— La station navale française de la Corogne se rend dans les eaux de Cadix.

FRANCE.

Paris, 25 août. Le 10 de ce mois, il est entré à Perpignan 251 canonniers avec leurs officiers, 38 ouvriers d'artillerie et 65 soldats du train, avec deux pièces de gros calibre et 32 chariots de projectiles, venant de l'intérieur et se rendant en Catalogne.

— Le Roi, à l'occasion de sa fête, a reçu les hommages de toute la famille royale, des grands dignitaires, du corps diplomatique, de tous les premiers corps de l'état, des généraux, commandans, etc.

— On a vu arriver à Perpignan, le 11, vingt-trois officiers de tout grade et 181 sous-officiers ou soldats, faits prisonniers à Caral par le baron d'Eroles.

— Le duc de Wellington est débarqué, le 21, à Calais; il a pris la route de Bruxelles.

— Les fêtes les plus brillantes auront lieu aujourd'hui dans la capitale, pour célébrer la Saint-Louis.

26 *Août.* S. Exc. M. le marquis Alfieri de Sostegno, ambassadeur de S. M. le Roi de Sardaigne, a complimenté le Roi, au nom du corps diplomatique, à l'occasion de la fête de Saint Louis.

— La croisière française s'est emparée du bâtiment qui déportait à Carthagène, les Alcades de Barcelonne qui demandaient un arrangement et que Rotten avait fait embarquer.

— C'est M. l'abbé Bérard qui a fait le panégyrique d'usage, de Saint Louis, en présence de l'Académie française.

30 *Août.* Une dépêche télégraphique de Bayonne, du 28 août, annonce que, le 24, le général Bourk a signé une convention d'après laquelle la Corogne doit être remise aux mêmes conditions que celles accordées au général Morillo.

— Une trombe de terre a causé les plus affreux désastres, le 26 août, dans plusieurs communes de l'arrondissement de Dreux et de Mantes.

— LL. Em. les cardinaux de Clermont-Tonnerre et de la Fare sont partis le 28 pour Rome.

— Ensuite d'un rapport de l'Académie royale de Médecine, le gouvernement a fait défendre la vente du remède du sieur Le Roy, autrement que dans les pharmacies et d'après des ordonnances expresses des médecins.

Actions de la banque de France 1592 fr. 50 c.

Cinq pour cent consolidés 93 fr. 20 c.; 92 fr. 60 c.; 93 fr.

VARIÉTÉS.

NOTICES DIVERSES.

Travaux géodésiques.

Dans la séance de la Diète fédérale de la Suisse, du 12 de ce mois, la commission d'inspection militaire a fait un rapport

sur les travaux trigonométriques exécutés l'automne dernier par M. le Capitaine d'Etat-Major Pestalutz, qui se rattachent à ceux de MM. Trechsel, Huber, Osterwald et Buchwalder, et terminent ainsi la triangulation de la plus grande moitié de la partie septentrionale de la Suisse, le reste, la partie la plus difficile, celle des Alpes et de leurs liaisons. La Diète, en témoignant sa satisfaction pour les travaux terminés, en a ordonné une nouvelle série et ouvert un crédit pour en couvrir les frais.

Une proposition de M. l'Ambassadeur d'Autriche, de lier ces travaux avec ceux qui se font en Lombardie, a été renvoyée à la Commission militaire.

Du bateau à vapeur de Genève.

Le gouvernement de Genève a pris un arrêté qui crée une Commission de surveillance du bateau à vapeur. Cette Commission devra, tous les trois mois, ou plus souvent, si les circonstances l'exigent, faire une inspection complète, afin de constater que le bâtiment a été soigneusement entretenu en état de service, et que l'appareil moteur ne présente aucune détérioration dangereuse, ni aucune probabilité d'effraction. La Commission dressera un procès verbal de chacune de ces inspections et y consignera ses observations sur la sûreté du bateau.

TRAIT remarquable de distraction.

Un riche particulier de la Chaussée-d'Antin vient de donner un exemple fort singulier de distraction : il rentrait chez lui au sortir de la Bourse ; tout préoccupé, il monte l'escalier, trouve les portes toutes ouvertes, traverse l'antichambre et pénètre sans obstacle jusqu'à la salle à manger, où il aperçoit son couvert mis, ainsi que celui de Madame, et l'argenterie éparse sur la table, à la merci du premier qui serait entré comme lui avec d'autres intentions : « Les marauds, grommelle-t-il entre ses dents ; toutes les portes ouvertes ! Mon argenterie au pillage ! Où diable sont-ils ? On pourrait emporter toute la maison. » Ces derniers mots lui inspirèrent l'idée soudaine de

tirer de cette circonstance une leçon pour ses gens, et de leur donner une bonne alerte. Aussitôt dit, aussitôt fait: notre distrait, sans en chercher davantage, fait main basse sur l'argenterie, en emplit ses poches. Dans ce moment la porte du fond s'ouvre, un monsieur et une dame s'avancent, et voyant un particulier occupé à ramasser l'argenterie, se mettent à crier de toutes leurs forces, au voleur! Toute la maison est aussitôt sur pied; les domestiques se précipitent sur notre distrait, qui ouvre de grands yeux et reconnoît alors sa méprise. Il s'étant trompé d'étage, et avait été abusé par une similitude de circonstances. On peut juger de sa confusion; mais comme son honorable caractère était généralement connu, ses voisins et ses amis n'ont trouvé autre chose, dans cette distraction bien conditionnée, qu'un sujet fécond de plaisanterie et de gaîté.

Au Rédacteur du Journal de Savoie.

MONSIEUR,

J'ai eu un instant entre les mains la médaille dont fait mention le N.° 32 du Journal de Savoie. Elle était en or, du poids d'environ un louis neuf, bien nette et bien conservée. A la face était la tête d'une jolie femme, avec cette légende *Faustina Augusta*. On voyait au revers la figure d'un homme assis sur un fauteuil, penché à sa droite et tenant sur ses genoux, avec les deux mains, un vase à ventre large, qu'il faisant aussi pencher à sa droite, pour en faire couler un liquide. *Esculape*, sous la figure d'un serpent, se redressait à côté pour goûter du liquide qui sortait du vase. Sa légende portoit ces mots: *Saluti Augustæ*. La date, an de Rome, se trouvait à l'exergue; on ne se la rappelle pas précisément.

Le particulier qui a vendu cette médaille, étant de la commune de Montagny, mandement de Bozel, il a dit l'avoir trouvée en piochant la terre: celui qui l'a achetée, l'a envoyée à Paris pour cadeau.

J'ai l'honneur etc.

L'un de vos Abonnés.

N. B. Il paraît, d'après le contenu de cette lettre, que la médaille dont il s'agit, serait en effet un monument relatif aux Eaux de la Perrière. En conséquence, nous croirions convenable que l'on fit les recherches nécessaires pour découvrir le propriétaire actuel de cette médaille. Dans le cas où il ne voudrait pas s'en départir, on tâcherait du moins d'en obtenir une empreinte exacte, ce qu'il est très-facile de faire exécuter à Paris. Cette médaille est d'un faible intérêt dans l'étranger; mais elle en acquiert un particulier pour le pays, comme monument local, et comme attestant l'ancienneté de la source minérale à laquelle elle se rapporte et les propriétés médicinales de ses eaux.

AVIS. — *Mule perdue.*

On a perdu, à la foire de Saint Félix, une mule de deux ans et demi, poil noir, museau blanc, des marques blanchâtres sur les cuisses, jambes sèches, ferrée à neuf. MM les Syndics et MM. les Curés qui en auraient connaissance, sont priés de vouloir bien en donner avis à M. le Curé de Cessens, Mandement de la Biolle, où à M. Jacdet, Marchand drapier, rue Croix-D'or à Chambery On récompensera ceux qui procureront la restitution de cette mule et on payera tous les frais qu'elle aura pu occasionner.

CHARADE.

Mon tout et mon premier sont tous les deux à craindre;
Et mon dernier hélas! est plus souvent à plaindre.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *crâne*, où l'on trouve *âne*.

Marchés de Chambéry des 26, 28 et 30 août 1823.

	Le Verger.			Le [illegible]	
Bled.	f.	c.		f.	c.
Froment, *Prix.*	13	76	—	16	94
Seigle	6	50	—	11	[illegible]
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	6	00	—	5	56
Pain, 1re qualité, le kilogr.				0	29
Viande, *idem*, *idem*.				0	60

(1) Rapport des 3 [illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 37.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 12 *Septembre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 *septembre*. En exécution du vœu célèbre de Victor-Amédée II, relatif à l'heureuse délivrance de sa capitale, lors du siège de 1706, la procession générale du Saint-Sacrement a eu lieu dans cette ville avec la même solennité que les années précédentes, lundi 8 du courant. Le Saint-Sacrement était immédiatement suivi de Monseig.r l'Archevêque et de Monseigneur de la Palme. Le Sénat, MM. les Nobles Syndics, les quatre Paroisses avec leurs confréries des deux sexes, y ont assisté comme à l'ordinaire. Les troupes de la garnison ont fait la parade et ont salué le Saint-Sacrement par des décharges de mousqueterie.

— Dans notre N.° 41 de l'année dernière, nous avons rapporté la cérémonie qui eut lieu pour la pose de la première pierre de l'église des Pères Capucins de cette ville. Cette pierre fut posée, le 7 mars 1822, par M. le Général Comte de Boigne, dont la noble générosité avait fait les frais pour l'érection de cette église. Aujourd'hui, cette église est construite et entièrement achevée. [illegible] on admire l'élégance et la belle simplicité. Le chœur des Religieux et la Sacristie sont également d'une [illegible] et d'une propreté remarquables. La dédicace de cette église a été faite mardi, 9 du courant, par Monseigneur l'Evêque de la Palme, assisté de M. le Grand-Vicaire Favre, de MM. les Chanoines [illegible] et Pillet, du R. P. Eugène, Commissaire Provincial des Capucins, de plusieurs autres Religieux de sa Maison et de divers Ecclésiastiques. Cette cérémonie a commencé à huit heures du matin. Ayant été terminée à dix heures, les portes de l'église ont été ouvertes au public. Monseigneur de la Palme a célébré la messe, à laquelle ont assisté M. le Général Comte de Boigne, fondateur de l'église, M. le Comte Charles de Boigne, son fils, M.me la Comtesse de Boigne, née de Menthon, M. le Comte Galet et M. le Chevalier Le Juge, tous Intendants généraux, plusieurs [illegible] et un grand nombre de fidèles.

Les détails que nous donnons aujourd'hui sur les obsèques du Souverain Pontife ne nous laissent pas assez d'espace pour la description d'une cérémonie assez rare pour intéresser nos lecteurs. Nous y reviendrons dans un autre Numéro.

EAUX THERMALES D'AIX EN SAVOIE.

La réputation des Eaux d'Aix, si justement établie depuis un temps immémorial, leurs propriétés médicinales connues de toute l'Europe, et le grand nombre de cures merveilleuses qu'elles ont opérées de tout temps rendent désormais tout éloge [illegible] ces eaux absolument superflu.

Quoique, cette année, les variations de température aient un peu contrarié l'usage des eaux, dans le commencement de la saison, les habitans d'Aix n'ont point perdu [illegible] le fruit du zèle qu'ils mettent chaque année à multiplier les moyens de faire jouir les étrangers de tous les avantages que la nature leur offre dans cet [illegible], soit pour la commodité des logemens, soit pour faciliter l'emploi des eaux et de tous les moyens curatifs appropriés à la situation [illegible] Le [illegible] au mois d'août, plus de quatre cents personnes étaient venues rendre hommage à ces présens salutaires et y chercher du soulagement aux maux inséparables de l'humanité. Indépendamment de la beauté [illegible] et des promenades magnifiques [illegible], qu'[illegible] les habitans n'ont rien [illegible] pour procurer aux étrangers de [illegible] agrémens et variété leurs jouissances. Tel est le [illegible] qu'ils [illegible] désormais par le [illegible] d'une jolie salle de spectacle, qui [illegible] tenir environ quatre cents personnes. D'un autre côté, le [illegible] offert, pour servir de [illegible] réunion, un superbe salon dans le [illegible] édifice qu'il vient de faire construire en [illegible]

Le nombre des [illegible] qui sont encore à Aix, parmi lesquels se trouvent des étrangers de la [illegible] haute distinction, quoique la saison soit très-avancée, est d'un [illegible] peut [illegible] le [illegible] les habitans [illegible] de plus en plus [illegible] les dispositions les plus propres à faire [illegible] étrangers, et que rien [illegible] à leurs soins ingénieux pour concourir à [illegible] constant de leur [illegible]

PIÉMONT.

Turin, 6 septembre. Nous attendions [illegible] avec une impatience égale à notre dévouement, LL. MM. nos augustes Souverains, [illegible] de Gênes.

— S. Em. le Cardinal [illegible] vient de partir pour le [illegible] est passé [illegible] se rendant à sa destination.

Cours des [illegible] générale de la Dette Publique.

Cinq pour cent, [illegible], à dater du 1.er avril 1814.

Du 4 au 6 septembre 8a3? 93 l., 50 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE.

Le général Zayas avait [illegible] lorsque les Cortès [illegible] pour [illegible] la foudre prête à éclater sur eux.

— Lorsque les Cortès eurent appris la soumission de Ballesteros, ils [illegible] nommer la [illegible] de Cadix en honneur de l'invincible Ballesteros, [illegible] *l'armée du général [illegible]*

— La Régence a ordonné à toutes les [illegible] à Madrid de rejoindre leurs corps ou de se rendre dans leurs foyers, pour y attendre les ordres du [illegible].

— On apprend de Cadix que le Prince généralissime, qui brave tous les dangers, a voulu se trouver au milieu [illegible] pour l'ouverture de [illegible] Les cinq jours accordés par le Prince, pour une réponse des [illegible] cent [illegible], on s'attendait à l'attaque générale pour le jour de la Saint-Louis.

— Les troupes royalistes sont entrées à la Corogne le [illegible] au matin. Il y [illegible] garnison, une nombreuse artillerie, des munitions et des [illegible] de toute espèce.

— La garnison d'Algésiras, retirée [illegible], a été forcée de mettre [illegible] armes. On a trouvé dans l'île 25 pièces de gros calibre.

— La fête de Saint-Louis a été célébrée à Madrid par une course de [illegible]. M. l'ambassadeur de France a fait célébrer une grand'Messe, où [illegible] Nonce a officié. Les ministres d'Autriche, de Russie, de Prusse [illegible] de Sardaigne y ont assisté.

— [illegible], il est descendu, le 17, à Malaga, où il est venu [illegible] le commandement [illegible]. Il a reçu un accueil très-froid, même de la part des troupes.

— On écrit du port de Sainte-Marie, [illegible] août, que tout est disposé pour [illegible] du Trocadéro [illegible] *Angoulême* et [illegible] sont [illegible]. Il paraît que l'attaque générale est renvoyée au 28. Les forces [illegible] devant Cadix augmentent à chaque instant. On calcule que plus de [illegible] bouches à feu, tant de la flotte que des batteries de terre, agiront à [illegible] contre Cadix.

— Le siége de Pampelune doit commencer, dit-on, avant le 5 septembre.

FRANCE.

Paris, 5 *septembre*. On remarque que les constitutionnels n'ont plus en [illegible] que les troupes de M[illegible] et de [illegible] en Catalogne, et [illegible] les [illegible] et de l'Empecinado, en Estramadure.

[illegible] L'Empereur de Russie a dû partir de sa capitale le 15 (27) [illegible] sa grande tournée [illegible]. Son absence sera d'environ deux mois.

— Il y a, dans le sacré collége, trois cardinaux français, deux allemands, [illegible] portugais, et tous les autres sont italiens.

[illegible] On [illegible] que les troupes [illegible] refoulées sur [illegible] Les [illegible] de la marine royale ont [illegible] Saint-Sébastien, qui cherchait à faire voile [illegible] Angleterre.

— On [illegible] à Constantinople, le 25 août, que la paix était conclue [illegible].

[illegible] la banque de France: 1595 fr.; 1590 fr.

[illegible] pour cent consolidés 92 fr. [illegible] c.; 92 fr. 70 c.

DÉTAILS *relatifs au cérémonial pratiqué après la mort du Saint-Père* **PIE VII.**

Lorsque S. Em. le Cardinal Pacca, Camerlingue, eut appris la mort du Souverain Pontife, il rassembla aussitôt le tribunal de la Chambre Apostolique, et à la 15.e heure du 20 août il se rendit, avec ce tribunal, au palais apostolique du Quirinal. Entré dans la chambre où avait expiré S. S., il se prosterna à terre, pria pour l'auguste défunt, et lui jeta de l'eau bénite. Il s'approcha ensuite pour reconnaître le corps du Souverain Pontife, pendant que deux valets de chambre lui découvraient le visage. La reconnaissance étant faite, S. Em. retourna au pied du lit, et reçut de Monseig.r le Maître de Chambre, l'anneau du pêcheur. L'acte de cette reconnaissance fut lu immédiatement par le Notaire Secrétaire de Chambre, le genou en terre.

La Chambre Apostolique ayant repris le chemin de son palais, elle fut accompagnée par la garde suisse et reçut les honneurs supérieurs, de tous les postes militaires.

S. Em. étant retournée dans son propre palais, on assigna par le sort, à Monseig.rs les Clercs de Chambre, les diverses fonctions qu'ils avaient à remplir dans le palais apostolique, pendant le tems que le corps du S. P. devait y rester.

Pendant ce tems, S. Em ayant informé le Sénat de la mort de S. S., la grande cloche du Capitole et toutes les autres cloches de la ville, en vertu des ordres de S. Em. le Cardinal Vicaire, annonçaient au peuple romain la perte du Chef suprême de l'Eglise.

Alors, le Sénat rassembla la milice Capitoline, convoqua les présidens de police des quartiers de Campitelli et de Ponte, faisant les fonctions des anciens chefs de quartiers, et manda le colonel de la milice à la prison neuve et à celle du Capitole, pour élargir les prisonniers détenus pour de légers délits.

Le soir du même jour, S. Em. le Cardinal de la Somaglia, doyen du Sacré Collége, réunit auprès de lui une Congrégation de Em.mes Chefs d'ordre présens à la Cour. Avec S. Em. le Cardinal Camerlingue (qui, pendant la vacance du Saint-Siége, intervient à toutes les Congrégations), se réunirent LL. EEm. les Cardinaux Fesch, de l'ordre des Prêtres, Consalvi, de celui des Diacres, et M.gr Mazio, Secrétaire du Sacré College.

Les Pères Pénitenciers de la Basilique du Vatican restèrent auprès du corps du Souverain Pontife, récitant les prières d'usage, commencées dès le moment du décès.

Dans la matinée du 21, après les 24 heures révolues depuis la mort, le corps fut embaumé, vêtu d'une soutane blanche, avec l'aumusse rouge, et exposé après midi sur un lit surmonté d'un baldaquin, de couleur rouge, dans une des chambres du palais Quirinal. Quatre cierges allumés brûlaient aux angles, et quatre gardes nobles restaient auprès. On permit d'entrer dans cette salle, au peuple empressé de payer un dernier tribut d'attachement à son Souverain Pasteur, et de lui rendre le triste hommage de ses regrets.

Le matin du même jour, s'était rassemblée au palais Quirinal, une Congrégation extraordinaire de tous les Cardinaux qui se trouvaient à Rome, et de Monseig.r Mazio, Secrétaire du Sacré Collége.

Cette Congrégation a décidé, à la presque unanimité, que le Conclave se tiendrait dans le même palais apostolique.

Le 22, le corps du Saint-Père continua d'être exposé comme les jours précédens. Après les 24 heures, l'urne funéraire contenant ses entrailles fut portée dans un carrosse, qui, accompagné du Caudataire et de deux palefreniers, qui portaient des torches ardentes, se rendit à l'église paroissiale des SS. Vincent et Anastase, à Trevi. Le Curé, environné des Pères Clercs Mineurs, reçut ce précieux dépôt, à la porte du temple, et le porta dans l'église, où l'on fit l'absoute accoutumée.

A une heure de nuit, se fit le transport du corps, du Quirinal au Vatican. Le convoi funèbre était disposé de la manière suivante :

Deux valets de chambre, avec des flambeaux ;

Quatre trompettes des Chevau-légers, suivis d'un détachement de cette arme, commandé par un officier ;

Deux trompettes de la garde noble ;

Un cadet avec quatre gardes nobles ;

La compagnie des gardes suisses, avec le drapeau déployé, et son capitaine à cheval ;

Un maître de cérémonie à cheval.

Une litière couverte de drap cramoisi garni de crépines d'or, ouverte sur tous côtés, portée par deux mules richement caparaçonnées. Dans cette litière était le corps de l'auguste défunt,

en soutane blanche, avec aumusse, chapeau ordinaire et souliers rouges avec une croix brodée en or;

Autour de la litière, douze Pères Pénitenciers de Saint-Pierre à [illegible] flambeaux, priant à voix basse,

Sur les côtés, deux files de gardes nobles à pied, et plus en dehors, deux autres files de gardes suisses, l'épée nue sur l'épaule;

A droite et à gauche du capitaine de la garde suisse, les quatre coins de la litière, étaient quatorze palefreniers de chaque cour [illegible] rouge, avec manteau violet et des torches à [illegible]

Immédiatement après la litière, les deux compagnies de la garde noble, avec leur capitaine en tête,

Le Maître écuyer à cheval,

Sept canons avec leurs caissons, et les artilleurs tenant la mèche allumée;

Un détachement de la compagnie choisie des hussards civiques,

Enfin, quatre trompettes des Carabiniers, suivis d'un détachement du même corps, commandé par un officier.

Le convoi descendit du Quirinal par la rue Papale, par le Pont Saint-Ange et le Bourg Neuf, qui étoient garnis de troupes, et arriva sous le Portique de Saint-Pierre, [illegible] de la statue de Constantin. Là, quatre Pères Pénitenciers de Saint-Pierre enlevèrent le corps de la litière, et l'ayant mis dans [illegible], le portèrent dans la Chapelle Sixtine, où l'ayant revêtu pontificalement, avec tous les insignes de sa suprême dignité, ils le placèrent sur un lit élevé, entouré de flambeaux [illegible]

Les mêmes Pères Pénitenciers continuèrent toute la nuit leurs prières auprès du corps, confié à la garde d'un détachement des gardes.

Il n'est pas nécessaire de dire quelle foule immense de peuple [illegible] touchante et triste cérémonie, et que [illegible] cessé de [illegible] sur la perte de son [illegible] Pontife et de son Souverain [illegible]

Dans la matinée du 25, vingt-huit Cardinaux se sont rendus au palais du Vatican, pour former la première Congrégation. Après la lecture des Constitutions des divers Pontifes, chaque Cardinal a prêté individuellement le serment de les observer. Ensuite le Préfet des Cérémonies a lu le [illegible] pontifical, selon l'usage. Le Sous-dataire a consigné la cassette [illegible]

[illegible] scellée, et le Cardinal secrétaire des Brefs, a pa[illegible] [illegible] Brefs. La Congrégation a [illegible] de Rome. [illegible] pour faire l'oraison funèbre du [illegible], Monseig.r [illegible], Archevêque de [illegible].

[illegible], les Cardinaux de la création du défunt se sont rendus à la Chapelle Sixtine, ainsi que le Clergé du Vatican, pour [illegible] absoute. Après quoi, le corps a été transféré à St. Pierre, dans le cercueil porté par [illegible] Chapelains du Vatican; [illegible] soutenaient le drap [illegible]. Le [illegible] dans la Basilique, et, après [illegible], le corps [illegible] chapelle du Saint-Sacrement, où un nombre [illegible] sont venus de nouveau lui baiser les pieds.

Le soir du même jour, a eu lieu une assemblée des Cardinaux auprès du cardinal doyen.

Le [illegible] ont commencé les neuf jours des funérailles. Après la [illegible] les Cardinaux ont tenu la [illegible] Congrégation [illegible] les Magistrats [illegible] des [illegible], et on s'en a [illegible] le rapport sur [illegible] avant [illegible] construction du Conclave.

Le [illegible], on a transporté [illegible] le monument [illegible] Congrégation [illegible] Basilique, [illegible] du Pape Pie VI, qui étoit [illegible] près du [illegible] où est le vestiaire des chanoines.

Le [illegible], a été [illegible] des [illegible]. Et [illegible] congrégation générale, a été élu le confesseur du Conclave.

Le [illegible], comme il [illegible] et le Clergé de Saint Pierre s'étant rendus [illegible] la chapelle du Saint-Sacrement, pendant que les [illegible] Miserere, les Cardinaux s'y sont [illegible] Archiprêtre [illegible] le corps [illegible] à renfermer le corps, placé dans [illegible] de [illegible] et de [illegible]. Le corps étoit [illegible] aube, [illegible] et [illegible] rouges, [illegible] mitre de [illegible]. Le visage a été couvert d'un [illegible] blanc, et un autre grand voile blanc a recouvert [illegible] corps. Le Majordome lui a mis aux pieds une bourse [illegible], contenant trois autres [illegible], [illegible] les médailles d'or, dans une seconde, celles d'argent,

et dans l'autre, celles de bronze, représentant, avec l'effigie de l'auguste défunt, les traits les plus remarquables de son pontificat et de son règne. Le tout ayant été couvert d'un drap de soie rouge et enveloppé dans le grand drap dont il est parlé ci-dessus, on a ajouté dans la caisse, les Mémoires du défunt renfermés dans un tube, et la caisse a été fermée. Il a été dressé acte de tous ces détails par l'un des secrétaires de la Chambre, par le notaire du majordome et par le chancelier du Chapitre.

Cette première caisse a été renfermée dans une autre de plomb, sur laquelle étaient gravées les armoiries du défunt, ainsi que son nom et les dates de sa vie, de son règne et de sa mort. Cette caisse, scellée de quatre sceaux (du cardinal Camerlingue, de l'Archiprêtre du Vatican, du Majordome et du Chapitre), a été renfermée dans une troisième de bois, et placée dans la niche dont il est fait mention plus haut, jusqu'à l'érection d'un monument convenable, ou jusqu'à la mort du nouveau Pape.

Le 26, a été célébrée la troisième messe des funérailles, et la quatrième Congrégation générale a nommé les médecins et le chirurgien du Conclave.

Chacun des jours suivans a eu lieu l'une des neuf messes funèbres; la 7.e a été célébrée le 29. Les Congrégations générales ont continué à s'occuper des dispositions relatives au Conclave. Elles ont reçu les condoléances des Cours d'Autriche, de France et d'Espagne, sur la mort du Souverain Pontife, par l'organe des ambassadeurs de ces puissances.

Les Cardinaux absens continuent d'arriver à Rome.

AVIS.

On demande un [illegible] qui, après son apprentissage, ait exercé plusieurs années son état. S'adresser verbalement ou par écrit à M. le Baron d'A[illegible] à Chambery, ou au Pont de Beauvoisin.

Marchés de Chambery des 2, 4 et 6 septembre 1823.

	Au Minimum. f.	c.		Au Maximum. f.	c.
Blés.					
Froment, Prix	13	53	—	16	66
Seigle	8	[illegible]	—	10	[illegible]
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	8	00	—	5	[illegible]
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	38
Viande, [illegible]				0	[illegible]

(1) Rapport à l'hectolitre [illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. R. [illegible], rue du Sénat.

An 1823. (N.° 38.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Septembre.

Intérieur.

Chambéry, 18 *septembre*. Entre les nombreuses promotions que S. M. a daigné faire dans plusieurs corps de l'armée royale, nous citerons en particulier les suivantes:

M. le Chevalier J. P. Isidore de la Fléchère, lieutenant-colonel de la Brigade de Savoie, est nommé Commandant de ce régiment. M. de Salins, Major dans la Brigade de Savoie, est nommé lieutenant-colonel du même corps. M. le Major-Général Marquis de Faverges, Commandant de la Brigade de [illegible], est nommé Commandant [illegible] de la [illegible] Division. M. le Comte Rodolphe de Maistre est chargé de remplacer M. le Marquis de Faverges pendant son absence, et d'exercer, en même tems, le commandement de la citadelle.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie:

Du Mont-du-Chat, ... *Septembre* 1823.

Monsieur,

Une preuve incontestable, dont je viens d'être témoin oculaire, que la route du Mont-du-Chat, où des ouvriers mineurs et maçons travaillent avec activité, en ce moment, ne peut manquer d'être aussi agréable qu'utile aux voyageurs, me détermine à vous prier de faire mention dans votre Journal du fait suivant:

M. le Major du Génie, Inspecteur des Ponts et Chaussées, est venu visiter, hier, les travaux; il était accompagné de quatre messieurs et de quatre dames d'une haute naissance. Ces dames, après avoir vu l'explosion de plusieurs mines, ont parcouru les premières toute la partie de cette route où l'on travaille, et après avoir franchi, avec un courage vraiment remarquable, les endroits les plus scabreux, où des blocs énormes s'étaient écroulés par l'effet des mines, elles n'ont montré qu'une pleine et entière satisfaction, qui ne peut être attribuée qu'à l'impression qu'avait laissée dans leur âme la beauté des sites pittoresques, variés et sans cesse renouvelés à la vue des [illegible] ingénieusement contournées que l'on parcourt successivement

Cet effet sera le même sur tous les voyageurs, qui, outre la commodité du trajet, sur une montagne qui ne présentait qu'un passage presque impraticable, y trouveront des jouissances inattendues qui les charmeront à chaque pas, et qui leur feront oublier le temps qu'ils mettront à la traverser.

J'ai l'honneur, etc.

L'Inspecteur associé de l'adjud.re,
F. DE MOYER, [illegible]

— M. le docteur Paccard, qui le premier est parvenu au sommet du Mont-Blanc en 1786, nous fait part d'une nouvelle ascension qui a eu lieu le 4 du courant par M. Jackson, anglais, et trois guides. Le froid était si vif, que l'un d'eux, malgré des gants de laine, a eu le bout des doigts gelé. Nous donnerons quelques détails au sujet de cette ascension dans le N.° prochain.

Monétier-Mornex, 8 septembre. La commune de Monétier-Mornex, dans la province de Carouge, vient de confier à une inscription sur le marbre le soin de perpétuer le touchant souvenir des nombreux bienfaits dont elle a été comblée par notre auguste Monarque, lors du malheureux incendie qui, en mars 1822, a consumé la majeure partie du village de Mornex. Cette inscription, placée sur la porte principale du presbytère, qui se reconstruit en entier aux frais du Gouvernement, repose sur une boîte en plomb dans laquelle est déposé le procès-verbal qui renferme tous les [illegible] maux que la main bienfaisante du Gouvernement a si généreusement réparés.

L'inauguration de ce monument et la reconnaissance de ses habitans a donné lieu à une fête champêtre que Madame Roget de Cholex a daigné honorer de sa présence. Tous les habitans de la commune ont rivalisé de zèle pour bien démontrer à la digne épouse de S. Exc. le Ministre de quels sentimens ils étaient pénétrés envers lui, pour la tendre sollicitude qu'il a mise à leur procurer les abondans secours qu'ils ont reçus de la munificence royale.

Le dépôt du procès-verbal a été précédé de la cérémonie religieuse de la Bénédiction du Saint-Sacrement et d'un discours plein d'onction, dans lequel M. le Curé s'est rendu l'organe des sentimens qui animeront à jamais l'heureuse population de sa commune.

PIÉMONT.

Turin, 13 septembre. LL. MM. et S. A. R. M.me la Duchesse de Chablais, de retour de Govone, après avoir dîné à Moncalier avec les augustes personnes qui y résident, sont arrivées ici, le 6 du courant, à entre huit [illegible] soir. Elles ont reçu, à leur arrivée, les hommages des premiers dignitaires de l'État et de tous les Officiers de Cour, empressés de jouir de leur présence et de les féliciter sur leur heureux retour.

— A l'occasion de la solennité du 8 septembre, LL. MM., selon l'usage accoutumé, se sont rendues à Superga, pour assister à la messe et à la procession.

Cours des Effets publics sur le Registre général de la Dette Publique.

Cinq pour cent, rentes rachetables, à dater du 1.er avril 1823.

Du 9 au 11 *septembre* 1823, 93 l. 5 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ESPAGNE.

Le 28 août, un vaisseau anglais, venant de Gibraltar, entrant dans la rade de [illegible], a tiré [illegible] coups de canon de salut, et s'est rangé parmi la flotte [illegible]. Le capitaine et un commissaire anglais ont débarqué et ont [illegible] leurs hommages au Prince généralissime. On a [illegible] que le [illegible] était le secrétaire de sir William A'Court, porteur d'une dépêche [illegible]. On ajoute que le Prince a répondu que le terme donné aux assiégés était expiré, [illegible] s'en rapportant à la valeur de l'armée française pour la délivrance du Roi Ferdinand.

— M. le contre-amiral Hamelin s'étant retiré pour raison de santé, le commandement de l'escadre devant Cadix a été remis provisoirement à M. le contre-amiral Des Rotours.

— M. le Maréchal Moncey a dressé [illegible] état des nombreux militaires de toutes armes qui se sont distingués dans l'affaire de Tarragone.

— La régence a créé, pour réorganiser [illegible] l'armée, un conseil militaire, dont le général Castanos est nommé président.

— Le 3 septembre, le Maréchal Lauriston a fait attaquer les faubourgs de Pampelune, ceux de la Madelaine et de Rocha Appila ont été enlevés, les troupes françaises s'y sont établies.

— Le général Bonnemains et le général [illegible], le général Loverdo marchent [illegible]. Le bruit a couru que Riego [illegible] pour se rendre en [illegible].

— A la suite du mouvement du général [illegible], contre les troupes sorties [illegible], ces [illegible] ont capitulé : deux généraux, quatre colonels, six lieutenants-colonels, 140 officiers et [illegible] soldats se sont rendus prisonniers. On [illegible] un drapeau, des armes et une caisse contenant 29 mille livres.

— Dans la prise du Trocadero, qui a eu lieu le 31 août, à deux heures du matin, le Prince a [illegible] constamment au milieu du feu. Les troupes ont [illegible] la coupure avec de l'eau jusqu'à la poitrine, et [illegible] cartouches sur [illegible], tout s'est presque passé à la baïonnette. Le prince de Carignan s'est [illegible] avec le premier peloton des grenadiers, il y a laissé une [illegible]. Comme il [illegible] une redoute, où il courait le plus grand [illegible], un grenadier le [illegible] par son habit, en lui disant : *Monseigneur, [illegible]* — *Camarade*, répondit le Prince, *je suis volontaire* [illegible] à [illegible]. C'est lui qui a servi la première pièce [illegible]. Les Français ont eu 30 hommes [illegible] et [illegible] blessés; [illegible] a perdu [illegible] hommes et [illegible] prisonniers. Les forts Louis et [illegible] ont été abandonnés par l'ennemi. L'attaque a immédiatement commencé contre la [illegible].

FRANCE.

Paris, 9 septembre. Une dépêche télégraphique de Bayonne, datée du [illegible] Sainte-Marie, 31 août, annonce qu'à onze heures trois quarts, [illegible] a été enlevé avec la plus grande vigueur, sous les yeux du

S. A. R. le duc d'Angoulême. L'ennemi a eu 150 hommes tués, et 550 blessés; on lui a fait 1200 prisonniers et pris plus de 50 pièces de canon. Les nouvelles antérieures avaient annoncé que, le 30, pendant le feu très-vif qui avait eu lieu, à la pointe du jour, le prince s'était constamment tenu à la batterie dite d'Angoulême, que les boulets tombaient au delà de lui, et qu'un voltigeur avait été tué près de sa personne.

— On a remarqué que le conclave le plus long a été celui de 1750, qui a élu Benoît XIV; il a duré six mois entiers. Le plus court a été celui de 1721, qui a duré 40 jours.

11 *Septembre.* Le duc de Wellington, après avoir inspecté les nouvelles places méridionales des Pays-Bas et les fortifications de Coblentz, sur le Rhin, s'est embarqué à Calais, le 2 du courant, pour retourner en Angleterre.

— La nouvelle de la paix entre la Porte et la Perse paraît se confirmer. La peste continue ses ravages dans les villes d'Arta et de Janina.

13 *Septembre.* S. A. R. le duc d'Angoulême, à l'occasion de la prise du Trocadero, a dit que l'ardeur, l'intelligence et l'intrépidité dont il a été témoin, ont réalisé à ses yeux tous les prodiges des armées françaises dans les guerres précédentes. « *Notre Prince est-il content?* ont crié les soldats. — » Mes amis, je sens tout le bonheur de commander à des braves » comme vous. »

— M. le Major-Général de l'armée fait un bel éloge de la valeur du Prince de Carignan.

— Le bruit se répand que les Cortès ont fait de nouvelles propositions.

— La paix entre la Turquie et la Perse est confirmée.

Actions de la banque de France : 1590 fr.

Cinq pour cent consolidés 90 fr. 30 c.; 90 fr., 60 c., 90 fr., 65 c.

SUITE des détails relatifs aux funérailles de PIE VII *et à l'ouverture du Conclave.*

Le 30 août, 9.ᵉ jour des funérailles, a été célébrée une messe pontificale, dans le chœur de la Basilique du Vatican, en l'assistance de tous les Cardinaux. La messe a été suivie de cinq absoutes solennelles. Dans la 8.ᵉ Congrégation générale, on a fait, par le sort, la distribution des cellules du Conclave. Deux Cardinaux ont été députés pour l'approbation des Conclavistes et le choix des barbiers.

Le Catafalque, dirigé par l'architecte M. Valadier, a été érigé au milieu du temple du Vatican. Sur un grand soubassement rectangulaire, environné de nombreux gradins, s'en élevait un autre de même forme, portant un vaste piédestal rond sur lequel était érigé un temple en forme de rotonde, d'ordre ionique

que, surmonté de la statue de la Religion et environné des quatre Vertus cardinales. Quatre candelabres, de forme antique, étaient placés aux angles du premier soubassement. Les espaces compris entre ces chandeliers, étaient occupés par quatre bas reliefs peints, représentant respectivement le rétablissement des Jésuites, la restitution des cinq provinces de l'Etat Ecclésiastique, la rentrée de Pie VII dans la Capitale du monde chrétien, et les entreprises de ce Pontife en faveur des beaux-arts.

Sur le second soubassement était l'urne cinéraire, avec les insignes du Souverain Pontificat, plus haut, quatre inscriptions composées par M. Jérome Amati. Les vases, les statues et tous les ornemens étaient peints à la maniere de la sculpture, en marbre blanc veiné.

Ce magnifique monument étoit éclairé par une quantité innombrable de cierges. Sa hauteur était de 120 palmes, et sa largeur, à la base, de 105 palmes.

Le 31 août, a été célébrée la 8.e messe funèbre, dans le chœur des Chanoines, et les cinq absoutes ont été faites autour du catafalque.

Après la cérémonie, a eu lieu la 9.e Congrégation générale, pour la nomination des députés chargés de veiller à la propreté et à la clôture du Conclave.

Le 1.er septembre, dernier jour des funérailles, messe pontificale dans la Basilique du Vatican, oraison funèbre du défunt, en latin, par Mgr l'archevêque de Corfou, les cinq dernieres absoutes solennelles autour du catafalque, dixième Congrégation générale, où les Cardinaux non-sacrés ont produit le bref qui leur donne voix au Conclave.

Le 2 septembre, réunion des Cardinaux dans la chapelle du chœur de la Basilique du Vatican, et messe du Saint-Esprit; discours latin de Mgr Testa, *De eligendo Summo Pontifice*, réunion des Cardinaux dans l'église de Saint-Sylvestre, intonation du *Veni Creator*.

Après la 1.re strophe, les Cardinaux se sont rendus au palais Quirinal, où était préparé le Conclave. Arrivés à la chapelle Pauline, le *Veni Creator* a été achevé. Le Doyen du sacré Collège a fait un discours pour exhorter LL. EE.mes à procéder avec soin au choix d'un Souverain Pontife. On a lu de nouveau les bulles relatives à l'élection, et le serment de les observer a été prêté par les Cardinaux, par tous les fonctionnaires du Con-

clave, par les Patriarches, les Prélats, les Auditeurs, etc. etc. Le serment d'obéissance a été prêté par les Chefs de quartiers et par le commandant des troupes.

Les Cardinaux enfermés dans leurs cellules, ont reçu les hommages du Corps diplomatique, des Prélats, de la Noblesse et. Après les [illegible] d'usage, donnés par [illegible], et à trois heures de nuit, [illegible] sont sortis du Conclave, qui a été [illegible], en présence des Cardinaux Chefs d'ordre et du Maréchal gardien du Conclave (le prince Chigi). Le nombre des Cardinaux entrés ce jour-là au Conclave, était de trente-quatre, dont cinq de l'ordre des Evêques, vingt et un de l'ordre des prêtres, et huit de celui des diacres.

Dans la [illegible] Congrégation générale, les Ministres de Russie, de Sardaigne, des Deux Siciles, de Hanovre, ont exprimé au sacré Collège les condoléances et les regrets de leurs Cours respectives sur la mort du vénérable Chef de l'Eglise.

Au Rédacteur du Journal de Savoie.

MONSIEUR,

Nous avons fait, dans notre précédente lettre, une très ample part aux inconvéniens du lignite [illegible] en attendant le cas où nous devons espérer de voir ce combustible employé [illegible] plus agréable et répondra aux sollicitudes de M.r De M.***

Le lignite est [illegible] deux fois à la fabrique de savon [illegible] sous les chaudières, dont la température est [illegible] degrés, [illegible] des faits que l'on peut [illegible], et d'où nous concluons les usages [illegible] ce fossile est destiné dans les [illegible] droits (1) où on l'exploite.

Chauffage des Chaudières.

Ch[illegible] (1) possède un grand nombre d'ateliers qui pourraient

---

(1) [illegible] une exagération, et nous ajouterons que cette lignite est de la meilleure qualité.

[illegible] le lignite sous les chaudieres. Nous en citerons quelques-uns.

L'établissement des bains publics se présente le premier à [illegible]. Il est alimenté par deux réservoirs, un d'eau froide, [illegible] d'eau chaude. Ce dernier, qui est placé sur un assez [illegible] fourneau, [illegible] une grande économie, si l'on [illegible] le [illegible] (en [illegible] toutefois [illegible] les grilles et le cendrier), entre autres avantages, [illegible] y trouveraient celui d'être moins exposés à voir [illegible] d'eau chaude leur verser de l'eau froide, quoique le [illegible] un peu bas ne promet qu'un petit nombre d'amateurs; car il est vraisemblable que, pour ménager la dépense, [illegible] quelquefois à la hauteur de sa colonne mercurielle, [illegible] de combustion consacrée au service quotidien.

Les [illegible] de [illegible] nous appellent naturellement dans les [illegible] de [illegible]. Combien ne [illegible] nous pas [illegible] de voir [illegible], le bois [illegible], si rare, et qui devrait être réservé pour les usages [illegible] il est exclusivement propre! Comment [illegible] pas [illegible], en disant aux entrepreneurs de ce [illegible] de profiter d'un moyen qui leur permettrait de fournir [illegible] à meilleur marché, ou, s'ils préfèrent, d'en [illegible] la qualité au même prix, dans l'un et l'autre [illegible] le profit du public et pour le leur même, puisqu'ils [illegible] bien moins la concurrence!

[illegible] autre industrie, le dévidage des cocons, réclame encore [illegible]. C'est peu de chose sur la valeur de la soie, mais il [illegible] d'une petite économie pour les [illegible], et tous les [illegible] à monter, l'année prochaine, leurs chaudières au nouveau combustible.

[illegible] maisons de bienfaisance, c'est [illegible] à voir pour le [illegible] de [illegible] que l'on projette, de ne point permettre [illegible] approche de la cuisine et de la [illegible]. On gagnerait [illegible] de deux ou trois pauvres, et [illegible] voilà un assez beau résultat.

[illegible] fabrique de [illegible] qui [illegible] aux portes de Chambéry, [illegible] une assez forte quantité de combustible [illegible] a cherché [illegible] du lignite, mais l'effet n'a pas été satisfaisant [illegible] par suite de quelque vice dans la construction des fourneaux. Combien il est douloureux de voir des tentatives mal

dirigées, compromettre l'emploi d'une substance éminemment utile, et fortifier le préjugé qui s'oppose à son introduction. Certes, il vaut mieux ne point faire d'essai que de les faire ainsi pour n'arriver qu'à des mécomptes.

Nous désirerions donc que notre fabricant de draps arrangeât ses fourneaux, ou chargeât de ce soin une personne en état de s'en acquitter; et nous lui garantissons la réussite. Mais qu'on ne livre pas à de simples ouvriers maçons, des travaux de cette espèce, avec lesquels ils ne sont point familiarisés. Il faut savoir suivant les circonstances, modifier le foyer et les cheminées; et pour cela, pendant plusieurs années encore, il faudra, non pas de la routine, mais du talent. A la longue, les bons modèles se multiplieront, et l'exemple se propageant de proche en proche, nous ne doutons pas qu'un jour les lessives de nos blanchisseries ne viennent à être chauffées avec le lignite; mais, nous le répétons, il faut du talent chez les premiers constructeurs, jusqu'à ce que la pratique se soit formée.

Dans une troisième lettre, qui sera probablement la dernière, nous parlerons du lignite employé pour les hautes températures, pour les sécheries et pour le chauffage des appartemens.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Vos très-humbles, etc.

S. et P.

Erratum de la Lettre précédente (N° 35 de ce Journal).

Page [illegible], ligne 7, au lieu de *fournir*, lisez: *soumis*.

CHARADE.

Au géomètre appartient mon premier;
A l'Helvétie appartient mon dernier;
Au cœur sensible appartient mon entier.

Le mot de la dernière *Charade* est *feu-gueux*.

Marchés de Chambéry des 9, 11 et 13 septembre 1803.

Grains.		Le Veissel.			L'Hectolitre.	
		f.	c.		f.	c.
Froment,	Prix	13	[illegible]	—	16	50
Seigle		9	[illegible]	—	10	76
Orge		0	[illegible]	—	0	00
Sarrasin		0	[illegible]	—	0	[illegible]
Maïs		10	50	—	15	[illegible]
Avoine (1)		8	[illegible]	—	5	58
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	28
Viande, [illegible]						60

(1) Rapport de 3 [illegible]

Chambéry, Imprimerie de F. B. Plattet, rue [illegible]

AN 1823. (N.° 39.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,
Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Septembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 25 septembre. La lettre suivante nous est parvenue deux jours trop tard pour être insérée dans notre dernier N.° Quoique les détails qu'elle contient soient connus, nous croyons que le public verra [illegible] intérêt nos lecteurs, comme étant écrite des lieux mêmes, par un combattant, l'un des officiers les plus distingués qui ont pris part à la glorieuse affaire du Trocadéro. Elle est adressée par M. le Comte de Costa, [illegible] de S. A. S. le Prince de Carignan et Capitaine des [illegible] état-major général, à son frère M. le Marquis de Costa, de la Motte, qui a bien voulu nous la communiquer.

« Au Port de Sainte-Marie, le 1.er septembre 1823.

« Le dernier d'août, hier matin, à deux heures et quart, S. A. S. le Prince de Carignan, [illegible] partie de l'expédition qui s'est emparée du Trocadéro, point fortifié avec le plus grand soin depuis plus de [illegible] mois, armé de plus de [illegible] bouches à feu de gros calibre, et défendu par [illegible] de bonnes troupes, [illegible] le passage d'un canal large d'environ 25 toises, [illegible] que l'ennemi avait hérissé de chevaux de frise, pour en [illegible] la rive opposée.

« [illegible] deux heures, nous nous sommes rendus dans les tranchées, ouvertes [illegible] quelques jours, et dans lesquelles [illegible] la marée serait assez basse pour rendre possible le passage du canal. A deux heures et quart, nous nous sommes [illegible], au cri de *Vive le Roi*, et au milieu d'un feu bien nourri de mousqueterie et de la [illegible] d'obus et de boulets. Le canal a été franchi avec [illegible], nous avons sauté par-dessus les chevaux de frise et sommes entrés dans ces retranchemens par les embrasures des canons. Presque tous les artilleurs [illegible] se sont fait tuer sur leurs pièces, ce qui nous a offert un spectacle [illegible].

« L'ennemi a laissé sur place près de 300 morts et environ 400 blessés. Notre perte a été de 50 hommes tués et de [illegible] blessés. Nous avons fait plus de 900 prisonniers. L'ennemi s'étant retiré dans des maisons [illegible],

à l'extrémité du Trocadéro, opposée au point d'attaque, et où il avait dû poser plusieurs embarcations, nous le surprîmes et il se défendit assez vigoureusement, protégé par des marais et des coupures, sur les retranchemens qui conduisaient à ces maisons. C'est sur ce point que nous avons perdu le plus de monde, parce qu'alors il était grand jour. Mais cette seconde affaire a été aussi promptement décidée que la première. Peu de nos ennemis ont pu se rembarquer, et tout le reste a été fait prisonnier. Cinq pièces de canon en batterie sur ce point ont été enlevées [illegible], mes chers amis, cette affaire a été la plus brillante de celles qui ont eu lieu depuis l'ouverture de la campagne, et nous avons eu le bonheur de combattre sous les yeux de S. A. R. le duc d'Angoulême, témoin de nos efforts.

« Les soldats de la garde royale, avec lesquels Monseigneur le Prince de Carignan s'est jeté à l'eau, ont été si contens de la bonne grâce avec laquelle il s'est montré à ce passage, ainsi que partout, qu'ils lui ont donné le titre de Premier Grenadier du 6.me, et qu'une députation composée de ses plus vieilles et de ses plus braves moustaches, lui a apporté les épaulettes de ce grade.

« Les anciens militaires mettent cette affaire au rang des plus difficiles et des plus glorieuses qu'ils aient jamais vues. Elle aura pour résultat de faciliter toutes les opérations qui doivent être entreprises dans la baie de Cadix, d'avoir privé l'ennemi d'environ [illegible] hommes et de plus de [illegible] bouches à feu, enfin, elle nous rapproche assez de Cadix, pour lui donner de l'inquiétude. D'ailleurs l'audace française a pu démontrer aux habitans que leurs meilleures fortifications ne leur serviront à rien. »

PIÉMONT.

Turin, 18 septembre. Le 19 du courant, la Cour a pris un deuil pour deux semaines, à l'occasion de la mort de S. A. S. la Princesse Catherine-Marie-Françoise-Louise de Savoie-Carignan, veuve du Connétable Philippe Colonna, Prince de Paliano.

20 *Septembre.* Ensuite des ordres de S. M., on a transporté, le 6 du courant, avec le cérémonial prescrit, dans les tombes royales de Superga, les restes mortels de S. A. R. la Princesse Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, fille de S. M. le Roi Charles-Emmanuel [illegible], de glorieuse et éternelle mémoire, qui a terminé sa [illegible] carrière, le 22 août [illegible] dans le monastère de Sainte-Anne de Chieri. L'acte de cette translation a été dressé par S. Exc. M. le Comte Sallier de La Tour, Ministre des affaires étrangères, Notaire de la Couronne.

— Le 8 du courant, une députation de l'Académie Royale des Sciences de Turin a eu l'honneur de présenter à S. M. le tome XXVII de ses Mémoires. S. M. a daigné féliciter la députation sur les travaux de cette savante Compagnie.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

Il est enjoint à tous les sujets employés au service de Russie, soit dans

l'empire ou dans l'étranger, de signer une déclaration attestant qu'ils n'appartiennent et n'appartiendront jamais à aucune loge de francs-maçons, ni à aucune société secrète quelconque.

— On annonce qu'un nouvel incendie, attribué aux janissaires, a consumé, à Constantinople, 6 à 7 mille maisons près du quartier de Péra.

— Le mariage de la princesse Elisabeth de Bavière, avec le prince héréditaire de Prusse, a été déclaré solennellement à la cour de Munich.

— On écrit d'Odessa que la Porte a offert aux Grecs les mêmes droits qu'aux habitans de la Moldavie et de la Valachie. On ajoute que les Grecs, qui se croient désormais assez forts pour résister, n'ont fait aucune réponse à ces propositions. Le traité de paix avec la Perse a été ratifié à Erzerum, le 6 juillet.

— La princesse Charlotte de Wurtemberg est fiancée au grand duc Michel de Russie.

— Les empereurs d'Autriche et de Russie doivent avoir une entrevue à Czernowitz.

ESPAGNE.

La tranchée a été ouverte, le 10, devant la citadelle de Pampelune, sur un développement de deux mille toises. Toute la parallèle est à couvert du boulet et de la mitraille. (Voyez plus bas, l'art. *Paris*.)

— Les travaux devant Cadix se continuent avec vigueur. La flotille reçoit continuellement de nouveaux renforts. Déjà les batteries établies au Trocadéro ont mis le feu à d'immenses magasins de bois dans Cadix. S. A. R. a remis elle-même les décorations qu'elle a décernées aux braves qui se sont distingués dans la brillante affaire du 31 août.

— Le prince de Carignan a envoyé au colonel du corps auquel appartient le bataillon à la tête duquel il a chargé, cent louis pour être distribués à ses camarades.

— Le général Alava est venu en parlementaire, apporter une lettre du Roi Ferdinand au prince généralissime. S. A. R. n'a pas voulu recevoir ce général, et a chargé le duc de Guiche de sa réponse au Roi. Le prince a déclaré qu'il ne traiterait qu'avec le Roi, lorsque S. M. serait au quartier-général de l'armée française. Le duc de Guiche a dîné avec le Roi. Un nouveau parlementaire espagnol s'est présenté.

— Les Français sont entrés à Malaga, le 4. Riego s'est embarqué et a emmené Zayas, qu'il a fait mettre à fond de cale.

— Le duc de l'Infantado, président de la Régence, arrivé, le 4 septembre, au port de Sainte-Marie, a eu aussitôt une conférence avec le duc d'Angoulême.

— Dans les négociations qui ont eu lieu devant Cadix, les 5 et 6 septembre, le Roi Ferdinand, auquel les Cortès ont eu recours, a demandé d'abord une suspension d'armes. Le duc d'Angoulême a répondu qu'il ne pouvait rien accorder que préalablement le Roi ne fût libre, soit par sa propre présence au quartier-général français, ou par l'entrée des troupes françaises dans Cadix. Les Cortès ont offert de mettre le Roi et la famille royale en liberté, si on voulait les laisser pendant quelques mois en pos-

[illegible]on de Cadix et de l'île de Léon, pour leur propre sûreté. Le prince a demandé que l'île de Léon fût immédiatement livrée. Le général Alava est revenu le [illegible], avec une nouvelle lettre du Roi, et a passé la nuit au quartier-général. Des compagnies [illegible] de l'île de Léon sont passées aux Français, après avoir encloué les canons.

Par la capitulation de Malaga, toute la garnison est prisonnière. La place de Santona s'est également rendue le 11.

— Le général Alava avait demandé trois jours de délai, S. A. R. n'en a accordé qu'un seul, qui s'est écoulé sans résultat. Il paraît que la rentrée de Riego dans Cadix, y avait ranimé quelque espérance. On dit néanmoins que l'anarchie y était au comble. Les hostilités ont recommencé du côté de Cortadura. L'île de Léon doit être incessamment attaquée. Le bruit s'est répandu que le 4.me bataillon de la milice de Cadix, avec le régiment de la Princesse, se sont emparés du palais et ont proclamé la liberté du Roi.

— Le général Bessières a surpris le fort de Las-Peñas de San Pedro le 5, à minuit.

F R A N C E.

Paris, 16 septembre. Le corps du général Conchy, mort devant Saint-Sébastien, des suites de ses blessures, va être transporté à Paris.

— S. M., accompagnée du Ministre de l'intérieur, de MM. [illegible] et de Senonnes, a visité toutes les salles de l'exposition des produits de l'industrie; elle a témoigné la plus grande satisfaction et a distribué les éloges les plus flatteurs avec un admirable discernement.

[illegible] septembre. Après la prise du Trocadero, le prince général [illegible] a envoyé le cordon rouge au vicomte Dode, commandant le génie de l'armée.

20 septembre. Une dépêche télégraphique annonce que la citadelle de Pampelune a capitulé; la garnison est prisonnière de guerre et sera conduite en France.

Actions de la banque de France, 1592 fr. 50 c.; 1595 fr.

Cinq pour cent consolidés, 92 fr. 25 c., 9[illegible] fr.

I T A L I E.

Au 3 septembre, le nombre des Cardinaux entrés au Conclave, était de 39. Le [illegible], LL. EEm. ont communié dans la chapelle Pauline, où l'on a placé la table du scrutin. Après avoir prêté le serment de garder le secret, les Cardinaux ont reçu les bulletins d'usage et ont fait le premier tour de scrutin. Le Conclave actuel est formé de 53 cellules avec leurs dépendances respectives.

— Le Cardinal Oppizzoni, archevêque de Bologne, est entré au Conclave le [illegible] septembre, et le cardinal Ruffo-Scilla, archevêque de Naples, y est entré le [illegible].

— Les Cardinaux Fesch, Gravina, Solaro, Clermont-Tonnerre, La Fare et San Severino, sont arrivés à Rome le 21. Le cardinal [illegible], évêque d'[illegible], est entré le même jour au Conclave.

VARIÉTÉS.

Au Rédacteur du Journal de Savoie.

MONSIEUR,

Nous avons [illegible] dans notre précédente lettre, quelques usages que l'on pourrait faire du lignite ; il nous en reste encore beaucoup à exposer, mais nous nous bornerons aux principaux.

Chauffage au rouge.

Les nouveaux bâtimens qui s'élèvent ou qui vont s'élever dans la rue de Bo[illegible] et dans les autres quartiers de la ville, occasionneront une forte consommation de chaux. Déjà l'on a établi un [illegible] à la houille, et c'est une première conquête faite sur les anciennes habitudes. Cependant nous croyons utile de dire que [illegible] le serait aussi [illegible] propre à un semblable usage, peut-être même serait-il plus économique que la houille ; il aurait [illegible] l'avantage de s'adapter aux chauffours ordinaires, dont [illegible] suffirait, à la rigueur, d'élargir un peu le cendrier et la grille.

La [illegible] des briques serait pour notre pays un objet de la plus haute importance, sur lequel les vues intéressantes de M. C. D. [illegible] ont attiré toute l'attention qu'il mérite. L'exploitation des lignites fournissant à la fois l'argile et le combustible, l'un et l'autre de très-bonne qualité, présente ici une spéculation [illegible] lucrative et très-utile. Nous avons entendu dire que des propositions, pour former une briqueterie, ont été faites à un propriétaire de terrain ligniteux, mais elles n'ont pas eu de suite, à défaut d'arrangement convenable aux entrepreneurs. Nous [illegible] en passant, à ce sujet, que le faux calcul de vouloir entrer dans les gains, est une des causes qui s'opposent [illegible] au développement de l'industrie en Savoie, parce [illegible] les spéculateurs à s'isoler et à concevoir des entreprises [illegible], ce qui fait manquer les [illegible], si on [illegible] se réunit [illegible] leur propre affaire, [illegible] chacun de leur [illegible] en différens sens, ne [illegible] à personne. P[illegible] entreprises, il faut des sociétés ; [illegible], il faut un directeur, des comptes et un [illegible] choisissez bien votre directeur, puis bornez-vous à [illegible] comptes et [illegible] part.

L'argile qui constitue la base de nos fossiles serait très-

convenable pour les poteries grossieres, peut-être même pour la faïence, et nous sommes persuadés qu'il ne seroit point difficile de la modifier pour la fabriquer en grès (1) et en poterie jaune et noire à feu, tous objets qui seraient traités dans des fours à lignite. D'après cet aperçu de nos ressources, il est pénible de penser que l'étranger impose à nos plus petits ménages, un tribut onéreux dont on les affranchirait rapidement et pour toujours, avec un capital de quelques milliers de francs.

Chauffage des appartemens. Sécheries.

Le lignite, à cause de son odeur, serait désagréable à brûler dans les appartemens; il peut cependant être employé à les échauffer avec des calorifères.

Lorsqu'un corps est en combustion dans un fourneau où l'on établit une cheminée un peu haute, des torrens d'air et de fluides aériformes raréfiés se précipitent dans ce conduit, et si on les dispose de manière à les faire circuler dans les appartemens, la chaleur s'y est répandue sans le mélange d'aucune substance provenant du foyer; ce air ci peut donc être conduit au dehors et [illegible] écarté, pourvu qu'on entoure convenablement les tuyaux de [illegible] munis d'un lut d'argile et de charbon, ou d'autres préparations non-conductrices.

On chauffe même une chambre sans y faire passer aucun des produits de la combustion, soit en employant une chaudière dont la vapeur bouillante court dans des tuyaux qui, au moyen d'une enveloppe, modifient à volonté la déperdition de la chaleur; soit en garnissant le foyer d'un certain nombre de tubes creux en fonte, qui, aspirant l'air extérieur, le versent dans les chambres, brûlant, et sans que sa pureté ait souffert la moindre altération.

De ces différens modes, le dernier est le plus avantageux pour les sécheries, surtout si elles sont construites sur les principes de M. Ternaux.

Cendres du Lignite.

Les cendres des lignites sont très-impures et ne peuvent pas servir immédiatement pour le lessivage; mais elles deviendraient

(1) Les fameux creusets de Hesse se font avec une argile de formation ligniteuse.

probablement très propres à cet usage, en les réduisant en salin [illegible], comme l'affirme M. Mo[illegible]on, elles contiennent une assez forte quantité de principe alcalin.

Les différens sels dont elles se composent, sont d'une extrême utilité pour l'amendement des terrains, et surtout des sols humides et des prairies; elles passent pour détruire les insectes, [illegible] et même les taupes, et forment le principal objet des exploitations de [illegible] à Toeplitz en Bohême.

Conclusions.

Nous voudrions entrer encore dans quelques détails sur l'application du lignite aux brûleries d'eau-de-vie et aux autres opérations de cette espèce, sur l'économie qu'il présenterait dans l'établissement d'une machine à vapeur, sur la probabilité que sa distillation fournirait un gaz très propre à l'éclairage, et qui pourrait engager à établir un thermolampe dans le [illegible] de Bincaz, ou [illegible] dans les hôpitaux, de nos deux [illegible] de coton, du [illegible] de B[illegible]gue, sur les avantages qui résulteraient [illegible] de la forge de [illegible] et du charbon de bois dans quelques circonstances, telles que le travail des hauts fourneaux et des [illegible]; mais il est tems de nous arrêter et de faire notre réponse à M. de M***, quant à l'exploitation de ces lignites anciennement connus, et qui ne diffèrent point des autres; elle varie suivant les localités, et ne peut être déterminée que par un ingénieur et sur l'aspect du gisement. Il nous reste à unir nos vœux à ceux que M. de M**, en ami éclairé de sa patrie, a le premier peut-être émis, pour voir former une société qui sache tirer parti de ces richesses enfouies dans notre sol, et conservées ainsi parmi les révolutions physiques et politiques, aux besoins actuels de notre industrie. Nous répéterons à cet égard, la meilleure spéculation serait [illegible] en briques, ustensiles de cuisine, [illegible] et semblables [illegible].

Nous avons l'honneur d'être, etc.

S. et P.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

Domine salvum fac Regem, *Prière pour le Roi*, à trois voix, par M. G. M. R., de l'Académie Royale des sciences de Turin,

de l'Académie des Philarmoniques de Bologne, été ; avec *une paraphrase française sur le même chant*, par l'Auteur de la musique.

A Paris, chez *Pacini*, compositeur, marchand de musique Boulevard des Italiens, N.° 11, à Lyon, chez *Cartoux*, Editeur marchand de Musique, et à Chambery, chez *Puthod*.

Cette pièce fait partie du Recueil de Musique sacrée dont nous avons inséré le Prospectus dans notre N.° 24 de cette année (du 13 juin dernier). Ayant eu l'occasion d'en dire un mot dans le N.° 29 (du 18 juillet), au sujet du 3.e morceau du Recueil qui venait d'être publié, nous n'ajouterons rien ici sur ce Motet qui forme le 4.e N.° de la souscription, et qui sera suivi immédiatement de trois Antiennes à la Vierge.

Cette Prière pour le Roi est très bien gravée, sur papier vélin et occupe quatre pages de grand format. Il a échappé au graveur une légère faute dans la musique des paroles latines, 2.e mesure de la 8.me ligne de la 2.e page, dans la partie du Ténor où la dernière note de la mesure doit être un *sol*, au lieu d'un *la*. Les chanteurs intelligens reconnaîtront facilement d'eux-mêmes cette inadvertance, indiquée d'ailleurs par le chant de la basse de la mesure précédente, qui est la même, et par la mesure correspondante de la musique des paroles françaises, où la même faute n'existe pas.

Le Recueil publié par M. Cartoux a été honorablement accueilli du public. Nous apprenons, entr'autres, de Lyon, que les premiers morceaux publiés jusqu'ici ont été chantés en divers lieu dans plusieurs églises de cette ville, avec un succès complet.

Errata du N.° 38 du Journal.

Page 3[illegible], ligne 6, au lieu de l'*[illegible]*, lisez l'*Entrepreneur*.
Page 357, ligne 5, supprimez le mot *assez*

Mercuriale de Chambery des 16, 18 et [illegible] 1823.

		La Véissane.			L'Hectolitre	
Prix		f.	c.		f.	c.
Froment,	Prix	13	70	—	16	90
Seigle		8	60	—	14	[illegible]
Orge		[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	00
Sarrasin		0	[illegible]	—	0	00
Maïs		9	[illegible]	—	12	44
Avoine (1)		7	5[illegible]	—	5	93
Pain, 1.re qualité, le kilogr					0	28
Viande, [illegible]					[illegible]	[illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. R. PUTHOD, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 40.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 3 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 2 Octobre. Voici le résultat des observations météorologiques faites à Chambéry, pendant le mois de septembre dernier.

SEPTEMBRE 1823.

BAROMÈTRE à 0.°	Millim.	P.	Lign.	THERMOMÈTRE Centigrade.		de Réaumur.
Du 1.er au 10	7[illegible] 5	27	4. 3	Du 1.er au 10	+ 20°.2	+ 16. 2
Du 11 au 20	7[illegible] 5	27	3. 8	du 11 au 20	+ 19° 3	+ [illegible] 4
Du 21 au 30	[illegible]	27	[illegible] 8	du 21 au 30	+ [illegible] 4	+ 14 [illegible]
Max. le 5	74[illegible]. 1	27	6. 3	Max. le 3	+ 28°	+ 22 2
Min. le 22	728. 9	26	11. 4	Min. le 25	+ 9° 5	+ 8 5

— Le 18 de septembre, le sieur Ross[illegible], brigadier des Carabiniers royaux, en station à Taninges, ayant appris qu'un individu [illegible] épileptique et ivre, [illegible] qu'il était en danger de [illegible], [illegible] pris dans la rivière du Giffre, le brave Brigadier, animé de zèle pour le service et d'un généreux dévouement pour l'humanité, ordonna aux Carabiniers Ghietti et [illegible] de le suivre, ils se jetèrent dans l'eau et furent assez heureux pour en retirer presque sans connaissance, ce malheureux, qui se trouvait déjà dans l'endroit le plus profond de la rivière, et où il allait périr [illegible], sans le prompt secours desdits Brigadier et Carabiniers, qui rendirent à une famille éplorée un époux et un père, et reçurent les [illegible] des [illegible] et du public, récompense honorable due à de braves [illegible] qui surent mépriser le danger pour se dévouer à un acte aussi généreux.

— Le défaut d'espace nous oblige de renvoyer au N.° prochain, un article d'[illegible], [illegible] au nouveau lit creusé à la rivière de Cousse, pour [illegible] de la nouvelle route.

— M. le Vice-Intendant de la Province de Carouge, en sa qualité de [illegible]ateur des Études de cette Province, a adressé dernièrement à [illegible] de son ressort, une circulaire relative à l'établissement [illegible] [illegible], à l'excellent [illegible]

et les principes qu'elle contient, ont paru de nature à mériter une attention spéciale. Nous l'insérons ici en entier.

« *A MM. les Syndics de la Province de Carouge.*

Saint-Julien, 28 août 1823.

M.,

« Touchant au moment de la formation des budgets communaux, je viens, Monsieur le Syndic, vous entretenir d'un objet important qui doit désormais y trouver une place et qui a fixé l'attention particulière du Gouvernement, c'est l'établissement des écoles communales, dont les dispositions organiques et réglementaires sont désignées dans les lettres-patentes du 23 juillet 1822, qui vous ont été transmises dans le temps, et auxquelles je me plais à le croire, vous avez donné toute la publicité convenable.

D'après cette loi, il doit y avoir, autant que possible, dans toutes les Communes, une école destinée à l'enseignement de la lecture, l'écriture, la doctrine Chrétienne et même les élémens de la langue française et de l'arithmétique.

Si l'on examine cet établissement en lui-même, c'est-à-dire, sous le rapport de son influence sur la conduite publique et privée de chaque individu, on ne peut se dissimuler qu'une institution de ce genre destinée à donner les premiers principes de la religion et de la morale, est digne de toute votre attention, et quand à ce précieux avantage, il joint encore celui de faciliter les moyens de l'instruction première et indispensable à toutes les classes de la société, et de placer la jeunesse sous l'influence future de la pratique de tous les devoirs envers Dieu et notre auguste Souverain, il est impossible de ne pas reconnaître que cet établissement se recommande par la réunion de tous les intérêts du premier ordre.

Pour donc faire sans doute, le bienfait de l'instruction publique l'objet de vos méditations comme administrateur, et au surplus surtout que la marche en est tracée d'une manière invariable dans une loi qui porte l'empreinte de la haute sagesse et bienveillance souveraine qui l'a dictée, il est important d'en procurer tous les avantages aux enfans qui, dans ces dispositions, ont été l'objet de la sollicitude paternelle de notre auguste Monarque.

C'est pourquoi je vous prie, Monsieur le Syndic, de vouloir bien, dans le terme de dix jours, me faire, dans une délibération en forme, prise en conseil redoublé, un rapport très-détaillé de toutes les écoles communales ou particulières établies dans votre Commune, en y désignant quel est le genre d'enseignement, le traitement de l'instituteur, le local pour l'école, à qui il appartient, quels sont les moyens de faire face aux dépenses de l'enseignement, si c'est par cotisation volontaire, ou par quelque fondation, legs ou donation, et quelle en est la nature, quel est le nombre approximatif des garçons et des filles, susceptibles d'en profiter, et enfin si une école peut être fréquentée facilement par tous les enfans de la Commune, ou si leur réunion en un seul endroit, présente des obstacles par l'éloignement des villages et les mauvais chemins.

Dans cette délibération, le Conseil redoublé fera ensuite ses propositions

[illegible] raisonnées et accompagnées de tous les détails nécessaires pour l'établissement d'une école dans la commune, en se conformant pour la [illegible] intérieure, le genre et la durée de l'enseignement au titre II des [illegible] patentes [illegible], ayant soin d'y indiquer le [illegible] que vous [illegible] à l'instituteur. Pour [illegible] vos dispositions à ce sujet, je vous préviens que le montant du traitement, loyer du local, fournitures [illegible] ou mobilier nécessaire, seront portés au budget communal, [illegible] aux dispositions de S. E. le Ministre de l'intérieur, à qui [illegible] de tout ce qui porte le caractère d'une institution vraiment utile à [illegible].

[illegible] Quelques Communes dénuées de ressources, ou bien par leur rapprochement et le petit nombre de leur population, se trouvent réduites à la [illegible] de [illegible] en celles que [illegible], elles se concerteront et [illegible] référeront à ce bureau dans le délai de dix jours pour les dispositions [illegible].

[illegible] de vous conformer aux règles prescrites pour l'admission d'un instituteur, je dois vous faire connaître que celui que vous choisirez, doit [illegible] d'un certificat de capacité de Monseigneur l'Évêque du Diocèse, [illegible] l'examen prescrit par l'art. 18 du titre II, et les [illegible] donné en ma qualité de [illegible] avant le mois de novembre [illegible] de capacité, [illegible] seront délivrées sans frais.

[illegible] ce que [illegible] l'exécution de tout ce qui précède, je vous procure [illegible] d'un travail conforme à vos [illegible] pour tout [illegible], mais si, contre mon [illegible], je donnerai le chagrin [illegible] que vous négligez de seconder les [illegible] par [illegible] pour l'établissement [illegible] Commune, en tant [illegible] qu'elle serait compatible avec les ressources locales et le nombre [illegible], je [illegible] pour faire face à cette dépense.

[illegible] l'honneur d'être avec une considération très-distinguée,

Monsieur, votre très-humble serviteur,

Le Vice-Intendant.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Jeudi, 16 octobre courant, à [illegible] heures après midi, à Thonon, province du Chablais, par devant les nobles Syndic et Membres du Conseil de ville [illegible] dans la salle de [illegible], il sera procédé aux enchères [illegible] au rabais, à l'adjudication de la [illegible] de [illegible] la mise à prix de [illegible] nouvelles [illegible] conformément aux [illegible] et détails [illegible] par M. [illegible] Perregaux, de Lausanne, [illegible] et au cahier des charges, [illegible] dont on pourra prendre connaissance d'avance à Thonon, chez [illegible], Secrétaire de la ville.

[illegible], jour après la [illegible], [illegible] des [illegible] et dem[illegible], le 30 [illegible].

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 25 septembre. MANIFESTE *du Sénat de Savoie (du 20 septembre 1823) portant notification des dispositions données par S. M. à l'égard :*

1.° Des avantages coutumiers résultant des contrats dotaux postérieurs à la loi du 17 nivose an 2, jusqu'à celle du titre des contrats de mariage au code civil français.

2.° De l'application de l'exemption portée par le §. 7, titre 14, liv. 5 des Constitutions Royales, aux donations faites entre futurs époux dans leurs contrats de mariage stipulés aux époques y indiquées.

PIÉMONT.

Turin, 25 septembre. Le 18 du courant, est débarqué à Gênes, de la frégate napolitaine *l'Amélie*, S. Exc. le Prince de Partanna, se rendant à Turin, en qualité d'ambassadeur de S. M. le Roi des Deux-Siciles près notre Cour.

— S. Exc. M. le Marquis d'Yenne, Gouverneur du Duché de Gênes, est arrivé au lieu de sa résidence, le 18 septembre, de retour des eaux d'Aix en Savoie, dont il paraît qu'il a éprouvé de très-bons effets. Les Autorités, les Chefs de Corps et un grand nombre de personnes des plus distinguées de la ville de Gênes, se sont empressés de faire leur visite à S. Exc.

— Le 16 septembre, une pluie extraordinaire et une trombe de terre ont dévasté les communes de Quigliano et de Vareggia, dans la province de Savone, et ont causé les plus grands désastres. Outre les eaux qui ont inondé les terres, la trombe a renversé des maisons, déraciné les vignes, les végétaux de toute espèce et jusqu'aux plus gros arbres. On compte plusieurs victimes de ce funeste événement.

— Dans la distribution solennelle des prix de l'Académie I. et R. des beaux-arts de Milan, qui a eu lieu le 10 septembre, en présence de LL. AA. II. et RR., l'Archiduc Vice-Roi et l'Archiduchesse Vice-Reine, il s'est trouvé, parmi les élèves couronnés, trois sujets de S. M. notre Roi. Deux sont de la province de Valsesia, qui a donné le jour à un grand nombre d'artistes distingués dans la Peinture et la Statuaire ; ce sont M. Pierre Negri, de Varallo, qui a remporté le prix de l'*École du Nu* ; M. Jean Testa, de Valsesia, qui a obtenu le second prix pour le dessin d'un groupe de statues, et M. Victor Angeli, de Nice, qui a eu le second prix pour le dessin du relief.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

C'est pour le 3 octobre que l'on annonce l'entrevue des empereurs d'Autriche et de Russie à Czernowitz.

De tout le corps diplomatique il ne se trouvera à Czernowitz, que les ministres des deux monarques, MM. le Prince de Metternich et le Comte de Nesselrode.

ANGLETERRE.

Le 17 septembre, M. Hunter, messager du Roi, est parti de Londres pour Constantinople, avec des dépêches pour lord Strangford.

— Le prince de Polignac, ambassadeur de France, a travaillé, le 18, avec M. Canning, au ministère des affaires étrangères.

ESPAGNE.

S. A. R. le duc d'Angoulême, avant de commencer l'attaque générale contre Cadix, a voulu attendre l'arrivée du contre-amiral Duperré, qui remplace le comte Hamelin, et que l'on dit entreprenant et très-bon marin. Il doit être arrivé le 18. Le général Bourmont est parti le 20 pour [illegible] où il dirigera le débarquement. Le prince est parti le 22 avec tout son état-major, pour Chiclana.

— Ensuite de la prise de Pampelune, les douze mille hommes réunis en Navarre, sous les ordres du maréchal Lauriston, vont passer dans la basse Catalogne. Dans le siége de Pampelune, on a tiré contre cette place cinq mille coups de canon en un seul jour.

— Les débris du corps de Riego ont été atteints par les troupes françaises, qui les ont dispersés et leur ont pris leur artillerie. Quant à Riego, il n'est pas certain qu'il soit rentré dans Cadix; le bruit a couru que des paysans l'avaient arrêté et remis aux commandans français.

— On dit que Quiroga, débarqué à Gibraltar, a réussi à se glisser dans Cadix.

— Un corps d'environ trois mille hommes, sorti de Barcelonne, se portant sur Figuières et la Seu, le général baron de Damas, avec [illegible] l'a défait et a fait mettre bas les armes à deux mille hommes. Cette brillante action a eu lieu, le 15 et le 16, à Llado et à [illegible].

— M. le marquis de Talaru, ambassadeur de France à Madrid, est parti pour se rendre auprès du prince généralissime, qui l'a demandé [illegible].

— On a armé, à Séville seulement, 117 chaloupes canonnières ou bombardières, pour être employées contre Cadix.

— L'Empecinado, qui a voulu sommer Plasencia, a cherché à en imposer [illegible], dans sa proclamation, que le duc d'Angoulême s'était fait [illegible] roi d'Espagne à Séville et à Xérès.

— D'après la capitulation de Santona, du 22 septembre, les officiers et soldats qui ne reconnaîtront pas la régence, seront conduits en France; [illegible] on croit que peu d'entre eux prendront ce parti.

— La garnison de Pampelune était de 4,000 hommes, [illegible] dont 300 officiers.

— La nouvelle de la prise de Riego est pleinement confirmée. Il a été [illegible] à la Carolina et enfermé dans un cachot. Sa troupe, [illegible] Ballesteros, avant [illegible] aux soldats de ce dernier, et [illegible]. Les troupes du général Ballesteros [illegible] en communication avec ce général [illegible]. Riego, [illegible] à s'échapper, fut en effet arrêté par des paysans avec trois de ses officiers.

— Les nouveaux ministres de Cadix, ont fait faire, par l'entremise de Sir William A'Court, de nouvelles propositions au duc d'Angoulême, qui les a refusées, disant qu'il était trop tard. Le Prince était revenu le [illegible] au Port de Sainte-Marie. Les préparatifs d'attaque se poursuivent avec la plus grande activité, et l'on s'attend d'un moment à l'autre à un coup décisif.

— Le total effectif des troupes sous le commandement immédiat du duc d'Angoulême, est de 92,780 hommes, dont 14,450 de cavalerie.

FRANCE.

Paris, 23 septembre. Dans l'affaire du Trocadero, où S. A. R. le duc d'Angoulême se trouva aux ouvrages avancés, on l'engagea à se retirer [illegible] un aide-de-camp, représentant qu'il [illegible] salué par l'ennemi. Il le fut en effet par des boulets tombés auprès de lui. Dans la même affaire, le prince de Carignan voyant un officier porte-drapeau sur le point de se noyer, s'élança, prit le drapeau d'une main, de l'autre saisit l'officier et le ramène à terre. Ayant perdu une de ses bottes en marchant, une jambe nue, à travers les balles et les boulets, il accepta d'un soldat un soulier de rechange avec lequel il marcha à l'ennemi.

22 *Septembre.* S. A. R. *Madame* duchesse d'Angoulême, est arrivée hier à deux heures, aux Tuileries. S. A. a parcouru une partie de la Vendée; l'enthousiasme de la population a accompagné tous ses pas dans cette terre classique de la fidélité.

Actions de la banque de France 1591 fr., 25 c.

Cinq pour cent consolidés 90 fr. 20 c. ; 90 fr., 30 c.

ITALIE.

Les 13 et 15 septembre, LL. Em. les Cardinaux Clermont-Tonnerre, de la Fare, [illegible], [illegible], [illegible] et San Severino, après avoir [illegible] comme [illegible], la [illegible] du Vatican, sont entrés au Conclave.

— S. Em. le Cardinal Caselli, Évêque de Parme, est arrivé à Rome le 10.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS.

DESCRIPTION abrégée des principales cérémonies de la Dédicace d'une église.

En parlant, dans le N° 36 de ce Journal, de la consécration [illegible] de Chambéry, qui a eu lieu le 9 septembre, nous avons promis quelques détails sur cette céré

monie, qui, se faisant presque toute entière à huis clos, ne peut être connue du public. Comme elle nous paraît d'un grand intérêt et digne, sous plus d'un rapport, de l'attention de nos lecteurs, nous avons cru devoir profiter de l'occasion qui se présente, pour en donner une description, que nous serons forcés d'abréger, mais où nous tâcherons néanmoins de n'omettre aucune des circonstances principales.

La dédicace ou consécration d'une église est une fonction épiscopale. Le Prélat qui doit faire la consécration et ceux qui l'ont demandée, doivent jeûner la veille de la cérémonie. Lorsqu'il y a des reliques à placer sous les autels, le Prélat les dispose, le soir, dans un vase, avec trois grains d'encens et un écrit sur parchemin contenant leur désignation et celle des indulgences qu'il doit accorder le lendemain. Ce vase étant scellé, il le place dans un lieu convenable, sous un pavillon, entre deux chandelles allumées. On chante devant ces reliques, les matines et laudes en l'honneur des Saints auxquels elles appartiennent.

Le lendemain, le Prélat se rend à l'église et s'assure que l'on y ait préparé tout ce qui est nécessaire. Personne n'y doit rester, à l'exception d'un seul diacre, chargé de répondre, comme on le verra plus bas. Le Pontife et ses assistans vont auprès des reliques, où ils récitent tout bas les sept psaumes de la pénitence; et après quelques autres prières, ils disent les litanies des Saints, jusqu'à *Ab omni malo*. Le Prélat fait l'eau bénite, hors des portes de l'église, qui sont fermées, et prenant un bouquet d'hysope, il asperge les assistans, et fait le premier tour de l'église, en dehors, en commençant par la droite et jetant l'eau bénite contre la partie supérieure des murs. Dans tout le cours de la cérémonie, il est précédé de deux acolytes portant des cierges allumés.

Revenu à la porte de l'église, il récite une oraison, et frappe ensuite au bas de la porte avec la crosse, en disant à haute voix : *Attollite portas principes vestras, et elevamini portæ æternales, et introibit Rex gloriæ.*

Le diacre, dans l'intérieur, dit : *Quis est iste Rex gloriæ?* le Prélat répond : *Dominus fortis et potens*, etc. Il fait une seconde fois le tour de l'église, dans le même ordre, en aspergeant les fondemens des murs, et revenu à la porte, il frappe sur le seuil avec sa crosse, en disant le même verset que la pre-

mière fois, le diacre, dans l'intérieur, répète la demande, et le Pontife la même réponse.

Dans le troisième tour de l'église, il asperge les murs dans leur partie moyenne, et revient à la porte pour y répéter la même cérémonie une troisième fois. Alors, au mot *aperite*, qui se répète trois fois, il fait, avec la crosse, une croix sur le seuil, et l'on ouvre la porte.

Le Prélat et ses assistans entrent seuls dans l'église, avec les ouvriers qui doivent sceller les reliques sous les autels : on referme la porte. Pendant que le chœur chante, le Prélat se rend au milieu de l'église, et l'on entonne le *Veni creator*. Pendant ce tems, l'un des clercs trace sur le pavé deux bandes de la largeur d'environ huit à dix pouces, en diagonale, d'un angle de l'église à l'autre et se croisant au milieu, il couvre ces deux bandes de cendres.

On reprend les litanies des Saints, en répétant deux fois le nom du Saint sous le vocable duquel l'église doit être consacrée. Le Pontife ajoute successivement un verset relatif à l'église, et un autre pour chaque autel à consacrer, à chacun desquels le chœur répond *Te rogamus audi nos*. On achève les litanies.

Alors le Pontife se rend à l'angle de l'église, à gauche de l'entrée, et, avec le bout de la crosse, il trace sur les cendres, le long de la première bande, l'alphabet grec, de manière que les lettres en occupent toute la longueur. Il passe ensuite à l'angle droit et trace de la même manière, les lettres de l'alphabet latin.

Cela étant fait, il s'approche, jusqu'à une certaine distance, de l'autel principal qu'il doit consacrer. Là, après quelques prières, il bénit successivement de l'eau avec le sel, des cendres et du vin, et fait tour à tour un mélange de ces diverses substances, avec l'eau bénite qui doit servir à la consécration de l'autel. Après quoi, il se rend vers la porte principale de l'église, sur laquelle il fait avec le bout de la crosse, deux croix en dedans, l'une dans le haut et l'autre dans le bas de la porte.

Revenu à l'autel, il en commence la consécration, en faisant, avec le pouce trempé dans l'eau bénite, une croix au milieu de la table de l'autel. Prenant ensuite le bouquet d'hysope, il fait sept fois le tour de l'autel, en l'aspergeant d'eau

bénite, et chaque fois l'on chante l'antienne *Asperges*, suivie de deux ou trois versets du *Miserere*.

Après cette cérémonie, le Pontife part de derrière l'autel, vers la droite, et fait trois fois le tour intérieur de l'église, en aspergeant alternativement les murs dans leur partie inférieure, dans le milieu et dans le haut. Il asperge ensuite le pavé dans les diverses parties de l'église, et se plaçant, après cela, au milieu, il jette de l'eau bénite vers les quatre points cardinaux. Se tournant alors vers la porte, il dit deux oraisons, qui sont suivies d'une Préface chantée.

Le Prélat retourne à l'autel et fait du mortier avec de l'eau bénite. Après les prières prescrites, on apporte processionnellement les reliques, qui sont continuellement encensées, au dehors des portes de l'église, où le Pontife fait au peuple une courte allocution, dont le texte est dans le Pontifical, sur la sainteté du lieu consacré à Dieu. On lit alors deux Decrets du Concile de Trente sur les droits et priviléges des églises. Le Prélat adresse ensuite la parole au fondateur de l'église, pour lui demander quels sont les dons qu'il lui fait, et selon la réponse du fondateur, il en est dressé un acte authentique. Alors il invite à prier pour le fondateur et pour ceux qui ont demandé la consécration.

Après cela, le Pontife fait, avec le Saint Chrême, un signe de croix sur la face extérieure de la porte. Les Prêtres prennent les reliques, et l'on entre processionnellement dans l'église, avec le peuple.

Parvenu à l'autel, le Prélat fait, avec le Saint Chrême, un signe de croix sur le tombeau de l'autel et sur ses quatre angles. Il prend les reliques, les place dans le tombeau, les encense, fait le signe de croix avec le Saint Chrême et pose la pierre sur pour fermer le tombeau. Pendant ces opérations, le chœur chante diverses antiennes. Les ouvriers cimentent la pierre; le Prélat forme de nouveau le signe de la croix sur cette pierre, et puis il encense toutes les parties de l'autel, et en fait trois fois le tour avec l'encensoir. Il prend alors l'huile des catéchumènes, et en fait cinq croix sur l'autel, une au milieu, et une à chacun des angles. Il reprend l'encensoir et fait une fois le tour de l'autel.

Pendant toutes ces cérémonies, et jusqu'à la fin de la consécration de l'autel, un prêtre en fait continuellement le tour

et l'encense sans interruption, excepté lorsqu'il remet l'encensoir au Prélat.

Celui-ci répète les croix avec l'huile et fait une seconde fois le tour de l'autel avec l'encensoir. Après quoi, il répète les cinq croix avec le Saint Chrême, et fait une troisième fois le tour de l'autel avec l'encensoir. Il répand ensuite sur l'autel de l'huile et du Saint Chrême, il en oint et frotte la table dans toute son étendue. Toutes ces cérémonies sont mêlées de prières et de chants.

Le Pontife partant alors de derrière l'autel, va oindre les douze croix peintes sur les murs de l'église, devant chacune desquelles est une chandelle allumée. Il encense chacune d'elles trois fois. Retourné à l'autel, il l'encense de nouveau.

Ayant béni de l'encens, il en fait cinq croix, de cinq grains chacune, au milieu et sur les quatre angles de l'autel. Il pose sur ces grains d'encens, une croix formée de deux petites chandelles de cire, recourbées en haut par les deux bouts. Il allume ces chandelles, qui doivent brûler et consumer l'encens : le chœur chante jusqu'à ce que la combustion soit achevée. Un des assistans recueille ces cendres dans un vase et les porte à la sacristie.

Le Pontife chante à demi-voix la Préface, qui est suivie de quelques prières. Il fait ensuite une croix avec le Saint Chrême, sur le devant de l'autel, et sur les jointures de la table avec le tombeau.

Cela étant fini, les sous-diacres frottent et nettoient l'autel avec un linge de grosse toile.

Alors le Prélat se frotte les mains avec de la mie de pain et se les lave, pour procéder à la bénédiction des chandeliers, des vases, et de tous les ornemens qui doivent servir au culte divin. Tous ces objets doivent être neufs.

Après avoir ensuite encensé l'autel, il se dispose à célébrer la Messe, à moins que, fatigué par la longueur des cérémonies, il ne la fasse célébrer par un prêtre.

Après la Messe, il fait annoncer aux fidèles présens, une année d'indulgences, et pour chaque année à perpétuité, 40 jours d'indulgences à ceux qui visiteront l'église qui vient d'être consacrée, le jour anniversaire de sa dédicace.

Il est à remarquer que, lorsqu'il y a dans l'église plusieurs autels à consacrer, le Pontife répète successivement, pour

chacun d'eux, les détails des cérémonies relatives à la consécration du maître-autel.

Cette partie spéciale de la dédicace n'a pas eu lieu dans l'église des Capucins de Chambery, parce que chacun des cinq autels qui s'y trouvent, étoient garnis d'une pierre sacrée.

Nous regrettons que les bornes de cette description lui ôtent l'intérêt qui résulterait de l'indication des prières et du choix des passages de l'Ecriture, qui accompagnent toutes les parties de la cérémonie, et qui seraient propres à en faire apprécier le caractère et la beauté.

La gravité et les nombreux détails de cette cérémonie, montrent toute l'importance que l'Eglise met à la consécration des temples destinés à la présence du Dieu vivant, et la haute idée qu'elle s'attache à donner de la sainteté d'un lieu où le Roi des Rois ne dédaigne pas de descendre à la voix de l'homme, et toute l'étendue du respect dont les fidèles doivent être pénétrés à la vue de ces autels sacrés, où se célèbrent les redoutables mystères de la foi, et où se renouvelle journellement le grand sacrifice de la rédemption du genre humain. De là la juste et sainte indignation qu'elle fait éclater contre les impiétés et les profanations qui se commettent si souvent dans ses temples, et jusque dans les momens de ses plus augustes cérémonies.

Sur l'ascension de M. Jackson au Mont-Blanc.

Dans l'ascension de M. Jackson sur la cime du Mont Blanc, qui a eu lieu le 4 septembre dernier, et dont nous avons parlé dans notre N.° 36, le voyageur était accompagné de cinq guides, dont trois seulement ont pu parvenir jusqu'au sommet. Les brouillards, la grêle, les glaçons étaient si abondans, que tous ont été plus ou moins incommodés. Le vent était d'ailleurs si impétueux, qu'ils ont failli d'être emportés dans les précipices. Le sieur Tronchet, l'un des guides, avoit le visage rouge et enflé, les yeux douloureux et enflammés. M. Paccard l'a promptement soulagé en le frottant avec de l'écume de bière, et l'a mis en état d'aller dès le lendemain au Montenvers. Les voyageurs ont été obligés de se blottir, près du sommet, derrière un rebord de neiges durcies, d'où ils n'ont pu découvrir, de l'immense pa-

norama qui se présente sur cette hauteur, que le Mont-Rose, une partie de la chaîne des Alpes, de la Val-d'Aoste et du Saint-Bernard. Ils sont restés huit minutes sur la cime, et sont descendus le même soir à Chamonix.

L'avalanche qui a fait périr trois guides, il y a quelques années, dans le voyage de M. Hamel, au dessus du grand plan, avait coulé depuis peu, et occupait toute la sommité du plateau. Un Anglais qui, le 14 août dernier, a terminé là sa course, a dû son salut au mauvais tems, qui l'a empêché de continuer sa route. Le passage, que M. Paccard avait découvert avant son ascension de 1786, était moins dangereux alors, parce que les neiges étaient basses, ce qui n'a pas lieu pendant l'augmentation des glaciers. M. Paccard pense que, pendant ce tems, on pourrait pratiquer un autre passage, depuis le grand plan, sur le piédestal du rocher tronqué, qui embrasserait celui-ci et le rocher rouge.

Les difficultés et les dangers de l'ascension du Mont-Blanc la rendent peu fréquente. Mais le Mont-envers, où l'on peut monter à mulets, depuis que l'on a ouvert le chemin, est visité par tous les voyageurs, qui ne cessent d'admirer la mer de glace, les rochers majestueux et les belles horreurs qui l'environnent.

Arts industriels.

Parmi les produits nombreux de l'industrie qui ont été particulièrement remarqués à Paris, dans la dernière exposition annuelle, nous citerons les objets suivans:

Les produits en coton et lainages des principales fabriques de France.

Les draps de Louviers, de Sédan et d'Elbeuf.

Les tapisseries des Gobelins; les tapis de la Savonnerie.

Les mousselines de Tarare, les belles dentelles de Moreau.

Les étoffes de soie diaphanes de M. Revillod, de Lyon.

Les schals de M. Ternaux, les cachemires de M. Beauzon.

Les cordes et toiles *humidifuges*, de MM. Guibert et Chaulin, qui restent inaltérables dans l'eau.

Les peintures sur velours, de M.me Gobert.

Les figures artificielles en cire, de M.me Didot. Les fleurs en baleine, de M. Achille.

Les diverses espèces de cuirs préparés.

Les meubles en acajou, fabriqués à Châlons, dans l'Ecole Royale des arts et métiers.

Les imitations de porphyre de Sarguemine.

Les cristaux de M. Voneche et ceux du Mont-Cenis.

L'horloge astronomique de M. Perrelet, qui, sur deux cadrans séparés, marque le tems *vrai* et le tems *moyen*, en heures, minutes et secondes.

Un grand nombre d'autres belles horloges perfectionnées, et notamment celles de M. Wagner.

Les porcelaines et les faïences.

Les bronzes de MM. Dumieux, Thomire et Choiselat-Gallien.

Les lames d'acier damasquinées.

Les rasoirs, les couteaux, les ciseaux de M. Sirhenry.

Les papiers peints et les papiers ordinaires de M. Didot. Les papiers de grande largeur et d'une longueur indéfinie, comme les pièces de toile, de MM. Berthe et Léger Didot.

Les grandes statues, les candelabres, les vases, etc., modelés en carton et imitant le plâtre.

Les belles reliures de MM. Didot, Crapelet, Molé et Simier.

Les lunettes et les instrumens d'optique.

L'objectif de M. Cauchois, qui a onze pouces deux lignes de diamètre, et qui est destiné pour une lunette de dix-huit pieds.

Les Harpes de M. Nadermann. Les Pianos de MM, Petzold, [illegible] et Pape.

Les gélatines de M. Robert. Les chocolats de M. de Debauve.

Les produits chimiques de M. Darcet.

La *balance à bascule* de M. A. Quintenz, de Strasbourg, qui a paru supérieure à toutes les balances connues, pour la facilité et la précision du pesage.

Les chaises et les fauteuils de M. Werner, la commode de M. Lemarchand.

La machine appelée *Bouannette-Salvanat*, du nom de M. Rouan, son inventeur, au moyen de laquelle une personne, sans savoir nager, peut se préserver de la submersion et sauver une autre personne.

Les serrures à quatre clefs, de M. Oublet.

Les perruques de MM. Normand frères, lesquelles, a-t-on dit, donneraient presque envie de devenir chauve.

Les mouchoirs en cartes de géographie, dont un journaliste a fait remarquer l'utilité pour les maîtres de pension. Il est difficile

en effet, dit-il, qu'un élève n'apprenne pas à connaître le monde, lorsqu'il aura sans cesse l'univers dans sa poche, et qu'il pourra tour à tour essuyer les yeux avec une rivière, se frotter le nez avec une montagne, et enfin se moucher dans toutes les grandes villes du globe.

En nous arrêtant à cette nomenclature, que nous pourrions étendre beaucoup plus loin, nous nous garderons bien d'oublier les parfums, les essences, les crêmes, les huiles et tous les cosmétiques imaginables, dans le nombre desquels on a surtout admiré les produits de M. Naquet, tels que la *rosée des fleurs*, qui *adoucit la peau, arrête la course du tems, et imprime un caractère inaltérable de jeunesse*, la *poudre d'Altona*, qui maintient les dents toujours blanches et les gencives toujours roses, la fameuse *pommade de Macassar*, qui prévient la chute des cheveux et les fait renaître à volonté, la *crême de coco*, qui donne aux mains la blancheur du lys et le velouté du satin, l'*essence de Tyr*, qui ramène les octogénaires à l'âge de vingt ans, etc. etc. etc. Nous savons bien quelles sont les classes d'amateurs nombreux qui décerneront la palme de l'exposition à M. Naquet.

PRIX *proposés par l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Lyon.*

Pour 1824.

1.° Une pièce de vers sur le *Siège de Lyon en 1793*. Le prix sera une médaille d'or de 600 francs.

2.° « Trouver le moyen de dégraisser la soie sans l'énerver » et sans employer le savon ni aucune substance alcaline. »
Médaille d'or de 600 fr.

Pour 1825.

« Quelles sont les observations à faire pour parvenir à un » système certain de météorologie, soit universelle, soit parti» culière ou locale? Quels sont les temps et les lieux les plus » propres à ces observations? Quels sont les instrumens et moyens » de les constater, de les rassembler, de les comparer et d'en » tirer des résultats? » — Médaille d'or de 600 fr.

Les ouvrages portant une épigraphe, répétée dans un billet

cacheté contenant le nom et la demeure des auteurs, devront être envoyés, francs de port, avant le 30 juin des années indiquées, à l'un des Secrétaires ou des Membres de l'Académie. Les prix seront décernés le dernier mardi du mois d'août des années désignées ci-dessus.

AVIS aux *Propriétaires*.

A vendre. Deux mille noyers, espèces choisies, pour replanter. — Cerisiers entés sur l'arbre de Sainte Lucie, pour bosquets, espaliers, [illegible] et [illegible], etc. fruits des meilleurs et [illegible]. — *Idem* à plein vent. — Poiriers à plein vent, à mi-vent, quenouilles et d'une très belle venue. — Pommiers, *idem*. — Abricotiers et Pêchers. — Mûriers à feuilles [illegible]. — Collection de Ceps. — *Idem* d'Orangers, très-belles espèces, principalement en nains.

S'adresser au sieur *Hugues Tissot*, Jardinier, à Chambery.

LOGOGRIPHE.

Avec six pieds mignons je parcours l'univers,
Mon empire s'étend jusqu'au delà des mers,
Je donne le défi de compter mes victimes,
Et me flatte pourtant d'être étrangère au crime.
Si vous m'ôtez le chef, je deviens aussitôt
Une belle rivière et je porte bateau;
Le dernier de mes pieds concourt à ma figure;
Mais si vous le tranchez, je change de nature.
Je suis un quadrupède, et, par un sort fatal,
La rivière n'est plus qu'un chétif animal.
Avec un pied de moins, j'ai bien plus d'importance.
Les peuples sont soumis à ma seule puissance.
En arrangeant les pieds qui composent mon tout,
Je dois vous prévenir que vous tien[illegible] à [illegible]
D'avoir pour votre table un fade jardinage,
Et pour l'ornement un moyen en usage.
Vous trouverez encore, en m'arrachant le cœur,
Ce qu'[illegible] ne [illegible] pas un acteur,
Ce qu'un enfant bien né ne manque pas d'apprendre,
Un métal précieux pour acheter ou vendre,
Le nom qu'un souverain a le droit de porter,
Celui que prit Io, pour ne pas irriter
De la fière Junon la jalousie extrême.
Un court adverbe enfin qui n'est pas un problème.

Anonyme.

Le mot de la dernière *Charade* est *Compas-Sion*.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 2 octobre.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES

Pub[illegible] le 1er octobre : 1° Lettres-Patentes (du 15 septembre [illegible] *par lesquelles S. M. autorise une émission de rentes amortissables pour une somme de 51,653 l. 57 c., assigne les fonds nécessaires pour leur paiement et leur amortissement proportionnel au cours et à la valeur intégrale, et fait une assignation de 42,731 l., 07 c., pour être employée au paiement de pareille somme de rentes à inscrire, etc.*

2° Lettres-Patentes (du 15 septembre 1823) *par lesquelles S. M. assigne une somme annuelle de 9,[illegible] l., 94 c., pour compléter le fonds d'amortissement nécessaire à l'extinction de la valeur intégrale des rentes de la dette publique amortissable, dont l'émission a été autorisée par plusieurs Lettres-Patentes précédentes.*

Turin, 27 septembre. Hier soir, S. M. la Reine a tenu Cercle, après l'audience où elle avait reçu Mme l'Ambassadrice de France. LL. MM. ont daigné s'entretenir avec la grâce et l'affabilité qui leur sont naturelles, tant avec les Ministres étrangers qu'avec les Dames qui se trouvaient réunies à la Cour.

— Le 25 du courant, LL. MM. ont visité l'ancien couvent du Crucifix, où, par décision du Roi, il va être établi un institut d'éducation des jeunes filles, sous la direction des Dames du Sacré-Cœur de Jésus.

Paris, 27 septembre. Une dépêche télégraphique parvenue le 25 au soir a annoncé officiellement la prise du fort Santi-Petri. Cette prise est d'autant plus importante pour les suites qu'elle doit avoir, que c'est sous la protection de ce fort que Cadix était ravitaillé, que ce point facilite l'attaque de l'île de Léon, en permettant aux chaloupes canonnières d'entrer dans la rivière de Sainte-Marie et de seconder ainsi toutes les opérations ultérieures, sans avoir à craindre l'artillerie du fort Pantaléo. Santi-Petri a été pris le 20.

— On annonce la capitulation de Ciudad-Rodrigo.

— Il vient de mourir, dans l'arrondissement de Saint-Pol (Pas-de-Calais), un vieillard nommé J. B. Cuvelier, âgé de cent quatre ans et six mois.

Fonds publics : 90 fr., 65 c.

Marchés de Chambéry des 23, 25 et 27 septembre 1823.

Blés.		Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix*	13	83	—	17	09
Seigle		10	00	—	13	07
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		10	00	—	13	07
Avoine (1)		8	00	—	5	53
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	38
Viande, *id.*,	*id.*				0	60

(1) Emploi des 3 vers[illegible]

Chambéry, Imprimerie de F. R. Platet, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 41.) VIII.° Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 10 *Octobre*.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 9 *octobre*. Voici l'article d'Ugine que nous avons annoncé dans notre dernier N.°

Ugine, 30 *septembre*. La double circonstance de la prise de possession du commandement de cette province par M. le Chevalier Pignière, et du changement de la rivière de Chaise dans le nouveau lit qu'on lui a formé, à l'occasion des travaux de la nouvelle route, a fourni le sujet d'une belle fête qui a eu lieu le [illegible] août dernier, sur le territoire de cette commune. Quoique la souscription n'en fût ouverte et annoncée que dès le 18, elle a été tellement nombreuse que plus de cent quarante personnes des plus [illegible] de la province, parmi lesquelles étaient les principales autorités et beaucoup de dames, s'y sont trouvées dès le matin. A onze heures, la rivière ayant été détournée presque subitement dans le nouveau lit, on y a eu le plaisir de la pêche dans le lit abandonné, où les poissons étaient restés à sec, et, après cet exercice, la société s'est réunie pour le dîner champêtre qui avait été préparé non loin de là, dans les bois [illegible] en ce lieu sont parsemés. Au milieu de la table s'élevait une [illegible] à laquelle était suspendu, par un ruban surmonté d'une couronne de fleurs, un cadre renfermant des vers en hommage au Roi. La gaîté la plus franche a présidé à ce repas; elle était animée par les concerts harmonieux d'une musique d'amateurs. M. le Commandant, Chevalier Pignière, a porté la santé de S. M. et de la Famille Royale, qui a été accueillie par des cris mille fois répétés de *Vive le Roi! Vive la famille Royale!* On a successivement porté la santé de M. le Commandant Comte de Monod, de M. le Chevalier Pignière, Commandant actuel, son successeur, et de M. l'Intendant. Au repas a succédé un bal champêtre, où tout respirait la plus douce [illegible], l'avantage d'une des plus belles journées, le [illegible], la fraîcheur [illegible] au milieu de la verdure [illegible] ont fait [illegible] prêter à cette fête un charme délicieux et en conserver le souvenir dans cette commune.

[illegible] d'Alexandrie les détails de la fête qui a eu lieu dans

cette ville, le 28 septembre dernier, à l'occasion de la remise de cette place par les troupes autrichiennes à celles de S. M., en vertu de la convention de Vérone. Nous donnerons ces détails dans notre N.° prochain.

A V I S.

Les Religieuses de la Visitation de S.te Marie de Chambéry ont l'honneur de faire part aux souscripteurs de la loterie du tableau de l'Apparition de N. S. à St Thomas, que le tirage a eu lieu le 6 du courant, en présence de plusieurs témoins non intéressés. Le tableau est échu à M. Chenay, Curé à Conflans sur l'Hôpital, en Savoie.

A V I S. — *Adjudication de travaux publics.*

Jeudi, 16 octobre courant, à deux heures après midi, à Thonon, province du Chablais, par devant les nobles Syndic et Membres du Conseil de ville, et dans la salle de leurs assemblées, il sera procédé, par enchères publiques, au rabais, à l'adjudication de la construction de l'hôtel de ladite ville, sur la mise à prix de la somme de soixante-huit mille cent cinquante-deux livres nouvelles, quarante-cinq centimes, conformément aux trois devis et détails estimatifs dressés par M. l'architecte Perregaux, de Lausanne, le 13 mars dernier, et au cahier des charges, clauses et conditions de ladite adjudication, dont on pourra prendre connaissance d'avance à Thonon, chez M. Anthonioz, Secrétaire de ville.

Le délai pour, après l'adjudication, faire des rabais de sixième et demi-sixième, expirera le 30 dudit mois d'octobre, à midi.

P I É M O N T.

Turin, 4 octobre. LL. MM. et S. A. R. la Duchesse de Chablais sont parties samedi dernier pour Stupinis, où elles vont jouir des agrémens de ce séjour pendant l'automne.

— Le 27 septembre dernier, est arrivé dans cette Capitale S. Exc. M. le Comte de Bubna de Littitz, Conseiller intime et Chambellan de de S. M. I. et R. A., Lieutenant-Maréchal des armées impériales et Commandant de la Lombardie.

— Une mine de plomb argentifère existant près de Vinai ne rendoit aucun produit, faute de moyens d'exploitation. S. M., informée de la richesse du filon, a ordonné la construction d'une fonderie et des autres édifices nécessaires, et en a approuvé l'entreprise. Cette disposition souveraine, en tournant au profit de l'Etat, ne sera pas moins avantageuse aux habitans de cette région, qui y trouveront d'utiles ressources par leurs travaux.

— Par Patentes du 26 août dernier, S. M. a approuvé le contrat de la commission mixte établie à Milan, pour la construction du nouveau pont sur le Tesin, près de Buffalora, dont nous avons, dans le temps, signalé l'importance et les avantages pour les voyageurs et les intérêts du commerce.

— Au nombre des avantages que le Duché de Gênes a successivement recueillis de sa réunion aux Etats de nos augustes Souverains, le commerce a principalement à se féliciter d'avoir, d'une part, toutes les mers ouvertes, et d'un autre côté, les plus faciles communications d'une province

l'Italie. La munificence souveraine vient d'ajouter un nouveau bienfait aux dispositions paternelles éternellement émanées de sa royale sollicitude pour le bien de ses sujets, en approuvant le projet d'ouverture d'un trait de route sur celle du Levant, entre le Borghetto et le Recco.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

S. M. l'empereur d'Autriche est parti, le 18 septembre, de Vienne pour Czernowitz. S. A. le Prince de Metternich était parti la veille pour la même destination.

— On mande d'Odessa que la conférence de lord Strangfort avec le reis-effendi, a eu le résultat le plus favorable relativement aux différends de la Russie et de la Porte, au sujet de la navigation dans la Mer-Noire.

— Le Grand-Seigneur poursuit avec énergie son projet de comprimer les janissaires. Depuis quelque temps le Divan s'assemble tous les jours. Les nouvelles de la Thessalie et de l'Epire sont peu rassurantes.

— La ville de Nischni-Nowogorod a été réduite en cendres pendant la grande foire de cette ville.

ESPAGNE.

L'installation des Cortès extraordinaires a eu lieu à Cadix le 6. Le Roi n'y a pas assisté, il a répondu à l'invitation de s'y rendre à six heures du soir, qu'il avait été averti trop tard et *qu'il n'avait pas eu le temps de se préparer*. Dans le discours lu en son nom, on lui fait dire : « Malgré tous mes efforts, je n'ai pu obtenir une paix honorable. L'ennemi s'obstine à ne vouloir traiter *qu'avec moi seul et libre*. » Les membres des Cortès sont réduits au nombre de cent. On en compte 28 à 30 qui ont abandonné à Séville la cause de la constitution.

— Les gardes du Corps du Roi, sont partis le 23 de Madrid pour Séville.

— La flotte française a lancé trois mille boulets sur le fort de Santi-Petri, et la batterie en a jeté mille.

— S. A. R. le duc d'Angoulême a donné l'ordre de remettre Riego aux autorités espagnoles. Il a été conduit des prisons de la Caroline dans celles d'Andujar, d'où il paraît qu'il sera transféré sous bonne escorte à Madrid.

— Le Prince généralissime a tenu, le 18, une longue conférence avec les lieutenans-généraux réunis.

— La Régence a mis à la disposition du duc d'Angoulême, un grand nombre de décorations espagnoles pour les braves de son armée.

— Au 23 septembre, cent bombes avaient déjà été jetées dans Cadix.

— Il y avait dans le fort de Santi-Petri 27 pièces de canon de 24, en bronze, 180 hommes de garnison, beaucoup de munitions et des vivres pour deux mois.

— Llobetas est sorti de Tarragone avec deux mille hommes, le général Tromelin et le baron d'Eroles sont à sa poursuite.

— Trente mille Portugais sont rassemblés sur la frontière de Badajoz ; on assure que ces troupes ont ordre d'entrer en Espagne à la première réquisition du Duc d'Angoulême.

— Le 23, on a fait approcher les bombardes de la place de Cadix. Il l'on y a jeté trois cent bombes, qui toutes ont porté. On a transporté à San-Lucar un nombre considérable d'echelles. Des télégraphes ont été placés tout autour de la baie de Cadix.

France.

Paris, 30 septembre. Une dépêche télégraphique de Bayonne a annoncé que la garnison de Saint-Sébastien a capitulé le 27; la ville et la citadelle seront remises le 3 octobre. La garnison, forte de 2000 hommes, est prisonnière de guerre et entrera à Bayonne le 4 ou le 5.

— M. le marquis de Marialva, ambassadeur du Portugal, a offert à S. M. de la part de son souverain, le grand cordon des trois ordres militaires du Portugal; il a fait la même offre pour S. A. R. *Monsieur* et pour Monseigneur le Duc d'Angoulême.

2 *Octobre.* Les nouvelles de Perpignan, du 27 septembre, annoncent la capitulation de la place importante de Figuères. Trois mille hommes sont prisonniers de guerre. On annonce aussi la soumission du général Lopez Banos.

— Il y a eu hier réunion des ministres chez S. Em. le président du conseil.

— L'Académie des Sciences doit faire un rapport au ministre de l'intérieur sur l'éclairage par le gaz, dont les dangers sont signalés de toutes parts par des faits et par les plus pressantes réclamations.

— Mgr d'Osmont, évêque de Nancy, vient de mourir, âgé de .. ans.

4 *Octobre.* M. le chevalier de Clermont-Tonnerre, aide-de-camp de S. A. R. le duc d'Angoulême est arrivé avant-hier à Paris.

Actions de la banque de France .... fr.

Cinq pour cent consolidés 90 fr. 60 c., 90 fr. 85 c.

Italie.

Le 18 septembre, S. Em. le cardinal Caselli, évêque de Parme, archiprêtre de la basilique du Vatican, est entré au Conclave, où le nombre des cardinaux réunis est de quarante-sept.

Rome, 28 septembre. Ce matin, sur le midi, on a annoncé au peuple romain, du balcon du Conclave, l'élection du Souverain Pontife, en la personne de S. Em. le Cardinal Annibal Della Genga, de l'ordre des prêtres, créé Cardinal en 1816 par Pie VII, né à Spoletta, le 2 août 1760, par conséquent âgé de 63 ans.

La durée du Conclave a été de 24 jours et demi.

VARIÉTÉS.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie ;

Permettez, Monsieur, qu'un ancien militaire attaché aux ... de son Roi, et qui les a suivies, au moins fidèle-

ment, vous adresse quelques mots à l'occasion du brillant fait d'armes de S. A. S. le Prince de Carignan, rapporté dans votre feuille du 29 septembre. C'est vous dire en même temps que je connais par expérience les peines et les nobles jouissances du soldat. Le souvenir de la longue des marches, dans les routes les plus scabreuses, ainsi que celui des privations dont j'ai eu ma part, disparaissaient soudain à l'avis de quelques succès de nos armes. Un sentiment délicieux les remplaçoit. Avec quelle expansion de vraie jouissance, on assistait alors dans les camps au chant public de l'hymne ambrosienne. Un autel défendu des rayons directs du soleil par la toile d'une tente, se présentant à de nombreux corps d'assistans. Les strophes du chant religieux alternées avec la musique, et par intervalles, des coups éclatans du tonnerre des batailles, n'étaient point troublés par le murmure bruyant des spectateurs. Là, les distinctions du rang, de la fortune, de la naissance, et la fierté du courage venaient s'anéantir devant celui dont le nom est, DIEU DES ARMÉES. Là, j'ai vu le Prince, père de notre jeune héros, prosterné comme le moindre de nous (à l'occasion du combat de Lauson du 11 juillet 1815, et autres). Je l'avais vu la veille, et diverses fois, affronter le danger avec la plus tranquille égalité d'âme, en s'exposant aux traits meurtriers d'un ennemi digne de servir une meilleure cause. Je l'ai vu de près s'opposer non-seulement à quitter un poste périlleux, mais refuser formellement de se laisser revêtir d'un surtout qui aurait caché son riche uniforme, et l'éclat de ses décorations. Telle était, sous le feu de l'ennemi, la valeureuse contenance de ce Prince.

Nous savons, que, de père en fils, l'illustre race de nos Souverains a constamment donné des preuves signalées de vaillance héréditaire, c'est là le premier titre de tous les individus d'une famille qui a fait et continue à faire le bonheur de ses peuples, et qui nous les assure pour l'avenir par son caractère dans tous les événemens de la vie, et par ce courage qui sait vaincre, et être vaincu sans être défait. Les plus beaux exemples en sont encore presque sous nos yeux, nos cœurs n'ont pas besoin que le souvenir les leur rappelle.

Je ne suis plus à narrer la noble audace du Prince, à escalader le Trocadero, à de jeunes soldats qui sont dans leur

famille. Ils m'écoutaient avec une singulière affection, dont l'effet m'a démontré la puissance du bon exemple donné par les grands. L'on peut dire de l'action de l'exemple, qu'elle est toujours en raison directe de l'élévation du personnage qui l'a donné, tandis que ce même personnage reçoit à son tour un degré d'accroissement de considération publique, surtout lorsqu'elle est conduite par la reconnaissance. Alors on est entraîné à joindre au respect un amour bien propre à faire surmonter tout obstacle. Un vieux grenadier écoutait avec attention mon récit du brillant fait d'armes. Son silence aurait étonné, si le langage énergique de quelques larmes échappées de ses paupières, la contraction des traits de son visage, la couleur vive qui les animait, n'eussent été un langage muet dont l'énergie est une vraie éloquence. Après quelques momens de repos, le vieillard prit la parole, et se plut à nous raconter comment, de son côté, il avait vu, au Mont-Cenis, M.gr le Duc d'Aoste visiter furtivement les postes avancés, observer de près les positions de l'ennemi, en bravant tous les dangers, comment il conservait une tranquillité d'ame dans l'action; comment, dans la vallée d'Aoste, M.gr le Duc de Montferrat avait su, même dans les revers, se rendre redoutable à l'ennemi. Mais à quoi servirait de vous dire, Monsieur, ce que tout le monde sait?

Les exemples du courage dans l'infortune et de la sage prudence dans les succès, se rencontrent fréquemment dans l'histoire de nos Princes. Le héros de St Quentin, le grand Philibert-Emanuel conquérant son héritage dans un pays éloigné, par le gain d'une bataille, ne revint-il pas, dis-je, apporter à nos ancêtres les institutions et les lois les plus sages, et vivifier ses états par l'ordre dans l'administration? N'avons-nous pas vu des faits analogues.... N'avons-nous pas été témoins des torrens d'amertume abreuver l'auguste race, et forcée de s'éloigner du milieu de son peuple? N'avons-nous pas vu son héritage passer en des mains étrangères? N'avons-nous pas éprouvé que les beaux rivages du Pô, pour nous si hospitaliers, nous étaient devenus ce que les rives de l'Euphrate furent pour les enfans d'Israel captifs à Babylone, parce que leur père n'y était plus? *Mais celui par qui règnent les Rois, qui, lorsqu'il avait préparé les cieux, et fixé les lois selon lesquelles les globes tourbillonent dans l'espace*, préparait au milieu

temps des consolations pour les malheureux, en attachant à la piété filiale la récompense de longévité sur la terre, qu'il imposait pour devenir la demeure de l'homme. Par des voies inconnues à la prudence humaine, n'a-t-il pas *précipité* l'Aman moderne *dans la fosse qu'il avait creusée lui-même?* N'a-t-il pas aussi rendu un père à ses enfans? *C'est ainsi qu'il bénit celui qui le craint!*

Vous me permettrez, Monsieur, de profiter encore de l'occasion du dévouement généreux du jeune Prince pour la plus juste des causes, pour signaler combien les vertus militaires se rapprochent de l'esprit de la morale des chrétiens. Personne n'ignore que notre divin législateur écoutant un centenier exprimer par l'exemple de la subordination et de la discipline militaire, les qualités qui constituent la foi des chrétiens, lui adressa ces paroles mémorables: *Je n'ai pas trouvé une aussi grande foi dans tout Israël.* Ce fut encore un militaire qui, témoin des prodiges qui eurent lieu au moment où notre rédemption fut consommée, au milieu des outrages dont on accablait le Bienfaiteur de l'univers, s'écria: *Oui, celui-ci est véritablement le fils de Dieu.*

Je borne là les preuves d'une analogie qui se présente comme pour ajouter un degré d'illustration de plus au noble métier des armes;

Et je suis etc.

G. C DE LOCHE.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Chambéry, 3 octobre 1823.

MONSIEUR,

Quelques observations sur la vinification pouvant être utiles à appuyer dans votre journal en faveur des agriculteurs, je viens réclamer une petite place pour les remarques suivantes, auxquelles le défaut d'espace ne me permet pas de donner plus de développement.

Des cuves peu profondes et à large ouverture, occasionnent une forte évaporation et une fermentation débile d'où résultent des vins plats.

La vendange accumulée en très grande masse, entraîne souvent une fermentation trop rapide, qui présente beaucoup de danger de pousser à l'aigre.

Des raisins qui ne sont pas soigneusement foulés, le marc qui s'élève en chapeau au-dessus du moût, donnent une fermentation inégale dans les différens points de la cuve, et qui ne peut dissoudre que peu de parties colorantes.

Quand le moût est découvert, et surtout si le chapeau ne plonge pas dans la liqueur, la masse, qui doit se maintenir de 11 à 13 degrés de Réaumur, s'échauffe considérablement et pousse

à l'aigre ; alors la détermination du moment précis du décuvage devient très délicate, et en même temps il se perd beaucoup de l'esprit et du bouquet du vin, qui s'échappent librement avec l'acide carbonique (la vapeur ou maflette de la vendange). Cependant, l'air est nécessaire pour commencer la fermentation, et d'autre part, il faut que l'acide carbonique ait une issue, parce que la compression ralentirait trop le cuvage et ferait même crever tous les obstacles qu'on lui opposerait.

Si le raisin n'est pas mûr, s'il est cueilli dans un temps froid et humide, la fermentation ne peut pas s'établir complètement, à moins d'être aidée artificiellement.

Cela posé. — On doit, avant de cueillir le raisin, le laisser bien imbiber des influences solaires, de manière à mettre, suivant l'expression bourguignone, *le soleil dans la cuve.*

On doit fouler le raisin avec un soin minutieux, employer des cuves de grandeur moyenne pour 10 à 15 tonneaux, rétrécies en pain de sucre, ne les remplir qu'aux trois quarts environ, pour fournir l'air nécessaire et pour laisser une place au jeu des vapeurs; placer à cette élévation un faux-fonds de planches, en forme de grillage, qui maintienne le marc plongé dans le moût sans gêner la fermentation. Quand l'état des raisins le demande, on devrait ajouter à la masse, du moût, de la mélasse ou du sucre des dernières qualités, et surtout du moût bouillant, que l'on porte au fond avec un tube (deux moitiés de bois creux réunis avec une ferrule) ; puis il faudrait mettre sur la cuve un bon couvercle qui joigne parfaitement, et une ouverture fermée à soupape au moyen d'une planche collée avec de la peau faisant charnière, pour donner issue à l'excès d'acide carbonique.

Ces conditions principales sont susceptibles de plusieurs modifications. On peut employer, par exemple, pour couvercle supérieur, une toile grossière imbibée à plusieurs reprises de lait de chaux qui se transforme bientôt en carbonate de chaux ; on peut garantir les couvercles en bois, d'une couche de cire ou de résine, ou de fer-blanc, ou simplement de chaux vive, ce qui les conserve, en augmentant leur action sur les vapeurs. . . . etc.

Quant aux réfrigérens que l'on adapte sur le couvercle, l'appareil est intéressant, surtout pour les amateurs de expériences ; l'essentiel, c'est le couvercle, le faux-fonds et au besoin, l'échauffement du moût.

J'ai l'honneur etc.

M. S. M.

Chambery, Imprimerie de I. H. Plattet, rue du Sénat

AN 1823. (N.° 42.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 17 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 16 octobre. On trouvera plus bas, sous la rubrique d'Alexandrie, l'article que nous avons annoncé touchant la remise de cette place aux troupes de S. M.

— Dimanche dernier, on a chanté dans la Métropole et dans les autres églises de cette ville, un *Te Deum* solennel, suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement, en actions de grâces de l'élection du Souverain Pontife Léon XII.

— Nous avons sous les yeux la circulaire touchante adressée par le R. P. Erasme, Provincial des Capucins, datée de Rome, du 22 septembre dernier, et adressée aux couvens de cet Ordre religieux, pour leur annoncer la mort du Rév.me P. François de Solchaga, Grand d'Espagne de première classe, Prédicateur distingué de la Cour de Madrid, Ministre Général de l'Ordre des Capucins. Nous regrettons que les bornes de notre feuille ne nous permettent pas d'insérer cette lettre en entier. A la suite d'une longue maladie, remplie de la plus profonde dévotion, muni des augustes Sacremens de la Religion, pleinement résigné à la volonté de Dieu, le Rév. Père François, après avoir exhorté paternellement ses frères présens et absens à l'exacte observance de la règle, a attendu la mort avec courage et avec une joie spirituelle, au milieu de continuels exercices de piété. Il a expiré dans le couvent de Saint Antoine, le [illegible] août dernier, âgé de plus de quatre-vingts ans. Ce vénérable religieux est allé recevoir la récompense des vertus héroïques qu'il n'a cessé de pratiquer pendant sa longue carrière, [illegible] dans l'exil et dans les fers, pour la cause sacrée de l'autel et du trône, et pour les grands intérêts de la Religion. Ses funérailles, célébrées avec une grande pompe, ont été honorées du concours des grands de toutes les classes, des Evêques, de la noblesse, des Généraux d'Ordres, du clergé et d'une grande affluence de fidèles.

AVIS. — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, à Chambéry, devant M. [illegible] de la division de Savoie, le mardi [illegible] octobre courant, à onze heures du matin, à

l'adjudication par la voie de soumission cachetée, des travaux en gravelage, maçonnerie, placement de garde-fous, etc., sur la route [illegible] entre St.-Jeoire et le Pont-Beauvoisin, évalués à la somme de [illegible] fr. 59 c.

PIÉMONT.

Turin, 9 octobre. On a célébré avant-hier dans la Métropole de Saint-Jean, l'anniversaire des funérailles de S. M. le Roi Charles-Emmanuel IV, de glorieuse et sainte mémoire, auxquelles ont assisté les Chevaliers de l'Ordre Suprême de l'Annonciade.

— Les 26 et 27 septembre dernier, la Sesia a débordé et a causé de grands dommages sur ses deux rives et sur une étendue de deux [illegible].

— S. M. pleinement satisfaite de la manière dont les Sœurs de Saint-Joseph contribuent au bien public, a daigné, par Patentes du 23 septembre dernier, leur accorder la faculté de recevoir toute espèce de dons et legs, d'acquérir et de posséder à titre quelconque, tant en faveur des maisons déjà existantes, que de celles qui s'établiront à l'avenir.

Alexandrie, 30 septembre. Avant-hier a eu lieu l'entrée dans nos murs, d'une partie des troupes piémontaises destinées à former la garnison de notre ville et de notre citadelle, après l'expiration du terme fixé par la convention de Vérone. La veille, S. Exc. le Feld-Maréchal Comte de Bubna étoit arrivé avec son état-major, pour prendre le commandement des braves troupes autrichiennes qui occupaient cette place. Tous les Corps allèrent lui faire visite. Les habitans d'Alexandrie s'étaient portés à la rencontre des bataillons des deux Brigades de Savoie et d'Acqui, qui entrèrent par deux portes différentes. Une foule nombreuse se pressait surtout sur les pas de cette brigade de Savoie qui avait emporté toute notre estime à une époque malheureuse, et dont la tenue martiale et si parfaite faisait l'admiration des spectateurs, enchantés aussi de sa belle musique. Les deux brigades de Savoie et d'Acqui, qui d'ailleurs rivalisaient en tout, furent se mettre en bataille au Champ de Mars, où elles furent passées en revue par S. Exc. le Comte de Bubna, accompagné des généraux et d'un brillant état-major.

Les détails de la fête donnée par la ville dans cette circonstance, avaient été ordonnés par les soins de M. le Marquis [illegible], Major général, Syndic de première classe, par M. le Chevalier de [illegible], Intendant-général, et par M. [illegible], Syndic de seconde classe, et quelques autres membres du corps de ville. Dans le théâtre élégamment illuminé et décoré des armes des deux augustes Souverains, était disposé un dîner splendide d'environ 200 couverts, offert aux Officiers des deux Etats, par la ville d'Alexandrie, mais dont S. M. a voulu faire les frais. M. le Marquis [illegible] porta la santé de S. M. le Roi CHARLES-FÉLIX, qui fut accueillie avec le plus vif enthousiasme. L'union la plus parfaite régna parmi les convives, honorés de la présence de S. Exc. le Comte de Bubna, des divers généraux et des dames de la ville et des environs, qui [illegible] dans les loges, ajoutaient aux charmes de la fête. L'ensemble [illegible] ainsi que du régiment de Savoie, qui se fit entendre pendant le repas, l'élégante parure des dames

mélange des uniformes, le bruit du canon, les salves de réjouissance, l'harmonie parfaite des musiciens, tout concourait à augmenter l'éclat de cette réunion et le vif intérêt qu'elle inspirait. Le soir, un bal brillant et très-nombreux termina la journée et se prolongea fort avant dans la nuit. Il fut embelli par la présence de Mme la Comtesse de Bubna et de Mme la Baronne de Stahremberg, épouse de M. le Commandant autrichien.

Le lendemain, à 6 heures, les troupes piémontaises relevèrent en parade les postes de la ville et de la citadelle, qui fut occupée par la Brigade de Savoie. Les troupes autrichiennes, emportant tous nos regrets, dus à leur bonne conduite, sont parties avec leurs généraux et accompagnées de nombreux habitans. Les Officiers hongrois et autrichiens, qui ont donné de nombreux témoignages d'estime à ceux de nos troupes, ont particulièrement distingué ceux de la Brigade de Savoie, qui a reçu en effet tous les suffrages, récompense honorable pour les bons habitans de la Savoie. Ainsi est rentrée sous la domination de notre auguste Monarque, la place importante d'Alexandrie, en vertu de cette alliance généreuse qui promet à l'Europe le repos et le bonheur.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On dit qu'au nombre des concessions obtenues de la Porte, par l'entremise de lord Strangford, la Porte consent à ce que les affaires de la Grèce deviennent l'objet d'une négociation séparée, pour laquelle, dit-on, lord Strangford a déjà des pleins-pouvoirs de la part de la Russie.

— Des dépêches apportées à Vienne par un courrier anglais venant de Constantinople, ont été expédiées de suite dans la direction de Czernowitz.

ESPAGNE.

Dans la prise de possession de Santona, qui a eu lieu le 27 septembre, on y a trouvé 2600 hommes, 150 bouches à feu, plus de dix mille fusils, mille quintaux de poudre, six mille gargousses et 633 mille cartouches.

— Les miliciens sortis de Cadix avec un régiment, venant reprendre le fort de Saint-Pétri; le régiment s'est révolté et les miliciens, qui l'ont désarmé, en ont fusillé 90 soldats.

— Llauder, avec sa colonne, est entré à Lérida. Le baron d'Eroles va cerner étroitement cette place. L'artillerie considérable est arrivée devant [illegible]. On assure que la garnison sera soumise avant qu'on ait tiré cent coups de canon.

— Enfin la nouvelle de la liberté du Roi, apportée ici par une estafette, satisfait l'impatience des habitans de cette capitale, dont l'enthousiasme ne peut se décrire.

— Riégo a été amené ici bien escorté et conduit dans les prisons avec ses compagnons.

— La régence a fait chanter un *Te Deum* en reconnaissance de la délivrance du Roi; le canon a retenti dans la capitale; la ville sera illuminée pendant trois nuits. Le peuple montre un enthousiasme inexprimable. La Régence a cessé ses fonctions, d'après les ordres du Roi.

FRANCE.

7 *Octobre.* S. A. R. le duc d'Angoulême a adressé au Président du conseil des ministres, deux dépêches consécutives : l'une du 28 septembre, ainsi conçue : « Le Roi me mande qu'il est libre, et qu'il se rendra au Port » Sainte-Marie quand je le voudrai, j'espère qu'il y sera demain. » La seconde dépêche, du 29, porte : « Les négociations sont rompues ; les hosti- » lités recommenceront demain, à la pointe du jour. »

— Il existe dans le département des Pyrénées-Orientales une femme âgée de plus de 109 ans, jouissant de toutes ses facultés.

— S. A. S. le duc de Bourbon s'est cassé la cuisse à la chasse.

9 *Octobre.* Une dépêche télégraphique datée du Port de Sainte-Marie, du 1.er octobre, est conçue en ces termes : « Le Roi et la famille royale sont » arrivés ce matin vers onze heures et demie. »

La révolution est vaincue ; c'est la *Quotidienne*. Vive le Roi ! et l'*Oriflamme* [illegible]. La révolution espagnole est morte où elle était née.

Les Cortès avaient fait une dernière tentative, en accordant la liberté du Roi, sous la condition de conserver en leur nom, pendant deux mois, les places d'Espagne qui se défendent encore. La France a rejeté ces propositions. Enfin, les Cortès d'[illegible] se sont trouvées réduites à [illegible] membres. Le 28, à trois heures, le Roi envoya un gentilhomme de sa chambre annoncer au Prince sa délivrance. A quatre heures et demie, [illegible] Cadix et dans la rade.

— [illegible] que S. A. R. le duc d'Angoulême visita les batteries et les plus avancées, au milieu de la mitraille et des boulets qui tombaient autour de [illegible], le général de [illegible] à S. A. R. : il eût été atteint. *Je* [illegible] *de la France* [illegible], répondit le Prince, avec le plus grand sang-froid.

— [illegible] a pris possession de Cadix, le 3 octobre.

[illegible] espagnols et de Français s'étaient rendus au Port de Sainte-Marie, pour être témoins du débarquement [illegible]. Ce [illegible] que et la fille d'Angoulême se sont embarqués : leur première entrevue a été des plus touchantes.

— S. M. a assisté au *Te Deum* chanté à la Chapelle royale [illegible] ; il en sera chanté un autre demain à la Métropole, auquel le Roi et toute la famille royale assisteront. Les principales rues de Paris ont été spontanément illuminées.

— [illegible] la garnison est prisonnière de guerre.

— S. M. a nommé le comte [illegible] Maréchal de France, les comtes [illegible], [illegible], [illegible], [illegible], Pâmement, et le général [illegible], [illegible] de France, et le marquis de Lauriston, Chevalier Commandeur des Ordres du Roi.

[illegible] de la banque de France, [illegible] fr.

Cinq pour cent consolidés, [illegible] fr. [illegible] fr., 10 [illegible] fr. [illegible]

ITALIE.

Le Souverain Pontife Léon XII a été salué par les plus vives acclamations [illegible], lorsqu'il s'est rendu à la basilique du Vatican, pour [illegible]

voir, selon le rit accoutumé, l'adoration et les hommages du Sacré Collège. Cette adoration qui se fait en public, est la troisième. La première a eu lieu dans la chapelle du Conclave, et la seconde dans la chapelle Sixtine. Pendant la dernière, on chante le *Te Deum.*

Après la cérémonie le nouveau Pape est remonté en carrosse et s'est rendu au Palais Quirinal, accompagné d'un nombreux cortège et de douze palefreniers à pied portant des flambeaux. Pendant les trois jours qui ont suivi son exaltation, S. S. a reçu les hommages des Princes et de la noblesse ; et la ville a été illuminée chaque soir.

— Le nouveau Pape a nommé le Cardinal della Somaglia, Secrétaire d'Etat. Le Cardinal Galeffi est confirmé Secrétaire des Mémoriaux, et le Cardinal Severoli est nommé Prodataire. S. S. sera couronnée le 5 octobre.

VARIÉTÉS.

VOYAGE *pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône*, deux vol. in-8.°, avec vingt planches, format grand atlas, gravées par Piringer.

Par M. F. M. FORTIS, ancien Avocat-Général, Membre de la Société des Amis des Arts, et de plusieurs Académies, etc.

A Paris, chez Bossange frères, libraires, rue de Seine N.° 12. Tome II.

I.er Article.

Le Journal des Débats du 12 juin 1822 fait de cet ouvrage un très-bel éloge, auquel nous nous empressons de souscrire, sous la seule réserve de revendiquer l'auteur, qui appartient à notre pays, et que l'auteur de l'article du Journal, qui est lyonnais, a cru lyonnais lui même et s'est honoré de compter au nombre de ses compatriotes.

Nous avons annoncé le premier volume de cet ouvrage dans le N.° 20, 7.° Année du *Journal de Savoie* (du 17 mai 1822). Le second volume n'est pas moins riche que le premier en descriptions et en notices de tout genre sur l'histoire, les faits curieux, les anecdotes intéressantes, les monumens des arts, les personnages célèbres ou recommandables par leurs travaux, sur les beautés de la nature, sur les productions, l'industrie, les manufactures, le commerce, et en général, sur tout ce qui concerne l'histoire à peu près complète des lieux visités par l'auteur.

Les planches qui accompagnent cet ouvrage en sont un magnifique complément. Elles ne sont pas seulement précieuses

par la fidélité, mais elles forment encore de très-beaux paysages par le choix, le goût et le talent de l'exécution. L'atlas comprend vingt planches, qui offrent les vues des plus beaux sites et des monumens les plus importans. Tout amateur en état d'en faire la dépense doit s'empresser de se le procurer (1).

Dans l'impossibilité de rendre compte des détails innombrables dans lesquels entre l'auteur et qui attestent l'immensité de ses recherches, nous aurons recours aux citations, qui offriront bien plus d'intérêt qu'une analyse, qui ne pourrait que ressembler à une table de matières.

Dans le premier chapitre du second volume, l'auteur considère l'influence de l'École lyonnaise sur les progrès des beaux-arts en France. Il commence d'abord par ces observations générales.

« Si l'on jette un coup-d'œil sur la marche des sciences et des arts d'Orient en Occident, et sur leurs progrès en France, on y voit les Grecs apportant le pampre et l'olivier de la Phocide, sur les côtes de la Provence. La nature produit de nouvelles richesses dans ces contrées; elles s'animent par le spectacle de l'industrie. Le pavillon grec flotte sur les mers où l'on ne voyait paraître que des canots de pêcheurs. Les temples, les autels, des édifices publics s'élèvent, les colonnes des ordres ionique et corinthien embellissent les lieux où ces étrangers n'avaient trouvé que des cabanes de pasteurs. Dans le tems où il ne sortait des Gaules et de Rome que des guerriers farouches, trop grossiers pour aimer les beaux arts, Marseille, rivale d'Athènes, donnait aux Gaulois les leçons et l'exemple des mœurs douces et de la politesse des Grecs. Cette cité puissante dominait sur les mers, formait des colonies, et portait chez tous les peuples les bienfaits de son industrie et la gloire de son nom.

« Lyon eut ensuite une école d'éloquence, et fut orné de monumens magnifiques, lorsque Paris, renfermé dans une île de la Seine, n'était qu'une bourgade ignorée.

« Plusieurs siècles s'écoulent, le flambeau de la civilisation est éteint par les peuplades du Nord et les farouches Musulmans; et lorsque les ténèbres de la barbarie couvraient encore une grande partie de l'Europe, le chant des troubadours, soupir à

---

(1) [illegible] de cet Atlas et des deux volumes de texte, à la bibliothèque publique de Chambéry.

par le doux climat de la Provence et du Languedoc, fut le premier signal du [illegible] des [illegible] dans [illegible] contrées : Dans leur marche du midi au nord, parcourant les rives de la Saône et du Rhône, on les voit se fixer sur la colline célèbre qui [illegible] de leur [illegible] ; [illegible] y trouvent encore les traces des temples et des autels consacrés à leur culte dans cette antique métropole, si célèbre par ses monumens et le séjour d'Auguste.

« Un des plus grands souverains de France, qui fut l'un des plus illustres guerriers et le modèle des chevaliers français, descend de son trône dans le temple des arts ; il y reçoit le titre de père et de restaurateur des lettres, et [illegible] les fondemens de la prospérité et de la gloire de Lyon, en y établissant des manufactures, des savans y [illegible] l'une des premières sociétés littéraires de France. [illegible] général pour les lettres [illegible] est partagé par [illegible] Lyonnaises, qui deviennent célèbres par leurs talens dans la musique ou dans la poésie et par leurs écrits. C'est ainsi que les arts, fruits de l'industrie, naissent et se développent sous un beau ciel.

« Lorsqu'on parcourt les annales de Lyon, on est frappé de [illegible] une [illegible] sur le perfectionnement de l'industrie et le goût des beaux-arts, que la nature semble avoir accordé aux Lyonnais, comme un des fruits de leur climat.

« En parcourant ces campagnes riantes, le dessinateur et le [illegible], sans sortir, [illegible], de fondre les nuances, et de varier sans cesse les produits de leurs manufactures.

« Mais combien cette influence [illegible] le pas plus [illegible] sur les ouvrages qui [illegible] aux arts ? A l'aspect d'un ciel [illegible] qui répand son [illegible] sur la plus [illegible] gétation, l'imagination de l'artiste s'enflamme, ses idées s'agrandissent, le marbre s'anime sous le ciseau du sculpteur, la [illegible] le pinceau de l'artiste, qui trouve dans l'imitation de la nature, ce goût pur et vif du vrai, du beau, cet instinct sûr qui [illegible] le talent et le génie.

« C'est de nos provinces méridionales, et de Lyon surtout, [illegible] de la France. [illegible] pourrait [illegible] les premières [illegible], des [illegible], de [illegible], de Puget, des [illegible] qui [illegible] la gravure, [illegible] que les Audran, les Drevet et les Boissieu. »

[illegible]. C'est ainsi qu'il nous est agréable de parcourir

les rues et les places de Lyon, sans avoir à citer quelques-unes des circonstances tragiques du trop fameux siége de 1793, des actes de destruction et des sanglantes atrocités qui l'ont suivi.

« Après le siége, dit-il, il se passa sur cette place (celle des Terreaux) une grande scène lugubre, dont le récit effrayera les générations futures. L'histoire semble attendre la plume d'un nouveau Tacite, pour peindre la cruauté froide et farouche des uns et l'héroïsme des autres. Le sang des Lyonnais coula à grands flots, et les hommes si intrépides sur le champ de bataille, se montrent encore sur l'échafaud dignes de la cause qu'ils ont soutenue. Les rapports officiels à la Convention et des procès-verbaux nous ont conservé les dernières paroles des condamnés; ils nous apprennent qu'une foule d'entre eux se sont écriés au moment de périr : *J'ai combattu pour mon Dieu, mon Roi et ma patrie, c'est pour eux que je meurs.* La vie fut offerte, sous la condition de servir la République, à plusieurs militaires distingués, parmi lesquels on cite *Pierre [illegible]*, l'un des plus célèbres officiers d'artillerie de l'Europe. Non, répondit-il au moment d'être fusillé, *je ne me suis battu et je ne veux me battre que pour mon Dieu et mon Roi.* »

La suite à un autre Numéro.

ENIGME.

Je rends l'homme orgueilleux, il vante ma puissance;
Hélas! mon [illegible] n'est plus faible que moi.
Je l'égare à coup sûr, s'il n'a pas d'autre loi,
Il trouve sur mes pas l'erreur et l'ignorance.
Mais si, moins confiant dans mon faible pouvoir,
Il en fait, tel qu'il est, un plus prudent usage,
Je le sers beaucoup mieux : alors le vrai savoir
Le rend tout à la fois mieux instruit et plus sage.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *[illegible]*, où l'on trouve *[illegible]*, *girole*, *rigole*, *rôle*, *lire*, *or*, *roi*, *Io*, et *le*.

Marchés de Chambéry [illegible] et 15 octobre 18[illegible].

		La Veille.			L'Haut [illegible].	
Bled.		l.	c.		l.	c.
Froment,	Prix	14	[illegible]	—	17	28
Seigle		[illegible]	[illegible]	—	13	07
Orge		[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Sarrasin		[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Maïs		[illegible]	[illegible]	—	13	07
Avoine (a)		8	[illegible]	—	5	63
Pain, 1re qualité, le kil. gr.					0	5
Viande, idem,					0	60

(a) Les Rapports des 3 [illegible]

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. [illegible] PLATTET, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 43.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 24 Octobre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 23 *octobre*. Voici un nouveau trait d'une généreuse piété que nous [illegible] de faire connoître à nos lecteurs, conformément à ce que nous avons annoncé dans notre N.° 34, du [illegible] août dernier.

M. Sigismond [illegible], natif de Saint-Sigismond, en Faucigny, qui a [illegible] une fortune en Bavière, par un commerce honorable, et qui est [illegible] directeur du grand hôpital d'Augsbourg, a fait don, l'année [illegible], d'une somme de [illegible] livres, pour la reconstruction de l'église paroissiale de Saint-Sigismond, en invitant les paroissiens à mettre [illegible], ayant tous les motifs sur ses [illegible], « [illegible] leur [illegible], y prier avec d'autant plus de cœur et de bonne volonté, que ce sera le lieu où eux [illegible] leurs enfans et leurs petits-enfans iront rendre leurs hommages à leur [illegible] et apprendre leurs devoirs envers Dieu et envers les hommes. » Cette église est en ce moment presque entièrement achevée.

M. [illegible] ne s'en est pas tenu à cette bonne œuvre : il a encore offert des fonds nécessaires pour l'établissement d'une école qui sera tenue par un [illegible] régent. Son intention, que l'on ne sauroit trop louer, est que [illegible] sache qu'étant né sans fortune, on peut, avec le travail, l'économie [illegible] bonne conduite, [illegible] pour faire de bonnes actions [illegible] la fin de sa carrière.

AVIS. — Collége Royal de Chambéry.

Les réparations que l'on fait au Collége Royal de Chambéry, exigent que [illegible] de [illegible] et des [illegible] ait lieu, à [illegible], ou de la Logique, qui commencera le 4 novembre.

[illegible] sont priés de vouloir bien donner à cet avis toute la [illegible] nécessaire.

AVIS.

La commune d'Arâches, province du Faucigny, [illegible] donnera à ferme, pour [illegible] ans, à dater du 1.er janvier de 1825, [illegible] des [illegible]

décembre prochain, courante année, environ l'heure de midi, à Araches, dans la salle consulaire, la montagne de [illegible] à elle appartenant comprenant les prés, pâturages et chalets qu'elle possède audit lieu, figurés sous les Nos entiers 1, 2 et 3, de la mappe dudit Araches, de la portée d'environ 200 vaches, indépendamment des troupeaux de moutons et de chèvres, et d'un bon sol et produit. Le cahier des charges et conditions est déposé chez Me Hogard, notaire royal, secrétaire de ladite commune, demeurant à Cluses, où l'on pourra en prendre connaissance.

Piémont.

Turin, 16 *octobre*. Le 12 du courant, M. le Prince de Partanna, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Deux-Siciles, a reçu ses premières audiences de LL. MM. et de S. A. R. Mme la Duchesse de Chablais, à Stupinis. Le soir S. M. la Reine et S. A. R. la Duchesse ont reçu en audience particulière Mme la Princesse épouse de M. l'ambassadeur.

— Le 13, on a célébré une Messe de *Requiem* pour S. M. le Roi Victor Amédée III de glorieuse mémoire. MM. les Chevaliers de l'Ordre Suprême de l'Annonciade y ont assisté. *Gazette Piémontaise*.

18 *Octobre*. S. M. vient d'ordonner l'ouverture de l'Université Royale de Turin pour le 5 novembre prochain, avec les solennités accoutumées. Le Recteur, les Professeurs et les Prieurs des facultés reprendront, dans les cérémonies de Cour, leurs anciens postes et honneurs. M. l'Avocat [illegible] Bessone, Bibliothécaire de l'Université, est nommé Recteur.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Angleterre.

Le 10 octobre, M. Williams, messager du Roi, est arrivé avec des dépêches de Sir Charles Stuart, ambassadeur à Paris. Lord Nugent est arrivé le 11, de Cadix, avec des dépêches de Sir William A'Court.

— Les nouvelles de Natchez (Amérique septentrionale), du 21 août, annoncent de grands ravages causés par la fièvre jaune, la population paraît vouloir s'éloigner en masse. La maladie tue dans les 24 heures.

Espagne.

S. M. est partie du Port de Sainte-Marie, le 2 octobre, pour Séville; elle est attendue à Madrid pour la fin du mois. Les troupes sont échelonnées sur toute la route.

— Le Roi, à la suite d'une déclaration où il expose les violences qui lui ont été faites dans tout le cours de sa captivité, a rendu un décret qui annule tous les actes du gouvernement dit constitutionnel, depuis le 7 mars 1820, et approuve tous les actes de la Junte royale provisoire et de la Régence. S. M. a accordé une amnistie entière et générale, à l'exception des premiers auteurs de la révolution.

— C'est la première division, commandée par le général Obert, qui est entrée à Cadix, où elle a été reçue avec une véritable joie. Le Prince généralissime avait ordonné de n'arborer que le drapeau rouge, les habitans y ont eux-mêmes mêlé le drapeau blanc.

— Les Français sont entrés à Zamora, le 30 septembre. Miranda, Lopez-Banos et Merino ont fait leur soumission.

— Le duc d'Angoulême et le prince de Carignan ont accompagné le Roi au *Te Deum* qui a été chanté au Port de Sainte Marie.

— En conséquence du décret qui excepte de l'amnistie les chefs de la révolution, Riego a été condamné et son jugement a été envoyé à Séville.

— Le comte de Bourmont a pris le commandement de Cadix. Le grand quartier-général était déjà à Xerès le 6 octobre.

— Un décret du Roi, daté de Xerès le 4 octobre, défend à tout individu ayant fait partie des Cortès dites constituantes ordinaires, de se présenter à plus de 5 lieues de la route de S. M. pendant son voyage pour la Capitale. L'entrée de Madrid et des résidences royales est interdite, pour toujours, dans un rayon de quinze lieues, aux ministres, conseillers d'état, membres du tribunal suprême de justice, commandans généraux, chefs politiques, employés des secrétairies d'état, chefs et officiers de la milice, sauf à ceux qui ont été confirmés par la Junte ou la Régence, dans les emplois qu'ils tenaient de S. M. avant le 7 mars 1820.

— Dix-huit personnes de haute classe ont reçu l'injonction de quitter Madrid.

— On a sursis à l'exécution de Riego, à cause des révélations importantes qu'il a faites et de celles qu'il a encore à faire. On dit que plus de 300 personnes sont déjà compromises.

— Ferdinand VII montre une grande confiance dans tous les Français. Il ne cesse de parler de sa reconnaissance pour le Roi de France et pour son auguste neveu.

— Par un motif de noble délicatesse que tout le monde saura apprécier, S. A. R. le duc d'Angoulême n'a pas voulu entrer dans Cadix. On présume que, par un autre motif non moins délicat, S. A. R. ne fera pas son entrée à Madrid en même tems que le Roi.

— Ceuta et Tarifa ont ouvert leurs portes, pour obéir aux ordres du Roi. Ciudad-Rodrigo a demandé une suspension d'armes. Le général Curial a reçu une lettre de Lotten, qui commande dans Barcelonne.

France.

Paris, 14 *octobre*. S. M. et toute la famille royale ont assisté au *Te Deum* solennel qui a été chanté le 12, à la Métropole, à l'occasion de l'heureuse délivrance du Roi d'Espagne. S. M. a été saluée dans tout son trajet et jusques dans le temple, par les acclamations publiques et par les cris de *vive le Roi! vivent les Bourbons! vive le Duc d'Angoulême!*

— S. M. a décidé que le vaisseau *Le Centaure*, monté, le jour de la prise de Santi-Petri, par le Contre-Amiral Des Rotours, porterait le nom de *Santi Petri*.

— M.gr le duc d'Angoulême a élevé le Contre-amiral Duperré au grade de Vice-amiral.

16 *Octobre.* Une dépêche télégraphique annonce qu'une colonne ennemie de 4 à 500 hommes qui, partie de Tarragone, parcourait l'Arragon, sous les ordres de l'ex-ministre San-Miguel, a été mise en pleine déroute par le général Chasteldux. Parmi les morts sont deux généraux, on a fait plus de 120 prisonniers, au nombre desquels se trouve San-Miguel lui-même. Tous les bagages ont été pris.

— Le célèbre compositeur Steibelt vient de mourir à Saint-Pétersbourg.

18 *Octobre.* Un courrier anglais a passé à Paris, portant à Sir William A'Court l'ordre de se rendre auprès du Roi d'Espagne.

— Il y a actuellement dans un village de l'île de Cuba, un homme marié depuis plus de cent ans, qui est âgé de 128 ans, sa femme en a [illegible].

— Un aide de camp du duc d'Angoulême vient d'arriver à Paris. On dit que S. A. R. n'y sera de retour qu'au commencement de décembre.

Actions de la banque de France 1610 fr., 16[illegible] fr. 50 c. 1625 fr.

Cinq pour cent consolidés 90 fr., 40 c.; 90 fr., 70 c., 90 fr., 35 c.

VARIÉTÉS.

VOYAGE pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône; deux vol. in-8.º, avec vingt Planches, format grand atlas, gravées par Poringer.

Par M. F. M. FORTIS, ancien Avocat-Général, Membre de la Société des Amis des Arts, et de plusieurs Académies, etc.

A Paris, chez Bossange frères, libraires, rue de Seine N.º [illegible]. Tome II.

II.e ARTICLE.

Sur la colline de Fourvières, l'auteur rappelle le trait suivant.

« Cette position domine Lyon. Le proconsul Dubois-Crancé, dirigeant le siége de cette ville, y établit son état-major. Il se plaisait à voir, pendant les ténèbres de la nuit, le feu des bombes et des boulets rouges qu'il faisait lancer sur cette malheureuse cité, surtout lorsque l'arsenal fit sauter cent dix-sept corps de logis, et mit en feu l'un des quartiers les plus considérables. L'histoire du siége nous montre Dubois-Crancé sur les terrasses de ce château, faisant partager sa joie aux personnes qui l'environnaient, et écrivant à la Convention : « A la lueur de ces feux..... Un tiers de la ville est en proie » des flammes...... Tout a sauté, et cet incendie nous a donné

« un spectacle que le Vésuve et l'Etna n'ont jamais donné « aux mortels. »

L'auteur s'est livré à des considérations nombreuses et importantes sur l'industrie et le commerce de la ville de Lyon. A l'aspect d'une grande ville manufacturière, centre, comme il le remarque, de dix grandes routes et d'une navigation intérieure très-étendue, ce sujet s'offrait naturellement aux yeux d'un observateur aussi attentif que M. Fortis, à tout ce qui est susceptible d'un véritable intérêt.

« La principale branche de l'industrie lyonnaise, dit-il, se compose de manufactures. L'étranger s'empresse de visiter ces fabriques, de voir ces belles étoffes de soie, dont la renommée s'étend dans tous les pays. Il parcourt ces ateliers, en interroge les chefs, les ouvriers, les dessinateurs. Nous répondrons à quelques-unes de ses questions, par un précis rapide de l'histoire des manufactures de Lyon, de leurs progrès et de leurs travaux.

« L'art de fabriquer les étoffes de soie, inventé par les Persans, fut long-temps inconnu des peuples de l'Europe. Sous Auguste, Rome vit paraître des étoffes de soie, mais dans ce temps et pendant plusieurs siècles, elles furent si rares et si recherchées, que l'empereur Aurélien refusa une robe de soie à l'impératrice son épouse, qui la lui demandait avec beaucoup d'instance.

« En 555, deux moines venant des Indes à Constantinople, apportèrent des œufs de vers à soie, et enseignèrent aux habitans la manière de les élever et de filer la soie. Il s'établit des manufactures à Athènes, à Thèbes et à Corinthe.

« En 1130, Roger, roi de Sicile, ayant conquis Athènes et Corinthe, emmena à Palerme et en Calabre plusieurs ouvriers en soie. Les fabriques se multiplièrent en Italie. Venise, Florence et Gênes, rivalisant de goût et d'industrie, répandirent leurs étoffes dans toute l'Europe, elles eurent de la vogue en France, *la mutation et variété d'habits*, dit un ancien auteur, *ayant toujours été naturelle aux Français plus qu'aux autres nations.*

« Louis XI fut le premier souverain qui conçut le projet d'attirer ces manufactures dans son royaume, par des priviléges. Elles s'établirent d'abord à Tours, en 1470; elles semblaient exiger ces lieux plus favorables et attendre le secours d'une industrie puissante, lorsque, sous François I.er, deux habiles

négocians du Piémont, Turquet et Naris, jugèrent que Lyon était la ville de France qui offrait le plus d'avantages pour le succès de ce genre de manufactures, ils y apportèrent les premiers métiers.

» En [illegible] des lettres-patentes de ce prince y autorisèrent cet établissement.

» François II, Charles IX et Henri III s'occupèrent peu de leur prospérité, qui sembla décroître; mais elles se relevèrent sous la protection de Henri IV, qui assura leur succès malgré Sully. Suivant ce ministre, les véritables richesses de la France étant dans les productions du sol, il ne considérait les autres que comme factices et précaires, mais Henri IV favorisait l'établissement des manufactures, comme le plus puissant mobile de l'agriculture.

» La supériorité des étoffes de Lyon fit bientôt tomber celles de Florence et de Gênes, qui perdirent ce genre d'industrie. L'Allemagne, le Nord et l'Espagne n'avaient aucune de ces manufactures. Lyon les concentra toutes dans son sein; elles firent la source des immenses richesses de cette ville dans les XVI.e et XVII.e siècles.

» A cette époque, Lyon se peupla de familles illustres de différentes provinces de France, d'Italie, d'Allemagne et de la Suisse, qui surent allier le goût des beaux-arts aux occupations du commerce.

» Sous Louis XIV, le luxe et la magnificence des fêtes et des carrousels firent prospérer les manufactures de brocard, celles de velours et d'étoffes brochées, tissus d'or et d'argent. Néanmoins, sur la fin du règne de ce prince, l'art des étoffes brochées était encore dans son enfance, telle était l'imperfection des dessins à cette époque, que pour marquer la gradation des teintes, on ne savait que les placer les unes sur les autres, d'une manière tranchante. Ce fut à un peintre, compagnon de Lebrun, qu'on dut le perfectionnement de ces étoffes..... La fenêtre de son atelier s'ouvrant sur un jardin, il observait, un jour, le jet élégant d'une tige chargée de fleurs. Frappé d'une soudaine inspiration, il esquisse cette plante, l'entoure d'accessoires. Plein de son idée, il présente cet ouvrage à l'un de ses amis, habile manufacturier. Celui-ci pressentit bientôt les conséquences qui résulteraient de la gradation des teintes et du contraste des couleurs. Cette entreprise fut couronnée d'un grand succès, l'enthousiasme que pro-

duisit cette nouveauté fut extrême. Le procédé nouveau des points rentrés fit connaître l'art de fondre les nuances. Ces découvertes en amenèrent d'autres. Le nombre et la perfection des manufactures de Lyon allèrent toujours en croissant sous le règne de Louis XV : elles se soutinrent depuis 1760 jusqu'en 1784. Néanmoins, sous Louis XVI, cet état de prospérité n'était déjà que factice. L'introduction à la Cour des modes anglaises, qui conviennent si peu au beau climat de la France et aux mœurs de ses habitans, fut le coup le plus fatal porté aux manufactures de Lyon et le signal de leur décadence. On vit tomber insensiblement l'étiquette de cette cour brillante, qui servait de modèle à toutes celles de l'Europe, et dont l'éclat flattait la nation française.

« A cette cause se joignit celle du goût naissant pour l'élégance des ajustemens. On commença à répandre du ridicule sur les formes lourdes et grotesques des anciennes modes, en les comparant aux draperies antiques, imitées par les peintres dans les tableaux, et par les acteurs sur la scène. Il était possible de reproduire toute la richesse et la magnificence des anciens costumes avec des formes élégantes, aucun genre d'étoffes ne pouvant mieux se prêter aux diverses combinaisons du goût que la soie ; mais les événemens de la grande lutte entre l'Angleterre et l'Amérique, firent bientôt naître d'autres idées.

« Bientôt disparurent les habits enrichis de broderies et de galons, qui distinguaient les gens opulens ou d'une condition élevée.

« L'industrie de Lyon, forcée de sortir de sa sphère pour servir les caprices de la mode, varia ses produits d'une manière prodigieuse ; dès-lors elle n'eut plus qu'une existence précaire. Le nombre des métiers, qui était de quinze mille en 1786, se réduisit à sept mille cinq cents en 1789. L'aurore de la révolution s'annonça dans cette ville par plusieurs scènes sinistres. »

L'auteur examine les suites funestes que durent avoir sur l'industrie des Lyonnais, les malheureux événemens de 1793, et il continue ainsi :

« En 1795, la loi qui avait assimilé les Lyonnais aux émigrés fut rapportée, aussitôt un grand nombre d'entre eux réfugiés en Suisse, réveillés tout-à-coup, et comme électrisés par leur attachement naturel à la patrie commune, rentrèrent dans leurs foyers.

« Les Lyonnais, en rentrant dans leur cité, n'y trouvèrent

que des ruines, sous lesquelles les étrangers avaient cru que les manufactures de Lyon resteraient ensevelies pendant plusieurs siècles. Ils connaissaient mal l'esprit de patriotisme et d'activité de ses habitans.

« En 1808, le nombre des métiers était déjà de trois mille cinq cent. Il fut porté, en 1812, à six mille sept cent. Il s'accrut successivement, et il éprouva ensuite diverses variations de hausse et de baisse. En 182[illegible], on comptait dix huit mille métiers. En 18[illegible], ce nombre s'était élevé jusqu'à vingt six mille.

La longueur de cette citation intéressante, que nous avons même un peu abrégée, nous oblige de renvoyer à un troisième article, quelques autres détails que nous nous étions proposés de recueillir.

La suite à un autre Numéro.

AVIS *aux Propriétaires.*

Six mille superbes mûriers, de [illegible] ans, de douze à quinze pieds de tige, les têtes rondes et parfaites, à vendre, *à un quart au-dessous des prix courants.*

S'adresser à M. Joseph Martin, syndic de la Motte-Servolex.

AVIS.

On offre de remettre une fabrique de pointes de Paris en pleine activité et dont les produits sont d'un facile écoulement. La valeur totale, y compris les matières en magasin, peut s'élever à [illegible] environ.

S'adresser aux Propriétaires MM. [illegible] et Cie, à Annecy, ou, à Chambery, à M. Bauchet, au Bureau des Diligences et Messageries.

CHARADE.

On chante mon premier,
On sème mon dernier;
Le beau sexe souvent feint d'avoir mon entier.

J.-M. V.

Le mot de la dernière *Enigme* est *raison.*

FAUTE ESSENTIELLE *à corriger dans le dernier No.*

Page 394, ligne 30, au lieu de *se sont embarqués*, lisez : *se sont embra[illegible]*

Marchés de Chambery des [illegible] et 18 octobre 18[illegible].

	Le [illegible]			L'Hectolitre.		
Bled.	f.	c.		f.	c.	
Froment, *Prix*	24	12	—	17	36	
Seigle	9	00	—	12	76	
Orge	0	00	—	0	00	
Sarrasin	0	00	—	0	00	
Maïs	0	00	—	0	00	
Avoine (1)	8	[illegible]	—	5	93	
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	[illegible]	
Viande, [illegible] *idem.*				0	60	

(1) Rapport des 3 [illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. H. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 44.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui interesse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 31 Octobre.

INTERIEUR.

Chambery, 30 *octobre*. La Notice de M. B[illegible] sur les [illegible] de Sonnaz et de la Motte Servolex, que nous avons insérée dans notre feuille, a été [illegible] honorablement dans le journal intitulé *l'Amico d'Italia*, qui se [illegible] à Turin, et se trouve insérée tout au long dans le dernier Cahier de la *Bibliothèque universelle* de Genève.

— On avait transporté en dernier lieu à l'Hôtel-Dieu de Paris un malade soupçonné d'être atteint de la rage. Bientôt les symptômes de l'hydrophobie la mieux caractérisée se manifestèrent d'une manière effrayante et furent portés en peu de tems au plus haut degré. Tout annonçait une mort prochaine et des plus cruelles, malgré tous les soins prodigués à cet infortuné. Un médecin, connu par ses vues nouvelles sur les moyens de traiter cette maladie, fut appelé. Il fit injecter dans la veine du bras, une pinte d'eau tiède, à la température du sang. Les symptômes se calmèrent peu à peu et ne tardèrent pas à donner quelque espérance. Depuis lors, l'état du malade s'est amélioré par degrés. Nous rapporterons ultérieurement le résultat d[illegible], dont le succès serait extrêmement consolant pour l'humanité.

AVIS — *Adjudication de travaux publics.*

Il sera procédé, le [illegible] 5 novembre prochain, à [illegible] du matin, à Chambery, devant M. l'Intendant de la [illegible], à l'adjudication par la voie

des enchères, à l'extinction des feux, des travaux en reconstruction du clocher de l'église de Coise, mandement de Chamoux, et construction d'un hangar dans la cour du presbytère, délivrés à la somme de 4204 l. 91 c.

PIÉMONT.

Turin, 20 octobre. Dimanche dernier, l'Académie Royale des Sciences a tenu une assemblée extraordinaire pour s'occuper de quelques objets relatifs au Corps académique, après lesquels S. Exc. M. le Comte Balbe, Président, a fait lecture d'un premier mémoire touchant une ancienne mesure égyptienne égale au pied de Piémont et à une tierce de méridien.

— On apprend de Gênes que, le 13 du courant, deux trombes ont successivement éclaté, l'une dans la direction du bourg Saint-Vincent et qui dans son passage, a renversé des arbres et découvert des maisons; l'autre dans la direction de la Darsène, et qui a causé des dommages à quelques navires.

— On écrit de la Spezia, 13 octobre, que S. Exc. M. le marquis de Yenne, qui a honoré cette province de sa présence, y a donné des preuves multipliées de cette bonté et de cette aimable bienveillance qui le rendent si cher à ses administrés. (*Gaz. Piém.*)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On écrit d'Odessa, 1.er octobre, que les négociations de lord Strangfort ont réussi; on annonce des nouvelles de Constantinople, du 26 septembre, selon lesquelles le divan aurait adhéré à toutes les propositions qui lui ont été faites au nom de la Russie. On ajoute que des courriers sont partis le 23 septembre pour porter ces nouvelles à Vienne et à Londres.

— S. M. l'empereur d'Autriche est arrivé à Czernowitz le 4 octobre. L'empereur Alexandre y était attendu pour le surlendemain.

ANGLETERRE.

Il est arrivé, le 16, au ministère des affaires étrangères, des dépêches de sir Charles Stuart.

— Le capitaine Parry est arrivé le 18 octobre à l'amirauté. Le regret qu'il n'ait pu opérer le passage du Nord-Ouest, est compensé par la satisfaction de voir revenir sains et saufs ce brave officier et ses compagnons. Ils ont rencontré des glaces permanentes qu'on ne peut espérer de voir s'entr'ouvrir dans aucune saison.

ESPAGNE.

Le Roi est arrivé à Séville le 8 ; à l'entrée de la ville, sa voiture a été dételée et traînée jusqu'au palais par la garde nationale. La ville a fait éclater sa joie pendant toute la journée, et le soir, a eu lieu une magnifique illumination.

— S. M. a ordonné par un décret qu'il soit préparé des missions dans tout le royaume, pour détruire l'impression que les mauvaises doctrines ont pu faire.

— Ballesteros doit, dit-on, se retirer à Grenade, pour y attendre les ordres du Roi. S. M. a confirmé Murillo dans le commandement que la Régence lui avait confié.

— Un parlementaire a été envoyé à Barcelonne. On dit que Rotten a répondu qu'il se soumettrait aux ordres directement émanés du Roi.

— On dispose tout à Aranjuez pour la réception de LL. MM. Le Roi entrera à Madrid le 20 novembre. Un décret royal dissout l'armée espagnole.

— S. M. a envoyé le collier de la Toison-d'Or à S. A. S. le prince de Carignan. Le même honneur a été conféré au major-général de l'armée française le comte Guilleminot.

— Rotten a, dit-on, répandu de la fausse monnaie (des *quartos* composés de verre et de plomb).

— La ville de Séville a fait frapper une médaille en or et trois en métal, pour perpétuer le souvenir de l'heureuse délivrance du Roi. Il serait impossible de décrire l'enthousiasme que cette ville a fait éclater pendant le séjour de LL. MM. Le 11, S. A. R. le duc d'Angoulême et S. A. S. le prince de Carignan ont dîné avec le Roi. S. M. a ordonné qu'il serait rendu à ces deux Princes, dans toutes les parties du royaume, les mêmes honneurs qu'aux infans d'Espagne.

— C'est le 8 octobre que la place de Ciudad-Rodrigo s'est rendue au général Don-Carlos O'Donnell, commandant l'armée de la Vieille-Castille.

— On a suspendu la marche du parc d'artillerie de siége destiné à agir contre Barcelonne, ce qui fait espérer une prompte soumission de cette place. Les parlementaires se sont beaucoup adoucis. Rotten paraît vouloir se réfugier au Mont-Jouy, où il serait au reste étroitement bloqué.

— Le Roi a décerné l'Ordre de Charles III aux ministres de S. M. T. C.

FRANCE.

21 *Octobre*. Par ordonnance du 19, S. M. a nommé le baron de Damas, pair de France, au ministère de la guerre, en remplacement du maréchal duc de Bellune, nommé à l'ambassade de Vienne.

— L'événement littéraire qui a fait le plus de sensation dans ces derniers tems, est l'apparition de la suite des *Méditations poétiques* de M. de La Martine et de la *Mort de Socrate*, du même auteur. Ces deux productions ont obtenu un succès qui fera époque dans les fastes de la littérature.

23 *Octobre*. S. Exc. M. le Comte Alfieri de Sostegno, ambassadeur de Sardaigne, a donné, avant hier, un grand dîner diplomatique.

— M. le Préfet de la Seine a créé une commission spéciale pour régler avec lui les détails de la fête que la ville de Paris se propose d'offrir à S. A. R. le duc d'Angoulême et à l'armée des Pyrénées.

25 *Octobre*. Mgr le duc d'Angoulême a le projet de se rendre à l'armée de Catalogne, avant de rentrer en France. Sa présence sera une noble récompense pour les braves qui composent cette armée.

— La place de Lérida a capitulé le 18, cette place sera remise le [illegible]

— Le célèbre compositeur Salieri est mort à Vienne le 10 octobre.

— S. A. R. le prince généralissime a nommé M. le Maréchal-de-camp Jamin, commandant la seconde subdivision de la 11e division militaire, Commandeur de l'Ordre royal de la légion-d'honneur.

— Il paraît certain que M. le Maréchal Duc de Bellune, n'accepte pas l'ambassade de Vienne. [illegible]

Actions de la banque de France : 1630 fr., 16[illegible] fr. 50 c., 1625 fr.
Cinq pour cent consolidés 90 fr. [illegible] c., 90 fr., 20 c.

ITALIE.

Le [illegible] octobre, S. S. le Pape Léon XII a arrêté la formation d'une congrégation particulière composée de LL. Em. les Cardinaux de la Somaglia, Doyen du sacré Collège et Secrétaire d'Etat, Pacca, Sous-Doyen et Camerlingue de la Ste Egl. R., Galeffi, Severoli, de Gregorio, Cavalchini et Zurla.

— Les cérémonies de l'incoronation du Souverain Pontife étant généralement connues, nous n'entrerons dans aucun détail sur le couronnement de Léon XII, qui a eu lieu, comme nous l'avions annoncé, le 5 octobre. D'abondantes aumônes avaient été distribuées, et le Saint-Père avait dîné avec quelques uns [illegible]. Il a voulu [illegible] en bonnes œuvres les [illegible] qu'aurait coûté [illegible] l'illumination du dôme et la fameuse *girandola*.

— Aussitôt que S. S. a eu reçu de S. Exc. M. le vicomte de Chateaubriand, l'annonce officielle de la délivrance du Roi d'Espagne, elle a ordonné que, le même jour, 10 octobre, il serait chanté un *Te Deum* dans les trois basiliques patriarchales de S. Jean de Latran, de S. Pierre du Vatican et de Sainte Marie Majeure. Le Saint-Père s'est rendu dans la

première, où il a entonné le *Te Deum* et a donné la bénédiction du Saint-Sacrement, en l'assistance du Sacré Collège et du Corps diplomatique.

SUISSE.

L'administration catholique de Saint-Gall a reçu la Bulle pontificale qui sanctionne le partage de l'Evêché entre Coire et Saint-Gall. Pie VII avait signé cet acte peu de jours avant le funeste accident qui a causé sa mort.

VARIÉTÉS.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE ancienne et moderne, etc., par une société de Gens de lettres et de Savans : Tomes XXXV et XXXVI, in-8.° A Paris, chez L. G. Michaud, Libraire-Editeur, Place des Victoires, N.° 3, 1823.

Tous les journaux qui ont une autorité dans la saine littérature rendent justice à cette grande et belle entreprise, qui se poursuit avec une louable persévérance et qui avance vers sa fin avec tous les soins et toute la rapidité que peut comporter un travail aussi étendu. Les Editeurs ont fait sans doute de grandes pertes dans le nombre de leurs collaborateurs, et ils en font encore de nouvelles de tems à autre, ce à quoi ils ont dû s'attendre, mais ils les réparent, et les nouveaux noms que l'on voit paraître sont de nature à inspirer toute confiance.

Nous indiquerons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, les principaux articles qui fixent d'abord l'attention, soit par les noms des personnages qui en sont l'objet, ou par ceux des auteurs. Nous avons remarqué les suivans :

Platon et *Pythagore*, par M. De Gérando, *Plutarque* et *Pope*, par M. Villemain, *Plaute*, *Polybe*, *Porphyre*, *Procope*, *Quinte-Curce* et *Quintilien*, par M. Daunou, *Pline* l'ancien et *Priestley*, par M. Cuvier, *Pline* le jeune et *Portalis*, par M. Foisset l'aîné; *Pluche* et *Racine* fils, par M. Weiss; *Polo Marco*, par M. Walckenaer, *Polyclète*, *Praxitèle* et *Puget*, par M. Emeric-David,

Pombal, par M. Guérard; *Pompadour*, et *Pompignan*, par M Hippolyte de la Porte; *Pompée*, par M. Noël; *Pompone*, par M. Monmerqué; *Ponce-Pilate*, par M. Gence; Joseph *Poniatowski*, par M. Gley, *Potemkin*, et *Quinault*, par M. De Sevelinges, l'Abbé *Poulle*, et Anne *Radcliffe*, par des anonymes; *Poussin*, par M. Gence, *Préville*, par M. Fabien Pillet, Math eu *Prior*, par M. Dezos de la Roquette, tous les *Ptolémée* excepté l'astronome, par M. Saint-Martin, *Ptolémée* l'astronome, par feu M. Delambre, *Pufendorf*, par M. Depping, *Rabaud Saint-Etienne*, par M. Beaulieu; *Rabelais*, par M. Auger, et la partie bibliographique, par M. Beuchot, Jean *Racine*, par M. Royer.

M. Michaud jeune a donné l'article *Pommereul*, et M. C. M. Pillet, les articles *Pouchet*, *Pylade*, J. B. *Raimondi* et *Rainfroi*.

En lisant l'article du grand Racine, nous avons retrouvé la note suivante, tirée du Cours de Littérature de Laharpe (Tome V, page 171), qui nous a paru assez piquante pour être répétée.

« Quand le célèbre Lekain vint à dix-huit ans, chez Voltaire, faire devant lui l'essai de ce talent trop tôt perdu pour le théâtre dont il a été la gloire, il voulut d'abord lui réciter le rôle de Gustave. « *Non, non* (dit le poete), *je n'aime pas les mauvais vers.* » Le jeune homme lui offrit alors de répéter la première scene d'*Athalie*, entre *Joad* et *Abner*. Voltaire l'écoute, et l'ouvrage lui faisant oublier l'auteur, il s'écrie avec transport « *Quel* » *style! quelle poesie! et toute la pièce est écrite de même! Ah!* » *Monsieur! quel homme que Racine!* » C'est Lekain qui rapporte, dans ses Mémoires, ce fait, dont il fut d'autant plus frappé, que, dans ce moment, il aurait bien voulu que Voltaire s'occupât un peu plus de lui et un peu moins de Racine (Laharpe). L'admiration de Voltaire se manifesta un jour plus vivement encore devant Laharpe lui-même, lorsqu'après avoir déclamé la scene du quatrième acte de *Phèdre*, il lui dit, en laissant tomber sa tête sur sa poitrine « *Mon ami, je ne suis qu'un polisson* » *en comparaison de cet homme-là.* »

L'auteur de l'article de Racine réfute l'erreur assez généralement répandue que la mort de ce poete illustre fut hâtée par la prétendue disgrâce qu'il éprouva de la part de Louis XIV, au sujet du Mémoire surpris par ce Monarque. « Peut-être, dit M. Roger, le Roi fut-il blessé seulement de voir un homme de lettres, sortant de la sphère exclusivement assignée alors à chaque profession, vouloir se mêler des affaires du gouvernement. Si l'on se rapporte à ce qu'étaient alors l'état social, aux usages, aux convenances, aux devoirs particuliers à chaque classe et à chaque individu, on conçoit que la sévérité du Roi dut paraître toute naturelle; mais qu'elle doit nous sembler *barbare*, à nous qui, dans notre siècle de lumières, avons vu, non-seulement des poetes qui n'étaient pas des Racine, mais jusqu'à des histrions, s'arroger le droit de régenter leur souverain, et, pour comble de *civilisation*, se constituer les arbitres de sa couronne et de sa vie! Quel qu'ait été le motif de l'humeur de Louis contre Racine, elle ne fut que passagère, son estime et sa bienveillance ne l'abandonnèrent point: Racine ne cessa pas de le voir. Durant sa dernière maladie, le Roi se fit donner chaque jour de ses nouvelles avec un intérêt touchant; et ses bienfaits le suivirent au-delà du tombeau (1). Il n'est donc pas exact de dire que ce fut une disgrâce, et encore moins que cette disgrâce ait causé sa mort. »

Nous citerons encore au sujet du même article de Racine, l'anecdote suivante, peu connue, relative aux premières représentations de la Comédie des *Plaideurs*.

« Les *Plaideurs*, imités des Guêpes d'Aristophane, sont d'une intrigue un peu faible; mais que de naturel, de vérité, de facilité, de gaîté! quelle foule de vers devenus proverbes! Mal accueillie d'abord à Paris (1668), la pièce réussit fort bien à

(1) Sa pension de 2000 livres fut continuée à sa veuve.

Versailles. Les comédiens, tout joyeux du succès, vinrent, à leur retour, réveiller Racine au milieu de la nuit pour lui apprendre cette bonne nouvelle. Le bruit des voitures, à cette heure, dans la rue des Marais, fit croire aux voisins, et le lendemain à tout Paris, que la Justice se ht vengée de l'auteur des *Plaideurs*, en le faisant mettre à la Bastille. Cette plaisante méprise, et la connaissance qu'on eut bientôt du suffrage du Monarque, ramenèrent à la comédie de Racine le bon peuple de Paris, et, depuis ce tems là, la pièce est en possession de faire rire la Justice elle-même. »

ANNONCE.

Il vient de paraître une brochure d'un haut intérêt. C'est une lettre de M. [illegible], Curé de [illegible], à M. *** membre du Conseil Souverain de Genève. Cet écrit trop substantiel pour être analysé, renferme une série de faits qui, dans l'état actuel de la civilisation et des lumières, méritent d'être examinés et appréciés par les hommes d'état. On peut en recommander la lecture à tous ceux qui s'attachent à suivre la marche des événemens religieux, et qui s'intéressent au sort du Christianisme, seule base solide de l'existence d'un état.

On trouve cette brochure à Chambery, chez *Puthod*, libraire.

LOGOGRIPHE.

Je marche avec le tems, comme vous, cher lecteur :
Que n'entraîne-t-il pas dans sa course rapide ?
Je contiens un trésor, que dis-je ? un bien trompeur,
Un bien dont l'homme hélas ! fut toujours trop avide.
Sur quatre de mes pieds, je sers en divers lieux,
Au Suisse, aux chiens, aux fous, au solitaire ermite,
A la femme élégante, et j'offre encore un gîte
Aux rares animaux qu'on montre aux curieux.

Le mot de la dernière *Charade* est *migraine*.

Marchés de Chambery des 21, 23 et 25 octobre 1823.

Blés.		Le Vaissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment,	*Prix*	14	32	—	17	62
Seigle		10	50	—	13	72
Orge		0	00	—	0	00
Sarrasin		0	00	—	0	00
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		8	50	—	5	93
Pain, 1re qualité, le kilogr.					0	29
Viande, *idem*,	*idem*.				0	60

(1) Rapport des 3 veissels en hectolitre. Froment . . . Seigle . . . Avoine . . .

Chambery, Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 45.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 7 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 6 novembre. Voici le résultat des observations météorologiques faites à Chambéry, pendant le mois d'octobre dernier.

OCTOBRE 1823.

BAROMÈTRE à 0.°

	Millim.		P.	Lign.	
Du 1.er au 10	736.	3	27	2.	4
Du 11 au 20	[illegible].	3	27	0.	6
Du 21 au 31	7[illegible].	6	27	3.	4
Max. le 26	7[illegible].	3	27	6.	4
Minim. le 4	7[illegible].	5	26	8.	3

THERMOMÈTRE.

	Centigrade	de Réaumur
Du 1.er au 10	+ 15° 3	+ 11 [illegible]
Du 11 au 20	+ 11° [illegible]	+ [illegible] 0
Du 21 au 31	+ [illegible]	+ [illegible] 9
Max. le 1	+ 20° 8	+ 16 7
Minim. le 29	+ [illegible]	+ [illegible] 7

— Un incendie violent s'est manifesté dans la commune de [illegible] (Faucigny), le 15 octobre dernier, entre minuit et une heure du matin. Comme c'était au moment où tout le monde était plongé dans le sommeil, le feu, en peu de temps, fit de rapides progrès parmi les habitations construites et couvertes en bois. Neuf maisons et une grange ont été consumées en moins d'une heure. Les victimes infortunées de cet incendie ont perdu leurs récolte et denrées, ainsi que tous leurs meubles et linges. Ce qu'il y a de vraiment pénible, c'est que parmi les malheureux qui ont été incendiés, il ne s'en trouve qu'un seul qui jouisse d'une fortune très-médiocre; et que tous les autres, déjà placés dans une position voisine de l'indigence, y seront précipités par cet accident. On évalue à [illegible] liv. n. les pertes occasionnées par ce malheureux événement.

Parmi les personnes qui se sont le plus distinguées dans cette circonstance, on doit particulièrement citer MM. les Pompiers de la ville de Cluses et les Carabiniers Royaux de station dans la même ville. Le zèle et l'activité que MM. les Pompiers ont déployés dans cette circonstance, sont au-dessus de tout éloge. Ils sont parvenus à maîtriser le feu et à conserver ainsi [illegible] la moitié du village, qui, sans eux, aurait entièrement péri.

M. le Syndic de cette commune, voulant leur témoigner sa reconnaissance en cette occasion, leur offrit quarante francs, qu'ils firent de suite distribuer aux incendiés. Cet acte de générosité et de désintéressement de la part de MM. les Pompiers, ne leur fait pas moins d'honneur que le zèle et l'empressement qu'ils ont montrés à secourir leurs voisins.

PIÉMONT.

Turin, 31 *octobre*. S. M. a daigné autoriser le Sénat de Nice à admettre en qualité de Consul de la nation espagnole, dans le port et ses dépendances, M. François de Ferrer y Santa-Cruz, nommé à cet effet, le 27 juillet dernier, par la Régence, au nom de S. M. C.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique, à dater du 1.er Octobre 1823.

Au 27 octobre 1823 94 fr., 25 c.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On écrit de Czernowitz que S. M. l'empereur de Russie doit quitter cette ville le 11, et que l'empereur d'Autriche doit en partir le 13. Le comte de Nesselrode doit aller se rendre au prince de Metternich à Lemberg, où il a été retenu par une indisposition, et qui n'a pu ainsi se rencontrer à Czernowitz, pendant la courte entrevue des deux monarques.

— Le mariage du Prince royal de Prusse avec la Princesse Elisa de Bavière, est fixé au 15 décembre.

— Il y a eu à la cour de Saxe et dans la ville de Dresde, de grandes réjouissances au sujet de la délivrance du Roi d'Espagne et de son auguste épouse, princesse de Saxe. Il a été chanté un *Te Deum* solennel, au bruit du canon.

— S. M. l'empereur d'Autriche a fait, le 10, à Czernowitz, sa visite d'adieu à l'empereur Alexandre, qui la lui a rendue le lendemain matin immédiatement avant de partir lui-même pour retourner dans ses Etats.

ESPAGNE.

Le quartier-général de l'armée française était le 19 à Andujar.

— S. M. a nommé capitaine-général de la Catalogne, le baron d'Eroles; de l'Estremadure, don Laguna, et de la Vieille-Castille, don Carlos O'Donnell. Par décret royal, le corps d'armée de Ballesteros est licencié; l'exécution

de ce décret est confié au maréchal comte Molitor. S. M. a confirmé les nominations diplomatiques suivantes, faites par la Régence : le duc de San-Carlos ambassadeur à Paris, le comte de Casa Florès, à Vienne, et le comte de La-Alcudia en Russie.

— Le Roi doit quitter Séville le 24. Au milieu de tout le corps diplomatique, on a remarqué Sir William A'Court qui a félicité S. M. sur son heureuse délivrance, au nom du Roi d'Angleterre.

— Toute la population de Madrid est occupée des préparatifs pour la réception de S. A. R. le duc d'Angoulême. Il y aura des arcs de triomphe dans toutes les rues où doit passer le Prince ; jamais on n'aura vu, dit-on, de plus belles fêtes.

— Le fils du général l'Alcobal, aide-de-camp de Mina, s'est échappé de Barcelonne ; il est arrivé à Girone le 19, et a fait sa soumission au Roi.

— La ville de Carthagène a reconnu l'autorité du Roi. Un corps de troupes françaises, réuni à une division espagnole, en a pris possession au nom de S. M.

— S. M. a décerné la grand'croix de l'ordre royal et militaire de San-Fernand au comte Guilleminot et à onze autres officiers supérieurs français, au nombre desquels est le baron de Damas.

— Le quartier-général était le 21 à Baylen.

— Mina avait offert la reddition de Barcelonne à des conditions inadmissibles, que le maréchal français avait rejetées. Pendant les négociations ultérieures, ce dernier reçut de Cadix l'ordre de n'accorder aucune condition particulière à Mina, et d'exiger avant tout la soumission pure et simple de la place. Les travaux du siége ont été continués avec activité. Mina commence à se repentir d'avoir refusé des conditions avantageuses qui lui avaient été offertes le 17.

— On écrit de Gibraltar que les libéraux qui ont quitté Cadix depuis la délivrance du Roi, sont au nombre de 480. Il y en avait auparavant 60 qui avaient cherché un asile à Gibraltar.

— Le quartier-général était le 24 à Manzanares.

— Il est toujours dans l'intention du Roi, d'arriver le 11 novembre au château royal d'Aranjuez.

— La place de Peniscola a fait sa soumission au Roi.

— L'Empecinado, entré par surprise dans la ville de Cacérès, en Estramadure, a pillé les maisons et incendié un quartier.

FRANCE.

Paris, 29 *octobre*. On écrit de Mataro, 20 octobre, que les hostilités étaient suspendues devant Barcelonne. Plusieurs parlementaires étaient venus, le 19, au quartier-général du maréchal duc de Conegliano. Néanmoins, on n'avait point ralenti les préparatifs du siége.

— On apprend d'Ax, 20 octobre, que les forts d'Urgel sont pris. Les insurgés écrasés par le feu redoublé des batteries, ont arboré le drapeau blanc.

— On embarque continuellement à Port-Vendres, des mortiers et des projectiles, qui sont dirigés sur Barcelonne, pour le siége de cette place.

— Les lettres de Saint-Malo annoncent que la pêche de la morue s'est faite cette année au banc de Terre-Neuve, avec le plus grand succès.

— M. le général Guilleminot a reçu l'Ordre de Charles III, et non celui de la Toison-d'Or, comme quelques journaux l'avaient annoncé.

— Le malade traité comme atteint de la rage, à l'Hôtel-Dieu de Paris, à qui on avait injecté de l'eau tiède dans les veines, a fini par succomber.

30 *Octobre*. La garnison de la Seo d'Urgel, composée de 916 hommes, est prisonnière de guerre et conduite en France. Elle avait encore des vivres pour environ deux mois.

— M. le duc de Bellune est nommé ministre d'État et membre du conseil privé. M. le baron de Damas, nouveau ministre de la guerre, a prêté serment en cette qualité, le 28, entre les mains de S. M.

— M. le baron de Damas a assisté hier au conseil des ministres tenu chez S. Exc. M. le Président du conseil.

1.er *Novembre*. Le 24 il y a eu armistice devant Barcelonne. Le 25, la capitulation a été acceptée; les places d'Hostalrich et de Tarragone y sont comprises. Mina a déclaré que le Roi d'Espagne pouvait compter sur sa fidélité et son dévouement.

— S. M. a accordé une pension de 2500 fr. à la veuve de M. Delambre.

— Une ordonnance royale du 27 renvoie dans leurs foyers les sous-officiers et soldats qui avaient été appelés au service territorial des Vétérans.

— On annonce l'arrivée du célèbre Rossini à Paris.

— Il vient de débarquer à Brest 2500 hommes venant d'Espagne, dont 1400 de la garde royale, et 1100 du 2.e régiment d'infanterie légère.

Actions de la banque de France : 1520 fr.;

Cinq pour cent consolidés 89 fr., 60 c., 89 fr., 40 c. 89 fr., 60 c.

ITALIE.

La retraite du Cardinal Consalvi paraît assurée. On croit que l'intention de S. S. est de tenir un consistoire prochain. Les Cardinaux ont reçu de sa part l'invitation de ne point quitter Rome. Léon XII doit annoncer le Jubilé et faire l'ouverture de la Porte-Sainte le 23 décembre.

— S. S. Léon XII, qui s'est toujours montré si charitable et si compatissant envers les pauvres, vient de rétablir un usage institué autrefois par S. Grégoire le grand, qui consiste à admettre chaque jour dans une salle du palais apostolique, douze pauvres à une table de charité. S. S. a instamment recommandé le soin de cette œuvre évangélique à M.gr l'archevêque d'Athènes, son aumônier.

— Le 20 octobre, S. A. R. le prince Henri de Prusse a eu l'honneur d'offrir au Souverain Pontife, ses hommages et ses félicitations sur l'avénement de S. S. au siége pontifical.

VARIÉTÉS.

MÉLANGES.

TRANSPORT *d'une maison bâtie en briques, sans la démolir.*

Dans le but d'agrandir et de régulariser une des rues de la ville de New-York (*Maiden lane*), il fallut que la maison de cette rue qui porte le N.° 85, fût ou démolie, ou portée de vingt et un pieds et demi en arrière. Cette maison a trois étages, vingt-cinq pieds de face et quarante-cinq de profondeur, elle est couverte en ardoises et d'une valeur assez considérable. Le projet de la transporter toute entière a été conçu par M. Siméon Brown, qui a déjà réussi précédemment à charier une vingtaine de bâtimens construits en partie en briques, et dans quelques cas, sans déranger le moins du monde les habitans de la maison, ni exiger qu'on enlevât les meubles. Cette maison, tout entière en briques, et dont le poids calculé devait être d'environ 350 tonnes (7000 quintaux), a été transportée dans toute son intégrité, les cheminées, fenêtres, portes, demeurant en place sans le moindre dommage. On commença par l'établir sur les cadres destinés au transport, et elle fut mise en mouvement au moyen de trois vis parallèles établies perpendiculairement au front de la maison, et dont chacune était mise en action par deux ou trois hommes. Ce qu'on avait considéré comme la partie la plus difficile de l'opération, avait été d'élever tout l'édifice d'environ deux pieds au-dessus du niveau de ses fondations. On en vint

à bout au moyen de deux vis seulement, placées en-dessous, et qui soulevèrent doucement la maison tout entière, jusqu'au degré requis. Dans le courant de la journée on lui fit parcourir seize pieds, sans qu'il s'y fît de lézardes, ni aucun dérangement quelconque, on acheva le lendemain les cinq pieds et demi restans. On considéra l'opération comme tellement sûre et à l'abri de tout danger, que *pendant le transport*, le propriétaire reçut environ cent cinquante personnes, auxquelles il fit servir une fort belle collation. La dépense occasionnée par cette entreprise, s'est élevée à environ un cinquième de la valeur totale de l'édifice. On ne peut guères douter que ce procédé ne soit employé à l'avenir partout où il sera praticable, et qu'on n'épargne ainsi une portion considérable des frais ordinaires de démolissage et de reconstruction.

Sur l'usage des pommes de terre avant leur maturité.

On a beaucoup dit que l'usage des pommes de terre, avant leur maturité, était mal sain, donnait des vertiges, des nausées, etc. Deux chimistes allemands, les professeurs Pfaff et V[illegible], ont soumis à l'analyse la plus exacte, différentes espèces de pommes de terre, à tous les degrés de maturité, et n'ont pu découvrir dans les tubercules les moins développés aucun principe malfaisant quelconque. Ils ajoutent que les principes nutritifs, la fécule et le parenchyme, se trouvent déjà en quantité notable dans les plus jeunes tubercules. En conséquence, persuadés que leur emploi ne saurait être nuisible, ils terminent leurs expériences en faisant assaisonner un quintal de pommes de terre de différentes espèces, et à tous les degrés de croissance. Trente-deux personnes, que l'on avait préalablement invitées à jeûner pour la circonstance, furent invitées à venir prendre le repas préparé, lequel consista uniquement en pommes de terre, et fut précédé et terminé par un verre d'eau de vie. Le quintal fut promptement consommé, à la grande satisfaction des convives; leur sommeil fut aussi bon que l'avait été leur appétit, et aucun d'eux, assurent Messieurs Pfaff et V[illegible], n'en éprouva le plus léger inconvénient.

Cela n'empêche pas qu'encore aujourd'hui, les opinions des médecins, ne demeurent partagées, sur l'effet des pommes de terre mal mûres.

GUÉRISON *d'une fille sourde et muette.*

Plusieurs journaux ont rapporté le fait suivant, qui nous a paru assez piquant pour être recueilli.

Une petite fille de neuf ans, nommée Florine Vinot, née à Luzarches, et sourde et muette depuis l'âge de treize mois, par suite d'une maladie convulsive, fut présentée à M. Deleau, jeune médecin à Paris, qui conçut l'espoir de lui rendre à la fois l'ouïe et la parole, en y procédant par le cathétérisme (nettoiement) de la trompe d'Eustache. Nous allons le laisser rendre compte lui-même de son opération et de ses résultats.

« Nos premières tentatives pour explorer l'organe auditif, furent, comme on le pense, un peu douloureuses pour un enfant idole de ses parens, qui n'avait jamais éprouvé la moindre contrariété. Elle nous repoussait avec crainte. Mais que la scène fut différente sitôt que son oreille gauche fut ouverte aux sons ! Elle cessa de pleurer, nous marqua sa reconnaissance en nous embrassant, tourna ses regards étonnés vers toutes les personnes qui étaient présentes, comme si elle arrivait dans un nouveau monde, et sa figure exprima d'une manière que nous ne pouvons dépeindre, les changemens qui s'opéraient en elle. Nous saisîmes ce moment pour faire arriver à son oreille les sons du [illegible] d'une tabatière harmonique, aussitôt cette chère enfant tomba, pour ainsi dire, dans un ravissement extatique qui étonna tous les spectateurs.

« Le succès fut le même pour l'oreille droite. Florine en éprouva une grande joie, mais elle fut moins émue.

« Le bruit des voitures et les cris que l'on ne peut éviter dans Paris lui occasionnèrent de légers spasmes; elle était triste. Cependant, il nous était facile de la tirer de ses rêveries, il ne fallait pour cela que le timbre d'une montre, les sons d'une flûte, etc. Ces sons lui étaient agréables, il n'en était pas de même de ceux de la harpe et de la musette.

« Un jour elle s'avisa de frapper sur un carreau de verre, elle fut tellement effrayée du bruit qu'elle entendit, qu'elle recula de plusieurs pas; on eût dit qu'elle venait d'entendre une pièce de canon que l'on aurait tirée à peu de distance. [illegible] l'étonnement d'un [illegible] la première fois que ce cri parvint

à son oreille. Tout le temps qu'elle resta sous nos yeux, chaque jour, chaque heure, elle éprouvait de nouvelles surprises et nous en faisait part.

» De retour à Luzarches, son lieu natal, quelle fut sa surprise en entendant résonner des corps qui depuis son enfance avaient toujours été muets pour elle ! Son étonnement fut si grand, qu'il semble qu'elle n'espérait pas entendre en arrivant dans son pays, les bruits et les sons qu'elle percevait à Paris.

» Deux mois après on nous écrivit de Luzarches : « Voici des notes concernant l'aimable Florine, qui ne sont pas sans intérêt. Elle entend très-bien ; quoique éloignée de la boutique, elle avertit quand on entre, la musique l'enchante : elle danse et module des airs. Elle prononce très-distinctement *bonjour papa*, *pot*, *épingle*, *chien*, *chat*, *pelle à peu* pour *pelle à feu*, *père* pour *frère*, et plusieurs autres mots. »

Depuis lors, cette jeune fille s'est prodigieusement avancée dans la faculté de parler. Sa reconnaissance est sans borne pour M. Deleau.

ENIGME.

Il n'est pas un Journal, quelque soit sa couleur,
Qui souvent ne m'emploie, et presque à chaque page.
Un livre fort connu, qui n'a pour tout lecteur
Que celui qui s'en sert, forcé d'en faire usage,
Ce livre, qui m'impose un rôle différent,
De mes difficultés débrouille le grimoire,
Et malgré son secours, une faible mémoire
Ne peut, sans quelque effort, s'y trouver au courant.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *horloge*, où l'on trouve *or* et *loge*.

Marchés de Chambery des 28 et 30 octobre 1823.

Bled.	Le Veissel. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment, *Prix*	14	66	—	18	03
Seigle	0	00	—	9	40
Orge	0	00	—	0	00
Sarrasin	0	00	—	0	00
Maïs	0	00	—	0	00
Avoine (1)	8	50	—	5	93
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	[illegible]
Viande, *idem*, *idem*				0	60

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitres [illegible]

CHAMBÉRY, Imprimerie de F. D. PLATTET, rue du Sénat

AN 1823. (N.° 46.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 14 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 13 novembre. Nous avons annoncé que, eu égard aux réparations qui se font au Collége Royal de cette ville, les Classes s'ouvriraient le 1.er décembre prochain. Les Cours de Droit civil et canonique, de Mathématiques spéciales, de Géographie générale et de Dessin, s'ouvriront à la même époque.

AVIS. — *Ecole Royale Vétérinaire.*

Le Conseil de Réforme s'empresse de publier qu'il y a une place gratuite à l'Ecole Royale Vétérinaire, réservée à la province de Tarentaise, et que le concours aura lieu le 24 de ce mois, à dix heures du matin, à Moûtiers, au bureau de M. le Réformateur de la province.

Chambéry, le 8 novembre 1823.

Le Chevalier DE MO[illegible],
Président au Sénat et Chef de la Réforme.

PIECES OFFICIELLES PUBLIEES.

Turin, le 6 novembre. MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 31 octobre 1823) *portant notification de la forme des marques extrinsèques d'un nouveau filigrane du papier timbré, avec quelques dispositions relatives à l'usage de celui qui a été fabriqué jusqu'à présent.*

2.° MANIFESTO *del Magistrato della Riforma sopra gli studi* (in data del 25 d'ottobre 1823) *col quale si notificano le Sovrane provvidenze per lo miglioramento della sorte dei Professori e Maestri nelle Regie Scuole fuori dell'Università.*

3.° MANIFESTO *del Magistrato della Riforma sopra gli studi* (in data del 29 d'ottobre 1823) *col quale si fanno noti i Sovrani provvedimenti riguardanti alla forma per la nominazione del Rettore della Regia Università, ed al miglior ordine della medesima.*

PIÉMONT.

Turin, 6 novembre. Le 4 du courant, jour de Saint-Charles, la fête de notre auguste Monarque a été célébrée à Stupinis. Un grand nombre de personnages distingués se sont empressés d'offrir à S. M. le tribut de leurs félicitations et de leurs vœux pour la conservation des jours précieux de notre Souverain bien-aimé.

— Hier, ensuite des ordres de S. M., il a été chanté un *Te Deum* en actions de grâces de la délivrance de S. M. le Roi d'Espagne. LL. MM. se sont rendues en grand gala, avec tout leur cortège, dans la Tribune Royale. Le Corps diplomatique était placé dans la tribune qui lui avait été destinée. Ont également assisté à la cérémonie, selon leur rang, le Sénat, la Chambre Royale des Comptes, le Corps décurional, l'Université Royale, la Noblesse, les Officiers et tous les États-Majors de la Division et de la Place. Pendant la cérémonie qui avait été annoncée la veille par le son de toutes les cloches, on a tiré à la citadelle 90 coups de canon, et un bataillon de la Brigade des Grenadiers-Gardes, en parade sur la place de Saint-Jean, a fait une triple salve de mousqueterie. La fonction a été terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement, donnée par Mgr l'Archevêque.

Après la cérémonie, les troupes ont défilé devant LL. MM. Ensuite le Roi a reçu S. Exc. M. l'ambassadeur de France, les divers Ministres accrédités et toutes les personnes qui jouissent des grandes entrées.

Une foule nombreuse est accourue à cette cérémonie, pour joindre ses actions de grâces à celles de nos augustes et pieux Souverains, au sujet d'un heureux événement qui fournit de nouvelles garanties en faveur de l'ordre et du repos public contre les principes anarchiques qui ont trop long-tems troublé la société. (*Extrait de la Gaz. Piem.*)

— Le Corps des Professeurs et des Docteurs Collégiés de l'Université Royale se sont rendus hier matin, en grande pompe, à la Métropole, pour assister à la Messe du Saint-Esprit, chantée en musique, et faire leur annuelle profession de foi. A trois heures de l'après-midi, l'Excell.me Magistrat de la Réforme, les Professeurs et les Docteurs de Collège se sont rendus dans la grande salle des assemblées publiques, où était disposé un Trône Royal, sur lequel était placé le portrait en pied de S. M. le Roi Charles-Félix. Les Professeurs ont prêté le serment entre les mains du Magistrat de la Réforme, ensuite M. Boucheron, Professeur d'éloquence latine et grecque, a prononcé le discours d'ouverture de l'Université. Après la cérémonie, on a distribué à l'Excell.me Magistrat, aux Professeurs et aux Docteurs Collégiés, une très-belle ode de M. Geoffroy Casalis, Docteur de Belles-Lettres, connu dès long-tems par le beau talent poétique qui éclate dans toutes ses autres productions. (*Idem*).

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique,
à dater du 1.er Octobre 1823.

Du 4 au 6 novembre 1823, 94 l., 50 c., 95 l.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

S. M. l'empereur d'Autriche est arrivé de Czernowitz à Lemberg le 15 octobre et devait en repartir le 18 pour Holitsch. Le prince de Metternich devait être de retour à Vienne sur la fin du mois. M. le comte de Nesselrode, qui l'avait rejoint à Lemberg, se trouvait encore le 17 dans cette ville.

— La destitution du Mufti, à Constantinople, est, selon l'avis de beaucoup de personnes, un des événemens les plus importans depuis l'insurrection de la Grèce. Divers bruits courent sur la cause de sa destitution. Le Sultan a donné, dit-on, en cela, une nouvelle preuve de courage et d'énergie.

ANGLETERRE.

Un effrayant phénomène a eu lieu au Canada, le 28 août dernier, vers les trois heures de l'après-midi, dans le voisinage du village d'[illegible], paroisse de Champlain. Une portion de terrain de 200 arpens a été subitement transportée à 360 toises et précipitée dans la rivière de Champlain, après avoir entraîné les arbres, les maisons, les récoltes, etc. La terre en a été remuée dans une étendue de 26 arpens. Le cours de la rivière ayant été obstrué, ses eaux se sont élevées jusqu'à une grande distance en arrière.

ESPAGNE.

Le quartier général était le 26 à Villarubia, le 27 à Madridejos, et le 28 à Tembleque. Le prince généralissime devait arriver à Madrid le 30. Toujours magnanime dans ses idées, il veut que le Roi reçoive seul les hommages d'un peuple ivre de reconnaissance. S. M. ne fera son entrée à Madrid que le 19 novembre.

— Le Roi a ordonné qu'il serait érigé à Madrid un magnifique monument à la mémoire du duc d'Angoulême et de sa sainte armée. Il a recommandé que l'académie de Saint-Ferdinand propose un projet digne d'un objet aussi élevé.

— S. M. est arrivée à Cordoue le 24.

— La grand'croix de l'ordre de Charles III a été décernée au comte Guilleminot, au duc de Reggio, au comte Molitor, au prince de Hohenlohe, au comte de Bordesoulle et au maréchal de Lauriston. S. M. a rétabli le duc de l'Infantado dans la présidence du conseil de Castille, et lui a laissé le commandement de la garde royale.

— S. M. a adressé au doyen du conseil de Castille le décret suivant :

« Mon cœur paternel eût bien voulu, dès le premier moment où je fus rendu à la liberté, fixer le sort de tous mes sujets, décerner les récompenses dues à la fidélité, accueillir ceux qui peuvent mériter encore l'estime de leurs concitoyens et se repentent de leurs erreurs, en les distinguant

» des coupables obstinés qui ont perdu tout droit au pardon. Mais une affaire » si importante et qui doit former une époque dans l'histoire de la restau» ration religieuse et monarchique, demande une profonde méditation. Arrivé à Madrid, entouré des lumières de mes conseils, je ferai publier » ma volonté, en conciliant ma clémence naturelle avec la dignité de mon » trône et la tranquillité de mes peuples, et les relations qui m'unissent » si étroitement à mes puissans alliés. Cette souveraine volonté sera com» muniquée à toute la nation. » Séville, 22 octobre 1823. »

— Des lettres de Murcie annoncent la capitulation d'Alicante.

— Les corps de l'armée française qui se trouvaient dans l'Andalousie vont se retirer sur sept colonnes. La brigade du prince de Carignan, composée de 700 fantassins, et de 750 chevaux, escorte S. M. dans sa marche de Séville à Madrid. Tous les autres corps ont reçu l'ordre de partir pour la France. L'artillerie suivra les mêmes mouvemens.

— S. M. a ordonné que le navire *l'Asia* et deux autres bâtimens de guerre missent de suite à la voile, pour aller à Lima porter des secours à l'armée royaliste du général Laserna, et l'aider à reconquérir cette riche partie du domaine espagnol.

— Les articles de la capitulation de Barcelonne ont été signés le 28, et les troupes de S. M. prendront possession de cette place importante le 3, dans la matinée.

— Riego a déclaré le dépôt de tous les papiers concernant la maçonnerie, qu'on a trouvé dans un souterrain de l'hôtel des postes. La sentence qui condamne ce rebelle a été présentée au Roi. Si l'approbation n'éprouve pas de retard, le jugement sera exécuté le 5 novembre.

— L'entrée de LL. MM. à Cordoue a été signalée par le plus vif enthousiasme. A la porte de la ville, le Roi et la Reine sont montés dans un char de triomphe, que les volontaires royaux ont traîné jusqu'au palais épiscopal où LL. MM. sont descendues.

FRANCE.

Paris, 4 novembre. La garnison de la *Séo d'Urgel* est arrivée le 22 octobre à Puycerda, où elle a déposé ses armes sur la place publique.

— On vient de recevoir la nouvelle positive de la reddition de Badajoz.

— Une lettre du quartier-général annonce que S. A. R. le duc d'Angoulême passera de Madrid le 4 novembre, sera rendu à Bayonne le 23, et se mettra en route pour Paris le 25.

6 *Novembre.* Le conseil des ministres a décidément arrêté le projet de la dissolution de la Chambre actuelle des députés, pour en faire le renouvellement intégral. Il paraît certain que ces nouveaux députés seront tous élus pour cinq ou pour sept ans. A ce sujet, le *Journal des Débats* assure que le ministre des relations extérieures a toujours professé le principe du renouvellement intégral et que tous les ministres sont d'une opinion unanime sur ce point.

— L'armée française d'occupation en *Espagne* se composera de vingt sept

mens d'infanterie, six de cavalerie légère, quatre batteries d'artillerie. Il y aura garnison à Madrid, Badajoz, la Corogne, Santona, Saint-Sébastien et Pampelune.

— M. Colomb d'Arcine est nommé colonel du 2.e régiment de la Garde en remplacement de M. le baron Drouault, qui est appelé à un service actif dans son grade de maréchal-de-camp. M. d'Arcine est neveu de Monseig.r l'Evêque d'Annecy.

Actions de la banque de France 1625 fr., 1617 fr., 50 c.

Cinq pour cent consolidés : 89 fr., 65 c., 88 fr., 95 c., 88 fr., 30 c.

ITALIE.

Le dimanche, 25 octobre, dans l'église royale de Saint-Louis-des-Français, à Rome, il a été chanté un *Te Deum* solennel, en actions de grâces de l'heureuse délivrance de S. M. le Roi d'Espagne. A neuf heures du matin, S. Exc. M. le duc de Laval-Montmorency, ambassadeur extraordinaire de S. M. T. C. près le Saint-Siége, s'est rendu à l'église dans une voiture de gala, avec une suite de quatre carrosses, accompagné de tous les Français de distinction qui se trouvent à Rome. S. Exc. a été reçue par Mgr d'Isoard, auditeur français de Rote, et s'est rendue d'abord dans une salle voisine de la sacristie, où elle a reçu LL. Ém. les Cardinaux, le Corps diplomatique, les Prélats italiens, espagnols et français et autres personnages de marque. Après la Messe, célébrée par Mgr de la Porte, Patriarche de Constantinople et Pro-Vicaire de S. S., le Souverain-Pontife, arrivé à la porte de l'église, a été reçu par LL. EExc. les ambassadeurs de France et d'Espagne, et S. Ém. le Cardinal de la Fare, Pair de France et Archevêque de Sens, lui a offert l'eau bénite. Le Saint-Père ayant pris place et ayant fait son oraison, S. Ém. le Cardinal de Clermont-Tonnerre a entonné le *Te Deum*. Après la cérémonie, S. S. a été accompagnée à son carrosse avec le même cérémonial qu'à son arrivée, et dans son trajet, elle a été saluée de nouveau par les plus vives acclamations du peuple.

Voyez les Additions, à la dernière page.

VARIÉTÉS.

VOYAGE *pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône*; deux vol. in-8.°, avec vingt planches, format grand atlas, gravées par Piringer.

Par M. F. M. FORTIS, ancien Avocat-Général, Membre de la Société des Amis des Arts, et de plusieurs Académies, etc.

A Paris, chez Bossange frères, libraires, rue de Seine N.° 12,

III.e et dernier ARTICLE (1).

Après avoir tracé rapidement l'histoire des manufactures de Lyon, l'auteur entre dans de grands détails sur les divers produits de ces manufactures. Le nombre seul des étoffes, sous Louis XVI, s'élevait à deux cent. M. Fortis a ramené la grande variété de ces étoffes, telles même qu'elles se trouvent aujourd'hui, à six genres principaux, qui sont: 1.° les étoffes *riches brochées*, qui se divisent en quatre espèces, 2.° les étoffes *brochées à nuances*, telles que le *taffetas*, le *gros de Tours*, le *satin*, la *lustrine*, etc., 3.° les *étoffes courantes*, qui sont les *damas* à une, deux ou trois couleurs, les *grandes florentines*, les *prussiennes*, les *brocatelles*, les *brocards*, quelques genres de *moire*, etc., 4.° les étoffes *de petite tire*, telles que les *droguets ordinaires*, les *droguets satinés*, les *prussiennes*, les *petites florentines*, les *péruviennes grandes* et *petites*, les *droguets lisérés*, les *satins à deux lats*, les *taffetas façonnés*, les *viennoises*, etc. 5.° les différentes espèces de *velours*, *frisés*, *ciselés*, etc., 6.° les étoffes *chinées*.

L'auteur passe en revue beaucoup d'autres tissus, tels que la *gaze*, le *tulle*, les *crêpes*, etc. « On fabriquait autrefois à Lyon, dit-il, beaucoup d'étoffes épaisses et de longue durée pour des robes, et l'on se rappelle ces tems où les dames ne se bornaient point, comme Pénélope, à garder soigneusement la couche nuptiale et ses ornemens, mais où elles conservaient encore la robe de noces. Elles s'en paraient dans les fêtes et les cérémonies solennelles; elles la montraient à leurs petits enfans, dans tout son éclat. Aujourd'hui, la mode, toujours tyrannique et plus versatile dans ses lois, ne recherche dans les grandes parures, que des ajustemens élégans et pleins de fraîcheur, qui, semblables aux fleurs cueillies le matin, ne vivent qu'un jour; chaque année, elle enfante des étoffes légères et séduisantes par la vivacité des couleurs; elles charment et disparaissent, comme les saisons dont elles sont l'image. »

M. Fortis observe toutefois qu'on a vu reparaître ces étoffes

(1) Voyez les N.os 42 et 43 de ce Journal, *Année* courante.

qu'on appelle le *grand riche*, qui sont renommées dans toute l'Europe, et ces belles tentures, dont rien ne peut remplacer la magnificence et la beauté, pour décorer les salons des grands et le palais des rois.

Plus loin, l'auteur parle du *Dieu de la Mode*. A ce mot, nous avons été sur le point de faire un grave reproche à l'auteur, de s'être trompé sur le *sexe* de la divinité qui exerce le *pouvoir absolu* dans les toilettes, sexe qui nous paroissoit accusé sans équivoque par le genre des goûts et la nature des volontés de cette divinité. Mais nous avons vu qu'il fait de ce dieu un *enfant*: à la bonne heure, avons-nous dit, cela convient tout; et l'on sait d'ailleurs que cet enfant, si c'en est un, n'est pas le seul qui sait régner en maître. Voici de quelle manière l'auteur nous expose que cet enfant, passé maître, dicte ses lois. On ne peut commencer avec plus de grâce.

« A la vue de cette prodigieuse diversité d'étoffes que l'art modifie de mille manières, depuis le simple tissu qui pare les attraits de la jeune villageoise, jusqu'au riche velours qui forme la draperie du trône des rois, l'artiste cherchant des sujets de tableaux allégoriques sur le commerce de Lyon, se représente le dieu de la Mode, cet aimable enfant de la fantaisie, qui badine tour-à-tour avec la soubrette et la princesse, qui amuse par ses jeux la jeune fille et sa mère. A l'approche de chaque saison, il part de Lyon, où il a fixé son séjour; et d'un vol rapide et léger, il parcourt tous les pays. Il rit des efforts que l'on y fait pour donner aux étoffes ce goût, cette grâce, ce tour toujours nouveau qui pique la curiosité, et tandis que l'on copie et que l'on imite lourdement les nouveaux produits de l'industrie lyonnaise, il entre avec hardiesse dans le boudoir de la coquette, dans le palais des princesses; il étale d'élégantes parures. Cette couleur ponceau, dit-il à l'une, fait briller vos yeux vifs et pleins de feu. Ce rose, dit-il à l'autre, relève l'éclat de votre teint de lys, et anime votre physionomie pleine de grâce et d'expression. Il déploie des étoffes simples et légères qui imitent les draperies grecques. Les tentures, ajoute-t-il, sont surannées, en voici d'autres qui représentent des groupes de fleurs, des vases étrusques et la danse des grâces, leur ensemble figure le temple du goût.

« Les pièces de ce château destinées à votre habitation, doivent être décorées de manière à offrir l'image des différentes

saisons et des divers points du jour. Les reflets de ces étoffes, dans une chambre à coucher, dans un boudoir, reproduisent les rayons de l'aurore ou ceux du soleil couchant, partout cet aimable enfant charme et séduit par la magie de son art. Il donne à tous ses ouvrages les charmes d'une jeunesse sans cesse renaissante : souvent il reproduit, avec des changemens, des étoffes déjà oubliées, et la grand'mère étonnée voit sa petite-fille parant les graces de son âge du même genre d'étoffes qu'elle porta cinquante ans auparavant. »

Dans le nombre de quelques nouveaux genres d'étoffes fabriquées à Lyon et inventées par des Lyonnais, M. Fortis cite les suivantes : les tulles à filoche, à maille fixe, façonnés ; les étoffes en peluche, celles qui imitent le plumage des oiseaux, les étoffes imitant le velours uni, épinglé, etc. ; le velours simule-façonné, les tissus de crêpe des Indes, les étoffes gaufrées ; les étoffes à grands sujets, les étoffes pour meubles, les satins en bourre de soie brochés, les lévantines, les rubans tissus à la manière anglaise, les rubans brochés en soie tordue, les mi-draps, chaîne en soie et trame en coton, les velours imitant la peinture ; les crêpes de Bologne.

Quant à la qualité de la soie de Lyon, l'auteur rappelle qu'en 1819, le témoignage unanime du jury lui accorda la préférence pour *sa blancheur éclatante, sa finesse, sa légèreté et la manière dont elle était filée.* En 1820, on a recueilli à Lyon 3[illegible] quintaux métriques de feuilles de murier, qui ont donné environ deux mille sept cents kilogrammes de soie, et trois cents kilogrammes de soie blanche. « On remarque, dit M. Fortis, » dans les étoffes fabriquées avec les soies de France, plus » de souplesse et de légèreté. La teinture en est plus parfaite, » et les couleurs plus vives. Néanmoins, telle est en général » l'imperfection des filatures de France, qu'à l'exception des soies » filées dans quelques grands établissemens, *celles du Piémont* » *obtiennent la préférence partout.* . . . . Elles s'améliorent d'une manière sensible par la filature, et leur supé» riorité est le résultat des soins continuels du gouvernement » piémontais pour perfectionner cet art. »

L'auteur ne passe point devant le cloître de Saint-Just, sans rappeler les souvenirs historiques attachés à ce monastère. Plusieurs souverains y ont logé à diverses époques, et entre autres, Louis VIII, le pape Innocent IV, qui y séjourna s[illegible]

années, après le Concile général de Lyon ; Clément V y fut couronné. Louis XII et Anne de Bretagne y vinrent plusieurs fois. M. Fortis s'arrête surtout à *Louise de Savoie*, qui doit aussi particulièrement nous intéresser.

« Louise de Savoie, dit-il, mère de François I.er, y établit sa résidence avec toute sa cour pendant l'expédition de ce Souverain en Italie en 1515. Les difficultés qu'elle présentait ne l'arrêterent point. Les Suisses s'étaient emparés du Mont-Cenis et du Mont Genèvre, alors les seuls passages pour pénétrer en Italie. On ne pouvait espérer aucun succès, sans traverser les Alpes avec de l'artillerie. Charles VIII, le premier des rois de France qui tenta cette hardie entreprise, avait passé par le Mont-Genèvre ; ce chemin était fermé par les Suisses ; ils occupaient encore le Pas-de-Suse, qu'il était impossible de forcer.

« On découvrit un troisième passage entre les Alpes Cottiennes et les Alpes Maritimes, qui conduisait à Saluces par la vallée de Barcelonnette. Les ennemis n'avaient point songé à intercepter ce chemin, hérissé de rochers, coupé par d'affreux précipices, et impraticable pour une armée.

« Les difficultés d'y faire passer de l'artillerie paraissaient insurmontables. Cependant cette téméraire entreprise fut exécutée avec une célérité qui étonna les ennemis et l'Europe ; et l'on vit, il y a plus de trois siècles, comme de nos jours, jeter des ponts sur des précipices, traîner des bagages et des canons de rochers en rochers, à force de bras et de machines, une armée parut tout-à-coup au-delà des Alpes, en face de l'ennemi, qui se croyait en sûreté derrière ce rempart.

« Louise de Savoie, pendant son séjour à Saint-Just, y tint un journal écrit de sa main, où elle fait mention du départ de François I.er dans les termes suivans : *Le 30 juillet, mon fils partit de Lyon pour aller contre les Suisses et autres occupateurs de sa Duché de Milan.*

« François I.er y déclara sa mère Régente du royaume. C'est pendant le séjour de cette princesse dans ce monastère, qu'eut lieu la célèbre bataille de Marignan, l'une de celles où François I.er déploya le plus de talens et de bravoure. Le maréchal de Trivulce avait coutume de dire que les vingt deux batailles où il s'était trouvé n'étaient que des jeux d'enfans auprès de celle-ci, qui était *une bataille de geans.*

« Ce prince y fit un vœu, dont il voulut s'acquitter après la conquête du duché de Milan. *Mon fils*, dit Louise de Savoie dans son journal, *partit de Lyon pour aller au Saint-Suaire, à Chambéry*. La chronique de ce tems offre des détails curieux sur ce pélérinage.

« *Le Roi*, y est-il dit, *partit de Lyon, accompagné de plusieurs gentilshommes, pour aller rendre un vœu au Saint-Suaire de Notre Seigneur, lequel est à Chambéry, et était la dévotion du Roi d'aller à pied, conséquemment avec lui moult gentilshommes qu'il faisoit moult beau voir, car ils étaient fort gorgias d'accoutremens faits à plaisir, et force plumarts, tous à pied, suivant le Roi. Et fut le Roi en cette sorte jusque audit Chambéry, et fut festoyé pendant plusieurs jours du Duc de Savoie.*

« C'est dans ce monastère que Louise de Savoie reçut une lettre de Léon X, dans laquelle ce Pontife loue la prudence et l'esprit élevé de ce jeune Monarque, alors âgé de vingt-un ans.

« Le même journal nous apprend encore un fait singulier qui se passa à Lyon sous les yeux de cette princesse, dans le palais de l'Archevêché, où le Roi était logé.

« Henri VIII, roi d'Angleterre, qui ne pouvait être longtems en paix avec François I.er, lui déclara brusquement la guerre en 1522, suivant les usages de ce tems, un hérault du roi d'Angleterre vint porter le défi de son maître au roi de France. Voici de quelle manière Louise de Savoie rend compte de cet événement dans son journal.

« *Le dix-neuf jour de may, environ deux heures après midi, à Lyon, dans la maison de l'archevêque, le hérault d'Angleterre, Clarence, défia mon fils, et en après qu'en tremblant de peur, il eut déclaré que son maître était notre ennemi mortel, mon fils lui répond si froidement et si à point, que tous les présens étaient joyeux, et néanmoins esbahis de sa claire éloquence.*

« Après la malheureuse bataille de Pavie, Louise de Savoie reçut à Saint-Just cette lettre fameuse qui forme une des plus belles pages de l'histoire de France, et l'un des plus beaux monumens de la grandeur d'âme de ses Souverains : *Madame, tout est perdu, fors l'honneur.* »

Sur la place des *Minimes*, l'auteur rappelle la tradition selon laquelle ce lieu aurait été le théâtre des premières persécutions des Chrétiens dans les Gaules. En 166, Saint Pothin,

âgé de quatre-vingt-dix ans, périt à la tête de quarante-huit autres martyrs.

« L'héroïsme de quelques Chrétiens, dit M. Fortis, dans les lieux mêmes où les hommes étaient livrés aux bêtes féroces, devint le signal de la proclamation dans les Gaules des nouvelles doctrines qui devaient abolir ces mœurs féroces : sur les lieux mêmes où l'on outrageait l'humanité par ces spectacles sanglans, de pieux solitaires vinrent consacrer leur existence à répandre les maximes douces et consolantes de l'Evangile, ils y enseignaient au peuple cet esprit de charité envers tous les hommes, qui devait leur procurer tous les bienfaits de la civilisation.

« La seconde persécution des Chrétiens, sous Sévère, présente à Lyon une des scènes les plus terribles dont l'histoire nous ait transmis le récit. Des ordres furent donnés pour célébrer dans tout l'empire les fêtes *décennales* pour le salut des empereurs, et les *quinquennales*, pour Caracalla, fils de Sévère. Ce jeune prince, désigné consul avec son père, et à qui l'on venait de donner le nom chéri d'Antonin, était né à Lyon. Les préfets, les gouverneurs, les décurions, les chevaliers, les prêtres augustaux, et le peuple de cette ville, cherchant à s'attirer la bienveillance de l'empereur, célébrèrent ces fêtes avec une pompe et un appareil extraordinaires. On offrit des sacrifices aux dieux, des autels, dressés dans toutes les places publiques, étaient chargés de victimes, et les maisons ornées de guirlandes de fleurs.

« On remarqua bientôt que les Chrétiens ne prenaient aucune part à ces sacrifices ; des murmures s'élevant contre eux ; on les menace, on les traîne devant les autels pour les forcer à jurer par le génie des Césars. Les Chrétiens, soutenus par les exhortations de leur pasteur Saint Irénée, s'y refusent ; les prêtres augustaux irrités les désignent comme les ennemis du prince et de l'état, ils excitent le peuple à tirer vengeance d'un refus qu'ils font considérer comme une impiété. Les cris d'une populace furieuse deviennent le signal d'un massacre général dans lequel furent enveloppés tous les Chrétiens.

« L'un des plus anciens historiens des Gaules, Saint Grégoire de Tours, qui avait fait un long séjour à Lyon, dit que *les places publiques furent inondées de leur sang, et qu'il ne fut pas possible de recueillir ni le nombre, ni les noms de ces martyrs.*

« Suivant une tradition appuyée sur une inscription dont on

voit encore les restes dans un pavé à la mosaïque de l'église de Saint Irenée, le nombre des Chrétiens qui périrent fut de dix-neuf mille, outre les femmes et les enfans.

Les premiers historiens de Lyon rapportent que la Saône teinte de sang, changea de nom, et qu'elle remonta contre son cours. « Lors fut, dit Paradin, telle boucherie et massacre des Chrétiens, que les ruisseaux en bouillonnement, couroit par les rues de sorte que la riviere de Saone, qui jadis avait été dite *Arar*, fut dite *Sanguona*, à raison de ce qu'elle avait été teinte du sang des martyrs. L'on tient que ce sang des martyrs fut en telle abondance, que miraculeusement il remonta jusqu'à Macon. » Rubys, contradicteur de Paradin, est cependant d'accord avec lui sur ce fait, dont la croyance était commune de son tems. »

En admettant de l'exagération dans la tradition populaire au sujet de ce massacre, elle atteste du moins toute l'horreur qu'il avait inspirée et la profonde impression qu'il avait laissée dans le souvenir.

Nous avons dit et nous nous faisons un plaisir de répéter que Mr Fortis a élevé un véritable monument à la gloire de la ville de Lyon, qui doit lui savoir beaucoup de gré d'avoir si bien rempli la tâche qu'il s'était proposée. La seconde ville de France méritait cet honneur par l'importance de sa situation, par le nombre et la richesse de ses manufactures, par l'étendue de son commerce, par la place majeure qu'elle occupe dans l'histoire des Gaules et dans celle du royaume, et par les hommes célèbres qu'elle a produits.

Economie rurale et domestique.

Sur les blés avariés.

(*Extrait du Journal des Maires*).

« L'année qui a précédé ayant été excessivement pluvieuse, principalement au tems des moissons, S. Exc. le ministre de l'intérieur (de France) avait chargé une commission spéciale d'examiner les grains avariés par l'humidité, à l'effet de rechercher s'il existait quelque moyen de les rétablir, sous le double rapport de la panification et de l'emploi comme semence.

» Dans une instruction très-détaillée, la commission fait d'abord remarquer que lorsque l'on entasse des *blés mouillés* dans les granges ou dans les meules, sans y établir de courans d'air, l'humidité, loin de se porter à la partie supérieure pour s'y *évaporer*, se concentre, pourrit la paille, et, suivant son degré de température, détermine la germination, ou excite une fermentation qui échauffe le grain et quelquefois le moisit.

» Si les grains sont livrés dans cet état à la mouture, il faut s'attendre qu'ils graisseront les meules, et que la farine se *grumellera* en morceaux d'une consistance telle, qu'il faudra la briser avec des masses, et, pour peu qu'elle soit ancienne, il ne sera plus possible d'en faire du pain.

» Les grains ainsi altérés perdent une partie très-sensible de leur poids. D'après les expériences faites par la commission elle-même, cette différence en moins peut aller jusqu'à un sixième pesant, en prenant pour comparaison les bons blés ordinaires. Le pesage est donc un excellent moyen pour connaître le degré d'altération que les grains ont éprouvé.

» La commission pense qu'il n'existe qu'un seul moyen de remédier à ce vice; c'est la *dessiccation* du grain dans les fours, immédiatement après que le pain a été retiré. Nous rappellerons à ce sujet ce qu'écrit M. Aichelt, dans une lettre adressée à M. Joseph Banes, et qui a été lue à la société royale de Londres.

» Il est, dit-il, assuré, que du grain moisi, qui était amer, au point d'être entièrement impropre à aucun usage, recouvrait ses bonnes qualités par une *immersion dans l'eau bouillante*, en l'y laissant jusqu'à ce que l'eau soit refroidie. Le moisi, ajoute M. Aichelt, pénètre rarement à travers l'écorce du blé, et *dans les cas les plus mauvais*, il n'atteint jamais la matière amilacée qui se trouve immédiatement au dessous. Cette observation est d'autant plus importante, que c'est principalement le gluten qui donne aux farines leur propriété nourrissante, et que le siège principal de cette substance précieuse est dans l'embryon du grain, et par conséquent dans le cœur du blé.

» Nous avons donc deux moyens au lieu d'un (la dessiccation du grain dans le four, ou l'immersion dans l'eau bouillante), pour détruire les mauvais effets de la moisissure, du moins quant à la *panification*; mais nous pensons comme la commission que les blés qui ont éprouvé un commencement de germination, et

même les blés moisis, sont peu propres à produire des récoltes abondantes.

» Quant à la panification, lorsqu'on emploie des farines altérées, la commission recommande d'employer le levain très-frais, et l'eau moins chaude; de tenir la pâte plus ferme et les pains moins épais; de laisser peu fermenter; d'enfourner peu après le pétrissage, dans un four plus chaud que de coutume; de ne pas y laisser le pain aussi long-tems qu'à l'ordinaire, et de ne mettre ce pain en consommation que deux jours après la cuisson. »

Sur la dernière expédition du capitaine Parry.

Le but du capitaine Parry (la découverte d'un passage au nord-ouest, plus méridional et plus accessible que celui du détroit de Barrow), n'a pas été atteint. Il a seulement été constaté que le continent d'Amérique paraît se terminer à 69 degrés 40 minutes de latitude nord, et 82 degrés 50 minutes de longitude ouest de Greenwich, par un détroit qui tourne à l'ouest et au sud-ouest, mais qui est rempli d'une barrière de glace, large de dix milles et qui paraît y être fixée à perpétuité; cependant elle offre des crevasses où il coule des courans d'eau. Au nord de ce détroit sont des terres qui, selon les indigènes, sont coupées en plusieurs îles, et qui s'étendent vers la baie de Baffin et vers le détroit de Barrow.

Il faut observer que le capitaine Parry n'a pénétré que dix ou quinze milles dans l'intérieur de ce détroit, mais il a réitéré ses tentatives plusieurs fois dans deux étés consécutifs. Il était décidé à passer encore un hiver, mais le dégel n'ayant commencé cette année que le 11 août, il a désespéré de pouvoir tirer aucun parti d'un été aussi tardif, et il est revenu en Angleterre.

Le reste de la navigation du capitaine Parry a été consacré à reconnaître les côtes et les baies déjà entrevues par Middleton et d'autres navigateurs. Nulle part un passage ne se présenta. Seulement il vit une rivière sortant d'un lac, duquel, selon les indigènes, une autre rivière descendait du côté opposé, probablement vers la mer Polaire.

Les comédies et les autres amusemens allaient bien moins

pendant cette expédition que pendant la précédente. Il n'y avait pas le même degré d'harmonie ni la même gaîté. Même les viandes conservées fraîches ne parurent pas aussi bonnes ; les officiers les trouvaient fades et ne les mangeaient qu'en fricassée : ils appelaient cela de la cuisine française.

Les dangers n'ont pas été nombreux. Une fois, un grand champ de glace, arrivant avec une vélocité énorme, souleva un des vaisseaux et l'entraîna pendant quelque tems.

Des chasses à l'ours blanc et aux loups varièrent la monotonie de l'hivernage ; mais on ne voit pas que le capitaine Parry ait fait faire de ces excursions hardies par terre qui signalèrent son premier voyage.

L'équipage eut deux fois la visite d'une tribu des Esquimaux, d'une taille assez avantageuse, mais très sales. Leurs femmes, qui avaient des cheveux d'un noir foncé, mais roides comme des crins, parurent d'abord très-timides, mais elles firent peu à peu connaissance avec les matelots.

La suite à un autre Numéro.

LOGOGRIPHE.

Dans le tems des Césars, les timides mortels,
Dans Rome, en mon honneur, ont dressé des autels.
J'adoucis la [illegible] et calme les alarmes.
On verrait le soldat sans moi quitter les armes ;
L'avide laboureur laisserait ses guerets
En vain, pour moissonner, ferait-il des souhaits.
On trouve, en mes neuf pieds, un royaume d'Asie ;
Celui, mon cher lecteur, qui t'a donné la vie ;
Un instrument de fer utile aux matelots
Pour se mettre à l'abri de la fureur des flots ;
Un stupide animal, un bourg en Allemagne ;
Et la déesse enfin des biens de la campagne.

Par un Solitaire des Alpes.

Le mot de la dernière *Enigme* est *rubrique*.

Marchés de Chambéry des 4, 6 et 8 novembre 1823.

Mesure.	La Vessal. f.	c.		L'Hectolitre. f.	c.
Froment, Prix	14	80	—	18	39
[illegible]	8	00	—	10	26
[illegible]	8	00	—	10	26
[illegible]	5	50	—	7	19
[illegible]	10	00	—	7	19
[illegible] (1)	8	50	—	5	93
[illegible] 1.re qualité, le kilogr.				0	30
[illegible], idem, idem.				0	60

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitre[illegible] : Froment 0,813 ; Seigle 0,756 ; Avoine 0,484.

Additions aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

AVIS *aux Amateurs de Musique.*

M. E. Lavigne, Premier Sujet de l'Académie Royale de Musique de Paris et de la Chapelle du Roi de France, qui vient d'arriver à Chambéry, aura l'honneur de se faire entendre à MM. les Amateurs de cette ville, vendredi, 14 du courant. L'affiche indiquera l'heure du Concert.

Turin, 8 novembre. Dans les derniers jours d'octobre, S. Exc. M. le Comte Barbaroux, chargé, par S. M. le Roi de Sardaigne, d'une mission extraordinaire près le Saint-Siège, a eu l'honneur de présenter à S. S. le Pape Léon XII, ses nouvelles lettres de créance qui le confirment dans la même qualité.

— On écrit de Parme que, dans la nuit du 30 au 31 octobre, les pluies des montagnes avaient tellement enflé la rivière, que les eaux se sont élevées au dessus des fenêtres des maisons voisines. On craint qu'elles n'aient causé de grands dommages dans les campagnes.

Londres, 3 novembre. M. Elliot, attaché à l'ambassade de sir W. A'Court, est arrivé hier au ministère, avec la nouvelle que le Roi Ferdinand a ratifié le traité de mars dernier, entre l'Angleterre et le gouvernement constitutionnel, touchant l'indemnité des pertes que les corsaires espagnols ont fait éprouver aux négocians anglais.

— Les tempêtes des 30 et 31 octobre ont causé de nombreux naufrages et des désastres sur les côtes nord-est de l'Angleterre, à Falmouth, à Plymouth, à Douvres, etc.

Paris, 8 novembre. La capitulation de Barcelone est signée. Les troupes françaises devaient entrer le 4 au Mont-Jouy, et le lendemain dans Barcelone. Il y a eu dans cette place une sédition contre Mina, qui en a fait arrêter le chef, le fameux Costa.

— Le Roi d'Espagne a laissé à S. A. R. le duc d'Angoulême, la distribution des grands-croix de Charles III et de Saint-Ferdinand, sans en fixer le nombre.

— Une dépêche télégraphique annonce que Lérida a été occupé par les Français le 31 octobre, et que la garnison, de 5000 hommes, est prisonnière de guerre.

— Le général russe Pozzo di Borgo est arrivé à Madrid le 28 octobre. Le même jour, le général d'Albignac est mort dans cette ville.

— Le consul de Sarde à Alexandrie (d'Egypte) possède un rouleau de papyrus, qui contient un acte d'achat écrit depuis [illegible] ans, et dont un *fac simile* a été envoyé à l'Académie des sciences de Berlin.

— S. A. R. le duc d'Angoulême est entré à Madrid le 31 octobre, accompagné de S. A. S. le Prince de Carignan, et escorté seulement d'un détachement des dragons de la Garde et des officiers de sa maison. Une immense population était allée à sa rencontre.

Chambéry, Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat

An 1823. (N.° 47.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 21 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 20 novembre. Les Cours de Médecine, de Chirurgie et de l'École de Peinture s'ouvriront à Chambéry à la même époque que ceux annoncés dans notre dernier N.°

— Le célèbre Lavigne, qui a fait en dernier lieu l'admiration des amateurs de Lausanne et de Genève, a donné, à son passage à Chambéry, deux concerts consécutifs, le 14 et le 16 de ce mois, dans la salle des spectacles. La foule a été si grande dans le dernier concert, que des dames ont été obligées de se placer au parterre, et que plusieurs personnes se sont vues forcées de se retirer, faute de pouvoir entrer dans la salle. Le beau talent de cet habile chanteur n'a pas fait ici moins de sensation que dans tous les autres lieux où il s'est fait entendre. On a surtout été frappé de la manière dont il se joue avec les difficultés de son art, et il a enlevé tous les suffrages.

— Le *Journal de la Méditerranée* nous apprend que, selon les nouvelles des Indes Occidentales, la récolte du sucre et du café a été très-abondante cette année dans les îles de la [illegible], au point qu'il n'y avait pas assez de bâtimens pour le transport des denrées coloniales.

— La même feuille parle d'une négresse qui vient de mourir dans l'île d'Antigoa, âgée de 134 ans.

— Dans la nuit du 12 au 13 septembre dernier, on a ressenti au Grand-Saint-Bernard, une assez forte secousse de tremblement de terre, qui a ébranlé la maison, les portes, etc., mais qui n'a causé aucun dommage.

AVIS.

M. le Docteur REY, Professeur de Chirurgie, ouvrira, le 1.er décembre prochain, ses Cours publics d'Anatomie et de Pathologie externe.

Musée de Chambéry.

M. l'Avocat Brunet, Vice-Intendant du Faucigny, vient d'envoyer, pour le Musée de cette ville, une collection des roches du Mont-Blanc et des environs. Cette attention, qui mérite la reconnaissance publique, ne manquera pas d'avoir des imitateurs. Déjà quelques fonctionnaires, à portée de nos intéressantes montagnes, ont promis des envois de ce genre. Il est à désirer que MM. les administrateurs placés dans les diverses parties du Duché, veuillent bien profiter de l'avantage de leur position pour rendre un pareil service à l'instruction, en recueillant et faisant parvenir les objets qui peuvent intéresser l'histoire naturelle, civile ou politique du pays.

La collection des échantillons envoyés par M. Brunet, a été formée par M. Paccard fils, naturaliste, à Chamounix.

Piémont.

Turin, 13 novembre. Nous avons annoncé la rentrée de l'Université Royale qui a eu lieu le 5 du courant. S. M. a voulu que cette heureuse circonstance fût marquée par un monument qui attestât le prix qu'Elle attache au progrès des sciences, gage manifeste de sa protection royale et de l'intérêt qu'Elle prend aux bonnes études et à une sage discipline, par un penchant héréditaire et par les nobles mouvemens qui l'animent. L'architecture du bel édifice de l'Université indique que son entrée naturelle devait être par la grande porte du côté de la rue de la Monnaie, qui restait fermée jusqu'ici, parce que la décoration n'en était pas achevée. Elle l'a été par ordre de S. M., sur le superbe dessin de M. Talucchi, et les beaux marbres blancs de Frabosa ont été travaillés sous la direction de M. Spalla. Cette décoration consiste principalement en un arc soutenu par deux colonnes d'ordre dorique. Sur la frise, on lit, en caractères d'or, l'inscription suivante, remarquable par son heureux laconisme, composée par M. le chevalier Vaula, Censeur de l'Université Royale :

REX . CAROLUS . FELIX

STUDIIS . INSTAURATIS

ANNO . MDCCCXXIII

Le Chiffre Royal, avec la devise de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, brillent d'un or éclatant. Tous les ornemens et tous les détails de ce beau frontispice sont parfaitement assortis à l'ensemble et ne sauraient être mieux adaptés à leur objet.

— Le 9 du courant est arrivé de Vienne en cette capitale, M. le comte de Lutzow, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur d'Autriche auprès de S. M. notre Roi.

15 *Novembre.* M. le comte de Lutzow (voyez plus haut) a eu l'honneur d'être admis successivement à l'audience de S. M. le Roi, à celle de S. M.

la Reine et de S. A. R. Mme la Duchesse de Chablais. Le même jour, 1er du courant, il s'est rendu à Moncalier, où il a eu l'honneur de remettre une lettre de sa Cour à S. M. la Reine Marie-Thérèse.

— S. M., par Patentes du 31 octobre dernier, a autorisé la commune de [illegible], province de [illegible], à racheter son ancien Presbytère et les biens qui y étaient annexés.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Allemagne.

S. M. l'empereur de Russie est attendu à Pétersbourg le 25 octobre, jour anniversaire de l'impératrice-mère. On croit dans cette ville que l'entrevue de Czernowitz amènera des résultats décisifs dans les rapports de la Russie avec la Porte ottomane.

— LL. MM. l'empereur et l'impératrice d'Autriche sont arrivés à Vienne le [illegible] octobre, à leur retour d'[illegible]. Le prince de Metternich y est attendu pour le 1er novembre.

— Des lettres de Trieste annoncent une nouvelle réaction des Janissaires à Constantinople, laquelle aura eu lieu à la connaissance qu'ils auraient eue du projet du Grand-Seigneur, de supprimer leur corps, ou du moins, de lui donner une nouvelle organisation propre à les réprimer.

— M. le Comte Nesselrode a consigné dans une note, aux Cours alliées, la marche et la conclusion prochaine des négociations avec la Porte. Ce document, dit-on, fera époque dans l'histoire et sera un monument éternel de la modération de l'empereur Alexandre.

Espagne.

Tous les chefs constitutionnels de l'Estremadure ont fait leur soumission, à l'exception de l'Empecinado, qui n'a pas encore fait parvenir la sienne. On prétend qu'à l'occasion de quelque affaire qui a eu lieu dans cette province, elle va être occupée par vingt mille Français.

— S. M. doit faire son entrée à Madrid, le 14. Il y a eu, le 3, au théâtre de la cour, une représentation extraordinaire en l'honneur du duc d'Angoulême, qu'on y a célébré par des allégories et par des couplets.

— S. A. R. le duc d'Angoulême a refusé plusieurs fêtes splendides qui lui étaient offertes à Madrid, par le même motif qui a refusé les honneurs d'une entrée triomphale.

— Le Chapitre de Séville, pour venir au secours de la pénurie du trésor, a offert à S. M. un bon de 25,000 piastres sur un plat d'argent.

— Le Prince généralissime a reçu, le 2 novembre, les hommages et les félicitations des autorités civiles et militaires. Le 3, S. A. R. a passé en revue les troupes françaises qui se trouvent dans la capitale.

— La dislocation de l'armée de Ballesteros est terminée. Elle a été opérée avec ordre et tranquillité. Dans les premiers jours de novembre, les garnisons d'Alicante et de Carthagène traitaient de leur soumission.

— Riego est condamné au supplice du gibet, ses biens seront confisqués au profit du Roi. Il a été déposé à la chapelle le 5 novembre, à dix heures du matin.

— La garnison de Barcelonne était forte de cinq à six mille hommes. Les fortifications sont dans le meilleur état, plus de 300 bouches à feu arment les remparts. On a trouvé des approvisionnemens considérables.

— Mina s'est embarqué à Barcelonne pour Gibraltar, d'où il doit, dit-on, se rendre en Angleterre. Rotten s'est embarqué pour Gênes, d'où il doit passer en Suisse, sa patrie.

— Riego a été exécuté le 7. Il avait demandé d'être assisté par les PP. Dominicains, dont il avait, a-t-il dit, toujours estimé la piété et la science. Il a écrit de lui-même à un notaire, et signé une profession de foi chrétienne et politique, où il a abjuré ses erreurs et a déclaré qu'il méritait plus que la mort pour les maux qu'il a causés. Il a demandé pardon au Roi et à la nation espagnole.

— Carthagène a fait sa soumission, le général Bonnemains y est entré le 5 du mois.

— Le retour du Roi à Madrid est, dit-on, avancé de six jours, S. M. ayant renoncé au voyage de Tolède.

FRANCE.

Paris, 11 *décembre*. Le maréchal Moncey annonce au ministre de la guerre que Mina a ratifié la capitulation conclue entre le général comte Coriel, baron Berge, et le maréchal-de-camp Despres, d'une part, et de l'autre, par le gouverneur et quatre représentans de la ville et de la colonne. Le maréchal Moncey l'a également approuvée. Barcelonne a été occupée le 4, et Tarragone et Hostalrich, les 5 et 6.

— Les Grands d'Espagne ont envoyé à S. A. R. le duc d'Angoulême une adresse où ils lui expriment leur respect, leur amour et leur reconnaissance.

— Le général Vasserot a été nommé gouverneur de Barcelonne.

— On croit que c'est le général Bourmont qui aura le commandement de l'armée d'occupation en Espagne.

13 *Novembre*. M. le duc de Reggio est arrivé hier à Paris.

— La santé de Mina est, dit-on, fort mauvaise. On dit qu'il a obtenu, ainsi que Rotten, la permission de s'embarquer pour se rendre en France.

— Le célèbre Rossini, arrivé à Paris, était le 11 au théâtre. Placé et ayant été aperçu dans sa loge, il a été demandé et amené sur la scène, où il a reçu les applaudissemens unanimes de l'assemblée.

— On annonce que l'ex-empereur Iturbide est attendu à Rome, où il veut placer ses filles dans un couvent.

15 *Novembre*. Un journal qui passe pour semi-officiel contient, au sujet

du renouvellement de la Chambre des Députés, le passage qui suit : « Un
» journal assure que presque tous les membres de la Chambre des Députés
» seront nommés par deux des colléges électoraux. *Alors*, dit-il, *pour-*
» *quoi dissoudre la Chambre, puisqu'on veut la même Chambre ?* — Ce
» problème est facile à résoudre. Le gouvernement veut la même Chambre,
» parce qu'elle est royaliste, mais il veut dissoudre la Chambre, pour que
» toutes les élections soient de la même date, afin de proposer ensuite le
» renouvellement septennal, qu'il regarde comme le repos et le salut de
» la monarchie. Rien de plus clair, rien de plus conséquent ; cela répond
» à tout et prouve à la fois que les ministres n'abandonnent ni leurs prin-
» cipes ni leurs amis. »

— Un jeune médecin nommé Castaing, âgé de 29 ans, est accusé d'avoir empoisonné deux frères, MM. Hippolyte et Auguste Ballet, d'avoir fait détruire le testament du premier, qui était en faveur d'une sœur, pour faire hériter Auguste, de qui il était devenu ensuite le légataire universel. Une foule considérable assiste aux débats ; on voit figurer parmi les témoins, un grand nombre de médecins, de pharmaciens, le Curé de Saint-Cloud, des agens de change, une actrice, des domestiques, des aubergistes, des clercs de notaires, etc. Ce procès mémorable fera époque dans les annales des causes célèbres ; nous en ferons connaître le résultat.

Actions de la banque de France 1617 fr. 50 c., 1615 fr.
Cinq pour cent consolidés 89 fr., 15 c., 88 fr., 80 c., 88 fr., 90 c.

ITALIE.

Le 28 octobre dernier, LL. EEm. les Cardinaux français de Clermont-Tonnerre et de la Fare ont donné à Rome, dans le palais de l'ambassade française, un superbe dîner de [illegible] couverts, à tous les Cardinaux du Conclave. S. A. R. le Prince Henri de Prusse a augmenté la joie des nobles convives par sa présence.

VARIÉTÉS.

Sur *la dernière expédition du capitaine Parry*. Suite (*).

Ces Esquimaux se disent les descendans d'un bon esprit femelle ; ils connaissent trois autres races d'animaux, disent-ils, descendant d'un esprit femelle mauvais, ce sont les *Itkahl* ou les Indiens du continent, les *Cabluna* ou les Européens, qu'ils

---

(*) Voyez le N.° 76 de ce Journal, *Année courante*.

connaissaient par ouï-dire, et, ajoutaient-ils, après quelques hésitations et quelques politesses, *nos chiens*. Cette parenté prouve la médiocre idée qu'ils se font des Cabluna.

Ils s'appellent eux-mêmes *Eunee*, et repoussent avec indignation le surnom d'Esquimaux, qui signifie mangeurs de chair crue. Il paraît cependant que les hommes dévorent quelquefois la chair crue des bêtes fauves qu'ils ont tuées, mais les femmes ont toujours soin de cuire leurs alimens.

Les cabanes de neige de ces sauvages sont d'une construction ingénieuse. Trois cabanes, rapprochées comme les trois feuilles d'un trèfle, ont une entrée commune par une longue galerie. Chaque cabane sert d'asile à une famille. Les chiens restent dans la galerie qui, étant très basse, exclut l'air extérieur. Si nous considérons maintenant l'intérieur de chaque cabane, nous voyons des carrés solides de neige, régulièrement coupés comme des blocs de granit, posés les uns sur les autres de manière à former une sorte de voûte solide. Tout autour de cette chambre, haute de neuf pieds et large de huit, on voit régner un banc, également formé de neige taillée; des peaux d'animaux le recouvrent, et il forme à la fois le siége et la couche. On éclaire ces cabanes par le feu d'une lampe, et la lumière y pénètre à travers une plaque de glace servant de fenêtre.

Cette description correspond exactement avec celle que le missionnaire Latrobe fait des maisons de neige de la terre de Labrador, également habitées par des Esquimaux.

Les jongleries des sorciers ou *Angekoks* de cette tribu rappellent exactement celles des sorciers qui, au Groenland, portent le même nom. Revêtu d'un costume fantastique, agitant tous ses membres, le sorcier, après avoir, à l'aide du ventriloquisme, contrefait un colloque avec les esprits, tombe à terre comme mort, toutes les lumières sont éteintes, et, pendant cette scène mystérieuse, la femme du sorcier lui coud à son habit plusieurs lanières de peau, dont nous n'avons pu apprendre l'usage. Le sorcier, ressuscité, fait semblant de reprendre peu à peu l'usage de ses sens; il se repose du pénible voyage qu'il est censé avoir fait dans les régions infernales, reprend la parole, et raconte comment, descendu dans les abîmes, il aperçut un monstre qui retenait dans sa main toutes les baleines, tous les veaux marins, comment il lui ordonna de

lâcher prise à ces animaux afin de rétablir la pêche des Esquimaux, comment il lui coupa un doigt, deux doigts, la main entière. « Demain, s'écrie-t-il, le poisson va revenir. Si vous » doutez de mes exploits souterrains, regardez ces lanières de » peau que les esprits infernaux ont attachées à mon habit pour » honorer mes victoires. »

Le capitaine Parry n'a obtenu qu'à un prix très élevé une de ces peaux infernales.

Les canots de ces Esquimaux, faits en os et en peaux de baleines, ont vingt-six pieds de long et seulement dix-neuf pouces de large par en haut, neuf et demi par en bas; ils sont d'une légèreté étonnante, ce sont des poissons volans.

Parmi les curiosités que l'expédition a rapportées, on a généralement remarqué les chiens, qui sont comme formés par la nature pour traîner des fardeaux.

On a recueilli jusqu'à cinq cents mots de la langue de ces sauvages. Ceux qu'on cite dans la *Gazette littéraire* ne sont pas *chinois*, ils ressemblent aux autres dialectes esquimaux, si bien analysés par M. Vater, dans le *Mithridate* d'Adelung.

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie;

Monsieur,

L'article des Variétés inséré dans votre Journal, N° 45, année courante, intitulé, *sur l'usage des pommes de terre avant leur maturité*, a excité en moi le plus vif intérêt. J'ai admiré la sollicitude des professeurs Pfaff et Viborg, pour faire des découvertes utiles à l'humanité, quoique je ne sois pas entièrement de leur avis. Je crois plutôt que les pommes de terre, ainsi que les autres *solanum*, contiennent toujours un principe vénéneux, mais que, dans cette espèce, il passe, après la parfaite maturité des tubercules, dans les tiges et surtout dans la graine. Néanmoins il en reste toujours qui ne s'en va que par la cuction, ce que je puis vous prouver par une expérience fort simple que voici:

Ayez deux tubercules dans leur parfaite maturité; faites les bouillir dans l'eau naturelle jusqu'à une entière coction, alors ouvrez-en une et laissez l'autre entière: vous verrez sortir de la première une fumée nauséuse qui étant dissipée, vous lais-

sera une farine fort agréable ; l'autre, au contraire ne vous faisera qu'une pâte d'une odeur desagréable et d'un gout nauséabonde.

Je tire de ce fait les conséquences suivantes.

1.° Après avoir fait cuire les pommes de terre, il faut les écraser et les laisser évaporer quelque temps avant de les apprêter.

2.° Quand on se sert de pommes de terre avant leur parfaite maturité, il faut les faire cuire et les laisser évaporer plus long-temps.

Telles sont, Monsieur, les difficultés que je propose contre les assertions des Professeurs Pfaff et Viborg. Si cet article vous paraît digne de voir le jour, je vous prie de vouloir bien l'insérer dans un prochain N.° de votre Journal.

J'ai l'honneur d'être, etc.

J. F. R.

CHARADE.

Tel bon joueur termine la partie
D'un coup de mon premier.
Tel financier qui connaît l'industrie,
Retarde mon dernier.
Tel amateur du trouble et d'anarchie
Goûte fort mon entier.

Le mot du dernier *Logogriphe est espérance*, où l'on trouve *Perse*, *père*, *ancre*, *âne*, *Ens* et *Cérès*.

Marchés de Chambéry des 11, 13 et 15 novembre 1803.

		LA VAISSEL.			L'HECTOLITRE.	
BLED.		f.	c.		f.	c.
Froment,	*Prix*	15	[illegible]	—	18	5[illegible]
Seigle		8	5[illegible]	—	1[illegible]	[illegible]
Orge		6	00	—	7	84
Sarrasin		5	01	—	6	5[illegible]
Maïs		10	00	—	13	07
Avoine (1)		8	50	—	5	[illegible]
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					[illegible]	[illegible]
Viande, *idem*, *idem*.					[illegible]	[illegible]

(1) Rapport des 3 poids en hectolitre. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 48.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 28 Novembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 27 novembre. Voici une nouvelle preuve des sentimens religieux qui règnent, en général, dans les diverses parties de ce duché. La ville de Salanches et la commune de Saint-Roch, réunies pour le spirituel, ont donné de tout tems des preuves de leur attachement à la Religion. Depuis long tems les habitans avaient mis leur église au nombre des plus belles, par une dépense de vingt mille francs, fruit des collectes auxquelles ils s'étaient empressés de contribuer. L'ordonnance de l'édifice, qui est d'un bel ordre d'architecture, la richesse et l'élégance du grand autel, la décoration et la beauté des chapelles excitent l'admiration. On sait que cette église possédait anciennement un très-beau carillon. Il vient d'être rétabli, au moyen de sept cloches nouvelles ajoutées à celle qui était restée. Ces cloches, fondues par le fondeur Paccard, sont dans un parfait accord. La dépense, au montant de dix-neuf mille livres, a été couverte par la générosité des habitans et par les soins de M. l'Archiprêtre Veuillet, secondé de MM. ses Vicaires. Tous ont voulu y concourir, en rivalisant de zèle et de sacrifices. Ceux même qui se trouvent dans l'étranger ont fait parvenir une portion des fruits de leur honorable industrie. Le respectable pasteur, au terme de ses pieuses entreprises, a la consolation de rendre à la Religion son ancienne splendeur et de combler la joie de ses enfans, qui payent à sa constance et à ses soins infatigables, le tribut de leur reconnaissance.

PIÉMONT.

Turin, 20 novembre. S. M., par Patentes Royales, datées de Govone, du 5 août dernier, a ordonné l'établissement d'une Ecole théorique et pratique d'études et d'exercices militaires pour les Cadets des Gardes du Corps, et, par Billet Royal du 13 du courant, Elle a confié la charge d'Inspecteur Général de cette Ecole, à S. Exc. M. le Marquis de [illegible], Chevalier de l'Ordre Suprême de l'Annonciade, Capitaine de la 3.e Compagnie des Gardes-du-Corps.

22 *Novembre.* Pour abréger les communications entre la capitale et le Château-Royal de Govone, S. M. a ordonné, par Patentes du 4 du courant, l'établissement d'une nouvelle route, qui, de celle de Plaisance, aboutira à Valenfenera, près de Govone, passant par [illegible]. Les provinces d'Asti et d'[illegible] reconnaîtront de grands avantages de cette disposition souveraine.

— A la dernière rentrée du Sénat de Gênes, qui a eu lieu le 1er, M. le Comte Solari de Chiavari, Avocat-Général, a lu un discours, écrit comme les autres productions de l'auteur, avec toute l'élégance et la pureté de la langue italienne. Ayant traité de la décision des causes par le texte des lois et l'autorité des docteurs, il a saisi l'occasion de faire un bel éloge des jurisconsultes les plus célèbres du barreau de Gênes.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique,
à dater du 1er Octobre 1823.

Du 20 au 22 novembre 1823 95 l., 50 c., 96 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Le prince de Metternich, à son arrivée à Vienne, de retour de Lemberg, avait fait demander à S. M. l'empereur, la permission de lui faire sa cour. S. M. lui a fait répondre de soigner avant tout sa santé, et le lendemain l'a honoré elle-même d'une visite, qui a duré quelques heures.

— On assure que toute la cour d'Autriche, avec le corps diplomatique, arriveront à Milan vers le milieu de février prochain.

— Le mariage de la princesse Elisa de Bavière avec le Prince Royal de Prusse, a été célébré à Munich, le 16 novembre, par procuration. Les fêtes doivent durer cinq jours, et la princesse sera remise, le 23, aux autorités prussiennes.

— La grande-duchesse Alexandra, épouse du grand-duc Nicolas, est accouchée avant le terme, d'un enfant mort.

ESPAGNE.

Les troupes alliées sont entrées le 15 novembre dans la place de Carthagène.

— Par la capitulation de Barcelonne, il a été stipulé que les militaires, après avoir déposé leurs armes, pourraient se retirer avec sécurité dans leurs foyers, que les troupes de ligne se rendraient dans les cantonnements indiqués, et que les individus qui voudraient quitter l'Espagne seraient transportés par terre et par mer sur les points qui seraient convenus avec eux.

— M. le lieutenant général Comte Curial commandera toutes les troupes françaises qui occuperont la Catalogne. Les généraux Hurel et Romagosa

commanderont sous lui, l'un la Haute-Catalogne, et l'autre le district de Puycerda.

— S. M. le Roi Ferdinand a fait son entrée dans sa capitale, le 13 novembre, au milieu des acclamations universelles de la population. A son arrivée à Aranjuez, le peuple avait dételé les chevaux et traîné la voiture au lieu des troupes. Quatre arcs de triomphe avaient été érigés sur la route.

— On écrit de Barcelonne que cette grande ville jouit d'une parfaite tranquillité. Les autorités constitutionnelles ont été remplacées, et l'on a chanté un *Te Deum* en actions de grâces des événemens.

— L'Empecinado a passé le Tage, pour se réfugier dans l'Acevo. Du reste, toute la province est fort tranquille.

— S. M. a fait son entrée à Madrid dans un char colossal de forme antique, de plus de 25 pieds, qu'on avait préparé à cette fin. Ce char était traîné par cent hommes ayant un costume uniforme de la plus grande élégance, et entouré de divers groupes d'hommes et de femmes, habillés en danseurs, chantant et dansant autour du char. Cette pompe est d'un genre approprié au goût du peuple espagnol. On entendait de toutes parts les cris de *Vive le Roi! Vive la France! Vivent les Alliés!* Les gens riches ont fait des frais énormes pour décorer leurs maisons.

France.

Paris, 18 novembre. On annonce l'arrivée prochaine à Paris de S. A. S. le prince de Carignan.

— Castaing est jugé à mort; il a été déclaré non coupable de l'empoisonnement d'Hyppolite Ballet, mais coupable de celui d'Auguste et de la soustraction du testament du premier. La décision du jury a été de *sept* voix contre *cinq*, la cour s'est réunie à la majorité du jury. Castaing est entré dans une espèce de délire, en continuant de protester de son innocence.

— Le duc de Rovigo (général Savary) avait publié une brochure pour se disculper de la part que l'opinion lui attribuait dans l'assassinat du duc d'Enghien, et dans laquelle il attribuait au prince de Talleyrand la précipitation avec laquelle on avait exécuté la sentence de la commission militaire qui avait condamné le Prince. Cette brochure avait donné lieu à de nombreux écrits en réfutation de divers détails. Enfin le général Hulin, qui a présidé la commission dont il s'agit, vient de publier un exposé des faits, où il manifeste son repentir et les regrets amers qui l'ont poursuivi depuis vingt ans, et duquel il résulterait que la commission militaire était disposée à tout tenter pour prévenir l'exécution de sa sentence, mais que cette exécution aurait été précipitée par le duc de Rovigo lui-même. M. le prince de Talleyrand avait, dit-on, supplié S. M. d'ordonner une enquête à son égard dans la Chambre des Pairs. S. M. s'y est refusée, mais elle a fait interdire l'entrée du Château des Tuileries au duc de Rovigo.

20 *Novembre.* Le Roi a voulu qu'il fût fait une réception au duc d'Angoulême, qui avait manifesté un desir contraire. S. A. R. couchera à Tours le 30, sera le 31 à Chartres, et le 2 décembre à Paris. Les autorités militaires et des députations des différens corps iront à la rencontre du Prince.

— Il y a eu, le 17, un conseil extraordinaire des ministres chez S. Exc. le président du conseil, et un autre conseil le 18, chez S. Exc.

— Outre la peine capitale, Castaing a été condamné aux dépens, et à la restitution des cent mille francs qui ont été le prix de sa soustraction du testament d'Hippolyte Ballet. Castaing s'est pourvu en cassation, et l'on dit que sa famille doit adresser au Roi une demande en grâce.

— M. le maréchal marquis de Lauriston, arrivé hier à Paris, a assisté au conseil des ministres qui a eu lieu le même jour.

22 *Novembre.* Les commissaires portugais envoyés au Brésil pour y annoncer la restauration de la royauté dans le Portugal, n'ont pas été reçus. N'ayant pas hissé un pavillon parlementaire, leur vaisseau a été dépouillé de son gouvernail par ordre de l'empereur Pierre Ier. Les dépêches, qui étaient adressées au *Prince Regent*, ont été refusées.

Actions de la banque de France: 1613 fr.

Cinq pour cent consolidés. 89 fr., 45 c.; 89 fr., 20 c.

ITALIE.

Le 31 octobre dernier, la Corvette Sarde *le Neptune* a débarqué à Naples la famille de M. le Marquis de Saint-Saturnin, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Sardaigne.

— On écrit de la même ville que les pluies tombées au commencement de novembre ont causé dans le district de Nola les désastres les plus affligeans. Les eaux ont dévasté les campagnes et dégradé les chemins. Les villages ont été encombrés de sables, de terre et de pierres. Les habitans de Cicciano, entre autres, ont perdu toutes leurs denrées. Il y a eu plusieurs victimes de ces malheureux événemens. Une femme enceinte a été ensevelie avec trois petits enfans, sous les ruines d'une maison.

VARIÉTÉS.

AGRICULTURE = *Culture du Colza.*

La culture du colza pourrait être introduite avec de grands avantages dans les défrichemens par écobuage; et les gâteaux

d'huile serviraient à entretenir la fertilité des terrains mis en valeur.

On sème quelquefois le colza à la volée ; mais la méthode la plus généralement approuvée est celle de la transplantation : on lui attribue de grands avantages. Le premier, c'est que le semis en pépinière n'occupe que peu de place, tandis que le terrain qui doit porter la récolte de colza en porte une autre de grains. Après la moisson, l'on a tout le tems de fumer et labourer le terrain, puis de planter le colza en lignes et à des espaces convenables, depuis la fin de septembre jusqu'au commencement de novembre, sans crainte de mécomptes.

C'est en août et jusqu'au milieu de septembre, que l'on sème la pépinière. En octobre, on enterre le chaume; on fume, on donne un second labour, et l'on plante sur la tranche de ce dernier labour, laquelle tranche a douze pouces de large. On observe la même distance de douze pouces d'une plante à l'autre dans la ligne. Au lieu de placer les plantes au plantoir, souvent on les couche sur la terre convenablement espacées, puis la charrue les recouvre, et une femme suit pour les redresser et les affermir en terre. Après les premières gelées de l'automne, et au mois d'avril, on sarcle le colza. Immédiatement après cette opération on le butte.

Le colza se récolte un peu vert; il mûrit dans le tas, et se bat facilement. Les tiges se brûlent pour les cendres. L'effet de ces cendres sur les récoltes est extrêmement actif, et elles se vendent trois fois plus cher que les autres cendres, pour les mettre sur les trèfles.

La culture du colza s'est beaucoup étendue en France depuis quelques années. Des départemens du nord, elle a gagné ceux du centre, et elle s'avance vers le midi. Le colza est surtout profitable dans les terres de première qualité, et abondamment fumées; parce que le maximum de beauté qu'il peut atteindre par une culture parfaite, et dans de tels terrains, n'est point accompagné des inconvéniens que rencontrent les récoltes céréales, par le versement. Le colza est encore profitable dans les terres médiocres, quand la culture est bien soignée, c'est-à-dire, accompagnée de fumures abondantes, des sarclages nécessaires, et surtout lorsqu'on le place judicieusement dans la rotation des récoltes, et qu'on ne le sème pas.

Il est rare que le blé réussisse bien après le colza, si l'on ne donne pas une nouvelle fumure, ou si l'on n'enterre pas, à la charrue, une récolte verte, avant de semer le froment. Mais le colza pourrait être associé à toutes les récoltes fumées et sarclées que l'on espace en lignes à trente pouces ou à trois pieds de distance, telles que les carottes, les betteraves et les pommes de terre. Semé entre ces lignes, après le dernier sarclage, il profiterait de l'arrachement d'automne, comme culture. Si les opérations de la récolte des racines détruisaient beaucoup de plantes, il en resterait toujours trop : ce serait le moment d'éclaircir et de transplanter.

Le véritable colza est le chou *brassica campestris oleifera*, qui est cultivé en Belgique, et dans plusieurs parties de l'Allemagne et de la Suisse. Il existe une variété de colza qu'on peut semer au printems et récolter dans l'année ; elle est moins productive, mais elle s'emploie soit pour les terrains qu'on n'a pas eu le tems de préparer, soit pour remplacer le colza qui a été détruit par les mauvais hivers. On a vu cette variété et le colza ordinaire semés en même tems, au mois de mars dans le même terrain, offrir, au mois de septembre suivant, une grande inégalité de développement : le précoce était tout en fleurs, et le tardif n'en montrait pas l'apparence.

BRULER *la chandelle aux deux bouts.*

Vaudeville sur l'air de *Cadet-Roussel*.

Fuyez l'excès, dit la raison ;
Peu profitent de la leçon.
Des passions l'ardeur entraîne ;
Sans cesse on fait mainte fredaine.
Ah ! ah ! combien de fous
Brûlent la chandelle aux deux bouts ! } *bis.*

Sans aucun frein dans ses désirs,
Un étourdi court aux plaisirs :
D'un doux poison son cœur s'enivre ;
Hélas ! il se hâte de vivre.
Ah ! ah ! etc.

A des laïs, à maint vaurien
Un sot va prodiguant son bien :
Ne reste-t-il plus de quoi frire ?
On se moque du pauvre sire.
Ah ! ah ! etc.

De l'abus de la volupté
Naissent dégoût, satiété ;
Il faut faire flamme qui dure ;
Malheur à qui force nature !
Ah ! ah ! etc.

Lorsque l'on boit à petite coupe ;
On trouve le nectar plus doux :
Pour jouir du bonheur suprême,
Savourons le plaisir de même.
Ah ! ah ! etc.

Le ventre est le dieu des gourmands ;
On le bourre de mets friands
Violent mal en est la suite,
Il vous envoie au noir Cocyte.
Ah ! ah ! etc.

Pointe de vin nous réjouit ;
Si l'on s'enivre, on s'abrutit :
Qui trop lampe bronche en sa route ;
Sur le grabat le met la goutte.
Ah ! ah ! etc.

L'ambition, la soif de l'or
Font prendre un dangereux essor :
Malheur survient par vent contraire ;
Il en cuit de quitter sa sphère.
Ah ! ah ! etc.

En vains projets on perd le tems ;
Que de regrets sur les vieux ans !

Entre Minerve et la folie
Heureux qui partage sa vie !
Ah ! ah ! etc.

L'espoir, comme un songe trompeur,
Offre aux mortels plaisir, bonheur :
On est dupe d'une chimère;
Sous les fleurs est souvent une vipère.
Ah ! ah ! etc.

Bon pilote, boussole en main,
Du port sait gagner le chemin :
Nous, pour éviter la détresse,
Suivons la voix de la sagesse.
Ah ! ah ! etc.

Par M. GUY.

ENIGME.

J'existe dès long-tems ; le monde, à sa naissance,
A la voix du Très-Haut, m'a vu naître à mon tour ;
Et cependant, lecteur, malgré mon existence,
Jamais je n'ai pu voir ni ne verrai le jour.
Les esprits sont soumis à ma double influence :
Je trouble quelquefois, j'inspire la terreur ;
J'amène aussi le calme et suspends la souffrance.
Je suis sombre, et pourtant nulle magnificence
N'égale de mes feux l'éclat et la couleur.

Le mot de la dernière *Charade* est *bouleversement.*

Marchés de Chambéry des 18, 20 et 22 *novembre* 1823.

Bleds.		La Vaissel. l.	c.		L'Hectolitre. l.	c.
Froment,	*Prix* :	15	48	—	18	56
Seigle		8	[illegible]	—	10	46
Orge		0	[illegible]	—	0	[illegible]
Sarrasin		4	[illegible]	—	5	89
Maïs		0	00	—	0	[illegible]
Avoine (1)		8	50	—	5	93
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, *idem*, *idem*.					0	60

Chambery, Imprimerie de F. H. Plattet, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 49) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 5 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 4 décembre. Voici le résultat des observations météorologiques faites à Chambéry, pendant le mois de novembre dernier.

NOVEMBRE 1823.

BAROMÈTRE à 0.°				THERMOMÈTRE.	Centigrade.	Réaumur.
	M. m.	P. l. p.				
Du 1.er au 10	[illegible] 9	27 3 1		Du 1.er au 10	+ 8° 2	+ 7. 1
Du 11 au 20	[illegible] 4	27 6 4		Du 11 au 20	+ 6° 2	+ 2. 0
Du 21 au 30	[illegible] 9	27 5 [illegible]		Du 21 au 30	+ 5° [illegible]	+ 3. 1
Max. le 15	[illegible] 6	27 7 9		Max. le 4	+ 14° 0	+ 11. 7
Minim. le 1	[illegible] 3	26 [illegible] 3		Min. le 30	+ 2° 5	+ 2. 2

— Nous donnerons dans le N.° prochain le texte de la circulaire adressée à MM. les Ecclésiastiques du Diocèse de Chambéry, par MM. les Vicaires Généraux Capitulaires, pendant la vacance du siège métropolitain.

AVIS.

L'oubli des dispositions de l'Edit Royal du 25 mai 1816, concernant le transport des Salpêtres aux magasins provinciaux, et de ceux-ci, à la raffinerie de Turin, a fait que sur divers points, ce transport a éprouvé des entraves, parce que n'étant pas accompagné du certificat exigé, ces salpêtres ont pu être considérés comme contrebande.

Pour prévenir de pareils inconvéniens, l'Intendant général de la Division de Savoie rappelle que le transport des salpêtres aux magasins provinciaux [illegible] des magasins à la raffinerie de Turin, doit s'effectuer par les soins directs [illegible] et être accompagné d'un certificat délivré par le Receveur des Gabelles, et dans les lieux où il n'en existe pas, par le Secrétaire de la commune, et, à son défaut, par le Syndic, énonçant le nom du salpêtrier, celui du conducteur, la quantité de salpêtre expédié et le jour du départ.

Le salpêtrier devra, à son retour, présenter à ceux qui auront délivré le certificat, le reçu des salpêtres, qui lui aura été remis, pour être visé, après s'être assuré qu'il est conforme audit certificat.

Tout salpêtre transporté sans l'accomplissement de cette formalité, sera considéré comme de contrebande, et ses conducteurs, comme les salpêtriers, seront punis comme contrebandiers.

Chambéry, 2 décembre 1823.

Le Secrétaire de l'Intendance générale,
ROSSET.

A V I S *essentiel à MM. les Abonnés au* Journal de Savoie.

Nous avons plusieurs fois continué l'envoi de notre Journal, faute d'avis contraire, à des Abonnés qui, pour cause de décès ou autrement, ne se trouvaient plus dans le cas de renouveller leur abonnement. Afin de prévenir désormais cette dépense inutile, nous avons l'honneur de faire part à MM. les Souscripteurs que, lorsque leur abonnement n'aura pas été renouvellé avant l'échéance, nous leur adresserons encore le Numéro suivant, pour leur donner le tems de nous faire connaître leur intention, mais que, passé cette époque, nous cesserons de leur faire l'envoi du Journal, si nous ne recevons aucun avis de leur part. Nous les prions, en conséquence, de vouloir bien renouveller leur abonnement dans le courant du dernier mois avant son échéance, afin de prévenir les interruptions qu'ils seraient dans le cas d'éprouver.

PIECES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Publié le 3 décembre 1823, la Pièce suivante

LE SENAT DE SAVOIE.

Vu par le Sénat le Billet Royal du 21 du courant, par lequel S. M. a daigné completter le Conseil général de charité établi en cette ville par autre Billet Royal du 13 juin dernier, en adjoignant aux autorités et fonctionnaires y désignés, les S.rs Sénateur *Bara*, Chanoine et Chevalier *Rey*, Archidiacre, Comte de *Boigne*, Lieutenant-général, Chevalier Grand-croix, Chevalier de *Buttet* père; Chanoine *Rochaix*; Avocat *Monsord* et Pierre-Marc *Fortis*;

Pour satisfaire à la réserve insérée dans l'Arrêt du 27 dudit mois de juin; ouï et ce requérant l'Avocat-fiscal-général,

A *Notifié* et *Notifie* que le susdit Conseil général de charité entrera en exercice le 1.er décembre prochain, qu'en conséquence, dès ladite époque, tous les Conseils, Congrégations et Directions de charité, Administrations des Hôpitaux, Hospices, Etablissemens de bienfaisance et autres Œuvres Pie

quelconques concernant les pauvres dans ce duché, devront correspondre avec ledit Conseil général de Charité, qu'ils devront, ainsi que tous intéressés, recourir audit Billet Royal publié par l'Arrêt susdit.

Mande et Ordonne etc.

Fait à Chambery, au Sénat, le 27 novembre 1823.

Signé GABET.

N. B. Par le Billet Royal du 13 juin dernier, dont il est fait mention ci-dessus, le Conseil général de charité établi par S. M. était composé de Mgr l'Archevêque de Chambery, de S. Exc. le Premier Président du Sénat, de l'Avocat-Fiscal-Général, de l'Intendant-Général, d'un Sénateur, d'un Chanoine de la Métropole, du Premier Syndic et de cinq Notables de la ville.

PIÉMONT.

Turin, 27 novembre. LL. MM. et S. A. R. Mme la Duchesse de Chablais sont revenues de Stupinis en cette Capitale, le 24 du courant.

— Un Carabinier Royal, de la Compagnie en station à Ivrée, nommé Pierre Bacedu, natif de S. Jean de Luserne, province de Pignerol, âgé de 23 ans, a fait, le 16 de ce mois, une abjuration solennelle du protestantisme, dans l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Ivrée. Toutes les Autorités et un grand concours de fidèles ont assisté à cette touchante cérémonie, qui a été terminée par la bénédiction du Saint Sacrement.

(*Extrait de la Gazette Piémontaise*).

— Le 23 du courant, la Classe des Sciences physiques et mathématiques de l'Académie Royale a tenu une séance, où M. le Professeur Bidone a lu, au nom d'une commission, un rapport touchant une machine pour déblayer les ports de mer, sauver les marchandises submergées et les bâtiments naufragés. Le même Professeur, au nom d'une autre commission, a lu un avis concernant une espèce de niveau à pendule, proposé par un géomètre mesureur, sous le nom de *Niveau Tortonese.* M. le Chevalier Marc Michelotti a lu la relation d'une expérience qu'il a nouvellement faite à Gênes, pour appliquer utilement à diverses machines le mouvement ondulatoire de la mer. M. Michelotti promet de communiquer à la Classe les résultats ultérieurs de cet essai, qui sera continué par M. le Chevalier [illegible], Major dans le Corps Royal des Ingénieurs militaires. Enfin on a lu un mémoire de M. J. B. Canobbio, sur les urines qui proviennent du diabète.

29 *Novembre.* S. M., par Patentes du 25 du courant, a nommé M. le Chevalier Louis Cays, Substitut surnuméraire de l'Avocat-Fiscal-Général près le Sénat de Savoie, et M. le Comte Pacoret-de-Bon, Substitut-Avocat des Pauvres près le même Sénat.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique, à dater du 1er Octobre 1823.

Du 25 au 27 novembre 1823, 96 l., 50 c., 96 l. *Du 27 au 29 novembre*, 96 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On écrit de Zante, 25 octobre, que Colocotroni a versé dans la caisse du Péloponèse cent mille piastres, que chacun a suivi son exemple, et que ces fonds ont été envoyés à Hydra, pour solder dix-huit bricks de guerre, qui vont être employés à bloquer la forteresse de Patras.

— Le Roi de Prusse a ordonné de rayer de la liste de ses Ordres Sir Robert Wilson, pour la conduite qu'il a tenue en Espagne contre les intérêts de la monarchie.

— Le 4 novembre, il a été chanté dans l'église métropolitaine de Saint-Pétersbourg, un *Te Deum* en actions de grâces de la délivrance du Roi d'Espagne.

— S. M. l'empereur d'Autriche a ordonné à l'égard de Sir Robert Wilson, la même mesure que S. M. le Roi de Prusse.

ANGLETERRE.

Le Parlement, qui avait été prorogé au 25 novembre, vient de l'être de nouveau par le Roi, au 3 février 1824.

— M. l'ambassadeur de France a travaillé le 18 novembre, avec M. Canning, ministre des affaires étrangères.

— Le 20, il a été tenu, au ministère des affaires étrangères, un conseil de cabinet qui a duré jusqu'à cinq heures du soir.

ESPAGNE.

S. M., en confirmant son ministère, a établi un conseil de ministres, qui, en l'absence du Roi, sera présidé par D. Victor Saez, ministre des affaires étrangères, confesseur de S. M. On annonce comme prochaine une proclamation du Roi à la nation espagnole.

— Les troupes du 2e corps, sous les ordres de M. le maréchal comte Molitor, ont pris possession des forts d'Alicante le 11, et de la place entière le 12.

— S. A. R. le duc d'Angoulême, arrivé à Burgos le 12 novembre, y a été reçu avec le même enthousiasme que dans ses autres [illegible] passé. Sa modestie l'a porté à refuser de monter sur un magnifique char de triomphe, qui devait être traîné par des jeunes gens vêtus de l'ancien costume espagnol.

— Le duc de l'Infantado est décidément président du conseil de Castille. Les évêques sont chargés de veiller à ce que la religion soit respectée et observée dans toute sa pureté.

FRANCE.

Paris, 25 *novembre*. Le 23, M. le Marquis Alfieri de Sostegno, ambassadeur de Sardaigne, et M. Koopmans, ministre plénipotentiaire de Danemarck, ont eu l'honneur d'être reçus par S. M. en audience particulière.

— C'est M. le lieutenant-général comte de Bourmont, qui, ainsi que nous l'avons annoncé, a le commandement général des troupes françaises qui restent en Espagne.

M. le marquis de Marialva, ambassadeur de Portugal à la cour de France, est mort le 22, d'une attaque d'apoplexie.

On assure que le Roi d'Espagne a conféré l'Ordre de la Toison-d'Or à MM. [illegible] et de [illegible] ainsi qu'à M. le comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie près la cour de France.

— M. [illegible], vicaire-général d'Aix, est nommé à l'évêché d'Angoulême. M. l'abbé de Forbin Janson, missionnaire de France, est nommé Evêque de Nancy.

— La [illegible] partie du 4.e corps paroît devoir rentrer en France. On annonce également le retour [illegible] de M. le maréchal Moncey.

— Le général [illegible], qui a [illegible] l'autorisation d'entrer en France, est arrivé le [illegible] à Perpignan, avec sa famille.

27 *Novembre*. Le deuxième régiment de [illegible] est arrivé le [illegible] à Bayonne, où il a été passé en revue par M. le général Janson, qui a fait au Colonel des éloges sur la bonne tenue de son corps.

— S. A. R. le duc d'Angoulême a [illegible] à Bordeaux. On croit que S. A. R. Madame ira jusqu'à Chartres, au devant de son auguste époux.

— S. A. S. le prince de Carignan est arrivé à Bayonne [illegible] sous le nom de comte de Barge; il en est reparti [illegible] pour se rendre à Bordeaux, où il attendra M.gr le duc d'Angoulême.

29 *Novembre*. M.gr le duc d'Angoulême [illegible] à Paris le 2 décembre à la tête de [illegible] hommes de toutes armes.

— S. A. S. le prince de Carignan est arrivé le 25 novembre à Bordeaux, où il a reçu les honneurs dus à son rang de la part des autorités. On rend, dans le *Mémorial Bordelais*, un éclatant hommage à la belle conduite que le [illegible] a tenue en Espagne.

— S. A. R. le duc d'Angoulême, dans un ordre général à l'Armée des Pyrénées, témoigne à cette armée sa vive satisfaction [illegible] et le dévouement qu'elle a montrés dans tout le cours de la campagne.

Actions de la banque de France : 1617 fr. 50 c., [illegible] fr.
Cinq pour cent consolidés, 89 fr., 50 c., 89 fr., [illegible] c. 90 fr.

ITALIE.

Le Pape Léon XII a tenu, le [illegible] novembre, un Consistoire où, après une savante et élégante allocution [illegible], il a nommé les archevêques de Salzbourg, de [illegible], de [illegible], de Rouen, et les évêques de Montalto, de [illegible], d'Arezzo, de [illegible], de [illegible], de Massa [illegible], de Nocera, de [illegible], de Chartres, de Perpignan, de St Diez, de [illegible] d'[illegible] *in partibus*, [illegible] *in partibus* et [illegible] *in partibus*. Après avoir successivement fermé et ouvert la bouche, selon l'usage, au Cardinal Zurla, créé Cardinal par S. S. Pie VII, le 10 mai dernier, S. S. lui a

assigné le titre presbytéral de Sainte-Croix à Jérusalem. Les avocats consistoriaux ont formé la demande du *Pallium* pour les archevêques de Salzbourg, de Bary, de Messine, de Besançon et de Rouen.

SUISSE.

M. Church va établir un bateau à vapeur sur le lac de Constance, à l'instar de celui qu'il a établi sur le lac de Genève. Il a déjà examiné les rives du lac. Les gouvernemens de Thurgovie et de Wurtemberg ont autorisé cette entreprise. M. Church s'est également adressé aux Cours de Bavière et de Bade, dont les états touchent aux bords du même lac.

VARIÉTÉS.

MEMORIE *della Reale Accademia delle Scienze di Torino*: MÉMOIRES de l'Académie Royale des Sciences de Turin; Tome XXVII.

La fréquente publication des Volumes de l'Académie Royale des Sciences de Turin, et l'importance des Mémoires qu'ils contiennent, attestent à la fois les connaissances et l'activité des Membres qui composent cette savante Compagnie. Nos lecteurs ont pu en juger jusqu'ici, soit par le compte que nous avons rendu des volumes précédens, soit par les Notices sommaires que nous donnons successivement des séances ordinaires de l'Académie. Voici la liste des Mémoires contenus dans le Volume que nous annonçons :

1.re Classe des Sciences physiques et mathématiques.

Notizia intorno ai lavori della Classe di Scienze fisiche e matematiche, nel corso dell'anno 1822. Del Signor Professore Giacinto Carena.

Continuazione del Saggio intorno ad alcuni fenomeni elettro-magnetici. Del Signor Professore Vittorio Michelotti.

Note sur des dents du grand Mastodonte trouvées en Piémont, et sur des mâchoires et dents fossiles prises dans la mine de houille de Cadibona, proche de Savone. Par M. le Professeur Borson.

Mémoire sur la construction d'un Voltimètre multiplicateur, et sur son application à la détermination de l'ordre des métaux, relativement à leur électricité par contact. Par M. le Chevalier Amédée Avogrado.

Expérience sur divers cas de la contraction de la veine fluide, et remarque sur la manière d'avoir égard à la contraction dans le calcul de la dépense des orifices. Par M. Georges Bidone.

Osservazioni intorno a due porzioni di sanguisuga. Del Signor Professore Rossi.

Recherches analytiques sur la densité des couches de l'atmosphère, et la théorie des réfractions astronomiques. Par M. Plana.

Illustratio generis Dysodii, additâ icone nondum cognitæ speciei quam divaricati nomine designabunt botanici. Auctore D. Aloysio Colla.

2.° Classe des Sciences morales, historiques et philologiques.

Del Cavaliere errante, romanzo di Tommaso III, Marchese di Saluzzo. Lezioni del Signor Cavaliere Ludovico Sauli d'Igliano.

Della patria di Cristoforo Colombo, Dissertazione seconda di S. E. il Signor Conte Gianfrancesco Galeani Napione di Cocconato.

Éloge historique de S. Exc. le Comte Joseph de Maistre. Par M. Raymond.

Del commando militar Theato la oplo. *Lezione del Signor Professore Amedeo Peyron.*

De marmi lunensi; lezioni tre. *Del Signor Cavaliere Giulio Cordero di S. Quintino.*

Notizia di un'Opera poetica pastorale di Girolamo Britonio. Di S. E. il Conte Galeani Napione di Cocconato.

Dei Templarj e dell'abolizione dell'ordine loro. Memoria di S. E. il Conte Galeani Napione di Cocconato.

Comme nous partageons entièrement les vues énoncées dans l'article suivant, et, en particulier, le jugement porté sur l'ouvrage qui y est annoncé, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de donner tout au long, dans notre feuille, la traduction de cet article.

EXTRAIT *de la* Gazette Piémontaise, *du 6 novembre 1823;* (Traduction):

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Traité élémentaire de Physique, réduit en propositions, par le Professeur de Physique du Collége Royal de Chambéry. A Chambéry, chez Puthod, libraire, 1823.

Toutes les personnes qui s'adonnent à l'étude n'ont pas besoin de pénétrer bien avant dans toutes les sciences: Il vaut beaucoup mieux, en posséder une seule à fond, que de n'avoir qu'une teinture légère et superficielle de plusieurs. Les genies de la trempe de celui de notre Abbé de Caluso, sont rares; et tel à qui la nature n'a pas donné les moyens de prendre un vol aussi sublime, veut néanmoins essayer de s'élever à la même hauteur, ne tarde pas à confirmer la justesse de cette maxime:

Pluribus intentus, minor est in singula sensus.

Nous ne prétendons point blâmer par là ceux qui cultivent les élémens de sciences diverses. Les connaissances que l'on y

acquiert, outre qu'elles servent d'ornement dans la société, sont encore très souvent utiles dans l'exercice de telle ou telle profession qui en est totalement différente. C'est donc une sage disposition de prescrire que les jeunes gens, au sortir de Rhétorique, et avant de se livrer à l'étude de la Théologie, de la Jurisprudence, de la Médecine et des autres sciences qui s'enseignent dans l'Université, prennent des notions plus que suffisantes de Logique, de Métaphysique, de Morale, d'Algèbre, de Géométrie et de Physique. L'essentiel est que les maîtres sachent adapter leur enseignement à la capacité et à la portée des élèves. Un traité achevé dans le cours d'une seule année scolastique, serait plus propre à jeter la confusion dans les jeunes esprits, qu'à leur donner une solide instruction. Le devoir le plus important et la véritable gloire d'un Professeur [illegible] ne consiste pas à faire un vain étalage de toute sa science, mais à savoir en communiquer une partie à ses auditeurs. [illegible] de bien, à notre avis, a été heureusement atteint par M. l'Abbé Rendu, auteur de l'ouvrage que nous annonçons [illegible] des connaissances de [illegible] en matière de Physique, [illegible] dans le discours prononcé, le [illegible] par M. [illegible] de Costa, élève du Collège Royal de Chambéry, et [illegible] de l'Exercice public de Physique [illegible] pourrait servir de Prolégomènes [illegible] permet d'appliquer à M. l'Abbé Rendu l'adage [illegible], *[illegible] nom.*

Signé P. L. R.

ANNONCE.

Recueil [illegible] Lettres Patentes [illegible] et Ordonnances publiés dans le Duché de Savoie, dès le [illegible] Règlemens [illegible] concernant [illegible] l'Administration [illegible] douzième volume, in 8°. On peut se procurer la collection [illegible] quant il [illegible] peu d'exemplaires, à Chambéry, chez Pierre Aubert, Imprimeur [illegible], place Saint-Léger.

Errata du N.° 48

6.° Couplet de [illegible] premiers vers, lisez [illegible]

Dernier Couplet, [illegible]

Marchés de Chambéry [illegible]		La Veille [illegible]			L'Hectolitre [illegible]	
Bled.		l.	c.		f.	c.
Froment,	Prix	[illegible]	[illegible]	—	18	[illegible]
Seigle		[illegible]	[illegible]	—	11	[illegible]
Orge		8	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Sarrasin		[illegible]	[illegible]	—	5	[illegible]
Maïs		[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Avoine (1)		8	[illegible]	—	5	[illegible]
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	[illegible]
Viande,					[illegible]	[illegible]

(1) Rapport [illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 50.) VIII.e Année.



JOURNAL DE SAVOIE.

Vendredi, 12 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 11 décembre. Il a été ordonné ici et l'on a commencé le 6 de ce mois, des prières publiques pour le rétablissement de la santé de S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL. (Voyez plus bas l'art. *Turin.*)

Le Sénat a fait commencer aujourd'hui, pour le même objet, un *Triduum*, dans l'Eglise de N.e D.e, où il assiste en robe, à la Messe et à la bénédiction du Saint-Sacrement.

— La rentrée annuelle du *Sénat de Savoie* a eu lieu, comme à l'ordinaire, le 9 du courant. M. l'Avocat [illegible], Substitut-Avocat-Fiscal-Général, a prononcé le discours d'usage.

L'Orateur a pris pour texte de son discours la fermeté qui doit caractériser le magistrat. En le suivant dans toutes les circonstances et dans tous les détails de ses nobles fonctions, il a fait voir combien cette qualité lui est nécessaire pour l'accomplissement de ses devoirs, que le [illegible] elle produit dans l'administration de la justice et que les heureux [illegible] elle donne à la société. Il a fait mieux ressortir encore ces vérités par l'opposition des dangers et des conséquences qui résulteraient de la faiblesse du magistrat qui se laisserait dominer par des circonstances quelconques dont l'empire tendrait à le détourner des voies d'une justice rigoureuse et inflexible, à laquelle tout doit céder. Il a su encadrer avec art un juste hommage à la sagesse, aux vues éclairées et à [illegible] du Monarque qui nous gouverne. A ce sujet, il s'est rendu l'interprète de la reconnaissance du Sénat [illegible] que S. M. a daigné lui faire, du portrait de son [illegible] Magistrat qui préside si dignement le Sénat.

A la réquisition du Ministère public, la prestation du serment a eu lieu dans les formes et avec la solennité ordinaires, par MM. les Avocats au Sénat et MM. les Procureurs.

Le même jour a eu lieu la rentrée du Tribunal de Judicature-Mage de la province de *Savoie*. M. l'Avocat [illegible] Substitut de l'Avocat-Fiscal-Provincial, a prononcé, [illegible], un discours sur les avantages du nouvel ordre judiciaire établi par la haute

sagesse de notre auguste Souverain. Après quoi, M. le Sénateur Juge-Mage a reçu le serment de MM. les membres du Tribunal et des Juges de Mandement de la Province.

— Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier N.°, nous insérons [illegible] la touchante circulaire de MM. les Vicaires-Généraux Capitulaires du Diocèse de Chambéry, qu'en manifestant les justes regrets du Clergé sur la retraite de Mgr l'Archevêque de Solle, cette lettre est en même tems la fidèle expression des sentimens universellement partagés par tous les habitans de ce Diocèse.

Les VICAIRES-GÉNÉRAUX CAPITULAIRES du Diocèse de Chambéry, le Siège vacant, à MM. les Curés, Recteurs et autres Prêtres du Diocèse.

Messieurs,

L'âge avancé de Monseigneur notre Archevêque et ses infirmités l'ayant déterminé à donner la démission de son Archevêché, nous avons la douleur de vous apprendre qu'elle a été acceptée, et qu'en conséquence le Siège de Chambéry est vacant. En vous donnant cette triste nouvelle, notre affliction, qui [illegible] être à son comble, s'accroît encore de toute celle que vous éprouverez vous-mêmes en l'apprenant. Dix-neuf ans d'une administration douce et paternelle avaient accoutumé le Clergé de Savoie à vivre sous la direction de son Evêque, comme une nombreuse famille sous un chef vénéré. Sa bonté adoucissait toutes les peines attachées à notre état, et les nombreuses [illegible] inséparables d'un ministère aussi difficile que celui des Pasteurs, disparaissaient quand on les avait versées dans son sein. Son cœur aimait à encourager, à consoler les pauvres, et savait réunir [illegible] les plus [illegible]. La sévérité des règles ecclésiastiques qui régissent ce Diocèse était si sagement tempérée par ses tendres invitations, ou par sa touchante indulgence, que rien ne coûtait pour lui plaire, et que l'on pourrait dire que sous son gouvernement, [illegible] de notre [illegible] était toute entière dans notre amour. [illegible] ne s'effacera jamais de nos cœurs, il y restera gravé par la vénération et par la reconnaissance. Ce bon père [illegible] et nous a chargés de transmettre à tous ses Prêtres l'assurance de l'affection qu'il leur conserve, et la douleur qu'il éprouve à s'en séparer. Son cœur était vivement ému en nous disant, pour ainsi dire, ce testament de tendresse pour son Clergé; il l'eût été bien davantage, s'il eût connu toute l'étendue de nos regrets. Il a [illegible], en nous quittant, les prières de ses Prêtres, et [illegible] que de traits ne trouverons-nous pas, Messieurs, dans nos propres sentimens, pour associer [illegible] à tous les vœux que [illegible] de notre part! Puisse-t-il lui-même se ressouvenir toujours de son ancien troupeau, et ne cesser d'étendre ses mains vénérables pour bénir les nombreux Fidèles dont il se sépare, et qui n'oublieront jamais le bonheur de l'avoir eu pour père! Vous ne doutez pas, MM. qu'au jour où la démission de Mgr l'Archevêque a été connue,

nous ne nous soyons rendus les interprètes de l'affliction commune à tout le Clergé, mais hélas ! ce devoir sacré n'a presque été rempli que par nos larmes. Sa sensibilité a compris un tel langage, et nulle expression n'eût été aussi éloquente que le silence de notre douleur.

Il nous reste maintenant à vous faire connaître, MM., le titre nouveau qui nous confère l'Autorité Episcopale dans le Diocèse, pendant la vacance du Siége. Le Chapitre Métropolitain ayant appris par une lettre qui lui a été écrite de Rome, sous la date du 12 novembre, Mgr [illegible], *Auditeur de la Chambre Apostolique*, que N. S. LÉON XII avait accepté, le 11 du même mois, la démission de Mgr DE SOLLE, et ayant reçu encore, par la même lettre, l'invitation de pourvoir nécessairement à l'Administration du Diocèse, *le Siége vacant*, le Chapitre Métropolitain, par sa délibération du 22 de ce mois, a nommé selon les formes canoniques, pour *Vicaires-Capitulaires*, pendant la vacance, MM. le Chevalier Rey, *Archidiacre*, et les Chanoines Billiet et Martinet.

En nous rendant aux vœux du Chapitre Métropolitain, nous avons vivement apprécié le témoignage d'estime dont il nous honorait. Toutefois nous ne nous sommes point dissimulé la difficulté des fonctions, et la pesanteur du fardeau dont nous acceptions la charge; mais si notre dévouement l'a emporté sur nos craintes, c'est uniquement parce que nous espérons que Dieu daignera nous bénir, et que les prières des bons Prêtres qui nous [illegible] avec instance, attireront ses grâces sur notre administration. Honorés depuis long-temps de la confiance de Mgr notre Archevêque, l'expérience que nous avons acquise auprès de lui, ajoute encore à notre encouragement, mais ce qui nous rassure le plus encore, c'est la connaissance que nous avons des dispositions du Clergé et du caractère des Fidèles de ce Diocèse. Les vertus et la piété des Pasteurs, la foi et la docilité des ouailles, tout rassure notre sollicitude et diminue nos appréhensions. Avec de tels Prêtres et un tel peuple, que ne peut point faire pour le bien commun l'Autorité religieuse qui les gouverne?

Nous espérons d'ailleurs que le Siége de Chambéry ne sera pas long-temps dans cet état affligeant de viduité; nos vœux et nos besoins seront portés aux pieds du Trône, les entrailles de notre bon Prince s'attendriront sur notre situation, et bientôt, en désignant pour le Siége de Chambéry, un premier Pasteur selon le cœur de Dieu, CHARLES-FÉLIX nous aura accordé le plus grand des bienfaits.

C'est à nous, MM., c'est aux Pasteurs et aux Fidèles d'implorer le Ciel dans une circonstance d'un aussi grand intérêt pour la Religion et pour notre Patrie. Soyons assidus aux pieds des Autels; appelons-y les peuples confiés à nos soins, et que nos humbles et ferventes supplications, en touchant le cœur du Seigneur, attirent ses regards de bonté sur le Diocèse de Chambéry, et la plénitude de son esprit sur le Pontife que sa miséricorde

sans réserve. Nous invitons les familles chrétiennes et les âmes pieuses à faire des prières particulières à cette intention, et nous ordonnons en outre :

1.° Que dans toutes les Églises du Diocèse, chaque Dimanche, après la Messe paroissiale, on chante le *Deus misereatur nostri*, suivi du verset, *Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam*, et de l'oraison *Deus, refugium nostrum et virtus*.

2.° Qu'à toutes les Messes les Prêtres ajoutent la Collecte *Pro quacumque necessitate*, excepté aux fêtes de première ou seconde classe, cette Prière durera jusqu'à la nomination d'un premier Pasteur.

3.° Qu'il soit donné la Bénédiction du Saint-Sacrement, tous les seconds Dimanches de chaque mois, pendant la vacance, en ayant le soin d'annoncer aux fidèles ces diverses prières et de leur expliquer tous les motifs qui les engagent à y assister avec ferveur.

Tous les pouvoirs accordés par M.gr DE SOLLE, dureront jusqu'au terme qu'il leur a assigné.

Nous prions MM. les Curés et Recteurs de continuer à observer les règles tracées pour la correspondance avec les Supérieurs, afin de conserver le privilége de la franchise aux bureaux des Postes, et en conséquence d'y mettre l'adresse suivante à la place de celle de M.gr : *A Messieurs les Vicaires-Généraux Capitulaires, à Chambéry.*

Nous avons l'honneur etc.

Le Chanoine REY, *Vicaire-Général Capitulaire.*

BILLIET, *Vicaire-Général Capitulaire.*

Chambéry, 26 *novembre* 1823.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES ROYALES.

S. M., dans le but d'assurer toujours mieux la régularité du service à l'égard de l'abonnement, de l'introduction et de la distribution des Journaux provenant de l'Étranger, ayant daigné approuver quelques dispositions complémentaires en parfaite harmonie avec ce qui est prescrit par l'article 53 du Règlement annexé à l'Édit Royal du [illegible] 1818, on porte à la connaissance du public le texte de cet article susénoncé, en indiquant les règles auxquelles devront se conformer ceux qui voudront s'abonner aux Gazettes étrangères.

L'article du Règlement sus-nommé est conçu dans ces termes :

« Les Gazettes, Journaux et autres Ouvrages périodiques provenant de
« l'Étranger, ne peuvent être introduits dans les États de S. M. que par
« la voie de la Poste.

« Le droit de recevoir les abonnemens aux Gazettes, Journaux et autres
« Ouvrages périodiques ci-dessus indiqués, appartient exclusivement à la
« Direction Générale des Postes.

« Sont exceptés des dispositions de cet article les Ouvrages périodiques
« excédant le volume de 5 feuilles par chaque livraison.

2.° Les Bureaux de poste (à l'exception des simples Distributions de lettres) sont, en conséquence, exclusivement chargés de recevoir les abonnemens auxdites Gazettes : ces abonnemens seront transmis aux Éditeurs par le moyen de la Direction Principale Centrale établie auprès de la Direction Générale des Postes.

3.° Les abonnemens pourront être pris pour un trimestre ou un semestre régulier, ou bien pour toute l'année.

4.° Ils devront être faits, soit pour la première demande, soit pour le renouvellement, dans la première quinzaine du mois qui précède celui qui commence l'abonnement.

Les retards que pourraient éprouver les abonnemens demandés après le terme prescrit, ne seront pas imputables à l'Administration.

5.° Les Gazettes parviendront aux Abonnés en paquets sous bande imprimée à leur adresse.

6.° On a ordonné aux Bureaux de frontière les vérifications propres à reconnaître à chaque Courrier si les expéditions sont en règle, et faire, à défaut, les réclamations nécessaires aux Bureaux.

7.° Conformément à l'article du Règlement ci-devant rapporté, on supprimera le cours de toutes les Gazettes, Feuilles et Ouvrages périodiques provenant de l'Étranger, dont l'abonnement n'aura pas été fait par le canal prescrit.

Fait à la Direction Générale, ce 19 novembre 1823.

Le Secrétaire Général, LOMBARD.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 6 décembre. MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes* (du 25 novembre 1823) *portant notification de l'augmentation du droit d'entrée sur les vins étrangers, et de la diminution du droit de sortie, ordonnées par S. M.*

N. B. Le droit de sortie, fixé à 60 *centimes* par brente (40 litres ou 32 pots), est réduit à *cinq centimes*, et le droit d'entrée, fixé à 4 *livres* par brente, est porté à *huit livres*.

PIÉMONT.

Turin, 4 décembre. Le 1.er de ce mois, la Cour a pris un deuil de six jours, à l'occasion de la mort du Prince Louis-Charles-George, landgrave de Hesse-Darmstadt, et de la Princesse Catherine-Amélie de Bade. — Notre auguste Souverain ne cesse de donner des preuves de sa royale et constante sollicitude pour tout ce qui tend à l'avantage de ses sujets. Entr'autres mesures d'utilité publique, rien n'est négligé pour entrer en vues toutes dans l'intérêt du commerce et de la prospérité des diverses provinces des États. S. M. a ordonné, par Patentes du 14 novembre dernier, la reconstruction du pont sur le torrent Mellea, près de Savillan, sur le chemin royal de Nice, et le rétablissement d'un mur de soutènement de la route royale de Gênes, au lieu dit *la Palmetta*. Un autre Brevet royal du 18 novembre, autorise les réparations du pont sur la Bormida, qui traverse le chemin royal de Plaisance, près d'Alexandrie.

5 *Novembre.* Le 2 de ce mois, S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL a été saisi tout-à-coup d'une fièvre violente, accompagnée de toux et d'oppression.

S. M., peu soulagée des remèdes qui lui ont été promptement administrés, a desiré recevoir les Sacremens, et le soir même elle a reçu le Viatique et l'Extrême-Onction. Le lendemain, LL. MM. et S. A. R. la Duchesse de Chablais se sont rendues à Moncalier, où elles ont passé la plus grande partie de la journée auprès de l'auguste malade. Depuis l'invasion de la fièvre, S. M. a éprouvé des alternatives de soulagement et de nouveaux accès de toux et d'oppression. LL. MM. et S. A. R. sont retournées le 4 à Moncalier. On a commencé, le 3, un *Triduum* dans la chapelle du S. Suaire et dans l'église du *Corpus Domini*, outre d'autres prières publiques ordonnées par Mgr l'Archevêque. S. M. éprouve une douleur dans la région du cœur, la fièvre a diminué. On a appliqué les vésicatoires, dont on espère un bon effet. S. M. a pu prendre hier quelque nourriture.

(Extrait de la Gaz. Piém.)

7 *Décembre.* Dans la nuit du 6 au 7, le Roi Victor-Emmanuel a dormi plus de quatre heures, en trois fois. La fièvre est peu considérable; la difficulté de respirer est à peu près la même. Hier, LL. MM. et S. A. R. la Duchesse de Chablais sont retournées à Moncalier. M.gr l'Archevêque s'est également rendu auprès de l'auguste malade. Tous les premiers Corps de l'Etat et toute la population s'empressent de joindre leurs prières à celles de l'Eglise pour le rétablissement de la santé de S. M.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique,
à dater du 1.er Octobre 1823.

Du 4 au 6 décembre 1823, 96 l., 50 c.; 97 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

On croit que les affaires de la Grèce seront l'objet spécial d'une négociation qui aura lieu à Saint-Pétersbourg, sous la présidence du comte de Nesselrode, et à laquelle assistera M. l'ambassadeur d'Autriche près la cour de Russie.

— S. M. l'empereur de Russie a donné une bague de brillans au courrier qui lui a apporté la nouvelle de la délivrance du Roi d'Espagne.

— Par le traité conclu, le 28 juillet dernier, entre la Porte et la Perse, celle-ci restitue aux Turcs tous les forts, districts, terres, villes et villages dont elle a pris possession dans le cours de la guerre.

ESPAGNE.

Le prince généralissime a fait à cheval et par journées d'étapes, la route du Port-Sainte-Marie au pont de la Bidassoa. S. A. R. s'est arrêtée partout où il y avait des établissemens militaires à visiter, des éloges à donner et des blessés à consoler et à récompenser. Aussi ce Prince, l'idole de l'armée et la gloire de la France, a quitté l'Espagne couvert des bénédictions et de l'admiration de tous ses habitans.

— Le comte de Carthagène (général Morillo) a demandé et obtenu des passeports pour la France. Le général Quesada le remplace comme capitaine-général de la Galice.

FRANCE.

Paris, 3 décembre. S. A. R. *Madame* est partie hier matin pour Chartres où elle va au-devant de son illustre époux.

— Les troupes qui formeront l'escorte du Prince généralissime, composées de 30 escadrons, de 29 bataillons et de deux batteries d'artillerie, forment un effectif de 23 mille hommes. S. A. R. les passera en revue, et ces troupes défileront ensuite sous les yeux de S. M. On avait proposé au Roi de ne laisser entrer au jardin des Tuileries que les troupes qui ont partagé les dangers et la gloire du Prince en Espagne. « Je veux, a dit S. M., que le » jardin soit ouvert à tout le monde; je voudrais que toute la France pût » y contenir. »

— Mgr le duc d'Angoulême s'est refusé à tous les honneurs qu'on voulait lui rendre à Bayonne. Il a parfaitement accueilli M. le général baron Jamin, en le louant sur la manière dont il a exécuté tous ses ordres, et en l'admettant à sa table.

— On assure qu'indépendamment de l'armée d'observation en Espagne, il y aura deux divisions d'observation, l'une à Bayonne, l'autre à Perpignan.

— Rien n'égale l'enthousiasme que la ville de Bordeaux a manifesté, à l'arrivée de S. A. R. le duc d'Angoulême, qui s'y est trouvé au milieu de cinquante mille Français faisant retentir les airs de leurs acclamations.

— Les fêtes pour célébrer le retour du duc d'Angoulême dureront huit jours, pendant lesquels on représentera chaque jour, au Cirque-Olympique, *l'Attaque du Trocadéro*.

4 *Décembre*. Avant-hier, dès huit heures du matin, toute la population de Paris était en mouvement; toutes les fenêtres étaient ornées de drapeaux blancs surmontés de couronnes de lauriers. Le Prince généralissime, arrivé en voiture avec LL. AA. RR. *Monsieur*, *Madame* et Mme la Duchesse de Berry, est descendu de voiture à la Porte Maillot, où il a été complimenté par le Maire de Neuilly; de là, il s'est mis en marche à cheval, ayant à ses côtés les Maréchaux duc de Reggio, duc de Raguse, le Marquis de Lauriston, les généraux Bordesoulle, [illegible] Laroche-Jaquelein, le duc de Guiche. A la barrière de l'Étoile, où une tente magnifique était préparée, le Prince a été complimenté par M. le Préfet de la Seine à la tête du Corps municipal, auquel s'était réuni Mgr l'Archevêque de Paris. Vingt et un coups de canon ont annoncé l'entrée du Prince dans la capitale, où il a été reçu au milieu des acclamations universelles. A deux heures, il est entré au château des Tuileries. Dans le cabinet du Roi, il s'est [illegible] aux pieds de S. M., qui l'a relevé en lui disant : « Mon fils, je suis content de vous. » Le Roi, environné de toute la famille royale, s'est ensuite montré au Pavillon de la Tour de l'horloge, où il a présenté au peuple son fils d'adoption, et les acclamations publiques ont répondu à cette scène attendrissante. Les troupes, pendant près de deux heures, ont défilé sous les yeux de S. M. Le soir, la gloire du héros de l'Espagne et des braves qui ont combattu sous ses ordres, a été célébrée sur tous les théâtres, et la ville entière a été illuminée. Le lendemain, 3, S. A. R. le duc d'Angoulême s'est rendu dans l'église métropolitaine, pour remercier Dieu du succès des armes françaises.

— S. A. S. le prince de Carignan est arrivé hier à Paris, avec ses aides-de-camp et sa suite. Il est descendu rue de Rivoli, à l'hôtel de Paris.

— Le Prince généralissime a reçu les hommages et les félicitations de tous les Corps.

6 *Décembre*. S. A. S. le Prince de Carignan, accompagné de S. Exc. M. l'ambassadeur de Sardaigne, a été reçu en audience particulière du Roi. S. A. S. a fait sa cour à LL. AA. RR. Le soir, il y a eu à la Cour dîner de famille, où M.gr le Prince de Carignan a assisté.

— La Cour de cassation a rejeté le pourvoi du docteur Castaing.

Actions de la banque de France, 1622 fr. 50 c., 1625 fr. 630 [illegible]

Cinq pour cent consolidés 90 fr., 60 c., 90 fr. 40 c. et 90 fr. 50 c.

ITALIE.

Dans la nuit du 14 au 15 novembre, une pluie violente, accompagnée de grêle et de tonnerres, a causé les plus grands désastres à Messine et dans les contrées environnantes. Un grand nombre d'édifices, d'églises, de maisons et de magasins ont été renversés. On a à regretter beaucoup de victimes, et le nombre des cadavres qu'on avait trouvés, était de 531. On évalue les pertes à deux millions d'onces.

LOGOGRIPHE.

L'homme a besoin de mon secours,
A ma lumière il a recours.
Trois de mes sept enfans ne se ressemblent guères
L'un coupe, taille et tranche en petit comme en grand;
L'autre est la source hélas! de toutes nos misères,
Et le troisième au blason tient son rang.
Articles et pronoms de sexe différent,
Les autres deux à deux ont mieux l'air d'être frères.

Le mot de la dernière *Enigme* est *nuit*.

ERRATA du N.º 49.

Dans la Note météorologique, dernière ligne du thermomètre, au *minimum*, au lieu de — 2.º 5, + 2.º 2, *lisez* — 2.º 5, — 2. [illegible]

Page 4[illegible], article [illegible] Cours des [illegible], du 27 au 29 novembre, au lieu de 96 l., *lisez* 96 l., 50 c.

Marchés de Chambéry des 2, 4 et 6 décembre 1823.

Denrées.		Le vessel l.	c.		L'hectolitre l.	c.
Froment,	*Prix*	44	42	—	47	7[illegible]
Seigle		[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Orge		[illegible]	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Sarrasin		5	[illegible]	—	6	[illegible]
Maïs		9	[illegible]	—	[illegible]	[illegible]
Avoine (1)		9	[illegible]	—	6	[illegible]
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					[illegible]	[illegible]
Viande, *idem*, *idem*					[illegible]	[illegible]

(1) Rapport des 3 [illegible] en hectolitres [illegible]. Froment [illegible] Seigle [illegible] Avoine [illegible]

CHAMBERY, Imprimerie de F. R. PLATTET, rue du Sénat.

An 1823. (N.° 51.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTÉRAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 19 Décembre.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler incessamment, afin de n'éprouver aucun retard dans la réception du Journal.

Prix de l'abonnement : Pour six mois, 8 l. n. 50 cent.; pour l'année, à Chambéry, 15 l. n.; dans le Duché, 16 l. n.; et hors du Duché, 17 l.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 18 décembre. M. d'Arcine (neveu de Mgr l'Evêque d'Annecy), [illegible] 14 novembre dernier a annoncé la nomination au grade de Colonel du 2.e Régiment de la Garde Royale de S. M. le Roi de France, vient d'être nommé Commandeur de l'Ordre royal de la Légion-d'honneur, en récompense de ses services [illegible] siège de Pampelune.

— On vient de découvrir à Annecy, près du faubourg de Bœuf, un ancien pavé en mosaïque grossière. En continuant les fouilles, on a trouvé une tête de Bacchante en marbre blanc, du plus beau style, mais malheureusement un peu altérée dans les parties saillantes.

— On nous mande de Conflans ce qui suit :

« Une cérémonie intéressante a eu lieu, le 8 du courant, dans la Chapelle du Collège Royal de cette ville. Une jolie cloche destinée à l'usage de cet Etablissement, y a été solennellement bénie par M. le Curé de Conflans, en présence d'une brillante assemblée. M. le Sénateur de Bellet, représenté par M. le [illegible] de Manno, et Mlle la Comtesse du Bouchage [illegible] Manuel, ont bien voulu accepter la qualité de Parrain et de Marraine. M. le Baron et Mme la Baronne [illegible], M. l'Intendant de la Province et son épouse, M. le Syndic de Conflans et autres personnages honorables, ont présidé à cette fête. Tous ont remarqué avec satisfaction la bonne tenue des élèves.

AVIS *essentiel à MM. les Abonnés au* Journal de Savoie.

Nous avons plusieurs fois continué l'envoi de notre Journal, faute d'avis contraire, à nos Abonnés qui, pour cause de décès ou autrement, ne se trouvaient plus dans le cas de renouveler leur abonnement. Afin de prévenir désormais cette dépense inutile, nous avons l'honneur de faire part à MM. les Souscripteurs que, lorsque leur abonnement n'aura pas été renouvelé avant l'échéance, nous leur adresserons encore le Numéro suivant pour leur donner le tems de nous faire connaître leur intention, mais que, passé cette époque, nous cesserons de leur faire l'envoi du Journal, si nous ne recevons aucun avis de leur part. Nous les prions, en conséquence, de vouloir bien renouveler leur abonnement dans le courant du dernier mois avant son échéance, afin de prévenir les interruptions qu'ils seraient dans le cas d'éprouver.

AVIS. — *Produits chimico-pharmaceutiques.*

L'emploi de l'hydriodate de potasse et du sulfate de quinine se répandant de plus en plus, et ces substances fournies par le commerce étranger étant souvent impures et mélangées, surtout avec de la potasse *carbonatée* (elles font alors une effervescence plus ou moins vive avec les acides faibles), ou avec de la chaux (et cessent alors d'être entièrement solubles dans l'esprit de vin, même aidé de la chaleur), sophistications qui nuisent au malade et compromettent le médecin et le remède, je me suis déterminé à fabriquer l'hydriodate de potasse, et à continuer la préparation du sulfate de quinine, assez en grand pour soutenir la concurrence étrangère sous le rapport du *prix*, tout en maintenant leur *pureté*, deux points que je garantis pour les demandes qui pourraient m'être faites. Je prépare aussi la cinchonine, l'émétine, la morphine, la narcotine, l'extrait d'opium (dépouillé de narcotine) de M. Robiquet, et autres produits nouveaux.

J'ai déposé à la Bibliothèque de Chambéry des échantillons de toutes ces substances (1), ils serviront de point de comparaison avec celles que l'on tire de l'étranger, et avec celles que je livre au commerce.

Signé CALLOUD, *pharmacien à Annecy.*

PIÉMONT. [illegible]

Turin, 13 décembre. Dans la journée du 7, l'état de S. M. le Roi Victor Emmanuel n'a pas éprouvé de notable changement. La respiration a

---

(1) M. Calloud a en effet déposé à la Bibliothèque de Chambéry une collection [illegible] et très précieuse de produits chimico-pharmaceutiques.

Nous saisissons cette occasion pour observer que les auteurs des *Annales de Chimie et de Physique* ont fait, dans le Cahier d'octobre dernier (page 170), un honorable éloge des travaux de M. Calloud sur le sulfate de Quinine.

Note du Réd. du J.

plus été aussi inquiétante. S. M. s'est plaint d'une douleur au côté gauche. La nuit suivante, elle a reposé par intervalles, et a pris ses aliments avec plaisir. La douleur du côté gauche a diminué. Les crachats n'ont plus présenté aucune trace de sang. Dans la journée du 8, la fièvre a augmenté, mais elle a cédé sur le soir. Le malade a été assoupi et a éprouvé un grand abbattement. La nuit du 9 au 10 a été la plus tranquille depuis le commencement de la maladie, le sommeil a été calme. Le 10 au matin, la toux et l'expectoration étaient plus faciles, la douleur de côté avait cessé. La fièvre était légère. Le vésicatoire à la nuque a produit son effet. LL. MM. et M.me la Duchesse de Chablais se sont rendues à Moncalier, où elles sont restées jusqu'à la nuit.

— Nous apprenons que dans toutes les parties des États, tous les Corps civils et religieux, toutes les Administrations, toutes les Confréries, etc. font faire des prières pour le rétablissement de la santé de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, et que partout les fidèles s'empressent de joindre leurs vœux à ceux de l'Église, pour obtenir du Ciel la faveur implorée au pied des autels.

— Le 10 du courant, nous avons perdu un citoyen utile des plus distingués dans la personne du Sénateur Paul Émile Carena, professeur émérite de l'Université Royale, décédé à l'âge de 86 ans.

— Dans la séance tenue le 27 novembre, par la Classe des sciences morales, historiques et philologiques de l'Académie Royale, S. Exc. le Comte de Balbe a lu 1.° la suite de sa dissertation sur le [illegible] gé-omal, ancienne mesure égyptienne, 2.° Règles pour la composition d'un Dictionnaire Géographique des États de S. M. le Roi de Sardaigne, exposées et distribuées, en [illegible] 1823, aux Membres de la Société littéraire. M. Grassi, Secrétaire de la Classe, a lu l'Éloge de feu J. B. Piacenza, Académicien et premier Architecte civil de S. M.

— La même Classe a tenu, le 4 de ce mois, sa séance ordinaire, où l'on a fait les lectures suivantes: Observations sur quelques inscriptions et sur des monuments nouvellement découverts dans les ruines de la ville ancienne de Libarna, près de Serravalle, dans le Val-de-Scrivia, par M. le Chev. Cordero de St Quentin. Lettres à une Dame touchant l'Histoire italique, par S. Exc. M. le Comte Napion. Quatrième Chant du Poème Épique dont les premiers chants ont déjà été lus, par M.me la Comtesse Diodata de Saluces. Après la séance, la Commission du Musée Égyptien a tenu sa troisième assemblée.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique,
à dater du 1.er Octobre 1823.

Du 6 au 9 *décembre* 1823, 96 L. 75 c. L.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.

Pour remplacer les légers renforts partis pour nos îles d'Amérique, on

ou lever deux régimens d'infanterie. Cette faible augmentation de mille à douze cents hommes ne manquera pas de servir de texte à quelques déclamations politiques.

— Il vient d'arriver à Londres un messager espagnol apportant des dépêches de Madrid, et un messager russe, également porteur de dépêches. Un autre messager, autrichien, a apporté en présent à notre souverain, le portrait de S. M. l'empereur d'Autriche.

ESPAGNE.

S. M. le Roi Ferdinand a rendu un décret tendant à faire accorder un congé absolu à tous les soldats, tambours et caporaux mariés qui se trouvent dans les corps de l'armée royaliste, et à licencier tous ceux qui se sont enrôlés volontairement. Par un autre décret, le Roi ordonne que le nombre et la solde des employés soient réduits au strict nécessaire pour l'expédition des affaires et pour le maintien du *decorum* des fonctionnaires.

— On annonce pour la fête de la Reine, l'acte d'amnistie royale qui doit s'étendre à tous ceux qui n'ont été qu'égarés, qui se sont arrêtés dans leur conduite révolutionnaire ou qui ont manifesté un sincère retour.

— Le Roi a renouvelé son ministère le 2 décembre. Un seul ministre a conservé son porte-feuille, celui de la marine, M. Salazar. Le marquis de Casa Irujo est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Saez, qui est nommé Evêque de Tortose, et qui conserve les honneurs du Conseil d'Etat. Il cesse les fonctions de Confesseur du Roi. S. M. a rétabli le Conseil d'Etat, dont elle s'est reservé la présidence. La vice-présidence sera exercée par les Infans don Carlos et don Francisco de Paula. Don Martinez de Villela est nommé gouverneur du conseil royal, en remplacement du duc de l'Infantado, qui avait donné sa démission de la présidence du conseil de Castille.

— L'Empecinado a été arrêté dans son propre pays, où il croyait trouver protection et qu'il espérait faire soulever. On croit qu'il sera mis incessamment en jugement.

FRANCE.

Paris, 9 décembre. A l'occasion des succès dont la Providence a favorisé les armes françaises en Espagne, le Roi a rendu une Ordonnance qui accorde une amnistie pleine et absolue, sous condition de servir, aux militaires déserteurs entrés au service avant la loi du 10 mars 1818. Les amnistiés rentreront dans leurs corps pour y achever leur service. Les déserteurs amnistiés devront rapporter leurs effets de petit équipement, ou en payer la valeur, à moins qu'ils ne justifient de leur impossibilité.

— M. le Maréchal duc de Bellune a accepté l'ambassade de Vienne.

— S. M. le Roi de Saxe a conféré à S. A. R. le duc d'Angoulême l'Ordre de la Couronne Verte.

— Castaing a été exécuté le 6. Il a montré une entière résignation et a paru recevoir avec une grande piété les secours de la Religion.

— S. A. S. le Prince de Carignan a dîné le 7 avec le Roi et la famille royale, et aujourd'hui avec Mgr le Duc d'Orléans.

— On a représenté au grand Opéra la pièce de *Vendôme en Espagne*, composée à l'occasion des succès glorieux de l'armée et de son illustre chef. LL. AA. RR. *Monsieur*, *Madame* et le Duc d'Angoulême y ont assisté. Il n'est pas besoin de dire quels applaudissemens et quelles acclamations le public a fait éclater dans cette circonstance.

— Le Roi, en présentant le duc d'Angoulême aux personnes rassemblées sous le balcon des Tuileries, leur a dit : « Ainsi qu'Henri IV disait de » Crillon, Je puis le présenter à mes amis comme à mes ennemis. »

Paris, 11 décembre. Aujourd'hui S. A. S. le Prince de Carignan a dîné chez S. Exc. le Prince de Castelcicala, ambassadeur des Deux-Siciles. Les ministres, S. Exc. l'ambassadeur de Sardaigne et plusieurs maréchaux de France y ont assisté.

Actions de la banque de France : 1640 fr. ; 1640 fr.

Cinq pour cent consolidés : 90 fr., 95 c. ; 90 fr., 40 c.

ITALIE.

S. S., par Billets de la secrétairerie d'État, a mis LL. EEm. les Cardinaux Solaro, de Clermont-Tonnerre et de la Fare, au nombre des cardinaux composant les Congrégations de la visite apostolique, du Conseil, des Rits et de la fabrique de Saint-Pierre, et le cardinal Zurla au nombre des examinateurs des Évêques touchant la Théologie.

Voyez les Additions à la dernière page.

VARIÉTÉS.

L'ERMITE DE SAINT-SATURNIN,

A M. le Rédacteur du Journal de Savoie ;

MONSIEUR,

J'ai vu avec satisfaction que vous avez épargné aux lecteurs honnêtes qui reçoivent votre feuille, les scandaleux détails des deux procès mémorables qui viennent d'être jugés en dernier lieu à Paris, ceux du docteur Castaing et de la dame Boursier. J'eus l'honneur de vous adresser, en 1818, à l'occasion

d'un autre procès non moins fameux, quelques réflexions sur les funestes dangers d'une trop grande publicité donnée aux débats de certaines causes, cet article, que vous avez inséré dans le N.° 25 de la 3.e Année de votre Journal, du 26 juin 1818, m'a paru honoré dans le tems, de l'approbation de tous les honnêtes gens. Plusieurs Journaux de France, tout en remplissant leurs colonnes des longs débats des deux derniers procès qui ont occupé l'attention du public, débats dont le malheureux esprit du tems ne leur aurait pas pardonné l'omission, tandis que d'autres feuilles les auraient donnés, ces journaux, dis-je, se sont néanmoins élevés avec force, à leur tour, contre une publicité dont la morale publique a si souvent à gémir et qui ne peut avoir que les plus déplorables résultats. Les Journalistes dont il s'agit ont produit naturellement, comme cela devait être, une partie des considérations que j'avais exposées à ce sujet, et qui se présentent d'elles-mêmes à tout esprit sage qui prend quelque intérêt aux mœurs et au bon ordre de la société.

Comme mon article est probablement oublié de vos lecteurs, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler sommairement quelques-unes des observations que j'avais cru devoir développer avec une étendue proportionnée à l'importance du sujet.

En convenant qu'il est dans la nature du cœur humain de trouver un intérêt quelquefois très vif, dans les événemens tragiques, dans les funestes catastrophes, et jusques dans les grands forfaits, j'ai observé que cet intérêt n'est pas toujours avoué par la morale et qu'il peut être accompagné de dangers réels. J'ai fait à ce sujet quelques distinctions essentielles.

L'attention que l'on donne aux malheurs indépendans des volontés humaines est sans inconvénient pour les mœurs et pour la justice. Il en serait de même de la curiosité qui se porte sur les détails des crimes, si ceux-ci n'inspiraient jamais que la pitié pour les victimes et une salutaire horreur des coupables. Mais tout autre sentiment, qui a nécessairement son principe dans ce germe de dégénération si prompt à se développer dans le cœur humain, est un mouvement condamnable, qu'il est extrêmement dangereux d'exciter et d'entretenir. J'ai fait voir combien l'on devrait redouter d'initier la jeunesse dans les affreux mystères de la dépravation et de la débauche, d'affai-

blie, de détruire même en elle l'horreur du crime, en la familiarisant avec l'idée du mal, d'altérer et de flétrir par degrés dans son cœur cette sensibilité naissante si importante à favoriser et si précieuse à conserver, de lui dévoiler toutes les turpitudes de la nature humaine avilie et corrompue, de lui apprendre qu'il se commet beaucoup de mauvaises actions, ce qui tend à lui faire croire que le vice est, en quelque sorte, une chose naturelle que l'on peut envisager avec indifférence, et de l'amener ainsi à ne plus croire à la vertu. J'ai fait observer combien il serait sage de soustraire à une indiscrète curiosité et de laisser ensevelir dans l'ombre des cachots, ces atroces manœuvres de la scélératesse, ces honteux mystères du libertinage, qui révoltent l'honnêteté et font frémir la pudeur.

Qu'on se figure, par exemple, une jeune personne (car aujourd'hui tout le monde voit les journaux) lisant les détails obscènes sortis de la bouche de l'un des accusés qui, dans le dernier procès, a publiquement affiché le comble de la bassesse et de la corruption; pense-t-on que cette lecture puisse beaucoup contribuer à inspirer à une femme l'amour de ses devoirs et le goût des vertus de son sexe?

L'image réitérée du vice finit par lui ôter une partie de sa laideur. Ces tableaux fréquens de crimes de toute espèce cessant de paraître des choses extraordinaires, perdent leur aspect monstrueux et ne soulèvent plus cette indignation générale qui console la société et ajouterait quelque chose à la puissance des lois contre les progrès du génie du mal.

J'ai signalé un autre danger, plus réel peut-être qu'on ne pense, de la grande publicité donnée à tous les détails de ces instructions criminelles qui ont tour à tour pour objet tous les essais d'une ingénieuse perversité, les ressources inépuisables de la scélératesse, variées avec un art infernal, toutes les atroces et profondes combinaisons du crime. D'autres coupables, encore inconnus à la justice, apprendront comment ils pourront échapper à sa lumière, par quels nouveaux moyens ils pourront éluder les recherches, couvrir leurs délits de ténèbres plus épaisses et en faire disparaître jusqu'au moindre vestige, par quel art nouveau ils pourront ourdir les fils de leurs complots, enfin par quels artifices ils pourront au besoin tromper la sagacité de leurs juges, si quelque fatalité imprévue les fait tomber sous la main de la justice. La nature des interrogatoires, les réponses des

accusés, les questions adroites des juges, les dépositions des témoins, leur confrontation avec les coupables, les moyens de la défense, tout sera pour eux un sujet de leçons, dont ils sauront tirer un trop funeste parti, tout fournira à la ruse de nouvelles ressources pour mettre en défaut le magistrat le plus habile et tromper une perspicacité dont les moyens seront usés pour elle.

Je crois donc que l'intérêt de la morale et de la société réclameraient le silence des feuilles publiques sur les hideux débats des procès criminels du genre de ceux dont il est question. Si les discussions politiques d'une Chambre supérieure ne peuvent être insérées dans les journaux, si quelques-unes même de ses délibérations ne peuvent être communiquées au public que par une autorisation spéciale, il serait à souhaiter qu'il en fût de même pour les instructions criminelles d'un certain genre, dont les dangers, pour être d'un autre ordre, ne sont pas moins très-réels et beaucoup plus directs. Quelques journalistes ont manifesté le vœu que ces sortes de débats eussent toujours lieu à huis clos, ce qui est extrêmement à désirer, par les fortes raisons qui s'élèvent contre une publicité quelconque des détails affligeans, déplorables et trop souvent scandaleux qu'amène le développement des instructions.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

L'Ermite *de Saint-Saturnin.*

P. S. Je n'ai pas oublié que je vous dois un dernier Article sur le choix des livres. Je m'en occuperai aussitôt que j'aurai un instant de loisir pour y mettre la main.

Sur *la Littérature Orientale.*

Dans le fort de la dispute entre la littérature *classique* et la littérature *romantique*, on ne peut manquer de trouver quelque intérêt dans les observations suivantes sur la littérature des Orientaux, que nous trouvons insérées dans le Cahier de la Bibliothèque Universelle, du mois d'octobre dernier.

» M. Garcin de Tassy, dans une brochure intitulée, *Coup d'œil sur la littérature orientale*, in-8.° 1822, a voulu disculper cette

littérature du reproche d'enflure et de mauvais goût ; et les argumens dont il se sert, me paraissent, si non victorieux, du moins neufs et piquans. Une citation donnera l'idée de la manière dont M. Garcin a traité son sujet.

« On dit que des figures outrées forment le tissu des écrits asiatiques. Ce reproche d'exagération est-il bien fondé ?

« Il est vrai que, comparées aux nôtres, les figures qu'emploient les Asiatiques sont d'une hardiesse étonnante, d'une élévation gigantesque. Notre goût est assujetti à des règles sévères, le leur n'en connaît aucune. Habiles à saisir les points d'analogie entre les objets les plus éloignés, les Orientaux n'ont d'autres lois que leur imagination, d'autres bornes que la nature. Mais pour juger sainement des tropes de ces peuples, faut-il se régler sur nos idées particulières ? En fait de figures, chaque nation a des manières de voir différentes. Peut-on, en thèse générale, savoir quel est le point où la hardiesse doit s'arrêter et où elle devient un défaut ? Il est hors de doute que l'exagération est seulement relative, puisqu'on trouve dans les langues les plus sobres de métaphores, des expressions de l'hyperbole la plus outrée, manières de s'énoncer auxquelles cependant, entraîné par l'usage, on ne fait nulle attention.

« Combien ne se récrierait-on pas, si l'on trouvait ces phrases chez des écrivains orientaux : « Les flammes de ce volcan lèchent les astres ; la manière dont cela se pratique a fait un calus dans mon esprit. » Toutefois ces phrases sont très élégantes en latin, elles se trouvent dans Virgile et dans Térence : « *Attolitque* (*Etna*) *globos flammarum et sidera lambit*, *Quo pacto id fieri soleat calleo.*

« Si pareillement, l'on rencontrait chez un poète de l'Asie : « Il donna le pain du discours, il contracta mariage avec la dispute de son ami, » on trouverait ces idées gigantesques et extravagantes ; néanmoins nous disons chaque jour dans notre langue si timide et si circonspecte. *Le pain de la parole*, *épouser la querelle de quelqu'un.*

« Le reproche de mauvais goût serait-il mieux fondé ?

« Aux yeux des Orientaux rien n'est trop élevé, rien n'est trop bas ; tout est également beau, tout est également digne de fixer l'attention. En effet, rien n'est vil dans la nature ; ce sont les hommes qui attachent à certains objets des idées de bassesse, idées qui sont bien loin d'être les mêmes chez les

différentes nations. Si, dans le nombre des comparaisons des Orientaux, il en est qui nous paraissent basses, elles ne le sont assurément pas à leurs yeux, de même que la comparaison que Homère et Virgile font d'Ajax et de Turnus à l'âne, ne devoit pas sembler ignoble aux yeux des Grecs et des Latins.

« L'on peut dire que deux raisons contribuent surtout à nous faire trouver de l'exagération et du mauvais goût dans les tropes des Asiatiques. D'abord nous ne connoissons souvent point les objets de leurs comparaisons. Qu'un poète persan assimile, par exemple, au buis, la taille de sa jeune amie, comme le buis est chez nous un arbrisseau de peu d'apparence, qu'il n'est remarquable que par ses feuilles toujours vertes, nous sourions, faute de savoir qu'en Asie c'est un bel arbre d'un port élégant et gracieux.

« En second lieu, les Orientaux font un usage des figures beaucoup plus fréquent que nous. Il est rare que leurs métaphores soient isolées, ils en forment ordinairement plusieurs ensemble, ce qui constitue l'allégorie, figure qui règne presque constamment dans leurs écrits. De là, leur style a sans contredit moins de [illegible] et moins de précision que le nôtre.

« Voyons actuellement ce qu'ont de particulier les tropes et le style des Asiatiques.

« Il est d'abord essentiel de faire observer la différence marquée qui existe entre quelques-unes de leurs comparaisons et les nôtres. Nous assimilons ordinairement l'homme à divers objets de la nature, mais rarement lui comparons-nous ces objets. Les Orientaux, au contraire, comparent l'homme à tous les objets de la création.

« Ils ne voient partout que l'homme, ou pour mieux dire que la femme, le chef-d'œuvre de la nature. L'éclair est son sourire, ou l'effet que sa vue produit sur les sens, lorsqu'elle écarte son voile, le zéphir embaumé de ces belles contrées, son haleine. « Le zéphir du matin, » s'écrie le célèbre lyrique persan Hafiz, « a aujourd'hui l'odeur de l'ambre, apparemment » à la bonne [illegible] que l'aurore est déjà sortie pour aller cueillir les fleurs » dans la prairie. » La rose s'épanouit-elle? C'est une jeune vierge de l'Yémen qui entr'ouvre sa bouche pour adresser la parole à son ami. La violette est-elle humectée par la rosée? C'est l'œil d'une amante baigné des pleurs de l'absence.

« Les Orientaux vont plus loin, dans l'enthousiasme que leur

inspire cet objet que Dieu créa, a dit Mahomet, pour le bonheur de l'homme, ils n'hésitent pas de comparer aux broderies des vêtemens de la beauté, les astres, ces globes majestueux qui font notre admiration. « Les pléiades, au milieu de la voûte des cieux, dit un Poëte persan, sont semblables aux fleurs d'or qui embellissent la robe de mon amie. »

« Les Orientaux ne se contentent pas de comparer les êtres inanimés aux êtres vivans, sous leur pinceau de feu, véritable baguette magique, il n'y a plus rien d'insensible dans la nature, tout vit, tout respire. La rose devient pâle de dépit en voyant le teint vermeil de la belle Zeinab; le jasmin rougit de colere, en apercevant la blancheur de son sein. Le rossignol ne fait point entendre un vain gazouillement, il chante son amour pour la reine des fleurs. Un instinct inexplicable ne dirige point le papillon vers la bougie allumée, c'est l'amour qu'il ressent pour elle qui le précipite sur la flamme. Ils n'hésitent même pas d'animer les êtres qui paraissent le moins susceptibles de sensations. « La brise matinale, lit-on dans un poëte turc, a dégagé le sein de la rose de la robe verte qui en voilait les charmes, sa douce haleine répand des gouttes de rosée sur les yeux des narcisses. Les arbustes semblent former une danse vive et légère, ils parsèment de leurs fleurs, aussi brillantes que des pièces de monnaie d'argent, la terre humide.

« Le ruisseau, » s'écrie un poëte arabe, « les fleurs, les rameaux, s'agitent dans l'arène de mon amour, au son des cordes de ma lyre. »

« Soleil, lune, étoiles, vents, montagnes, » s'écrie David, « louez le Seigneur. »

« Ces idées peuvent paraître bien gigantesques, mais elles ont quelque chose de grand que la froide raison ne peut sentir, et qu'une imagination vive n'a pas de peine à concevoir.

« Il ne faut pas confondre avec la métonymie, une forme de métaphore très familière aux Orientaux, c'est-à-dire, une comparaison dont l'objet forme le premier terme d'un rapport de relation. Ainsi, l'expression, *la fille de Sion*, que l'on trouve sans cesse dans la Bible, signifie « Sion semblable à une jeune fille. » *L'Épouse du Soleil* signifie « le Soleil semblable à une nouvelle épouse. » Trois métaphores de cette espèce sont accumulées dans ces vers de Hafiz, « Lorsque le soleil du vin se répand de l'orient du vase, mille tulipes s'épanouissent dans

le jardin de la joue de l'échanson. » Ce qu'on doit traduire ainsi. « Lorsque l'échanson verse le vin qui a l'éclat du soleil, d'un vase qui a celui de l'aurore, ses joues, comparables à un jardin, se colorent, et on dirait que des tulipes s'y épanouissent. »

« Si le beau poétique consiste principalement en pensées riantes ou sublimes, en expressions ou fleuries ou majestueuses, en comparaisons brillantes ou hardies, en descriptions tantôt gracieuses tantôt fortes, toujours pittoresques ; certes, j'ose le dire, les poésies orientales peuvent le disputer aux plus belles productions européennes. »

AGRICULTURE

ESSAI *sur la Monographie des pommes de terre*, par les Professeurs PUTSCHE et BERTUCH.

(*Extrait de la* Bibliothèque Universelle).

Quoique la pomme de terre, dit le D.r Bertuch, ait la propriété de croître dans presque tous les terrains, cependant la nature de ces terrains influe tellement sur l'abondance et la qualité des produits, qu'il ne laisse pas d'être d'une grande importance de déterminer quelles sont les terres et les expositions qui assurent le mieux leur réussite.

On a donné comme règle générale, que la pomme de terre ne pouvait complètement réussir que dans les terrains secs. C'est trop dire, mais il est certain que les terrains qui conviennent le mieux à la pomme de terre, sont ceux qui sont à la fois légers et meubles.

Les pommes de terre sont surtout précieuses, comme première récolte, dans de vieilles prairies rompues, ou dans des bois que l'on veut défricher. En Irlande, les terrains que l'on rompt pour y mettre des pommes de terre, se louent à un haut prix. L'auteur assure que l'on y voit des terres affermées ainsi pour un petit nombre d'années, au prix énorme de 10 *livres sterling l'acre*, donner de suite trois ou quatre récoltes des plus abondantes.

Les terrains à broussailles, pourvu que le défrichement soit profond et précédé de l'*écobuage*, donnent ordinairement beau-

coup. L'on peut ensuite les remettre en bois ou en prairie avec avantage.

Les terrains de bruyère quand ils ne sont pas mouilleux, conviennent à ces tubercules, surtout si l'on est à portée d'amender avec de la marne. L'on peut ensuite faire succéder des céréales, et terminer l'assolement par des prairies artificielles.

Quant à l'exposition, l'on a remarqué que celle du nord convient mieux en général que celle du midi, surtout dans les années sèches.

Préparation du terrain. L'auteur avance comme *maxime*, que pour tirer de la pomme de terre tout le parti qu'elle peut offrir, la terre doit être très-ameublie. Il faut, dit-il, un labour profond en automne, et un autre plus léger en février ou mars, avant de planter.

Fumure. C'était un ancien préjugé, et qui n'est pas encore tout-à-fait éteint, que les pommes de terre ne réussissent pas dans les terrains fraîchement fumés. L'auteur affirme qu'on ne saurait jamais trop fumer les terrains destinés aux pommes de terre, et que l'on est toujours largement payé par l'abondance comparative de la récolte. Cela est surtout vrai, depuis que la pomme de terre est entrée dans la rotation des assolemens réguliers.

La marne, la chaux, le gypse, les cendres, la suie, la tourbe, la sciure de bois, les débris des tanneries, les plantes marines, le compost, toutes ces substances peuvent servir avantageusement à fumer les terrains destinés aux pommes de terre.

Nous joignons ici un tableau d'expériences comparatives, faites avec différentes espèces d'engrais, sur le même sol, et dans les mêmes circonstances.

On a récolté sur un espace donné, fumé avec des cendres, 211 livres pommes de terre petites.

	liv.
Mélange de cendres et de fumier d'étable. . . .	344 *très-belles.*
Fumier d'étable seul.	315 *idem.*
Sans aucun engrais	134 *très-petites.*
Mélange de fumier, chaux et compost.	204 *médiocres.*
Mélange de fumier, de boue d'étang et mousse.	418 *superbes.*
Débris de savonneries	355 *très-belles.*
Fumier et chaux.	268 *médiocres.*
Chaux seule	187 *idem.*

Cendres et chaux	197	*idem.*
Fumier et débris de savonneries	195	*très-belles.*
Suie, terre végétale et cendres	271	
Sel marin et terre végétale	200	
Sciure de bois et cendres	190	*petites.*
Sciure de bois et fumier	307	*très-belles.*
Fumier de volailles et cendres	236	*assez belles.*
Fumier de volailles et sable	154	*très-petites.*
Sciure de bois et chaux	197	*très-belles.*
Débris de joncs en décomposition et chaux	208	*très-belles.*
Débris de tannerie et chaux	76	*très-petites*
Débris de tannerie et fumier	146	*assez belles*
Débris de tannerie seuls	35	*très-mauvaises.*

Schwertz recommande les composts et le fumier de porc, comme faisant sur les pommes de terre un admirable effet.

Quant à la quantité de fumier la plus avantageuse, il parle de dix chars à quatre chevaux, du poids d'environ vingt quintaux chacun, par acre de 180 verges quarrées, ou environ trois quarts de livre par pied quarré. Si l'on voulait fumer au moyen du parcage, il faudrait sur le même espace 2400 moutons pendant une nuit.

Epoque de la plantation. L'auteur insiste sur cette époque, comme étant fort importante au succès complet. Il importe, dit-il, que la pomme de terre ne reste pas trop long-temps en terre avant de *germer*. Il importe qu'elle ne soit pas exposée aux gelées, auxquelles elle est fort sensible. Comme il faut cinq mois pour leur entier développement, il importe aussi de ne pas les planter trop tard. Il fixe la fin de mars et le commencement d'avril pour les printanières, et les quinze premiers jours de mai pour les tardives, le tout suivant la qualité du terrain qu'il s'agit d'ensemencer. Il excepte les pommes de terre de *Howard*, qui peuvent être plantées jusque dans les premiers jours de juin.

Manière de reproduire la pomme de terre. Nous avons déjà remarqué la facilité avec laquelle les pommes de terre pouvaient se multiplier, et la variété de leur mode de reproduction. Elle peut avoir lieu: 1.° *Par les tubercules.* Cette méthode est incontestablement la plus ancienne et la meilleure. L'on a été partagé long-temps, pour savoir si l'on devait planter les grosses

ou les petites pommes de terre. M. Bertuch, se prononce fortement pour la maxime, que *les pommes de terre les plus grosses assurent aussi les récoltes les plus abondantes*, pourvû qu'on les coupe en trois ou quatre morceaux, et qu'on ait soin que chaque morceau contienne au moins deux ou trois yeux. Il recommande de laisser ces morceaux exposés au grand air pendant quelques jours, avant de les planter.

2.° Elle peut se reproduire, *par les yeux seulement*, séparés du tubercule.

Il faut pour cela avoir soin de choisir les plus grosses pommes de terre, et d'enlever un peu de la chair autour du germe lui-même. L'on en met trois ou quatre dans chaque creux d'une terre bien préparée, à six ou huit pouces de distance en lignes espacées de deux pieds.

L'auteur rend compte d'une expérience faite par lui, dont le résultat a été, que vingt-deux yeux, coupés dans deux grosses pommes de terre, ont donné 171 tubercules, pesant ensemble vingt-quatre livres et demie, c'est-à-dire, quatre-vingt-seize pour un en poids. Pour assurer le succès de cette manière de planter, la terre a besoin d'être ameublie avec un soin particulier.

(*La suite à un autre Numéro.*)

CHARADE.

Mon tout et mon premier vous rappellent l'image
Et des bergers et des troupeaux.
Pour chanter l'un et l'autre, et surtout les héros,
Il faut de mon dernier emprunter le langage.

Le mot du dernier *Logogriphe* est *lampe*, où l'on trouve *lame*, *mal*, *pal*, *le*, *la*, *me*, *ma*.

Marchés de Chambery des 9, 11 et 13 décembre 1813.

		LE PLUS BAS.			LE PLUS HAUT.	
		f.	c.		f.	c.
Froment,	Prix	14	81	—	18	23
Seigle		8	00	—	10	46
Orge		0	00	—	00	00
Sarrasin		4	50	—	5	89
Maïs		0	00	—	0	00
Avoine (1)		8	50	—	5	93
Pain, 1.re qualité, le kilogr.					0	30
Viande, idem,	idem.				0	60

(1) Rapport des 3 re... de l'hectolitre: Froment ... Seigle ... Avoine ...

ADDITIONS aux Articles de l'Intérieur et de l'Etranger.

Chambéry, 18 décembre. Le 13 du courant, à trois heures et un quart du matin, on a ressenti à [illegible] une assez forte secousse de tremblement de terre, accompagnée d'un bruit souterrain semblable à une détonation. Plusieurs personnes s'en sont aperçues, par la secousse qu'elles ont éprouvée dans leur lit et par des chutes de gravier.

AVIS.

Les créanciers ou débiteurs de feu M. *Coutterand*, décédé à *Chamonix*, le 22 septembre dernier, sont invités à fournir au plutôt le détail de leurs créances ou de leurs débitures, aux héritiers bénéficiaires du défunt, MM. les frères *Charlet*, aubergistes à *Chamonix*, hôtel de l'Union.

AVIS.

Sous les décombres du bâtiment incendié dans la soirée du mardi, 14 novembre de cette année, au Vallon, commune de Chêne-Bougeries, canton de Genève, il a été trouvé un cadavre d'homme brûlé au point d'être méconnaissable. Tout ce qu'on peut indiquer c'est que cet homme devait être âgé de vingt à vingt-cinq ans, de la taille d'environ cinq pieds deux pouces au moins, qu'il portait une cravate de mousseline à fond blanc avec des mouches violettes ou lilas et à bordure de fil de même couleur; il avait probablement un pantalon de velours noir, le col de son habit devait être aussi de velours ou de futaine foncée, on a aussi trouvé sur lui un morceau de bretelle en lisière de drap, avec une boucle de fer.

Malgré toutes les recherches qui ont été faites pour découvrir quel pouvait être cet individu, il a été impossible jusqu'à présent d'avoir aucun renseignement positif à son égard. Les personnes qui pourraient en donner, sont invitées à les adresser sans retard à M. l'Intendant de la province de Carouge, à Saint-Julien.

AVIS.

L'on a remisé chez le sieur *Labelle*, aubergiste à *Saint Genis*, le 3 de ce mois, un cheval de race commune, avec sa bride et une selle. Ceux à qui il peut appartenir, sont invités à le faire prendre au plutôt en donnant les indications nécessaires.

Turin, 13 décembre. Du 11 au 13, l'état de S. M. le Roi Victor-Emmanuel avait éprouvé peu de changemens, sauf des douleurs aux jambes et aux pieds. La journée du 12 et la nuit suivante ont été bonnes. Hier il est survenu un mal de tête qui ne relâche pas [illegible]. Le pouls s'est montré nerveux. Aujourd'hui le mal de tête et la douleur au côté ont reparu, mais [illegible] ont beaucoup [illegible]. LL. MM. et S. A. R. Mme la Duchesse de Chablais ont fait chaque jour leur visite à l'auguste malade.

— S. Em. le Cardinal de Clermont-Tonnerre est arrivé de Rome en cette Capitale.

Paris, 13 décembre. S. A. R. Mme la Duchesse de Berry et Mgr le Prince de Carignan ont assisté à la réunion qui a eu lieu chez M. le duc de [illegible]. Le Prince de Carignan a chassé, le 11, avec LL. AA. RR. Monsieur et le duc d'Angoulême, dans la forêt de Rambouillet.

CHAMBERY, Imprimerie de F. D. PLATTET, rue du Sénat.

AN 1823. (N.° 52.) VIII.e Année.

JOURNAL DE SAVOIE,

FEUILLE POLITIQUE, RELIGIEUSE, LITTERAIRE,

Et contenant ce qui intéresse l'Agriculture et les Arts.

Vendredi, 26 Décembre.

INTÉRIEUR.

Chambéry, 24 décembre. Dès le commencement de la maladie de S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL, S. Exc. M. le Gouverneur-Général du Duché de Savoie, l'Etat-Major de la Division et toute la garnison de cette ville, n'ont cessé d'adresser au ciel leurs prières et leurs vœux pour le rétablissement de la santé de S. M., et notamment pendant la neuvaine qui a précédé les fêtes de Noël, où ils ont constamment assisté, dans l'église métropolitaine, aux prières publiques, auxquelles les fidèles de toutes les classes se sont empressés de prendre part. Demain, S. Exc. M. le Gouverneur et l'Etat-Major font commencer un *Triduum* pour remercier Dieu de l'heureuse amélioration survenue dans l'état de l'auguste malade, et implorer la continuation des bienfaits du Tout-Puissant pour l'entier rétablissement de S. M.

— Le tremblement de terre qui a eu lieu le [illegible] de ce mois et dont nous avons parlé, a été ressenti à Bourg entre deux et trois heures du matin. Il l'a été à Yenne, à Albens et dans les environs; et quelques personnes s'en sont également aperçues à Chambéry, à 3 heures et quelques minutes.

NÉCROLOGIE.

L'Ordre religieux de la Visitation, l'un des plus beaux monumens de la piété et du zèle de Saint François de Sales, et en particulier le Couvent qui se rétablit à Annecy, sous les auspices et par les soins d'un vénérable successeur du Saint Evêque de Genève, viennent de faire une perte sensible dans la personne de la Mère *Joséphine* [illegible], Supérieure de ce dernier couvent, décédée le 24 novembre dernier, après une courte maladie, à l'âge de 67 ans. Nos lecteurs se rappelleront que, dans notre feuille du 5 juillet 1822, nous avons parlé du généreux dévouement avec lequel cette respectable Religieuse, malgré son âge avancé, se rendant aux vœux du digne Prélat qui la rappelait dans sa patrie, n'hésita pas à entreprendre un long voyage, par mer et par terre, et à quitter la capitale

en Portugal, où 39 ans auparavant elle était allée fonder un couvent de son Ordre, à la demande de la Souveraine de ce royaume. « L'obéissance, » disent dans leur touchante Circulaire, ces pieuses Sœurs qui pleurent sa perte, « l'obéissance l'avait conduite dans une terre étrangère pour y opérer » le bien ; c'est encore pour recommencer le bien dans sa patrie, que » l'obéissance l'y avait ramenée. » Mgr l'Evêque d'Annecy l'avait destinée pour être à la tête du couvent de cette ville ; ce choix montrait la sagesse du restaurateur de la première Maison des Filles de Saint François. Mme Vallete disent encore les Sœurs, moins de ses vertus et de ses éminentes qualités, réunissait la bonté du caractère, le talent de l'administration, une longue expérience, tout ce qui convient à former une Supérieure accomplie. Aussi jouissait-elle d'une profonde estime et d'une grande vénération dans toutes les Maisons de son Ordre. Elle était à la veille d'entrer dans son nouveau Monastère, lorsqu'il a plu à la Providence de mettre un terme à sa laborieuse et sainte carrière. Ses obsèques ont été célébrées avec pompe, en l'assistance du Clergé de la ville, des Séminaristes et d'un grand concours de personnes qui partageaient les vifs regrets que sa mort a fait naître dans la ville de Saint François de Sales. Sœur unique de M. le Chevalier Vallete, Commandant de la Province de Carouge, qui, en 1793, l'avait accompagnée jusqu'à Lisbonne, elle laisse son frère inconsolable d'une perte qu'il ne prévoyait pas devoir être si prochaine, lorsque, l'année dernière, il alla au devant d'elle jusqu'à Paris, pour lui prodiguer ses soins à la suite des fatigues d'un pénible voyage, et qu'il se félicitait de seconder ainsi, par son tendre attachement, les sages et pieuses intentions de son Evêque.

PIÈCES OFFICIELLES PUBLIÉES.

Pub. le 20 décembre. MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes (du 5 décembre 1823) portant notification des nouvelles dispositions données par S. M., relativement à la perception des droits d'émolument, et à ceux établis sur les actes judiciaires.*

2.° MANIFESTE *de la Chambre Royale des Comptes (du même jour) portant notification des dispositions données par S. M. relativement à l'exemption des hypothèques résultantes des actes sous seing privé reconnus et vérifiés en jugement.*

Pub. le 22. EDIT ROYAL (du 8 décembre 1823) *par lequel S. M. fixe le montant des contributions directes pour l'année 1824, et les maintient dans les mêmes sommes que pour l'année courante 1823 (tant en principal qu'en centimes additionnels).*

PIÉMONT.

Turin, 18 *décembre.* Nous continuons à recevoir de toutes les parties des Etats, des détails sur les prières que partout on s'empresse d'adresser au Ciel, pour le rétablissement de la santé de S. M. le Roi VICTOR-EMMANUEL.

— D. Augustin Iturbide, de Valladolid dans le Mexique, arrivé à Turin le 13 du courant, en est reparti le lendemain sur la route du Mont-Cenis.

— S. M. a daigné, par Patentes du 12, accorder à M. le Comte Orsi, son

approbation pour l'établissement d'une manufacture de verres et de cristaux; dans le territoire de Garessio, où il possède une grande étendue de bois. M. Ore, avec l'aide d'ouvriers et de directeurs tirés de France et d'Allemagne, espère que les produits de sa manufacture rivaliseront avec ceux de l'étranger, et qu'il répondra ainsi aux vues bienfaisantes et aux intentions souveraines de S. M.

— La Classe des Sciences physico-mathématiques de l'Académie Royale a tenu, le 14, sa séance ordinaire. M. le Comte Xavier de Provana a fait un rapport sur un travail d'analyse mathématique de M. Paoli, de Modène. On a lu le mémoire du même auteur sur une nouvelle méthode pour déterminer les racines imaginaires des équations numériques, travail dont la Classe a arrêté l'insertion dans les volumes de ses Mémoires. M. le Professeur Borson a lu, au nom d'une commission, un rapport sur quelques échantillons de terres propres à la poterie, envoyés de Milan par M. Gaetan Bonna. Plusieurs de ces terres ont été trouvées dans les États de S. M. On a lu une relation de M. le Professeur Giobert sur un échantillon d'acier fondu envoyé par le même, qui, par une seule fusion, obtient ce métal avec une ductilité qui le rend susceptible du plus beau poli. Dans cette séance, la Classe a élu pour Associés-Correspondans M. le Comte de Pralormo, Ministre de S. M. près la Cour de Vienne, M. Bazaine, Colonel-Ingénieur à Petersbourg, M. Magendie, Professeur de physiologie à Paris; M. Sömmering, Professeur d'anatomie à Munich; M. D. Paoli, de Pesaro; M. Louis Villermé, D. M. à Paris.

— S. Em. le Cardinal de Clermont Tonnerre, a eu l'honneur d'être reçu en audience particulière par LL. MM. et par S. A. R. M.me la Duchesse de Chablais.

20 *Décembre.* L'état de S. M. le Roi Victor-Emmanuel n'a éprouvé rien de particulier dans ces derniers jours. S. M. a dormi suffisamment et a pris ses alimens avec plaisir. La toux et les douleurs de tête et du côté n'ont plus augmenté. LL. MM. et M.me la Duchesse de Chablais ont diné hier à Moncalier. Le concours universel de prières continue dans toutes les églises des États.

Cours des Inscriptions sur le Registre général de la Dette Publique, à dater du 1.er Octobre 1823.

Du 13 au 16 décembre 1823 : 97 l.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

La Gazette Universelle d'Augsbourg, a annoncé la rentrée du Capitan-Pacha dans les Dardanelles, avec sa flotte, sauf le vaisseau du premier contre-amiral, qui aurait été brûlé par les Grecs. Le Capitan-Pacha demande, dit-on, de nouveaux secours de toute espèce.

— Il paraît que tous les différends entre la Porte et les Puissances chrétiennes sont applanis.

— S. M. l'Empereur de Russie, à l'instar des Monarques d'Autriche, de Prusse et de Portugal, a déclaré Sir Robert Wilson déchu des Ordres et décorations qu'il lui avait conférés.

— S. M. l'empereur d'Autriche a résolu d'envoyer la grand'croix de l'ordre militaire de Marie-Thérèse, à S. A. R. M.gr le duc d'Angoulême.

— On écrit de Zante qu'Athènes est entièrement débloquée, et que les Turcs de l'île d'Eubée se sont de nouveau renfermés dans les places de Carystos et de Négrepont. On ajoute que sept mille Grecs sont descendus dans la plaine de Patras, et qu'il paraît que cette place sera vigoureusement attaquée.

ANGLETERRE.

Le général *Mina*, dont on annonce des *Mémoires*, a pris un logement à Stombhouse. Il attend sa femme qui vient de Lisbonne ou de la Corogne. Il paraît que son intention est de vivre retiré.

FRANCE.

Paris, 16 *décembre*. Les fêtes données par le Corps municipal de la capitale au retour des braves de l'armée d'Espagne consistent : 1.° dans des repas dans les casernes, 2.° des représentations sur le théâtre du Cirque Olympique, auxquelles assistent treize cents hommes par jour ; 3.° un banquet royal, un intermède et un bal à l'hôtel-de-ville ; 4.° des réjouissances aux Champs-Elysées et sur les places publiques, 5.° aujourd'hui spectacle gratis sur tous les théâtres.

— S. A. R. le duc d'Angoulême a visité successivement l'École Polytechnique, dont il est le protecteur, et l'École militaire ; il a été reçu dans ces deux établissemens aux plus vives acclamations.

— MM. le maréchal Moncey, le comte Guilleminot, le général Bourck, etc., venus d'Espagne, ont eu l'honneur de faire leur cour au Roi et à LL. AA. RR.

— Le 14, S. Exc. le ministre des affaires étrangères a donné un grand dîner à S. A. S. le Prince de Carignan. Les grands Officiers de la couronne, les maréchaux et autres personnages distingués y ont assisté.

20 *Décembre*. Au milieu du mouvement extraordinaire qui a eu lieu, le 15, dans tout Paris, à l'occasion des fêtes publiques, on a remarqué un ordre parfait qui a prévenu toute espèce d'accidens. On n'a entendu parler d'aucune rixe, d'aucune voie de fait, d'aucune arrestation.

— Le 22, il y aura à l'hôtel-de-ville un banquet de 300 couverts, que M.gr le duc d'Angoulême honorera de sa présence.

— S. M. a décerné la grand'croix de Saint-Louis au prince de Hohenlohe, pour les services distingués qu'il a rendus à la tête du 3.e corps de l'armée des Pyrénées.

— M. le comte Guilleminot doit partir incessamment pour l'ambassade de Constantinople.

Actions de la banque de France 1645 fr. 1643 fr., 75 c.
Cinq pour cent consolidés 91 fr., 90 c., 92 fr., 20 c.

ITALIE.

Une personne qui veut rester inconnue a déposé au Mont-de-piété, à Rome, une somme de vingt mille écus romains, pour être employée à ériger, dans la basilique du Vatican, un monument à la mémoire de Pie VII, dont l'exécution, approuvée par qui de droit, est confiée au chevalier Thorwaldsen, sous la direction de S. Em. le cardinal Consalvi.

SUISSE.

Depuis un mois, le nombre des chiens enragés s'est augmenté d'une manière alarmante dans la Suisse orientale. Il faut espérer que les mesures sanitaires prises par les autorités, mettront un terme à ce fléau.

— Le major-général Rotten, ci-devant commandant de Barcelonne, a passé à Lausanne le 7 décembre, accompagné d'un seul domestique, se rendant dans le Valais, sa patrie.

AGRICULTURE.

ESSAI *sur la Monographie des pommes de terre*, par les Professeurs PUTSCHE et BERTUCH.

(*Extrait de la* Bibliothèque Universelle). Suite (1).

3.° *Par les pelures.* Il faut avoir soin pour cela, que la pelure soit passablement épaisse; on la coupe en morceaux et on la sème. Cette méthode peut avoir de l'avantage dans les temps de disette, en permettant aux pauvres de consommer ce qu'ils auraient réservé pour planter. La terre doit être aussi très-bien préparée, et les pelures conservées dans du sable humide, jusqu'au moment de leur emploi.

4.° *Par les germes.* Si l'on coupe les germes que poussent les

---

(1) Voyez le N.° 51 de ce Journal, *Année* courante.

pommes de terre au printemps dans les caves chaudes, et qu'on les plante avec soin, en observant d'en mettre plusieurs dans chaque creux, on aura une récolte aussi abondante que de toute autre manière, chose qui peut aussi mériter quelqu'attention dans les temps de disette.

5.° *Par la transplantation.* L'on peut ôter à chaque plante en croissance, deux ou trois tiges sans lui nuire, pourvu qu'on les arrache avec soin. L'on place ensuite ces tiges presque horizontalement en terre, de manière à ce qu'elles ne ressortent que de trois ou quatre pouces. Chaque tige ainsi placée, pousse jusqu'à deux ou trois plantes, il ne faut donc pas les mettre à une distance moindre de trente pouces les unes des autres. L'on obtient aussi des produits plus abondans peut-être encore, que par toute autre méthode. En outre, comme cette opération ne peut avoir lieu qu'en *Juin*, le cultivateur a un mois ou six semaines de plus, pour préparer et améliorer son terrain.

6.° *De boutures.* Il faut avoir soin de couper la tige, avant que la fleur commence à se montrer, et de la planter dans un terrain ameubli et humecté. Alors le succès est à-peu-près aussi assuré que par la transplantation proprement dite.

Cette méthode réussit mieux dans les terres fortes et humides, que dans les terres légères et sablonneuses, attendu que les boutures redoutent surtout la sécheresse.

7.° *De semence.* Il peut y avoir de l'importance dans les temps de disette, à pouvoir semer les pommes de terre au lieu de les planter. Cela peut aussi avoir de l'intérêt pour l'introduction des nouvelles espèces lointaines.

Il faut, pour assurer la réussite de la graine, une terre bien ameublie, exposée au midi, et bien fumée. On sème au commencement du printemps, et en plantant les graines à environ deux pouces l'une de l'autre. Les jeunes plantes ne redoutent pas la gelée, mais sont sujettes à être attaquées par une espèce de puceron. Lorsqu'elles ont atteint la hauteur de cinq pouces, on les arrache avec soin, pour les transplanter assez profondément à trente pouces les unes des autres. Alors elles redoutent peu la sécheresse, et donnent une abondante récolte.

Le semis renouvelé de temps à autre, a l'avantage de *rajeunir* l'espèce, de lui rendre sa vigueur primitive, et de prévenir la dégénération de la plante.

Schweritz a fait des expériences répétées et précises, sur

les avantages comparatifs de chacun des modes de reproduction dont nous venons de parler, et en résultat il insiste sur l'avantage de ne point épargner les semences.

Il prétend encore que pour la plupart des espèces, il vaut mieux planter la pomme de terre entière, et les placer à peu de distance les unes des autres, environ six pouces, en supposant les lignes de plantation à deux pieds. Quant aux grosses espèces très productives, il convient autant de les couper en deux pour planter. Il insiste, à cette occasion, sur la convenance de choisir les tubercules les plus gros et les meilleurs.

Schwertz ajoute encore, que, d'après son expérience et celle de M. Campbell, l'extrémité de la pomme de terre opposée au point par lequel elle tient à la racine, possède la plus grande force de reproduction, observation sur laquelle M. Bertuch s'accorde avec Schwerz. L'un et l'autre croient qu'il y aurait avantage et économie à ne planter que cette extrémité des tubercules, dont la plus grande partie pourrait être, par ce procédé, conservée pour l'usage.

En parlant de la préparation des tubercules destinés à être plantés, M. Bertuch recommande comme très utile la précaution de les mettre quelques jours d'avance dans une cave ou une chambre chaude, afin d'y provoquer la germination, ce qui favorise leur prompte croissance et leur développement dès qu'ils sont en terre. Sans cette précaution, si la terre est fraîche, les tubercules peuvent être long temps avant de pousser, et la récolte souffre ou est retardée. Ce retard peut aussi avoir de l'inconvénient pour les récoltes qui doivent succéder :

Il recommande la profondeur de quatre à cinq pouces, et la distance de deux pieds en tout sens, comme la plus convenable dans les très-bonnes terres. Dans les terres d'une qualité inférieure, cette distance doit être moins grande.

Il cite ensuite un mode de plantation de M. Heinstedt, qu'il dit lui avoir réussi, et pouvoir être particulièrement employé par les petits propriétaires ou fermiers.

Il a creusé des fossés de deux pieds de profondeur, et autant de largeur, laissant entr'eux un intervalle de trois pieds. Cet intervalle est destiné à recevoir la terre du fossé que l'on jette à droite ou à gauche, et qui forme ainsi une espèce de dos

d'âne. L'étendue de la surface productive du champ, ainsi augmentée, l'on place les pommes de terre au fond de chaque fossé, à la distance requise, et on les recouvre de quelques pouces de terre. Sur le dos d'âne, on peut semer des choux, ou des légumes de la nature de ceux qui ne donnent pas trop d'ombre et qui sont d'une croissance rapide. Lors de la récolte de ces légumes, le fossé se comble peu-à-peu, l'on y aide d'ailleurs, s'il le faut, de manière qu'à l'époque de la récolte des pommes de terre, les fossés soient à peu près nivelés.

La tige de la plante s'élève toujours à mesure, au dessus de la terre dont on la recouvre peu-à-peu, et *se garnit de tubercules en proportion de son élévation*, autrement dit, de la profondeur du fossé. Les récoltes ainsi obtenues sont quelquefois prodigieuses. Il faut avoir soin de mettre du fumier dans le fond des fossés, et de leur donner la direction *du nord au midi*.

Nous croyons convenable d'attirer ici l'attention des cultivateurs sur l'opération du sarclage. Nous sommes assez accoutumés à croire que chaque coup de bêche du laboureur, doit être payé par une récolte plus abondante. Pour les sarclages des pommes de terre, cela ne paraît être vrai que dans une certaine mesure; on dépasse le but en les répétant trop souvent. M. Bertuch affirme que lorsqu'ils sont trop multipliés, ils sont plus nuisibles qu'utiles. Il ne voudrait qu'un sarclage, lequel serait suivi, plus tard, de l'opération d'arracher les mauvaises herbes à la main.

(*La suite à un autre Numéro.*)

Marchés de Chambéry des 6, 18 *et* 20 *décembre* 1823.

	Le Vaissel.			L'Hectolitre.	
Blés.	f	c		f	c.
Froment, *Prix*, . . .	14	61	— . .	17	98
Seigle	9	00	— . .	11	76
Orge	0	00	— . .	00	00
Sarrasin . .	4	50	— . .	5	89
Maïs	9	00	— . .	11	76
Avoine (1)	6	00	— . .	5	58
Pain, 1.re qualité, le kilogr.				0	30
Viande, *idem*, *idem*.				0	60

(1) Rapport des 3 vaisseaux en hectolitres.
Froment . . 0 813
Seigle . . 0 [illegible]
Avoine . . 1 [illegible]

Chambéry, Imprimerie de F. R. Plattet, rue du Sénat.

